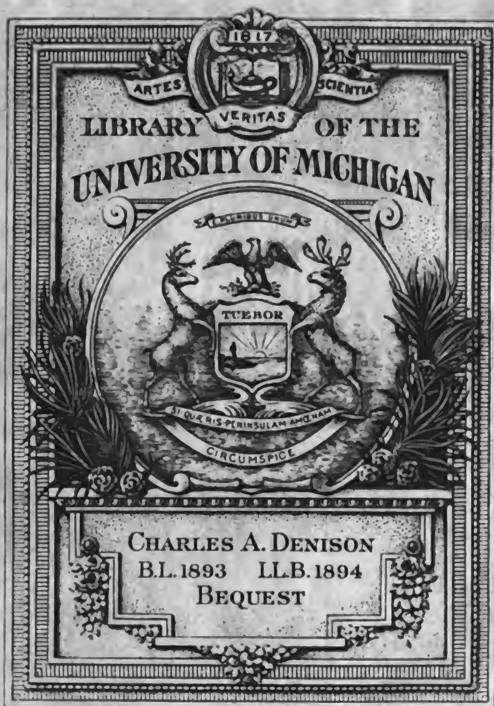


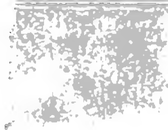


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST





6. C.



La Chesnaye-Desbois, François Alexandre Aubert de

DICTIONNAIRE MILITAIRE

OU

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES PROPRES à l'Art de la Guerre, sur ce qui regarde la Tactique, le Génie, l'Artillerie, la subsistance des Troupes, & la Marine.

ON Y A JOINT L'EXPLICATION des Travaux, qui servent à la construction, à l'attaque & à la défense des Places ; & des détails historiques sur l'origine & la nature des differentes especes, tant d'Offices Militaires anciens & modernes, que des Armes qui ont été en usage dans les differens tems de la Monarchie.

Dédié à S. A. Monseigneur le Prince de TURENNE *Colonel-Général de la Cavalerie* Legere *Françoise & Etrangere.*

Seconde Edition, revûe, corrigée & augmentée.

TOME SECOND.

Par M. A. D. L. C.

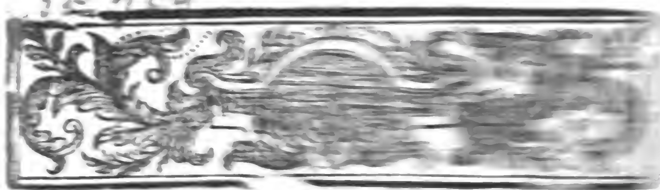


A PARIS,
Chez DAVID Fils, Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, au St Esprit.

M. D. C C. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.





DICTIO[illegible]

MILI[illegible]

[illegible]

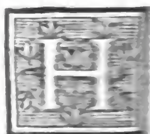
REC[illegible]

ALPHA[illegible]

DE TO[illegible]

propr[illegible]

[illegible]A



ABILLEME[illegible]

[illegible]

[illegible]

Corps [illegible]

On comme[illegible]

pelle le [illegible]

autre [illegible]

vêtu d'une [illegible]

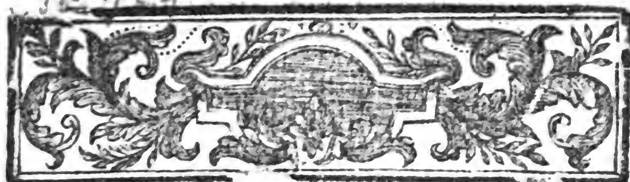
barrasse dans [illegible]

ses forces, [illegible]

tile.

Outre les Troupes [illegible]

les Char[illegible]



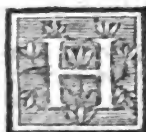
DICTIONNAIRE MILITAIRE;

OU

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES, propres à l'Art de la Guerre.

H A



ABILLEMENT des Troupes. Il a commencé à n'être donné régulierement que sous Louis XIV.

Il est simple & sans ornement, & il ne doit embarrasser le Soldat dans aucune de ses fonctions. Dans la plupart des Corps, les manches des habits ne sont plus si larges. On commence à se défaire en France de ce qu'on appelle le bon air dans un habit de Soldat. Il ne lui faut autre chose pour bien servir son Prince, que d'être vêtu d'une bonne etoffe & d'une maniere qui ne l'embarrasse dans aucune de ses fonctions, & qui ménage ses forces, en ne le chargeant pas d'un poids inutile.

Outre les Troupes qui sont habillées, on habille aussi les Charretiers, & les Muletiers des Equipages des

Vivres, mais c'eſt aux frais des Entrepreneurs. Cet uſage eſt établi dès le tems de M. Jacquier, Entrepreneur des Vivres ſous le Miniſtere de M. de Louvois, & du tems de M. de Turenne, mais non pas avec une régularité pareille à celle que M. du Pille fit obſerver en 1689. lorſqu'il ſe chargea par une entrepriſe extraordinaire de tous les Vivres des Armées de terre, ayant déja ceux de celles de la mer.

Il fut informé que les Valets des Equipages des Vivres, toûjours expoſés aux injures de l'air en campagne, ſans baraques, & n'ayant d'autre abri pour coucher que le deſſous de leurs caiſſons, ſouffroient beaucoup, & tomboient malades, parce que la plûpart étoient mal vêtus; c'eſt pourquoi il donna ordre de les habiller à l'imitation des Troupes, & de leur rabattre peu à peu la valeur de leur habillement ſur leur paye.

Cela fut fort utile, parce qu'en conſervant la vie de ces gens-là, on étoit moins obligé d'aller en recruë, attendu que leur ſanté ſe conſervoit par un bon habillement: un autre avantage encore, c'eſt que tous ces vêtemens uniformes faiſoient & font un bel effet, rendant les Equipages des charrois & les Brigades des mulets, tous de même parure, à l'exception des paremens des manches dans les Brigades, afin de les diſtinguer; car cette diſtinction ſert à leur donner un nom, pour ſe faire entendre dans les ordres & les détachemens.

Les couleurs ſont bleu foncé & bleu pâle, rouge foncé & rouge clair, blanc, brun, verd, gris, jaune, minime, feuille-morte, amarante, celadon, gris de perle, gris de fer, gorge-pigeon, couleur de chair, de paille, & autres, qu'on invente, ſuivant le nombre des Brigades.

On ſe modéle pour tout l'*habillement* ſur celui des Soldats. Il conſiſte en juſte-au-corps, culote, bas, chapeau, ou bonnet à la dragone, & ſouliers de cuir fort avec des clous deſſous. On délivre ces *habillemens* aux Charretiers & Muletiers à l'entrée d'une campagne, quelques jours avant la marque.

Je renvoie le Lecteur au mot UNIFORME, où je parlerai de l'antiquité de l'uniforme dans les Troupes.

HABITACLE, terme de Marine, eſt un réduit en façon d'armoire devant le poſte du Timonnier, vers le mât d'artimon. Il eſt fait avec des planches aſſemblées par des chevilles de bois, ſans qu'il y entre aucun ferrement, de peur que le fer n'ôte la direc-

tion naturelle de l'aiguille aimantée du compas de route qui y est enfermé. On y enferme aussi la lumiere & l'horloge. Les grands Vaisseaux ont deux *habitacles*, un pour le Pilote, l'autre pour le Timonnier.

HACHE. La *hache* étoit anciennement une arme, dont on se servoit dans les Combats. Outre les *haches* ordinaires, il y avoit des *haches-d'armes*, dont le manche étoit beaucoup plus menu. Elles étoient par en haut ferrées des deux côtés. D'un côté, d'un fer, qui avoit quelque ressemblance pour la figure à celui des *haches* communes, mais plus court, & quelquefois plus large. De l'autre côté étoit une assez longue pointe de fer, ou un croissant fort pointu par les deux bouts, ou de quelque autre figure. De notre tems on arme de cette *hache* quelques Soldats, sur-tout dans les sorties, ou pour repousser l'assaut, que les ennemis donnent à quelque dehors. Si l'on ne s'en sert presque plus sur terre, que pour briser des portes de Villes, & choses semblables, elle est toûjours une des principales armes des Soldats sur les Vaisseaux.

HALER, terme de Marine, c'est peser de toute sa force sur un cable ou sur une manœuvre pour la bander, ou la roidir. Quand les Matelots *halent* sur une manœuvre, il faut qu'ils donnent la secousse au cordage, tous d'un même tems pour le bander avec plus de force; & afin de concerter le tems de cette secousse, ils ont une parole qui leur sert de signal. Ainsi quand il faut *haler* sur une bouline, le Contre-Maître les fait tenir prêts par ces trois paroles, qu'il prononce tout haut, à sçavoir, *un*, *deux*, *trois*. Au mot de *trois*, ils donnent d'un commun effort la secousse à la bouline.

Quand les Matelots qui font cette manœuvre veulent railler les Officiers de la Marine, ils prononcent eux-mêmes trois autres paroles, & au lieu de dire, *un*, *deux*, *trois*, ils disent, *Capitaine*, *Lieutenant*, *Enseigne*. En manœuvrant les coüets, on crie aussi trois fois *amarre*, & pour l'écoute, on crie trois fois *borde*, & au troisiéme cri on *hale* sur la manœuvre.

HALE-BOULINE, est le nom que l'on donne par raillerie a un nouveau Matelot, qui n'entend pas encore les manœuvres difficiles.

HALLEBARDE: cette arme, comme la Pique, nous vient de Suisse. On ne la connoissoit point en France avant le regne de Louis XI. C'est aujourd'hui l'arme des Sergens des Compagnies d'Infanterie.

Elle est de 6. pieds, hampe & lame avec le bout. Sa

hampe eſt un long bâton, qui a auſſi un talon de fer à ſon autre extrémité.

HALTE, eſt une diſcontinuation de la marche des Troupes, ſoit pour les délaſſer, ſoit pour leur faire prendre le tems néceſſaire pour entreprendre quelque action de guerre.

On fait de fréquentes *haltes* dans les Pays coupés de ravines, défilés, ruiſſeaux, *&c.* ſans quoi la queuë d'une colonne ne peut ſuivre la tête, & il ſe fait des lacunes dangereuſes, au cas que l'un ou l'autre vînt à être attaqué. Pour cet effet, quand on a paſſé le défilé, on met en bataille les Troupes à meſure qu'elles arrivent dans le premier lieu propre à cet effet, obſervant que ce ſoit de façon qu'elles n'empêchent point le debouché, & on ne ſe remet en marche que lorſque la queuë a rejoint.

HAMPE, ou HANTE, comme diſent quelques-uns, eſt un long bâton qui ſert à emmancher quelque choſe, comme une hallebarde, une pique, une lanterne, un refouloir, un écouvillon. Il eſt ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle bois de Biſcaye.

HANCHE, terme de Marine. La *hanche* d'un Vaiſſeau eſt la partie du bordage, qui approche de l'arcaſſe, au-deſſous des galeries, ou des bouteilles, qui ſont ſur les flancs.

HANSIERE, terme de Marine, eſt un gros cordage, qui ſert à la touë du Vaiſſeau, & qu'on jette aux Chaloupes, & aux Bâtimens, qui veulent venir à bord d'un autre.

HAQUET: dans l'Artillerie ce ſont des chariots, qui portent les bateaux de cuivre. Ils ſont un peu différens les uns des autres ſelon les Départemens.

Les bois qui entrent dans la compoſition d'un *haquet*, ſont deux brancards, ſix épars, huit montans de brancards, quatre courbes, huit montans de courbes, quatre tringles du fond, deux tringles, qui ſe mettent ſur les montans de courbes, un chaſſis de devant, garni de quatre montans, de deux traverſes, & une petite planche pour arrêter les poutrelles; une fenêtre de derriere, garnie de deux traverſes & cinq montans; deux branches de limoniere, un épars de limoniere, un ſupport de limoniere, une clef pour arrêter le bateau de devant, deux leviers pour arrêter le bateau de devant & de derriere.

Un *haquet* a ſes roües, qui ſont compoſées d'un moyeu chacune, de douze raies, de ſix antes, de ſix

goujons, & de l'essieu. Un *haquet* est ferré, comme tout autre charriot.

Pour 50. pontons il faut 54. *haquets*, avec autant d'avantrains pour en avoir, quatre Hauts-le-pied, 4. caissons à mettre des cordages & ustensiles.

Il faut aussi 24. ancres, 8. cabestans, 32. gros piquets, 24. maillets, 24. leviers, 12. avirons, 12. crocs. Les cordages sont 8. cinquelles, 24. allognes, 24. grandes commandes, 200. petites.

HARNOIS de chevaux : ils sont par tout les mêmes. Mais comme l'artillerie ne sçauroit presque par tout Pays être remuée sans chevaux, il est nécessaire d'en parler ici.

Les attelages complets dans l'Artillerie sont toûjours de quatre chevaux. Il faut au premier cheval qui est le limonier, une avaloire, une selle de limon, une dossiere, un collier garni d'astelles, de billaux, de mancelle, & d'asteloire de fer, bride à culeron, licol, croupiere, & housse de peau de mouton.

Pour le cheval de trait qui suit, qui est chevillé, un collier garni d'astelles & billaux, une couverture de toile piquée de cuir, avec une paire de fourreaux de traits, garnis d'un surtaut, d'un faux surtaut, & retraite de cuir de bœuf, bride à culeron de même, avec une housse & une paire de traits.

Le troisiéme cheval qui s'appelle *le cheval de faute*, a un pareil *harnois* que le chevillé, à la réserve que ses traits ne doivent peser que 5. livres & demie ; les autres pesent 6. à 7. livres.

Le quatriéme cheval, qui est le cheval de devant, de même, à la réserve que ses traits ne doivent peser que 5. livres.

HARPEAU, ou *grapin. Voyez* GRAPIN.

HAUBANS, ou HAUBANS, terme de Marine, sont de gros cordages amarrés aux barres de hune, & à des caps de mouton, tant pour affermir les mâts du côté de l'arriere, que pour donner facilité aux Matelots de monter sur les hunes à la réserve du beaupré, chaque mât à ses haubans à stribord & à basbord. Les petites cordes qui traversent les *haubans* en façon d'échelons, & qui font paroître les mêmes *haubans* comme des échelles de corde, s'appellent *enfléchures*, *figures*, ou *figule*.

HAUBANS, grands *haubans*, ce sont les *haubans* des grands mâts.

HAVRE : ce mot signifie en général un Port de

mer : toutefois par une distinction particuliere, il désigne un Port fermé par une jettée de terres & de pierres, & par une chaîne. Les *Havres* se distinguent encore en *Havres* de barres, & en *Havres* d'entrée.

HAVRE de Barre, est un Port qui est à sec pendant le bas de l'ébe, & où les Vaisseaux ne peuvent entrer que par le flot ou la haute marée. Sur l'Océan, il y a une infinité de *Havres* de Barre, & souvent on les appelle simplement *Barres*.

HAVRE d'Entrée, est un Port où il y a assez de fond pour y entrer en tout tems, comme sont ceux de la Méditerrannée, & quelques-uns de l'Océan.

HAVRESAC, est un petit sac que les Soldats portent sur leur dos quand ils vont à l'Armée, & où ils mettent linge, bas, cols, souliers, & tout ce qu'ils ont besoin, jusqu'au pain de munition & la viande qu'on leur délivre par étape.

HAUSSECOL, est une partie de l'armure d'un homme de guerre, qu'on met à l'entour du cou. Autrefois c'étoit une piéce de fer bien grande par devant, & souvent ornée & ciselée, elle tournoit aussi par derriere, & couvroit les épaules. Maintenant c'est une petite plaque de cuivre doré, qui sert d'ornement, ou de marque pour distinguer les Officiers d'Infanterie.

Les Officiers à *haussecol* sont depuis le Colonel, jusqu'à l'Enseigne.

Le *haussecol* des Officiers Suisses est d'acier argenté, celui des Allemans d'acier ; & les *Haussecous* des Etrangers sont plus grands que ceux des François.

HAUSSER un Vaisseau, c'est lorsque l'on donne chasse de loin à un Navire dont on ne voit que les voiles, à mesure que l'on monte sur lui, vent arriere ou autrement, & qu'on le découvre plus à plein, jusqu'à pouvoir reconnoître son bordage, son gabarit, & sa fabrique : alors on dit, *nous haussons insensiblement le Vaisseau*.

HAUTBERT, cottes de mailles à manches, & gorgerin, que portoient autrefois sur leurs armes les Seigneurs de *Hautbert*, & qui tenoit lieu de haussecol, brassards & cuissars.

HAUTBOIS Tout le monde sçait ce que c'est qu'un *hautbois*. Il y en a dans quelques Compagnies de Dragons, dans les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi, & dans quelques Régimens d'Infanterie.

HAUTE-MARÉE, haute eau, ou le vif de

l'eau, c'eſt le plus grand accroiſſement de la marée, qui arrive deux fois le jour de 12. heures en 12 heures, & qui paroît extraordinaire deux fois le mois, à la nouvelle & pleine Lune, mais qui eſt encore plus remarquable proche des ſolſtices & des équinoxes.

HAUTES PAYES : C'étoient autrefois dans les Compagnies de differens Régimens des Soldats engagés aux Capitaines, ſous certaines conditions, par exemple d'être payé par jour plus qu'il n'étoit réglé par l'Ordonnance, & comme ſous ce prétexte, il ſe commettoit quantité d'abus, Louis XIV. a jugé à propos de le défendre, à peine aux Officiers qui y contreviendront d'être caſſés ; excepté dans le Régimenr Royal d'Artillerie, ou dans les Compagnies de Mineurs, & d'Ouvriers, où il y a différentes claſſes pour la Solde ; mais il faut un reglement particulier & un ordre du Roi pour donner de la force à cette exception.

L'on entend aujourd'hui ſous le terme de *haute-paye* les Anſpeſſades, les Caporaux dans l'Infanterie, les Brigadiers, ou ſous-Brigadiers dans la Cavalerie, & même tous les Grenadiers & les Tambours dont la paye eſt plus forte que celle des Soldats.

HAUTEUR ou EMINENCE, eſt une élevation, qui commande, & peut faire feu ſur des lieux plus bas.

Une Armée qui campe, évite les *hauteurs* où on les fait garder.

HAUTEUR d'un Eſcadron, ou d'un Bataillon, C'eſt le nombre des hommes de la file. La *hauteur* de l'Eſcadron eſt toûjours de trois hommes, & celle du Bataillon eſt aujourd'hui réduite à ſix. Elle étoit autrefois de huit. Mais on a remarqué, que quand on commandoit quatre rangs pour faire feu, & qu'on faiſoit tirer la moitié de cette *hauteur*, les premiers rangs étoient ſouvent bleſſés par les ſerres-demi-files ; ce qui ne ſçauroit preſque arriver, quand il n'y a que trois rangs qui tirent.

HAUTEUR, en terme de Marine, eſt l'élevation du Pole, du Soleil, ou des Etoiles. Ce qui ſe meſure, & ſe détermine par un arc de cercle compris depuis l'Horizon juſqu'au Pole, ou depuis le même Horizon juſqu'à l'aſtre dont on prend la *hauteur*. On prend ordinairement *hauteur* avec l'arbaléte ou l'aſtrolabe, pour en conclure la latitude du parage, où l'on fait l'obſervation.

La *hauteur* des Aſtres ne ſe prend que quand ils ſont

au cercle de midi, excepté la *hauteur* de l'Etoile Polaire, qui par le moyen des gardes se peut prendre hors du Méridien.

HAUTEUR, en terme de Marine, signifie aussi latitude, c'est-à-dire la distance entre le Vaisseau & la Ligne équinoxiale, & le mot de *hauteur* sous-entend celle du Pole, qui est toûjours égale à la latitude. On n'emploie guéres ce terme en fait de Marine, qu'on ne fasse précéder la proposition *Par*.

HAUT-LE-PIED, Commis *Haut-le-pied*. On ne doit point se formaliser de ce terme, qui est connu dans les Armées d'une maniere à ne point attirer de deshonneur sur celui qu'on qualifie ainsi dans les Etats. Autrefois les Commissaires des Guerres sans charge, & par commission se nommoient de la sorte. On dit encore dans l'Artillerie, *Commissaires Hauts-le-pied*, & dans les Vivres ceux qui ne sont attachés à aucun Emploi fixe, & qu'on envoie de côté & d'autre suivant les occurrences, se nomment ainsi.

On voit par-là que ces Commis doivent être prêts à tout. On envoie les uns en poste porter des ordres, les autres querir de l'argent, ceux-ci vont chercher les reçus des Troupes & des Capitaines des Equipages dans les Places frontieres : ceux-là sont chargés de Lettres d'avis pour les convois, & reviennent avec les Lettres de voitures.

Enfin la manœuvre des Vivres est assez étenduë, pour trouver à les occuper amplement. Mais le Directeur Général des Vivres qui les commande, doit s'appliquer à les connoître pour juger s'ils sont capables de s'acquitter des Emplois qu'il leur donne; au reste, il risque de souffrir le premier de l'inexécution de ses ordres.

Ces Commis doivent être de différens caractéres, & même il en faut choisir quelques-uns, qui puissent remplacer les Commis des travaux, & les Gardes-Magazins, qui pourroient tomber malades. Lorsque ces Commis, & ceux qui sont destinés pour les travaux, n'ont point d'occupation, on les emploie dans le Bureau du Commis-Général du Parc, où il y a toûjours suffisamment de travail pour les occuper.

M. Nodot, au sujet de ces Commis, & d'autres Employés dans les Vivres, fait une réflexion assez sensée. „ Il y en a, dit-il, qui se trouvent chargés de Com„ missions, qu'ils estiment basses, & indignes d'être „ remplies par des personnes de naissance; mais il n'y

„ a

„ a point de petits Emplois, quand il s'agit du Service „ du Roi. “

Y a-t-il rien de plus bas que de faire travailler des Ouvriers à la terre ? Cependant nous voyons des Seigneurs de la premiere qualité, qui sont commandés pour cela à l'Armée. Est-il rien de plus vil que de tracer avec un cordeau un ouvrage, soit de terre, soit de maçonnerie ? Toutefois des Lieutenans-Généraux, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers qui sont Ingénieurs en font leurs occupations les plus sérieuses.

Que peut-on voir de plus abjet que d'examiner si un homme a de bons souliers, & quand il n'en a pas, lui faire racommoder les siens, ou lui en faire avoir de neufs, prendre garde s'il a une chemise blanche, *&c.* Voilà néanmoins l'emploi de tous les Officiers des Troupes.

Ainsi ces jeunes-gens qui sont à la conduite des Equipages, qui font distribuer le pain de munition, & qui vont porter des ordres de côté & d'autre, ont sujet de croire que leur emploi n'a rien de méprisant. Au contraire, ce sont eux qui le deshonorent, quand ils n'en remplissent pas toutes les fonctions avec honneur.

HAUTS, les *hauts* & les *bas.* Les *hauts*, en terme de Marine, signifient les parties du Vaisseau qui sont sur le pont, comme les deux gaillards ou châteaux & la mâture. Les bas signifient celles qui sont dessous.

On dit : Tout le monde se prépara au combat. Le pont fut semé de sel, pour empêcher qu'on ne glissât, & chaque Officier prit son poste, tant par les *hauts* que par les *bas.*

HAUTS-OFFICIERS : ce sont les Généraux d'Armée, les Lieutenans-Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers, Mestres de Camp, Colonels. Dans les Corps les *Hauts-Officiers* sont les Majors, Aides-Majors, Capitaines, Lieutenans, Soulieutenans, & Enseignes.

HAUTURIER, Pilote *hauturier*, est celui qui fait usage de l'arbalête & de l'astrolabe pour prendre hauteur, & en faire une exacte application touchant la latitude du parage.

HAYE, est une disposition des Soldats, qui se rangent sur une ligne droite, l'un à côté de l'autre. Se mettre en *haie*, c'est se mettre sur un rang. Faire une double *haie*, c'est se mettre sur deux rangs, l'un opposé à l'autre. Border la *haie*, c'est une maniere à laquelle a recours l'Infanterie, lorsqu'elle est attaquée

par de la Cavalerie. *Voyez* BORDER LA HAYE.

HAYE DE PIERRE, terme de Marine, chaîne de pierre, ou banc. *Voyez* BANC.

HELER, terme de marine ; c'est faire un grand cri à la rencontre de deux Vaisseaux, & demander le *qui vive*.

HERISSON est une Barriere faite d'une seule poutre, armée de quantité de pointes de fer, & qui par son milieu est portée & balancée sur un pivot, autour duquel elle tourne, selon les nécessités d'ouvrir & de fermer le passage.

HERISSON FOUDROYANT : C'est un morceau d'artifice, qui est hérissé de pointes par le dehors, & chargé de composition par le dedans. Il sert dans des brêches & des retranchemens.

HERPES, terme de marine, sont des piéces de bois, taillées en balustres, qui forment la partie supérieure de l'éperon, & qui se répondent l'une à l'autre par des jouteraux. Il y a aussi les quatre Herpes du plat-Bord, qui terminent la belle, deux à stribord, deux à bas bord.

HERSE est une porte à treillis ou bareaux, qui se met au dessus d'une porte de Ville, & qui est suspenduë à une corde, qu'on lâche pour se garantir de quelques surprises, & des effets du pétard. L'usage de la Herse est fort ancien, & étoit connu des Romains.

HERSE de poulie, ou Etrope. *Voyez* ETROPE.

HERSILLONS sont des planches remplies de pointes de clous, que l'Ennemi jette sur la brêche, pour en empêcher le passage.

HEU, est un bâtiment qui est plat de varangue & tire peu d'eau. Il n'a qu'un mât, & le sommet de ce mât jette en saillie du côté de la pompe une longue piéce de bois, apellée la corne : cette corne & le mât n'ont qu'une même voile, qui court de haut en bas de l'un à l'autre. Ce même mât porte une vergue de foule, & est soutenu par un gros étai, qui porte aussi une voile.

HEURTEQUINS : Ce sont deux morceaux de fer battus, qui ressemblent un peu au heurtoir, & qui se placent sur l'éssieu d'affut à l'extrémité de la fusée, à son plus gros bout en dedans.

HEURTOIR est un morceau de fer battu, comme une grosse cheville à tête percée, qui s'enfonce dans l'épaisseur du flasque du bois d'un affût à canon, & qui soutient la sur-bande de fer, qui couvre le tourillon de la piéce.

On appelle encore *heurtoir* une piéce de bois de 3. pieds de longueur, sur 9 à 10 pouces en quarré, qui se place au pied de l'épaulement d'une batterie au devant des plates-formes.

HEXAGONE est une figure ou un Polygone, compris par six côtés égaux, qui forment six angles, qui sont aussi égaux, & qui sont capables chacun d'un Bastion régulier.

HILOIRES, terme de marine, sont des piéces de bois longues, & arrondies, qui bornent & soutiennent les écoutilles & les cailles bottis, comme les bordures d'un chassis.

HINGUET ou GINGUET: *Voyez* GINGUET.

HONNEURS MILITAIRES: Dans tous les tems on les a rendus aux Souverains & aux Généraux d'Armée: pour un Maréchal de France, on prend les armes, & l'on bat aux champs; pour un Lieutenant-Général, on prend les armes, & l'on rapelle; pour le Maréchal de Camp, l'on prend les armes, & le Tambour prêt à battre; pour le Brigadier, on prend les armes; pour le Colonel, on se met en haie, les armes entre les jambes: cela s'entend pour les Officiers de jour.

Aucune Ordonnance n'a fixé les honneurs pour la Cavalerie. Ils consistent à mettre l'épée à la main, & à former la marche.

Les Officiers, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, doivent observer en faisant prendre les armes à leur troupe, de lui faire toujours faire face à l'Ennemi, quand elle devroit tourner le dos à l'Officier Général.

Il y a encore le salut des Officiers, & les honneurs funéraires. *Voyez* GLAIS militaire. DEUIL militaire, & SALUT.

HÔPITAL. Il y a dans le Royaume quatre-vingt cinq hôpitaux militaires du Roi, qui sont sous les ordres du Ministre de la guerre, & érigés en faveur des Soldats malades. Dans chaque Hôpital, il y a un Controlleur, un Médecin, un Chirurgien Major, & un Entrepreneur pour le soulagement des Troupes de Sa Majesté. Voici les Villes où il y a des Hôpitaux militaires: dans la Picardie, Calais, Ardres, S. Omer, Aire, Bethune, S. Venant & Arras. Dans la Flandre Françoise, l'Ille, Bouchain, Douay, Cambray, Bergues, Dunkerque, Gravelines, S. Amant. Dans le Hainault, Valenciennes, le Quénoy, Condé, Landrecy, Maubeuges, Avesnes, Philippeville, Givet. Dans la Champagne, Charleville, Rocroy, Bourbonne les

Bains. Dans les trois Evêchés, Mets, Sedan, Verdun, Toul, Thionville, Marsal, Montmidy, Philisbourg, Sarre-Louis, Longwy. En Lorraine, Nancy. En Alsace, Strasbourg, Betfort, Scheleſtat, Huningue, Neuf-Brisak, Colmar, Fort-Louis, Landau. Dans le Comté de Bourgogne, Besançon, Salins, Dole, Arbois, Gray, Poligny, Orgelet, Lons-le-Saunier, S. Amour, Pontalier, Ornans, Baume, Vezoul, Nozeroy. En Dauphiné, Grenoble, Briançon, Embrun. Dans la Provence, Antibes, Barcelonette. Dans le Languedoc, Montpellier, S. Hippolite, Alais, S. Esprit. Dans le Roussillon, Perpignan, Collioure, Bellegarde, Fort des Bains, Prat de Mouillou, Ville Franche, Montlouis. Dans le Bearn & la Biscaye, Bayonne, Navarreins, S. Jean Piedport, Barciges. Dans le Pays d'Aunis, la Rochelle, Brouage, Isle d'Aix, Isle de Ré, Isle d'Oleron. Dans la Bretagne, Belle-Isle.

Outre ces Hôpitaux, qui sont fixes; une Armée en a qui la suivent, & d'autres qui sont dans les Villes de la Frontiere. Ceux des Villes doivent être placés dans les lieux les plus sains, fournis de bons Medecins, Apothicaires & Chirurgiens, de bons lits & bons médicamens. C'est un soin particulier de l'Intendant, qui n'y peut être trop attentif, à cause des friponneries, qui n'y sont que trop fréquentes, & causent la perte des hommes.

L'*Hôpital* qui suit l'Armée, est plus fourni de Chirurgiens que de Medecins & d'Apothicaires. Il doit avoir à sa suite un nombre de charrettes, pour porter les onguens, charpies & remedes. Le Chirurgien Major de l'Armée est chargé du soin d'un certain nombre de premiers appareils, suivant ce que le Général prévoit, qu'il en pourra être nécessaire.

L'entreprise des *Hôpitaux* se fait ordinairement par tête. Le Prince traite de la fourniture des remedes & de la nourriture des malades & blessés, pour un certain argent par jour. Mais comme l'avidité du gain fait toujours passer les Entrepreneurs des *Hôpitaux* par dessus toutes les considérations de l'humanité, il est du soin de l'Intendant d'Armée de veiller avec une grande application à ce que les malades soient bien servis. Il le doit faire de tems en tems par sa présence, & continuellement par ses Contrôleurs & Commissaires des Guerres, qu'il croit les plus honnêtes gens, & qu'il tient tant aux Hôpitaux des Villes, qu'à ceux de l'Armée. On se sert ordinairement des chariots & des caissons, qui ont porté le pain à l'Armée, pour renvoyer

sur iceux les malades ou blessés, qui se rendent pour cet effet au Parc des vivres.

Il est très-nécessaire de commettre à leur conduite des gens, autres que les Conducteurs ordinaires des caissons, pour veiller à ce que les charretiers ne traitent durement, souvent même n'abandonnent lesdits malades ou blessés, principalement lorsque les chemins sont mauvais, & qu'ils se croyent trop chargés. Ceci se pratique seulement pour l'ordinaire de l'Armée ; car pendant les Siéges, ou après les Batailles, on pourvoit au transport des blessés par des voitures du pays où l'on se trouve.

Voilà ce qui regarde le soin ordinaire de l'*Hôpital.* Il y en a un autre plus considérable ; c'est celui qui suit une grande action, où il est très-ordinaire qu'un seul jour y fasse conduire huit & dix mille blessés. Il est presque impossible que les Chirurgiens particuliers des Corps, dont l'Armée est composée, & ceux de l'*Hôpital* puissent fournir seulement au premier appareil.

Il est presque impossible aussi que l'on ait sur le champ assez de voitures pour conduire les blessés aux Hôpitaux d s Villes. Il est encore du soin de l'Intendant & des Commissaires des Guerres, de faire que rien ne manque à cet égard, soit pour le pansement, soit pour le transport, soit pour la nourriture. Il s'est vu que cette impossibilité a retardé considérablement ou même fait perdre le fruit du gain d'une bataille, donnée dans un éloignement si considérable des *Hôpitaux* des Villes, qu'il a fallu plusieurs jours pour déblayer le Camp desdits blessés, qu'il auroit été trop inhumain d'abandonner dans un Camp sans secours.

Les friponneries qui se commettent dans les *Hôpitaux* sont infinies. On se pare contre les plus préjudiciables au service, quand ceux, qui sont preposés pour veiller sur les Directeurs, sont gens d'une probité reconnue & incorruptible.

Les principales friponneries regardent la bonne ou mauvaise nourriture, les bons ou mauvais médicamens, le peu d'exactitude à marquer le jour précis de la mort, ou de la sortie du Soldat ; car pour le jour de l'entrée, c'est un soin que le Directeur n'a garde de négliger.

Les préposés à veiller sur les Hôpitaux, s'ils sont gens de probité, peuvent faire éviter au Prince une grande perte d'hommes, & épargner beaucoup d'argent. Mais la difficulté est de trouver ces gens de pro-

bité incorruptible, parce qu'il est bien facile aux Directeurs de mettre ces gens-là dans ses intérêts, d'autant plus que tout concourt à tromper le Prince dans les Hôpitaux, parce que le gain est journalier, & devient prodigieux à la longue.

Tout ce que peut faire un Ministre capable, c'est de veiller bien exactement à l'observation des ordonnances.

Depuis du tems les Hôpitaux de l'Armée sont suivis d'un nombre de *Recollets*, pour l'administration du Spirituel aux malades & aux blessés; & afin qu'il se trouve dans le Camp un plus grand nombre de Messes. Ces Religieux sont voiturés & montés aux dépens du Roi, ont des charrettes pour porter les ornemens de leurs Chapelles & leurs bagages.

Leur marche est à la tête de l'*Hôpital*, & leur place dans le Camp, est au Quartier général, ou dans le lieu où l'on a placé l'*Hôpital*. Dans les Siéges, ils ont un petit établissement à la queuë de la Tranchée, où il y en a toujours quelques uns qui se relevent tous les jours pour y administrer le Sacrement de Pénitence. Ils ont un Supérieur, comme dans un Couvent enfermé.

Ceux qui sont employés à la guérison des malades & blessés dans l'*Hôpital* qui suit l'Armée, sont le Medecin Major de l'Armée, le Chirurgien Major de l'Armée, les Aides-Majors Chirurgiens, les Sous-Aides Majors Chirurgiens, les Garçons Chirurgiens, l'Apothicaire Major de l'Armée, les Garçons Apothicaires, les Garçons Apothicaires aprentis.

HORLOGE, empoulette ou poudrier, est un assemblage de deux phioles faites en poires, & jointes l'une à l'autre par un cou fort étroit, qui sert à faire passer d'une phiole en l'autre du sable délié, ou de la poudre menuë, faite de coques d'œuf, séchées au feu, & dont la quantité est limitée & mesurée pour déterminer sur Mer l'espace d'une demi-heure : car les Matelots ont divisé en quarante-huit parties égales, c'est-à-dire en quarante-huit demi-heures, les vingt-quatre heures, comprises d'un midi à l'autre, & ont donné le nom d'*Horloge* à chacune de ces quarante-huit parties.

De sorte que six *Horloges* répondent à trois heures, qui est le tems que doit durer le Quart ; c'est-à-dire la faction de chaque homme de l'Equipage, & au bout de ce tems, ils sont alternativement relevés les uns par les autres, pour continuer la manœuvre. Il y a beau-

coup de Vaisseaux où le Quart est de huit *Horloges*, c'est-à-dire de quatre heures.

HOSTILITE'S, il s'en commet de plusieurs especes, même de Citoyens contre Citoyens. C'est une déclaration de Guerre qu'un premier acte d'*Hostilité*. Il y a des Loix pour borner les actes d'Hostilité, autrement ce seroit faire la Guerre en bêtes féroces. C'est aux Généraux à modérer la fureur du Soldat vainqueur, sans quoi la répresaille est permise.

HOTE: elle sert beaucoup au remuement des terres, quand on fait des batteries & autres ouvrages.

Les *Hotes* sont d'ozier, de saule, ou de coudre, & ont 14. pouces de hauteur, 14. de largeur par en haut, 4 à 5 pouces de largeur & autant de long par le bas. Elles ont des bretelles.

HOTEL DES INVALIDES est un Edifice superbe & commode, que Louis XIV. a fait élever à l'extrêmité du Fauxbourg saint-Germain, comme un célebre monument de sa charité, & de sa magnificence, pour loger, & faire subsister les gens de Guerre, estropiés dans le service. Ils y sont nourris & entretenus de toutes choses, le reste de leur vie, jusqu'au nombre de 4000. hommes de sa fondation, tant Officiers que Soldats, qui y séjournent ordinairement, & le surplus des Officiers & Soldats Invalides, moins infirmes, est partagé successivement par Compagnies détachées, pour le service du Roi dans les Villes, Citadelles, Forts & Châteaux des frontieres du Royaume. Il y a un grand Etat Major, & l'on y fait la garde journellement. Les premiers Officiers & Soldats Invalides y ont été reçus en 1670. M. de Louvois Ministre & Secretaire d'Etat de la guerre en a été le premier Directeur & Administrateur Général. M. Dormoy en a été le premier Gouverneur Commandant. M. le Comte d'Argenson Ministre & Secretaire d'Etat de la guerre en est aujourd'hui le Directeur, & Administrateur Général, & M. le Chevalier de S. André Marnais Maréchal de Camp, Gouverneur Commandant. Il y a de plus un Lieutenant de Roi, un Major, deux Aides Majors, un Garçon Major, un Directeur, & Intendant de l'Hôtel, & un Inspecteur & Contrôleur Général, qui fait les fonctions de Commissaire aux revuës.

HOUAGE, Ouaiche, ou Sillage, termes de marine, *voyez* SILLAGE.

HOULE, terme de marine. Les *Houles* sont les vagues que la mer agitée pousse les unes contre les autres.

HOUCRE ou HOURQUE, eſt un Bâtiment Hollandois, plat de varangue, rond de bordage comme les flutes, & qui étant appareillé de voiles & de mât, comme un heu, porte de plus un bout de beaupré, avec une eſpéce de ſivadiere. Avec cet appareil, il eſt excellent à louvoyer, aller à la bouline, & à porter au plus prés du vent, beaucoup mieux, que s'il étoit appareillé à trait quarré.

Les plus grandes *Hourgues* ne paſſent pas 200. tonneaux, & il y en a de cinquante à ſoixante tonneaux, qui font le voyage des Indes Orientales, montées ſeulement de ſix ou ſept Matelots, qui ſuffiſent à les conduire.

On dit qu'Eraſme les inventa pour aller commodement ſur les canaux d'Hollande, où l'on voit qu'elles navigent de bout au vent, c'eſt-à-dire, à vent contraire, à force de petites bordées ; car pendant un horloge elles feront quelquefois juſqu'à vingt bordées différentes ſur des canaux, qui le plus ſouvent, n'ont pas plus de largeur, que quatre ou cinq longueurs du Bâtiment.

HOURAGAN eſt un orage violent, qui s'éleve principalement aux Iſles Antilles dans l'Amérique, & qui en vingt-quatre heures ſaute tous les rumbs de vents, & éclate avec tant de violence, qu'il fait périr les vaiſſeaux, abat les arbres, & fait monter la mer ſi avant dans les terres, qu'elle ruine les habitations : ce qui arrive ordinairement de deux ans en deux ans, environ le mois de Juillet & d'Août. Il n'y a guere d'abris contre les houragans, qu'aux Iſles de la Martinique, & de la Grenade.

HOURDY, liſſe de hourdy, ou barre d'arcaſſe, terme de marine, *voyez* LISSE.

HOYAU, *voyez* OUTILS à PIONNIERS.

HUCHE, Navire en huche, c'eſt-à-dire, qui a la poupe très-haute.

HUNE, terme de marine, eſt une eſpéce de petite plate-forme, ſoutenuë par des barres de bois, & qui regne en ſaillie & en rond autour du mât vers le ſommet.

Quoiqu'ordinairement les plus grands Vaiſſeaux n'ayent que quatre *hunes*, à ſçavoir la grande hune, celle de miſaine, celle de beaupré, & celle d'artimon, & qu'il n'y ait que des barres aux briſures, qui ſont aux autres mâts, on ne laiſſe pas de donner le nom de *hunes* à ces barres.

Les étais, & les haubans de chaque mât ſont ama-

fés aux *hunes* : le gabier se porte ordinairement sur la *hune* du grand *hunier*, & lorsque de beau tems la voile de perroquet est appareillée, & qu'elle couvre cette *hune*, ôtant par ce moyen la liberté de la vuë au Matelot, qui fait le quart, il se va poster sur la vergue de perroquet pour découvrir avec plus davantage : mais pendant la brune, & dans un parage dangereux par les brisans, ou par les Corsaires, il monte sur celle de misaine, & même sur celle de beaupré.

HUNIERS : les *huniers* sont deux mâts, distingués en grand *hunier* & en petit *hunier*. Mais ordinairement par ce mot *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le grand *hunier*, ou le grand mât de hune est l'arbre compris entre la grande hune & le chouquet de hune : mais par le mot de grand *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le petit *hunier* ou mât de hune d'avant est l'arbre compris entre la hune de misaine, & le chouquet du petit *hunier* : mais le mot du petit *hunier* signifie ordinairement la voile qui y est reverguée.

Mettre le vent sur les *huniers*, c'est mettre les voiles de *huniers* paralleles au vent, en sorte qu'il les rase, les fasse barbeyer, & les frise sans les remplir, & sans prendre vent.

Isser & amener les *huniers*, c'est hausser & baisser les voiles des grands mâts de hune, & du mât de hune d'avant : ce qui se fait ordinairement pour un signal.

HUSSARDS : en Hongrie & en Pologne les *Hussards* sont une espéce de milice à cheval, que l'on oppose à la Cavalerie Ottomane. Ils sont connus dans les Troupes de France depuis 1692. mais avant ce tems sous Louis XIII. il est parlé de cinq Compagnies de Cavalerie Hongroise, qui étoient de l'Armée, qui assiégea, & prit l'Andrecy en 1637. Ainsi la Cavalerie Hongroise dans les Armées de France est plus ancienne, que le nom de Hussard.

Les armes des *Hussards* sont un grand sabre recourbé, attaché à la ceinture avec des anneaux, & des courroies. Ils ont des pistolets, & une carabine & de très-grandes gibecieres en bandouliere en forme de havresac. Leur maniere la plus ordinaire de combattre est d'enveloper un Escadron ennemi, de l'effrayer par leurs cris, & par différens mouvemens. Comme ils sont fort adroits à manier leurs chevaux, qui sont de petite taille, & qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons prés des flancs du cheval, ils les forcent a courir

plus vite que la grosse Cavalerie. Ils se levent au-dessus de leurs selles, & sont dangereux sur-tout contre les fuyards. Ils se rallient facilement, & passent un défilé avec vitesse. Leurs chevaux n'ont que des bridons. Ils en ont la respiration plus libre, & parurent à la moindre halte sans débrider.

Leurs trompettes sont fort petites, & n'ont guéres plus de son que les cors des Postillons. Leurs étendards sont en pointe, & dans les Armées de France ils sont d'ordinaire semés de fleurs de lis. Leurs housses sont de même, leur maniere de camper n'est pas réguliere. Ils s'attachent à la commodité, & s'embarrassent peu de fourrage. Ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux sont petits, & souvent en course.

Leur discipline est exacte, la subordination grande, les châtimens rudes. Le plus ordinaire est la bastonnade. On se sert utilement de cette milice dans les Partis, pour aller à la découverte, à l'avant-Garde, & à l'arriere-Garde, pour couvrir un fourrage, parce que c'est une Troupe fort legere pour les courses.

L'habillement des *Hussards* est tout différent de celui des autres Troupes. Ils ont une espéce de pourpoint ou de veste, qui ne va que jusqu'à la ceinture. Les manches en sont fort étroites, & se retroussent avec un bouton. Ils ont une grande culotte en Pantalon; c'est-à-dire, qu'elle tient au bas des chausses. Ils ont des bottines jusqu'au genou, sans genouillieres, & qui tiennent aux souliers, qui sont arrondis avec de petits talons. Les chemises des Soldats sont fort courtes, ils en changent rarement. Plusieurs en ont de toile de coton bleuë. Leurs manteaux ne sont gueres plus longs que leurs pourpoints: ils les mettent du côté que vient la pluie. Leurs bonnets sont longs & bordés de peaux.

Les Officiers sont plus proprement habillés, chacun selon son goût, & sa dignité. Ils sont même magnifiques en habillemens, en harnois, en armes, en peaux ou fourures. Ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes. Les Officiers de *Hussards* sont le Colonel, le Lieutenant Colonel, les Capitaines, & à peu près comme dans le reste de la Cavalerie. Nous avons en France quelques Regimens de *Hussards*. Le premier que nous y avons vu, servit, quand feu Monseigneur alla en Allemagne sur le Necre en 1693. Le Baron de Corneberg en fut le premier Colonel. Il ne l'eut que sept mois. Ce Regiment a eu jusqu'à six Compagnies; il fut reformé à la paix, & les meilleurs Officiers incorporés dans les Regimens étrangers. Il paroît que c'est Louis

XIV. qui a institué en 1692. la Milice des *Hussards* en France, à moins qu'on ne veuille que la Cavalerie Hongroise, qui a servi sous Louis XIII. n'ait été aussi des *Hussards*.

HUTTE, *voyez* BARAQUE.

J

JALON est une longue perche, au bout de laquelle on attache de la paille, qui sert à designer les chemins pour chaque colonne, & les postes lorsqu'ils sont dans des fonds, ou lieux couverts.

JALOUX & JALOUSE, terme de marine, Bâtiment *jaloux*, c'est-à-dire, qui se roule & tourmente trop, qui est en danger de se renverser faute d'être bien mis en estive, & d'avoir son lest, & son arrimage propres à lui donner sa bonne assiete. On dit : Cette galere se rend *jalouse*. Le mot est levantin.

JARRES, ou GIARRES, terme de marine, sont de grandes cruches destinées à conserver de l'eau douce. On les met ordinairement dans les galeries du Vaisseau.

JAS, terme de marine, Essieu, ou Joüet, est un assemblage de deux piéces de bois étroitement empattées ensemble vers l'arganeau de l'ancre pour la tenir, & faciliter le mouillage, parce que l'ancre étant jettée en mer, le *jas* flottant entre deux eaux la soutient, l'empêche de se coucher sur le sable, & donne moyen à l'une ou à l'autre des pattes de s'enfourcher dans le terrein, & de mordre le fond pour arrêter les vaisseaux.

JATTE, terme de marine, que quelques-uns appellent agathe, est une enceinte de planches vers l'avant du vaisseau, pour recevoir l'eau, que les coups de mer font entrer par les écubiers, ce qui donne facilité de la vuider.

JAVELOT, les anciens appelloient *javelot*, tout ce qui se pouvoit jetter. *Jaculum à jaculando*.

Le *javelot* ou la *pelle* étoit l'arme que les Romains donnoient aux *Vélites*. Sa longueur étoit de deux coudées, & sa grosseur d'un doigt. Le fer étoit long d'un pied, si délicat & si pointu, qu'il se tortuoit dès la premiere fois qu'on l'avoit jetté, de sorte que les Ennemis ne s'en pouvoient plus servir.

Ils avoient encore d'autres *javelots*, dont le bas étoit garni de trois plumes à la ressemblance des flé-

ches & des dards, dont se servent les Polonois, & plusieurs autres, principalement les Maures, qui les nomment *zagaies*.

Les premiers François à l'imitation des Gaulois, se sont servi du *javelot*, qui comme bien d'autres armes a disparu, lorsque les armes à feu ont été inventées.

JAUMIERE, terme de marine, est une petite ouverture à la poupe, proche l'étambord, par laquelle le timon vient répondre au gouvernail pour le faire joüer.

ICHNOGRAPHIE, ou PLAN, est la représentation du Dessein, ou du Trait fondamental d'un Ouvrage de guerre, selon la longueur de ses lignes, selon les angles qu'elle forme, & selon les distances qui sont entre elles, & qui déterminent les largeurs des fossés, & les épaisseurs des remparts, & des parapets. De sorte que le plan représente un Ouvrage tel qu'il paroîtroit au rez de chaussée, s'il étoit coupé de niveau sur ses fondemens. Mais il ne marque pas les hauteurs, & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui est le propre du profil, qui aussi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épaisseurs de ces parties. *Voyez* PLAN.

JET, terme de marine, faire le *jet*, c'est de gros tems jetter en mer la marchandise, les mâts & le canon pour alleger le vaisseau, de peur de faire naufrage. En ces occasions il y a des réglemens de marine, qui déterminent ce que chacun doit souffrir de la perte.

JET de voile, *voyez* VOILE.

JET des Bombes, on dit *jet des bombes*, ce qui s'appelloit autrefois tir.

Le *jet* est le mouvement de quelque corps poussé avec violence. Il se dit aussi de l'espace, que parcourt le corps qu'on a poussé, comme la bombe, quand elle sort du mortier, & qu'elle est chassée par la poudre.

Le *jet* de la bombe forme ordinairement une ligne courbe, mais quand le mortier est pointé horizontalement, on prétend qu'elle décrit les trois mouvemens du boulet, le violent ou droit, le mixte ou courbe, & le naturel, qui est perpendiculaire.

L'Officier, qui fait servir les mortiers ou pierriers, s'attache particulierement à reconnoître, autant qu'il le peut de l'œil, la distance du lieu où il veut tirer, ayant donné les degrés d'élévation au mortier ou pierrier, suivant le jugement, qu'il fait de la distance.

Il fait tirer sa premiere bombe, & suivant l'endroit

où elle tombe, il diminuë, ou augmente les degrés d'élévation.

La plupart de ceux, qui tirent des bombes, n'ont gueres d'autres regles, que ce que l'on vient de dire. Cependant nos Bombardiers, dit M. de S. Remi, se servent souvent des tables, pour connoître les differentes étenduës des portées, selon la différence des élévations du mortier, sur tous les degrés de l'equerre depuis 1. jusqu'a 45.

Cette maniere, quoique fondée sur une infinité d'expériences, n'a pas laissé de trouver quelquefois des Censeurs. M. Blondel a fait un traité là-dessus. Il prétend, dit l'Auteur que je viens de citer plus haut, avoir donné une démonstration pour tirer juste, beaucoup plus sure, que n'ont pu faire ceux qui s'en sont mêlés par le passé.

Mais il semble qu'il vaille mieux s'attacher à suivre ceux, qui sont dans le continuel exercice des bombes, étant sûr que l'expérience sur tout en fait de poudre, l'emporte toujours sur les observations les plus sçavantes.

Suivant la méthode des Bombardiers dans le *jet des bombes*, un mortier chasse plus ou moins, selon qu'il est plus ou moins chargé de poudre.

Un mortier par exemple de 12. pouces de calibre, chargé dans sa chambre de 2. livres de poudre menuë grenée donne de degré en degré 48. pieds de difference de portée ; & pour la plus grande étenduë sous l'élévation de 45. degrés, 2160. pieds.

Le même mortier donne de degré en degré 60. pieds de différence, s'il est chargé de deux livres & demie de la même poudre, & 2700. pieds pour la plus grande volée.

Enfin il donne 42. pieds de différence de degré en degré, si la charge est de 3. livres de poudre menuë grenée, & à l'élévation de 45. degrés, qui est la plus grande volée, selon les Bombardiers, il chasse la bombe à distance de 3240. pieds.

Sur ce fondement il y a des tables faites par les Bombardiers, qu'on voit dans Blondel, ou dans S. Remi, pour les mortiers de 12. pouces de calibre, que je viens de donner pour exemple, & pour les autres de moindre calibre. On dit aussi le *jet* de la fusée.

JET se dit encore en termes de fonderies des tuyaux de terre cuite, ou de cire que font les Fondeurs pour couler le métal dans leurs moules.

INCOMMODÉ : en terme de marine, vaisseau incommodé, est un vaisseau, qui a perdu quelqu'un de ses mâts, qui a sa manœuvre en desordre, & qui étant presque desemparé, & hors de service a besoin du radoub. Un vaisseau, qui au milieu du combat se voit incommodé, & se trouve en danger de couler bas, ou d'être pris, est obligé de quitter son poste, & donne le signal de son incommodité, ce qu'il fait en mettant en berne son pavillon de poupe, & celui de beaupré.

INFAMIE : de tout tems parmi les François, fuir à la guerre hormis quand tout étoit desesperé, & sur-tout abandonner son bouclier pour fuir plus vite, a été le dernier deshonneur. Chez les peuples de Germanie par-là un homme devenoit *infame*, & il ne lui étoit pas permis aprés cette lâcheté d'assister aux sacrifices, & aux Conseils de guerre. Plusieurs de ceux à qui ce malheur arrivoit se donnoient la mort. Il y avoit une amende de quinze sols d'or, marquée dans la Loi Salique, contre celui qui auroit reproché à un homme sans pouvoir le prouver, qu'il auroit fui dans le combat, & jetté son bouclier.

Chez les Romains il y a quelque chose de plus fort. Il falloit chez eux vaincre, ou mourir, & c'étoit une espéce d'*infamie* pour eux que d'être fait prisonnier de guerre. Regulus le regarda ainsi, puisque prisonnier des Carthaginois, & envoyé par eux à Rome pour traiter de la Paix, il ne se jugea pas digne de se trouver à l'assemblée du Senat, quoiqu'invité de s'y rendre.

L'honneur a aussi toujours fait le caractere principal de la Nation Françoise, & le Soldat & l'Officier capable de la moindre bassesse est honteusement chassé de son Corps, & quiconque a la lâcheté de fuir, ou de mettre les armes bas quand il est aux prises avec l'ennemi, est pour toujours couvert d'*infamie*. On se souvient des Corps qui font leurs devoirs, & de ceux qui ne s'en acquittent que foiblement, & l'idée qu'on en a, soit avantageuse, ou desavantageuse ne s'efface pas aisément. Il faut des actions d'éclat pour réparer la moindre faute commise.

INFANTERIE : suivant quelques anciens Auteurs, l'*Infanterie* tire son origine, ou du moins son nom, d'une Infante d'Espagne, laquelle ayant appris que le Roi son pere, qui commandoit une grosse armée avoit été entierement défait dans une Bataille contre les Maures, assembla un nombre de gens de pied,

dont l'usage pour les combats en plaine étoit alors inconnu.

Elle marcha à leur tête aux Ennemis, qui poursuivoient les débris de l'Armée vaincuë, les arrêta, les combattit, & remporta sur eux une entiere victoire, ensorte que pour conserver la mémoire d'une action si extraordinaire, les Pietons Espagnols se formerent le mot d'*Infanterie* du nom de cette illustre Princesse. Ce mot a passé depuis dans les Troupes de presque toutes les Nations, lesquelles pour imiter un si bel exemple, commencerent a employer des Piétons à la campagne, où l'on ne se servoit avant cela que de Cavalerie.

Quoiqu'il paroisse quelque vraisemblance dans ce vieux récit, on voit néanmoins par l'histoire que les gens de pied pour la guerre de campagne ont été en usage longtems auparavant l'irruption des Maures en Espagne, puisque les Grecs, & les Romains en font par tout mention dans leurs relations de Batailles : mais peut être que les Nations, que ceux-ci appelloient Barbares, ne s'en sont pas si-tôt servi.

En effet, on voit dans l'histoire des Croisades qu'en l'année 1097. Soliman Empereur Turc, & le Soudan d'Egypte vinrent combattre les Chrétiens croisés dans la vallée Gorgonienne avec une Armée de trente mille hommes, tous à cheval.

Sans remonter si haut, on sçait que les Tartares, qui forment un grand Peuple ne vont encore à présent à la guerre qu'à cheval. Il faut croire cependant que les Chefs de ces Armées toutes de Cavalerie, pouvoient en obliger une partie de mettre pied à terre pour les siéges, ou pour les autres opérations en lieux inaccessibles aux gens de cheval.

Quoi qu'il en soit : si l'*Infanterie* tient son origine, ou son nom d'une femme, celle qui l'a produite a trouvé un beau moyen d'immortaliser sa mémoire en donnant l'être au plus illustre, & au plus formidable Corps, qui soit entre toutes les Troupes.

Jusqu'au régne de Charles VII. ce Corps ne s'étoit acquis qu'une trés-médiocre réputation, n'ayant pas, dit Brantome, toujours été considerée, comme le plus sûr appui de l'Etat. Ce n'étoit, comme il le rapporte, que *marauts, bellistres mal armés, mal complexionnés ; fenéans, pillards, & mangeurs de Peuples*, excepté, dit-il, quelques Compagnies d'Arquebusiers, & Archers, la plûpart Genois.

Mais Charles VII. voulant régler son *Infanterie*, comme il avoit fait sa Cavalerie, il en forma une

toute nouvelle, & ordonna pour ce sujet que chaque Paroisse du Royaume fourniroit un des meilleurs hommes, & des plus aguerris, pour servir avec l'arc & la fléche, par tout où il seroit besoin : & Sa Majesté exemta ces nouveaux Soldats de tout droit leur vie durant, après qu'ils auroient servi un certain tems.

Cette exemption fit donner à cette nouvelle *Infanterie* le nom de *francs-Archers*. Cette institution eut une si heureuse suite, que ce Corps joint à la Gendarmerie formoit une Armée invincible. Le Roi y créa quatre Capitaines Généraux pour la commander, qui avoient chacun 4000. Archers, qui étoient divisés par Compagnie de 500. & chaque Compagnie avoit un Capitaine particulier avec les autres Officiers.

Le premier Capitaine Général etoit nommé par Sa Majesté & representoit à peu près ce qu'a été depuis le Colonel Général. Ces 16000. Archers étoient tirés des quatre parties du Royaume.

Cette nouvelle *Infanterie* ne demeura sur pied que vers la fin du régne de Louis XI. & ce fut sous celui de Louis XII. qu'elle commença à former l'éclat, dont elle joüit aujourd'hui ; plusieurs Seigneurs s'étant chargés d'en lever pour l'expedition de Naples.

On vit alors, comme dit Brantome, plusieurs Gendarmes quitter la lance pour prendre la pique : c'est-à-dire, que les Seigneurs & Gentilshommes commencerent à servir dans l'*Infanterie*, où ils avoient refusé auparavant de prendre de l'emploi, parce qu'elle n'étoit composée que de personnes d'une naissance médiocre. Cette nouvelle levée se fit à l'ordinaire sous le nom de Compagnies, & non de Regimens. Les moindres Compagnies étoient de 500. hommes, & d'autres montoient jusqu'à 3. ou 4000. hommes.

L'*Infanterie* étoit encore en cet état, lorsque François I. à l'imitation des Romains institua des Légions, qu'il fixa au nombre de sept. Chacune étoit composée de 6000. hommes & faisoient en tout 42000. hommes.

Ces Légions ne durerent qu'un certain tems. Elles furent cassées pour établir à leur place des Compagnies sous le nom de Bandes. Ces Compagnies étoient de 3. à 400. hommes, & chacune sous le commandement d'un Capitaine.

Outre cette *Infanterie*, qui a subsisté sur un bon pied jusqu'au régne de Henri IV. il y en a eu une autre qui a subsisté jusque sous le même regne sous le nom d'*Avanturiers*. Voila à peu près ce qu'a été l'Infanterie

fanterie Françoise depuis qu'elle fut établie sur un pied reglé, jusqu'à l'institution des Regimens. *Voyez* LEGIONS. BANDES. REGIMENS.

INFANTERIE étrangere. Il y a long-tems que la maxime de se servir de Troupes étrangeres est établie en France.

Dès le régne de Philippe le Bel on y en a vu paroître, suivant le traité, qu'il fit pour ce sujet avec Jean de Bailleul, Roi d'Ecosse, Eric Roi de Norvegue, Albert Duc d'Autriche, & plusieurs autres Princes d'Allemagne, & Humbert Dauphin de Viennois.

Philippe de Valois s'en servit aussi, & Louis XI. fut le premier, qui prit des Suisses à son service. Depuis ce tems il y a toujours eu dans le Royaume, des Regimens Suisses, Allemans, Italiens, Catalans, Irlandois, & autres Sujets de la Grande Bretagne.

INGENIEUR: ce nom marque l'adresse, l'habileté, & le talent, que l'on doit avoir d'inventer. On appelloit autrefois les Ingenieurs *Engeigneurs*, du mot *Engin*, qui signifioit une machine, parce que les machines de guerre, avoient été pour la plupart inventées par ceux, qui faisoient cet emploi, & qu'ils les mettoient en œuvre. Or *Engin* vient d'*Ingenium*. On appelloit même en mauvais Latin ces machines *Ingenia*. Voilà l'étymologie du nom Ingenieur. Ce sont encore de ces Officiers fort nécessaires pour la guerre. L'Emploi d'Ingenieur est très-honorable. Il monte aux grades les plus considérables de l'Armée.

Un Ingenieur doit être un homme intelligent dans l'art de tracer toutes sortes de forts, & d'ouvrages. Il doit connoître les défauts des places de guerre, y remedier, & faciliter l'attaque, & la défense de toutes sortes de postes.

Les qualités d'un parfait *Ingenieur* sont d'un détail très-difficile. Elles seroient exactement définies, si on figuroit toutes celles du Maréchal de Vauban.

La Science d'un *Ingenieur* est de posseder la Géométrie, qui est l'art de mesurer la terre dans toutes ses dimensions, longueur, largeur, & hauteur, & l'Arithmétique à cause des calculs. Il doit sçavoir la fortification, afin de faire construire, & d'ordonner toutes sortes d'ouvrages, selon les lieux & tems, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une Place. L'Architecture civile pour la maçonnerie, charpente, & couverture, & pour les logemens des Troupes dans une Place, & les maisons des Habitans, est une science pour lui très-nécessaire. Il ne faut pas qu'il ignore les

Méchaniques, s'il veut se servir utilement de toutes sortes de machines, soit à l'attaque, ou à la défense d'une Place, soit dans les marches d'une Armée.

Un bon *Ingenieur* a étudié la perspective afin de pouvoir exprimer sur le papier les différentes situations des desseins qu'il propose. Il a appris la Géographie, pour sçavoir la situation des Villes, Villages, Forêts, Rivieres, & Montagnes, pour en faire la description, & en connoître le terrein, sans quoi il lui seroit impossible de prendre de justes mesures pour les campemens, & la construction des Ouvrages. Il doit être Physicien afin de connoître la qualité des terres & des matériaux, & le tems, où l'on doit les employer : Historien, pour profiter des exemples passés, & ajouter, ou diminuer aux ouvrages selon l'usage des machines, que l'on emploie pour leur destruction. Quand un *Ingenieur* est chargé de construire une Place, il observe le lieu, où on la veut placer, la qualité du terroir, les bois, les montagnes, qui l'environnent, le caractére des habitans de la Province, & les contributions qu'elle pourra tirer du pays ennemi.

On divise les *Ingenieurs* par Brigades, & les Directeurs sont ordinairement Brigadiers. L'emploi des *Ingenieurs* est de faire tout ce que le Commissaire Général leur commande, soit à l'attaque, à la défense, ou à la construction d'une Place, ou de quelque autre ouvrage, qui puisse servir à la sureté du Camp, & de faire fabriquer les instrumens & machines nécessaires pour un siége. Ils rendent compte toutes les semaines au Directeur de l'Etat des Travaux, donnent des mandemens sur le Trésorier pour fournir de l'argent aux Entrepreneurs à proportion de l'ouvrage, qu'ils ont fait faire, & c'est à eux à veiller à ce que les Entrepreneurs fournissent de bons matériaux.

Les *Ingenieurs* ont d'appointemens depuis vingt écus par mois jusqu'à cent, selon le tems de service, le mérite, & le poste, où est placé l'*Ingenieur*. Le Surintendant des Fortifications reçoit les *Ingenieurs* après les avoir fait examiner par un Professeur de Mathématiques. On a d'autant plus d'empressement d'entrer dans ce corps, qu'on y fait son chemin, & que M. de Vauban a été fait Marechal de France.

Quand dans un siége il manque des *Ingenieurs* en second, on prend des Lieutenans, & des Soulieutenans d'Infanterie, qui font les fonctions d'Inspecteurs sur les ouvrages, tiennent la main à ce que les Ouvriers remplissent leur devoir, & on leur donne dix écus par

mois, c'eſt le premier pas pour devenir *Ingenieur*. Les Fortifications du Royaume ſont dirigées par 350. Ingenieurs du Roi, qui étoient ſubordonnés à M. le Maréchal d'Asfeld en qualité de Directeur Général, c'étoit à lui à qui tout ce qui regarde la Fortification étoit adreſſé, & c'étoit par lui que partoient tous les ordres du Roi concernant les Places & les Ingenieurs. Depuis ſa mort la Charge de Directeur Général des Fortifications n'eſt point remplie.

Il y a beaucoup d'*Ingenieurs* qui ne s'appliquent pas aſſez à purger la tranchée d'une infinité de fautes qui s'y commettent. En cela ils ſont très-blamables. Ce que l'on peut dire pour leur décharge, eſt que cette ſcience demande beaucoup de cœur, beaucoup d'eſprit, un génie très-ſolide, & outre cela une étude perpétuelle, & une expérience conſommée ſur les principales parties de la guerre. Mais ſi la nature raſſemble très-rarement ces trois premieres qualités dans un ſeul homme, il eſt encore plus extraordinaire d'en voir échaper à la violence des ſiéges, qui puiſſent vivre aſſez pour pouvoir acquérir les deux autres.

Cela ſuppoſé, on ne doit pas s'étonner, ſi parmi tant de gens, qui ſe croient *Ingenieurs*, ou qui ſe le diſent, on en trouve ſi peu d'habiles, & qui le ſoient effectivement. Le métier eſt grand & très-noble; mais il mérite un génie fait exprès, & l'application continuelle de pluſieurs années: & c'eſt en quoi la nature & la vigueur de nos ſiéges s'accordent très-rarement. Diſons de plus qu'il y a peu de gens, qui ſe propoſent de faire ce métier toute leur vie.

Un homme d'eſprit, qui a de l'ambition, porte ordinairement ſes penſées plus loin, & à un état plus commode, & ne le conſidere que comme un moyen de lui faciliter l'entrée à des Charges plus élevées. Outre que cet Emploi, qui demande un grand fonds de capacité pour pouvoir s'y diſtinguer, eſt très-dangereux, & très-pénible, & il eſt très-facile de s'en rebuter.

Ajoutons qu'il n'eſt pas aiſé aux *Ingenieurs* de perſuader les gens en faveur des nouveautés; que l'on ne ſe défait pas aiſément de ſes vieilles habitudes qu'une erreur de longue main a établies, & à laquelle on eſt accoutumé de ne pas céder facilement pour une vérité qui ne fait que de naître, & qui n'a pour tout établiſſement que des promeſſes d'un bien expérimenté.

Les propoſitions d'épargner les hommes dans un ſiége ne ſont pas toujours bien reçues, & il eſt néceſ-

ſaire aux *Ingenieurs*, qui veulent s'en mêler, d'avoir une réputation bien établie, pour n'être pas traités de cerveaux creux, ou d'hommes, qui cherchent à ſe ménager ; car des Officiers-Généraux, qui n'auront qu'une tres-legere teinture de cette ſcience, n'ajouteront pas grande foi à leurs promeſſes.

C'eſt dans les attaques que les *Ingenieurs* font voir toute leur capacité. Avant Louis XIV. les gens de cette profeſſion étoient rares. Il y en avoit peu qui viſſent cinq ou ſix ſiéges. Bleſſés dès le commencement, ou au milieu d'un ſiege, ils n'en voyoient pas la fin, & faute d'*Ingenieurs* les ſiéges devenoient plus longs, & on y perdoit beaucoup de monde. Louis XIV. par ſa préſence inſpira de l'eſprit & de la conduite à ſes Armées. Sa Majeſté reconnut elle-même combien il étoit néceſſaire d'avoir des gens capables & éclairés pour la ſervir dans les ſiéges. Elle entretint grand nombre d'*Ingenieurs*. Pluſieurs d'entre la Nobleſſe entrerent dans ce Corps, attirés par les bienfaits, & par la diſtinction, qu'ils y trouvoient.

Aujourd'hui c'eſt la même émulation. Si dans les ſiéges il y a beaucoup d'*Ingenieurs* eſtropiés ou tués, le Roi n'en manque pas. Il ne ſe fait point de ſiéges depuis long-tems, qu'il ne ſe trouve trente-ſix, ou quarante *Ingenieurs*. On en met ſix ou ſept dans chaque Brigade, afin qu'en chaque attaque il y en puiſſe avoir, qui ſe relevent alternativement toutes les vingt-quatre heures. Ainſi la tranchée n'eſt jamais ſans *Ingenieurs*. Ils partagent les ſoins du travail, & doivent faire enſorte, qu'il n'y ait pas une heure de perduë.

INSPECTEUR : Depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1668. M. Martinet Maréchal de Camp, & Colonel du Regiment du Roi, a été le premier qui ait eu commiſſion d'Inſpecteur Général d'Infanterie, & M. le Marquis de Fourille, de la Cavalerie. Louis XIV. depuis en augmenta le nombre, & en diſtribua par départemens, afin de faciliter les moyens de voir les Troupes chaque mois, & de lui en rendra compte.

Le devoir des *Inſpecteurs* eſt de faire la revuë des Troupes une fois le mois dans les lieux de leurs Départemens, d'examiner les Compagnies en gros & en détail, pour connoître celles, qui ſont en état de ſervir, caſſer, & congedier les Soldats, qui ne ſont point de la taille, & de la mine que le Roi les demande. C'eſt ſur leur mémoire au Bureau, que l'on caſſe, ou que l'on avance les Officiers : ils ordonnent l'habillement des Soldats, quand il en eſt beſoin. Le droit de l'*Inſ-*

pecteur est d'avoir son logement dnns les Places de son Département, d'y faire prendre les armes, quand il veut, en avertissant le Gouverneur, & celui qui y commande. Un Aide-Major lui porte l'ordre tous les soirs.

Autrefois les Maréchaux de France sous Henri II. en 1547. faisoient la revuë des Troupes. Avant & depuis ce tems on donna le nom de Commissaires à ceux qui rendoient compte de l'état des Troupes aux Ministres; c'étoit aux Sergens de bataille, à qui ils étoient subordonnés; car les Sergens de bataille visitoient en chef les Troupes, & les Places frontieres de leur Département. Ainsi les Sergens de bataille, comme ils étoient plusieurs, étoient alors les *Inspecteurs*. Le nom d'Inspecteur n'a été mis en usage que depuis la guerre d'Hollande en 1672.

Les *Inspecteurs* n'ont point de vuë sur la Maison du Roi, sur les Regmens des Gardes Françoises, sur celui des Gardes Suisses, ni sur le Regiment du Roi Infanterie. Le Roi est pour ainsi dire lui-même l'Inspecteur des Troupes de sa Maison & du Regiment d'Infanterie, qui porte son nom. L'autorité des *Inspecteurs* ne s'étend point non plus sur le corps de l'Artillerie; dans chaque Armée le Commandant de l'Artillerie est Inspecteur & Commissaire de l'équipage qu'il commande sous l'autorité du Grand-Maître.

Quand les *Inspecteurs Généraux* de l'Infanterie visitent les Gardes ordinaires & autres détachemens autour de l'Armée, les Soldats se mettent sous les armes, mais le Tambour ne bat point. Et quand l'Inspecteur Général se trouve dans une ville de guerre, il peut, s'il le veut, faire la ronde, & l'Officier de Garde doit lui donner le mot, sans que l'*Inspecteur* soit obligé de mettre pied à terre, s'il est à cheval. Et suivant une Ordonnance du Roi du 20. Janvier 1690. si ceux qui ont la Charge d'*Inspecteurs*, se rencontrent pour leurs fonctions dans des lieux qui viennent à être attaqués, les Troupes du Roi doivent les reconnoître, suivant leur caractére d'Officier Général, de Brigadier, ou de Colonel, quand ils n'auroient point de lettre de service.

INSTRUMENS militaires: c'est aux différens sons des instrumens militaires, que les Troupes soit en garnison, soit dans les marches, soit en campagne, connoissent les différentes opérations de guerre qu'elles ont à faire.

La Cavalerie a pour *Instrument militaire* la Trom-

pette & les Tymbales. *Voyez* TROMPETTE & TYMBALES. Le Tambour est pour les Dragons, les Mousquetaires du Roi, & l'Infanterie. *Voyez* TAMBOUR. Il y a de plus dans chaque Bataillon d'Infanterie un *Fifre*. Quelques Regimens ont des Hautbois, mais entretenus aux dépens du Colonel.

Les *Instrumens militaires* des anciens, tant pour la Cavalerie, que pour l'Infanterie, étoient la *Trompette*, le *Cornet*, & la *Buccine*, ou *Cor*. La Trompette comme aujourd'hui étoit d'airain & droite : le Cor ou Buccine étoit de même métal, mais recourbé circulairement. Pour le Cornet il étoit fait d'une corne de bœuf sauvage, garnie & embouchée d'argent. Il s'entendoit de loin, lorsque celui, qui en donnoit, sçavoit bien ménager son soufle.

Chez les Romains la *Trompette* sonnoit la charge, & la retraite. Les Enseignes obéissoient au bruit du *Cornet*, qui ne donnoit que pour elles. C'étoit encore la *Trompette*, qui sonnoit, lorsque les Soldats commandés pour quelque ouvrage, sortoient sans Enseigne. Mais dans le tems même de l'action, les *Trompettes* & les *Cornets* sonnoient ensemble.

La *Buccine*, ou *Cor* appelloit à l'assemblée. Elle étoit une des marques du commandement. Elle sonnoit devant le Général, & lorsqu'on punissoit de mort des Soldats, pour marquer que cette exécution se faisoit par son autorité.

C'étoit au son de la *Trompette*, qu'on montoit, & qu'on descendoit les gardes ordinaires, & les grandes gardes hors du camp ; qu'on alloit à l'ouvrage ; que se faisoient les revuës, & que les Soldats se regloient sur ce qu'on sonnoit.

Les *Cornets* faisoient marcher les Enseignes, & les arrêtoient. Tout cela se pratiquoit, dit Vegece, dans les exercices, & dans les *promenades*, qu'on faisoit faire aux Soldats sous les armes, afin que dans un jour d'affaire, accoutumés aux signaux de ces *Instrumens*, ils y obéissent promptement, soit qu'il fallut charger, ou s'arrêter, poursuivre l'Ennemi, ou revenir

De même au son de la *Trompette* dans la Cavalerie, & du *Tambour* dans les Dragons & l'Infanterie, on fait faire aujourd'hui toutes les mêmes opérations de guerre aux Troupes.

INSULTER, est attaquer hautement un poste, y venant à découvert pour se mêler à coups de main, sans vouloir se servir des tranchées, de la sape, & des droites attaques qui se font dans les formes, en

gagnant le terrein pied à pied. On *insulte* ordinairement la contrescarpe pour ne pas donner loisir à l'ennemi de faire joüer les fougasses ou fourneaux, qu'il y peut avoir préparés. Dans ces sortes d'attaques, on commande des Grenadiers à la tête des Troupes, & on a des Travailleurs tout prêts pour faire un logement, & se conserver dans le poste insulté.

INTELLIGENCE, être d'*intelligence* avec l'Ennemi, l'informer de ce qui se passe, c'est trahir son Prince & sa Patrie. La plupart des surprises ne se font que par l'*intelligence* que l'on a avec des Traîtres, ou des Espions.

Une Ville peut-être surprise par *intelligence* de deux différentes manieres. L'une quand celui à qui on livre la Ville n'est point obligé de joindre ses forces, à ceux qui la lui livrent. L'autre où il faut qu'il l'attaque, soit par escalade, par le petard, ou par stratagême.

On peut avoir la premiere sorte d'*intelligence* avec un Gouverneur, qui peut disposer de sa Garnison; avec une Garnison mécontente de son Gouverneur, & des Officiers: avec les Habitans, qui gardent eux-mêmes la Place, s'il n'y a point de Garnison; enfin avec le Parti le plus fort dans une Ville libre, où il y a deux Partis.

L'autre espéce d'*intelligence* peut se former avec un Gouverneur, qui ne peut, ou n'ose pas tenter la fidélité de la Garnison; avec quelques Officiers, Sergens, ou Soldats, avec les Habitans, ou quelques-uns d'entre eux, &c.

Il faut être extrêmement sur ses gardes dans les *intelligences* de quelque espece qu'elles soient, de peur d'en être la dupe. Souvent c'est une ruse du Gouverneur, qui veut vous engager dans une mauvaise affaire: souvent ceux qui les proposent, ne cherchent qu'à lier une négociation, d'où ils puissent tirer de l'argent, & manquer ensuite de paroles sous mille prétextes. Après tout, qui est capable d'une trahison, peut bien en faire deux.

Comme la trahison est infiniment odieuse, on ne doit y engager personne, ni faire les premieres démarches dans ces sortes de négociations: mais si sans y avoir trempé en aucune maniere, la trahison se trouve toute formée dans le cœur de ceux, qui viennent la proposer, un Général peut alors se servir de leur mauvaise disposition pour épargner le sang de ses Soldats, & pour l'interêt de son Roi, d'autant mieux que c'est au Prince Ennemi à se tenir sur ses gardes; & qu'il

doit sçavoir qu'on s'embarrasse fort peu, si c'est par valeur, ou par ruse, qu'on a le dessus à la guerre. *Dolus an virtus equis in hoste requirat.* Mais on doit eviter dans ces occasions de ne rien faire, qui soit contre l'humanité, & le droit de la guerre, tel que seroit l'assassinat, le poison, le manque de parole dans les saufs-conduits, &c.

Lors donc qu'on vient faire ces sortes de propositions, il faut examiner soigneusement quel est le caractere des personnes envoyées, & de celles qui les envoyent, si ce sont des esprits fermes dans leurs résolutions ou qui changent facilement, quel est le sujet qui les engage à faire une semblable entreprise : si leur mécontentement vient de loin, ou s'il ne fait que commencer, auquel cas il faut prendre garde que leur dessein ne vienne d'un premier mouvement de colere, dont ils pourroient se repentir, dès qu'ils seroient en état d'y faire un peu plus de reflexion ; quels sont leurs biens, leurs parens, leurs amis, leurs complices, & quel pouvoir ils ont.

Il faut aussi examiner le tems, le lieu, & les moyens, qu'ils proposent pour exécuter leurs entreprises, & quelles assurances ils peuvent en donner. Par ces sortes d'interrogations faites plusieurs fois & en divers tems, un Général, qui a de la prudence peut comprendre si on parle de bonne foi ou non, & s'il y a moyen de réussir.

Dans les *intelligences* de la premiere espéce, un Gouverneur peut gagner sa Garnison en exagerant les sujets de mécontentement qu'on a, le peu de récompense qu'ils doivent espérer en restant fidéles à leur Prince, & en leur faisant de grandes promesses de la part de celui, dont il veut embrasser le parti.

Une Garnison mécontente peut facilement obliger son Gouverneur à céder, & si on craignoit quelque chose de la part des Habitans, les Soldats peuvent auparavant les gagner tous ou en partie, par des faux bruits.

De même les Habitans peuvent peu à peu gagner une Garnison en caressant les Soldats, & les interessant dans leur dessein, par les promesses qu'ils leur feront de la part du Prince, à qui on veut se livrer. Enfin dans une Ville libre, le parti le plus fort peut vous ouvrir les portes, sans que l'autre soit en état d'y resister.

Après avoir bien pris ses mesures dans ces sortes de cas, on fait avancer ses Troupes le jour assigné, & on

se rend maître de la Place, où il faut être plus fort, que ceux qui l'ont livrée, de peur qu'il ne leur prît envie de vous en chasser. Il est bon même d'en faire sortir le plutôt que l'on peut la Garnison, sous prétexte de l'envoyer au Prince, qui doit la récompenser : & si ce sont les Habitans, qui l'ont livrée, ou le parti le plus fort dans une Ville libre, il faut y entretenir des Troupes, qui soient en état de résister à leurs mouvemens, sous prétexte de vouloir les défendre contre les entreprises du Prince, dont ils ont abandonné le parti, ou de ceux qui en voudroient à leur liberté ; & pour les en mieux convaincre, on fait réparer leurs fortifications, en en ajoutant même de nouvelles aux endroits trop foibles ; mais en même tems on y construit une forte citadelle pour y renfermer un nombre de Troupes, capables de les contenir dans leur devoir.

Dans les *intelligences* de la seconde espéce, un Gouverneur tache de gagner le plus de monde qu'il peut de sa Garnison, & après avoir pris jour avec l'Ennemi, il met aux portes des Gardes à sa dévotion, qui laisseront entrer des Soldats déguisés, jusqu'à ce qu'ils soient en assez grand nombre pour pouvoir forcer un corps de garde. Il peut de même mettre des sentinelles sur le rempart pour favoriser l'escalade, ou l'entrée par la riviere, &c.

Un Officier, ou un Sergent d'accord avec son Caporal peuvent favoriser de même ces entreprises par le moyen des Sentinelles de leur faction, qu'ils mettront aux endroits, qu'on veut surprendre. Un Major peut convenir avec l'Ennemi qu'on lui enverra un certain jour une Troupe de cent ou de deux cens hommes, dont le Chef se dira envoyé pour renforcer la Garnison, & lui présentera son ordre supposé. Il peut aussi faire entrer un certain nombre de gens déguisés dans la Place, faire armer pendant la nuit les Soldats qui sont entrés déguisés pendant le jour, faire ouvrir les portes & les barrieres, par où ceux qui sont en embuscade entreront en même tems.

Il peut aussi de même que les autres Officiers favoriser une surprise par escalade, par pétard, par quelques charrettes chargées de Soldats cachés, qu'on laissera embarrasser l'entrée de la porte, &c. Un simple Soldat peut faire un signal pendant la nuit, pour faire connoître le lieu où il est en faction. Il peut aussi faire entrer par le démasquement d'une fausse porte, par une embrasure basse, qu'il ouvrira, ou par quelque grille de fer, qui seroit en des lieux négligés.

Les Habitans, s'ils sont armés, peuvent se soulever pendant la nuit vers quelque côté de la Place, afin qu'on puisse plus facilement attacher le pétard, ou dresser les échelles, & s'introduire dans la Place S'ils ne sont pas armés, ils peuvent retirer chez eux en divers tems, des gens qui entreront déguisés, & qui forceront en suite quelques corps de garde, tandis qu'on attachera le pétard, ou qu'on montera par escalade.

Un seul Habitant peut favoriser l'entreprise par le même moyen, ou en découvrant quelque aqueduc, quelque lieu souterrain négligé, & enfin la trahison peut s'exécuter selon les différentes circonstances, d'une infinite d'autres manieres.

L'exécution de ces sortes d'entreprises doit se faire avec beaucoup de secret, & de promptitude, tant pour n'être pas découvert, que pour ne pas donner le tems aux Traîtres de changer de dessein.

Contre les intelligences & la trahison, il faut étudier de près le caractere des Habitans, & de la Garnison, s'il y en a ; empêcher les assemblées de jour & de nuit, faire observer exactement les patrouilles, avoir grand nombre d'espions, qui puissent vous informer des démarches qu'on peut faire, veiller soigneusement à celles des personnes suspectes, & tacher enfin par ses bonnes manieres de gagner l'amitié de tout le monde, c'est le meilleur moyen d'éviter la trahison.

INTENDANT D'ARMÉE. Les Intendans d'Armées sont les principaux Inspecteurs qui ont soin de la subsistance des Troupes, & ils doivent en avoir une parfaite connoissance.

Si l'Intendant de l'Armée n'est point Intendant de Province, il se transporte sur la Frontiere où l'Armée doit agir, & il fait les mêmes sollicitations envers les autres Intendans, que celles du Ministre de la Guerre, afin que les provisions ordonnées se trouvent justes aux lieux de leur destination dans les tems prescrits.

Quand le Ministre de la Guerre a fixé le jour qu'on doit faire la marque des Equipages, l'Intendant qui en est averti par ce Ministre, délivre un ordre par écrit à un Commissaire des Guerres pour aller assister à cette marque, s'il n'y va pas lui-même, & il lui recommande sur-tout de ne recevoir que des chevaux capables de servir.

Lorsque l'Armée s'assemble, l'Intendant donne à celui qui commande les vivres, un état de toutes les troupes qui doivent former l'Armée, & cet état lui sert de régle pour augmenter sa fourniture à propor-

tion de leur nombre, & pour les tems qu'elles arriveront au Camp, suivant qu'elles y sont marquées.

Pendant le cours de la Campagne, l'Intendant ne doit point perdre de vuë toute la Manœuvre des vivres, & il se fait rendre compte de l'état des travaux, de la bonté du pain, de son poids, & quand il reçoit des plaintes à ce sujet, il choisit le plus habile & le plus honnête homme d'entre les Commissaires des Guerres, qui servent sous ses ordres, & il lui donne la commission d'aller prendre connoissance de ces desordres.

Quant aux procés-verbaux, soit pour perte de pain, soit pour incendie, & irruption des ennemis, soit pour enlevement d'un convoi, il se sert du même Commissaire, pour en prendre toute la connoissance duë aux intérêts du Roi, & quand le procès-verbal est signé du Commissaire, il le vise.

L'Intendant de l'Armée doit s'informer souvent du Directeur des Vivres avant les distributions pour combien de jours les Troupes seront fournies : & il a soin qu'elles le soient toujours pour quatre : excepté dans la Canicule, où l'on fait les distributions de deux jours en deux jours, parce que le pain peut se gâter.

L'Intendant doit être encore fort attentif aux Equipages de charroi pour sçavoir s'ils sont bien nourris, afin qu'ils puissent fournir à la fatigue qu'ils sont obligés de faire sans cesse, & si l'on paye réguliérement les Officiers & Charretiers, pour empêcher que ces derniers n'ayent pas sujet de déserter, & que tous ensemble travaillent avec courage. Il en fait faire aussi la revue de tems en tems, & il oblige les Entrepreneurs à remplacer les chevaux qui manquent ; sur-tout pour l'arriere saison, afin que le service se soutienne malgré le mauvais tems.

S'il arrive que pendant la Campagne il y ait des plaintes de la part des troupes pour la mauvaise qualité du pain, l'Intendant examine si la faute vient de la corruption de la farine ou de la négligence de l'ouvrier, ce qui est aisé à connoître.

Lorsqu'elle provient de la farine, le pain sent mauvais, & l'on trouve dedans les marons encore tout entiers, qui sont des grommelots de farine pourrie. Les Commis méritent punition de donner de telles farines à leurs Boulangers : & en cela les Entrepreneurs sont à plaindre de voir perdre de bonne marchandise faute de soin, outre le chagrin qu'ils ont de faire crier les Troupes.

Si la faute est dans la fabrique du pain, ce qui arrive par la friponnerie de l'Ouvrier, ou par son ignorance; on approfondit l'un & l'autre, & l'on fait châtier les coupables. Pour cet effet l'Intendant donne ordre aux Commissaires des Guerres, qui résident dans les Places de se transporter dans les Magazins & de visiter les bleds & les farines avec pouvoir de faire jetter dans les rivieres, ou d'enterrer ce qui se trouve assez mauvais pour infecter le pain & alterer la santé du Soldat.

Lorsque le Munitionnaire a reçu des bleds du Roi, l'Intendant de l'Armée à soin de le lui faire remplacer, & de sçavoir par des états, qu'il lui demande de tems en tems, si chacun des Magazins est pourvu des effets qui doivent s'y trouver, & s'il y a suffisamment des farines dans ceux d'où l'Armée tire sa subsistance. Quand il y trouve du manque, il tient la main à les faire remplir au plûtôt suivant les nécessités.

A la fin de la Campagne, lorsqu'il est tems de licencier les Equipages, l'Intendant en prend l'ordre du General, & le donne par écrit au Directeur des Vivres pour le produire dans son compte avec la premiere revuë, qui a été faite pour la marque, & ces deux piéces servent à régler la solde de ses chevaux. Mais s'il est nécessaire que l'Armée tienne la Campagne, passé le dernier Octobre : l'on ne congédie point les caissons, & pour les retenir encore à la solde du Roi, on leur donne un autre ordre par écrit pour rester à continuer le service.

Quand la guerre continue, les Entrepreneurs des vivres travaillent pendant tout l'hiver à faire leurs achats, & les Intendans, chacun dans leur district, recommencent aussi leurs soins, pour être informés si toutes les qualités de grains se transportent dans les Magazins, & ils s'en font donner souvent des états pour rendre compte aux Ministres.

L'Intendant d'Armée n'arrête que l'état du pain qu'on a fourni aux Troupes qui ont agi en Corps d'Armée, ce qu'on appelle l'état de campagne. Outre cet état il y en a encore d'autres que les Intendans des Provinces frontieres arrêtent de même au Munitionnaire avec les états des garnisons. Ces premiers contiennent le pain qu'on a livré aux passages des Régimens destinés pour former les Corps d'Armées, & les seconds renferment celui qui a été fourni dans les Places de leurs départemens aux troupes qui y sont entrées, où lesquelles y ont resté pendant la Campagne. Tous ces états s'arrêtent sur les revues des Commissaires des Guerres.

Quoique les Intendans d'Armée soient juges nés des procès que les Munitionnaires & leurs Commis peuvent avoir ensemble, cependant le Roi en son Conseil à toujours coûtume de leur en délivrer une Commission particuliere, lorsque Sa Majesté voit que la guerre pourra durer, afin qu'ils réglent les differens sur les lieux, non-seulement à l'égard des Commis, mais aussi de toutes sortes de personnes qui auront eu quelque affaire au sujet des vivres, tant en demandant qu'en défendant.

Les Intendans des Armées, & les autres Intendans de Justice, Police & Finance, furent créés sous Louis XIII. en 1635. On les nommoit auparavant Commissaires du Roi, c'est la qualité qu'ils avoient anciennement sous le régne de Henri III. en 1577. Les Officiers Generaux & Gouverneurs, ne font rien que de concert avec l'Intendant d'Armée, qui pour tout dire en peu de mots, veille à la police, au payement des Troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, suivant les revues, au réglement des contributions, à l'établissement des sauve-Gardes des Hôpitaux, & à l'exécution des Ordonnances du Roi.

INTENDANT de la Justice, Police & Finance de la Marine, est un Officier de mérite & de capacité, qui réside dans un Port, qui a soin de faire exécuter toutes les Ordonnances & tous les Réglemens concernans la Marine, qui pourvoit à la fourniture des Magazins, & à la conservation de toutes les provisions, qui fait la revue des Equipages, quand ils sont à bord, fait punir les Deserteurs & coupables, & met la taxe aux denrées. Il y a plusieurs Intendans de la Marine qui ont chacun leur département.

INTERVALLE entre deux Bataillons est l'espace qui les sépare, soit qu'ils soient campés, ou en bataille. Cet espace est ordinairement l'ouverture nécessaire pour passer un autre Bataillon. Mais dans le campement d'un siége, il est souvent plus grand, & rarement plus petit.

INTERVALLE du Camp à la ligne, est la distance qu'il y a du Camp à la ligne. Cet espace doit être d'environ 100. ou 120. toises, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Escadrons nécessaires à la défense, & laisser derriere eux un espace assez grand pour le passage des Troupes qui auront à porter leur secours ailleurs. La même chose doit être observée à peu-près à la contrevallation.

INVALIDE est un homme de guerre estropié

dans les occasions glorieuses, qui l'ont rendu incapable du service. Avant la construction de l'Hôtel des Invalides, tous les Soldats estropiés avoient ordre de se rendre dans les Places Frontieres de Picardie, de Champagne, & des Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & faisoient partie des mortes payes. Aujourd'hui les Soldats estropiés avec un certificat de leurs services, obtiennent l'Hôtel des Invalides : & ceux qui sont encore en état de porter les Armes, sont envoyés dans les Forts & Citadelles des Places de guerre, où ils font le service des Troupes réglées.

INVESTIR une Place, c'est se saisir de ses avenues, & distribuer les Troupes dans les postes principaux, en attendant l'Artillerie, & le reste de l'Armée pour former le siége.

Le Général ayant une fois fixé sa résolution sur le dessein d'une Place, qu'il veut attaquer, doit détacher un gros corps de Cavalerie avec les Dragons qui se trouvent dans son Armée, pour l'aller *investir* sous la conduite d'un Lieutenant-General, ou d'un Maréchal de Camp. Mais comme c'est le tems, où il est le plus nécessaire de garder le secret, il peut encore diriger la marche de ce détachement, en lui enseignant un poste, qui l'écarte de son droit chemin, & qui le mette à portée de donner quelque jalousie à une autre Place. Il peut même donner ses ordres par écrit, & cachetés à l'Officier-Général avec défense de les ouvrir qu'il ne soit au poste qu'il lui aura marqué, & en présence de ceux qu'il lui voudra nommer, ce sont à peu-près les mesures qui peuvent se garder à l'égard du secret. Cela va même quelquefois à *investir* une autre Place qu'on ne veut pas attaquer, pour faire prendre l'échange à l'ennemi, & lui donner lieu d'affoiblir la Garnison. C'est ainsi que les Alliés en 1710. paroissant menacer Ypres, donnerent occasion de tirer la meilleure partie de la garnison de Tournay, qui ayant été *investi* le lendemain, ne fut pas en état de faire la résistance qu'on en devoit attendre, quoiqu'elle soit une des plus fortes Places des Pays-Bas. Quelquefois on pousse l'Ennemi pendant quelques jours pour l'éloigner de la Place que l'on a dessein d'attaquer ; après quoi, & quand les affaires sont réduites au point qu'on les desire, le Lieutenant-General ou Maréchal de Camp chargé d'*investir* la Place, doit se pourvoir de bons Guides, presser sa marche, ne s'arrêter qu'autant de tems qu'il en faut pour faire repaître, se reposer un peu,

& continuer cependant à tenir le secret, jusqu'à ce que l'approche de la Place rende de nécessité la chose évidente.

Au dernier logement qu'il fait avant que d'arriver devant la Place, il doit détacher deux ou trois Partis de Cavalerie, chacun plus fort que la Garnison, qui doivent aller s'embusquer aux environs pour tâcher d'enlever les bestiaux & faire des prisonniers. Arrivant devant la Place, il se saisit des principales avenues, sur lesquelles il fait mettre ses Troupes en bataille. Ensuite il fait le tour, reconnoit bien les environs & les endroits les plus à craindre pour les secours, & y pose de fortes Gardes.

Il doit envoyer des Partis à la guerre pour apprendre des nouvelles des Ennemis. Il fait occuper par les Dragons tous les petis postes qui peuvent servir à les reserrer dans la Place. Il s'informe en particulier de chacun des Prisonniers de la qualité du Pays, des guets, des riviéres, des enfilades, des avenuës, & des lieux voisins où il y a des maisons fortes, ou quelque situation avantageuse. Il s'informe encore du nombre de la Garnison, des Officiers, s'il s'attend au siége, s'il espere du secours, d'où & par où des munitions de Guerre, des vivres ; peuvent venir de l'état de la Place & de ses Fortifications.

La nuit il fait ses biouacs à la portée du mousquet de la Place : il pose toujours les plus grands Corps sur les avenuës, par où les secours auroient plus de commodité de se jetter dedans ; il met de plus quantité de petites Gardes devant & derriere lui pour n'être point surpris. Pendant ce tems-là la moitié des Troupes est à cheval, l'autre tient ses chevaux par la bride, & tous ne se reposent que de jour, encore est-ce alternativement, tantôt une moitié, tantôt l'autre. Si par le moyen des petites Gardes qu'il à avancées dans le pays, ou des Partis qu'il a envoyés s'il a avis de l'approche de quelques secours, il doit tâcher de le combattre un peu loin de la Place pour éviter que le débris ne s'y jette. Il ne faut pourtant pas qu'il s'éloigne trop, de peur que ce ne soit une feinte que l'ennemi lui fasse, pour l'obliger à dégarnir quelqu'un de ses Postes, afin de pouvoir ensuite s'y glisser plus facilement.

Comme tout le but du Lieutenant-Général doit être d'empêcher qu'aucun secours n'entre dans la Place pendant qu'il la tiendra *investie*, il faut qu'il soit perpétuellement à cheval, qu'il visite continuellement les

Postes, qu'il reconnoisse parfaitement le pays, & spécialement les endroits par ou peuvent venir les secours aussi-bien que les lieux qui lui peuvent donner quelque avantage & tâcher de faire son profit de tout. Pendant que la Place sera *investie*, il doit prendre toutes les connoissances possibles de l'état des travaux & de ses environs, afin d'en rendre compte au General à son arrivée & lui donner les lumieres qu'il pourra sur le siége & sur les attaques.

Les principaux Ingénieurs doivent accompagner le Lieutenant General quand il va *investir* la Place, afin de profiter par avance des deux ou trois jours qu'on est à attendre l'Armée, & afin d'avoir le tems d'étudier l'ordre de campement & des lignes, & même de faire quelques tours à l'entour de la Place pour commencer à la reconnoître, moyennant quoi on peut procéder à l'exécution des uns & des autres avec beaucoup plus d'ordre & de connoissance. Pour bien s'acquitter de ceci, il est nécessaire qu'ils ayent un Plan juste de la Place, sur lequel ils pourront ajuster les changemens qui leur paroîtront avoir été faits depuis qu'il aura été levé. Ils le réduiront aussi en petit & y ajouteront un grisonnement du paysage des environs à une demi lieue de la Ville à la ronde : ensuite de quoi on pourra faire un petit Plan ou Carte estimative des lignes & du campement. Pour ce dernier il doit se faire de concert avec le Lieutenant-General, parce que c'est à lui à sçavoir mieux que qui que ce soit l'ordre de la Bataille, les rangs des Brigades, des Régimens, & le dénombrement de toute l'Armée.

Dès le jour même que la Place est *investie*, tout se met en mouvement ; l'artillerie & sa suite, les vivres & tous les Caissons, les Paysans & tous les chariots sont commandés, enfin tout part des Places voisines, & se met en marche pour se rendre devant la Place *investie* : ce qui se fait à la diligence, tant de l'Intendant de l'Armée, qui a ses correspondances avec les Provinces voisines, & qui fait les envois dans les pays voisins quelques jours avant l'investiture, qu'à celle du Lieutenant-General de l'Artillerie, qui de sa part tire les munitions de tous les Magazins où il a fait ses amas. Il employe à cet effet des chevaux d'Artillerie, & les chariots que l'Intendant lui fait fournir : le tout en conséquence des ordres du General.

Pendant que les dispositions de l'*Investiture* se font, l'Armée marche à grandes journées & arrive devant la Place pour l'ordinaire 2. 3. 4. ou 5. jours après

l'*Investiture*. Le Lieutenant-General qui l'a faite va au-devant de l'Armée à une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au General de ses diligences, & le General sur son rapport fait ensuite la derniere disposition pour le campement de l'Armée autour de la Place.

INVESTIR, terme de marine, pour dire toucher ou échouer, soit de bon gré, soit par contrainte.

JOUR : être de jour, c'est commander les Troupes, ou les attaques d'un siége en qualité d'Officier General pendant l'espace de 24. heures, & partager ce commandement du jour à un autre avec d'autres Officiers Generaux, qui se relévent tour à tour. S'il y a plusieurs Generaux dans une Armée, & plusieurs Lieutenans-Generaux, plusieurs Maréchaux de Camp, plusieurs Brigadiers, plusieurs Aides de Camp, chacun est de jour selon son rang.

JOURNÉE : ce terme se prend pour bataille ou combat, ainsi l'on dit la journée de Parme, la journée de Guastale.

JOURNAL est un Mémoire que le Gouverneur d'une Place assiégée tient, de ce qu'il fait jour par jour, pour en rendre compte à son Prince. L'Officier General qui commande un siége, tient aussi un *Journal* des travaux qu'il fait faire jour par jour devant la Place qu'il assiége. Ainsi le *Journal* d'un siége est un détail circonstancié de l'attaque d'une Place jour par jour.

JOURNAL chez les Marins, est aussi un Mémoire de Navigation, ordinairement divisé par colonnes, où les Pilotes ont accoûtumé d'écrire par quel rhumb de vent un Vaisseau est porté chaque jour, par quel air de vent doit être sa route, quel changement arrive durant chaque horloge, quelle est la latitude trouvée par l'observation des hauteurs, quelle est la latitude donnée par le pointage de la Carte, quel a été le sillage du Vaisseau durant chaque quart, quelle est la longitude estimative donnée par le pointage, & enfin ce qui est arrivé de remarquable depuis un midi jusqu'à l'autre, comme seroit la rencontre de quelque Vaisseau, une tourmente, la vuë de quelque côte, & pareilles choses.

JOUTERAUX, terme de marine, sont des piéces de bois à l'éperon du Vaisseau, qui répondent d'une herpe à l'autre, de haut en bas & qui sont mises paralleles, pour faire l'assemblage des herpes.

ISLE est une terre détachée du continent, ou de la terre ferme par des eaux dont elle est environnée de tous côtés.

ISSAS, terme de marine, ou drisse est une corde qui sert à guinder & à amener, c'est-à-dire, à hausser & baisser, soit une vergue, soit un pavillon, car l'épars du pavillon, & chaque vergue du Vaisseau ont leur *Issas* particulier. L'*Issas* ou la *Drisse* de la grand'vergue est amarée par le bout d'en bas au sep de drisse, qui est au pied du grand mât, & vient répondre par en haut à la corde appellée itacle qui saisit le milieu de la vergue.

ISSER, en terme de marine, est tirer en haut. On dit: *Isser* les vergues, *Isser* les voiles, *Isser* le pavillon.

ITACLE, terme de marine, est un cordage amaré par le bout d'enhaut au milieu d'une vergue, contre les roccages, & par le bout d'en-bas à l'issas ou drisse, pour faire couler la vergue le long du mât.

JUGE, les Regimens Suisses ont un Juge par Compagnie, & un grand Juge par Regiment. Ils appellent le Juge *Richter*, & le grand Juge *Obster Richter*. Le Juge à l'œil sur les petits desordres ou legéres fautes des Soldats de sa Compagnie, & en fait voir les plaintes, & le Procès Verbal au Capitaine. Si le crime est grand, les petits Juges portent la plainte à *Obster Richter*, qui la porte aussi au Colonel pour instruire le Procès du coupable.

JUMELLE, terme de marine, *voyez* MAST GEMELLÉ.

JUSSANT, ou Ebe, c'est le reflux ou le descendant de la marée, quand la mer refoule.

L

LABOURER: On dit, *labourer* un rempart, quand plusieurs Batteries de canon viennent obliquement aboutir au même centre: on se sert ordinairement de boulets creux. On *laboure* un rempart, pour faciliter le trou du Mineur.

LABOURER: ce mot s'entend aussi du travail de la bombe, qui remuë les terres où elle tombe.

LAMANEURS, sont des Pilotes qui résident dans des Ports dont les entrées ne sont pas saines & nettes, & qui, moyennant salaire, vont prendre soin de conduire les Vaisseaux, qui veulent venir mouiller dans ces parages dangereux, pour soulager les Pilotes qui ne connoissent pas ces gissemens, & leur épargner la peine de jetter le plomb.

LAMBREQUINS, c'étoient des espéces de Rubans, qui servoient à arrêter le chaperon sur le

casque, en les entortillant autour du pied du cimier. Cet ornement a passé dans les Armoiries, aussi-bien que le casque. Quand le Chevalier vouloit reprendre haleine, il ôtoit le casque, & le couvroit du chaperon, & alors les *lambrequins* voltigeoient sur les épaules, d'où vient qu'on leur donne aussi le nom de *valets*.

LAMES d'eau, ou *houles*. *Voyez* HOULES.

LAMPION à parapet, Vaisseau de fer, où l'on met du goudron, & de la poix pour brûler, & pour éclairer la nuit dans une Place assiégée sur le parapet, & ailleurs, On le confond aussi quelquefois avec le réchaud de rempart.

LANCE : elle a été longtems l'arme propre des Chevaliers & des Gendarmes. On les faisoit d'ordinaire de bois de frêne, comme roide, & moins cassant. Quand les Chevaliers & la Gendarmerie combattoient à pied dans les batailles & dans les combats réglés, comme cela arriva un peu avant Philippe de Valois, ils accourcissoient leurs lances, cela s'appelloit les retailler. On ornoit les lances d'une banderole auprès du fer. Cette coutume étoit très-ancienne, & du tems des Croisades. Pour faire un assaut de lances dans les Tournois, on disoit, rompre la lance. Les lances levées dans les combats étoient le signe d'une prochaine déroute.

L'usage de la lance cessa en France dans les Armées, beaucoup avant le tems que les Compagnies d'Ordonnance fussent réduites a la Gendarmerie d'aujourd'hui. On ne s'en servoit plus guères sous le regne de Henri IV. Mais les Espagnols en faisoient encore quelque usage du tems de Louis XIII.

LANCE à feu, est une composition d'artifice enfermée dans du papier ou du carton roulé & collé en forme de fusée, qui rend un feu fort clair, qui jette de tems en tems des étoiles, & qu'on attache sur les échafauds des feux d'artifice pour les éclairer, pendant que le reste joue. On les tient quelquefois à la main, & l'on s'en sert pour mettre le feu aux autres fusées.

LANCE a feu puant. Quand le Mineur entend un bruit sourd, apres avoir fait un trou avec la sonde, & tiré plusieurs coups de pistolet, il enfonce une *lance* à feu puant, & ferme bien le trou de son côté, afin que la fumée n'y vienne point. La fumée qui s'enferme dans les terres, en empoisonne tellement l'air, qu'il est impossible d'en approcher pendant deux ou trois jours, & souvent l'on a été obligé de retirer par les pieds des Mineurs qui ont voulu s'y obstiner.

LANCE, est aussi une verge de fer qui se place au

travers d'un noyau de terre d'une bombe, & qui le suspend en l'air quand on la coule, & lorsqu'elle est fonduë. On rompt cette *lance* avec des instrumens faits exprès. En recevant des bombes, il faut bien prendre garde que ces *lances* n'y restent pas, il n'y auroit pas moyen de les charger.

LANCE, est un instrument propre à recevoir la charge du canon, & à la conduire au fond de l'ame. On lui donne ce nom, parce qu'elle en a la figure.

LANCES de feu : on s'en sert sur les murailles, pour empêcher l'escalade.

LANSQUENETS, étoient des Soldats Allemans que Charles VIII. ajoûta à son Infanterie, & qui servirent dans nos Armées, jusqu'à ce que François I. eut fait paroître ses Légions.

LANTERNE : on l'appelle quelquefois *cuiller.* Elle est ordinairement de cuivre rouge : elle sert à porter la poudre dans la piéce ; elle est faite en forme d'une longue cuiller ronde, & est montée sur une tête, masse ou boëte, emmanchée d'une hampe, ou long bâton.

LARDER la bonnette, terme de Marine : c'est une pratique des Calfateurs, quand un Vaisseau a été percé à l'eau, sans pouvoir découvrir l'endroit où est la voie d'eau, & qu'ils la veulent trouver pour l'arrêter. En ces occasions ils lardent une bonnette avec plusieurs bouts de fil de carret qu'ils laissent pendre tout du long, & après avoir moüillé la bonnette, ils jettent de la cendre ou de la poussiere sur ces bouts de fil, afin de leur donner un peu de poids, pour la faire enfoncer dans l'eau.

En cet état ils descendent la bonnette dans la mer, & la promenent à stribord & à bas-bord de la quille, jusqu'a ce qu'elle se trouve opposée à l'ouverture, ou debris qui est dans le bordage, car alors l'eau qui court pour y entrer, pousse la bonnette contre le trou : ce qui se connoît par une espece de gazoüillement ou de fremissement que font la bonnette & la voie d'eau.

Les Matelots pour exprimer ce bruit ou fremissement, disent que la *bonnette* suppe.

LARGE, courir au *large*, se mettre au *large*, c'est en terme de Marine, s'éloigner de la côte, ou de quelque Vaisseau. S'élever, & tirer à la mer, signifie la même chose. Arriver, ranger la côte, courir terre à terre, signifie le contraire.

LARGUE, vent *largue*, ou vent de quartier. Sur mer on entend par ce mot tous les airs de vent de bouline, & le demi-rumb, qui approche le plus du vent

arriere. Par exemple, la route étant d'Oueſt, le vent d'Eſt ſera le vent arriere, & les vents de Nord Nord-Oueſt, & le Sud-Sud-Oueſt ſeront les vents de bouline : ainſi toûs les autres airs de vent compris de part & d'autre, depuis ces deux derniers vents juſqu'à ceux d'Eſt-Nord-Eſt & d'Eſt-Sud-Eſt ſeront ceux qu'on appellera vent *largue* ou vent de quartier, car on comprend même ſous le vent *largue* le vent de graſſe bouline.

Le vent *largue* eſt le plus favorable de tous pour le ſillage dû Vaiſſeau, & un Bâtiment avance bien plus quand il va vent *largue*, & qu'il eſt porté d'un vent de quartier, que quand il fait vent arriere, ſuppoſant que l'un & l'autre vent ſoient de même force.

La raiſon eſt que le vent *largue* porte dans toutes les voiles, de ſorte qu'elles ſervent toutes. Mais quand on a le vent en poupe, les voiles des mâts de l'arriere dérobent le vent aux voiles des mâts de l'avant. De ſorte que ſi un Vaiſſeau fait trois lieuës par heure de vent *largue*, il n'en fera que deux & demie de vent en poupe, ſuppoſant que ſur l'un & l'autre rumb le vent ſoit d'égale force, & ſelon la même ſuppoſition il ne fera que deux lieuës, s'il eſt porté d'un vent de bouline ou de côté.

LARGUER ou filer les écoutes, *larguer* ou filer les manœuvres ; c'eſt en terme de marine, les laiſſer aller, ou les lâcher quand elles ſont halées.

LASTE, terme de Marine : ce mot ſignifie le nombre de deux tonneaux. Une Flûte de deux cens *laſtes*, c'eſt-à-dire, du port de 400. tonneaux. Le mot eſt Hollandois.

LATINE, voile *latine*, voile à oreilles de Liévre, ou à tiers point, à la différence des voiles, qui ſont à trait quarré. Les voiles *latines* ſont fréquentes ſur la Méditerranée.

LATITUDE, ou pour parler ſelon les Matelots, *Bande du Nord*, *Bande du Sud*, eſt la diſtance compriſe depuis un certain lieu juſqu'à la ligne équinoxiale, & cette diſtance eſt toûjours égale à la hauteur du Pole ſur l'Horizon de ce même lieu. La *latitude* eſt Septentrionale, ou vers la Bande du Nord, quand le lieu eſt compris entre la Ligne & le Pole Arctique, que les Matelots diſcernent par l'Etoile Polaire ; & la *latitude* eſt Méridionale, ou vers la Bande du Sud, quand le lieu eſt ſitué entre la Ligne & le Pole Antarctique, que les Matelots diſcernent par la Croiſade.

Cette *latitude* ou diſtance ſe compte par degrés, c'eſt-

à-dire par des arcs de cercle qui ne passent jamais 90. dégrés, ou le quart de cercle.

LATRINES, sont des endroits pratiqués pour les besoins du Soldat. Chaque Bataillon dans un Camp a sa *latrine*, que les Sergens de Piquet font faire avec son appui, & sa feuillée dans l'endroit qui a été marqué. Les Soldats qui travaillent au chevalet, aux latrines, *&c.* sont exemts de deux heures de faction.

LAVAGE, en terme de Salpêtrier, est quand on met de l'eau de puits pure sur les cendres & plâtres des cuviers, qui est un jour & un peu plus à passer. *Voyez* SALPESTRE.

LAVURE, en terme de Fonderie, c'est le métal que les Fondeurs tirent des cendrures, allézures & sciures tombées dans la poussiere des Fonderies & Ateliers où ils travaillent.

LEGION, Corps de Troupes si connu chez les Romains. Ce mot vient du Latin *legere*. A l'article LEVER les Troupes, on verra comment se levoient les *Légions* Romaines.

La différence qu'il y avoit entre une *Phalange* Grecque & une *Légion* Romaine, c'est que la premiere paroissoit former un Corps très-serré, & celle-ci étoit divisée en plusieurs Corps, séparés les uns des autres par des intervalles capables de contenir un autre Corps, si on eût voulu les remplir.

La *Légion* Romaine alloit presqu'au nombre de la *Phalange* Grecque, qui étoit composée de 8. 9. & 10000. hommes.

François I. institua des Légions, qu'il fixa au nombre de sept. Chacune étoit composée de 6000. hommes, & faisoient en tout 42000. hommes. Ces *Légions* furent levées, sçavoir celle de Picardie, qui fut la premiere en Picardie, la seconde en Normandie, la troisiéme en Bretagne, la quatriéme en Languedoc, la cinquiéme en Guienne, la sixiéme en Bourgogne, Champagne & Nivernois, & la septiéme en Dauphiné, Provence, Lyonnois, & Auvergne.

Les Capitaines & autres Officiers de ces *Légions* devoient être du Pays ou chacune étoit levée, le Roi se réservant la nomination des Capitaines-Généraux, ausquels il laissa la disposition des autres Emplois.

Ces *Légions* ne durérent qu'un certain tems. Elles furent cassées pour établir à leur place des Compagnies sous le nom de Bandes, ausquelles sous Henri II. on substitua les Régimens. *Voyez* BANDES & REGIMENS.

LEGUMES ; c'eſt une eſpéce de ſubſiſtance à laquelle le Prince ne pourvoit point, au moins tant que les Armées ſont en campagne, parce qu'elles ſe trouvent dans le Païs où l'on fait la guerre.

De ces *légumes* il y en a de différentes eſpeces ; celles qui ſont ſemées ou plantées, & celles que la terre produit ſans culture. Celles qui ſont ſemées ou plantées ſont les pois, féves & racines ; celles que la terre produit ſans culture, ſont les eſpeces d'herbes ou racines ſauvages, qui par leur rapport au goût de quelques-unes de celles qui ſont cultivées dans les jardins, ſont recherchées par le Soldat, & employées dans ſon pot.

Comme toutes ces différentes *légumes* fourniſſent une grande ſubſiſtance au Soldat, il ne faut point l'en priver. Il les va chercher avec ordre à la ſuite des Fourrageurs, & avec des Officiers commandés, afin d'empêcher que le Soldat ne s'écarte, & ne ſorte des enceintes du fourrage ; hors deſquelles on ne doit jamais laiſſer ſortir perſonne.

Les jours qui ne ſont pas de fourrage, pourvu que les légumes ſe puiſſent prendre en dedans des gardes de Cavalerie, ou des gardes fixes d'Infanterie, on y conduit le Soldat, mais toûjours avec des Officiers ou Sergens commandés.

Le Prince doit auſſi pourvoir de ris, pois, féves & feveroles, les magazins des Places qu'on craint qui ſoient aſſiegées, parce que les viandes y peuvent manquer, ou devenir fort rares pendant le ſiege, & qu'il faut en ce cas être en état de ſubvenir à ce manquement, ou rareté de viande, par une augmentation de nourriture pour le Soldat qui travaillant & fatiguant exceſſivement pendant un ſiége, a par conſéquent beſoin d'être mieux nourri qu'il ne le pourroit être avec ſon pain ſec, avec lequel ſans ces *légumes*, il ne pourroit faire de potage.

LEST, terme de Marine, eſt un amas de cailloux ou de ſable, qu'on met au fond de cale dans un Vaiſſeau, afin qu'il ait ſa juſte peſanteur pour le tenir dans une bonne aſſiette, & dans le contrepoids ou il doit être contre les coups de mer qui pourroient le renverſer.

Il n'y a point de régle certaine, ni de proportion aſſurée pour la quantité de *leſt* qu'il faut à chaque Vaiſſeau ; car il ne s'enſuit pas qu'un Bâtiment de 800. tonneaux doive avoir le double de *leſt*, qu'on donne à un Vaiſſeau de 400.

Il y a des Vaiſſeaux qui en prennent environ la moitié de leur charge, quelques-uns le tiers, & il n'en faut que le quart à quelques-autres. Ce qui dépend de la ſtructure du Vaiſſeau, car ceux qui ſont plats de varangue demandent plus de *leſt*, & il en faut moins à ceux qui ſont courts de varangue, & arrondis par la carene, parce que ces derniers tirent plus d'eau, c'eſt-à-dire enfoncent plus avant dans l'eau, qui les ſoutient mieux à cauſe qu'elle porte autour de cette rondeur.

Les Gabariers qui portent le *leſt* dans le Vaiſſeau, en mettent juſqu'à ce qu'ils voyent le Vaiſſeau dans ſa tonture, c'eſt-à-dire en bonne aſſiete ou en eſtive ; ce qui ſe peut connoître aux étraves & aux étambords, qui ſont toûjours piétés ou meſurés par des diviſions de pied en pied, pour juger du tirant de l'eau de chaque Bâtiment par la premiere épreuve qu'on en a faite.

Le *leſt* des Vaiſſeaux de guerre doit être de petits cailloux nets & purgés de terre & de ſable, pour une plus grande propreté du fond de cale. On ôte le *leſt* une fois en deux années, pour en remettre de neuf.

LESTER un Vaiſſeau, c'eſt lui donner ſon *leſt*.

LETON, métal qui ſe fait avec du cuivre rouge, appellé roſette, & de la calamine, qui eſt un mineral jaune, dont il y a abondance au Pays de Liege.

On ſe ſert de *leton* dans les fontes des pieces. On prétend que la meilleure maniere eſt de mettre dans une fonte de 11. à 12. milliers de métal, 10. milliers de roſette, 900. livres d'étain, 600. livres de *leton*. Les ſentimens ſur ces alliages ſont différens.

LEVANT, veut dire l'Orient ; mais en terme de Marine, il ſignifie la mer Mediterranée. Ainſi nous diſons : Vice-Amiral du *Levant*, Eſcadre du *Levant*, Mers du *Levant*, Officier *Levantin*, Equipage *Levantin.*

LEVÉE des Troupes : enrôler des hommes pour le Service Militaire, eſt une choſe qui s'eſt pratiquée dans tous les tems.

Par les conſtitutions primitives de chaque Peuple, tout homme dans l'âge de porter les armes les devoit porter quand il étoit beſoin de défendre ſa Patrie.

Dans les premiers tems du monde, les Peres de famille, qui avoient une autorité ſouveraine ſur leurs enfans & ſur leurs domeſtiques ſe ſervoient de ces ſortes de perſonnes, & s'en compoſoient de petites Armées, quand ils étoient obligés d'en venir à une guerre. Cet exemple fut ſuivi, quand il y eut des Dominations

formées

formées. Il y a encore des Peuples qui vont tous à la guerre, & qui ne laissent pour la garde de leurs foyers, que les vieillards, les femmes & les enfans.

Mais la maxime des Peuples sages, tels que furent entr'autres les Romains, n'étoit que d'employer à la guerre une partie de leurs Sujets, & ceux qui leur paroissoient les plus propres à ce métier. Ils faisoient des Assemblées Nationnales, quand il s'agissoit d'autoriser ce que le Sénat avoit arrêté de faire pour le bien public.

Ces Assemblées s'appelloient Comices, & c'étoit-là qu'ils enrôloient leurs Citoyens, pour composer les Légions qu'une guerre qu'ils avoient à entreprendre ou à soutenir, les obligeoit à *lever*. Toutes les Tribus ou Curies, qui comprenoient le total du Peuple étant assemblées en Comices, l'action d'en venir aux Enrôlemens commençoit par la publication qu'un *Præco* ou Héraut faisoit de ce qui s'alloit faire.

Il y avoit deux maniéres de faire les *levées*. L'une étoit l'ordinaire faite en vertu de la loi, qui soumettoit tout homme d'un certain âge au Service militaire. L'autre *levée* étoit l'extraordinaire. Celle-ci avoit lieu, lorsque par la *levée* ordinaire, on n'avoit pas suffisamment de Soldats, & qu'il étoit besoin d'en avoir davantage.

La *levée* extraordinaire, nommée encore évocation, se faisoit ainsi. Un Orateur monté sur la Tribune aux Harangues, après avoir fait connoître la nécessité, où l'on etoit de mettre sur pied de nouvelles Légions, & après avoir exalté le mérite qu'auroient ceux qui s'engageroient pour la guerre, qui étoit cause de la *levée*, qui s'alloit faire, laissoit le soin à deux des principaux Officiers, nommés pour commander les nouveaux Soldats d'achever la cérémonie.

Ceux-ci déployoient alors deux Drapeaux, & crioient: *Que ceux qui aiment le salut de la République ne tardent à se joindre à nous.* L'un de ces Drapeaux de couleur rouge étoit la marque de l'Infanterie, & l'autre de couleur bleuë étoit la marque de la Cavalerie. On laissoit aux sujets, qui vouloient s'enrôler par pur zéle la liberté de choisir un Service conforme au goût de chacun d'eux. Ainsi les uns se rangeoient sous le Drapeau de l'Infanterie, & devenoient par-là Fantassins, & les autres en se rangeant sous le Drapeau de la Cavalerie devenoient Cavaliers.

Quant à la *levée* ordinaire, où chaque Citoyen étoit obligé de se soumettre à l'appel, qui pouvoit se faire

de sa personne en vertu de la loi, elle se faisoit de la maniere suivante.

Toutes les Tribus étant dans le lieu des Comices, il y avoit un endroit particulier dans le même lieu, où chacune de ces Tribus entroit à son tour, selon le rang que le sort donnoit à chacune d'elles pour y souffrir l'opération qui suit.

Une Tribu entrée, le Crieur public appelloit à haute voix quatre personnes de la premiere classe de cette Tribu, & le premier Tribun Militaire d'entre tous ceux de ce grade pour commander dans la Légion qui s'alloit *lever*, prenoit pour Soldat un des quatre Appellés.

Ensuite le Crieur recommençoit l'appel de quatre autres personnes de la même classe, d'entre lesquels le second Tribun venoit à son tour choisir un Soldat, & cet appel se recommençoit dans cette premiere classe de Tribu, jusqu'à ce que tous les Tribuns de la Légion qui se levoit, eussent chacun un Soldat pris dans cette premiere classe, & la même chose se faisoit en chacune des autres classes de cette premiere Tribu.

Cette manœuvre faite, la Tribu décimée sortoit, & une autre Tribu prenoit sa Place pour souffrir la même opération. C'est ainsi que se levoient ces Légions formidables, dont trois ou quatre suffisoient pour composer une Armée.

Les Romains se soumettoient d'autant plus volontiers à ces sortes d'enrôlemens, qu'outre l'obligation qui les y contraignoit, les constitutions de l'Etat étoient telles, qu'elles ne leur permettoient point de briguer aucune Charge considérable, soit de guerre, ou de Magistrature, qu'ils n'eussent servi à l'Armée le nombre d'années prescrites par les Loix.

Les premiers François, de même que les Romains, devoient le Service Militaire, à la seule différence que les Romains ne le devoient qu'en conséquence de l'usage, & qu'ils l'embrassoient souvent, sans y être engagés par des récompenses reçuës ou attenduës, au lieu que les François servoient comme possesseurs de terres que l'Etat ne leur avoit cédées qu'à cette condition.

Les François avoient aussi leur maniere pour l'Assemblée du Militaire. Quand on avoit determiné de faire la guerre, l'ordre en étoit envoyé aux Ducs & aux Comtes, qui gouvernoient les Provinces & les Villes, pour qu'ils eussent chacun réciproquement à satisfaire à la détermination.

La Publication provinciale de l'ordre de la Cour fut proprement ce qui s'appelloit *Ban*, on y procédoit de cette maniere. L'Ordonnance adressée à l'un de ces Ducs, ou de ces Comtes, qui portoit qu'il feroit assembler tous les gens de son district, qui devoient le Service de guerre, pour être prêts à marcher à jour nommé au lieu où se devoit former une Armée, étoit luë & affichée publiquement.

En même-tems le Gouverneur faisoit arborer sa Banniere ou celle de son Gouvernement, sur le Donjon, sur une Tour, ou sur la principale Porte de l'endroit qu'il occupoit : cette cérémonie s'appelloit mettre le Ban, *ponere bannum*, & duroit le tems qui s'écouloit depuis la position du Ban, jusqu'au jour qu'il devoit être levé, c'est-à-dire jusqu'au tems marqué, où tous les Militaires du District devoient être assemblés, pour se mettre en marche, & aller former l'Armée.

Ces Militaires, qui étoient tous les Vassaux & Arriere-Vassaux compris dans ce District, ne devoient pas manquer d'arriver. Il y avoit des amendes pour ceux qui n'arrivoient pas assez tôt afin d'être exercés, & ceux qui n'arrivoient point du tout, étoient bannis, c'est-à-dire portoient la peine ordonnée par le Ban pour cette sorte de faute, qui étoit la perte du Fief que l'on possédoit, ou la saisie des fruits de ce Fief.

Chaque Vassal de conséquence amenoit sous sa Banniere particuliere les Vassaux qui relevoient de lui, car chaque Suzerain avoit droit de poser aussi dans sa Terre son Ban particulier.

Tous les Fieffés formoient la Cavalerie & pour l'Infanterie c'étoit des Habitans des Villes que ces Villes fournissoient sous le nom de *Milice des Communes*, ou de Milice des *Francs-Archers*. Enfin le jour du départ des Troupes d'un District assemblées par le Ban étant venu, toutes ces Troupes tant de Cavalerie, que d'Infanterie, étoient mises par Bandes, & le Ban se levoit ; c'est-à-dire que le Gouverneur se mettoit en marche avec sa Banniére qui précédoit toutes celles des Bandes soumises à son Commandement.

Le Gouverneur se rendoit avec tout son monde, au lieu où se devoit former l'Armée entiere. Quand l'Armée du contingent de chaque Gouvernement, où le Ban avoit été posé, le Général que la Cour nommoit pour commander cette Armée s'y rendoit, & alors la Banniere Nationale paroissoit dans cette Armée pour dominer sur toutes les autres.

Les choses resterent à peu près dans cet état, par

rapport à la maniere d'assembler les Armées, jusqu'au regne de Charles VII. qui dispensa la Noblesse de son Royaume du Service Militaire réglé qu'elle avoit fait jusqu'alors pour raison de ses possessions, & il créa des Bandes de Gendarmes sous le nom de *Compagnies d'Ordonnances*, qu'il soudoya.

Ce Prince laissa aux Capitaines de ces Compagnies le soin de les completer, & recruter par le moyen des enrôlemens volontaires. Depuis ce tems, les Capitaines tant de Cavalerie que d'Infanterie, moyennant leurs appointemens, sont obligés de completter & de recruter leurs Compagnies.

Le Roi, quand il veut augmenter ses Troupes, leur fait quelquefois des gratifications, & quand en tems de guerre il y a des Corps qui ont beaucoup souffert, on y envoie des Soldats de Milices pour les recompletter promptement.

LEVÉE d'un Siége, est le départ d'une Armée de devant une Place, sans l'avoir prise.

Quelque espérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, sans l'avoir prise. Quelque espérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, le succès n'y répond pas toûjours, & quelquefois après bien des peines & des travaux, on se voit obligé de lever le Siége, soit à cause des maladies qui se mettent dans le Camp, soit faute de vivres & de munitions, soit parce qu'on souffre extrêmement des mauvais tems, & de la situation du terrein, soit à cause que l'Ennemi attaque une autre Ville plus considérable qui demande un prompt secours, soit enfin par quelqu'autre circonstance fâcheuse que le Général aura trop négligée, ou qu'il n'aura pas pu prévoir, & qui rompt entierement toutes les mesures qu'on a prises.

Le plus sûr dans ces occasions est de ne point s'obstiner a rester inutilement devant la Place, & de remettre à gagner dans un autre tems, ce que l'on perd dans celui-ci, ou par un revers de fortune, ou par sa propre imprudence.

Si l'Armée n'est point affoiblie, on *leve* le siége en plein jour, tambour battant, & dans l'ordre que tient une Armée, lorsqu'elle n'a rien a craindre dans sa marche. Mais si l'on n'est pas en état de soutenir les poursuites de l'Ennemi, on lui cache son dessein le mieux qu'on peut, faisant partir quelques jours auparavant tous les bagages, les munitions, la plupart du canon, & sur-tout les grosses pieces, avec les femmes, les vivandiers, & les blessés.

Pendant cela on change souvent de Place aux petits canons qui restent, les faisant tirer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, afin que l'Ennemi ne s'apperçoive point que les Batteries sont dégarnies, & quand on croit que les équipages sont arrivés en lieu de sûreté on allume des feux dans le Camp, & aux corps de garde pendant la nuit, comme on a coutume de faire pendant la durée du Siége, & l'on décampe sans bruit, laissant la Cavalerie à l'arriere-garde, si c'est un pays de Plaine, ou une partie de l'Infanterie, si c'est un pays de montagne

Mais si ce sont-là les précautions qu'un Général doit prendre quand il est contraint par de fâcheuses circonstances de *lever* le siege; lorsqu'une grande partie de son Armée a défilé, le Gouverneur de la Place peut faire une sortie sur l'arriere-garde, s'il y trouve quelque avantage; mais il faut bien prendre garde de ne point tomber soi-même dans le piége, comme il arrive quelquefois; & le plus sûr est de faire un pont d'or à l'Ennemi qui fuit.

Dès qu'il sera parti, on doit faire raser, détruire & combler tous ses ouvrages, réparer les bréches, & fortifier les endroits qu'on a connus être trop foibles. On pourvoira la Place de nouvelles munitions de guerre & de bouche. Enfin on disposera toutes ces choses de maniere que l'Ennemi y revenant, la trouve en meilleur état, & capable d'être mieux défenduë que la premiere fois.

LEVIER est un gros morceau de bois fait comme une barre de fer, qui sert à avancer ou à reculer le canon dans le besoin.

LICENCIEMENT des Troupes, est la séparation d'une Armée à la fin de la campagne; & si la guerre continuë, l'envoi des Troupes dans leur quartier d'hyver, ce qui se fait à la fin d'Octobre, ou plus tard, suivant la situation des affaires & les ordres de la Cour & du Général, qui ordonne le départ des Troupes, quand on ne peut plus tenir la campagne.

LICENCIEMENT des Equipages des Vivres. Ce *licenciement* est ordonné par le Général de l'Armée à la fin de la campagne. Le Directeur Général des Vivres doit toûjours en prendre l'ordre par écrit, car il sert de revuë, & c'est sur cette piéce conclusive que les Entrepreneurs sont payés de la solde entiere.

Lorsque les Troupes ne sont pas toutes retirées, & que le Général a besoin de quelques équipages pendant les premiers mois du quartier d'hyver, ou pendant

l'Hyver même, il le spécifie dans le même ordre. Lorsque la campagne approche de sa fin, le Directeur des Vivres dispose de bonne heure le Commis du Parc à faire les décomptes des Régimens avant que l'Armée se sépare.

Le Directeur des Vivres, qui a pourvu de bonne heure avec les Entrepreneurs aux lieux où l'on enverra les chevaux en quartier d'Hyver, songe à établir leur route pour y aller. A cet effet, il fait partir deux Commis Haut-le-pied des plus capables & des plus fidéles, ausquels il fait délivrer de l'argent pour faire des provisions de foin & d'avoine dans les lieux de cette route, lorsqu'on ne trouve pas des gens qui veuillent s'obliger à les fournir.

L'ordre qu'on délivre à ces Commis contient les lieux par où les équipages doivent passer, les quantités de foin & d'avoine qu'ils doivent consommer dans chaque lieu, les dates des jours qu'ils y passeront, & combien d'équipages à la fois.

On établit deux routes différentes, si le nombre des Equipages est grand pour les faire subsister plus commodément, pourvu néanmoins qu'elles ne soient pas éloignées l'une de l'autre, ou plûtôt on les partage à droite & à gauche de la route, afin que le Capitaine qui en a toûjours la conduite ne les perde pas de vûë.

Dès que l'ordre du *licenciement* est donné, il faut faire partir les Equipages pour éviter les frais qui sont toujours fort grands sur la frontiere, à cause de la prodigieuse consommation que les Troupes font, ce qui enchérit les denrées.

LICENCIER, c'est donner congé à des Troupes, *Milites missos facere.*

LIEUTENANS PROVINCIAUX d'Artillerie. Il y a un nombre de Lieutenans-Provinciaux d'Artillerie, qui portent les titres de différentes Provinces. La meilleure partie commande des Equipages. L'autre sert dans les divers départemens des Frontiéres. Quelques-uns, qui sont les plus anciens ne servent plus

Entre les Lieutenans Provinciaux, qui servent les Equipages. Il y en a que le Roi a honoré du titre de Lieutenant General de ses Armees. Tous sont susceptibles des grades les plus éminens où ils peuvent parvenir comme les autres Officiers des Troupes.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL Le titre de Lieutenant-General est donné à des Officiers de Justi-

ce , à des Gouverneurs de Province dans l'étendue de leur Gouvernement, ou à ceux qui dans une Province ou dans de certains districts commandent sous les ordres du Gouverneur. Il y a eu des Lieutenans-Generaux du Royaume ; & l'on donne ce titre à des Officiers de guerre, qui ont le commandement immédiat sous celui, qui commande l'Armée en chef.

Un General d'Armée, n'est à proprement parler, que le Lieutenant-General en tant qu'il represente la personne du Prince a la tête des Armées. Ce titre pris en ce sens fut en usage sous le régne de Charles VII. Jean Bâtard d'Orleans, Comte de Dunois, le prenoit avec ses autres qualités.

Dans les Histoires des régnes suivans, il signifie celui qui commandoit en chef un corps d'Armée : & dans les Patentes que le Roi donne à un General d'Armée, il ne l'y qualifie que de son Lieutenant-General, mais comme representant la personne du Roi à la tête de l'Armée, au lieu que les autres Lieutenans-Generaux ne portent pas seulement ce titre par rapport au Roi, mais aussi par rapport au General même, dont ils tiennent la place dans la partie de l'Armée, qu'ils commandent sous ses ordres.

Dans les Patentes de Lieutenant-General, il est dit : *Nous avons fait, constitué notre Lieutenant-Général N.* & dans les Patentes des autres, il est dit : *Nous avons fait, constitué l'un de nos Lieutenans-Généraux N.* Cela marque qu'il n'y en a qu'un de la premiere espece, qui seul represente le Souverain, & qu'il y en a, & qu'il peut y en avoir plusieurs de l'autre espéce. Les Patentes même des Lieutenans-Generaux d'aujourd'hui, ne sont ni Provisions, ni Brevet, mais un Pouvoir.

La Charge de Lieutenant-General d'aujourd'hui n'est pas ancienne. On en trouve l'origine sous le régne de Louis XIII. Il n'y en avoit pas dans tous les corps d'Armée. Le Roi n'en mettoit ordinairement qu'un ou deux dans une Armée. Le Marquis de la Force, qui a servi en qualité de Lieutenant-General sous le Prince de Condé en 1638. & le Marquis de Feuquiere sous le Duc de Longueville sont les premiers Lieutenans Generaux.

C'est sous le régne de Louis le Grand, pendant sa minorité, & pendant le ministere du Cardinal de Mazarin, que la multiplication des Lieutenans-Generaux

commença. Il paroit que trois raisons déterminerent Louis XIV. à en augmenter le nombre.

La premiere, parce que c'est un grade d'honneur, qu'il crut utile d'insérer entre le Maréchal de France & le Maréchal de Camp, comme entre le Colonel & le Maréchal de Camp, il mit depuis celle de Brigadier, afin de satisfaire l'ambition d'un Officier, qui étoit long-tems à attendre quelque distinction, & quelque titre permanent, qui l'élevât au-dessus du rang, où il étoit depuis plusieurs années. La seconde, parce que les Officiers passant par ces divers degrés, se forment mieux dans le commandement. La troisiéme est que sous le régne de Louis XIV. les Armées ont été infiniment plus nombreuses, que sous les régnes précédens, & qu'il a fallu multiplier les Officiers à proportion de la multiplication des Troupes.

Le rang des Lieutenans-Generaux est réglé entre eux par l'ancienneté de leur promotion. Le Roi a ajouté au titre de Lieutenant General plusieurs droits honorifiques, qui le distinguent des autres Officiers-Généraux & qui sont reglés par l'Ordonnance & le Reglement du 12 Mai 1696. art 2.

Quand un Lieutenant General est Gouverneur de Place, l'Officier de Garde devant laquelle ce Gouverneur passe, fait mettre sa Garde en haie sous les armes, & le Tambour appelle. Un Lieutenant General qui commande en chef dans une Province, doit avoir une Garde de cinquante hommes sans Drapeau, commandés par un Capitaine & des Officiers à proportion.

Les Lieutenans-Generaux, qui commandent à l'Armée, ou dans la Province sous d'autres chefs, ou qui n'ont le commandement que par accident, doivent avoir une Garde de trente hommes avec un Capitaine, un Sergent & un Tambour qui appelle, lorsqu'il passe devant la Garde. On ne leur rend ces honneurs, que quand ils ont des lettres de service.

Un Lieutenant-General tient le second rang après le General d'Armée, & dans une bataille il commande une des lignes ou des aîles; dans la marche des Troupes un détachement, ou un Camp volant; dans un siége un Quartier; & quand il est de jour une des Attaques.

Un Lieutenant-General ne jouit de la paye d'Officier General, que quand il reçoit tous les ans une Patente, qui l'emploie dans quelque Corps d'Armée

Le

Le nombre des Officiers Generaux n'eſt pas fixe, il en faut plus ou moins, ſelon le Corps de Troupe que le Prince met en Campagne, & il les choiſit ſans égard à l'ancienneté. Les Lieutenans-Generaux ſont employés les uns pour conduire des Corps de Cavalerie, les autres pour ſe mettre à la tête de l'Infanterie, pour être à l'Arriere-Garde, à l'Avant-Garde, pour un Convoi, pour un grand Fourrage, pour des Camps volans.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL d'Artillerie, eſt un Officier, qui en l'abſence du Grand-Maître a ſoin de choiſir les Poſtes propres à dreſſer des batteries, & qui commande tout ce qu regarde le ſervice du canon & des feux d'Artifice. Il ordonne tous les travaux de l'Armée, tant aux ſiéges que dans la marche. Il n'y a qu'un Lieutenant-General d'Artillerie en titre dans une Armée, mais il y en a pluſieurs qui en font la fonction par commiſſion. *Voyez* ARTILLERIE.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL du Grand-Maître de l'Artillerie. Cette Charge a toujours été remplie par des gens d'une grande qualité & d'un mérite diſtingué. La finance qui eſt très-conſidérable tombe dans le caſuel du Grand-Maître, qui nomme & préſente l'Officier au Roi, dont il prend des proviſions.

LIEUTENANT-GE'NE'RAL des Armées Navales du Roi, eſt un Officier qui précéde les Chefs d'Eſcadre, & qui leur donne l'ordre pour le diſtribuer aux Officiers inférieurs.

LIEUTENANT DE ROI eſt le ſecond Officier d'une Place de guerre, qui joint ſes ſoins à ceux du Gouverneur, & qui dans ſon abſence eſt le premier Commandant. Les appointemens d'un Lieutenant de Roi & des autres Officiers, ſont proportionnés à la place dans laquelle ils ſont. Ils y ont de plus des émolumens.

LIEUTENANT-COLONEL de Cavalerie, eſt le premier Capitaine du Regiment, qui commande en l'abſence du Meſtre de Camp, & fait les mêmes fonctions. Son Poſte eſt à la tête du ſecond Eſcadron. Autrefois il n'y avoit de Lieutenant-Colonel de Cavalerie, que dans les Regimens de Cavalerie Etrangere. Le Major étoit le premier Capitaine du Regiment, & commandoit en l'abſence du Meſtre de Camp. Aujourd'hui tous les Regimens de Cavalerie ont des Lieutenans-Colonels, qui ſont d'autant plus néceſſaires, que la plupart des Meſtres de Camp ſont des Princes,

ou de jeunes Seigneurs, pour qui le ſoin d'un Regiment eſt d'un trop grand embarras. Chaque Regiment de Dragons à auſſi un Lieutenant-Colonel.

LIEUTENANT-COLONEL d'un Regiment d'Infanterie, eſt le ſecond Officier d'un Regiment, qui le commande en l'abſence du Colonel, & qui dans un combat prend ſon Poſte à la gauche du Colonel, & ſe met à la tête des Capitaines. Un Lieutenant-Colonel d'Infanterie obéit à un Capitaine aux Gardes comme le Capitaine aux Gardes obéit à tout Colonel d'Infanterie.

Le Lieutenant-Colonel doit être un homme actif, vigilant, ſçachant toutes les fonctions des différentes Charges du Regiment, afin de connoître ſi ceux qui les poſſédent s'en acquittent comme il faut. Il doit connoître la force de chaque Compagnie, pour employer les meilleurs hommes dans les occaſions où il doit être aſſûré de la valeur de ſa Troupe.

Un Lieutenant-Colonel fait les mêmes fonctions du Colonel, quand il eſt abſent, il tient la main à la diſcipline du Regiment, ſçait attaquer, défendre un Poſte qui lui eſt confié, s'y retranche ſelon le terrein & la conſéquence du Poſte. Il ſçait mener un Regiment au combat, fait une retraite quand il y eſt forcé, donne à ſon bataillon les différentes formes, ſelon qu'il eſt attaqué dans le combat ou la retraite. Au ſiége d'une Place il fait les mêmes fonctions que le Colonel, qui ſont de faire défendre à tout Soldat du Regiment de ſortir du Camp la veille qu'il doit monter la Garde de Tranchée.

Après qu'il a reçu l'ordre du Lieutenant-General, ou du Maréchal de Camp, qui eſt de jour, il conduit le Regiment ou le Détachement qui en a été fait dans les Poſtes pour relever les autres. S'il marche à l'attaque d'une Place, c'eſt le plus couvert, qu'il lui eſt poſſible. Quand il y eſt arrivé il viſite les travaux, fait exécuter les ordres qu'il a reçus, & prend ſoin des Soldats & des Officiers bleſſés.

Les Lieutenans-Colonels dans les Regimens d'Infanterie ſont diſpenſés par les Ordonnances du Roi, de monter la Garde dans les Places, ils ont le choix de leurs logemens préférablement aux Capitaines. En l'abſence du Colonel ils commandent ſur tous les quartiers des Regimens.

LIEUTENANT de Cavalerie eſt un Officier nommé par le Roi & non par le Capitaine dans chaque Compagnie de Cavalerie, pour la commander en

l'abſence du Capitaine. Les *Lieutenans* ſont comme les ſurveillans du Maréchal des Logis, & des Brigadiers qui ſont de la nomination du Capitaine. Son Poſte en marche eſt à la gauche du Capitaine.

LIEUTENANT d'Infanterie eſt auſſi un Officier créé par le Roi dans chaque Compagnie, pour y tenir le ſecond rang & la commander en l'abſence du Capitaine. Dans cette occaſion il a ſon Poſte à la tête, mais ſi le Capitaine s'y rencontre, & que la Compagnie marche, le Poſte du Lieutenant eſt vers le ſerre-file, pour arrêter & faire ſerrer les Traineurs, c'eſt-à-dire les Soldats qui quittent leur rang pour demeurer derriere. Les fonctions des Lieutenans, & Soulieutenans ſont de veiller ſur la conduite des Sergens, & des Caporaux pour les tenir dans le devoir, & les faire pourvoir de tout ce qui eſt néceſſaire à la Compagnie. Pour cela il faut qu'ils ſe trouvent tous les jours au Drapeau à l'heure que les Soldats montent la Garde, afin de voir ſi leurs armes ſont en état de tirer, & s'ils ſont bien fournis de poudre & de balle.

LIEUTENANT de la Colonelle eſt le ſecond Officier de la Compagnie Colonelle de chaque Regiment d'Infanterie, le Lieutenant de la Colonelle du Regiment des Gardes-Françoiſes jouit de la commiſſion de Capitaine, & tient rang de jour, & de date de ſa commiſſion. Tous les autres Lieutenans des Compagnies Colonelles des Regimens d'Infanterie, ſoit qu'ils ayent commiſſion ou non, tiennent rang de derniers Capitaines, ſoit dans le Corps où ils ſont, ſoit à l'égard des autres Régimens d'Infanterie.

LIGNE. En Géometrie, ce mot ſignifie une longueur ſans largeur. La *Ligne droite* eſt le plus court chemin d'un point à l'autre. La *Ligne courbe* eſt une ligne qui ne ſuit pas le plus court chemin d'un point à un autre. La *Ligne perpendiculaire* eſt une ligne droite, qui tombant ſur une autre ligne, n'incline pas plus d'un côté que d'un autre. *Lignes paralleles* ſont des lignes également diſtantes l'une de l'autre en toutes leurs parties, enſorte qu'étant prolongées à l'infini, elles ne ſe rencontroient jamais.

Il y a pluſieurs manieres de diviſer géométriquement une ligne droite en autant de parties égales que l'on voudra, mais la plus commode & la plus courte, eſt de ſe ſervir du compas de proportion.

LIGNE dans l'art Militaire, eſt pris en pluſieurs ſens.

LIGNE eſt la diſpoſition d'une Armée rangée en bataille qui fait un front, étendu ſur la longueur

d'une ligne droite, autant que le terrein le peut permettre, afin que par cette sorte de situation ces différens Corps de Cavalerie & d'Infanterie ne puissent être coupés, ni chargés en flanc par l'ennemi.

Les Armées Ottomanes se rangent ordinairement sur une ligne courbe, parce qu'étant fort nombreuses, elles peuvent facilement enveloper l'ennemi par les cornes de cette espéce de croissant.

Nos Armées se mettent pour l'ordinaire sur trois lignes, dont la premiere s'appelle Avant-Garde, la seconde Corps de bataille, la troisiéme, qui est toujours plus foible, se nomme Corps de réserve, ou Arriere-Garde. Chacune est disposée de telle sorte que ses ailes ou ses extrémités sont toujours composées d'Escadrons, qui sont quelquefois soutenus dans leurs intervalles par des pelotons d'Infanterie. Les Bataillons sont au milieu de chaque ligne, quelquefois ils y sont entremêlés parmi des Escadrons lorsque l'Armée est forte en Cavalerie.

Le terrein, qui dans chaque ligne sépare ces différens Corps l'un de l'autre, est égal au front qui est occupé par chacun de ces mêmes Corps, afin de faciliter leurs mouvemens, & aller à la charge sans confusion. Mais les intervalles qui sont entre chaque Bataillon, & chaque Escadron de la seconde ligne, doivent répondre directement au terrein, qui est occupé par les Escadrons & par les Bataillons de la premiere ligne, afin que si cette premiere ligne vient à être rompue & à plier, elle ne se renverse pas sur les corps de la seconde, & trouve un terrein propre à se rallier. Pour cette même raison on laisse environ cent cinquante pas de distance entre la premiere & la seconde ligne, & le double de ce terrein entre la seconde ligne, & la troisiéme.

Il est bon de remarquer ici que jusqu'au seiziéme Siécle on ne s'est gueres servi du terme de *Ligne* pour désigner l'ordre sur lequel étoit mise une Armée pour combattre.

Dans une Armée rangée sur trois *Lignes*, la premiere s'appelloit Avant Garde, la seconde Corps de Bataille, ou Bataille tout court, & la troisiéme Arriere-Garde. On ne s'exprime plus de cette maniere que pour une Armée qui est en marche.

L I G N E en matiere de Fortification, se prend en plusieurs sens. Si on travaille à faire un Plan sur le papier, le mot signifie un trait tiré d'un point à un autre. Et sur le terrein il est quelquefois pris pour un

foſſé bordé de ſon parapet, & quelquefois pour un arrangement de gabions ou de ſacs à terre, qui s'étendent en longueur ſur le terrein, pour s'épauler ou ſe couvrir contre le feu de l'ennemi.

LIGNE MAGISTRALE eſt le premier trait qui marque les faces, les flancs & les courtines d'un Corps de Place. On l'appelle ainſi, tant parce que c'eſt par elle qu'on commence la conſtruction d'un corps de la Place, que parce que renfermant la Place, tout ce qui eſt au-delà n'eſt que des dehors employés pour la défenſe de cette ligne.

Sur le papier on la trace plus groſſe, & quand le Corps de la Place eſt revêtu de maçonneries, on la met en rouge, couleur qu'on emploie pour déſigner les Ouvrages de maçonnerie.

LIGNE de défenſe eſt une ligne, qui repreſente le tir ou le cours de la balle des armes à feu, & particuliérement du mouſquet, ſelon la ſituation où il doit être pour défendre la face du baſtion. Cette ligne ſe diſtingue en *fichante* & en *raſante*.

LIGNE de défenſe *fichante* eſt une ligne tirée de l'angle de la courtine, juſqu'à l'angle flanqué du baſtion oppoſé, ſans toucher la face du même baſtion. Il n'y a jamais de ligne *fichante* qu'il n'y en ait auſſi une raſante, & la défenſe fichante ſuppoſe un ſecond flanc, c'eſt-à-dire une partie de la courtine, d'où la mouſqueterie peut tirer & porter dans la face du baſtion oppoſé. Elle doit être de la portée du mouſquet qui eſt ordinairement de 120. toiſes.

LIGNE de défenſe *raſante*, ou flanquante, eſt une ligne, qui étant tirée d'un certain point de la courtine, va raſer la face du baſtion oppoſé. Ce point de la courtine, d'où cette ligne eſt tirée, eſt l'angle même de la courtine quand il n'y a point de ſecond flanc, & en ce cas elle doit être de 120. toiſes, & n'eſt point acccompagnée d'une ligne fichante, ce qui eſt la bonne conſtruction. Mais s'il y a un ſecond flanc, le point d'où la raſante eſt tirée ſe rencontre dans l'endroit de la courtine, d'où l'on commence à découvrir la face oppoſée, & alors la raſante eſt au-deſſous de 120. toiſes.

LIGNE d'approche, ou *ligne* d'attaque, eſt un travail, qui ſe fait par l'Aſſiégeant pour gagner à couvert le foſſé & le corps de la Place, & qui eſt de différente nature ſuivant la qualité du terrein où l'on s'attache. *Voyez* TRANCHÉE.

LIGNE de circonvallation eſt une *ligne*, ou un

fossé que les Assiégeans font à la portée du canon de la Place, & qui régne autour de leur Camp afin d'en assurer les quartiers, contre les secours des Assiégés.

LIGNE de contrevallation est un fossé bordé d'un parapet dont les Assiégeans se couvrent du côté de la Place pour arrêter les sorties de la Garnison, de sorte que les Troupes qui font un siége, sont postées entre la ligne de circonvallation & celle de contrevallation. Quand la Garnison est forte, l'Assiégeant commence à remuer les terres par la contrevallation & la circonvallation se fait ensuite.

La mauvaise structure des lignes, & le peu de soin qu'on a d'en conduire l'élévation par les régles d'un Profil bien dirigé, donnent au moins à l'ennemi autant de prise pour l'entrée des secours, que les défauts qui se peuvent commettre dans l'exécution d'un siége.

C'est une des choses à quoi les François manquent le plus. Les Espagnols sont en cela bien plus soigneux. On ne voit point de lignes de leur façon, qui ne soient faites avec assez de précaution.

Celles qu'ils firent devant Arras, avoient assez de ressemblance à celles que César fit au siége d'Alexie. La ligne avoit son fossé de treize à quatorze pieds de largeur sur six à sept de profondeur Sur le bord du fossé il y avoit une lisiere de terre, large de vingt pieds ou environ, toute percée de trous, espacés en echiquier de deux pieds de diamétre, sur un pied & demi de profondeur, dans chacun desquels il y avoit un Piquet qui sortoit en pointe d'un demi pied hors de terre Au-delà de la lisiére étoit l'avant fossé de cinq à six pieds, & par-delà une autre lisiére de trous piquetés comme la précédente.

La disposition des *lignes* de circonvallation, & le soin de les diriger appartiennent à l'Ingénieur-Général, ou Directeur. On les appelle *lignes de circonvallation*, parce qu'elles environnent l'Armée qu'elles renferment entre-elles & la Place. C'est lui qui en doit régler les desseins, c'est lui, qui en faisant le tour avec le Général doit lui montrer l'ordre qu'il en a conçu & lui exposer là-dessus ses sentimens, avec les raisons, qu'il a de les proposer. Le Général en ordonne ce qu'il juge à propos; ensuite de quoi le Directeur doit lui en presenter différens Profils, pour en régler les élévations, lui faire entendre les bonnes & méchantes qualités des unes & des autres, & le tems nécessaire à leur élévation.

Après qu'on a choisi celui qu'il agrée le plus, il en

fait faire promptement des copies qu'il distribue aux autres Ingénieurs, entre lesquels il partage tout le circuit du Camp, se réservant de visiter le tout, & de leur montrer en gros le chemin qu'ils ont à faire tenir à la ligne.

Les secours que les Assiégeans peuvent appréhender, sont de deux sortes, grands & petits. J'appelle grands, ceux qui peuvent forcer les *lignes*, battre une Armée, ou du moins une partie. J'appelle petits secours, tous ceux qui n'étant pas assez forts pour forcer la *ligne*, ni battre un Quartier, sont contraints de chercher les moyens d'entrer furtivement dans la Place. Toutes les précautions à prendre contre eux doivent se régler sur la connoissance que l'on aura des uns & des autres. Si l'ennemi est assez fort pour qu'il y ait lieu de craindre qu'il attaque ouvertement les *lignes*, il n'y a point de doute qu'il ne faille les faire avec toute la circonspection possible. C'est pourquoi, celui qui en est chargé doit observer en les traçant.

I. D'occuper toutes les hauteurs qui pourroient être nuisibles en ne les occupant pas.

II. De ne point laisser d'enfoncement considérable, ni de cavin à la portée du mousquet des *lignes*, qui n'en soit plongé & découvert.

III. D'éviter, & même de fuir tous les commandemens, qui pourroient plonger la Place-d'Armes, ou le derriere de la *ligne*.

IV. De profiter de tous les rideaux, cavins, marais, riviéres, ruisseaux, bois, rochers, *&c.* qui pourroient être avantageux à la ligne ou abreger le travail.

V. De faire toujours les sorties entre deux rédans, au milieu d'une courtine commode pour le Camp, & d'une ouverture propre à passer au moins huit chevaux de front, de les fermer de bonnes barrieres, & de les couvrir toujours par de grands redans détachés, faits en forme de demi-lune.

VI. De ne point s'attacher trop scrupuleusement à suivre la paralléle du campement; mais de s'écarter, & de se resserrer, tantôt plus tantôt moins selon que l'avantage de l'assiette du terrein se presentera plus ou moins favorable.

VII. De ne jamais faire d'avant-fossé aux lignes, parce qu'il sert d'entrepôt à l'Ennemi, qui tâche toujours de le gagner, afin d'y reprendre haleine & d'en partir pour s'attacher à la ligne, coup d'autant plus dangereux, que la distance en étant plus petite, il en a bientôt franchi l'espace.

VIII. D'observer les espaces du Camp à la *ligne*; qui doit être d'environ 100. ou 120. toises, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Escadrons nécessaires à la défense, & laisser derriere eux un espace assez grand pour le passage des Troupes qui auront à porter leur secours ailleurs.

Les courtines seront de 70. toises, les gorges des rédans de 30. & les faces de 25. moyennant quoi la distance de la pointe d'un rédan à l'autre, sera à peu près de 100. toises; c'est-à-dire, de la vraie portée dont il faut être, pour que la mousqueterie puisse être d'un grand effet.

Après les *lignes* tracées on en distribue le travail aux Troupes, à proportion de la force des Regimens, avec un petit avis qui marque sommairement l'instruction de son élévation : après quoi les Ingénieurs tiennent la main à la faire exécuter, chacun dans le quartier qui lui est commis.

L'excavation du fossé doit toujours être proportionnée à la solidité du parapet de la ligne. Il peut avoir 15. pieds, 16. ou 18. de largeur, par le haut sur 6. ou 7. & demi de profondeur, taluant de côté & d'autre du tiers de la largeur, ou d'un talus égal à la hauteur. Mais quand pour faire ledit fossé plus grand, on jette un peu de terre sur l'extérieur en la repandant bien, cela ne fait aucun mal.

Pour donner du profil au parapet de la *ligne*, il est nécessaire de fasciner les terres & de les bien arranger. Toutes sortes de bois sont propres à cela, sans en excepter les plus petites branches, parce que l'on ne prétend pas faire un ouvrage de longue durée. Au défaut du bois ordinaire, on peut se servir de fougére, de genêt, d'épines, de ronces, de toute sorte de paille, & même de fumier, qu'on arrange par lits comme des fascines.

Il faut autant que faire se peut, deux ou trois banquettes aux parapets, & même plutôt trois que deux, parce que la *ligne* qui en sera plus élevée, & par conséquent plus propre à recevoir une fraise, d'un accès plus difficile à l'Ennemi, couvrira beaucoup mieux les Troupes qui seront derriere, & notamment la Cavalerie, qui sans cela seroit peut-être obligée de faire des épaulemens. Un travail proposé de cette hauteur épargne les épaulemens, suprime les avant-fossés, dont le travail surpasse de beaucoup ce petit surcroit d'élévation.

Il faut toujours, s'il est possible, fraiser les *lignes*,

en quelque pays que ce soit, parce que la fraise est très-bonne à opposer à l'ennemi. C'est le meilleur expédient pour empêcher l'insulte des travaux de terre, & celui qui coûte le moins. Aux endroits où les bois sont rares, on peut fraiser avec des épines qu'on coupe justement de la longueur des fraises. Au reste il y a peu de Places, dont les environs ne soient garnis de bois, de haies, ou de buissons, & il y a peu de siéges où la fraise ne puisse être en usage, quand on veut s'en donner la peine.

Une *ligne* doit être palissadée. Une palissade ne lui est pas moins nécessaire qu'un fossé. La moins défectueuse de toutes est celle que l'on plante vers la Campagne à 8. toises du fossé, à laquelle on donne 5. pieds de haut, qu'on incline de trois pieds vers l'ennemi.

On emploie ordinairement 8. 9. ou 10. jours tant à la façon des lignes pour les bien faire qu'aux apprêts du Parc, à l'arrivée des Païsans & des munitions, & à se préparer pour l'ouverture de la tranchée. La diligence avec laquelle elles se font, ne permet pas qu'on y puisse apporter grande façon.

Autrefois on attachoit aux lignes des Redoutes & des Forts, les uns quarrés, les autres triangulaires, les autres à étoiles, *&c.* Mais ces sortes d'ouvrages, qui d'ailleurs n'étoient pour la plupart que des colifichets, plus mauvais sur le terrein, qu'ils ne paroissoient beaux sur le papier, étoient extrêmement dangereux, parce que l'ennemi s'en étant emparé, battoit les lignes de revers, & qu'il n'étoit pas facile de l'en chasser à cause de l'avantage & de la hauteur du terrein, où on les construisoit : c'est pourquoi l'on ne fait aujourd'hui des Redoutes qu'aux endroits éloignés de la ligne, qu'on veut occuper, & s'ils sont assez grands pour y construire des Forts, on les fait toujours selon les régles d'une bonne fortification, leur donnant une figure ou quarrée, ou pentagonale ou hexagonale, à proportion de la grandeur du terrein, mais avec des dimensions plus petites que celles des grandes fortifications.

On met autour des lignes de petits Corps de Garde de distance en distance, & assez prés pour que les sentinelles puissent s'entreparler. On les augmente ou on les diminue, selon que l'ennemi s'approche, ou s'éloigne de quelque côté. On met aussi de semblables Gardes à la tête du Camp, chez les Officiers Généraux, aux vivres & au canon.

Les lignes doivent être ordinairement paralléles au

Camp, mais si la disposition du terrein demande qu'on s'en approche, ou qu'on s'en écarte en quelques endroits, il ne faut pas s'en mettre en peine, & l'on ne doit alors penser qu'à tourner de son côté tous les avantages, en s'emparant des hauteurs ou commandemens, s'ils sont à portée, ou s'y faisant des Redoutes, s'ils ne le sont pas, & en ne laissant aux environs aucun endroit bas & enfoncé où le mousquet ne puisse plonger.

Voilà quelles sont les lignes qui peuvent s'opposer aux grands secours. Pour ce qui est de celles qui se font contre les petits, on doit avoir les mêmes égards pour les tracer excepté que l'on peut faire leurs redans plus petits de même que leur fossé & leur parapet.

Quand la Garnison de la Place est forte, on fait des Redoutes entre la Place & le Camp, pour empêcher l'effet des sorties, & pour servir de retraites aux Fourrageurs & à ceux qui vont du Quartier à l'autre. Mais si la Garnison étoit en état d'enlever un Quartier, ou de se saisir de quelque endroit de la ligne pour faire entrer un secours, on feroit alors du côté de la Place & à la portée du canon des Lignes, qu'on nomme de *contrevallation*, & qui renferment le Camp entre-elles & celles de circonvallation. Elles doivent être éloignées du Camp d'environ 200. toises. Leur fossé doit avoir 10. pieds de largeur par le haut & 3. par le bas, sur 5. pieds de profondeur. Les terres qu'on en tire forme le parapet qui est tourné du côté du Camp. On y fait des redans un peu plus petits avec des portes, & des barrieres de même qu'aux autres Lignes, observant de profiter de tous les avantages du terrein, & de mettre des redoutes sur les hauteurs, où l'on ne peut faire passer la *contrevallation*.

LIGNE équinoxiale, ou simplement la ligne : c'est un grand cercle que le soleil décrit d'Orient en Occident environ le 21. Mars, & le 21. Septembre dans une partie du Ciel, qui est également éloignée des deux Poles. Cette ligne est le terme, d'où l'on commence à compter les Latitudes, & sous la ligne il n'y a aucune élévation de Pole, car les deux Poles y sont toujours dans la circonférence de l'Horizon. On baptise, comme je l'ai dit ailleurs, les personnes, qui passent pour la premiere fois sous la ligne.

LIGNE ou cordeau de la sonde, terme de marine, *voyez* SONDE.

LIGNE est aussi la disposition des postes d'une Armée navale le jour d'un combat. Car l'ordre de ba-

taille eſt de ranger autant qu'on peut tous les Vaiſ-ſeaux ſur la longueur d'une ſeule ligne, tant pour conſerver l'avantage du vent, & courir tous un même bord, qu'à cauſe que les Vaiſſeaux, qui ſeroient mis par files, les uns derriere les autres, ne pourroient tirer leurs bordées, que ſur ceux de leur parti. Ainſi l'avant-garde, le corps de bataille, & l'arriere-garde ſe mettent ſur une même ligne, quand les Eſcadres, & les Diviſions ſont unies. On dit : Garder la *ligne*, venir à ſa *ligne*, ſe rendre ſur ſa *ligne*.

LIGNE de l'eau, ou flotaiſon, c'eſt l'endroit du bordage, où l'eau ſe vient terminer, quand le Bâti-ment a ſa charge, & qu'il flotte.

LIGNES d'amarrages, en terme de marine, ſont des cordes qui ſervent à lier, & arrêter le cable dans l'arganeau, & à renfoncer & aſſurer les hanſieres, & les manœuvres. Les rabans,rides & garcettes ſont *lignes* d'amarrage.

LISSE, terme de marine, eſt un aſſemblage de longues, & de groſſes piéces de bois, miſes bout à bout l'une de l'autre dans le corps du bordage, en façon de ceinture pour faire la liaiſon des membres & des piéces de charpenterie, qui forment le corps du Bâti-ment. Les *liſſes* ſont poſées paralleles les unes aux au-tres.

LISSE de Hourdy, ou barre d'arcaſſe, terme de marine, eſt le dernier des beaux de l'arriere, qui fait l'affermiſſement de la poupe, & qui doit être éle-vée à la hauteur du feuillet des ſabords de la ſainte Barbe, deux ou trois pieds au-deſſus de l'étambord. Sa longueur eſt à peu près des deux tiers du maître beau.

LISSOIR ſe dit d'un aſſemblage de pluſieurs tonneaux attachés enſemble, dans leſquels on met la poudre deſtinée pour la chaſſe, & qui tournant par le moyen d'un moulin, la remuë de maniere qu'elle devient luſtrée & plus ronde, & d'un grain plus égal que la poudre de guerre.

LIT de vent, ou vent de bouline, terme de ma-rine, eſt un air de vent diſtant du lieu de la route par un intervalle de cinq à ſix rumbs.

LOF, en terme de marine eſt une moitié du vaiſ-ſeau, conſiderée par une ligne, qui le diviſeroit éga-lement de prouë à poupe, laiſſant une moitié à ſtribord du grand mât, & l'autre moitié à bas-bord.

Aller au *Lof* ou à la bouline, c'eſt aller au plus près du vent, chercher l'avantage du vent; être au *lof*, c'eſt être au vent, être ſur le vent pour ſe maintenir;

tenir le *lof*, ou se tenir au *lof*, c'est garder le vent; serrer le vent, prendre le vent de côté.

Au *lof*, terme de commandement pour dire qu'on aille au plus près du vent, qu'on le maintienne, & qu'on en cherche, ou conserve l'avantage.

LOGEMENT d'un homme de guerre est la place qu'il occupe chez le Bourgeois, ou dans des Casernes.

L'origine des logemens, & ustensiles des Gens de guerre remonte à Louis XII. en 1498. comme il paroît par une Ordonnance de ce Prince donnée le 20. Février 1514.

Louis XIV. en 1665. ordonna que les Garnisons, qui auront été reglées, ne fussent point changées, si ce n'est par ses ordres exprès; & voulut que les Maires, & Echevins de Villes, les Syndics, ou principaux Habitans à leur défaut procéderoient en toute diligence, lors de l'arrivée des Troupes, à leurs logemens avec égalité & conscience, à peine d'en répondre en leurs propres & prives noms.

Par une autre Ordonnance de Louis XIV. en 1675. les Troupes, qui marchent doivent donner avis deux ou trois heures par avance de leur arrivée, dans les villes, & lieux, où elles ont à loger; & les Officiers de ville, ou principaux Habitans sont obligés de se tenir prêts pour en faire une revuë exacte. Il leur est enjoint de ne passer que les présens, & effectifs, tant Officiers que Gendarmes, Cavaliers, Dragons, ou Soldats. Par une troisiéme Ordonnance de Louis XIV. en 1684. les Intendans sont déclarés Juges souverains pour ce qui concerne le logement des Gens de guerre.

LOGEMENT d'un homme de guerre en campagne sont des baraques, des hutes, & des tentes. Dans un campement le terrein qu'il faut pour loger une Compagnie de cent Maîtres, doit avoir 70. pieds de front, & 200. de hauteur.

Pour le *logement* d'une Compagnie d'Infanterie, il faut un terrein, qui ait 55. pieds de front, & 200. pieds de profondeur.

Une Armée dans ses *logemens* doit choisir des postes avantageux, & se couvrir avec des charrettes, des palissades, & d'autres choses semblables, se poster en lieux, où l'Ennemi ne puisse l'enveloper, lui ôter l'eau, le pâturage, le bois, les vivres, & les munitions, & avoir toujours un passage ouvert derriere, ou à côté, pour la conduite des choses nécessaires.

Le Turc en campagne loge sans se fortifier dans son

camp, parce qu'il ne peut enfermer tout ſon monde dans des lignes, qu'il ſe fie en ſes forces, qu'il n'auroit pas aſſez d'Infanterie pour garder des lignes de ſi grande étenduë.

Il cherche les rivieres, parce qu'il lui faut beaucoup d'eau pour de ſi nombreuſes Armées, ou il envoie devant creuſer des puits.

Il a ſes Corps de garde de cinq à ſix mille chevaux avec des patrouilles, qui font la ronde, & d'autres Corps, toujours prêts à courir au moindre bruit, & qui ne s'éloignent jamais du camp. Ainſi ils peuvent raſſembler en très-peu de tems, quinze à dix-huit mille chevaux.

LOGEMENT d'une attaque eſt un travail que l'on fait dans un Poſte dangereux pendant les approches d'une Place, comme ſur un chemin couvert, ſur les terres des dehors, ſur une bréche, dans le fond d'un Foſſé, & par tout où il eſt beſoin de ſe couvrir contre le feu de l'ennemi, ſoit par des hauteurs de terre, par des ſacs à terre, des bariques, & des gabions remplis de terre, des paliſſades, des ballots de laine, des faſcines, des mantelets & généralement, par tout ce qui peut aſſurer, & couvrir des Soldats dans un terrein, qu'ils veulent conſerver après l'avoir gagné.

D'ordinaire on arbore le Drapeau ſur le *logement* auſſi-tôt qu'il eſt en défenſe. Quand un *logement* eſt battu du canon de l'ennemi, on eſt obligé de l'abandonner. On fait un *logement* ſur le chemin couvert avec des Gabions remplis de terre, & des madriers deſſus, qui forment une galerie.

LONDRE, terme de marine, eſt un Bâtiment de basbord en façon de Galere, mais d'une conſtruction plus matérielle, & plus péſante à la rame. Il n'a ni rambade, ni couradoux, mais au lieu de château de prouë, & de rambade, on y met un parapet pliant, qu'on ôte à volonté. Il y a des *londres* de différente capacité. Les plus grands ſont à vingt-cinq bancs par bande, & tous ſont mâtés comme les Galeres, & comme les Saïques, & Marſilianes : mais ils portent des voiles latines, & en cela ils différent des Marſilianes, & des Saïques, qui ont des voiles quarrées. Ils ont une eſpéce de parapet percé en ſabords pour de petites piéces de canon, ou pour des pierriers, mais ils ne ſervent qu'à porter des marchandiſes.

LONGITUDE eſt la diſtance entre le premier méridien, & quelque lieu particulier, ce qui ſe compte

depuis un dégré, jusqu'à trois cens soixante, qui font le cercle entier, & déterminent le circuit du globe terrestre, à le prendre de l'Occident à l'Orient. Car le premier méridien est établi à l'occident absolu, c'est-à-dire, à la partie du globe terrestre la plus reculée vers l'occident; & de ce premier meridien, comme d'un terme, on commence à compter la *longitude* en tirant vers l'orient: de sorte que plus un lieu est oriental au respect d'un autre, plus il a de *longitude*.

Jusqu'à présent l'art de la navigation est imparfait, à cause qu'on n'a pu trouver le secret d'assurer les longitudes terrestres. Car le mouvement du ciel qui se fait en 24. heures de l'orient à occident ne laisse aucun terme fixe, d'où l'on puisse commencer à compter la *longitude*. Il n'en est pas de même de la *latitude*, qui est aisée à fixer par les hauteurs méridiennes des astres, car le pole, le méridien, & l'équateur sont des termes fixes dans le ciel. De sorte qu'un vaisseau peut bien assigner le lieu, où il est arrivé du Nord au Sud, mais il ne le peut faire en allant de l'Est, à l'Ouest.

Pour établir les *longitudes* on s'est voulu servir des Eclipses de la Lune. Par exemple, si à Venise on compte dix heures du soir quand une Eclipse commence, & que dans ce même instant quelques Astronomes qui l'observeront à la Rochelle, trouvent qu'il soit onze heures dans cette derniere ville, ces deux ports de mer différeront entre eux de quinze degrés de *longitude*, donnant quinze degrés pour une heure de tems, & le port de la Rochelle, où l'on comptera le plus grand nombre d'heures sera plus occidental que Venise, parce qu'on y aura vu plus tard le commencement de l'Eclipse; de sorte qu'on y comptera moins de *longitude* qu'à Venise. Mais cette voie des Eclipses est incertaine, parce que les meilleurs Observateurs n'ont jamais pu convenir entr'eux du véritable instant, que l'Eclipse a commencé, non plus que de l'instant du milieu de sa durée, & encore moins de sa fin.

Les Pilotes ont une pratique plus sure en se servant de deux ou trois horloges, ou poudriers, ou bien de deux ou trois bonnes montres afin qu'un instrument rectifie l'autre. Pour cet effet quand les Pilotes sortent d'un port, ils observent qu'elle heure on y compte, & le marquent sur leurs montres, qui demeureront par ce moyen toujours montées pour ce lieu là.

Quand ils sont arrivés dans quelque autre port, s'ils

trouvent qu'il y ſoit midi, ſoit en prenant hauteur ou par quelque autre voie, ils verront en même tems par leurs montres s'il eſt auſſi midi dans le lieu, d'où ils ſont partis; & quand cette conformité ſe rencontre, le dernier port, & le lieu, d'où on eſt parti, ſont ſous le même méridien, & ont la même *longitude*.

Mais s'il eſt midi dans ce port, & que les montres marquent qu'il eſt ſeulement onze heures & demie dans le lieu du départ, ce lieu du départ ſera plus oriental que le port, & leur *longitude* differera de trente minutes, qui répondent à une demiheure, ainſi le lieu du départ aura plus de *longitude*.

Mais au contraire, ſi lorſqu'il eſt midi dans le port, on trouve par les montres qu'il ſoit midi & demi dans le lieu du départ, le port ſera plus oriental, & aura plus de longitude, que le lieu du départ, & cette différence ſera de ſept degrés trente minutes. Il n'y a rien de plus abſurde, que de voir que dans les Relations de certains Voyageurs la *longitude* y eſt marquée, ſur-tout lorſqu'ils ne ſpécifient point quel eſt leur premier méridien, & s'il eſt fixé dans le lieu du départ.

LOVER un cable, terme de marine, c'eſt mettre un cable en rond en forme de cerceaux, quand on le range pour le tenir paré, ou prêt à le filer pour le moüillage.

LOUP des Anciens étoit un ferrement fait en façon de tenailles avec laquelle machine ils attiroient les beliers, & les rompoient par le milieu.

LOUVIER, ou LOVOYER, en terme de marine, eſt courir pluſieurs bordées, ou faire pluſieurs routes, tantôt à ſtribord, tantôt à basbord, en portant quelque tems le cap d'un côté, & en le revirant enſuite, & le portant d'un autre: ce qui ſe pratique, quand on a le vent contraire, & qu'on veut chicaner le vent, & maintenir un vaiſſeau dans le parage, où il eſt, afin de ne ſe pas éloigner de la route. Il n'y a point de bâtiment, qui louvie mieux que la *Hourque*.

LOUVIER ſur onze pointes, quand on va à la bouline, ou qu'on tient le lit du vent, c'eſt conduire le vaiſſeau ſur un air de vent, qui ſoit éloigné du vent de la route par un intervalle d'onze traits, ou pointes de compas, en ſorte que cet air de vent s'approche du lieu de la route par un intervalle de cinq traits de vent, ou de ſix traits, en comptant pour un trait celui ſur lequel on navige. Par exemple, ſi le lieu de la route eſt à l'Eſt, le vent d'Oueſt ſera le lieu de la droite route: mais ſi le vent ſe fait Nord-Eſt quart au

Nord, ou bien Sud-est quart au Sud, le vaisseau, qui sera porté par l'un ou l'autre de ces deux vents, *louviera* sur onze pointes.

LOXODROMIE, ou COURSE OBLIQUE, est une science, qui par un calcul géométrique enseigne à trouver sur mer le lieu, où le vaisseau est arrivé en donnant pour fondement du calcul les rumbs de la route, & le chemin que le vaisseau a fait. De sorte que ce que le pointage des cartes ne donne que méchaniquement, la *loxodromie* le donne avec plus d'exactitude. Ce calcul se fait par des tables, ou supputations divisées, & distribuées en plusieurs colonnes, qui portent en tête les rumbs de vent. La longitude, la latitude, & le chemin, qu'a fait le vaisseau.

LUMIERE des piéces d'Artillerie, des armes à feu, & de la plupart des artifices, est le trou, par où l'on y donne le feu. Une des choses, à laquelle on fait plus d'attention dans la fabrique du canon est la *lumiere*. C'est par là que la plupart des canons sont rendus inutiles, parce qu'après avoir tiré plusieurs coups la *lumiere* s'élargit, & fait par ce moyen diminuer l'effort de la poudre par sa trop grande évaporation. C'est pourquoi on y apporte toutes les précautions possibles.

Le trou de la *lumiere* se fait de différentes façons. Les plus simples, & les plus commodes sont ceux, dont on use présentement dans toutes les piéces de canon, & dont l'ouverture est proportionnée à la grosseur, & épaisseur de la piéce.

LUNETTE sont des envelopes qui se font dans le fossé au-devant de la courtine. Elles sont composées de deux faces, qui composent un angle rentrant, & se construisent ordinairement dans les fossés pleins d'eau, pour y faire l'effet d'une fausse braie, & en disputer le passage. Leur Terreplain est un peu élevé au-dessus du niveau de l'eau, & n'a que douze pieds de largeur, avec un parapet, large de trois toises, qui regne au-dessus, ce qui fait cinq toises pour la largeur de toute la *lunette*.

LUNETTE. Il y a de petites, & de grandes *lunettes*.

Pour construire les petites *lunettes* on fait aux angles rentrans formés par la contrescarpe du grand fossé, & par celle du fossé de la demi-lune, prenez sur les demi-gorges de l'angle rentrant quinze toises, desquelles extrémités à l'ouverture de 20. toises décrivez des arcs, qui se coupant en un point donneront les

les deux faces, autour desquelles mettez un fossé de six toises.

Cet ouvrage n'a point de rempart, c'est-à dire, que son terrein est au niveau du chemin couvert. On y met seulement un parapet, & une banquette à l'ordinaire pour pouvoir enfiler l'ennemi dans le chemin couvert.

Pour construire les grandes *lunettes*, ou contregardes, prolongez les deux faces de la demi-lune au-delà de la contrescarpe, sur laquelle vous prendrez trente toises pour la face de votre contre-garde, & sur l'angle de la contrescarpe formé par le grand fossé & celui de la demi-lune portez quinze toises, ensuite ces lignes.

Le rempart & le parapet sont de même qu'à la demi-lune, ils sont seulement plus bas de trois ou quatre pieds. Au milieu de ces *lunettes* on fait un retranchement parallele à la face. Il est composé d'un rempart & d'un parapet, qui se joint à celui de la grande face, & son fossé, qui se joint à celui de la demi-lune à environ trois toises. Le fossé des *lunettes* est comme celui de la demi-lune.

On ajoute aussi quelquefois devant ces contregardes une petite *lunette* entre ces deux faces, posées sur l'angle rentrant de sa contrescarpe, dont les demi-gorges peuvent avoir dix toises & les faces douze, son fossé est environ six toises.

On peut se passer de faire des places d'armes aux deux angles rentrans de la contrescarpe, qui sont aux côtés de cette *lunette*.

M

MACHE-MOURE terme de Marine, est le débris d'un biscuit égrené, & réduit en miettes. Par un Réglement du Roi, il est ordonné que le morceau de biscuit qui sera de la grosseur d'une noisette, ne pourra être réputé *Mache moure*, & sera delivré à l'Equipage avec le reste de leurs portions.

MACHINES de guerre des Anciens. Avant l'invention des armes à feu, étoient toutes les pieces qui servoient à renverser & à ruiner les défenses des Ennemis, & qui facilitoient la surprise de leurs Places. Parmi les Nations belliqueuses on se servoit pour prendre une Place, de Tortuës, de Beliers, de Faulx, de Vignes, de Mantelets, de Muscules, de Tours.

On construisoit la *Tortuë* avec des membrures & des madriers. On la garantissoit du feu, en la révêtissant

de cuirs cruds, de couvertures de poil, ou de pieces de laine. Elle couvroit une poutre, armée à l'un de ses bouts d'un fer crochu, pour arracher les pierres de la muraille.

On donnoit le nom de *Faulx* à cette poutre, à cause de la figure de son fer; ou bien on la garnissoit de fer à cette tête, & on l'appelloit *Belier*, soit parce qu'elle abattoit les murailles par la dureté de son front, soit parce qu'elle reculoit à la façon des vrais Beliers, pour fraper ensuite avec plus de force.

La *Tortuë* a aussi tiré sa dénomination de sa ressemblance avec l'animal de ce nom. Comme tantôt il retire & tantôt il avance sa tête, de même cette machine fait rentrer & ressortir sa poutre pour heurter plus violemment.

Les Anciens appelloient *Vignes* des galeries d'approche. On composoit cette machine d'une charpente legere : on lui donnoit 7. pieds de haut, 8. de large, sur 16. de long, avec un double toit de planches & de claies. Ses côtés se garnissoient d'un tissu d'osier impénetrable aux coups de pierres & aux traits, & de crainte de feu, on couvroit le tout en dehors de cuirs frais ou de couvertures de laine. On joignoit de front plusieurs de ces Machines, sous lesquelles les Assiégeans s'avançoient a couvert au pied des murailles pour les sapes.

Les *Mantelets* étoient faits d'une charpente ceintrée, & couverte d'un tissu d'osier, qu'on garnissoit de peaux fraîches, ou de pieces de laine. On les conduisoit où l'on vouloit, comme des chariots, par le moyen de trois petites rouës placées, l'une au milieu sur le devant, & les autres sur le derriere aux deux extrémités.

Les Assiégeans approchoient ces Mantelets des murailles, & de dessous ce couvert, ils délogeoient les Assiégés des remparts à coups de fléches avec la fronde ou des traits, pour faciliter l'escalade.

Le *Cavalier* étoit une terrasse qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la Place.

On nommoit *Muscules* de petites machines sous lesquelles les Assiégeans combloient le fossé de la Place avec des pierres, de la terre, & des fascines qu'ils y portoient. Elles consolidoient & applanissoient le terrein, afin que les Tours ambulantes pussent approcher de la muraille sans obstacles. On les appelloit *Muscules*, du nom d'un petit poisson de mer.

Comme ce poisson sert de guide aux Baleines, & leur est continuellement utile malgré sa petitesse, de même ces petites machines destinées au service des grandes Tours, marchoient devant elles pour leur ouvrir le passage, & leur frayer les chemins.

Les *Tours* étoient de grands bâtimens assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux cruës ou de couvertures de laine, pour garantir un si grand ouvrage des feux des Ennemis. Leur largeur se proportionnoit sur la hauteur, quelquefois elles avoient trente pieds en quarré, quelquefois quarante ou cinquante; mais leur hauteur excédoit les murs & les tours de pierre les plus élevées.

Elles étoient montées avec art sur plusieurs rouës, dont le jeu faisoit mouvoir ces prodigieuses masses. La Place étoit dans un danger évident, quand la Tour étoit une fois jointe aux murailles. Ses étages se communiquoient en dedans par des échelles, & elle renfermoit differentes machines pour prendre la Ville.

Dans le bas étage étoit un Belier pour battre en bréche. Le milieu contenoit un pont fait de deux membrures, & garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont poussé en dehors se plaçoit tout d'un coup entre la Tour & le haut du mur, & faisoit un passage aux Soldats pour se jetter dans la Place. Le haut de la Tour étoit encore bordé de combattans armés de longs épieux, de fléches, de traits & de pierres, pour nettoyer les remparts. Dès qu'on en étoit venu là, la Place étoit bientôt prise.

Les Tours une fois jointes aux murailles, les Frondeurs avec les pierres, les Archers, les Manubalistains, les Arbalêtriers avec des fléches, & en général les gens de traits à coups de plombées, & d'autres Armes de jet, délogeoient les Assiégés du rempart, & aussi-tôt on dressoit les échelles. Mais ils étoient souvent précipités du haut en bas.

Les Assiégeans se servoient aussi d'autres moyens pour emporter une Place. C'étoient la *Harpe*, ou Pont à cordes: l'*Exostre*, ou Pont à coulisses, & le *Tollenon*, ou Bascule.

La *Harpe* étoit une espéce de Pont levis, ainsi appellé de sa ressemblance avec l'Instrument de ce nom. Ce Pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la Tour, avoit comme la Harpe des cordes qui l'abaissoient sur le mur par le moyen des poulies, & aussi-tôt des Soldats sortoient de la Tour pour se jetter sur les remparts par ce passage.

L'*Exostre* étoit ce même Pont dont on a parlé plus haut, qu'on poussoit en avant du corps de la Tour sur la muraille.

Le *Tollenon* étoit une bascule faite avec deux grandes pieces de bois, l'une plantée bien avant en terre, & l'autre qui étoit plus longue, attachée en travers au sommet de la premiere, & dans un tel point d'équilibre, qu'en abaissant une de ses extrémités l'autre s'élevoit. On attachoit à l'un des bouts de cette poutre une espéce de caisse d'osier ou de bois, où l'on mettoit une poignée de Soldats, & en abaissant l'autre bout on les élevoit, & on les portoit sur les murailles.

Aux Machines d'attaque dont on vient de parler, les Assiégés en opposoient d'autres, qui étoient les *Ballistes*, les *Onagres*, les *Scorpions*, les *Arbalêtes*, les *Fustibales*, les *Frondes* & les *Fléches*.

La *Balliste* se bandoit avec des cordes de nerfs, & plus elle étoit longue, plus elle poussoit loin les traits, sur-tout si elle étoit faite selon les proportions de l'Art, & servie par d'habiles gens qui en avoient étudié auparavant la portée, elle perçoit tout ce qu'elle frapoit.

L'usage de l'*Onagre* étoit de jetter des pierres, & selon qu'il étoit grand, & que ses cordes de nerfs étoient grosses, il poussoit des corps plus ou moins pesans, mais avec une violence comparable à celle de la foudre. Ces deux Machines étoient les plus terribles de toutes. Par rapport à l'Onagre, les masses qu'il lançoit étoient d'un poids à écraser non-seulement les hommes & les chevaux, mais à briser aussi les Machines des Ennemis.

Ce que les Anciens appelloient *Manubaliste*, s'étoit appellé auparavant *Scorpion*, parce que cette Machine tuoit avec des dards minces & déliés. Le *Fustibale*, l'*Arbalête* & la *Fronde* étoient des Armes, dont même on n'a perdu l'usage parmi nous que depuis l'invention de la poudre; & plusieurs Peuples d'Orient s'en servent encore.

Pour résister aux Beliers & aux Faulx les Assiéges faisoient descendre avec des cordes des matelats, des couvertures de laine le long de la muraille, aux endroits où le Belier battoit en bréche pour en amortir la violence. D'autres saisissoient les Beliers avec des nœuds coulans, les tiroient obliquement du haut du mur à force de bras, & les renversoient avec leurs Tortuës.

Plusieurs attachoient à des cordes un fer dentelé, fat en maniere de pince, qu'on appelloit *Loup*, avec lequel ils accrochoient le Bélier, le renversoient, ou le

ufpendoient, de façon qu'il ne pouvoit plus agir.

Quelquefois les Afliégés rouloient du haut des murs les colonnes & des maffes de pierre ou de marbre fur les Beliers pour les rompre. Si malgré cela, le Belier ouvroit la muraille, & y faifoit bréche, ce qui arrivoit fouvent, la feule reffource qui reftoit aux Afliégés étoit de démolir les maifons, de conftruire un autre mur en dedans, & de tâcher de faire périr les Ennemis fur le rempart, s'ils entreprenoient de forcer.

Pour mettre le feu aux Tours mobiles, les Afliégés faifoient une fortie avec des Troupes d'élite, & après avoir repouffé l'Ennemi, ils arrachoient les cuirs qui couvroient la Tour, & y mettoient le feu : mais fi la Garnifon n'ofoit pas rifquer une fortie, on lançoit avec de grandes Baliftes des *Marteaux* ou des *Phalariques*, qui perçoient les peaux & les couvertures, & portoient le feu dans le bois.

Les *Marteaux* étoient une forte de fléches ardentes, qui mettoient le feu par tout où elles pouvoient s'attacher.

La *Phalarique* étoit une efpéce de lance armée, qu'on entortilloit d'étoupes pleines de foufre, de bitume, de réfine, & d'huile incendiaire. Ce trait lancé par les Baliftes perçoit les couvertures des Tours, s'attachoit au corps de la Machine, & la brûloit fouvent.

On faififfoit encore les momens que les Afliégeans n'étoient point fur leurs gardes, on defcendoit avec des cordes des hommes qui portoient de la lumiere dans des lanternes, & on les remontoit de même, après qu'ils avoientmis le feu aux Machines.

Les Afliégés pour n'être point commandés & écrafés par une Machine fupérieure aux remparts, exhauffoient encore la partie du mur où la Tour s'efforçoit d'approcher, & cela fe faifoit par une maçonnerie de pierre & de ciment, de terre détrempée ou de brique, ou enfin par une charpente.

Ces Tours redoutables ceffoient de l'être dès qu'elles fe trouvoient inférieures aux défenfes qu'on leur oppofoit. Mais fouvent les Afliégeans renfermoient dans la grande Tour une autre petite Tour, qu'on ne voyoit pas, & que l'on faifoit monter avec des cordes & des poulies lorfqu'il en étoit tems. Elle s'élevoit tout d'un coup au-deffus des défenfes, & les Soldats qui y étoient fe jettoient dans la Place.

Quelquefois les Afliégés préfentoient au devant d'une Tour qui s'avançoit, de très-longues poutres revêtues

de fer, pour l'éloigner des murailles. Au siége de Rhodes, dit Vegece, les Assiégeans ayant construit une Tour mobile supérieure de beaucoup & aux remparts & à toutes les Tours de la Place, un Ingénieur imagina un moyen de la rendre inutile.

Il ouvrit pendant la nuit une galerie souterraine, (c'étoit la mine des Anciens) qui passoit par dessous le mur de la Place, & la poussa sous le chemin où la Tour devoit passer le lendemain pour approcher des murailles. Les Ennemis, qui ne soupçonnoient rien de l'artifice, conduisirent la Tour jusques sur l'endroit qui étoit miné. Le souterrain fondit aussi-tôt sous le poids de cette masse énorme, qui s'y enfonça de maniere qu'il ne fut pas possible de l'en retirer. On fut obligé de laisser là la Tour, ce qui sauva la Place.

Il est parlé dans les siécles antérieurs, où toutes ces Machines étoient en usage, du cheval de bois rendu si célebre par l'Æneïde de Virgile, & qui causa la prise de Troye. Ce n'étoit autre chose qu'un Belier. Ce Belier, la Baliste & la Catapulte, sur-tout cette derniere, avoient un aussi grand & plus surprenant effet que notre canon.

Le *Feu Grégeois*, dont depuis bien des siécles le secret a été perdu, ce feu inextinguible étoit plus terrible que celui du canon. Il se lançoit de loin avec des machines convenables, soit sur une Ville, pour la réduire en cendres, soit sur des Troupes pour les consumer.

Le canon cependant a fait disparoître toutes ces Machines. Il pourroit lui-même, dit un Auteur, disparoître à son tour, si on faisoit attention sur la bonté dont étoient les Machines de Guerre en usage avant l'invention des Armes à feu. Il en coûtoit peu tant pour les construire & pour les mettre en jeu, que pour les transporter. Elles se montoient & démontoient facilement.

Le canon est bien d'une autre dépense. Son gouvernement jette dans de grands embarras, dont il ne dédommage peut-être pas assez par son utilité. Mais M. de Fontenelle n'est pas de ce sentiment.

Ce qui rend la guerre plus courte & plus décisive, la rend aussi moins meurtriere : il a dû perir beaucoup plus d'hommes pendant la durée des longs Siéges dont l'Antiquité fait mention, qu'il n'en périt aujourd'hui dans nos Siéges, qui sont incomparablement plus courts.

MACHINES infernales. L'idée des *Machines* in-

ernales est attribuée à la France ; mais l'invention n'en est pas nouvelle. Celui qui les mit le premier en usage fut Frederic Jambelli Ingénieur Italien, durant le siége qu'Alexandre de Parme mit devant Anvers. Le Prince d'Orange s'est servi d'une *Machine* infernale, pour bruler & bombarder le Havre. Les Anglois & les Hollandois eurent aussi dessein de ruiner Saint-Malo avec une *Machine* infernale. Le Vaisseau & la grosse bombe préparés pour ruiner le Port d'Alger sous le regne de Louis XIV. est la premiere de ces *Machines* qui ait été construite de notre tems, & qui paroît avoir donné l'idée aux Ennemis de la France de s'en servir dans les dernieres guerres de ce Prince, contre nos Villes Maritimes.

MADRIER, est une grosse planche dont on couvre ordinairement la bouche du petard, après qu'il est chargé, & qui s'applique avec le petard contre les portes, ou autres endroits que l'on veut briser. Il y a des *madriers* qui sont faits avec des planches plus longues que les *madriers* des petards, & qui sont revêtus de fer blanc, & chargés de terre, contre les feux d'artifices. Les Travailleurs les mettent sur les sapes & sur les logemens ou il est besoin de se couvrir par en haut. Dans ces occasions, on se sert quelquefois de claie.

MAGAZIN. Il y a deux sortes de *Magazins*, *Magazin* des Vivres, & *Magazin* d'Artillerie. Les premiers sont construits proche des remparts dans les lieux bas, à quelque distance les uns des autres, ils doivent avoir plusieurs étages, afin que les diverses especes de grains soient séparés les uns des autres, & avoir l'entrée & la sortie libre pour recevoir les grains, & les envoyer aux moulins, & les distribuer pour en faire du pain.

Ces *Magazins* doivent être en plusieurs lieux, qui soient forts, voisins de l'Armée, & commodes pour y voiturer les provisions par eau, par charrois, & par bêtes de somme. Il seroit bon que celles-ci fussent doubles, afin que les unes arrivant au camp, les autres en repartissent pour aller recharger.

Il faut rafraîchir souvent les *Magazins* de nouvelles provisions, les pourvoir de moulins à vent, à eau, à têtes & à bras, & de fours pour cuire le pain.

Une régle générale pour les *Magazins*, c'est de n'en jamais prendre d'humides, car il faut craindre dans ceux qui paroissent les plus secs, & sur le moindre soupçon, ne point épargner d'acheter des planches, ou prendre des fagots séchés au four pour mettre sous les

facs. Il arrive de grandes pertes quand on n'a pas cette précaution, & l'on doit sçavoir que quand le grain & la farine ont souffert par l'humidité, ils perdent beaucoup de ce feu qui en est l'ame, particulierement la farine, qui ne semble plus qu'une masse de terre.

Une chose qui sert encore beaucoup à la conservation des grains, c'est de tenir les *Magazins* fort nets, & d'avoir des inventions pour empêcher les pigeons, les souris, les calendres, & les autres insectes de leur faire du tort. Quand les fenêtres se peuvent fermer avec des jalousies, des lattes croisées, ou de bonnes toiles claires, les pigeons, & les moineaux ne peuvent entrer.

Le meilleur moyen pour détruire les souris, c'est, selon l'Auteur du *Munitionnaire des Armées de France*, de se servir de pots de terre vernis en dedans, hauts d'un pied ou environ, sur 9. ou 10. pouces de diamétre par l'ouverture, observant que le ventre soit plus large de 2. ou 3. pouces.

Ces pots doivent avoir des anses qui servent à les porter, & on y attache une bascule posée sur l'ouverture, au milieu d'une planche trouée en maniere de lunette, de la largeur d'une assiéte de bois, laquelle y est attachée avec deux grosses épingles sans têtes, ou fil d'archal, qui servent à faire la bascule, qu'on place juste au niveau du cadre, où il n'y doit avoir pour toute distance entre-deux que ce qu'il en faut pour le mouvement aisé de la bascule.

On met le lard, noix grillée, ou autre appas au milieu du rond, on verse de l'eau à demi, ou au tiers dans ces pots, & on les enfonce dans les tas de bled ou de farine jusqu'à la bouche, afin que les souris aillent de plein pied commodément à l'appas. Il s'y en prendra un grand nombre, sans autre soin que de griller l'appas de tems en tems, se servant toûjours de celui qu'on verra le meilleur pour les attirer, & l'on change aussi l'eau quand il est nécessaire.

Les calendres font grand tort au grain en le perçant, & consommant le dedans: ces petits animaux multiplient beaucoup, & du moment qu'il y en a eu dans un *Magazin*, il est comme impossible de l'en garantir. On nomme cependant ainsi une certaine herbe, qui a la vertu de les mettre en fuite. Quant aux mittes & aux perforeilles qui se mettent dans la farine, elles y font peu de tort.

Le soin qu'on doit avoir des couvertures des *Magazins* est important. Il faut s'y promener dans les tems

tems de pluie pour considerer où l'eau pourra tomber, & faire raccommoder les endroits au plutôt.

Les *Magazins* qui appartiennent au Roi sont réparés par les gens qui ont entrepris l'entretien des casernes & des *Magazins* de la Place ; mais ceux qui sont fournis aux Entrepreneurs par les Magistrats des Villes, sont réparés à leurs dépens.

Quoique les couvertures soient bonnes, la neige ne laisse pas de s'insinuer au travers des tuiles, de maniere que lorsqu'il en tombe, il est bon de faire un tour dans les *Magazins* au moins une fois par jour, pour l'enlever avant qu'elle puisse fondre. Quand il n'en tombe qu'en certains endroits, sans qu'on puisse l'éviter, on étend des sacs particulierement sur les farines.

Les grains dans les *Magazins* se placent de deux façons, ensachés & désachés. Les grains ensachés sont rangés en pile. Ils y doivent rester peu de tems. On les porte si l'on peut jusqu'à la voute, les plaçant dès le pied par escaliers pour y monter commodément. Mais cela ne se pratique que sur un terrein ferme, ou sur de fortes voutes, prenant garde à bien assurer les piles.

Lorsque les sacs y doivent demeurer quelque tems, on ne les met que huit l'un sur l'autre au plus, pour qu'ils ne s'échauffent point, & on les change de situation tous les quinze jours en Eté & tous les mois en Hiver. Il faut qu'il y ait toûjours une allée entre deux rangées de sacs pour passer une personne, afin qu'on puisse les visiter aisément.

Il y a des manieres de civieres roulantes en forme de brouettes, dont on peut se servir pour tous les mouvemens des sacs qu'il convient de faire dans les *Magazins*, outre la facilité & la diligence qu'on y trouve, c'est qu'on ne traîne point les sacs, ce qui les use beaucoup.

Un bled vieux peut rester six mois ensaché sans danger, en observant ce qu'on vient de dire ; mais un bled nouveau, qui a toûjours de l'humidité, ne peut y rester qu'un mois au plus, encore pendant ce tems-là, il faut changer les piles toutes les semaines, ensuite le désacher, & le répandre à un pied de haut seulement, si on a de la place ; mais si on l'entasse à plus d'un pied & demi ou deux, il faut le remuer plus souvent à proportion de la hauteur, & les *Magazins* doivent toûjours se trouver secs.

On étend les bleds & les farines pour l'ordinaire dans toute la longueur du *Magazin*. Mais à l'égard de la

largeur, on la régle toûjours suivant le terrein, à 6. 9. 12. 15. ou 18. pieds, afin que lorsqu'on n'a pas tenu un compte au juste des grains & des farines qu'on aura désachés, on puisse sçavoir en les toisant le nombre de sacs de 200 livres qu'il y aura dans chaque sac.

Quand on fait le remuage, on ne met point les bleds plus haut de deux pieds & demi, & les farines de trois pieds, & l'on doit observer de ne charger les planchers, que suivant la force des bâtimens & la nécessité.

On crible les bleds extrêmement poudreux, graveleux, & remplis d'ivraie. Le criblage purge le grain des immondices qui gâtent la farine, lui donnant mauvais goût, & l'empêchant de rendre autant de pain qu'elle feroit. On observe la même chose à l'égard des grains moisis & germés qui peuvent arriver par les convois, & qui pour l'ordinaire ne le sont qu'autour des sacs.

Il y a des bleds sujets à devenir vereux, soit par la qualité particuliere qu'ils contractent dans de certaines années par l'intemperie de l'air ou autrement, soit par la charpente du *magazin* dont le bois ayant été coupé en mauvaise lune devient vermoulu, soit enfin parce que ces bleds étant battus d'abord après la moisson, on les met avec trop de hauteur dans le *Magazin*. Lorsqu'un bled est vereux ou calendré, il faut l'envoyer au moulin, il n'y a que ce reméde.

Quand il arrive des bleds mouillés par un convoi, on les désache aussi-tôt dans un *magazin* qu'on réserve exprès pour ces accidens, on les remuë souvent, eu égard aux saisons, & on ne les étend qu'à un pied & demi de haut au plus. On doit tourner souvent le bled en Juin & en Juillet, lorsque la moisson est en fleur; car le bled comme le vin travaille dans leur saison, & les farines & les avoines de même.

On a des *magazins* à part pour le méteil. Le méteil de la munition est moitié froment, & moitié seigle. Mais il faut que le grain de seigle soit très bon: autrement on doit mettre deux tiers de froment, & un de seigle. Les méteils sont maigres quand il n'y a pas assez de froment. On doit les améliorer avant que de les donner à la meule.

On choisit des *magazins* pour les farines comme pour les grains, & l'on s'y comporte de même, à l'exception qu'on ne remuë jamais les farines lorsqu'il fait du vent. On garnit les fenêtres de ces *magazins* de toiles ou de vieux sacs, afin que le vent n'y fasse point de tort, & on ne les ouvre que dans le beau tems. Les farines

mouillées pendant un convoi doivent être données aux Boulangers de la Munition pour être consommées au plutôt.

S'il n'y a point de travail établi, on les désache; mais auparavant on les laisse reposer pendant un jour ou deux, afin que celle qui est détrempée, s'attache aux sacs, de maniere qu'en les vuidant elle ne puisse tomber avec la séche, parce qu'elle pourroit l'aigrir. On retourne ensuite les sacs, on les secouë, on les grate sur une grande toile faite exprès, & mise dans un bout du *magazin*, sur laquelle cette farine doit être étenduë & remuée souvent, afin qu'elle séche promptement; & à mesure qu'elle séche, on doit en écraser les morceaux ou grumeaux, par ce soin il n'y a rien de perdu, ni de gâté.

Il n'y a point de grain qui ait un plus grand principe de chaleur que le bled, & cela se connoît lorsqu'il est converti en farine. Si pendant l'Eté on laisse des sacs en pile les uns sur les autres l'espace de quinze jours seulement, le feu s'y prend d'une si grande force, qu'il est impossible de tenir la main entre les sacs, & souvent on les trouve brulés, & la farine pétrifiée en trois semaines. Voilà la perte que les Commis négligens causent aux Entrepreneurs.

Lorsqu'on reçoit des farines de cette maniere, on les désache, on les crible pour en tirer les mottes, qui sont dures comme la pierre; on les écrase avec de petits maillets, après avoir ôté les morceaux bruns & pourris, qu'on nomme *marrons*; ensuite on les mêle avec de bonne farine de pur froment, pour les rendre dignes d'être employées. L'experience fait connoître qu'une farine ne prend jamais l'eau deux fois; mais quand elle est jointe avec de la meilleure, elle se trouve en état de foisonner.

Ces farines doivent être remuées de dix jours en dix jours pendant un mois; & celles qui viennent du moulin doivent être désachées pour leur faire perdre leur chaleur, & remuées tous les quatre à cinq jours pendant trois semaines, ensuite on les ensache; on met les sacs sur le cul pour leur donner de l'air, on ouvre la gueule, & si l'on veut on passe un gros bâton rond & poli à travers la farine, qui laisse son trou du haut en bas.

Les *magazins* d'Artillerie doivent être dans les lieux plus secs, & plus resserrés, particulierement la chambre où l'on doit mettre les fabriques de poudre; car la poudre ne doit pas être répanduë à terre comme du

blé, non-seulement parce qu'elle s'amolliroit, mais parce que tout son nitre s'évaporeroit, & qu'elle perdroit toute sa force. Les *Magazins* d'Artillerie sont en la puissance du Gouverneur d'une Place.

Il y a dans ces *Magazins* quantité de sales, avec plusieurs ateliers, pour y suspendre les corselets, cuirasses, hallebardes, *&c.* car pour les mousquets, carabines, fusils & pistolets, ils se rangent les uns sur les autres. Les sales où l'on met les cordages, méches, toiles cirees, cuivre, étain, plomb, & tous les autres ustensiles qui servent pour l'attaque & pour la défense des Places, doivent être entre les sales-d'armes, & celles des feux d'artifices où l'on renferme les bombes, grenades, petards & toute composition pour le feu.

On met les balles à canon dans les cours, toutes celles de même calibre ensemble, séparées les unes des autres par de petites murailles, sur lesquelles on peut écrire le nom du calibre pour éviter la confusion.

Quand les Arsenaux sont grands & commodes, on y fait les poudres. Mais leur principal usage est d'y fondre l'Artillerie, d'y forger toute la ferrure, aussi-bien que d'y faire des affuts.

Les *Gardes-Magazins* tiennent un contrôle de ce qui est dans l'Arsenal dont on leur confie la garde; ils ont soin que rien ne s'y gâte, & qu'aucune personne inconnuë n'entre & ne visite les Arsenaux.

On garde un grand ordre & un grand arrangement dans les *Magazins* d'Artillerie, parce qu'outre qu'il en arriveroit de terribles accidens, on ne pourroit qu'à peine reconnoître les munitions, quand il faut s'en servir dans les Places, ou les transporter ailleurs.

Les *Magazins* à poudre sont construits de la maniere qui suit:

Les planchers ou aires sont garnis dessous entre les solives de 8. pouces au moins de charbon, le dessus de bonnes planches bien jointes, & bien chevillées de bois.

Le contour des murailles, particulierement si elles sont nouvellement faites, doit être lambrissé & revêtu jusqu'à la naissance du ceintre, ensorte que l'humidité ne puisse pénétrer, ni dessus, ni par les côtés.

Chaque chantier doit être fait d'autant de poutrelles de bois de chêne de 12. pieds de long, & de 8. à 9. pouces d'écarrissage qu'il en convient pour la longueur du *Magazin*, en les doublant pour la solide assise des tonnes.

Il eſt exhauſſé de 8. pouces du plancher, obſervant de caler le chantier de 6. pieds en 6. pieds, en ſorte que les poutrelles ne ſouffrent point ſous le poids des tonnes de poudre, qu'on engerbe de quatre de hauteur au plus.

On doit laiſſer dans le milieu du *Magazin*, & aux deux extrémités 4. pieds d'eſpace pour les mouvemens qu'il convient y faire, & 1. pied & demi, non-ſeulement pour les lambris du contour, & le rang de poudre qui l'approche, mais entre tous les autres, s'il eſt poſſible, en ſorte qu'on puiſſe paſſer en chaque rang.

Chaque *Magazin* régulier a à chaque extrémité une fenêtre dans l'épaiſſeur du mur, chacune a deux vanteaux, un dans œuvre, & l'autre dehors, Celui-ci eſt de madriers de 2. ou 3. pouces d'épais couvert de fer de taule, bien joint, fermant en dedans par deux gros veroux. L'autre n'eſt que de madriers de 2. pouces, & ſe ferme comme celui des dedans, mais n'eſt point couvert de fer

Deux échelles ſont néceſſaires dans chaque pareil *Magazin* pour les fenêtres qu'il faut ouvrir, ſoit pour les mouvemens, ſoit pendant ſix ou ſept heures des beaux jours qu'il fait aux mois de Juin, Juillet & Août, rien ne contribuant davantage à la conſervation des poudres.

Outre la ſentinelle ordinaire qui eſt toûjours un Factionnaire ſans méche, qui eſt miſe à la porte des *Magazins* à poudre, il y en a une ſeconde derriere les *Magazins* ſur le rempart, lorſque l'on ouvre les fenêtres.

Il y a deux portes à chaque *Magazin*. La premiere eſt de madriers à l'ordinaire de bon bois de chêne fort ſec, auſſi-bien que les vanteaux. Elle eſt couverte de fer en taule bien joint & bien cloué. Cette premiere porte n'a qu'une ſerrure. La ſeconde qui eſt de madriers de même épaiſſeur de 2. à 3. pouces en a deux. Elle eſt fenduë, & s'ouvre en deux en dedans le *Magazin*. Ces trois ſerrures ont chacune leur clef. Il y en a même quatre quelquefois. Une pour le Gouverneur, la ſeconde pour le Commandant de l'Artillerie, la troiſiéme pour le Contrôleur, quand il s'en trouve un de réſidence, & la quatriéme pour le Garde.

La bonne ſituation d'un *Magazin* à poudre doit être dans un lieu écarté des maiſons ou corps de caſernes, & avoir pour aſpect le Midi ou le Levant au moins.

Les voutes, pour être à l'épreuve des bombes ordinaires, doivent être de 3. pieds d'épais de maçonnerie

& de 5. de terre dessus, quand les *magazins* se trouvent dans des souterrains, autrement ces 3. pieds de maçonnerie suffisent avec le comble à l'ordinaire ; mais pour résister aux bombes de 500. on leur donne une bien plus grande épaisseur.

Il y a peu de *Magazins* dans le Royaume, où toutes ces précautions ne soient observées, autant que les lieux le peuvent permettre.

Outre les *Magazins* principaux, il doit y avoir encore un petit *Magazin* appellé d'*entrepôt*, pour servir aux distributions journalieres, afin de n'être point obligé d'ouvrir toûjours les grands *Magazins*.

MAHONNE, est une Galeasse des Turcs. *Voyez* GALEASSE.

MAILLET : les François se sont servi de cette arme dans les combats,

En 1351. à la bataille des Trente, si fameuse dans l'Histoire de Bretagne, ainsi nommée du nombre des Combattans, qui étoient trente de chaque côté, les uns du parti de Charles de Blois, & du Roi de France, & les autres du parti du Comte de Montfort & du Roi d'Angleterre, on se servit du maillet.

La populace de Paris sous Charles VI. força l'Arsenal, & en tira quantité de *maillets* dont ils s'armerent pour assommer les Commis des Doüanes, ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*.

Du tems de Louis XII. les Archers Anglois avoient encore des *maillets* pour armes.

Enfin outre l'épée & la lance, les Chevaliers & les Ecuyers se servoient à leur fantaisie de toutes sortes d'instrumens pour armes.

MAIN armée : on dit, Entrer à *main* armée dans un Pays ; c'est-à-dire, y entrer par force avec des gens de guerre.

MAIN-CHAUDE, joüer à la *main-chaude*, terme de Marine : c'est un divertissement des gens de l'Equipage, qui se mettent dix ou douze ensemble, & en prennent un au sort, qui est obligé de se pencher, & d'appuyer la tête contre le grand mât, mettant sur le dos une de ses mains ouverte. Ses compagnons viennent par derriere, l'un après l'autre, fraper de toute leur force du plat de la main sur la sienne, & continuent jusqu'à ce qu'il ait deviné celui qui l'a frapé, & pour lors celui-là se met à la place du premier.

MAJOR, est un Officier considérable, qui a autant de différentes prérogatives attachées à sa Charge, qu'il y a de différentes sortes de *Majors* dans le Service,

Il y a *Major* Général d'une Armée, *Major* de chaque Brigade d'une Armée, soit de Cavalerie, soit d'Infanterie, *Major* d'un Régiment de Cavalerie, *Major* d'un Régiment d'Infanterie, *Major* d'une Place de guerre, & *Major* des quatre Compagnies des Gardes du Corps.

MAJOR-Général de l'Armée, est un Officier qui resout & concerte avec les autres *Majors* de l'Armée, les Troupes qui doivent monter les gardes, celles qui doivent aller en parti, composer les détachemens, ou escorter les convois. Ses fonctions exigent un exercice continuel, parce qù'il est obligé de veiller à tous les événemens d'une Armée. Il a entrée à toute heure chez le Général, & est logé près de son quartier. Tous les soirs il va prendre l'ordre du Général; il écrit ce qu'il ordonne sur des tablettes, afin de n'y rien changer, il le donne ensuite à chaque *Major* de Brigade, afin qu'il régle les gardes, les convois, les partis & les détachemens.

Il tient un état de chaque Brigade, de chaque Régiment en particulier, & un Rôle de tous les Officiers Généraux, Mestres-de-Camp, Colonels & Majors, suivant leur ancienneté, & le rang de leur Régiment. Le jour du combat il reçoit du Général le plan de son Armée, la disposition de la Cavalerie, de l'Infanterie, de l'Artillerie, & l'ordre que toutes les Troupes doivent tenir. Il se trouve tous les matins à la tête du Camp, pour voir monter & descendre les gardes. Il y a chez lui un Sergent d'Ordonnance par chaque Brigade, pour porter les ordres quand il survient quelque chose de nouveau. Dans un siége il avertit les Corps qui doivent monter la tranchée, fournit les Travailleurs, les Faiseurs de gabions, *&c.* Le *Major* des Gardes Françoises, quand ce Régiment est dans une Armée, est de droit *Major* Général. En son absence le *Major* du plus ancien Régiment en fait la fonction. Cette Charge ne donne point de rang parmi les Officiers Généraux; mais celui qui la possede a toûjours quelque grade, soit de Brigadier, de Maréchal de Camp, ou de Lieutenant-Général.

MAJOR-Général de l'Infanterie Françoise: cette Charge a été créée sous François I. en 1515, alors on lui donnoit le titre de Sergent-Major, ce qui revient au même.

MAJOR de Brigade fait dans les Régimens de sa Brigade le même détail que le Major-Général fait dans toute l'Armée. Il tient un rôle des Régimens de sa Brigade, des Commandans, des Majors, Aides-Majors,

& des autres Officiers. Il doit connoître le fort & le foible de chaque Régiment, & son ancienneté. Il reçoit l'ordre du *Major*-Général, & le donne aux Majors & Aides-Majors de chaque Régiment. Il leur donne une heure & un rendez-vous à la tête des Brigades, où ils ont soin de se venir recevoir, pour le conduire au *Major*-Général. Cette Charge a peu d'appointemens, & ce n'est qu'une marque de distinction.

MAJOR d'un Régiment de Cavalerie: sa fonction est de faire les logemens, de poser, & de relever les Gardes, de faire les détachemens, d'aller prendre l'ordre du Major de Brigade, de le porter au Commandant, de le donner aux Maréchaux des Logis des Compagnies.

MAJOR-Général des Dragons: sa fonction est de donner l'ordre aux Majors de Brigades de ce Corps, comme ceux-ci le donnent aux Majors particuliers des Régimens.

Il n'y a point d'autre *Major*-Général des Dragons, que le plus ancien Major, qui fait cette fonction. Il ne prend le mot que du Général, & envoie seulement chercher le détail chez le Maréchal des Logis de la Cavalerie, dont il se prétend néanmoins indépendant. C'est une contestation qui n'a point encore été décidée.

MAJOR d'un Régiment d'Infanterie: les *Majors* des Régimens d'Infanterie, qui sont appellés *Sergens-majors* dans leurs Brevets, n'ont point de Compagnie, parce qu'ils sont chargés d'un trop grand détail, & qu'ils pourroient avoir trop d'attention pour leur Compagnie, & détourner à leur profit particulier ce qui regarde le Régiment en général.

Les fonctions d'un *Major* consistent à aller prendre tous les soirs l'ordre de celui qui commande. Quand le Régiment est en corps d'Armée, il le va prendre du Major-Général, des Majors de Brigade, & le rapporte ensuite au Colonel, au Lieutenant-Colonel, & aux Sergens, qu'il assemble; il fait les détachemens pour les escortes des convois, pour les gardes & pour les partis; il se trouve aux rendez-vous pour les recevoir & les faire marcher; il donne l'ordre de la marche à l'heure du départ; il avertit les Capitaines, fait sortir les drapeaux du quartier, dresse le Bataillon, & le fait marcher; il fait aussi le logement du Régiment.

Si c'est en campagne, en corps d'Armée, il distribuë à chaque Compagnie le terrein qui lui est destiné, fait poser les armes des Soldats en faisceaux, & poste la

garde à la tête du Bataillon. Si le Régiment loge seul dans un quartier, le *Major* se retranche ou se barricade avec des chariots, pose des corps de garde autour du logement, & des Sentinelles dans tous les lieux par où l'on pourroit en approcher ; il en doit mettre pour plus grande sureté hors des retranchemens.

Quand on donne l'alarme au Camp, le *Major* doit se rendre à la place-d'arme du Régiment, y faire prendre diligemment les armes aux Soldats, former son Bataillon, & envoyer avertir le Colonel, & le Général de tout ce qui se passe, afin qu'il prenne les mesures.

Aucune Compagnie ne doit entrer, ni sortir de son poste, sans la permission du *Major*.

Le *Major* tient un rôle des Officiers & des Compagnies ; il va chez le Trésorier recevoir l'argent ; il le distribuë aux Capitaines ; il fait l'inventaire de l'équipage des Officiers après leur mort, & il le fait vendre à l'encan au son du Tambour. Il en a le sou pour livre, & l'épée, l'esponton & le hausse-col lui appartiennent.

Les *Majors* des Régimens sont aussi chargés à l'Armée de la distribution du pain, & ils étudient les moyens d'éviter la confusion dans tout ce qui en dépend.

Ceux qui ont le plus d'ordre font distribuer le pain à leur Troupe, Compagnie par Compagnie, ce que le Commis du Parc leur accorde, quoiqu'il ne soit obligé de payer un Régiment que tout à la fois ; par exemple, 6000. rations, s'il doit en recevoir autant par la revuë pour quatre jours ; mais aussi ce seroit plus de peine aux Officiers pour repartir une si grande quantité.

D'un autre côté, les *Majors* des Régimens voulant soulager les Commis du Parc dans cette occasion, lui apportent leurs billets de distribution tout fait, & même il y a des Régimens qui en ont d'imprimés, afin d'avoir plutôt fait quand il n'y a que les quantités à remplir.

Après que l'ordre pour toucher le pain est compté au bas de l'état, le *Major* donne en échange son reçu au Commis, mais il prend bien garde de ne pas mettre le nombre des rations en chiffre, il faut qu'il soit écrit tout au long,, & sans rature : s'il arrive qu'il soit obligé d'en faire, il l'approuve à côté. Jamais il ne manque de donner de reçu : cet acte de bonne-foi ne doit point se remettre, sous quelque prétexte que ce soit.

Les *Majors* les plus soigneux comptent avec le Com-

mis tous les mois, & retirent leurs billets particuliers pour en faire un général. Ce compte sert à tout événement : il met l'affaire en régle, & un Régiment quand il a fait son décompte, se trouve en état de quitter l'Armée, & d'aller dans une autre Province, en cas qu'il reçoive un ordre.

Dans le Conseil de guerre, il donne ses conclusions comme Procureur du Roi. Le jour d'une bataille, le *Major* est à cheval, & se trouve tantôt à la queuë, tantôt à la tête, pour faire exécuter les ordres qu'il reçoit. Il a la paye de Capitaine, sans les revenans-bons de son Emploi.

La Charge de *Major* étoit dans les Bandes, ce qu'elle est aujourd'hui dans les Régimens. Il y avoit des Bandes quelquefois aussi nombreuses qu'un Bataillon d'Infanterie.

Sous Henri II. les *Majors* avoient intendance sur plusieurs Compagnies, & n'avoient point aussi de Compagnie particuliere, afin de se donner tout entiers au détail dont ils étoient chargés.

Il y a eu des *Majors* avant ce tems-là, mais sous d'autres noms, parce qu'on ne pouvoit s'en passer pour le réglement & la subsistance des Corps.

MAJOR d'une Place de guerre, est le troisiéme Officier qui y commande en l'absence du Gouverneur & du Lieutenant de Roi, quand il est le plus ancien Officier, ou qu'il a une Commission expresse pour y commander. La fonction d'un *Major* de Place est de faire monter la garde, de tirer les postes, les rondes, de régler les Sentinelles, d'aller prendre l'ordre, de le distribuer aux Maréchaux des Logis & aux Sergens de la garnison, de faire la ronde-majore, de visiter les corps de garde, les escoüades, les armes des Soldats, de distribuer les munitions, de faire ouvrir & fermer les portes, de rendre tous les jours compte au Gouverneur de tout ce qui s'est fait dans la Place.

C'est lui encore qui signe les Extraits des revues de Commissaire avec le Gouverneur de la Place : & dans les Conseils de guerre assemblés pour le Jugement des Soldats criminels, les *Majors* des Places donnent des conclusions préférablement & à l'exclusion des *Majors* des Régimens qui se trouvent dans les mêmes Places.

MAJOR des quatre Compagnies des Gardes du Corps, est un Officier considérable, qui est reçu Lieutenant dans les mêmes Compagnies, & qui a droit d'ancienneté sur les Lieutenans reçus après lui. *Voyez* GARDES du Corps.

MAJORDOME, eſt un Officier de Galéres qui a ſoin des Vivres.

MAISON du Roi. Ce n'eſt que ſous Louis XIV. qu'on a parlé de la Maiſon du Roi, comme d'un Corps ſéparé dans les Troupes ; & on entend par la Maiſon du Roi les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux Legers, les Mouſquetaires, la Gendarmerie, les Grenadiers à cheval, les Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & les cent Suiſſes.

Je parle dans ſon lieu des Troupes qui compoſent la Maiſon du Roi. L'Auteur du Commentaire ſur les Enſeignes me fournit les moyens d'en donner l'origine. Chaque Roi qui inſtitueit une nouvelle Milice, pour la mettre en conſidération, ne ſe contentoit pas d'avoir une Compagnie dont il reſtoit Capitaine, il mettoit cette même Compagnie dans ſa Garde.

Quand la nouvelle Gendarmerie parut, Charles VII. mit preſqu'auſſi-tôt dans ſa Garde les deux Compagnies de cette Milice, dont il s'étoit réſervé d'être Capitaine ; & par un autre arrangement fait par le même Prince, une autre Milice, dite des *Chevaux-Legers*, ayant paru, deux Compagnies de cette Milice augmenterent la Garde Royale, ſous les noms d'*Archers François du Corps*, & d'*Archers Ecoſſois* auſſi *du Corps*.

Henri IV. ayant mis une Compagnie de Gendarmes dans ſa Garde, en mit auſſi une de Chevaux-Legers. Sous le même Roi, la Milice des Carabins s'étant augmentée. Louis XIII. ne manqua pas de mettre une Compagnie de cette Milice dans ſa Garde. Les Carabins de la Garde ſont devenus Mouſquetaires, & ſubſiſtent encore ſous ce dernier nom.

La Milice des Dragons n'a point fourni de Gardes aux Rois, parce qu'elle eſt trop ſemblable à celle des Carabins. Auſſi les Mouſquetaires ſont-ils regardés comme les Dragons de la *Maiſon* du Roi.

Ce n'eſt pas dans les Milices ſeules de Cavalerie que les Rois ſe ſont choiſis des Gardes. Ils en ont pris dans les Milices d'Infanterie. L'Infanterie Françoiſe a fourni les Grenadiers à cheval, qui ſont joints à la Maiſon du Roi à l'Armée. Elle a auſſi fourni le Régiment des Gardes à pied, & l'Infanterie Suiſſe a auſſi fourni, outre un Régiment des Gardes à pied, une Compagnie de cent Hallebardiers, qui ont titre de Gardes du Corps.

MAITRE. *Voyez* CAVALIER.

MAITRE ou PATRON d'un Vaiſſeau, eſt un Officier de Marine qui commande tout l'Equipage

& toute la manœuvre, mais qui a l'œil particulierement sur la manœuvre du grand mât & de l'artimon.

MAITRE d'Equipage est un Officier choisi parmi les Matelots les plus expérimentés, & établi dans chaque Arsenal & dans chaque Flotte, pour avoir le soin de l'équipement, de l'armement & du desarmement des Vaisseaux.

MAITRE de Hache est un Maître Charpentier du Vaisseau, qui doit être intelligent dans les constructions, gabarits, & radoubs des Vaisseaux.

MAITRE-VALET sur les Vaisseaux, est un homme de l'Equipage qui a soin de distribuer les provisions de bouche. L'écoutille où il se poste, est entre le grand mât & l'artimon.

MALES ou FEMELLES : ce sont les peintures & les gonds ou charnieres qui entrent réciproquement l'une dans l'autre, pour tenir le gouvernail suspendu à l'étambord, & lui donner le mouvement.

MANCHE d'un Bataillon : ce mot signifioit autrefois un petit Corps de 40. ou de 60. hommes, qui selon les anciens ordres des Bataillons, étoient tirés du corps d'un Bataillon & mis en deux files, sur chacune des encognures ou des angles des mêmes Bataillons ; de sorte qu'un Bataillon avoit quatre *manches*, & chaque *manche* étoit couverte & défenduë par un peloton ; chaque peloton de soixante-quatre ou de quatre-vingt-un hommes, rangés en quarré. Aujourd'hui le mot de *manche* signifie les ailes d'un Bataillon, qui dans le tems que les piques étoient en usage, avoient au centre des Piquiers. Ainsi il y a *manche* de main droite, & *manche* de main gauche, chacune desquelles se divise en demi-*manche*, en quart de *manche*, & en demi-quart de *manche*.

Un Bataillon peut défiler par *manche*, par demi-*manche*, & par toutes ces autres divisions.

Le terme de *manche* a sans doute été mis en usage pour désigner plusieurs petits Corps, qui quoique joints ensemble (les Soldats des uns touchant les Soldats des autres) peuvent néanmoins se séparer tout à coup par des évolutions subites, qui font qu'un de ces petits Corps peut agir, sans que les autres s'ébranlent, chacun d'eux pouvant se mouvoir sur un plan particulier, pendant que la Troupe qu'ils composent ne changera point de forme, si l'on veut

Les Grecs & les Romains ont dû avoir quelque terme synonyme au nôtre de *manche*, pour désigner aussi les petites portions accidentelles ; à quoi ils réduisoient

les uns leur Phalange, & les autres leur Légion, quand il étoit queſtion de faire faire à ces gros Corps de ſemblables évolutions, que nous faiſons opérer à nos Bataillons diviſés par *manches*.

MANCHE d'outil c'eſt un morceau de bois d'une longueur & groſſeur proportionnées, qui entrent dans la doüille, ou ouverture d'un outil, & qui eſt attaché avec des clous au travers de ce qui s'appelle de l'œil de l'outil. Il y en a de différentes ſortes.

MANCHE à eau, terme de marine, c'eſt un long tuyau de cuir fait comme une manche ouverte par les deux bouts, ou comme une maugere, & dont on ſe ſert dans le fond de cale pour faire couler & tranſporter l'eau ou les liqueurs d'une futaille à l'autre. Ce qui ſe fait en appliquant une des ouvertures de la manche ſur la futaille vuide, & l'autre ouverture ſur la futaille pleine où l'on a mis une pompe qui fait monter l'eau. On en agit ainſi pour conſerver l'eſtive & l'arrimage d'un Vaiſſeau, lorſque le fond de cale eſt plus chargé en un endroit qu'en l'autre.

MANIFESTE eſt une explication des motifs qu'un Prince à de déclarer la Guerre à un autre & dont il veut bien inſtruire ſes ſujets, pour faire voir le bon droit qu'il a de déclarer la guerre.

MANŒUVRE : les *Manœuvres* de Guerre ſont infinies. Pour faire prendre aux nouveaux Soldats une idée des *manœuvres* de guerre, les anciens Romains, dit Vegece, avoient établi un uſage, qui s'obſerva conſtamment, & qui fut confirmé par les Ordonnances d'Auguſte & d'Adrien.

C'étoit de mener trois fois le mois les Troupes, tant Cavalerie, qu'infanterie, à la *promenade*, c'eſt le terme propre. On obligeoit les Fantaſſins d'aller à dix milles de leur Camp, marchant en rang, & de revenir de même, mais en changeant quelquefois de pas, de ſorte qu'une partie du chemin ſe fît comme en courant.

La même loi étoit pour les Cavaliers armés & diviſés par Turmes, ils faiſoient autant de chemin en exécutant différens mouvemens de Cavalerie. Tantôt ils faiſoient ſemblant de pourſuivre l'Ennemi, tantôt ils plioient pour retourner à la charge avec plus d'impétuoſité.

Ce n'étoit point ſeulement en raſe campagne qu'on faiſoit *promener* les Cavaliers & les Fantaſſins. On les menoit auſſi dans des lieux inégaux & difficiles où il y avoit à monter & à deſcendre, afin de les préparer à

tous les événemens, & de les former à toutes les manœuvres que la situation du terrein peut exiger.

Cette *manœuvre* n'a point été en usage parmi nous. Et aujourd'hui pour apprendre au soldat à *manœuvrer*, on ne lui fait faire autre chose que l'exercice. Les évolutions, la marche des Troupes contre l'Ennemi, leur attaque, leur défense, voilà en général les manœuvres de guerre.

On dit d'une Armée ou d'un Corps de Troupe, que sa *manœuvre* a été belle, pour dire qu'on a bien agi. La même chose se dit d'un General, ou d'un Officier qui a eu la conduite d'une entreprise, petite ou grande, tel & tel à bien *manœuvré*, à tel passage, à tel endroit : mais tel & tel à mal *manœuvré* à la défense, ou à l'attaque de tel Poste.

Ce mot *manœuvre* vient du Latin *manus opus*, ouvrage de main,

MANŒUVRE en terme de marine, ne signifie pas seulement tout le cordage, qui sert à tenir les mâts dans leur assiéte & à gouverner les vergues, les voiles, & l'ancrage, mais il signifie aussi l'usage & le service de ces cordages, & le travail du Matelot.

Il y a des gens qui ne veulent pas que les cables, & les hansiéres soient comprises sous le mot de *manœuvres*, & qui soutiennent que ce mot est affecté au Funin qui sert dans le Vaisseau, & non pas à celui qui sert au-dehors, comme la hansiére, & le cable. Cependant quand on parle de biter le *cable*, on dit que c'est une *manœuvre*, qui se fait sous le pont.

MANŒUVRE de revers, *voyez* REVERS.

MANŒUVRE de hune, ou guinderesse est un cordage amaré au grand mât de hune, afin d'isser & d'amener ce mât par la force du cabestan, lorsque le gros tems y oblige.

MANŒUVRER, c'est gouverner & faire agir les cordages.

MANŒUVRES coulantes ou courantes, & *manœuvres* dormantes. Les *manœuvres* courantes sont les cordages, qu'on *manœuvre* à tout moment, comme les bras, les écoutes, les boulines, les cargues, les coüets, & leurs semblables. Les *manœuvres* dormantes sont celles qu'on manœuvre plus rarement, comme les étays, les haubans, l'itacle, les gallaubans, & leurs semblables.

MANŒUVRIER est celui qui entend bien la manœuvre. On dit d'un brave Officier de marine, qu'il

n'excelle pas feulement pour le commandement, mais qu'il eft encore un des meilleurs *Manœuvriers* qui foient fur mer.

MANIPULE, divifion conftante d'une Légion Romaine, prenoit fon nom de fon Enfeigne, qui étoit d'étoffe & pendoit. C'eft cette forme qui diftinguoit le Manipule Enfeigne, d'avec l'Enfeigne principale de chaque Légion, qui étoit un aigle maffif.

MANTELETS : les *Mantelets* propres aux Sapeurs font des machines roulantes, qui ne conviennent qu'à la fape. Pour faire des *mantelets*, on cherche des roulettes de charrues à la campagne, auxquelles on met un effieu de 4 à 5. pouces de diamétre, fur 4. à 5. pieds de long entre les moyeux. Au moyen de ces roulettes on affemble une queue fourchue de 7. à 8. pieds long à tenons & mortaifes, dont les bouts font arrêtés dans des entailles fur l'effieu par des chevilles ou des clous qui les tiennent fermes. Les deux bouts traverfés fur l'effieu paffent au travers du mantelet, qui eft un affemblage de madriers de 2. pieds 8. pouces de haut, fur 4. de large penchant un peu fur l'effieu du côté de la queue, pour l'empêcher de culbuter en avant.

Les madriers qui compofent les *mantelets*, font goujonnés l'un à l'autre, & tenus enfemble par deux traverfes de 4. pouces de large & 2. d'épais, auxquelles ils font cloués & chevillés, & tout le corps du mantelet appuyé fur une ou deux contre-fiches affemblées dans les traverfes du *mantelet*, par un bout d'une part, & fur la queue de même de l'autre, auxquelles elles font fortement chevillées.

Comme le tranfport en eft incommode à caufe de fa figure & de fa pefanteur, après que toutes les piéces ont été préparées & prefentées l'une à l'autre, le mieux eft de les marquer, de les faire porter toutes démontées à la tête des fapes, & de les y faire monter, ce qui donne bien moins d'embarras.

MANTURES, terme de marine, font des coups de mer, & des agitations de houles.

MANUELLE du Gouvernail eft la piéce de bois, que le Timonier tient à la main, & qui par le moyen du gouffet répond à la barre, & fait jouer le Gouvernail.

MANUFACTURES d'Armes : il y a trois Manufactures Royales d'Armes, établies pour le fervice : l'une à Maubeuge, l'autre à Charleville & Nourzon, & la troifiéme à S. Etienne en Forêt. Les Entrepre-

neurs, & les Ouvriers sont sous les ordres du Directeur général des Manufactures d'armes, & sous la conduite des Inspecteurs d'Artillerie, nommés par le Grand-Maître, & des Contrôleurs nommés par le Ministre de la guerre.

MARABOUT ou Mezzabout, est une voile de Galere, qui ne s'appareille que de gros tems.

MARAUDE est le vol que fait un Soldat chez les Paysans. La *maraude* est défendue ; & tout Soldat pris en maraude est puni de mort.

MARAUDEUR est un Soldat qui s'échape du Camp, armé ou non armé pour aller piller. Il est puni de mort. Cela s'appelle aller en *maraude*, ou à la petite guerre. Tout Soldat trouvé hors des Gardes, à la rigueur des ordonnances est pendu.

MARC, espece de poids qui sert à peser les choses précieuses, ou qui sont en petit volume. Il est fait de cuivre & est subdivisé en plusieurs petits poids qui s'enchassent l'un dans l'autre & qui vont toujours en diminuant de la moitié.

En France les Orfevres & Joualiers ne comptent le *marc* que de huit onces, mais pour les grosses marchandises & pour les munitions il est de 16. onces à la livre.

Il doit y avoir des poids de *marc* avec des balances dans tous les magazins des Places, aux lieux où le poids de table est en usage. On réduit le poids de table au poids de marc, tant en recevant, qu'en délivrant les munitions.

MARCHANDS : il y a des *Marchands* de toutes sortes d'espéces qui suivent les Armées, & qui doivent être protegés dans le Camp, à cause des menus besoins dont ils les soulagent. On pourvoit à leur sureté, tant pour joindre l'Armée, que dans les marches ; c'est un soin du Prevôt & du Vaguemestre.

MARCHE des Troupes. Il faut considérer dans la *marche* le lieu, le tems, le soupçon, le dessein. Les lieux sont serrés ou découverts, escarpés ou propres aux embuscades, unis ou pleins de montagnes, avec un ou plusieurs chemins de terrein mou ou ferme pour l'Artillerie, traverses de haies, de bois, de riviéres, de marais, ou sans passages.

La marche est bien ordonnée, quand elle est réglée sur le chemin qu'on a à faire, sur le tems qu'on a pour le faire, que les Troupes sont bien distinguées par Bataillons, par Escadrons, Artillerie & Bagage, & qu'on a exactement calculé combien d'hommes, de

de chevaux & de charrettes peuvent passer de front.
Un Cavalier occupe 5. pieds de front & 8. de hauteur ; un Fantassin 3. de front & 5. de hauteur. On étend le front de la marche plus ou moins par colonnes, par Brigades, par Régimens ou par Escadrons, conformement à la longueur & à la largeur des chemins.

En pays serré on fait differens Corps pour marcher l'un derriere l'autre & loger separement : ou bien on applanit les Campagnes pour la *marche* des Troupes, tandis que l'Artillerie est sur les grands chemins avec des gardes d'Infanterie à côté, & de la Cavalerie en-dehors sur les ailes.

On envoie devant pour découvrir pour se saisir des défilés, des bois, des passages, pour se planter devant un poste des ennemis, auprès duquel on doit passer, afin de le tenir comme bloqué, jusqu'à ce que toute l'Armée soit passée.

On fait un bon front d'hommes d'élite, on met à la tête les Troupes les plus fermes par elles-mêmes, & les plus difficiles à renverser.

On fortifie l'avant-Garde & l'arriére-Garde avec de l'Infanterie & des piéces de Campagne ; on distribue la Bataille de maniere que le canon, le bagage & la plus grande partie de la Cavalerie, qui ne peut servir de rien aux extrémités soit toute ramassée dans le milieu.

Quand on a une riviere à passer on place l'Artillerie au bord vis-a-vis du poste qu'on veut prendre. Ce sera un grand avantage si la riviere y fait un angle rentrant, & s'il y a un gué près delà.

A mesure que le pont se construit on fait avancer de la mousqueterie pour tirer au delà de l'eau.

Le pont achevé on y fait passer un Corps d'Infanterie, de la Cavalerie, quelques piéces de Campagnes, & des Pionniers pour en fortifier la tête, & on fortifie même celle d'en-deça, si l'on craint l'arriere-Garde.

On prend garde qu'on n'ait pas posté des barques armées, des feux ou d'autres machines pour rompre le pont, quand la moitié de l'Armée est passée.

Si l'on veut le conserver, il faut en fortifier les deux bouts & y mettre des gardes suffisantes.

Chaque Corps qui marche separément, comme l'avant garde, le Corps de bataille, l'arriere-garde, chaque colonne doit avoir des pelles, des hoiaux, des Pionniers & des guides pour accommoder les passages & ne se pas égarer.

Voici les régles que tout le monde doit obſerver, & tracées par M. de Montecuculi.

Que perſonne ne ſorte de ſes rangs.

Que les Bataillons ne ſe mêlent point aux troupes de Cavalerie.

Que ces Troupes laiſſent entre elles une diſtance d'environ cent pas, afin qu'elles ne ſoient point ſi éloignées qu'elles ne puiſſent ſe prêter la main, ni ſi près que l'une pouſſée ſe renverſe ſur l'autre & la mette en deſordre.

En été il faut marcher de bonne heure, au frais, & hors des grains afin qu'on puiſſe aiſément reconnoître les avenuës, poſer les gardes, envoyer des partis en Campagne, dreſſer des baraques & des tentes, & aller au fourrage.

En hyver il faut marcher à petites journées & ſonger à avoir du feu.

Les Coureurs & les Partis s'avancent moins la nuit que le jour.

On laiſſe des Soldats aux chemins qui ſe croiſent, afin que les derniers ne s'égarent pas.

Les premieres Troupes doivent charger tête baiſſée tout ce qu'elles rencontrent.

Ou l'on ne craint point du tout l'ennemi, ou on le craint peu, ou on le craint beaucoup.

Quand on ne craint rien, chaque Corps marche ſeparement avec ſon bagage particulier.

Les Convois ſont commandés avec l'Artillerie. Les groſſes piéces ſe menent ſur des charrettes.

Dès le ſoir d'auparavant on donne à chaque Corps la marche & les ordres par écrit.

A l'heure marquée pour la marche, le Maréchal des Logis & le Capitaine des guides ſe preſentent à l'avant garde.

On applanit les retranchemens du Camp pour marcher en grand front. Les gardes du Camp ne partent point que tout ne ſoit en marche.

On envoie devant des Pionniers pour réparer les chemins, des Partis, des Corps choiſis, des Coureurs, & vedettes pour découvrir devant, derriére & ſur les ailes, des Gardes pour l'Artillerie, pour le Général, & pour le bagage, pour ſe ſaiſir des hauteurs, découvrir les embuſcades, & donner avis de ce qu'elles rencontrent.

On fait marcher à l'avant-garde la moitié de la Cavalerie, l'Infanterie au corps de bataille, les Pionniers, & l'Artillerie légére précédée d'un certain inſ-

trument fait comme le ſoc d'une charrue pour frayer & marquer le chemin que les charrois doivent tenir, enſuite la groſſe Artillerie, ſon train, le bagage general; à l'arriere-garde on met l'autre moitié de la Cavalerie, & le bagage de l'Armée avec un Regiment de Cavalerie.

Si l'Armée n'eſt pas enſemble, on donne par écrit le rendez-vous, ou la place d'armes, dans un lieu commode, ſur la route qu'on doit tenir. Ce lieu doit être ſûr, de crainte que l'ennemi ne s'en ſaiſiſſe. On le tient ſecret, de crainte qu'il n'en ſoit averti. On ſpécifie l'heure & les autres circonſtances, on a des Eſpions, & des Partis en campagne.

Quand on a quelque choſe à craindre, on redouble ſes ſoins à proportion que la crainte eſt plus ou moins grande.

Il faut marcher dans le même ordre qu'on veut combattre, c'eſt-à-dire, il faut ranger l'Armée en bataille, le viſage tourné vers l'ennemi, & la faire marcher par le flanc.

On renforce la partie où l'on craint avec des piéces de Campagnes, des munitions, des hoïaux, des pelles, des bêches, de l'Infanterie & de la Cavalerie, commandée exprès, & l'on place les bagages à l'endroit le plus ſûr & le plus à couvert.

L'Artillerie qui eſt ſur les affuts étant placée à la tête, & les Eſcadrons poſtés entre les Bataillons, formeront les deux premieres lignes, enſuite ſera le train d'Artillerie en autant de files que le chemin le permettra, enſuite les chariots des vivres, les bagages, & enfin la réſerve.

On fait faire alte aux Troupes au-delà des paſſages, juſqu'à ce que celles qui ſuivent ayent joint, & lorſqu'on entre delà dans une plaine, il y faut mettre l'Armée en bataille, & lorſqu'on trouve des défilés, on défile de nouveau l'Avant-garde la premiere, puis le Corps de bataille, & enfin celui de réſerve.

On couvre un flanc de la marche de quelques riviéres, de levées, de montagnes, de chariots, de chaînes, de chevaux de friſe, ou de quelqu'autre avantage, ſuivant la ſituation du pays, & le nombre des Troupes, & des rangs.

On obſerve des maximes différentes ſuivant les différens deſſeins que l'on a. Quand on veut cacher la marche, on marche la nuit par les bois, les vallées, les endroits couverts, on évite les lieux habités; on ne bat que la ſourdine; on ne fait point de feux, ſi ce

n'eſt au ſortir du Camp, auquel cas on les laiſſe allumés pour faire croire qu'on y eſt.

On envoie de la Cavalerie devant pour arrêter tous ceux que l'on rencontre, ou pour gagner les paſſages. On ſe met dans un autre chemin que celui, qu'on veut tenir ſi l'on peut être vu : on reprend en tournant celui qu'on veut ſuivre. On fait fermer les portes des Villes ou des lieux dont on ſort. On prend garde qu'il ne ſorte quelque Eſpion en même-tems que les Troupes.

On porte avec ſoi des vivres pour le tems que doit durer l'expédition. On n'envoie point de Coureur devant quand on va pour enlever un Quartier, pour ſecourir une Place, pour ſurprendre l'Ennemi dans un pays couvert, dans un tems obſcur où l'on ne peut découvrir de loin, & enfin toutes les fois qu'on eſt déterminé de recevoir avec réſolution tout ce qu'on peut rencontrer.

Quand on marche pour forcer un paſſage gardé par l'Ennemi. Il faut feindre de le vouloir forcer dans un endroit & paſſer dans un autre : faire ſemblant de retourner ſur ſes pas ou de ſe jetter autre part, puis y retourner tout d'un coup, avant que l'ennemi y arrive ; cacher quelques Troupes auprès du paſſage, puis marcher avec toute l'Armée plus avant, & pendant que l'ennemi vous cotoie & ſuit votre marche, les Troupes qu'on a cachées courent ſurprendre le paſſage & s'y poſtent.

Quand on veut faire diligence, il faut laiſſer les bagages derriere, envoyer devant la Cavalerie, mettre l'Infanterie à cheval ou ſur des chariots, ou en croupe ; mener en main des chevaux ſi on le peut, pour en changer à la maniere des Tartares : marcher à grandes traites jour & nuit.

Quand on ſe retire devant ſon Ennemi, le faire de maniere que cela ne reſſemble pas à une fuite.

MARCHE d'une Armée qui veut combattre. Une Armée, ſelon M. de Feuquieres, qui part de loin, pour pouvoir arriver ſur le terrein où eſt l'Ennemi, marche de front : ſi elle ne le peut pas à cauſe des lieux qui ne ſeroient pas aſſez ouverts, elle s'approche de ſon Ennemi ſur aſſez de colonnes pour pouvoir ſe trouver en Bataille, hors de diſtance d'être chargee en colonne.

Les Officiers Generaux qui conduiſent les colonnes, s'obſervent ſoigneuſement les uns les autres, pour qu'au moins leurs têtes faſſent un front, & que lorſqu'ils ſeront arrivés ſur le terrein où l'Armée peut ſe

déployer, ce mouvement se fasse avec diligence & précaution, & hors de portée de pouvoir être chargé par l'Ennemi, avant que toute l'Armée soit placée & en bataille.

Le General se place dans le lieu le plus commode pour voir l'effet de la premiere charge, afin de pouvoir envoyer ses ordres, soit pour faire soutenir les Troupes qui auront battu, soit pour remplacer celles qui l'auront été. Pour cela il se sert ou de Troupes qu'il aura placées entre les deux lignes, au cas qu'il le juge convenable, ou de celles de la réserve, suivant qu'il le juge à propos.

Tous les Officiers Generaux, lors de l'approche de l'ennemi sont à leurs postes, tant pour mener au combat les Troupes qui leur sont commises, que pour remédier aux inconveniens qui peuvent arriver dans l'étendue de leur commandement.

L'arrangement d'une Armée prête à en venir aux mains, est tout different de celui, qu'on lui donne dans les marches. Si elle marchoit dans une vaste plaine l'arrangement pourroit être le même ; mais les bois & les rivieres, les Villages & les défilés que l'on rencontre, obligent à séparer l'Armée en différens corps, pour la faire arriver en même-tems a un nouveau camp ou à la vue de l'ennemi.

Ces marches sont dangereuses quand l'ennemi est en Campagne, parce que les Corps peuvent être attaqués séparement. Mais on prend à present une infinité de précautions qu'on ne prenoit pas autrefois pour prévenir les inconveniens, ou pour y remédier. J'en ai parlé ci-dessus.

Les Maréchaux des Logis de l'Armée sçavent parfaitement (du moins doivent le sçavoir) la Carte du pays. Ils ont sous eux des Capitaines des Guides, chargés du soin d'avoir plusieurs Guides du pays dont on se sert pour empêcher que les Troupes ne s'égarent, sur tout quand les marches se font pendant la nuit.

Les Officiers Généraux ont des Cartes Topographiques très-exactes. Il y a des Travailleurs à la tête des colonnes, pour réparer les chemins, & pour faire des ouvertures où il en est besoin pour donner libre passage. On fait des ponts avec une extrême promptitude pour le passage des rivieres. On fait aller en avant des Partis & des gros détachemens, pour tenir l'Ennemi en respect, & donner avis de ses mouvemens. Enfin le Général dispose si bien la marche de son armée, qu'un Corps puisse être bientôt secouru d'un autre,

s'il eſt attaqué, & chaque Bataillon ne marche point ſans ſes Grenadiers à la tête & ſon piquet à la queue.

Quand on fait des marches forcées pour prévenir quelque deſſein de l'ennemi, on a ſoin de faire trouver des vivres dans les lieux, où les Troupes arrivent, & tout ce qui eſt néceſſaire pour leur ſoulagement dans ces fatigantes marches.

Les grandes Armées marchent ordinairement ſur trois colonnes, & ſuivant l'ordre de bataille, que le Général a fait dès le commencement de la Campagne. Les Troupes de la droite prennent le chemin de la droite, les Troupes de la gauche forment les colonnes de la gauche. L'Artillerie, les vivres & les gros bagages ſont ordinairement dans le centre.

Quand on marche vers l'ennemi, l'Artillerie marche toujours dans le centre, excepté quand il en va une Brigade à la tête de chaque colonne, précédée de quelques Troupes; mais les gros bagages marchent derriere couverts du corps de réſerve.

Dans un pays coupé de défilés on fait marcher des Dragons à la tête des colonnes avec un détachement conſidérable des Grenadiers. Si l'Ennemi eſt derriere ſoi quand on décampe, les Bagages, les vivres, l'Artillerie, avec quelques Eſcadrons pour leur ſureté marchent devant, & les meilleures Troupes avec une ou deux Brigades d'Artillerie ſont pour l'arriere-garde.

Si l'ennemi eſt à côté, par exemple à la droite de l'Armée, l'Artillerie, les vivres, les bagages doivent marcher ſur la gauche: ſi l'ennemi eſt ſur la gauche, tout cela marche à la droite.

Une petite Armée peut marcher ſur une colonne, l'Artillerie & les bagages entre l'avant-garde & l'arriere-garde: ſi elle eſt obligée de ſe mettre en bataille, les Dragons & la Cavalerie de l'avant-garde font une des ailes, ceux de l'arriere-garde l'autre aile; l'Infanterie le centre, & l'Artillerie ſe place devant l'Infanterie.

Juſqu'au régne de Louis XIII. il n'eſt point fait mention de ces détails dans nos Hiſtoires. Il falloit cependant qu'on prît des précautions contre ces ſortes de marches. Il eſt vrai qu'il n'y avoit pas tant de Bagages, ni de ſi gros équipages d'Artillerie. Mais quand l'Ennemi étoit proche, on avoit d'autres dangers à éviter, que celui de la perte du bagage & de l'Artillerie. Sans doute que le Général y pourvoyoit par un grand ſecret pour le campement, & par les ſtratagêmes dont il ſe ſervoit pour cacher la marche à l'Ennemi.

MARCHES particulieres des Troupes: de tous tems

il y a eu des réglemens pour la marche des Troupes, soit quand elles marchent en Corps, ou qu'elles marchent séparement pour aller joindre les Armées, ou qu'elles passent d'un lieu à un autre. Ces réglemens étoient plus ou moins observés selon le plus ou moins d'application du Prince, & des Officiers, qui agissoient sous ses ordres pour l'observation de la discipline militaire.

Louis le Grand à qui rien n'a échapé pour la perfection de la discipline militaire, est le premier qui ait le plus descendu dans le particulier de cet article de la Milice : & jamais les Romains n'ont observé un plus bel ordre, soit dans les marches générales, soit dans les marches particulieres que celui qu'on observe aujourd'hui dans nos Troupes, en exécution des Ordonnances qui ont été faites.

Autrefois la Cavalerie & l'Infanterie marchoient ensemble. Mais on a remarqué que l'Infanterie & la Cavalerie ne s'accordoient pas bien ensemble, ni dans les marches parce que l'une marchoit lentement, & l'autre vite : ni dans les logemens, parce que l'Infanterie peut camper sous ses tentes dans les lieux où il n'y a point de fourrages, & que la Cavalerie ne le peut faire sans se ruiner entierement, ni même dans la forme de la conduite & du commandement, qui est très différent dans ces deux Corps. Ces raisons ont fait juger qu'il valoit mieux distinguer tout à fait l'Infanterie & la Cavalerie en des Corps differens, & diviser encore ces Corps en differens Regimens.

Le Turc marche en plusieurs Corps à sa commodité, & même de nuit lorsqu'il est bien loin de l'ennemi : mais il marche uni, & serré quand il en est proche. Son avant-garde est très grosse, & s'il a des Tartares, il les fait encore marcher avant l'avant-garde.

MARCHE d'un Equipage d'Artillerie. Quand toutes les Troupes commencent de s'assembler au premier Camp, le Lieutenant commandant l'Artillerie va joindre le Géneral de l'Armée pour s'aboucher avec lui, & prendre des mesures pour y faire transporter des munitions, comme poudre, plomb, méche & outils, qui leur sont distribués, afin que toutes les Troupes ayent dequoi tirer dix à douze coups auparavant que d'avancer du côté de l'Ennemi. Après cette distribution les chevaux & charrettes doivent rejoindre l'Equipage d'Artillerie, pour être en état que tout puisse marcher ensemble en bon ordre à l'Armée.

Le Lieutenant passe en revue tous les chevaux de

ſon Equipage d'Artillerie, & envoie en Cour & au Grand Maître un état de ceux qu'il a fait marquer, & de ceux qu'il a rebutés. Il ordonne au Capitaine General de Charroi, de travailler avec le Commiſſaire Provincial du Parc aux billets d'attelage, afin que les Capitaines de Charroi ſçachent les Brigades qu'ils auront à mener. Ils ne doivent point abandonner dans la marche les Brigades dont ils ſont chargés par leurs billets.

Toutes les munitions étant chargées & attelées, on les fait marcher par Brigades pour l'Armée à peu près dans l'ordre ſuivant.

Marche a la tête de tout un Equipage d'Artillerie, une charrette compoſée d'outils, ſçavoir hoyaux picshoyaux, béches, écoupes ou pelles de bois ferrées, haches & ſerpes, avec quarante Pionniers & un Wague-Meître pour montrer le chemin, & le rendre praticable dans les endroits où il ne le ſeroit pas.

Après cette charrette doivent ſuivre quatre petites piéces de canon de quatre, montées ſur leurs affuts, & ayant leurs armes attachées aux côtés, toutes chargées à boulet, & leurs Canoniers avec chacun un boute-feu allumé, deux dégorgeoirs, & enſuite une charrette d'Artillerie compoſée, chargée d'un baril de poudre, d'un de plomb, d'un paquet de méche de 50. livres, d'une cinquantaine de boulets du calibre des piéces, & de cinq ou ſix prolonges.

Le Treſor & le Bagage Royal, quand il n'y a qu'une colonne marchent ordinairement après ce petit Equipage.

Les Pontons & ce qui leur appartient marchent enſuite.

Après doivent ſuivre la chévre & tout ſon équipage avec le Capitaine des Ouvriers, & quelques Charpentiers.

Suivent les Canons de gros calibre chargés ſur leurs chariots.

On fait ſuivre les Piéces montées ſur leurs affuts, chacune ſelon ſon calibre, ayant leurs armes attachées aux côtés.

Puis marchent les affuts des groſſes piéces avec leurs armes attachées deſſus, & les autres haut-le-pied. Les mortiers vont après.

Enſuite doivent marcher les caiſſons du Garde du Parc, du Treſor, du Maréchal des Logis, & du Capitaine des Ouvriers, où ſont contenus les outils à Ouvriers & à Mineurs, comme auſſi les forges.

Suivent

Suivent les Bagages du General de l'Artillerie & de tous les autres Officiers de l'Equipage chacun ſelon ſon rang. Ceux du Regiment Royal Artillerie & de tous les Vivandiers de l'Equipage s'y rencontrent auſſi ordinairement.

A leur tour marchent les poudres, les méches, les ſacs à terre, les cordages, les fuſées à bombes & à grenades, les armes à l'épreuve, s'il y en a, les plombs, les grenades, les outils entonnés, les affuts à mortier, les bombes, les boulets, chacun ſelon ſon calibre, les outils à Pionniers auſſi ſuivant leur ordre, & les charrettes haut-le-pied.

Pour empêcher l'interruption de cette marche, le Commandant de l'Artillerie diviſe ſes Officiers en cinq brigades, dont les cinq plus anciens Provinciaux ſont chefs. Les cinq brigades partagent tout l'équipage, & chacune amene au Parc la part dont elle eſt chargée cette journée, roulant entre-elles, & ayant alternativement la tête & la queue.

Ceux qui voudront un plus long détail de la marche d'un Equipage d'Artillerie, peuvent conſulter les Mémoires de S. Remi.

MARCHE-PIEDS, terme de marine, ſont des cordages au-deſſous & à l'arriere des vergues, pour porter les Matelots qui ferlent & déferlent les voiles, & qui veulent mettre & ôter les boutehors.

MARÉCHAL de France : c'eſt une dignité établie par Philippe Auguſte en 1185.

Le P. Daniel dans ſon hiſtoire de la Milice Françoiſe dit que la dignité de Maréchal devint une dignité Militaire, avant que celle de Connétable le fut, & cet Hiſtorien eſt d'un ſentiment contraire à l'Auteur de l'Hiſtoire des Grands-Officiers de la Couronne, il remarque que les quatre premiers Maréchaux de France furent de la même famille : ſçavoir Alberic Clement, qu'il croit n'avoir été que Maréchal du Roi de France, & non Maréchal de France ; Henri ſon frere, Jean fils d'Henri, & Henri Clement II. du nom.

La dignité de Maréchal de France ne fut pas toujours à vie. Philippe de Valois fit quitter la dignité de Maréchal de France au Seigneur de Moreul, pour le faire Gouverneur du Roi Jean ſon fils, qui lui ſucceda. Arnoul d'Andrehem auſſi quitta ſous Charles V. la dignité de Maréchal de France pour avoir celle de Porte-Oriflamme.

La raiſon en étoit que ces grandes Charges étoient cenſées incompatibles en France. Sous Philippe Au-

guste il n'y eut qu'un Maréchal de France, quand le commandement dans les Armées fut attaché à cette dignité. Sous S. Louis il y en eut deux, sous Charles VII. il y en eut davantage, parce que Henri Roi d'Angleterre en faisoit de son côté.

Henri II. en fit quatre ; François II. en créa un cinquiéme ; Charles IX. y en ajouta deux nouveaux ; Henri III. deux autres à son retour de Pologne : le nombre en fut fixé à quatre par ce Prince ; mais Henri IV. soit pour récompenser les services de quelques grands Seigneurs, soit pour s'accommoder avec les Chefs des Ligueurs, fut contraint d'en augmenter le nombre, qui fut très-multiplié sous le regne de Louis XIII. & encore plus sous celui de Louis XIV.

Il y a déja fort long-tems que la dignité de Maréchal de France est du nombre de celles, qu'on appelle Charges de la Couronne, comme le remarque l'Auteur de l'Histoire des Grands Officiers.

Les Maréchaux de France ont un Tribunal, appellé la Connétablie pour juger des querelles sur le point d'honneur, & diverses autres choses, qui ont rapport à la Guerre & à la Noblesse. Dans les Provinces ils ont leurs Subdelegués, qui autrefois étoient des Gentilhommes de marque : c'étoient des Commissions, qui sont maintenant des Charges.

Sous Philippe de Valois le revenu de la Charge de Maréchal de France étoit de cinq cens livres, dont ils ne jouissoient que, quand ils en faisoient les fonctions & ils avoient un cheval de l'écurie du Roi, quand ils alloient en campagne ; mais aujourd'hui les appointemens des Maréchaux de France sont beaucoup plus considerables, ils sont de douze mille livres, même en tems de paix ; sous Henri IV. ils avoient les mêmes appointemens.

Quand ils commandent l'Armée, ils augmentent ; puisqu'ils ont huit mille livres par mois de quarante-cinq jours, que le Roi leur entretient un Secretaire, un Aumonier, un Chirurgien, un Capitaine des Gardes, & leurs Gardes.

Les Gens de guerre ont toujours rendu des honneurs aux Maréchaux de France ; mais Louis XIV. en a reglé le cérémonial. Quand un Maréchal de France passe devant un Corps de Garde, l'Officier fait mettre les Soldats sous les armes, & le tambour bat aux champs.

Dans les Villes, où ils se trouvent, soit qu'ils soient de service ou non, ils ont une garde de cinquante

hommes, y compris deux Sergens & un Tambour, commandés par un Capitaine, un Lieutenant, un Soulieutenant, ou Enseigne, avec Drapeau. Dans un Camp les Gardes de la tête du Camp prennent les armes pour les Maréchaux de France, & les Tambours battent aux champs.

Quand un Maréchal de France entre dans une Ville de guerre, il est salué de plusieurs volées de canon. Il n'y a que sous le regne de Louis XIV. qu'on est parvenu à la dignité de Maréchal de France par le service de mer. Les Maréchaux de Tourville, de Château-Renaud, & les deux derniers Maréchaux du nom, & de la maison d'Estrées en ont frayé la route.

Les Maréchaux de France ont pour marque de leur dignité deux bâtons d'azur, semés de fleurs de lis d'or, passées en sautoir derriere l'écu de leurs armes; ils font un serment entre les mains du Roi, quand ils sont revêtus de cette dignité.

Les Maréchaux de France, Grands Officiers de la Couronne, institués sous Philippe Auguste en 1185. dont l'Histoire nous a conservé les noms, sont suivant la date de leur création:

Alberic Clement, Seigneur du Mez, sous le titre de Marechal de France, ou de Maréchal du Roi de France, premier Militaire l'an 1185. les précédens étoient premiers & grands Officiers de la Maison des Rois, non Militaires avant l'an 1185.

Nevelon d'Arras, sous le même Roi, en 1202.

Henri Clement Seigneur du Mez, en 1204.

Robert de Coucy sous Louis VIII. en 1223.

Jean Clement, Seigneur du Mez, fils d'Henri, étant en bas âge, n'exerça cette dignité que sous Louis VIII. en 1225. Gautier de Nemours son oncle en fit les fonctions par commission sous Philippe Auguste, en 1209.

Henri Clement II. Seigneur du Mez & d'Argentan, sous Saint Louis IX. en 1249.

Henri Seigneur de Cousances en 1255.

Feri Pasté, Seigneur de Chaleranges en 1256.

Guillaume de Beaumont, en 1257.

Gautier Seigneur de Nemours, en 1257.

Raoul de Sores, dit d'*Estrées*, en 1270.

Eric de Beaujeu, Seigneur d'Herment en 1270.

Renaud de Presigny, en 1270.

Lancelot de S. Maurd, en 1272.

Ferri de Verneuil, en 1273.
Guillaume Crespin, Seigneur de Neaufle, en 1283.
Jean Sire d'Harcourt, en 1284.
Raoul de Flamenc, Seigneur de Cany, en 1285.
Jean de Varennes, en 1287.
Simon de Melun, Seigneur de la Loupe, en 1293.
Guy de Clermont, Seigneur de *Nesle*, en 1295.
Miles, Seigneur de Noyer & de Vilbertin, en 1301.
Foucaud, dit *Foulques*, Seigneur de Merles, en 1302.
Jean de Corbeil, dit de *Grez*, en 1308.
Jean de Beaumont, Seigneur de Clichy, en 1315.
Renaud de Trie, Seigneur de Mareuil, en 1316.
Jean des Barres, Seigneur de Chaumont, en 1318.
Matthieu de Trie, Seigneur d'Arains, en 1320.
Robert Bertrand, & B. d. Briquebec, en 1325.
Ancel, ou Anceau, Sire de Joinville, en 1338.
Charles, Sire de Montmorency, en 1343.
Robert de Vaurin, Seigneur de S. Venant, en 1345.
Bernard, Seigneur de Moreuil, en 1345.
Guy de Nesle, Seigneur de Mello, en 1345.
Edouard, Seigneur de Beaujeu & de Dombes, en 1347.
Rogues, Seigneur de Hangest, en 1352.
Jean de Clermont, Seigneur de Chantilly, en 1352.
Arnoul, Sire d'Andrehem, en 1352.
Jean le Maigre, dit *Boucicaut*, en 1358.
Jean, Sire de Neuville, en 1358.
Jean de Mauquenchy de Blainville, en 1368.
Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, en 1369.
Jean le Maingre, Comte de Beaufort, en 1391.
Jean Sire de Rieux, & de Rochefort, en 1397.
Louis, Seigneur de Loigny, en 1412.
Jacques d'Heilly, dit de *Guyenne*, en 1412.
Pierre de Rieux, Seigneur de Rochefort, en 1417.
Claude de Beauvoir, Seigneur de Chatelus, en 1418.
Jean de Villiers, Seigneur de l'Isle-Adam, en 1418.
Jacques, Sire de Montberon, en 1420.
Antoine de Vergy, Comte de Dammartin, en 1421.
Jean de la Baume, Comte de Montrevel, en 1421.
Gilbert Morier, Seigneur de la Fayette, en 1423.
Amaury Seigneur de Severac, en 1423.
Jean de Brosse, Seigneur de S. Severe, en 1424.
Giles de Laval, Seigneur de Rets, en 1429.
André de Laval, Seigneur de Loheac, &c. en 1439.
Philippe de Culant, Seigneur de Jaloignes, en 1441.
Jean, Sire de Talbot, Comte de Schresb, en 1441.
Jean, dit Poton, Seigneur de Saintrailles, en 1454.

Jean-Baptiste d'Armagnac, dit l'*Escun*, en 1461.
Joachim Rouault, Seigneur de Gamaches, en 1461.
Volfard de Borselle, Comte de Boucan, en 1464.
Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, en 1475.
Philippe de Crevecœur, Seigneur de Cordes, en 1483.
Jean, Seigneur de Baudricourt de Choiseul, en 1488.
Jean-Jacques Trivulce, Marquis de Vigene, en 1499.
Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, en 1510.
Jacques de Chabannes, Seigneur de la Palisse, en 1515.
Robert Stuart, Comte de Beaumont, en 1515.
Odet, Comte de Foix, Seigneur de Lautrec, en 1515.
Gaspard de Coligny, Seigneur d'Andelot, en 1516.
Anne de Montmorency, en 1522.
Thomas de Foix, Seigneur de Lescun, en 1522.
Theodore Trivulce, Comte de Coria, en 1527.
Robert de la Marck, Duc de Bouillon, en 1527.
René, Seigneur de Montejan de Sillé, en 1538.
Claude d'Annebaut, Baron de Rets, en 1538.
Odard, Seigneur du Biez & de Vendome, en 1542.
Antoine de Lettres, Seigneur de Montpezat, en 1543.
Jean Caraccioli, Prince de Melphes, en 1544.
Robert de la Marck, IV. Duc de Bouillon, en 1547.
Jacques d'Albon, Marquis de Fronsac, en 1547.
Charles de Cossé, Comte de Brissac, en 1550.
Pierre Strozzi, Seigneur d'Epernay, en 1554.
Paul de la Barthe, Seigneur de Thermes, en 1555.
François, Duc de Montmorency, en 1559.
Imbert de la Platiere, Seigneur de Bourdilles, en 1562.
François de Scepeaux, Seigneur de Vieilville, en 1562.
Henri de Montmorency, en 1566.
Artus de Cossé, Comte de Secondigny, en 1567.
Honorat de Savoye, Marquis de Villars, en 1571.
Gaspard de Saux, Seigneur de Tavannes, en 1571.
Albert de Gondy, Duc de Rets, en 1574.
Roger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, en 1574.
Blaise de Montluc, en 1574.
Armand de Gontaud, Baron de Biron, en 1576.
Jacques Goyon, Sire de Matignon, en 1579.
Jean d'Aumont, Comte de Chateauroux, en 1579.
Guillaume Vicomte de Joyeuse, en 1583.
Henri de la Tour, Vicomte d'Auvergne, en 1592.
Charles de Gontaud, Duc de Biron, en 1594.

Claude de la Chastre, Seigneur de Maisonfort, en 1594.

Charles de Cossé, Duc de Brissac, en 1594.

Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, en 1594.

Jean de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, en 1595.

Henri de Joyeuse, Comte de Bouchage, en 1596.

Alfonse Corse, dit d'*Ornano*, en 1596.

Urbain de Laval, Marquis de Sablé, en 1596.

Guillaume de Hautemer, Comte de Grancey, en 1596.

François de Bonne, Duc de Lesdiguieres, en 1608.

Concino Concini, Marquis d'Ancre, en 1614.

Giles de Souvré, Marquis de Courtanvaux, en 1615.

Antoine de Roquelaure de Laverdenx, en 1615.

Louis de la Chatre, Baron de Maisonfort, en 1616.

Pons de Lausieres de Themines, en 1616.

François de la Grange de Montigny, en 1616.

Nicolas de l'Hopital, Duc de Vitry, en 1617.

Charles de Choiseul, Marquis de Praslin, en 1619.

Jean-François de la Guiche, Comte de la Palisse, en 1619.

Honoré d'Albert, Duc de Chaulnes, en 1619.

François d'Esparbez, Vicomte d'Auberterre, en 1620.

Charles, Sire de Crequy de Canaple, en 1621.

Gaspard de Coligny, Seigneur de Chatillon, en 1622.

Jacques de Caumont, Duc de la Force, en 1622.

François de Bassompierre, en 1622.

Henri de Schomberg, Comte de Nantes, en 1625.

François Annibal Duc d'Estrées, en 1626.

Jean-Baptiste d'Ornano, Comte de Montlaur, en 1626

Timoleon d'Espinay, Seigneur de S. Luc, en 1628.

Louis de Marillac, Comte de Beaumont, en 1629.

Henri Duc de Montmorenci, en 1630.

Antoine Goiffier Ruzé, Marquis d'Effiat, en 1631.

Urbain de Maillé, Marquis de Brezé, en 1632.

Maximilien de Bethune, Duc de Sully, en 1634.

Charles de Schomberg, Duc d'Halluin, en 1637.

Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, en 1639.

Antoine, Duc de Gramont, en 1642.

Jean-Baptiste Budes, Comte de Guebriant, en 1642.

Philippe de la Motte Houdancourt, en 1642.

François de l'Hopital, Comte de Rosnay, en 1643.

Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, en 1643.

Jean de Gassion, en 1643.

Cesar, Duc de Choiseul, Comte du Plessis, en 1645.

Josias, Comte de Rantzau, en 1645.
Nicolas de Neuville, Duc de Villeroi, en 1646.
Antoine d'Aumont de Rochebaron, en 1651.
Jacques d'Estampes, Marquis de la Ferté, en 1651.
Charles de Monchy, Marquis d'Hocquincourt, en 1651.
Henri de Sennectaire, Duc de la Ferté, en 1651.
Jacquel Rouxel, Comte de Grancey, en 1651.
Armand de Caumont, Duc de la Force, en 1652.
Louis Foucaut, Comte de Daugnon, en 1653.
César-Phœbus d'Arbert, Comte de Miossens, en 1653.
Philippe de Clerambault, en 1653.
Jacques, Marquis de Castelnau, en 1658.
Jean de Schulemberg, Comte de Mondejeu, en 1658.
Abraham de Fabert, Marquis d'Esternay, en 1658.
François de Crequy, Marquis de Marines, en 1668.
Bernard Gigaut, Marquis de Bellefonds, en 1668.
Louis de Crevant, Duc d'Humieres, en 1668.
Godefroy, Comte d'Estrades, en 1675.
Philippe de Montault, Duc de Benac, en 1675.
Frederic-Armand, Comte de Schomberg, en 1675.
Jacques-Henri de Durfort, Duc de Duras, en 1675.
Louis-Victor, Duc de Mortemart, en 1675.
François d'Aubusson, Duc de Roannez, en 1675.
François-Henry, Duc de Luxembourg, en 1675.
Henri-Louis, Marquis de Rochefort, en 1675.
Guy-Aldonce de Durfort, Duc de Lorges, en 1676.
Jean, Comte d'Estrées & de Tourbes, en 1681.
Claude de Choiseul, Marquis de Francieres, en 1693.
Jean-Armand, Marquis de Joyeuse, en 1693.
Louis-François, Duc de Bouflers, en 1693.
Anne-Hilarion, Comte de Tourville, en 1693.
Anne-Jules, Duc de Noailles, en 1693.
Nicolas de Catinat, Seigneur de S. Gratien, en 1693.
François de Neuville, Duc de Villeroy, en 1693.
Louis-Hector, Duc de Villars, en 1702.
Noel Bouton, Marquis de Chamilly, en 1703.
François-Louis de Rousselet, Marquis de Château-Renaud, en 1703.
Sebastien le Prêtre, Seigneur de Vauban, en 1703.
Conrad de Rosen, Comte de Bolveiller, en 1703.
René de Froulay, Comte de Tessé, en 1703.
Nicolas-Auguste, Marquis de Montrevel, en 1703.
Camille d'Holstun, Duc de Tallard, en 1703.
Henry, Duc d'Harcourt, en 1703.

Ferdinand, Comte de Marchin, en 1703.
Nicolas Châlons-Dublé, Marquis d'Heuxelles, en 1703.
M. le Duc d'Estrées, en 1703.
Jacques Fitz-James, Duc de Berwick, en 1706.
Charles-Auguste de Matignon, en 1708.
Pierre de Montesquiou d'Artagnan, en 1709.
Victor-Maurice, Comte de Broglie, en 1724.
Jacques-Léonor, Comte de Medavy, en 1724.
Louis d'Aubusson, Duc de la Feuillade, en 1724.
Antoine, Duc de Grammont, en 1724.
N. Duc de Roquelaure, en 1724.
N. Comte du Bourg, en 1724.
Yves, Marquis d'Alegre, en 1724.
Alain-Emanuel, Marquis de Coëtlogon, en 1730.
N. Duc de Biron, 14. Juin 1734.
N. le Marquis de Puisegur, 14. Juin 1734.
N. le Marquis d'Asfeld, 15. Juin 1734.
M. le Duc de Noailles, 15. Juin 1734.
M. le Prince de Tingry-Montmorency, 15. Juin 1734.
M. le Marquis de Coigny, 1. Juillet 1734.
M. le Comte de Broglie, 1. Juillet 1734.
M. le Duc de Brancas, en 1741.
M. le Duc de Chaulne, en 1741.
M. le Marquis de Nangis, en 1741.
M. le Duc d'Isenguien, en 1741.
M. le Duc de Duras, en 1741.
M. le Marquis de Maillebois, en 1741.
M. le Comte de Belle-Isle, en 1741.
M. le Comte de Saxe, en 1744.

MARECHAL de Camp, est un Officier Général, dont le rang & la fonction suivent immédiatement la Charge de Lieutenant Général : c'est à lui de loger toute l'Armée, d'être prêt à tous les mouvemens, le premier à monter à cheval, le dernier à en descendre ; tous les jours il prend l'ordre du Général. Lorsque l'Armée doit décamper, le Maréchal-de-Camp qui est de jour, va la veille du départ avec le Marechal-Géneral des Logis, recevoir les ordres de la route & du campement. Il avertit l'Escadron qui doit entrer en garde la nuit suivante, de se tenir prêt pour le lendemain ; & avant le jour il part avec les Maréchaux des Logis de tous les Régimens, de ceux de l'Artillerie & des Vivres, pour aller marquer le Camp au lieu destiné.

Son attention doit être d'envoyer des Coureurs devant & sur les ailes, pour découvrir si les Ennemis n'auroient point prévenu le dessein du campement; & s'il arrive quelque alarme, il fait avertir le Général, afin qu'il puisse mettre ses Troupes en état de défense. Quand il est arrivé au lieu du Campement, il pose la grande-Garde autant que faire se peut à la vuë du Camp environ à une portée des Carabins, laissant faire le département du terrein au *Maréchal* des Logis, qui le distribue aux *Maréchaux* des Logis de chaque Regiment, qui en font à leur tour une répartition à chaque Compagnie; il va ensuite rendre compte au Général de l'état du Camp, & reçoit les ordres pour les Gardes, les Convois, les Escortes & les Partis, qu'il distribue aux Majors de Brigades.

Un Maréchal-de-Camp commande à la gauche, quand il y a deux attaques, & roule comme les Lieutenans-Généraux. Ses appointemens pour sa campagne montent à peu près à 5000. liv. y compris le pain de munition. Les Maréchaux-de-Camp ont été créés sous Henri IV. en 1598. mais il est certain que de tous tems il y a eu dans les Armées un, ou plusieurs Officiers chargés de ces fonctions.

C'étoit une nécessité de marquer un Camp pour les Troupes, quand elles arrivoient en quelque lieu, de les y ranger, & d'assigner à chaque Corps sa place dans les campemens. Autrefois les Maréchaux de France faisoient eux-mêmes cette fonction sous le Connétable.

Sous François I. il y avoit dans les Armées des Officiers qui portoient le titre de Maréchal-de-Camp; mais il n'est pas certain, si avant deux cens ans, & même depuis, c'étoit une Charge, & un titre permanent, ou une simple commission, que le Roi, ou le Général donnoit pendant une Campagne. Il paroît que jusqu'à Henri IV. ce ne fut qu'une Commission: sous son régne il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp dans une Armée, qui sous lui avoit des Lieutenans, ou des Aides, qui dans la suite prirent le titre de Maréchaux-de-Camp; mais ils ne commandoient qu'en vertu des ordres, dont-ils étoient porteurs de la part du Maréchal-de-Camp Général.

Ainsi à en juger par un état de la France de 1598. sous Henri IV. il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp en titre d'Office. Avant la création de Lieutenant-Général, le Maréchal-de-Camp étoit le premier Officier après le Général. On multiplia les Maréchaux-de-Camp sur la fin du régne de Louis XIII. & au com-

mencement du régne de Louis XIV. & cette multip cation commença avec celle des Lieutenans-Généra Les Maréchaux-de-Camp à proportion de leurs ra ont aussi des honneurs Militaires reglés par les Ord nances. Si un Maréchal-de-Camp commande en ch dans une Province par ordre de Sa Majesté, il a po sa garde quinze hommes commandés par un Serge sans Tambour; s'il est Gouverneur de Place l'Offic de garde, lorsqu'il passe, fait mettre sa garde en haie, & le fusil sur l'épaule; s'il commande en chef un Corp de Troupes, il a pour sa garde trente hommes avec un Tambour, commandés par un Officier, & le Tambour appelle, quand il passe. Le grade de Maréchal-de-Camp est aujourd'hui une Charge, dont l'Officier est pourvu par brevet: & dans le brevet il est qualifié de Charge.

MARÉCHAL Général des Camps & Armées. On trouve dans l'Histoire trois Maréchaux de France, qui ont porté le titre de Maréchal-Général des Camps & Armées: le Maréchal de Biron second du nom, le Maréchal de Lesdiguieres, depuis Connétable de France, & le Vicomte de Turenne. Les Auteurs ne s'accordent pas entre eux sur les attributs de cette Charge: elle étoit jointe à celle de Maréchal-de-France; & celui qui en étoit pourvu, avoit dans un siége le commandement, & toute la direction du siége; mais si un Maréchal-Général des Camps & Armées étoit le cadet d'un autre Maréchal de France, qui se trouvoit au même siége, celui-ci en certains points gardoit le rang & les prérogatives, que son ancienneté lui donnoit; & quand le Connétable étoit dans la même Armée, le Maréchal-Général des Camps n'agissoit que par ses ordres, & même ne faisoit point ses fonctions, dit l'Historien de la Milice Françoise d'après l'Auteur de la vie du Maréchal de Lesdiguieres.

Louis XIV. au sujet de cette Charge ordonna en 1672. que M. de Turenne ne rouleroit point avec les autres Maréchaux-de-France, & qu'il les commanderoit tous au Camp près de Nassau sur la Lone, où les Maréchaux de Créqui, & d'Humieres servirent en effet sous ses ordres, comme il paroît par une Lettre du Roi écrite à M. de Turenne, & rapportée par le P. Daniel. Selon cet Auteur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées n'étoit qu'un grade, qui pouvoit disposer à la dignité de Connétable, si le Roi eût eu envie de la rétablir. Voila tout ce que l'on peut dire sur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées, sans pouvoir rien décider.

MARÉCHAL Général des Camps & Armées. Il a le soin du campement, & dirige les marches de l'Armée. Il doit connoître parfaitement le pays, afin de prendre de justes mesures, pour que rien ne puisse retarder la marche de l'Armée, faisant conduire ce qui est nécessaire, pour élargir les défilés, passer les ruisseaux, les rivieres, & les lieux marécageux. Il va marquer le Camp avec le Maréchal-de-Camp, qui est de jour, qui lui laisse ensuite le détail de la distribution de tous les quartiers, choisissant le quartier du Roi, où il marque les logemens des Officiers-Généraux, & de ceux qui ont droit de loger près d'eux. Avant Louis XIV. les Maréchaux-de-Camp faisoient les départemens du Camp pour l'Armée, aidés des Majors, & des Maréchaux-des-Logis des Regimens.

MARÉCHAL de Bataille, est un Officier, dont la Charge est supprimée, à l'exception de celle, qui est dans le Regiment des Gardes, encore ne s'exerce-t-elle pas; mais parce qu'elle a été créée en titre d'Office, on en donne les appointemens & le titre à un Officier. Les Maréchaux-de-Camp, & les Majors-Généraux font la Charge du Maréchal-de-Bataille. Il indiquoit aux Maréchaux des Logis les postes, où il falloit mettre les Corps de garde d'un Campement, il concertoit avec le Maréchal-de Camp, qui étoit de jour, l'ordre de la marche de l'Armée, & avoit soin de ranger une Armée en Bataille, lorsque l'occasion s'en présentoit.

La Charge de Maréchal-de-Bataille a été créée par Louis XIII. le Chevalier de la Valiere tué au siége de Lerida en 1647. étoit en 1643. Maréchal-de-Bataille dans l'Armée du Duc d'Anguien, assiégeant Thionville. Dans l'Armée du Grand-Prince de Condé quand il fit lever le siége de Lerida, il y avoit trois Maréchaux-de-Bataille: Sainte Colombe, S. Martin, & Jumeaux. Le dernier, qui a eu l'Emploi de Maréchal-de-Bataille, étoit le sieur des Fougerais qui en exerçoit les fonctions sous ce titre dans les fréquentes revues, que Louis XIV. faisoit de ses Troupes en 1666.

MARÉCHAL Général des Logis de la Cavalerie, cette Charge a été créée sous Charles IX. en 1694. & les Maréchaux Généraux des Logis des Camps & Armées du Roi ont été créés par Louis XIV. en 1644. avec les Officiers-Fourriers. Le Maréchal Général des Logis n'est chargé que du détail de la Cavalerie en chef.

MARÉCHAL des Logis dans la Cavalerie: Il

y a un Maréchal-des-Logis par Compagnie : dans l'Infanterie il y en a un par Regiment. Chaque Compagnie des Gendarmes a deux Maréchaux-des-Logis ; chaque Compagnie des Chevaux-Legers en a aussi deux ; & chaque Compagnie de Mousquetaires en a huit.

Le soin d'une Compagnie de Cavalerie roule sur le Maréchal-des-Logis. Sa fonction est de tenir un rôle des Cavaliers, & de leurs logemens, de visiter souvent les écuries, de faire penser les chevaux en sa présence, d'examiner les harnois, pour voir si rien ne manque aux selles, & aux brides, de veiller que le Cavalier ne vende le foin & l'avoine de son cheval ; il prend soin des armes, & des munitions, pose les Corps de garde, où on lui a ordonné, & les visite souvent.

Dans la marche sa place est à la queue de la Compagnie, pour empêcher les Cavaliers de quitter leur rang, & de rester derriere. Il se trouve tous les soirs au cercle, où le Sergent donne l'ordre, & le mot, il le porte ensuite à son Capitaine, & aux Officiers de sa Compagnie. En garnison il est chargé de prendre les vivres chez le Munitionnaire pour les délivrer aux Brigadiers, qui les distribuent aux Cavaliers. A l'Armée il distribue aux Fourriers les quartiers de chaque Compagnie ; il va tous les jours chez le Maréchal-des-Logis de l'Armée prendre l'ordre, & le porter au Colonel.

Il accompagne les Maréchaux de Camp, lorsqu'ils marchent pour les campemens de l'Armée. Quand le quartier du Regiment est marqué, le Maréchal-des-Logis ordonne les logemens du Colonel, du Lieutenant-Colonel, du Major, & il fait autant de quartiers, qu'il y a de Compagnies. Ils sont tirés au sort par les Fourriers, qui marquent les logemens des Officiers de chaque Compagnie. Les Maréchaux-des-Logis sont fort anciens dans les Troupes de France, tantôt sous ce nom de Maréchal, & tantôt sous celui de Fourriers.

MARECHAL Général des Logis de l'Artillerie: C'est un titre que le Grand-Maître donne à qui lui plaît, avec tels apointemens, & privileges, qu'il veut bien y attacher. C'est lui, qui assigne les logemens aux Officiers de l'équipage, & qui marque l'endroit, où doit être établi le Parc de l'Artillerie.

Il y a un Maréchal-des Logis dans chaque Equipage, que l'on connoît aussi sous le nom de Major. Quand le Roi ne fait point de fonds exprès pour un Maréchal-des-Logis dans un Equipage, on prend celui des Com-

missaires, qui paroît le plus entendu, pour lui faire faire cet emploi.

MARECHAL des Logis pour les vivres. Il y a une espece de Maréchal-des-Logis pour les vivres; s'il n'en a pas le nom, il en fait du moins les fonctions. Pour remplir ce poste ce doit être un Commis prudent, & qui ait servi, attendu qu'il doit avoir quelque pratique des logemens.

Le jour qu'on décampe, il part dès le matin avec l'Avant-Garde, & joignant les Maréchaux-des-Logis de l'Armée, il va au quartier général avec le Fourrier, qui marque les maisons pour les Généraux, & il retient celle qui lui est donnée pour les vivres.

Mais il fait ensorte de l'avoir près d'une grange, & quand cela se peut, il doit plutôt choisir une grange: qu'une maison, parce que du moment que les équipages sont arrivés, on y décharge le pain qui périclite, & qu'on ne peut distribuer sitôt. On peut le sauver par cette précaution : cela s'entend quand on espere demeurer quelque tems dans un Camp: car quand on ne peut pas faire autrement, il vaut mieux mettre le pain à couvert que les hommes. Quand on ne peut avoir des maisons on fait dresser des tentes

Ce Commis, ou Maréchal-des-Logis méne toujours quelque autre Commis avec lui pour prendre garde, soit à la maison, soit à la grange, qu'on lui aura marquée, & pour ne point laisser enlever par les Soldats le bois, le fourrage, & les autres choses, qui peuvent s'y trouver. Après cet établissement il va joindre le Maréchal-des-Logis, qui trace le Camp, & il apprend où les équipages des vivres doivent camper.

Quand il en est informé, il marche au-devant d'eux, lorsqu'ils ne sont qu'à un quart de lieuë du Camp : il montre au Capitaine Général le terrein, qu'ils doivent occuper, & se mettant ensuite à la tête du trésor, & de l'équipage du Directeur des vivres, il les conduit à la maison qui leur est marquée.

MARECHAUSSE'ES de France: il y a trente une Compagnies à cheval de Maréchaussées, dont les Cavaliers ont les Invalides après 20. ans de service, comme faisant corps de la Gendarmerie.

Elles ont été établies dans les Généralités & Provinces du Royaume pour la sureté publique. Elles sont composées de Prevots Généraux & particuliers, de Lieutenans, exemts, Brigadiers, Sou-brigadiers & Cavaliers.

Les Maréchaussées furent crées sous Philippes. I. En

1060. elles furent suprimées, & ont été rétablies par l'Edit du mois de Mars 1720. sur le pied, & du Corps de la Gendarmerie de France.

Les Prevôts Generaux, Prevôts particuliers, & Lieutenans des Maréchaussées sont en charge, & en titre d'Office, & choisis entre les anciens Officiers des Troupes du Roi, comme personnes capables & expérimentées au fait des armes. Ils sont sous le commandement de nos Seigneurs les Maréchaux de France.

MARE'E, ou flux & reflux, est un mouvement de la Mer, qui se remarque sur la plupart des côtes, en trois différentes sortes de tems, à sçavoir quatre fois chaque jour de l'année, pendant les vingt-quatre heures, qui composent le jour; quatre fois particulierement chaque mois, & quatre fois particulierement chaque année. Car chaque jour les eaux poussent & montent à la côte, pendant six heures, & refoulent & s'en retournent pendant les six autres heures. Puis alternativement les hautes eaux, & les basses eaux recommencent, chacune pendant leurs six heures, & achevent ce mouvement en vingt quatre heures, & quarante-huit minutes.

Mais le mouvement de chaque jour augmente & diminuë sensiblement quatre fois le mois. Car environ la nouvelle Lune, les Marées augmentent, & ont leurs basses eaux, vers le premier quartier, c'est-à-dire environ son septiéme ou huitiéme jour. Elles ont les hautes eaux dans la pleine lune, ce qui arrive environ le quatorziéme jour après la nouvelle: & vers le second quartier; c'est-à-dire environ le vingt-uniéme jour de la Lune, elles ont encore leurs basses eaux, ou leur diminution. Mais environ le vingt-huitiéme jour, qui est à peu près la nouvelle Lune, les Marées augmentent encore, & continuent dans cet ordre.

Il y a quatre Lunes de l'année, où ce mouvement est particulierement considérable. Aux nouvelles & pleines Lunes des Equinoxes, c'est-à-dire en Mars & en Septembre, les hautes eaux sont plus grandes que dans les autres Lunes de l'année, & particulierement en Septembre; & tout au contraire l'Ebe ou le jussant n'est jamais grand que dans les nouvelles & pleines Lunes des solstices, qui arrivent en Juin, & en Décembre, & particulierement au solstice d'Hiver qui arrive en Décembre.

MARINE: Le service de la Marine est d'un détail considérable. Monseigneur le Duc de Penthievre Grand Amiral de France a le Commandement Géné-

ral des Troupes sur mer. Auprès de l'Amiral réside toujours le Secretaire-Général de la Marine. Il y a deux Vice-Amiraux : le premier commande sous l'autorité, & en l'absence de l'Amiral dans tous les Ports, & dans l'étendue de la mer Océane ; le second a le même commandement sur la mer Mediterranée.

Il y a quatre Lieutenans-Généraux des Armées Navales du Roi, qui commandent suivant leur ancienneté, en l'absence du Vice-Amiral, dans les Ports de leur département. Huit Chefs d'Escadres commandent en l'absence des Lieutenans-Généraux ; après les Chefs d'Escadres sont les Capitaines de Vaisseau, qui roulent avec les Colonels, lorsqu'ils servent sur terre. Outre ces Officiers, il y a des Capitaines d'Artillerie, des Capitaines de Frégates, des Lieutenans de Vaisseau, des Lieutenans d'Artillerie, des Capitaines de Brulots, des Enseignes de Vaisseau, des Sou-lieutenans de Frégates, des Capitaines de flutes, & des Aides d'Artillerie. Le nombre de tous les Officiers n'est pas fixe : le Roi, quand il le juge à propos les augmente. Plusieurs Officiers Généraux de la Marine sont parvenus au bâton de Maréchal de France, & le dernier étoit feu M. le Maréchal d'Estrées, qui étoit Vice-Amiral.

Les Officiers de la Marine, pour ce qui concerne la Justice, Police & Finance, sont sept Intendans, qui ont chacun leur département, & trois Intendans de Colonies, établis au Canada, aux Isles, & à S. Domingue. Les Commissaires Généraux sont au nombre de six, & les Commissaires ordinaires environ au nombre de 60. Il y a de plus 2. petits Commissaires. Les autres Officiers sont les Gardes-Magazins, les Commis principaux des Classes, les Commis ordinaires des Classes, & les Ecrivains. Il y a trois Contrôleurs Généraux de la Marine, des Galeres, & des Fortifications des Places maritimes ; six Capitaines de Port, un à chaque Arcenal pour les Vaisseaux, & un au Port Louis.

Le Roi entretient des Compagnies franches d'Infanterie dans la Marine, commandées par des Lieutenans de Vaisseau, qui en sont Capitaines, & par des Enseignes, qui en sont Lieutenans. Les Trésoriers de la Marine sont au nombre de trois. En 1686. Louis XIV. établit à Brest, à Rochefort, & à Toulon, des Communautés pour l'instruction de 20. Prêtres seculiers, destinés à servir d'Aumoniers sur les Vaisseaux. Dans ces mêmes Ports, il y a des Compagnies de Gardes-Marine, tous Gentilshommes, commandés par des Capitaines de Vaisseau.

L'Amiral a aussi une Compagnie nommée la Compagnie des Gentilshommes, Gardes du Pavillon Amiral. Les fonctions de ces Gardes sont de servir dans les Ports, & sur mer près de la personne de l'Amiral de France. Cette Compagnie, & les trois autres de Gardes-Marine sont instruites dans les Arcenaux de la Marine aux dépens de sa Majesté.

MARON est une piéce de cuivre de la grandeur d'un écu, qui marque les heures, auxquelles les Officiers doivent commencer leurs rondes. Les Sergens les tirent au sort, dans un sac que tient le Major, pour les Officiers de leur Compagnie. Sur chaque *maron* est gravé *Ronde de dix heures*, de *dix heures & demie*, & ainsi de suite sur chacun pour toutes les heures & demiheures de la nuit.

Ces piéces sont numérotés 1. 2. &c. jusqu'à la derniere Ronde, ensorte par exemple, que celui qui doit faire celle de dix heures a autant de marons numerotés 10. 10. qu'il y a de Corps-de Gardes dans le circuit qu'il doit faire. Ainsi quand il arrive au premier, après avoir donné le mot au Caporal, qui le doit recevoir l'épée nuë à la main, & la pointe près de l'estomac de celui qui le lui donne, il lui remet le maron cotté 1.

Ces *marons* étant percés dans le milieu, le Caporal enfile celui qui lui est remis avec une aiguille de fer, qui le conduit dans une espece de tronc, qu'on appelle boëte aux Rondes. Cette boëte, dont le Major a la clef, est portée le lendemain chez lui, & ainsi il lui est aisé de connoître lorsqu'il l'ouvre, si les Rondes ont été fidelement faites, & les marons donnés & reçus, en voyant si les *marons* sont enfilés de suite. Cette invention est fort bonne pour empêcher que l'Officier & le Caporal ne manquent à leur devoir.

MARQUISE est une Tente de grosse toile, comme du coutil, que l'on met par-dessus une autre plus précieuse, que l'on veut mettre à l'abri des injures du tems.

MARSILIANE est un Bâtiment Venitien, qui fait souvent la traversée du Golfe Adriatique, jusqu'aux Zanthes. Il est bâti à poupes quarrées, comme les Pinques, & a le devant fort gros. Les plus grandes *Marsilianes* ont quatre mâts, les petites n'ont point d'artimon. Le port des plus grandes est de quatorze à quinze mille quintaux.

MARTICLES, que quelques Matelots appellent chiens de *marticles*, sont des petites cordes disposées par branches, ou pattes, en façon de fourches, qui vien-

viennent aboutir à des poulies, appellées araignées. La vergue d'artimon, qui n'a point de balancines, est portée à leur défaut, par des *marticles*, qui prennent le bout d'en haut de la vergue ; & se terminent à des araignées, pour aller répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. L'étai du tourmentin vient finir par des *marticles*, sur l'étai de Misaine.

MARTINETS, ou cargues point, terme de marine. *Voyez* CARGUES.

MASSUE : il est fait mention de la massuë dans tous nos Historiens : c'étoit un bâton gros comme le bras d'un homme ordinaire, long de deux pieds & demi. Il y avoit des massues armées différemment ; mais selon celles que l'on voit dans quelques endroits, comme au cabinet d'armes de Chantilly, à l'Abbaye de Roncevaux, ces massues pour la plupart avoient un gros anneau à un bout, pour y attacher un chainon, ou un cordon fort, afin que cette arme n'échapât pas de la main : à l'autre bout du bâton étoient trois chainons, ausquels étoit attachée une boule. La boule étoit de fer & ronde, ou d'un autre métal : elle pouvoit être du poids de huit livres, avec quoi il étoit facile d'assommer un homme armé, quelque bonnes que fussent ses armes, quand le bras, qui portoit le coup, étoit puissant. Il n'y a point d'homme de ce tems assez fort pour manier une telle arme. Alors on exerçoit dès la plus tendre jeunesse les enfans à porter à la main des poids fort pesans, ce qui leur fortifioit les bras, & par l'habitude, ils y acqueroient une force extraordinaire, ce qu'on ne fait plus depuis plusieurs siécles.

MAST est un arbre, ou une longue piéce de bois, qui porte vergue, voile & manœuvre. Il y a ordinairement quatre *mâts* dans les grands Vaisseaux, & chacun d'eux est divisé en deux ou trois parties, ou brisures, chacune desquelles porte aussi le nom de *mât*. Ces parties se distinguent vers le Tenon, depuis les barres de hunes, jusqu'aux chouquets, qui sont les endroits où chaque arbre est assemblé avec l'autre ; car le chouquet affermit la brisure par en haut, & par en bas elle est liée & entretenuë par une clef ; c'est-à-dire par une grosse cheville, qui est de fer, & forgée ordinairement à quatre pans.

Par ces assemblages le grand *mât* est composé de trois arbres ou de trois parties, chacune desquelles porte le nom de *mât* : car la partie comprise depuis la carlingue, jusqu'à la premiere hune, s'appelle particuliere-

ment le grand *mât*. La partie qui ſuit & qui eſt compriſe entre la premiere & la ſeconde hune, s'apelle le *grand mât de hune*, on le *grand hunier*. L'autre partie qui s'éleve au-deſſus, ſe nomme *mât* du grand Perroquet. Le *mât* de miſaine ſe diviſe auſſi en trois autres parties, qui prennent chacun le nom de *mât*. Pour l'Artimon & le Beaupré, ils ne ſont compoſés chacun que de deux parties.

Les *mâts* ne ſont jamais à plomb ſur le tillac, ils penchent un peu vers l'arriere, pour mieux réſiſter à la pouſſée de la voile, qui prend le vent du côté de la poupe. Toutes ces briſures, ou parties de *mats* s'arborent diverſement, ſelon la diverſité des mers & des Nations. De ſorte que le tenon des *mâts* ſupérieurs eſt quelquefois à l'avant du tenon des mâts inférieurs, quelquefois à l'arriere. Dans nos conſtructions du Ponant, ce tenon des *mâts* ſupérieurs eſt d'ordinaire à l'avant. Quand les Vaiſſeaux doivent demeurer longtems dans un Port, on améne leurs *mâts* de hune, & leurs perroquets, & on les met dans l'eau ſalée, pour les conſerver, & empêcher qu'ils ne ſe courbent.

A MAST ET A CORDE. Se mettre *à mât & à corde*, ou ſe mettre à ſec : c'eſt ferler toutes les voiles & laiſſer aller le Vaiſſeau à la dérive.

MAST DE FOULE, ou d'artimon. *Voyez* ARTIMON.

MAST GEMELLÉ, jumelle, ou affûté ; c'eſt-à-dire fortifié par des jumelles, ou piéces de bois, qui empêchent qu'il n'éclate & ne rompe ; car chaque *mât*, ou plutôt chaque briſure de *mât*, depuis ſon pied, juſqu'à ſa hune, eſt toujours d'une ſeule piéce de bois, & cette piece, ou ce tronc s'appelle la mêche. Mais parce que cette mêche n'a pas toujours ſa groſſeur proportionnée à ſa hauteur, on la fortifie par des jumelles, ou des clamps, qui l'environnent, & pour les mieux renforcer, on roule encore des cables à l'entour, de diſtance en diſtance.

MATE' EN FOURCHE. Bâtiment *mâté en fourche*, c'eſt-à-dire qui a demi-hauteur de ſon mât, porte une corne poſée en ſaillie ſur l'arriere, & ſur laquelle il y a une voile appareillée, de ſorte que la corne eſt proprement une vergue. Cette ſorte de mâture eſt propre aux yachs, aux quaiches, aux boyers, ou Bâtimens de charge des Flamans, & à de ſemblables Bâtimens.

MATELOT eſt un homme de mer, employé à la conduite d'un Vaiſſeau.

MATELOT : VAISSEAU MATELOT : Il y a des *Vaisseaux Matelots* de deux sortes : car en de certaines armées navales, on associe les Vaisseaux de guerre, deux à deux, de la même façon qu'on amatelote les gens de l'équipage, deux à deux dans chaque bord. Ainsi deux vaisseaux postés l'un auprès de l'autre, pour le combat, sont aussi réciproquement les *Vaisseaux Matelots* l'un de l'autre, destinés à se secourir mutuellement. Mais il y a du danger & des conséquences à quitter son poste, sous prétexte de secourir son *Vaisseau Matelot*, & cette sorte d'association de *Vaisseaux Matelots*, n'est pas reçuë dans toutes les armées navales.

La seconde espece de *Vaisseaux Matelots*, ou de Vaisseaux seconds, subsiste dans toutes les flottes des Vaisseaux de guerre, mais elle n'a lieu que pour les Officiers Généraux, qui portent Pavillon ; car l'Amiral, le Vice-Amiral, le Lieutenant Général, le Contre-Amiral, le Chef d'Escadre, & le Commandant d'une division, ont chacun deux Vaisseaux, l'un à leur avant & l'autre à leur arriere destinés à les secourir ; & l'un s'appelle *Matelot de l'avant*, & l'autre *Matelot de l'arriere*. Quelquefois quand l'Amiral tient la mer, il n'y a que lui, qui par prérogative ait deux Vaisseaux seconds, & les autres pavillons, n'en ont que chacun un.

MATE'REAU, ou materel. Ce mot signifie quelquefois le mât de misaine, quelquefois un bout de mât rompu.

MAUGERES ou MAUGES, en terme de marine, sont des bourses de cuir ou de toile goudronnée, longues d'un pied, & qui ressemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque daillon ou dalot, & servir à l'écoulement des eaux, qui sont sur les tillacs, sans que l'eau, qui est en dehors, puisse entrer par la *maugere*, parce que les vagues applatissent la *maugere* contre le bordage.

MEDECIN. Dans chaque Hôpital militaire, il y a un *Medecin*, nommé par le Roi, qui par un Reglement de Louis XV. pour les Hôpitaux du 20. Décembre 1718. doit visiter les malades dans la matinée, pour leur ordonner les remedes & autres besoins. Il fait écrire par l'Apothicaire, à la marge du mémoire de sa visite, le numero du lit, le nom du malade, les remedes & les saignées à faire ; l'aliment y est pareillement marqué au bout de la ligne, par une lettre alphabétique, qui désigne le régime de vivre de chaque malade ou blessé.

C'eſt au Medecin & au Chirurgien Major de régler ce régime, ſans que perſonne puiſſe ou doive s'y oppoſer, pas même les Officiers des Troupes, ni autres. Dans ſes viſites, il eſt ſuivi d'un Garçon Chirurgien, & de l'Infirmier de Garde, qui l'un & l'autre reçoivent ſes ordres, concernant les malades.

Pour prévenir les maladies contagieuſes, il fait mettre dans l'endroit qui convient, ceux qui en ſont attaqués. En faiſant ſa viſite, il doit avoir devant les yeux le caïer de celle du jour précedent, afin d'obſerver plus ſurement ſi le malade a été traité, tant pour les alimens, que pour les remedes. Il a droit de viſiter l'Apothicairerie, au moins tous les deux ou trois mois, & de faire jetter les remedes corrompus & gâtés. Il peut ſe trouver aux grandes opérations de Chirurgie toutes les fois que le Chirurgien Major l'en fait avertir. Enfin ſur tous les autres devoirs d'un Medecin d'Hôpital militaire, on peut conſulter les articles du Reglement ci-deſſus cité.

Le Grand Maître d'Artillerie a droit de mettre autant de *Medecins* qu'il lui plaît, dans le Corps de l'Artillerie, & de leur donner tels gages, & tels autres privileges, qu'il trouve à propos.

Les *Medecins* peuvent ſervir où dans les Equipages, ou auprès de la perſonne du Grand Maître.

MER eſt un grand amas d'eaux ſalées, & navigables, qui couvrent la plus grande partie du globe terreſtre.

Mettre à la *mer* ou faire voiles, c'eſt partir & faire ſa route. Mettre à la *mer*, ſignifie quelquefois mettre ſur l'eau, ou mettre à l'eau. Mettre à la *mer*, ou porter ſe cap à la *mer*, eſt ſe mettre au large de la terre. Tenir la *mer*, c'eſt courir en haute mer, loin du Port & de la rade. Coups de *mer* ou manтures, ſont des agitations violentes des lames que le vent pouſſe. La *mer* monte, c'eſt le commencement du flot. La *mer* refoule, c'eſt l'ebe ou le juſſant. Il n'y a plus de *mer*, c'eſt-à-dire il fait calme. Tems de *mer* : c'eſt un orage.

MERIDIEN. Premier méridien, c'eſt un grand cercle qu'on imagine être décrit ſur le globe terreſtre, pour établir & fixer un terme, d'où l'on puiſſe commencer à compter la longitude terreſtre, & conclure enſuite, combien un lieu ou un parage eſt plus ou moins oriental qu'un autre. Mais par des interêts d'Etat, chaque Nation a fait paſſer ce méridien ſelon ſon gré, par differens endroits de la terre, prétendant par là aſſurer ſes découvertes & ſes conquêtes dans le nouveau monde, & en exclure les autres Nations.

Les François ont établi ce premier méridien dans la

partie la plus occidentale d'une Isle des Canaries, appellée Isle de Fer. Ce qui est suivi par les Géographes de France. Mais dans les voyages de long cours, la plupart des Pilotes commencent à compter leur longitude par le Port d'où ils partent, se proposant en cela plus de commodité & de facilité pour le pointage des Cartes Marines, & plus de certitude dans leurs estimes.

MERLIN: Luzin, Bitord, ce sont des termes de Cordier, pour distinguer les différentes grosseurs, & le plus ou moins de filasse, qui entre dans chaque petit cordon. Ces menus cordages servent à amarer & à renforcer des manœuvres. Le luzin sert à faire des enflechures. Il est plus gros que le merlin. Le merlin sert de rabans.

MERLON, est la partie du parapet, comprise entre les deux embrazures d'une batterie. Ordinairement la longueur du merlon est de neuf pieds, du côté des piéces, & de six pieds du côté de la campagne. Sa hauteur est aussi de six pieds, & son épaisseur de dix-huit.

MESTRE-de-Camp Général est la seconde Charge de la Cavalerie, qui a la même autorité & la même inspection sur la Cavalerie que le Colonel Général en son absence. Cette Charge a été créée sous Henri II. en 1552. Ceux qui ont été Mestres-de-Camp Généraux de la Cavalerie Légere, sont.

Desguilly, en 1552.
De Sansac, en 1555.
De la Guiche, en 1562.
De la Valette, en 1568.
De Sagonne, en 1587.
D'Anglure, en 1592.
De Vitry, en 1604.
De Montigny, en 1612.
De la Rochefoucault, en 1618.
De Beauvilliers, en 1621.
De la Curée, en 1625.
De la Trimouille, en 1627.
De Sourdis, en 1630.
De Praslin, en 1641.
De Gassion en, 1648.
De Clerambault, en 1650.
De Bussy Rabutin, en 1653.
Le Duc de Coislin, en 1665.
Chevalier de Fourille, en 1669.
De Reynel, en 1674.
De la Cardonniere, en 1676.
De Montclard, en 1677.

De Rosen, en 1690.
De Monrperoux, en 1703.
De la Valliere, en 1714.
M. le Duc de Chatillon, en 1716.
M. le Marquis de Clermont Tonnere, est aujourd'hui Mestre-de Camp Général de la Cavalerie Légere, depuis 1736.

MESTRE-DE-CAMP GENERAL des Dragons. Cette Charge a été créée sous Louis XIV. en 1684. Ceux qui l'ont été jusques à présent, sont
Le Comte de Tessé, en 1684.
Le Comte de Mailly, en 1692.
Le Duc de Guiche, en 1696.
Le Marquis d'Hautefeuille, en 1703.
Le Comte de Belisle, en 1703.
M. le Duc de Chevreuse, l'est depuis le 14. Juin 1736.

MESTRE-DE-CAMP, est le chef d'un Régiment de Cavalerie, qui commande à tous les Capitaines, & marche à leur tête le jour du combat. On appelle *Mestre-de-Camp* les Commandans des Régimens de Cavalerie, parce que dans la Cavalerie, il y a un Colonel-Général. L'attention d'un *Mestre-de Camp*, doit être que les Compagnies soient complettes, que les Cavaliers soient bien fournis d'armes, & des autres choses qui leur sont nécessaires, que les chevaux soient bons, & de la taille qu'il les faut; il ordonne les gardes, les fait changer & relever. Des gens de guerre donnent le nom de Colonel au chef d'un Régiment de Cavalerie.

Sous Louis XIII. on eût parlé fort improprement de donner le nom de Colonel à un *Mestre-de-Camp*. Les *Mestres-de-Camp* autrefois avoient d'autres fonctions, que celles d'aujourd'hui: leur emploi étoit d'assigner dans un Camp les quartiers aux Bandes ou Compagnies, qui composent un Corps de Troupes, après avoir pris l'ordre du Maréchal-de-Camp. Sous François I. plusieurs Bandes dans une Armée, mises en Corps, étoient commandées par un Officier, qui portoit le titre de Maréchal-de Camp; mais quand François I. eut institué les Légions, ceux qui les commandoient, eurent le titre de Colonel.

Comme Henri II. mit sur pied quelques Régimens d'Infanterie, en créant aussi des Légions, les chefs de quelques-uns de ces Régimens eurent le titre de Colonels, & sous Charles IX. en 1568. ce titre leur fut ôté, & ils eurent celui de *Mestre-de-Camp*: ainsi le titre de *Mestre-de-Camp* fut affecté aux chefs des Régi-

mens d'Infanterie, comme à ceux des Régimens de Cavalerie.

Mais il faut ſçavoir que depuis Henri II. qu'il y a eu des *Meſtres-de-Camp*. Ces ſortes d'Officiers faiſoient dans les Armées toutes les fonctions que font aujourd'hui les Lieutenans-Généraux, les Maréchaux-de-Camp, les Brigadiers d'Armée, les Sergens Majors de Bataille. Ils étoient même Commiſſaires aux grandes Revues; c'eſt-à-dire Inſpecteurs.

Mais comme ils ne faiſoient ces fonctions que par Commiſſion, ou pour une Campagne ſeulement; c'eſt dela qu'ils ne prenoient que rarement les titres qu'ils auroient eu droit de prendre, s'ils avoient eu des Brevets *d'hérédité* de ces titres.

Je penſe qu'ils auroient préféré de porter par préférence à leur titre réel de Meſtre-de-Camp, ceux de leur Commiſſion, s'ils euſſent pu prévoir que ce qu'ils n'éxerçoient qu'accidentellement, deviendroit par la ſuite des Grades plus excellens que ceux dont ils étoient revetus. Ainſi la Commiſſion de Maréchal-de-Camp, donnée à un de ces Meſtres-de-Camp, n'étant qu'une choſe paſſagere; ce n'eſt donc que par hazard que dans un récit hiſtorique, il eſt qualifié de Maréchal-de-Camp, puiſqu'il ne l'étoit que pendant ſix mois, & qu'au bout de ce tems, il ne lui reſtoit d'autre qualité que la ſienne ordinaire de Meſtre-de-Camp.

Quand la charge de Colonel-Général de l'Infanterie Françoiſe fut ſupprimée par Louis XIV. les Commandans des Régimens d'Infanterie reprirent le titre de Colonels, & celui de *Meſtre-de Camp* reſta à ceux de la Cavalerie: nom qui ne convient pas mieux aux Commandans des Régimens de Cavalerie, qu'aux Commandans des Régimens d'Infanterie, puiſque la fonction de départir les camps, & les logemens des Compagnies dans le campement, n'eſt plus la fonction de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Meſtre-de-Camp*. Il y a des *Meſtres-de-Camp* en pied, dont le Régiment eſt ſur pied, des *Meſtres-de-Camp* réformés, dont le Régiment a été réformé, & des *Meſtres-de-Camp* de commiſſion, c'eſt-à-dire, qui en ont la commiſſion, ſans avoir, ou ſans avoir eu de Régimens.

MESTRE: mot lévantin, pour dire en terme de Marine le grand mât, qu'ils appellent arbre de *meſtre* & ſa voile, voile de *meſtre*.

MESURE: Les meſures, dont je parle ici, ſont celles dont ſe ſervent les Canonniers, pour charger leurs piéces. Ces *meſures* doivent être de fer blanc, comme

celles dont on mesure le sel, sçavoir d'une once, de 3. de 4. de 8. qui font la demi-livre ; & enfin de onces, qui font la livre.

Cette quantité de mesures peut suffire pour toutes res de piéces : car s'il s'agit de charger d'une once, aurez la mesure ; si de deux vous l'avez aussi ; de de même ; de quatre vous l'avez encore, si de ajoutez-y 1. à 4. si de 6. ajoutez-y 2. à 4. si de ajoutez 3. à 4.

La mesure de 8. onces fait la demi-livre, qui repetée 2. fois, fait la livre, 3. font la livre & demie, fois, font deux livres. Il vaut mieux néanmoins avoir quelques mesures de plus, pour ne point tâtonner, & les faire toutes exactement numéroter.

METAL, on entend ordinairement par le mot métal du cuivre mélangé, qui est propre pour la fonte, avec le cuivre rosette, qui est le plus précieux, on met de l'étaim d'Angleterre, du laiton, autrement cuivre jaune, & des tronçons de vieilles piéces de canon.

MEZANIN, terme de Marine, arbre de *mézanin*, voile de *mézanin*, c'est un troisiéme mât, & une troisiéme voile, que l'on met quelquefois dans une Galere, entre l'arbre de mestre & la poupe.

MEZZANCE, terme de Marine, ou *miege* d'une Galere, est la chambre du Comite.

MILICE, terme qui sert à l'expression de differentes choses. Tous Militaires composent des *Milices*, ce qui forme la *Milice* générale d'un Etat. Chaque Classe Militaire forme une *Milice* particuliere. Nous appellons Miliciens les Paysans dont on se sert pour remplacer les vrais Militaires, pendant que ceux-ci font la guerre.

L'usage d'avoir dans un Etat une *Milice* Citoyenne a pu faire penser aux François, après leur établissement dans les Gaules, & en instituant les Fiefs, d'avoir une *Milice* toujours prête pour le Service de l'Etat : c'est aussi ce qui a porté nos Anciens, depuis qu'on ne s'est plus servi que rarement de la Noblesse, ni en Ban, ni en Arriere-Ban, à se servir en sa place d'une *Milice* d'Infanterie fournie par les Paroisses du plat-Pays, laquelle *Milice* n'est pour demeurer sur pied, que tant que dure la nécessité qui a obligé de la lever, après quoi elle est licenciée, de même que l'étoit la *Milice* Bourgeoise de Rome.

Les premieres *Milices* furent levées dans les Provinces du Royaume pour le Service de nos Rois, sous Charles VII. dit le Victorieux, en 1422. Les premiers

Chefs

Chefs, Capitaines & Commandans de *Milice*, dits Francs-Archers de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, furent créés en 1440. Yves ou Yvons de Carnazaret, Ecuyer & Gouverneur de Charles VII. & après lui ses deux enfans, furent Capitaines & Commandans de *Milice*.

Notre *Milice* d'à présent a quelque rapport avec la *Milice* des *Communes*, qui a subsisté jusqu'à Charles VII. Cette *Milice* des *Communes* fournie par les Villes, ne servoit qu'une campagne; chaque année il en falloit lever une nouvelle, & après son licencîment il ne restoit plus d'autre Infanterie dans le Royaume, que des Soldats étrangers que les Rois prenoient à leur solde.

Ainsi la *Milice* est fort ancienne. Louis XV. en a fait lever une en 1743. dans toutes les Villes de son Royaume, sans que Paris ait été excepté. On dit que c'est la premiere fois qu'on l'ait fait tirer dans cette Capitale, qui pour son contingent a fourni 2000. hommes. Ceci cependant n'est pas sans exemple.

Sans remonter à des tems plus reculés, Louis XIII. en 1638. voulant faire une levée de 3000. hommes de pied, s'adressa à la Ville de Paris, laquelle manda aussi-tôt aux Colonels des Quartiers de faire recherche de ceux qui voudroient s'enroller, & elle fournit ce contingent.

Pour les *Milices* que l'on tire aujourd'hui, le Roi leur fournit tout, & elles sont payées sur le pied des autres Troupes d'Infanterie, à commencer du jour qu'elles sont assemblées en Bataillons.

Les *Milices* sont pour garder les Places en tems de guerre.

Cette Infanterie tient son origine des mêmes raisons, qui font convoquer le Ban & l'Arriere-Ban. Les premieres *Milices* qui furent levées sous le précédent regne, furent mises d'abord en Régiment, & chaque Régiment portoit le nom de son Colonel, auquel on ajoûtoit celui de *Milices* d'une telle Province. Ces Colonels & autres Officiers, furent choisis entre les Gentilshommes & autres, qui après avoir servi dans les Troupes, s'étoient retirés dans leurs Provinces sans Emploi.

On a vu ces Régimens servir avec beaucoup de distinction en beaucoup d'occasions, notamment à la Bataille de Marsaille, où douze de ces Régimens qui ne faisoient que sortir de leurs Provinces, combattoient avec autant de valeur, de fermeté & de conduite,

qu'auroient pu faire de vieilles Troupes. Il y en avoit aussi au premier siége de Barcelone, qui servoient avec la même ardeur.

A présent on leur donne pour Chefs des Officiers réformés d'Infanterie, & non d'autres, de sorte que de l'une ou de l'autre façon, ces Troupes ne sont nouvelles qu'eu égard aux Soldats seulement, encore il y en a beaucoup qui se trouvent avoir servi, & qu'on prend par préférence pour remplir les places de Sergens, Caporaux & Anspessades : c'est pourquoi, vû la valeur que les *Milices* ont fait & font encore voir dans toutes les occasions où on les emploie, on ne doit pas dire que le Ban à pied est d'un foible secours.

Les Régimens de *Milices* tiennent rang avec les Régimens réglés du jour de leur création, & par une Ordonnance du 10. Août 1610. commandent à tous ceux qui sont levés après eux.

MINE, est une ouverture dans le mur, ou dans les terres, qui se continuë en façon de canal ou d'allée, large environ de 4. pieds en quarré.

Le travail des *mines* autrefois consistoit à saper la muraille ou une tour, à l'étançonner avec des bois de bout ; & quand l'ouvrage étoit achevé, on enduisoit les étançons de poix résine, & d'autres matieres combustibles.

Philippe-Auguste eut soin d'avoir grand nombre de Mineurs habiles. Les *mines* de son tems étoient beaucoup plus hautes & plus larges que celles d'aujourd'hui. Ces sortes de *mines* durerent encore jusqu'au regne de Louis XII. en 1503. lorsque les François perdirent Naples pour la seconde fois.

Ce fut Pierre Navarre, un des plus fameux Généraux d'Espagne de ce tems-là, qui le premier chargea les *mines* de poudre, qui réussirent, & firent de ces prodigieux effets, qu'on a cessé d'admirer depuis, parce qu'ils sont devenus ordinaires. Depuis ce tems-là on s'est servi de cette espece de *mine*, & on a abandonné l'ancienne. Les Ingénieurs ont rafiné en cette matiere, comme en toute autre de cette nature, de-là sont venus les fourneaux & les fougades. Les Assiégeans, comme les Assiegés se servent de *mines*, les uns contre les autres, c'est même un excellent moyen à un Gouverneur pour prolonger un siége.

Ce fut par les *mines* que les Vénitiens se défendirent si long-tems dans Candie.

Les *mines* ne sont pas toutes de la même espéce, on les fait differémmment selon l'effet que l'on veut qu'elles produisent.

Il y en a de directes, de doubles, ou ce qui revient au même, de façonnées en T. Il y en a encore de triples ou treflées, & ces différentes formes ne sont pas les seules ausquelles on puisse les réduire. Par exemple, on en pourroit faire de quadruples, de quintuples, & peut-être encore au-delà ; mais elles seroient bien moins bonnes que les autres. C'est la raison pour laquelle on ne s'avise guéres d'en faire de pareilles dans les siéges, ainsi je ne parlerai que de celles qui sont le plus en usage.

La *mine* directe n'a en tout qu'une seule chambre & une galerie. Sa chambre se pratique ordinairement à la racine des contreforts, & a besoin d'une plus grande quantité de poudre, qu'on n'en donne aux *mines* feuillées.

La *mine* double ou figurée en T, est celle qui au delà du revêtement, se partage en deux branches égales, jusqu'à la racine des contre-forts voisins, où l'on place les fourneaux.

On appelle *mine* triple ou treflée, celle qui outre deux chambres différentes, en a encore une autre, qui du centre passe plus loin derriere les contre-forts.

Telles sont les *mines* dont on se sert communément. Celle de la troisiéme espece produit d'excellens effets, lorsqu'elle réussit ; car elle ouvre un grand espace de terrein, & cause une excavation considérable. Disons-en quelques mots, avant que de passer à leur conduite.

De ces trois fourneaux, celui du milieu doit être le plus chargé de poudre ; mais il est important de bien prendre garde qu'aucun ne s'étouffe. Pour éviter cet inconvénient, il faut leur donner un même dégré d'égalité, & les mettre dans la plus grande justesse qu'il sera possible. Toutes sortes de figures ne leur sont pas également propres, les rondes & les quarrées sont préférables à toute autre. On en doit exactement applanir le fond, en rehausser un peu la voute, & les mettre dans un état de propreté.

Les galeries en veulent être brisées en deux ou trois endroits ; c'est-à-dire qu'il faut leur faire des coudes en forme quarrée ; car si on les poussoit en lignes droites, on s'ôteroit le moyen de les boucher commodément. Leur fermeture n'est pas une chose qui puisse paroître indifférente ; au contraire, elle est si essentielle que pour la rendre solide, on ne peut négliger d'y faire des feuillures de 4. ou 5. pouces de large, sur autant de profondeur.

Ces galeries ne doivent pas être au même niveau des chambres. Celles-ci auront toûjours un pied ou un pied & demi d'enfoncement de plus, à moins que le fond du terrein fût de nature à ne le pas permettre. Une précaution essentielle dans leur disposition, est de ne jamais les pratiquer qu'assez loin de l'eau, de crainte que la poudre ne souffrît un excès d'humidité.

C'étoit autrefois la coutume de charger les *mines*, en plaçant dans la chambre une certaine quantité de tonneaux, dont on enlevoit les chapes, & dont on rompoit quelques douves pour y mettre de la poudre entre-deux. Cette méthode a été abrogée. *Voyez* CHARGE des *mines*.

La maniere moderne, comme on l'a vu à l'article ci-dessus indiqué, l'emporte de beaucoup sur les autres, tant parce qu'elle tient la poudre dans son état naturel, que parce qu'elle s'allume promptement, & agit d'une force plus égale.

Comme il est de l'interêt que la *mine* soit bien chargée, on en confie ordinairement le soin à un Officier de Mineurs, ou à quelque Subalterne. Il lui appartient aussi de mener la saucisse.

Il y a un moyen facile de faire sauter plusieurs fois une même terrein, qu'on trouve dans un petit écrit imprimé à la fin du troisiéme Livre du Polybe du Chevalier Folard.

MINEURS, sont des gens destinés au travail des mines, & qui forment une Compagnie commandée par un Capitaine, dans le Régiment des Fusiliers. Ce Régiment est entretenu pour le service de l'Artillerie.

Quand un *Mineur* travaille, il est couvert d'un capot en forme de capuchon, pour défendre ses yeux de l'éboulement des terres. Sa capacité principale est de sçavoir se conduire pour la construction de sa mine sur la nature du terrein qu'il trouve ; parce que la différence du terrein emporte une différence dans la construction & la capacité de la mine, & par conséquent dans la maniere de la charger, suivant l'effet que l'on désire qu'elle fasse.

Le logement du *Mineur* au corps de la Place peut se faire de deux manieres différentes. La premiere & la plus ancienne est de se servir de gros madriers, que l'on appuie contre le mur, & que l'on bouche bien du côté du flanc avec des gabions pleins de terre, pour empêcher d'être vu.

La seconde plus nouvelle, plus prompte, & en même-tems plus certaine, est de placer à droite & à gau-

che des descentes, vis-à-vis l'endroit où on veut attacher le *Mineur*, une ou deux pieces de batterie, avec lesquelles on perce & enfonce le mur jusqu'à la terre. De ces deux manieres la premiere est la plus sujette aux inconvéniens, on ne doit jamais la suivre que lorsque la nécessité la rend nécessaire. En voici les raisons.

I. C'est que la manœuvre en est beaucoup plus longue que celle de l'autre, parce qu'il faut premierement que les ponts ayent joint le pied du mur, avant que l'on en puisse venir à l'effet.

II. Que les madriers dont est composé ce logement courront à toute heure risque d'être rompus par les bombes, & par la quantité de pierres que l'Ennemi y jettera de haut en bas.

III. Que la piéce de réserve qui sera au flanc, les menacera incessamment du même danger.

IV. Que le feu d'enhaut auquel le logement sera exposé l'embrasera, & en fera déserter le *Mineur*, ou le détruira.

En se servant de la seconde maniere, on a l'avantage,

I. Que par le moyen des piéces on peut travailler à l'avancement du trou du *Mineur*, dès le moment même que l'on commence le passage du fossé.

II. Que le *Mineur* n'a à craindre ni les pierres, ni les bombes, & encore moins la piece de réserve, puisque de prime-abord il est logé 5. ou 6. pieds avant dans le mur, d'où il a encore la commodité de détourner avec une fourche de fer tout le feu que l'Ennemi peut lui jetter au-devant du trou.

III. S'il y a des contre-mines dans l'épaisseur du mur, ces pieces servent encore à les rendre inutiles ; ce qui seroit très-difficile de pouvoir faire autrement.

IV. Enfin outre les services que ces pieces rendent, elles en rendent encore un autre, qui n'est pas de moindre importance, puisque après que la mine a joué, on peut les employer pour battre en bréche.

Toutes ces considérations doivent engager à ne jamais faire le logement du *Mineur* avec des madriers, à moins qu'on ne soit absolument réduit à l'impuissance de prendre un autre parti. Rarement on se trouve dans ce cas, parce qu'il y a peu de bords de fossés si élevés que les piéces qui y seront en batterie ne puissent plonger jusqu'au pied du mur, ou à 4 ou 5. pieds au-dessus, de sorte que les ordures qui seront jettées d'enhaut n'embarrasseront point extrêmement le trou du *Mineur*.

Il faut toûjours l'attacher aux deux tiers, ou à la moitié de la face, s'il est possible, afin de couper le derriere du retranchement. Mais si on soupçonne une contre-mine dans l'épaisseur du revêtement, on se hâte de le battre & de le rompre en deux endroits un peu éloignés l'un de l'autre, entre lesquels on fait le trou du *Mineur*.

Dès que l'ouverture est de la longueur de 5. ou 6. pieds, sans attendre que le pont ait tout-à-fait joint l'ouvrage que l'on attaque, on y fait passer un *Mineur* sur un petit bateau chargé de ce qui lui est nécessaire, pour le tems qu'il a à y travailler. Il doit s'occuper incessamment à tirer les décombres du trou, & à faire place pour un ou deux de ses camarades qu'on y enverra aussi-tôt qu'il y aura assez d'espace pour les mettre à couvert.

Si les *Mineurs* rencontrent ceux de l'Ennemi, & qu'ils les entendent travailler, ils les esquivent, s'il est possible. S'ils ne peuvent y réussir, il les laissent percer les premiers, & par le même trou qu'ils ont fait, ils passent le bout d'un mousqueton ou d'un pistolet, qu'ils tirent dans leur galerie. Aprés y avoir lâché cinq ou six coup de suite, ils en bouchent le trou pour empêcher la fumée d'en sortir. Quand ils n'auroient d'autre mal que d'être enfumés, lui seul est capable de les chasser de la mine.

Nos *Mineurs* ne doivent pas s'en tenir-là. Ils doivent tenter de percer la contremine, & de s'en rendre tout-à-fait les maîtres. S'ils le deviennent, on peut choisir de deux choses l'une, ou de s'y retrancher, ou de la faire crever par une fougade.

La défense la plus commune, & en même-tems la plus terrible contre l'attachement du *Mineur*, c'est le feu qui se jette du haut du bastion attaqué. Ce feu est ordinairement accompagné d'une nuée de grosses pierres, de bombes, de grenades, d'une infinité de fascines goudronnées, & d'autres semblables inventions, qui non-seulement brûlent les *Mineurs*, ou les chassent de leur trou, mais encore qui embrasent jusqu'au fond des fossés, & en consument souvent les épaulemens : on n'y peut remédier qu'avec beaucoup de perte.

Quand le Mineur entre dans le trou que le canon a commencé, il ouvre d'abord jusqu'à 4. ou 5. pieds en quarré, & ayant pénétré toute l'épaisseur du mur jusqu'à la terre, il fouille vers la gauche derriere le mur jusqu'à 18. ou 20. pieds plus ou moins selon le besoin, au bout desquels il fait une chambre de mine ou four-

meau, qui tient 2. ou 3. pieds dans le mur, suivant son épaisseur.

Il approfondit cette chambre de 2. pieds en quarré, afin qu'elle puisse contenir 4. ou 500. livres de poudre, en même-tems qu'il pousse le rameau vers la gauche, il en conduit un autre vers la droite avec une seconde chambre de mine, ensuite il fait une ligne droite d'un enfoncement de 12. pieds, au bout duquel fouillant à droite & à gauche de 8. pieds, il y fait à chaque bout une chambre qu'il remplit de poudre comme les deux autres à 100. livres de moins; quand ces rameaux & ces chambres sont faites, il y place la quantité de poudre néceſſaire.

Quand ces chambres sont pleines sans aucun vuide, il pousse de bons madriers dessus, afin de couvrir la poudre, il en met d'autres en croix par dessus, enfin il soutient le reste de la chambre avec un madrier porté par des étançons qui arcboutent, les uns inclinant du côté extérieur du mur, les autres du côté intérieur.

A mesure qu'il remplit le vuide des chambres & des rameaux, il met en se relevant le bout du saucisson à la chambre de la mine qu'il fait regner d'une chambre à l'autre, & tout le long des rameaux avec une telle proportion, que le saucisson puisse mettre le feu dans le même tems à toutes les chambres, afin que la mine puisse avoir totalement son effet.

Les outils de Mineurs sont le grelet, pic à tête, feuille de sauge, pic à hoyau, pelle ferrée, tarriere de plusieurs façons, oiseau, pinçon, ciseau plat, masse de fer, maillet, pince, sonde pour les terres, pince en pied de biche, pince à talon, aiguille, tampon, petite pince à main, grande pince, béche, lochet à faire des rigoles, gargouches. Tous ces différens instrumens se trouvent gravés dans M. de Vauban.

MINISTRE de la Guerre. La dignité de *Ministre* & Sécrétaire d'Etat de la Guerre, fut créée sous Henri II. en 1549.

M. le Marquis de Breteuil nommé par le Roi le 16. Fevrier 1740, & mort en 1742. a pour successeur M. le Comte d'Argenson.

MINOT, terme de Marine, ou *Boute-dehors*, est une longue piece de bois, garnie par le bout d'un crampon de fer dont les Matelots se servent, quand on leve l'ancre pour la tenir éloignée de l'avant du bordage, & empêcher qu'elle ne l'endommage, quand on la veut guinder en haut. Les Vaisseaux de 5. à 6. cens

tonneaux & au-dessous, n'ont point de *minot*.

MIRE : pour ne se point tromper à la mire du canon, il y a des fronteaux de mire, qui sont des morceaux de bois de 4. pouces d'épaisseur, d'un pied de haut, de 2. pieds & demi de long, que l'on met sur la piece de canon quand on veut la pointer juste.

Il y a aussi des coins de *mire*, qui sont d'autres morceaux de bois, qui servent à hausser ou à baisser la piéce. On s'en sert aussi pour les mortiers.

MISAINE : mât de *misaine*, mât de bourcet, mât d'avant, materel, matereau ou trinquet. C'est le mât qui est entre le beaupré & le grand mât. Pour exprimer sa voile, on dit simplement la *misaine*.

MITRAILLE : vieux fers, comme tête de clous, & autres menues ferrailles dont on charge les canons ou pierriers.

MOINEAU : on a donné ce nom à un petit bastion plat élevé devant une courtine excessivement longue, & terminée à l'ordinaire par deux autres bastions, qui étant hors de portée, ont besoin d'être défendus par ce bastion plat. Quelquefois il est attaché à la courtine, quelquefois il en est séparé par un fossé.

MOLE, en terme de Marine, est une digue ou jettée de pierres & de terres, pour assurer un Port, & en renfermer une partie.

MOLER en poupe, terme de Marine, ou *pouger* ; c'est faire vent arriere, ou prendre le vent en poupe.

MONSON ou MOUSON, mot Arabe, qui signifie vent de saison, ou vent réglé. Les *monsons* regnent en certains parages cinq ou six mois de suite sans varier, & puis soufflent cinq ou six autres mois du côté opposé.

MONTÉ : Vaisseau *monté* de cinquante pieces de cannon ; terme pour exprimer les piéces qui sont dans un Vaisseau.

MONTER un Vaisseau, c'est être embarqué dans un Vaisseau.

MONTER au vent, ou gagner le vent. *Voyez* VENT.

MONTER, est passer d'une Charge à une plus grande. Par exemple de Cornette ou d'Enseigne devenir Lieutenant, de Lieutenant Capitaine, de Capitaine d'une derniere Compagnie monter à la premiere, & ainsi des autres.

MONT-PAGNOTTE, ou Poste des invulnérables : c'est une hauteur que l'on choisit hors de la portée du canon d'une Ville assiégée, & où se viennent

placer les Curieux du Camp, qui veulent voir ſans danger le feu des attaques, & l'état du ſiége.

MONT-JOYE-*Saint-Denis*, étoit le cri d'armes des François, qui commença ſous le regne de Louis le Gros

Bien des Auteurs ont voulu expliquer le mot de *mont-joye*, qui dans l'acclamation militaire des François précédoit le nom du Patron. Du Cange & Caſeneuve, ſont ceux qui ont le mieux penſé ſur la vraie ſignification de ce mot *mont-joye*, en diſant qu'il eſt fait pour expliquer en vieux François un lieu élevé. Mais M. Beneton, Auteur du Commentaire ſur les Enſeignes, nous en donne une ample & curieuſe explication.

« Quand un Chef de guerre, dit-il, mouroit au milieu de ſon Camp, le corps étoit mis d'abord dans une foſſe, avec toutes les cérémonies qui s'obſervoient en pareil cas, enſuite chaque Soldat portoit de la terre pour recouvrir la foſſe, & cela formoit une petite éminence, qui devenoit haute à proportion que l'Armée qui enterroit, étoit plus ou moins nombreuſe.

» La Suéde, l'Allemagne, la Flandre, & même la France, ſont des Pays encore remplis de monticules artificielles, qui s'appelloient de différens noms, entr'autres de celui de *mont-joye*. On les appelle encore des tombes. L'intention de ceux qui les ont faites a été de les faire ſervir à marquer un lieu digne d'être connu, tant parce qu'il contient, que par ce qui eſt arrivé autour de lui.

» Les Romains conſtruiſoient auſſi des mottes de terres ſur les tombeaux des perſonnes conſidérables, ils les nommoient *Aggeres.* Virgile dit dans un des Livres de ſon Æneïde, *Aggere compoſito tumuli*, & dans un autre, *Terreno ex aggere buſtum.* Les phares qui ſont ſur les bords de la mer, & toutes autres marques propres à fixer la poſition de quelque lieu, ſont des *mont-joye*.

» Les Anciens dans l'eſpérance d'une autre vie, ſouhaitoient à leurs morts, qu'ils repoſaſſent en paix & en joye, ce qu'ils exprimoient par le terme Χαῖρε.

» Ainſi un tombeau en montagne étoit un *mont-joye*, & un témoignage que les Anciens ſe faiſoient de rendre avec éclat les honneurs de la ſépulture aux Illuſtres d'entr'eux.

» Quant aux *monts-joye* des Gaules, il eſt certain qu'on en élevoit toûjours ſur les ſépultures des pre-

» ionnes de considération. Mais le travail sur cela » étoit proportionné à la puissance de ceux pour qui » on les faisoit. Les hauts *monts-joye*, soit de terre, » soit de pierre, étoient pour les Souverains. Pour les » autres personnes, on se contentoit de marquer leur » sépulture, par une grosse pierre, ou par une enceinte » de pieux.

» Les premiers Chrétiens, qui vivoient dans la simplicité, & au milieu des persécutions, marquoient » leurs tombeaux le moins visiblement qu'ils pouvoient. » Mais on n'oublia pas de mettre une marque dans le » champ qui contenoit le corps de S. Denis & de ses » deux Compagnons. Elle fut suffisante pour le dessein » qu'avoient ceux qui la poserent, qui étoit de renfermer » les corps des Martyrs dans un Oratoire, lorsque la » chose se pourroit faire avec sûreté.

» La chose se fit, & nos Rois nouveaux Chrétiens se » firent un mérite de se rendre les Gardiens de l'Eglise » de S. Denis, de même qu'ils l'étoient déja de celle » de S. Martin. S'ils ne déclarérent ce Saint pour leur » premier Patron, ceux de la troisiéme Race non-seulement le firent, mais encore ils voulurent que leur » *cri* de guerre rendît témoignage de ce choix, & pour » cela ils crierent, *mont-joye-Saint-Denis*: comme s'ils » eussent voulu dire: *Nous avons la garde du tombeau » de S. Denis; ces paroles témoignent la joye que nous » ressentons de cet avantage, & nous espérons qu'elles » serviront à ranimer la piété & la valeur de nos Soldats dans les dangers de la guerre.* »

Voilà en abregé l'explication que nous donne du mot *mont-joye* l'Auteur ci-dessus cité. Ce cri & les autres, ont commencé sous Charles VII. à n'être plus si fréquens, & ont entierement cessé à Henri IV. *Voyez* CRI d'Armes.

MONTRE: ce mot signifie également la revue d'un Corps de Troupes, & la solde qu'on lui paye sur le pied des hommes de la revue, & qu'on lui fournit quelquefois sans faire de revue. Autrefois on faisoit montre de mois en mois, mais comme on vit le mauvais menage des Soldats, qui touchoient beaucoup d'argent à la fois, & le dissipoient aussi tout d'un coup, & languissoient tout le reste du mois, pour rémédier à ce désordre, on trouva à propos de leur donner moins d'argent à la fois, & de leur en faire toucher plus souvent. Les montres furent moins fréquentes, les Soldats furent payés tous les dix jours, par forme de prêt, & par avance: aujourd'hui on les paye tous les cinq jours.

MOGUES, terme de Marine, sont des pattes ou branches des boulines de perroquet, & qui n'ayant point de poulies, ne courent point, comme font les autres pattes qui ont des poulies.

MORTES-PAYES, sont des Troupes entretenues pour la garde ordinaire d'une Place de guerre. Les Troupes d'Infanterie qui sont en garnison dans des Citadelles, ou Places de guerre, où il y a pour garnison ordinaire des mortes-payes, ont la droite sur ces *mortes-payes*, & le choix des logemens à leur exclusion.

MORTIER, est un gros canon court, propre à jetter des bombes, des carcasses, ou des pierres & des cailloux. Il est monté sur un affût, porté par des roues fort basses. La matiere du *mortier* est la même que celle du canon; mais sa forme & sa grandeur sont tout-à-fait différentes, sans parler de leur longueur & de leur épaisseur. La chambre est aussi différente, elle est faite ordinairement d'une maniere cylindrique, dont le fond est un peu arrondi : mais il y en a d'une autre invention, qu'on nomme à l'Espagnole, qui sont concaves, rondes, en forme de poire.

Une batterie à *mortiers* n'est point différente d'une batterie à canon, sinon que son épaulement n'a point besoin d'embrasure pour tirer. La plate-forme sur laquelle on pose un *mortier*, est plutôt d'une figure rectangle, que de toute autre forme. Les mortiers ont aussi leurs magazins. Cinq Soldats Bombardiers ou autres, sont nécessaires pour le service du *mortier*.

L'occupation des batteries de *mortiers*, est de démonter le canon de la Place, de bouleverser les ouvrages exterieurs & les batteries des Ennemis sur les bastions, à quoi ils sont plus utilement employés qu'à ruiner les édifices, quand c'est une Place de guerre que l'on attaque, dans laquelle la garnison est la maîtresse.

Le premier Prince qui a multiplié l'usage des *mortiers* a été M. l'Evêque de Munster en 1672. au siége de Groll, où M. de Luxembourg commandoit son armée & celle de M. l'Electeur de Cologne. Ce même Prince a aussi introduit l'usage des carcasses.

Les grands *mortiers* jettent des bombes de 4. ou 600. pesant. Ils servent contre les batteries, les redoutes, les magazins, les bastions & autres ouvrages étroits de l'Ennemi. Ils ruinent les galeries, les maisons, les couvertures & les plates-formes de l'Artillerie. Ils jettent une pluie & une grêle de feu.

Les petits *mortiers* qui jettent 100. livres de pierre, servent à tirer des grenades plus loin qu'à l'ordinaire,

Mais en ce cas les grenades doivent être faites de maniere qu'elles puissent résister à la poudre qui les chasse.

Les Hollandois ont de petits *mortiers* portatifs à grenades, & ils en tirent une fort grande quantité. Mais cela demande trop de service & de dépense, & ils ne sont pas d'un grand effet.

Les *mortiers* à bombes à l'ancienne maniere ont 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. & 18. pouces de diamétre à leur bouche, & qui contiennent dans leurs chambres 2. 3. 4. 5. 6. & 12. livres de poudre.

La chambre où se met la poudre est en cylindre ; c'est-à-dire de même largeur par tout, & le fond en est un peu arrondi.

Ceux de la nouvelle invention, ou à l'Espagnole, ont une chambre concave. De ces derniers il y en a qui ont 12. pouces & demi à la bouche, & qui contiennent dans leurs chambres 18. livres de poudre : d'autres 12. livres, & d'autres 8. livres. Voici les proportions des *mortiers* & des bombes de toutes sortes.

Un *mortier* qui jette une bombe de 17. pouces 10. lignes de diamétre, a l'ame de 27. pouces & demi de long, & de diamétre 18. pouces 4. lignes. Il a d'épaisseur entre le bourrelet & le petit renfort, 3. pouces & demi, son petit renfort a 3. pouces & demi d'épaisseur, son grand a 4. pouces, l'entrée de sa chambre a 5. pouces & demi de diamétre : la chambre en forme de poire a 13. pouces de longueur, & 7. pouces & demi de diamétre à son plus large, & aussi 7. pouces & demi d'épaisseur de métal autour, & contient 12. livres de poudre.

Les tourillons du *mortier* ont 32. pouces de long d'un bout à l'autre, & 9. de diamétre.

Le *mortier* a de hauteur 4. pieds 4. pouces.

La bombe a 17. pouces 10. lignes de diamétre, 2. pouces d'épaisseur par tout, excepté le culot qui a 2. pouces 10. lignes, sa lumiere est de 20. lignes d'ouverture dedans & dehors. La bombe contient 48. livres de poudre, & pese 490. livres, & un peu plus.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 18. livres de poudre, a l'ame de 12. pieds & demi de diamétre, & de 18. pouces & demi de longueur. Il a d'épaisseur entre le bourrelet & son renfort 3. pouces & demi, & son renfort a 4. pouces & demi d'épaisseur.

Sa chambre a 9. pouces 7. lignes de diamétre à son plus large. La portion de cette chambre par en haut a 6. pouces de diamétre, & de hauteur 4. pouces, la portion d'en bas 2. pouces & demi, & l'épaisseur du

métal d'alentour de la chambre a 6. pouces 9. lignes.

Les tourillons ont d'un bout à l'autre 31. pouces & demi de long, & 8. pouces de diametre. Le *mortier a* de hauteur 3. pieds 5. pouces 4. lignes. Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diamétre, qui a un pouce 4. lignes d'épaiſſeur par tout, hors à ſon culot, qui a un pouce 8. lignes.

Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture pardeſſus & pardedans. La bombe contient 15. livres de poudre, & peſe 130. livres, ou environ.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 12. livres de poudre, a l'ame de 12. pouces 6. lignes de diamétre, & de 17. pouces 6. lignes de longueur.

Il a d'épaiſſeur entre ſon bourrelet & ſon renfort, 2. pouces & demi.

Son renfort a d'épaiſſeur 3. pouces.

Sa chambre a de diamétre à ſon plus large, 9. pouces 6. lignes

La portion de cette chambre par en haut a 5. pouces 4. lignes de diamétre, & de hauteur 3. pouces 6. lignes.

La portion d'en bas a 2. pouces.

L'épaiſſeur du métal à l'entour de la chambre, a 6. pouces.

Les tourillons ont d'un bout à l'autre 30. pouces de long, & 7. pouces de diametre.

Le mortier a de hauteur en tout 3. pieds 2. pouces.

Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diamétre, qui a un pouce 4. lignes d'épaiſſeur par tout, hors à ſon culot, qui a un pouce 8. lignes.

Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture pardeſſus & pardedans.

La bombe contient 15. livres de poudre, & peſe 130. livres.

Un *mortier* qui a la chambre concave, contenant 8. livres de poudre, doit jetter une bombe de 11. pouces 8. lignes.

Il eſt de 12. pouces & demi de diametre.

Il a l'ame de 18. pouces de longueur.

Epaiſſeur à ſa volée, 2. pouces & demi.

Son renfort de 6. pouces de long, & 3. pouces d'épaiſſeur.

Sa chambre concave a 8. pouces 8. lignes de longueur, & 7. pouces de diamétre.

Epaiſſeur du métal, autour de 5. pouces.

Ses tourillons de 30. pouces de long d'un bout à l'autre, & de 7. pouces de diamétre.

La chambre concave contient 8. livres de poudre.

Il jette une bombe pareille à celle du précédent mortier.

Un *mortier* qui jette une bombe de 11. pouces 8. lignes, a l'ame de 12. pouces de diamétre, & de 18. de long.

Il a d'épaisseur au collet 2. pouces.

Au renfort 2. pouces & demi.

Sa chambre a de longueur 9. pouces & demi.

Son diamétre est de 5. pouces & un quart.

Epaisseur du métal autour de la chambre, 4. pouces.

La chambre contient 6. livres de poudre.

Les tourillons ont de long d'un bout à l'autre 28. pouces. Le diamétre est de 8. pouces.

La chambre pareille à celle du *mortier* ci-devant.

Un *mortier* qui jette une bombe de 8. pouces de diamétre, a l'ame de 12. pouces de longueur, & de 8. pouces 4. lignes de diamétre.

Il a d'épaisseur à sa volée un pouce 4. lignes.

Son renfort a 4. pouces 8. lignes de long, & un pouce 8. lignes d'épaisseur.

Sa chambre a de longueur 6. pouces, & de diamétre 2. pouces 8. lignes.

La chambre a 2. pouces 8. lignes d'épaisseur de métal, & depuis le fond jusqu'au derriere de la culasse du *mortier* 5. pouces 4. lignes, & tient une livre trois quarts de poudre.

Les tourillons ont de longueur 18. pouces 8. lignes, & de diamétre 4. pouces 8. lignes.

La bombe de 8. pouces de diamétre a 10. lignes d'épaisseur par tout, hors le culot, qui en a 13. Sa lumiere un pouce de diamétre par dessus & par dedans.

La chambre tient 4. livres de poudre, & cette bombe pese 40. livres.

Un *mortier* qui jette une bombe de 6. pouces, a l'ame de 6. pouces & un quart de diamétre, & de longueur 9. pouces. Il a d'épaisseur à sa volée un pouce.

Son renfort un pouce & un quart d'épaisseur, & 3. pouces & demi de longueur.

Sa chambre a 4. pouces & demi de longueur, & 2. pouces de diamétre.

Epaisseur de métal 2. pouces, & depuis le fond de la chambre jusqu'au derriere de la culasse du *mortier*, 4. pouces d'épaisseur.

Il y a des *mortiers* de 9. pouces 2. lignes de diamétre, dont la bombe est de 9. pouces.

Des *mortiers* de 8. pouces 2. lignes, dont la bombe est de 8. pouces.

Des *mortiers* dont la coupe est de 9. pouces 2. lignes avec la bombe.

Les *mortiers* ordinaires sont bons pour bombarder une Place de près, portant la bombe de 45. dégrés d'élevation, & à 700. toises de distance. La chambre chargée de 5. ou 6. livres de poudre, qui est la plus grande charge, & la plus longue portée.

Plus on est près d'une Place, moins il faut de poudre.

Les *mortiers* à chambre concave de même diamétre, c'est-à-dire de 12. & 12. pouces & demi, pointés à 45. degres, sont bons pour bombarder les Places de loin. Ils portent leurs bombes depuis 1200. jusqu'à 1800. toises.

Ceux dont la chambre contient 8. livres de poudre, portent la bombe à 1200. toises, & pésent 2000. liv.

Ceux de 12. livres de poudre portent 1400. toises, & pesent 2500. livres.

Ceux de 18. livres de poudre portent 1800. toises, & pesent 5000. livres.

Outre tous ces *mortiers*, il y en a de petits qui ne servent qu'à éprouver ou à faire connoître la portée de la force des poudres. Il y en a dans tous les Départemens.

Suivant l'explication d'un de ces petits *mortiers*, que nous en a donnée M. de Saint-Remi dans ses Mémoires, & dont on voit la figure dans le Tome I. p. 230. ils ont 7. pouces 3. quarts de lignes de diamétre. La longueur de l'ame a 8. pouces 10. lignes. La longueur ou profondeur de la chambre 2. pouces 5. lignes. La lumiere est éloignée du fond d'une ligne : le diamétre par le dehors du mortier à la volée a 8. pouces 10. lignes. Le diamétre par le dehors du *mortier* à l'endroit de la chambre, 4. pouces 8. lignes & demie. Le diamétre de la lumiere une ligne & demie. L'épaisseur du métal à la bouche sans comprendre le cordon, est de 10. lignes. La longueur de la semelle de fonte du *mortier* est de 16. pouces. La longueur de la semelle est de 9. pouces. L'épaisseur de la semelle est d'un pouce 6. lignes. Le diamétre du boulet, de 60. livres 7. pouces.

Ce *mortier* est fondu avec sa semelle, de maniere qu'il se trouve pointé juste à 45. degrés.

Cette semelle est encastrée dans un madrier, & attachée bien ferme par les quatre coins, avec autant de boulons arrêtés par des clavettes, à l'endroit où sont placés les boulons.

Il y a deux bandes de fer qui passent par dessous le madrier, & le viennent embrasser jusques par dessus. Les quatre boulons sont passés dans les bandes de fer.

Quand les piéces sont rangées à la droite & à la gauche de la cour de l'Arsenal, ou d'une Citadelle, on place les *mortiers* au bout de la cour en entrant, faisant face à l'entrée, montés sur leurs affûts de fer, quand ils en ont.

Pour les affûts de bois, on les met sous des couverts.

J'ai parlé au mot ARMES pour servir les piéces, des instrumens nécessaires aux *mortiers*, j'y renvoie le Lecteur.

MOT est le nom d'un Saint & d'une Ville, que donne chaque jour le Général. Il y a encore le *mot* de ralliment, dont on se sert dans une attaque, patrouille, *&c.* de nuit afin que ceux du même parti puissent se distinguer. Il est à la fantaisie de celui qui commande.

Ce *mot*, ou le nom d'un Saint & d'une Ville, se donnent aussi tous les jours par le Gouverneur ou par le principal Commandant, pour s'assurer contre les surprises, & empêcher l'ennemi ou un traître d'aller ou de venir pour des communications dangereuses. Lorsque le Gouverneur d'une Place, le Lieutenant de Roi, ou le Major font leurs rondes, l'Officier principal, qui commande dans chaque corps de garde les doit venir recevoir & leur porter l'ordre & le mot. Les Commandans des Citadelles & des Châteaux, sont obligés d'envoyer prendre l'ordre & le mot chaque jour de l'Officier commandant dans la Ville, à laquelle la Citadelle, le Château ou le Fort est attaché.

MOUFLES : on s'en sert dans l'Artillerie en plusieurs occasions, & quand on léve de gros fardeaux. Ce sont plusieurs poulies, qui se meuvent dans une piéce de bois, pour multiplier les forces mouvantes.

MOUILLAGE ou ancrage, en terme de marine, est un endroit de mer propre à donner fond ou à jetter l'ancre.

MOUILLER : ou mouiller une ancre, toucher donner fond, mettre sur le fer, rendre le bord, c'est jetter l'ancre.

MOULE est ordinairement un creux, qui sert à former une figure par le métal, que l'on y coule. Il y a des moules à canon, à mortier, à boulets, à bombes, & à faire des bales de plomb.

Les moules à canon, *&c.* se font avec de la terre, de la fiente de cheval, & de la bourre, & se recuisent au feu. La fonte se coule dans ces moules.

MOULINS : il n'y a point de Place de guerre & de Citadelle où il n'y ait des moulins à eau & à vent. Mais lorsque dans les siéges les eaux sont coupées, & qu'on abat à coups de canon ceux qui sont à vent ; une Ville seroit à plaindre si elle n'avoit pas des moulins d'une autre invention.

On

On y tient des moulins à bras, mais ils sont plus propres à nourrir une famille qu'une nombreuse garnison, parce qu'ils ne peuvent moudre que très-peu de grain à la fois. Sous le Ministere de M. de Louvois, on fit en sa présence l'épreuve d'une très-belle invention.

Ce moulin étoit de figure ronde, tout de fer. La roüe qui écrasoit le grain, étoit d'acier trempé, ce qui faisoit qu'elle ne pouvoit s'user que par un service continuel de plusieurs années.

Il n'avoit pas plus de seize pouces de diamétre, & ne pesoit qu'environ cent livres, ce qui le rendoit portatif. Un homme le faisoit marcher avec une manivelle, & il mouloit en 24. heures dequoi nourrir cinq censhommes.

Ce moulin avoit cela de commode, qu'ayant les qualités des plus grands, il en possédoit encore d'autres dont les moulins à bras, à eau & à vent, sont privés. Il rendoit la farine grosse ou menue, selon qu'on le souhaitoit : il ne s'échauffoit point quelque mouvement violent qu'on lui pusse donner.

Les moulins à caffé sont de véritables modéles, pour en faire de plus grands. Ils rendent très-fin parce que les meules sont de très-bon acier. Depuis l'invention de ces petits moulins, on a vu d'habiles Ouvriers perfectionner ces sortes d'Ouvrages, & faire des meules de 18. pouces, dont les moulins pouvoient s'attacher dans un camp au premier arbre & qui marchoient avec un balancier sans force. Ces sortes de moulins sont d'une grande utilité, quand on n'a pas la commodite des autres.

Mais pour revenir aux moulins ordinaires, un Garde-Magazin ne doit faire moudre que sur l'ordre du Commis-Général, & pour être toujours prêt à exécuter cet ordre, il doit sçavoir le nombre de moulins qui sont aux environs de son Magazin, quelle est la bonté de leurs meules, combien ils peuvent moudre de sacs en 24. heures.

L'Ordonnance du Roi est que les Meuniers viennent prendre les grains du Munitionnaire dans les Magazins, & y rapportent les farines au même poids, qu'ils ont reçu les grains sans qu'ils puissent prendre d'autre droit pour leur mouture que quatre pour cent, qui sont évalués presque par tout à quatre sols pour cent livres pesant.

On ne souffre point que les Meuniers se payent en grain, attendu que le nombre des bleds destinés pour la subsistance des Troupes ne peut être diminué pour quelque raison que ce soit.

Il y a des Commis prepoſés à la viſite des moulins, qui ont un petit Regiſtre qui ſert de contrôle pour le nombre des ſacs qui entrent dans les moulins, & les farines qui en ſortent.

Outre ces ſoins, ce Commis & les Boulangers de garde doivent obſerver exactement dans leurs viſites ſi le bled qui eſt dans le tremui, eſt celui du Munitionnaire, & pour découvrir encore une friponnerie dont on a l'expérience, ils doivent regarder ſi le canal par ou la farine s'écoule de la meule à la tremie, n'eſt point troué par-deſſous en-dedans la conſtruction de la charpente du moulin, & où le Meunier peut placer un tonneau pour recevoir de la bonne farine & en ſuppoſer de mauvaiſe.

Quand des Meuniers ſont convaincus de cette friponnerie, ils ſont ſeverement punis.

Au défaut des moulins à eau & à vent, on doit avoir dans les places des moulins à bras & à cheval.

Les *Moulins* à bras qu'on voit à l'Arſenal de Paris, ſont montés ſur un banc de bois en forme de chevalet, ou tréteau d'environ deux pieds & demi de hauteur, & long de quatre pieds, fermé par en-bas avec de petits ais de ſapin pour pouvoir mettre des pierres ou boulets afin de donner un poids à ces moulins, pour empêcher qu'ils ne tombent quand on les fait travailler. Il faut une caiſſe de bois d'environ deux boiſſeaux pour recevoir la farine.

Le corps de ces moulins à bras doit être poſé ſur un fond de bois de chêne attaché avec quatre vis en bois, & aux deux extrémités du fond il doit y avoir deux groſſes vis en bois pour arrêter le moulin ſur le banc par le moyen d'une clef à vis.

Les meules du moulin ont depuis cinq pouces juſqu'à ſix de circonférence, & ſont d'acier.

L'arbre du moulin eſt de quatorze à quinze pouces de long, dont la manivelle eſt placée à droite du côté où il y a deux petites vis, qui ſervent à faire moudre ou plus fin, ou plus gros, en les tournant à droite pour faire la farine fine, & à gauche pour la faire groſſe.

De l'autre côté de l'arbre il y a un balancier composé de deux tringles, ou aux quatre extrémités il y a des boulets de fer fondu du poids d'environ trois livres & demi chacun, & les tringles ſont de ſix pieds de long chacune.

La trémie eſt poſée ſur le moulin, auſſi de bois de

noyer, & contient environ un demi boiſſeau de bled, elle eſt retenue avec une vis qui la fait tenir au corps du moulin.

Pour monter deux tringles à ces moulins à bras, il y a des chiffres ſur le poids des balanciers & dans les tremies du moulin.

On poſe le balancier à gauche du moulin du côté par où entre le bled de dedans de la tremie, & on prend une des deux tringles, dont le chiffre eſt de même que dans la tremie, où il ſe trouve trois petits coups de pointeau, poinçon, ou pour mieux dire, comme trois pointes marquées à côté du trou quarré de la tringle, dont il doit en avoir un marqué d'un côté, & les deux autres de l'autre. Il faut expoſer le côté, & il n'y a qu'un coup de ponçon ou pointeau ſur le bout de l'arbre du moulin, & les deux autres coups ſe trouvant à découvert vers le bout de l'arbre; il faut prendre l'autre tringle, & mettre le côté où les deux coups de pointeau ſont auſſi marqués, ſur les deux autres, qui ſont ſur la premiere poſée, & enſuite y mettre la clavette le plus fort que l'on peut.

Quant aux deux vis qui ſervent à faire moudre fin ou gros pendant le tems qu'on les tourne, il faut faire un peu tourner à rebours le moulin, parce que ſi l'on pouſſoit trop les vis, les roues du moulin s'accrocheroient enſemble, & rendroient le moulin trop difficile à tourner.

Pour les moulins à cheval, tels que ſont ceux, qu'on voit au Havre, ils ſont compoſés d'une tête de chevre à deux poulies, qui ſert à lever & baiſſer la meule, qui eſt ſous la trémie, d'une cage dans laquelle la farine tombe, d'un plancher fait de bois de bordage de deux pouces d'épaiſſeur, ſoutenu par des ſommiers de huit pouces en quarré, d'une traverſe ſoutenue par quatre verges de fer, où les chevaux ſont attelés, d'une verge de fer, d'un pivot ſur lequel la grande roue tourne, d'une tremie, & de ce qui contient la meule.

MOUSQUET, eſt une arme à feu, dont le calibre de balle eſt de vingt à la livre: ſa longueur eſt de trois pieds huit pouces, depuis la lumiere du baſſinet, juſqu'à l'extrémité du canon; la longueur de la ligne de défenſe eſt limitée dans la Fortification par la portée ordinaire du mouſquet, qui eſt à peu près de 120. toiſes, & preſque toute l'Architecture Militaire roule ſur cette même meſure pour la longueur de la défenſe, comme la même Architecture roule ſur l'effet du ca-

non, pour l'épaisseur des remparts & des parapets : ainsi une Place est défectueuse, lorsqu'entre les parties flanquantes & les flanquées, la distance excéde la portée du mousquet.

On a souvent agité si la défense qui vient de cette arme à feu, n'a pas des avantages considérables sur la défense qui vient du canon : car il est certain qu'un grand nombre de Soldats peuvent être armés en même-tems d'un nombre proportionné de mousquets, qui font feu sans relâche, & avec beaucoup moins de frais & moins d'embarras que le canon, & même avec plus de certitude. Mais la défense du canon a aussi ses avantages, & quand il est chargé à cartouche, & que sept ou huit pieces chargées de menue feraille sont logées dans des flancs, & tirées à propos, elles font beaucoup plus d'exécution qu'une grêle de mousquetade ; cependant la ligne de défense est établie sur la portée du mousquet. Les Moscovites ont inventé le mousquet ; les Arabes la carabine ; les Italiens le pistolet, & depuis 1630. sous Louis XIII. les François ont inventé le fusil, qui est le dernier effort de l'Artillerie.

Après les arquebuses sont venus les mousquets. On en sçavoit faire dès le tems de François I. Les Espagnols du tems de Philippe II. en firent faire d'un très-gros calibre, & tels qu'un Fantassin fort & vigoureux pouvoit porter : ils étoient si pesans qu'on ne pouvoit les coucher en joue, sans l'aide de bâtons ferrés & pointus par le bout d'en bas, qu'on fichoit en terre, & au bout d'en haut de ce bâton étoit une fourchette qui servoit comme d'affut pour soutenir le bout du mousquet ; on en faisoit usage dans les siéges, dans les batailles & dessus les murailles. Ces mousquets portoient très-loin, & par la grosseur de la balle faisoient de terribles blessures. A cause de leur pesanteur, on a cessé de s'en servir en campagne, on les met encore en usage dans les siéges.

M. le Maréchal de Vauban imagina une espece de mousquet-fusil, qui a un chien & une batterie comme les fusils, laquelle batterie se découvre pour recevoir le feu de la méche qui peut être compassée & mise au chien ou serpentin, placé à l'autre extrémité de la platine, pour s'en servir en cas que le chien portant la pierre vînt à manquer.

Les mousquets des Turcs sont plus longs que ceux des Allemans & les nôtres, & plus petits de calibre. Ceux qui les portent n'ont point de bandouliere, & de four-

nimens, c'eſt pour cela qu'ils mettent plus de tems à recharger. Comme la trempe de leur fer eſt excellente, leurs mouſquets ſe chargent d'autant de poudre que peſe la bale. Ils portent plus loin & font plus d'effet que les nôtres. Le Soldat ne ſe ſert point de fourchette & par conſéquent tire moins juſte.

Les mouſquets ordinaires ſont du calibre de 20. bales de plomb à la livre, & ils reçoivent des bales de 22. à 24 qui eſt le calibre, que l'on appelle de France. Ces ſortes de mouſquets ſont néceſſaires aux Fantaſſins pour les ſieges & les tranchées, où il ſe fait un feu continuel. Ils ſont de 3. pieds 8 pouces de calibre de canon, & avec leurs futs ou montures de 5. pieds, tous montés de bois de noyer, les uns plus achevés que les autres, parce qu'il y a des Regimens qui ſont curieux d'avoir des armes fines & propres, en obſervant particuliérement que les canons ſoient à l'épreuve polis, nets en-dedans, & bien enculaſſés. Leur portée eſt de 120. juſqu'à 150. toiſes.

L'équipage du mouſquet eſt le talon qui eſt au bout de la croſſe, un écuſſon qui embraſſe la clef des Porte-baguettes, la ſous-garde & le collet qui eſt à l'extrémité du fût du mouſquet.

MOUSQUETAIRES : il y a deux Compagnies de Mouſquetaires, tous choiſis entre la jeune Nobleſſe. La premiere Compagnie de ce Corps fut créée par le Roi Louis XIII. en 1622. Elle fut formée d'une autre Compagnie, qu'on appelloit les Carabins de S. M. Comme le Roi s'en fit en même tems Capitaine, celui qui le commandoit n'eut dès-lors que le titre de Capitaine-Lieutenant. Cette Compagnie demeura ſur ce pied juſqu'en 1646. qu'elle fut caſſée & anéantie ſous le Miniſtére, & à l'inſtigation du Cardinal Mazarin, qui l'avoit priſe en averſion pour des raiſons qui lui étoient perſonnelles. Louis XIV. la rétablit en 1657. ſous le même titre, & la compoſa de 150. Mouſquetaires. Il leur donna pour Chefs un Capitaine-Lieutenant, un Soulieutenant, un Enſeigne & deux Marechaux des Logis.

La ſeconde Compagnie fut au commencement de ſa création attachée à la garde de la perſonne du Cardinal Mazarin. Les Officiers tenoient néanmoins leurs Commiſſions du Roi. Leurs fonctions de même que celles des Mouſquetaires n'ayant ainſi été réglées que pour des raiſons qu'on peut voir dans l'Hiſtoire du précédent régne, cette Compagnie fut retirée de cet état en 1660. & miſe au nombre des Troupes deſtinées à

garder la perſonne de S. M. Après ce changement elle demeura à pied juſqu'en 1663. Alors S. M. la fit monter pour aller à l'expédition de Marſal, qui s'exécuta la même année.

Le Roi ſe fit Capitaine de cette Compagnie, comme il l'étoit de la premiere, & depuis ce tems il n'y a eu de différence entre ces deux Compagnies que pour le pas ſeulement, que la premiere à ſur la ſeconde. Elles furent dès l'année 1663. entretenues ſur le pied de 300. Mouſquetaires chacune, non compris les Officiers. En 1668. le feu Roi reduiſit ce nombre à celui de 250. qui a encore été réduit depuis à celui qu'on verra ci-après.

Ces Compagnies ayant été inſtituées pour ſervir à pied & à cheval, tant pour la garde de S. M. que dans les opérations de guerre, elles avoient au commencement de leur création des tambours & des fifres pour le bruit de guerre en ſervant à pied, & des trompettes lorſqu'ils ſervoient à cheval. Mais en 1663. les trompettes & fifres leur furent ôtés, & on leur ſubſtitua des hautbois. Ainſi l'on vit pour la premiere fois des tambours battre à cheval. Cela parut fort extraordinaire. Il eſt vrai qu'il paroit par quelques Mémoires que les anciens Arquebuſiers à cheval avoient des tambours, mais comme ils avoient auſſi des trompettes, il y a lieu de croire que leur ſervice étant le même que celui des Mouſquetaires, & les Dragons d'aujourd'hui, ils ſe ſervoient de ces inſtrumens, ſuivant l'uſage auquel on les employoit; c'eſt-à-dire, des tambours, quand ils ſervoient à pied, & des trompettes quand ils étoient à cheval. Suivant ce préjugé qui eſt très-naturel les Mouſquetaires du Roi ſont donc les premiers qui ayent eu des tambours battans à cheval.

Chacune de ces deux Compagnies eſt compoſée à preſent d'un Capitaine-Lieutenant, deux Soulieutenans, 2. Enſeignes, 2. Cornettes, 2. Aides-Majors, 8. Marechaux des Logis, 4. Brigadiers, 16. Soubrigadiers, 6. Porte-Etendart, 1. Porte-Drapeau, 180. Mouſquetaires; 6. tambours, 4. hautbois, 1. Commiſſaire à la conduite, 1. Aumônier, 1. Fourrier, 1. Chirurgien, 1. Apothicaire, 1. Maréchal ferrant; 1. Sellier, 3. Treſoriers,

Cette Troupe a été inſtituée, non-ſeulement pour garder la perſonne de S. M. à pied & à cheval, & pour ſervir dans les occaſions de guerre, mais auſſi pour être l'école Militaire des jeunes Seigneurs & de la Nobleſſe du Royaume, de ſorte qu'elle a l'avantage de

voir que plusieurs grands Princes, presque tous les Officiers-Generaux, & même des Maréchaux de France y ont reçu les premiers élémens militaires. Dans les instructions qu'on y donne, l'on y acquiert la science à un si haut degré de perfection, que plusieurs grands Seigneurs s'y font enrôler, & même des fils de France, comme on l'a vu dans la personne de Monseigneur le Duc de Bourgogne, depuis Dauphin. Ce Prince par une considération pour ce Corps, digne d'être remarquée, voulut paroître dans les rangs des deux Compagnies alternativement, afin qu'elles partageassent également cet honneur, & pour marquer par-là, qu'il n'y avoit aucune différence entr'elles. Pour cet effet il avoit un uniforme de chaque Compagnie qu'il portoit conforme à celui de la Compagnie dans laquelle il se mettoit sous les armes.

Les Mousquetaires dès leur institution eurent des casaques à peu près telles qu'ils en ont à present. Comme il n'y avoit alors que les seules troupes destinées à garder la personne du Roi, qui eussent une espéce d'uniformité qui pût les faire connoître, ces casaques formerent tout l'uniforme des Mousquetaires. D'ailleurs ils pouvoient tous s'habiller chacun suivant son goût, pourvu qu'ils portassent dans le service les marques du Corps dont ils étoient.

Les croix blanches qui paroissent encore sur les casaques & subrevestes des Mousquetaires, tirent leur origine de ce que la Cavalerie portoit anciennement pour se reconnoître aux combats, des croix blanches brodées devant & derriere leurs hoquetons, & peintes de même sur leurs cuirasses.

L'uniformité n'a été établie dans ces Compagnies, telle qu'elle y est aujourd'hui, qu'en 1673. Outre l'uniformité dans les habits, les Mousquetaires étoient obligés autrefois de porter leurs casaques dans leurs fonctions à pied & même dans les attaques des Places où on les employoit, on ne leur permettoit pas de les quitter. Le Roi s'étant apperçu de l'embarras que cet ajustement leur avoit causé, dans celles qu'ils firent au siége de Courtray, S. M. ordonna qu'au lieu de casaques ils porteroient à l'avenir des subrevestes, telles qu'ils en ont aujourd'hui, & leur laissa neanmoins la même casaque pour leur servir de manteau. Ces casaques & ces subrevestes leur sont données *gratis* par le Roi.

Les Officiers, & Mousquetaires, s'habillent, montent, s'arment & s'équipent de tout généralement à

leurs dépens. Leur habillement est de drap écarlate, avec les paremens, & la veste de même. Ceux de la premiere Compagnie portent cet habillement avec un bord, les boutons & les boutonnieres d'or, & ceux de la seconde ont les mêmes ornemens en argent. La même différence s'observe pour le bord du chapeau, qu'ils portent avec un plumet blanc, & pour les bords des housses & chaperons des chevaux.

Ils ont le fusil à present à la Dragonne, au lieu de mousquet qu'ils avoient autrefois, deux pistolets à l'arçon de la selle, une épée convenable pour le service à pied & à cheval, c'est-à-dire, un peu moins pesante que les sabres de la Cavalerie. Les Brigadiers, & les Soubrigadiers sont armés de même. Les Marechaux des Logis portent seulement l'épée & les pistolets dans les fonctions à cheval : mais dans les fonctions de pied ils portent une hallebarde, chacun pour s'en servir à peu près comme les Sergens d'Infanterie.

Les casaques & subrevestes sont de drap bleu garnies de galon d'argent Celles des Marechaux des Logis Brigadiers ou Soubrigadiers, sont de même plus ou moins garnies de galons, suivant leur dignité. Les croix blanches qui sont devant & derriere ces ajustemens, sont accompagnées de flammes dans les coins ou angles rentrans. Les flammes sont rouges pour la premiere Compagnie, la seconde les porte jaunes. L'habillement des Officiers principaux, qu'on appelle dans ces Compagnies Officiers à hausse Col, est en broderie également d'or ou d'argent, suivant la Compagnie dont ils sont. Les chevaux de la premiere Compagnie sont de poil blanc ou gris pommelé, ceux de la seconde sont de poil noir.

Ils ont dans chaque Compagnie un Drapeau & des Etendarts. Ainsi quand ils servent à pied le Drapeau est deployé & les Etendarts sont pliés : & lorsqu'ils servent à cheval les Etendarts sont depliés, & le Drapeau est plié. Les Etendarts de la premiere Compagnie ont pour devise une Bombe qui tombe sur une Ville, avec ces mots : *quo ruit & lethum*. Ceux de la seconde Compagnie, ont pour devise un trousseau de flêche avec ces mots : *alterius Jovis altera tela*. Leurs Drapeaux sont de la livrée du Roi.

Le Roi a fait bâtir deux Hôtels à Paris, construits en forme de Casernes, l'un situé au Fauxbourg S. Germain pour la premiere Compagnie, & l'autre dans celui de S. Antoine pour la seconde Compagnie. Tous les Officiers subalternes & les Mousquetaires doivent

loger

loger dans ces Hôtels, & s'y retirer tous les soirs, à moins qu'ils n'en soient dispensés par la permission de leur Capitaine-Lieutenant. Les chevaux y sont aussi logés dans les écuries qu'on y a construites. Un détachement de Mousquetaires y monte la Garde, pour veiller à ce qu'ils soient pansés & soignés exactement comme il convient. Ce détachement est commandé par un Brigadier ou Soubrigadier, & aucun Mousquetaire n'est exemt de ce service.

C'est dans ces Hôtels que chaque Compagnie y exerce toutes les évolutions, soit à pied, soit à cheval. Personne de la troupe ne doit manquer de s'y trouver. Si quelqu'un y manquoit sans raisons légitimes, le châtiment suivroit de près, & sa paresse ou négligence seroit sur le champ punie par une longue & dure prison. Mais l'émulation est si générale dans le Corps que chacun s'y trouve exactement & d'autant plus volontiers, qu'outre l'expérience qu'on y acquiert, ce n'est que sur le compte que le Capitaine-Lieutenant rend au Roi de l'exactitude de chacun en particulier que S. M. leur accorde de l'emploi dans ses Troupes, ou l'agrément d'y acheter des Compagnies.

On envoie tous les matins un Mousquetaire de chaque Compagnie pour recevoir l'ordre du Roi, que S. M. donne ensemble aux trois Corps, c'est-à-dire, les Gendarmes, les Chevaux-Legers, & les Mousquetaires, & ils se mettent en haie pour le recevoir chacun à leur rang.

Le service à cheval des Mousquetaires n'a lieu que quand S. M. voyage. Alors ils prennent leur poste après les Chevaux-Legers. Leur service à pied en pareil cas est le même que celui du Regiment des Gardes, & ils n'y sont ordinairement employés qu'en son absence. Les Mousquetaires, lorsqu'ils sont de Garde à pied chez le Roi, ils ont bouche en Cour. Les deux Compagnies de Mousquetaires sont toujours toutes entieres de service auprès de S. M. au lieu que les autres troupes de la Maison n'y servent que par détachemens & par quartier. Ainsi quand S. M. voyage, ces Compagnies le suivent sur ce pied.

Ce n'est pas seulement pour la théorie ou pour les exercices, que ces Compagnies sont la véritable école de Mars, elles le sont aussi pour la pratique. Elles réussissent dans cette derniere aussi bien & encore mieux que dans la premiere Je ne puis mieux exprimer leur talent en ce genre, qu'en déclarant que les actions signalées de la Maison du Roi leur sont communes.

Les Mousquetaires, comme les autres Maîtres de la Maison du Roi n'ont aucun rang, mais ils jouissent des mêmes priviléges que les Gardes du Corps, Gendarmes & Chevaux-Legers. Ces deux Compagnies ne jouissent cependant du privilége d'être commensaux de la Maison du Roi que depuis le 16. Octobre 1720. Il est vrai que la premiere Compagnie en avoit joui dès sa premiere institution, jusqu'à sa suppression Mais elle ne put obtenir qu'il lui fût accordé lorsqu'elle fut retablie. Le Ministre qui étoit alors en place, & qui avoit été le mobile de cette suppression, ne voyant qu'à regret leur rétablissement, s'opposa par conséquent à tout ce qui pouvoit leur être avantageux.

Les Capitaines en Chef, & les Capitaines-Lieutenans qui ont commandé la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde depuis sa création, sont:

De Montalart sous Louis XIII. en 1622. & deux autres de même nom; tous les trois en qualité de Capitaine en Chef. Le second en 1626. Le troisiéme en 1628.

Le Comte de Treville, premier Capitaine-Lieutenant sous Louis XIII. en 1634.

Philippe de Mazarini, Mancini, Duc de Nevers sous Louis XIV. en 1667.

Claude de Castelmor Artagnan en 1667.

Louis de Fourbin en 1673.

Louis de Melun de Maupertuis en 1684.

Le Comte d'Artagnan en 1716.

M. le Comte d'Avejan, en Janvier 1729.

Les Capitaines-Lieutenans de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde depuis sa création, sont:

De Marsac, Capitaine en chef, sous Louis XIV. en 1661.

Colbert de Maulevrier en 1665. premier Capitaine-Lieutenant.

Le Comte de Montberon en 1670.

De Jauvelle en 1674.

Le Marquis de Vins en 1692.

Le Marquis de Canillac en 1713.

M. le Marquis de Montboissier, en Avril 1729.

MOUSQUETONS: les mousquetons sont de pareille longueur que les carabines, le canon poli & net dedans. Ceux des Gardes du Corps du Roi sont très-beaux, & damasquinés d'or à porte vis, & piéce de pouce de relief.

Les batteries sont tournantes par le moyen d'un double ressort qui fait rester une plaque de fer sur le bas-

ſnet, enſorte que la batterie étant détournée ne puiſſe rencontrer rien qui lui puiſſe faire faire feu.

MOUSSE eſt un jeune Matelot, qui ſert de valet aux Gens de l'Equipage.

MOUTONNER, terme de marine: la mer *moutonne*. Quand il y a beaucoup de mer, & que l'écume des lames blanchit, on dit que la mer *moutonne*, parce que les houles paroiſſent comme des moutons.

MOUVEMENS d'une Armée: Ce ſont les changemens de Poſte, que fait une Armée, ſoit pour la commodité du campement, ſoit pour engager l'Ennemi au combat, ou bien pour l'éviter. Les mouvemens, qui ſe font en préſence d'une Armée ennemie, demandent une prudence conſommée & une parfaite connoiſſance du terrein.

MOYENNE. On donnoit autrefois ce nom à une piéce de canon, que nous connoiſſons préſentement ſous le calibre de quatre livres, & qui eſt longue de dix pieds.

MUNITION. Il y a dans une Armée les *munitions* de bouche & de guerre. On entend par *munitions* de bouche le pain, le ſel, la viande, des légumes, du beure, du lard, du vin, de la biere & de l'eau-de-vie, & pour les chevaux de l'orge, de l'avoine, du foin, de la paille, de l'herbe. Les *munitions* de guerre ſont la poudre, les balles, les boulets, & la méche. Au mot de *ſubſiſtence*, & ſous leurs titres particuliers on trouvera ce qui regarde les *munitions de bouche*.

Quant aux *munitions de guerre*, (je parle auſſi de chacune en leur lieu) elles ſe portent en campagne ſur des charrettes d'Artillerie. On obſerve au commencement de la campagne de diſtribuer à chaque Soldat, ou Cavalier une certaine quantité de coups à tirer, pour s'en ſervir dans les occaſions particulieres, où il ſe peut trouver. Le reſte demeure gardé au parc de l'Artillerie, lequel parc eſt toujours regarni par les magazins, établis dans les Places voiſines, à meſure qu'il s'y fait des conſommations.

Il doit toujours y avoir dans le parc une ſuffiſance de charrettes, qu'on appelle compoſées, les unes de poudres, & de balles, les autres de différentes eſpéces d'outils, & cela pour être envoyées ſuivant les ordres du Général à la tête des Corps particuliers, qu'on croit pouvoir en avoir beſoin, leſquelles charrettes retournent au parc, ſans que leurs charges aient été diſſipées, en cas qu'on n'en ait pas eu beſoin: & ſi on s'eſt

servi des outils des charrettes, l'ouvrage étant fait, ils doivent être soigneusement assemblés, & rapportés près des charrettes par les Soldats qui s'en sont servis, pour être ensuite rechargés & ramenés au parc.

Si on ne fait qu'une Guerre de campagne, les haches, les serpes, les pelles, pics & pioches suffisent. Si on fait un siége, la nature & la quantité des outils se proportionne sur la grandeur de l'entreprise, & la nature du terrein, dans lequel il faut travailler.

Pour une Ville assiégée elle ne doit pas manquer surtout de poudre, de toutes sortes d'armes, balles de calibre, mousquets, fusils de rempart, arquebuses à croc, pierres, méches, canons & mortiers de différens calibres, avec plusieurs affuts, & armemens de rechange, toutes sortes de bois de remontage; & pour les plates-formes il faut avoir des chevres, crics, triqueballes, & traineaux, leviers, cordages, boulets, bombes, grenades, feux d'artifice, toutes sortes d'outils à remuer la terre, outils tranchans, & convenables à des Ouvriers de toute espéce, des forges complettes, & des Gens propres à mettre tous ces outils en usage, tant pour le fer que pour le bois.

On comprend encore dans tout ceci un grand amas de palissades, & autres bois nécessaires aux ponts & aux mines, des chevaux de frise, des gabions, des fascines de différente grosseur & longueur, des hotes, des paniers, des sacs à terre, & ballots de laine: toutes sortes d'instrumens & ustensiles contre le feu, des moulins à bras & à cheval, un Hôpital bien fourni de lits, bien servi de Médecins, Chirurgiens & Apothicaires, & enfin bien pourvu de remedes & de médicamens nécessaires à la guérison des blessés.

Un Gouverneur, dont la Place est assiégée, ou en danger de l'être, doit faire attention à la poudre & aux *munitions* de guerre & de bouche. Il doit lui-même en régler la distribution, & ne point souffrir que personne y touche sans ses ordres.

Tous les matins il doit se faire rendre un compte exact de ce qu'on aura consommé la veille, sur-tout de ce qui regarde la poudre & le plomb, qu'il importe fort de ménager. Les moyens les plus surs pour cette épargne, sont

I. De n'employer ces *munitions* que dans les nécessités pressantes.

II. De les délivrer aux postes en barils couverts de leurs chapes, & d'une peau à poil, ou fraîche, ou tannée, on doit avoir soin d'y poser une sentinelle,

avec ordre de n'en laisser approcher que ceux, qui sont chargés de leur distribution.

III. De les distribuer aux Soldats avec des mesures de fer blanc, depuis une livre, jusqu'à un demi quarteron, & de les verser dans leur fourniment, sans permettre qu'ils y touchent de la main.

IV. De ne pas souffrir qu'on tire du canon mal-à-propos, ni de grosses pieces sans nécessité, ce qui arrive presque toujours inconsidérement.

V. De moderer le feu du canon, de la mousqueterie, & des bombes, particulierement pendant le jour, lorsque l'Ennemi n'entreprend rien, & qu'il n'est question que de le tenir en respect.

VI. De prendre garde que les Soldats ne dérobent la poudre, & ne la répandent malicieusement.

VII. D'avoir soin qu'au troisiéme jour d'*attaque*, on n'en donne qu'en petite quantité à ceux des Gardes précédentes, qui ne doivent monter qu'en bioüac, parce qu'il est à présumer, qu'ils en auront de reste.

VIII. De défendre aux Soldats de la dissiper, en chargeant à pleines mains, ce qui est assez ordinaire dans les cas pressans. Il faut leur donner ou des cartouches, ou de petites mesures, qui fassent précisement la charge, & avoir la même attention pour le plomb, la méche, & autres munitions. Tous les matins on doit commettre des Gens pour ramasser celles, qui se trouveront répanduës dans les postes, comme balles, mêches, sacs à terre, armes rompues, outils, &c.

MUNITIONNAIRE, ou ENTREPRENEUR DES VIVRES est celui qui fait fournir la subsistence aux Troupes. Amaury Bourguignon de la Ville de Niort est le premier Munitionnaire & Entrepreneur Général que nous ayons eu en France en 1574. sous Henri III.

Les Princes n'ont pas plutôt conçu le dessein de lever des Armées, & de les faire marcher contre leurs Ennemis, qu'ils pourvoient à les faire subsister dans les lieux, où ils ont la pensée de les envoyer, pour cet effet il est nécessaire qu'ils aient des personnes, qui entreprennent de fournir la subsistence à ces Armées.

La France où régne le bon ordre pendant la guerre, aussi bien que pendant la paix, & qui tient ce bonheur des soins de son Monarque, & des conseils de ses Ministres a cet avantage au-dessus de ses Ennemis, que ses Troupes sont bien servies pour leur subsistence. Les autres Nations n'ayant pas l'usage des Caissons

aussi régulierement établi que les François, & des Magazins bien placés, & fournis de tout ce qui est nécessaire pour faire subsister leurs Armées, souffrent de grandes incommodités, & perdent souvent des occasions favorables & avantageuses.

Quoiqu'en France on ait tant de soin de fournir les vivres aux Armées, on y trouve néanmoins très-peu de personnes capables de les bien faire. Il faut avoir travaillé long-tems dans les vivres pour les bien régir, & être doüé d'un génie particulier pour y réussir. L'esprit d'un *Munitionnaire* doit être d'une vaste étenduë pour prévoir & donner ordre à toutes les fournitures qu'il fait en un même tems en plusieurs endroits differens.

Il doit avoir une connoissance parfaite des pays où l'on doit faire la guerre, des endroits, d'où l'on doit tirer la quantité de grains, dont on a besoin, de leur prix, poids, mesure, & de leur conversion en farine & en pain, des voitures qu'il faut pour les transporter dans les magazins les plus avancés, de la dépense pour l'achat des sacs & des ustensiles, pour le payement de la quantité de Commis, qui reçoivent des appointemens considérables, pour les faux frais, dont une partie est connuë, & l'autre qu'il est impossible de prévoir.

Comme il est de la prudence de ne pas confier le service du Roi & des sommes considérables à des sujets douteux, ou peu capables de s'en bien acquitter, il est de la prudence d'un *Munitionnaire* de connoître parfaitement ses Commis. » Je sçai qu'on est quelquefois » pressé, dit M. Nodot, par certaines considérations, » de donner de l'emploi à ces sortes de gens, mais il » faut suivre encore dans cette occasion l'exemple de » feu M. Jacquier, qui payoit des appointemens à ces » Commis de faveur, & ne leur donnoit aucun exer» cice, persuadé qu'il étoit de gagner beaucoup plus » en les payant pour ne rien faire, qu'en les mettant » en état de ruiner ses affaires, car en fait de muni» tion un Commis ignorant est funeste à ses Maîtres. «

Un *Munitionnaire* doit donc étudier avec soin le caractere de tous ses employés, leur naissance, leurs mœurs, les commissions qu'ils ont exercées, & de quelle maniere ils s'en sont acquittés. Cette connoissance est d'autant plus nécessaire, qu'on est en usage dans les vivres de ne prendre de cautions que des Caissiers.

Une des principales vuës du *Munitionnaire* étant d'établir son crédit dans tous les lieux où ses affaires

s'étendent, il en cherche les moyens. Comme le Roi a des magazins de bled dans toutes les Places de guerre, on le fait employer par le *Munitionnaire*, afin de ne pas le laisser vieillir, & il en remplace les mêmes quantités, quand le sien est voituré.

Les fournitures des vivres pour toutes les Armées s'étendent si loin que les *Munitionnaires* ont commerce dans toutes les Provinces du Royaume, & que ce commerce y porte plusieurs millions pour payer les achats, & leurs voitures, ainsi ils ont affaire à mille & mille gens, avec lesquels ils peuvent avoir des contestations.

Il n'y a point de Général d'Armée qui ne soit persuadé de l'importance qu'il y a d'avoir un habile *Munitionnaire* pour faire subsister les Troupes. M. de Turenne, qui peut servir d'exemple à tous les Généraux, regardoit M. Jacquier comme son homme de confiance, & convenant avec lui de tout ce qui se présentoit à faire pour la munition, il lui demandoit avis dans les desseins qu'il projettoit.

En effet un Général, qui veut être bien servi, doit se confier au *Munitionnaire* pour ce qui regarde les vivres. Lorsqu'il en use ainsi, il est assuré que le Soldat aura toujours pour quatre jours de pain dans son havresac, que la même quantité sera dans les caissons, & qu'il s'en trouvera encore un bon nombre en levains, en cas qu'il soit besoin de lever un travail pour en établir un autre.

Quand un *Munitionnaire* est continué dans son traité, (lequel traité se renouvelle ordinairement tous les ans) il songe à ses achats de grains & d'avoines, choisissant bien le pays, d'où il les tirera, à meilleur marché, la voiture comprise, car toute l'application du *Munitionnaire* consiste à faire acheter à bon marché, & à éviter les faux frais autant qu'il le peut.

S'il est obligé de quitter soit par la paix, soit parce qu'un autre aura fait un meilleur parti; il se comporte à la fin de la campagne tout d'une autre façon.

Si son exercice cesse au moyen de la paix, il dresse des procés-verbaux de tous ses effets, parce que le Roi doit lui en rembourser la valeur, suivant toutefois ce qu'il en est dit dans son traité. Les Intendans sont presque toujours commis pour cette reception. Ils en font faire des ventes publiques en détail, ou bien on traite du total avec des particuliers par l'ordre du Ministre.

S'il quitte par un nouveau traité, il s'accommode de tous ses effets avec son successeur, & cela se fait

de gré à gré par convention entr'eux, ensuite ils donnent pouvoir à leurs Commis d'estimer tous les différens effets, & s'ils ne conviennent pas ensemble de prix, ils choisissent des Arbitres par le jugement desquels ils passent.

Cela s'entend seulement des équipages, des sacs, des ustensiles, car pour les grains, les farines & les avoines, le nouveau *Munitionnaire* est obligé de les prendre à la mesure, ou au poids, suivant le prix porté sur les Registres des Commis aux achats : ayant égard aussi aux voitures, qui pourront en avoir été faites, jusques dans les magazins de la frontiere, à la conversion en farines, & aux déchets, qu'ils pourront avoir soufferts. Tout cela se fait pour l'ordinaire avec tant d'honnêteté réciproque, que chacun est content. Ensuite les *Munitionnaires* conviennent du remboursement.

MUNITIONNAIRE pour la marine, est celui qui fournit les Vaisseaux du Roi de biscuit, de vin, de cidre, de biere, chair, poisson, legumes, comme riz, pois, feves & autres provisions, qui servent à la subsistence des Equipages. Il place ses vivres dans le fond de cale, & dans la soute au pain. Autrefois les Capitaines avoient le soin de nourrir les Equipages, aujourd'hui c'est le *Munitionnaire*, qui a un Commis sur chaque bord.

MURAILLE : une muraille de revêtement, est celle qui environne une Place fortifiée. On lui donne quatre pieds & demi au cordon, c'est-à-dire à la hauteur du rempart, on y ajoute trois pieds pour retraite, avec le talus du mur, qui est différent, selon les différentes hauteurs.

Quand la maçonnerie du revêtement est bonne, on ne lui donne que trois pieds d'épaisseur au cordon. Le cordon fait la saillie, il est de pierres taillées en rond par dehors, c'est sur le cordon que sont posées les guérites.

Derriere la muraille de revêtement est le rempart planté d'arbres, les ormes sont les meilleurs, leurs racines lient la terre, le gros bois sert aux affuts des canons, & le menu bois fait du fascinage. C'est dans le rempart, que sont les contreforts, & les contremines de la Place. Un rempart qui n'est pas revêtu du côté de la Place a autant de talus, que de hauteur : on lie les terres de son parapet, avec de petites branches vertes de saule & de racines de chiendent ; en le construisant, on lui donne un pied de hauteur plus qu'il ne

doit avoir, ainsi qu'à tous les autres parapets, à cause de l'affaissage. *Voyez* RAMPART.

N

NAGER en terme de Marine, c'est voguer : On dit ces Rameurs *nagent* de bout, c'est-a-dire rament ou voguent sans être assis, comme ceux qui menent les Gondoles de Venise.

NAVIGER, c'est faire route sur l'eau. *Naviger* au Nord, courir au Nord, porter le cap au Nord, faire le Nord, gouverner au Nord, faire voile au Nord, faire sa course au Nord : tout cela signifie aller au Nord.

NAVIVE, Vaisseau, ou bord, est un Bâtiment de charpenterie, d'une construction propre à flotter, & à être conduit sur l'eau.

NAULIS, ou Nolis, terme de la Méditerranée, pour signifier fret.

NETTOYER ou enfiler, c'est tirer sur toute la longueur d'une ligne droite. On dit *nettoyer* la courtine, *nettoyer* le rempart.

NETTOYER la Tranchée, c'est faire plier la Garde de la Tranchée, & mettre en suite les Travailleurs par une vigoureuse sortie de la Garnison, qui rase ensuite le parapet, comble la ligne & encloüe le canon des Assiégeans.

NITRE. *Voyez* SALPESTRE.

NIVEAU de la campagne, rés de chaussée, superficie horizontale, ou parallele à l'Horizon, est une situation de terrein toute plate, & qui ne penche ni part ni d'autre. Les talus ou le déclin d'une hauteur, sont le contraire d'un niveau de campagne.

NIVEAU, est un instrument qui sert à faire connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. Entre plusieurs qu'on a inventés, le *niveau d'eau* est le plus simple & le plus ordinaire pour les travaux de fortification. Il est comme un tuyau rond, de cuivre ou autre matiere, long d'environ trois pieds, sur douze à quinze lignes de diametre. Il est recourbé par les bouts à l'équerre, pour y recevoir deux tuyaux de verre de 3. ou 4. pouces, que l'on fait tenir avec de la cire ou du mastic. Il y a par dessous une virolle, attachée au milieu, pour le placer sur son pied. On y verse par un des bouts de l'eau ordinaire ou colorée, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour paroître dans les deux tuyaux de verre.

Ce *niveau*, quoique fort simple, est très-commode, pour niveler de moyennes distances. Il est fondé sur ce que l'eau se place toujours naturellement de *niveau*. C'est pourquoi il n'est pas necessaire qu'elle soit également éloignée des extrêmités des deux tuyaux de verre; car elle s'y mettra toûjours d'égale hauteur, par rapport au centre de la terre.

Ce qu'on appelle deux points de *niveau*, sont ceux qui sont également éloignés du centre de la terre; & la ligne qui est également éloignée du centre de la terre dans tous les points, est appellée de *niveau*. C'est pourquoi, comme la terre est ronde, cette ligne doit être courbe, & faire partie de sa circonférence. Mais la ligne de visée que donnent les opérations des *niveaux* est une ligne droite, perpendiculaire au demi-diametre de la terre, laquelle s'éleve au-dessus du vrai *niveau*. Marqué par la courbure de la terre, à proportion qu'elle est plus étenduë: c'est pourquoi toutes les opérations ne nous donnent que le niveau apparent, que l'on doit corriger pour avoir le vrai *niveau*, lorsque la ligne de visée passe cinquante toises.

NIVELLEMENT est une opération qui nous fait connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre, ou ce qui est le même trouver deux points également éloignés du centre de la terre, & cela par le moyen de l'instrument dont je viens de parler. Pour sçavoir la pratique du *nivellement*, on peut consulter entre autres livres le second Tome du cours de la *science militaire de Bartet de Villeneuve*.

NOEUD DE CHARRUE: C'est un nœud en usage dans l'Artillerie, & que font les Capitaines de Charroi quand ils passent des cordages dans des roüages pour relever des piéces versées.

NON-VUE, terme de marine, c'est-à-dire faute d'avoir découvert, & eu connoissance du parage. Quand la brume est épaisse, & que le gabier ne peut plus faire utilement son quart, & qu'on apprehende d'être porté à la côte, qui peut être fort basse, on met en panne pour ne pas périr par *non-vue*.

NORD-ESTER, en terme de marine, est décliner, ou se tourner du Nord vers le Nord est. Ce mot est commun dans les voyages de long cours, pour signifier la variation de l'aiguille du compas, qui au lieu de regarder directement le Nord, suivant les qualités de l'aimant, dont elle est frotée, se tourne quelquefois vers le Nord est. En de certains parages, elle décline plus ou moins, & cette inégale déclinaison, ou

variation cause de grandes erreurs, & fait souvent faire fausse route ; car comme l'aiguille indique mal le rumb du Nord, elle indique mal aussi les autres airs du vent.

NORD-OUESTER, en terme de marine, est décliner, ou se tourner vers le nord-oüest, au lieu de regarder le Nord. Car en de certains parages, l'aiguille s'écarte du Nord, pour se tourner vers le nord-oüest. Auprès de l'Isle de Madagascar, l'aiguille varie de 18. degrés, nord-oüest, & un peu plus avant, proche l'Isle de Diego-Rois, elle *nord-oüeste* de vingt-deux degrés.

NOYEAU est un morceau de fer fort long, & de forme cylindrique, qui après avoir été revêtu d'un fil-d'archal, tourné en spirale, & recouvert d'une pâte de cendre, que l'on fait bien sécher, se place au milieu du moule d'une piece de canon, & qui en étant retiré, quand le métal a été coulé dans le moule, & que la piéce est fonduë, laisse ce vüide, qui s'appelle ame de la piéce, & qui s'aleze après, quand le calibre ne se trouve pas assez ouvert.

A l'égard des bombes, des grenades & des boulets creux, ce qu'on appelle noyau, est un globe ou boule de terre, sur laquelle se moule la chape des bombes, des grenades & des boulets creux. Entre cette chape & ce *noyeau* se coule le métal, & quand il est coulé, on casse ce noyeau, & l'on en fait sortir la terre.

On ne fait des *noyeaux* pour les boulets, que pour faire les coquilles, qui sont ou de fer, ou de sable ; & ces *noyeaux* sont de la grosseur qu'on veut les boulets.

O

OBUS : Ce sont des petits canons courts, que les Hollandois emploient.

A la bataille de Nervinde, où l'Armée Françoise, commandée par feu M. le Duc de Luxembourg, défit celle des Alliés à plate couture, outre les 77. piéces de fonte, que les Ennemis laisserent dans leur fuite, il se trouva 8. mortiers, appellés *obus*, qui s'éxecutent de la même maniere que le canon. Les Anglois & les Hollandois se servent de ces *obus*. Ils sont faits de la même façon.

Ceux des Anglois ont le calibre plus petit, sont plus chargés de métal de près de 600. livres que les autres. Ils pesent 1500. Ceux des Hollandois 900. ou environ. En plus d'un endroit les Ennemis nous ont laissé des

modeles des *obus* ou *mortiers*, dont ils se servent. Comme deux qu'ils abandonnerent au bombardement de S. Malo, pendant le mois d'Août 1695. Ils pesoient 25 milliers les deux. On leur en prit aussi deux devant Dunkerque, avec la Galiote qui servoit à les executer.

OCEAN est le plus grand amas de toutes les eaux salées & navigables, qui sont sur le globe terrestre. Il est joint à la Méditerranée, par le détroit de Gibraltar, & est détaché du derbent, ou de la mer Caspienne, par la partie du vieux continent, qui regne au Sud, dans le Royaume de Perse.

OCTOGONE, est une figure ou un Polygone compris sous huit côtés égaux, qui forment huit angles aussi égaux.

OEIL DE BEUF, œil de pie. *Voyez* YEUX.

OEUVRES DE MARÉE, c'est le radoub & le carnage que l'on donne aux Vaisseaux, pendant la commodité des basses eaux de la marée.

OEUVRES MORTES, d'un Vaisseau comprennent la dunette, l'acastillage, les galieres, bouteilles, tugues, couronnement, mâts, vergues & hunes. Les Vaisseaux de Guerre, doivent être déchargés de bois, par les *œuvres mortes*, le plus qu'il est possible, pour être plus legers à la voile.

OEUVRES VIVES d'un Vaisseau, sont toutes les parties du corps du Bâtiment, comprises depuis la quille, jusqu'au vibord, ou au pont d'en haut.

OFFICIER sur terre : ce mot pris en général, signifie un homme de guerre, qui a quelque autorité dans le Corps où il sert. Mais dans les Troupes, on le prend dans un sens plus rigoureux, & il signifie seulement ceux qui ont un Brevet ou Commission du Roi. Ainsi le Général, les Cornettes & les Enseignes renferment tous les divers dégrés des *Officiers* de l'Armée, ce qui est au-dessous de ceux-ci ne passent que pour bas *Officiers*.

Il y a dans chaque Régiment un Colonel, qui a sa Compagnie, un Lieutenant Colonel, qui a aussi une Compagnie, un Major, qui n'a point de Compagnie, un Aide-Major, qui a Brevet de Capitaine, mais qui n'a point de Compagnie, quinze Capitaines, dix sept Lieutenans, dont on choisit un ou deux pour Garçons Majors. Cela varie quelquefois, car souvent, il y a dans chaque Compagnie des Sou-Lieutenans, & quelquefois des Capitaines en second, ou reformés à la suite d'un Régiment. Les Officiers subalternes, sont ceux qui sont au-dessous du Capitaine, comme Lieutenans,

Sou-lieutenans, Cornettes & Enseignes, les autres Officiers ne sont comptés que pour bas Officiers.

Officier Général, est celui dont l'autorité ne s'étend pas seulement sur une Compagnie, ou sur un Régiment particulier; mais sur un Corps, composé de plusieurs Régimens d'Infanterie ou de Cavalerie, qui tiennent la Campagne, ou qui sont en état d'agir.

Les Officiers Généraux d'une Armée, sont les Généraux, les Lieutenans Généraux, les Maréchaux de Camp, & les Brigadiers de Cavalerie & d'Infanterie.

L'Artillerie a ses Officiers, qui sont les Lieutenans Généraux, la plupart Officiers Généraux des Armées du Roi, les Lieutenans Provinciaux, les Commissaires Provinciaux ordinaires & extraordinaires, & les Officiers Pointeurs; le Corps des Officiers de l'Artillerie de France, avec les Officiers du Régiment Royal d'Artillerie ne sont qu'un même Corps. Ils font le service de Campagne, & celui des Places ensemble, & prennent le rang de la droite à la gauche, suivant la date de leurs commissions, dont chaque Officier est également pourvu par le Grand Maître & Capitaine Général de l'Artillerie de France. *Voyez* ARTILLERIE.

Quand il y a concurrence entre plusieurs Officiers, dont les charges sont égales, le plus ancien l'emporte, sans avoir égard à la dignité, ni à aucune autre raison, d'où il n'ait un ordre inaltérable, qui retranche toutes les occasions, & tous les prétextes de division & de dispute, & qui fait que le commandement se trouve toujours réuni dans un seul, le grand nombre de Commandans est aussi préjudiciable à l'Etat, que le grand nombre de Medecins l'est à un malade.

Quand les Troupes de l'Empereur se trouvent en Corps d'Armée avec celles des Electeurs, en charge égale, les Officiers de l'Empereur précedent toûjours sans avoir égard à l'ancienneté; mais en charge inégale, l'Officier Supérieur commande l'inférieur.

Dans les Batailles & dans les Siéges, l'aile droite appartient aux Impériaux, & dans les marches, ils ont l'avant-garde le premier jour de marche.

OFFICIER sur mer: Il y a sur mer les *Officiers* de la Marine, & les *Officiers* Mariniers. Ces derniers forment ordinairement la sixiéme partie des Gens de l'Equipage, choisis pour la conduite, pour la manœuvre, ou pour le radoub; & ce sont le Maître, le Pilote, le Bosseman, le Maître de Hache, le Maître Voilier & leurs semblables.

Mais les *Officiers* de la Marine sont des hommes

d'epée, propres pour le combat, & qui ont l'autori par subordination de l'un à l'autre. Le principal Offi est l'Amiral. Il a sous lui deux Vices-Amiraux; l'un Ponent, l'autre du Levant, trois Lieutenans Gen raux, six Chefs-d'escadre, plus de cent Capitaines Vaissaux, quatre Majors, vingt Capitaines de Freg legeres, vingt Capitaines de Brulots, dix Capitaines Flutes, cinq Capitaines de Port, sans comprendre le Capitaines en second, & les Lieutenans & Enseignes, tant en pied qu'en second, & sans parler des augmentations que le Roi ordonne de jour en jour.

OMBRE: Sécher à *l'ombre*. Les Fondeurs de l'Artillerie font sécher sans feu la terre fine, appellée *potée*, qu'ils mettent sur les moules des piéces, avant que de faire la chape; & ils appellent cela sécher à l'*ombre*.

OPE'RATION de Guerre. Les *opérations* de Guerre consistent dans la résolution, le secret, la vitesse, la marche, le campement & le combat. Je parle de tous ces articles en leur lieu.

ORDONNANCE. *Voyez* COMPAGNIES d'Ordonnance.

ORDONNANCES, sont des *Cavaliers* ou Sergens de chaque Brigade, qui montent tout équipés chez le Général, le Maréchal Général des Logis de la Cavalerie, & le Major Général pour porter *les ordres* chacun à leur Corps; ce sont aussi des Cavaliers ou Soldats que l'on envoye d'un poste au Général, pour lui donner avis des mouvemens de l'Ennemi, d'attaque, &c

ORDONNANCE, maniere d'arranger une Armée pour la faire combattre. *Voyez* ORDRE DE BATAILLE.

ORDONNE'E à la parabole, sont des lignes paralleles, tirées dans la parabole. Mais ordinairement on n'entend par ce mot *ordonnée* que la moitié de chaque parallele.

ORDRES MILITAIRES DE NOS ROIS. Il y a en France trois Ordres de Chevaliers du Roi: Sçavoir celui de S. Michel, celui du S. Esprit, & celui de S. Louis. L'Ordre de Montcarmel, réuni avec celui de S. Lazare, & l'Ordre de Malte, quoiqu'Ordres Royaux & Hospitaliers, sont aussi des Ordres *militaires*. Je vais parler des uns & des autres.

ORDRE DE SAINT MICHEL.

Les Historiens parlant de l'institution de l'*Ordre* de Saint Michel assurent que le Roi Charles VII. après l'apparition de l'Archange Saint Michel, sur le

t d'Orleans, prit pour son Oriflamme l'Image de cet hange, avec deux devises, tirées des Propheties de niel : l'une portant ces paroles. *Ecce Michael unus de principibus primis, & venit in adjutorium meum ;* & tre portant celle-ci : *Nemo est adjutor meus in omnibus, nisi Michael princeps noster ;* & qu'il fit vœu, dès-lors qu'il seroit paisible dans ses Etats, il institueroit un nouvel Ordre de Milice de Chevalerie, en honneur de cet Archange, qui est le gardien du yaume de France.

l en fit peindre l'Image en son Etendard, ou Banre, semée de fleurs de lis d'or, sans nombre, à ise que les Anglois n'avoient que des Drapeaux peints ns leurs Enseignes. Ce Prince n'ayant pu mettre à écution son vœu avant sa mort, Louis XI. son fils ur éxécuter la volonté de son pere, institua cet Ore le 1. Août 1469. & fixa le nombre des Chevaliers 36.

Lorsque le Roi donne cet Ordre à ceux qu'il veut honorer du S. Esprit, S. M. est vetuë d'un habit & manteau ordinaire, un chapeau garni de plumes sur sa tête, de bout, entouré des principaux Seigneurs de sa Cour, botté & eperonné, l'épée nuë à la main, dont touche le Chevalier, qui est ceint d'une épée, & prosterné à ses pieds. Mais quand le Roi veut donner cet Ordre seulement, il nomme un des Chevaliers du S. Esprit, pour lui donner l'accolade.

Louis XIV. en 1665. a limite cet Ordre à 100. Chevaliers, a sçavoir six Chevaliers Ecclésiastiques, six autres de Robe, & 88 d'épée, qui font preuve de dix ans de Service, & de trois degrés de Noblesse paternelle. Ils portent la Croix d'or émaillée, fleurdelisée, attachée à un cordon noir moiré.

ORDRE DU S. ESPRIT.

L'Ordre du S. Esprit a pris son commencement sous Louis de Tarante I. du nom, Roi de Sicile & de Sardaigne, qui en fit la cérémonie le 25. Mai 1352, jour & Fête de la Pentecôte. Henri III. institua & joignit cet Ordre à celui de S. Michel, & s'en déclara le Chef, & en unit pour jamais la grande Maîtrise a la Couronne.

Ce Roi en solemnisa la Fête la premiere fois le 31. Janvier 1578. & fit cette institution pour marque éternelle de pieté & de reconnoissance, qu'il vouloit rendre à Dieu des bienfaits qu'il en avoit reçus au jour de l'envoi du S. Esprit, ayant été en ce même jour élu Roi de Pologne, & ayant succédé à la Couronne de Fran-

ce ; mais non pas pris naiſſance, comme pluſieurs Auteurs l'ont écrit, puiſqu'il étoit né à Fontainebleau le 19. Septembre 1551.

On ne croit pas que ce dernier Ordre du S. Eſprit, inſtitué par Henri III. ſoit une imitation de l'ancien, inſtitué par Louis de Tarante, les Statuts du dernier inſtitué étant tous différens de l'ancien. Cent perſonnes des plus qualifiées du Royaume, compoſent l'Ordre du S. Eſprit, dont quatre Cardinaux, cinq Prélats, & 87. Chevaliers. Les Chevaliers du S. Eſprit ſont Commandeurs des Ordres du Roi. Ils portent la croix, & le collier d'or, avec le S. Eſprit émaillé & broché en argent, ſur le côté gauche de l'habit, avec le grand cordon de ſoye bleuë moiré. Outre ces cent Chevaliers, il y a les quatre grands Officiers Commandeurs de l'Ordre, un Intendant, un Généalogiſte, un Hérault d'Armes & un Huiſſier qui portent la croix émaillée, attachée avec un ruban bleu à la boutonniere.

ORDRE DE S. LOUIS.

Cet Ordre eſt purement militaire, il fut inſtitué par Louis le Grand de Glorieuſe & immortelle mémoire en 1693.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 30. Septembre 1719. S. M. a fixé le nombre des grands Croix, Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre à quatre cens quarante cinq. Sçavoir 12. grands Croix à 6000. liv. par an. 13. Commandeurs à 4000. liv. 27. Commandeurs à 3000. liv. 35. Chevaliers à 2000. 38. Chevaliers à 1500. liv. 106. Chevaliers à 1000. liv. 1. Chevalier à 900. liv. 99. Chevaliers à 800. liv. 45. Chevaliers à 600. liv. 25. Chevaliers à 500. liv. 35. Chevaliers à 400. liv. 5. Chevaliers à 300. liv. 4. Chevaliers à 200. liv.

Sa Majeſté a déchargé & décharge toutes les penſions de l'Ordre de S. Louis de la retenuë du dixieme, à commencer au premier Janvier 1720. veut au ſurplus que l'Edit du mois d'Avril ſoit éxécuté ſelon ſa forme & teneur.

Cet Edit porte ſuplement de dot de cent cinquante mille livres de rentes, qui font avec la dot de Louis XIV. de trois cens mille livres, quatre cens cinquante mille livres en tout. Cet Edit fait don auſſi audit Ordre de 2 ſol pour liv. de droit d'amortiſſement, francfiefs & nouveaux acquets, pendant leſpace de ſix années, à commencer du 1. Avril 1719.

Le Roi eſt le Chef & Souverain Grand Maître de cet Ordre. Après Sa Majeſté Monſeigneur le Dauphin, ou le premier Prince du Sang eſt de l'Ordre. Les Prin-

ces

ces du Sang y ſont admis, les Maréchaux de France, l'Amiral & le Général des Galeres ſont Chevaliers nés. Il y a vingt-ſix Grands Croix en broderie d'or ſur l'habit, & Cordon rouge, & 64. Commandeurs qui ont des penſions. Le nombre des Chevaliers eſt de plus de 400. tous Officiers, tant ſur mer que ſur terre. Ils portent la Croix fleurdeliſée d'or & émaillée, attachée à la boutonniere, avec un ruban rouge moiré.

D'un côté de la Croix eſt S. Louis, avec ces mots, *Ludovicus magnus inſtituit* 1693. De l'autre on y voit une épée flamboyante, & ces mots *bellicæ virtutis præmium.* Il a quatre grands Officiers de l'Ordre, créés par le Roi, en titre d'Office en 1719. avec quatre Officiers Commandeurs, & huit autres Officiers de l'Ordre.

ORDRE DE MONTCARMEL.

Cet Ordre de Notre-Dame du Montcarmel, fut inſtitué par Henri IV. confirmé par deux Bulles du Pape Paul V. l'une du 16. Fevrier 1608. l'autre du 26. du même mois & an. En conſequence ce Monarque par ſes Lettres patentes, données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'Office de Grand Maître de ſaint Lazare, avec toutes ſes Commanderies, Prieurés & Benéfices, à celui qu'il venoit d'inſtituer.

ORDRE DE S. LAZARE.

Les premiers & les plus anciens Chevaliers Hoſpitaliers, ſont ſans contredit ceux de S. Lazare. Ils ne faiſoient autrefois qu'un ſeul Corps, ſous un Grand Maître, avec ceux de S. Jean, à préſent dits Chevaliers de Malte, qui s'en ſéparerent, comme il ſera dit à leur article.

Après cette ſéparation, qui arriva en 1112. ceux de S. Lazare conſerverent leur ancien nom, & ajouterent à leurs habits une croix verte, pour ſe diſtinguer des autres, & ſe maintinrent dans les bornes de leur premier inſtitut, qui permettant le Mariage, conſiſtent à ces trois vœux eſſentielles de *charité*, pour retirer & ſervir les pauvres lépreux; de *chaſteté*, libre & conjugale; d'*obéiſſance* à leur Grand Maître, & d'être toujours prêt à combattre contre les infidelles, & les ennemis de l'Egliſe.

Le Roi Louis le jeune à ſon retour de la Terre Sainte, en amena un nombre en France, pour y exercer leurs charitables ſoins, leur donnant pour cet effet l'Intendance & l'adminiſtration de toutes les ladreries de ſon Royaume, avec ſon Château de Bogny, près Orleans, pour être le chef-lieu de leur Ordre deçà la mer, ainſi qu'il paroît par ſes Lettres patentes de l'année

1154. & que Philippes Auguste confirma en 1208. Ce Monarque leur donna de grands priviléges, qui ont été depuis confirmés & augmentés par 12. de nos Rois.

Ensuite cet Ordre s'étendit peu à peu dans toute l'Europe, principalement en France, en Angleterre, Ecosse, Alemagne, Hongrie, Savoye, Sicile, dans la Poüille, dans la Calabre & dans la Campagne d'Italie, où l'Empereur Fréderic II. lui donna de grandes possessions en 1125. qui furent depuis confirmées par plusieurs Papes.

Sous saint Louis le Pape l'approuva & le confirma de nouveau, en lui donnant la regle de S. Augustin, avec de grands priviléges, depuis confirmés & augmentés par les Bulles des Papes Grégoire IX. Alexandre IV. Clement IX. Nicolas III. Gregoire X. & Jean XXII. qui leur ont accordé les mêmes graces, dont les Chevaliers de S. Jean joüissent.

Cependant nonobstant tous ces différens titres, Innocent VIII. entreprit de suprimer l'Ordre de S. Lazare de Jerusalem, & rendit pour ce sujet une Bulle en 1490. mais elle ne fut point reçuë en France. Au contraire il y eût toujours un Grand Maître. Malgré cela les Chevaliers de saint Jean s'en tenant à cette Bulle, voulurent s'emparer de leurs Commanderies, surquoi intervint Arrêt en 1547. qui les débouta de cette prétention, & qui maintint les Chevaliers de saint Lazare dans leur possession.

Leon X. rétablit cet Ordre en Italie seulement : & Pie V. par sa Bulle de 1565. en renouvella tous les priviléges, & y établit un Grand Maître, qui prétendit exercer sa jurisdiction sur tous les Chevaliers de l'Ordre, en quelque partie du monde qu'ils fussent, quoiqu'il y en eût un en France, qui eut la même prétention, avec plus de justice, puisqu'il étoit en possession du chef-lieu de tout l'Ordre.

Après la mort du Grand Maître d'Italie, arrivée en 1572. Gregoire XIII. unit l'Ordre de S. Lazare à celui de S. Maurice, & en accorda la grande Maîtrise au Duc de Savoye, surquoi le Grand Maître de France François *Salviati* quoiqu'il fût d'Italie, fit ses protestations contre la Bulle du Pape, & ses oppositions à la qualité que le Duc de Savoye prenoit de Grand Maître, & tint pour le même sujet Chapitre-général à Boigny en 1578. par le résultat duquel les Chevaliers se maintinrent toujours dans la possession des Commanderies qu'ils avoient en France.

Tel étoit l'état de l'Ordre de S. Lazare, lorsque

Henri IV. lui unit celui de Notre-Dame de Montcarmel, auquel il donna pour Grand Maître Philberg de Nerestang, qui depuis quatre ans l'étoit de ce premier. Claude de Nerestang son fils lui succeda, & eut pour Successeurs ses deux fils, Charles & Charles Achilles de Nerestang. Ce dernier pourvu en 1645. fut confirmé dans cet Office, par une Bulle d'Innocent X.

Louis XIV. confirma encore l'institution de cet Ordre au mois d'Avril 1664. & le Cardinal Vendôme, Légat *à latere* du Pape Clement IX. donna une Bulle l'an 1668. pour l'union de ces deux Ordres, & confirma tous les privileges qui avoient été accordés à celui de S. Lazare, par les Papes Pie IV. & Pie V. Le même Monarque donna encore en 1672. un Edit très-favorable a cet Ordre, & le Marquis de Nerestang, le cinquiéme de sa maison, qui s'en étoit vu successivement Grand Maître, s'étant démis de cette Charge en 1673. le Marquis de Louvois en fut établi Vicaire général, par Lettres Patentes du 4. Février de la même année.

Sous son administration se firent de grandes réunions à cet Ordre. On y établit cinq grands Prieurés; mais après sa mort arrivée en 1691. ces différentes réunions furent supprimées, la plupart par Edit du mois de Mars 1693. qui revoqua celui de 1672. & le Roi nomma des Commissaires pour régler les biens qui devoient demeurer à l'Ordre, & ceux qui en devoient être distraits.

Au mois de Décembre suivant, le Marquis d'Angeau ayant été établi Grand Maître, par Sa Majesté, il releva grandement la gloire de ces Ordres unis, en multipliant beaucoup le nombre des Chevaliers, en leur donnant des habits de cérémonies, qui ont été supprimés en 1721. Car M. le Duc d'Orleans son Successeur a ordonné que dans les cérémonies, les Chevaliers paroîtroient en habit ordinaire, & un manteau court de damas noir, ayant la croix en broderie sur le manteau, & la petite brodée de même sur l'habit, & de plus un grand ruban de soye sannée amarante, auquel la croix est attachée, pendante au col.

Cette croix est d'or à huit rais, d'un côté émaillée d'amarante, avec l'Image de la Vierge au milieu, & de l'autre émaillée de verd, avec l'Image de S. Lazare au milieu. Chaque rayon est pommelé d'or, & il y a une fleur de lis d'or dans chaque des angles de la croix.

Les Servans d'armes ne portent jamais qu'une médaille aux mêmes émaux, attachée par une chaîne, sans ruban, à une des boutonnieres de leur habit. Ils

faut faire preuve de Noblesse de quatre degrés, pour être admis à cet Ordre.

Le Grand Maître s'intitule dans les actes de l'Ordre *Frere N. Grand Maître des Ordres de N. D. du Montcarmel & de S. Lazare en Jerusalem, Nazaret & Bethléem, tant en deçà que delà les mers.*

Les Chevaliers n'ont dans l'Ordre que le titre de Frere, mais dans les actes qu'ils font hors de l'Ordre, il sont qualifiés de Messire, les Ecclésiastiques Prêtres, quoiqu'ils n'ayent point fait de preuve, ont aussi le même titre.

Les Armoiries des Ordres de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare, sont d'argent à la croix, mi-partie de pourpre & de sinople : le pourpre est la couleur de Notre-Dame, & le sinople celle de S. Lazare. Quelqu'uns donnent la premiere place au sinople, parce que l'Ordre de S. Lazare est beaucoup plus ancien que celui de Notre-Dame. Le Grand Maître porte ordinairement ces Armoiries écartelées.

Louis XV. par son Edit du mois d'Avril 1722. rétablit & confirme ledit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, dans tous ses biens & priviléges.

Par ce même Edit S. M. a concédé, uni, incorporé audit Ordre, l'Hôpital & Eglise de S. Jacques de Paris, avec l'entiere administration & jouissance perpétuelle & irrévocable des biens dudit Hôpital & Eglise, à condition d'entretenir, d'acquitter les fondations, charges & dettes légitimes dudit Hôpital & Eglise.

Le Roi est Souverain Chef, Fondateur & Protecteur de cet Ordre, & M. le Duc d'Orleans est Grand Maître Général des Ordres Royaux, Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare de Jerusalem, Bethleem & Nazareth.

Cet Ordre est aprésent composé de 79. Chevaliers Laïques, & de Chevaliers Prieurs de l'Ordre, dont soixante-onze Commandeurs : de trente cinq Chapelains, dont trois sont Commandeurs; de quatre-vingt-six Freres Servans d'armes, dont deux sont Commandeurs, qui jouissent des mêmes priviléges & prérogatives que les Chevaliers. Le tout monte à 77. Commenderies. Ces Chevaliers & les Freres Servans d'armes, jouissent aussi des pensions sur les Bénéfices, quoique mariés.

ORDRE DE MALTE.

Le Bienheureux Gerad Tune, Provençal de l'Isle de Martigues, qui étoit maître des Hospitaliers, lorsque Jerusalem fut prise par les Croisés, sur les Sarrasins,

bâtit environ l'an 1112. un troisiéme Hôpital, sous le nom de S. Jean-Baptiste. Il y logea ses nouveaux Chevaliers, qui peu de tems aprés formerent le dessein de suivre une conduite & une forme de vie plus severe & plus parfaite que celle de leurs anciens confreres.

En effet comme aprés la mort de Gerard, on eut élu à la pluralité des voix, Frere Broyant Roger, pour Grand Maître des Hospitaliers, les nouveaux Chevaliers de ce troisiéme Hôpital, persistant dans leur premiere résolution de mener une vie plus parfaite, & d'ajouter comme les Chevaliers du Temple à leurs autres vœux celui de chasteté, ils se séparerent des anciens Hospitaliers, & choisirent pour leur chef, Frere Raymond du Puys, Gentilhomme du Dauphiné, qui leur fit de nouvelles constitutions, toutes remplies d'une solide pieté chrétienne.

On peut les voir dans le Livre des Statuts de l'Ordre, avec l'approbation du Pape Calixte II avec les privileges, qui leur ont été donnés par 78. Souverains Pontifes. De puis ce tems là, pour se distinguer, ils s'appellerent les Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem, & prirent la croix blanche octogone sur un habit noir. Cet Ordre fameux contre l'ordinaire des autres établissemens Religieux, a toujours été en augmentant, depuis plus de six cens ans, jusqu'à ce point suprême d'élévation, de splendeur & de gloire où nous le voyons aujourd'hui. Il a eu de tout tems l'honneur d'avoir pour les Commandeurs & Chevaliers, tout ce qu'il y a de plus genereux & de plus braves parmi la Noblesse de toute l'Europe, & sur-tout des Princes encore plus remarquables & plus distingués par la grandeur de leur merite, que par celle de leur naissance & de leur nom. Cet Ordre enfin sous les noms si célebres de *Rhodes* & de *Malte* a rempli la terre & la mer & toutes les parties du monde des glorieux trophées, & d'une infinité de victoires qu'il a remportées sur les Infideles.

Aprés la prise de Jerusalem par les Sarrazins en 1187. les Chevaliers de cet Ordre se retirerent à Marga en Phenicie, puis à Ptolémaïde, ou S. Jean d'Acre, où ils demeurerent jusqu'en 1191. que cette Ville fut encore conquise par les Sarrazins. Delà ils se réfugierent en l'Isle de Cypres, où ils resterent 18. ans, & l'an 1309. ils conquirent l'Isle de Rhodes, qui leur donna le nom de Rhodiens ou de Chevaliers de Rhodes, qu'ils porterent jusqu'en 1522. que cette Isle fut prise par les Turcs.

Alors ils se retirerent à Candie, puis en Sicile, & en-

fuite à Rome, où le Pape leur donna la Ville de Viterbe pour retraite. Enfin en 1530. l'Empereur Charle-quint donna à cet Ordre l'Isle de Malte, qu'il garde encore aujourd'hui, & qui est un des principaux boulevards de la Chrétienté.

Cet Ordre comprend trois états. Le premier celui des Chevaliers : le second celui des Chapelains, & le troisiéme celui des Servans d'armes. Les Chevaliers sont Nobles de quatre générations, du côté paternel & maternel. Les Chapelains ou Prêtres conventuels, sont Nobles, ou du moins de familles considerables, & les Servans d'armes sont Nobles, ou du moins de familles, hors du commun.

Le Gouvernement est monarchique & aristocratique: car le Grand Maître est Souverain dans l'Isle de Malte, & ses dépendances, & donne les provisions des grands Prieurés, des Bailliages, & des Commanderies. Tous les Chevaliers, quelque autorité qu'ils ayent, doivent lui obéir en tout ce qui n'est point contraire à *la regle*, & aux statuts de la Religion, & c'est en quoi consiste la Monarchie.

Dans les grandes affaires le même Grand *Maître* & le sacré Conseil ont ensemble une autorité absoluë. Tout s'y passe à la pluralité des voix. Celles du Grand Maître est comptée pour deux, pour marquer sa *prééminence*; c'est ce qui fait l'aristocratique.

L'Ordre est divisé en huit Langues, dont le Royaume de France a les trois premieres. Ces *huit Langues*, sont Provence, dont le chef est grand Commandant de l'Ordre : Auvergne, dont le chef est grand Maréchal de l'Ordre : France dont le chef est grand *Hospitalier* de l'Ordre : Italie, dont le chef est grand Amiral de l'Ordre : Arragon dont le chef est grand Conservateur de l'Ordre : Angleterre, dont le chef est *Tercopolier*, ou premier Commandant de toute la Cavalerie de l'Ordre: Allemagne, dont le chef est grand Bailli de l'Ordre: Castille, Leon & Portugal, dont le chef est grand Chevalier de l'Ordre.

Les huit Langues ont chacune leur chef à Malte. Le plus ancien Chevalier, de quelque Langue qu'il soit, entre au Conseil ordinaire. La Langue de la France a deux Bailliages, qui lui sont affectés : dont l'un le Bailli de la Morée, ou Commandeur de S. Jean de Latran à Paris : & l'autre le grand Tréforier de S. Jean en l'Isle, proche Corbeil.

Chaque grand Prieuré a un nombre de commanderies, dont les unes sont destinées aux Chevaliers, & les autres indifféremment aux Chapelains & Servans

d'armes. Ces commanderies sont appellées de Justice, ou de grace. Les premieres s'acquierent par ancienneté, ou par ameliorissement; mais il faut que celui qui y prétend, ait fait cinq années de résidence à Malte, & quatre caravanes, ou campagnes sur mer, pour le service de l'Ordre. Celles de graces ont ce nom, quand elles sont données par le Grand Maître, ou par les grands Prieurs, qui en ont le droit.

Quand les Chevaliers vont combattre contre les Infideles, soit Profès, soit Novices, ils portent sur leurs habits une subreveste rouge, en forme de Dalmatique, ornée par devant & par derriere d'une grande croix blanche sans pointe, qui marque les armes de la Religion. Ils portent avec cela une croix octogone d'or, émaillée de blanc, pendante à un ruban noir sur l'estomac.

Les Chapelains la portent de toile blanche, cousuë sur leurs manteaux, & les Servans la portent à trois branches, faite & attachée comme celle des premiers.

Tous les Chevaliers donnent au Grand Maître le titre d'Eminence, & les Peuples de l'Isle lui donnent celui d'Altesse. Comme ils font les trois vœux de pauvreté, de chasteté & d'obéissance, ils ne peuvent posseder aucuns biens fonds, & en cas de mort l'Ordre hérite de tout ce qui leur appartient, & non pas leur famille.

Ceux qui sont dans les Troupes du Roi, peuvent y parvenir jusqu'à la dignité de Lieutenant Général, mais non jusqu'à celle de Maréchal de France, à cause du serment qu'ils seroient obligés de faire en ce cas, de ne servir uniquement que le Roi, ce qui seroit contraire à leurs vœux, qui les obligent de se rendre à Malte, toutes les fois que le Grand Maître leur ordonne.

L'Ordre de Malte ayant des dignités en France, comme grands Prieurés & commanderies, & étant régulier puisqu'on y fait profession des trois vœux ordinaires, il est compté du corps du Clergé. C'est pourquoi en 1523. il contribua avec le Clergé de France aux besoins de l'Etat, ce qu'il continua de faire dans toutes les occasions importantes. Après le colloque de 1561. dit Poissy, la contribution de cet Ordre fut évaluée à 37857. liv. par chacun an, cè qui fut regardé comme décime ordinaire.

Dans la suite il fut toujours compris dans les subventions ordinaires & extraordinaires, levées sur les biens Ecclésiastiques, pour le secours de l'Etat. Le 20. Avril 1606. cet Ordre fit un abonnement avec le Clergé, & promit de payer pendant les dix années du Contrat nouvellement passé avec le Roi, la somme de 28000. liv.

par chacun an, à la décharge du Clergé. Ce traité s'appella la composition des Rhodiens, nom qu'on donne encore à présent aux décimes qu'ils payent. Cependant quoiqu'on les ait depuis imposés en quelques occasions aux subventions extraordinaires, dans d'autres on a jugé à propos de les en exemter. Ils prétendent n'y être pas obligés, ce qui est une discussion entre eux & le Clergé.

Tous les ans le Grand Maître de Malte envoie au Roi, douze Oiseaux de proie, qui sont présentés à S. M. par un Chevalier François, auquel elle donne mille écus par forme de présent.

ORDRE: aller a l'ordre, recevoir l'ordre. A l'Armée le Général donne l'ordre au Major-Général, qui le donne à tous les autres Majors, qui le distribuent chacun à leurs Corps, & aux Officiers à qui il convient de le donner. Dans les Places de guerre le Gouverneur, en son absence le Lieutenant de Roi le donne au Major, qui se rend à la Place d'armes, où un Sergent de chaque Compagnie de la Garnison, est obligé de se rendre pour recevoir de lui le commandement & le mot, qu'il dit à l'oreille de celui qui est à sa droite, & qui lui revient, afin de connoître par là, si tous les Sergens qui sont autour de lui, l'ont entendu, & retenu.

L'ordre se donne tous les soirs. Le Major dans une Place de Guerre, le va prendre chez le Gouverneur, & vient sur la grande Place d'armes, où tous les Sergens forment un cercle, présentant leurs armes, & le Major se couvrant, ordonne aux Sergens ce qu'il y a à faire de nouveau, & donne le mot tout bas à l'oreille du premier, qui est à sa droite & qui le fait passer de main en main, jusqu'au dernier, lequel le rend au Major, afin qu'il vérifie s'il n'a point été changé. Cela fait le Major fait aussi-tôt tirer les rondes & les patrouilles du dedans de la Place, & va ensuite porter le mot au Lieutenant de Roi, tandis que les Majors de Régimens les portent à leur commandant, & les Sergens à leurs Officiers, & aux Caporaux qui font défense de ne plus laisser passer personne sur les Remparts, s'ans l'arrêter & avertir le Corps de Garde.

ORDRE de Bataille est une disposition des Bataillons & des Escadrons d'une Armée, rangée sur une ligne, ou sur plusieurs, selon la nature du terrein. Ce qui se trouve sur ce sujet dans l'Histoire sacrée ne fournit pas suffisamment de quoi montrer l'accroissement que prit, par succession de tems, l'Art Militaire

Militaire. Ce n'eſt que dans les premiers Auteurs Grecs, tels qu'Hérodote & Xénophon, qu'on commence à voir des arrangemens méthodiques pour des combats. Le dernier de ces Auteurs nous donne aux Livres VI. & VII. de ſa *Cyropédie*, un aſſez ample détail de la Bataille de Tymbara, que Cyrus gagna ſur Créſus, Roi des Lydiens, & qui eſt mémorable en ce qu'elle donna occaſion à l'établiſſement de l'Empire des Perſes, ſur les débris des Royaumes d'Aſſyrie & de Lydie.

On voit qu'alors l'uſage étoit d'étendre beaucoup le front d'une armée, de la mettre en bataille ſur une ſeule ligne, ſans laiſſer d'intervalles ſenſibles entre les Corps. L'Infanterie occupoit le centre de la ligne, & la Cavalerie la terminoit, tant ſur la droite que ſur la gauche. Au-devant de cette ligne formée de trente files de hauteur, ou de trente rangs de Soldats, ces rangs mis les uns ſur les autres, ſe plaçoient des chariots de guerre, dont les trains & les roües étoient armées de lames piquantes & tranchantes.

Au derriere de la ligne étoient d'autres chariots faits en façon de Tours, ſur leſquels étoient des Archers. L'uſage des chariots de guerre étoit de commencer le combat, en s'efforçant à toute courſe d'ouvrir l'Armée ennemie, pour y porter le carnage & le dérangement. Enſuite la ligne des Combattans avançoit, on en venoit à la charge, les Soldats bien ſerrés dans leurs rangs, & pendant la charge, les Archers qui étoient ſur les chars, & qui dominoient ſur la ligne, ne ceſſoient de décocher des fléches à l'Ennemi.

La bataille de Tymbara ſeule peut ſuffire pour donner un exemple de preſque toutes les manœuvres de guerre, uſitées dans ces premiers tems. Les Grecs avoient deux différentes manieres de mettre une Armée en ordre de bataille, & ils avoient des noms ſignificatifs à leurs arrangemens. Si le centre ou le corps de bataille avançoit plus que les ailes, & formoit par-là une figure d'angle ſortant; cela s'appelloit faire l'*Embolon*. Si, au contraire, le centre ſe trouvoit plus reculé que les ailes, ce qui faiſoit une figure d'angle rentrant; cela s'appelloit faire le *Péplegmenon.*

A la Bataille de Mantinée, les Arcadiens & les Lacédémoniens combattant l'un contre l'autre, l'Armée des premiers fit le *Peplegmenon*, c'eſt-à-dire creuſa ou enfonça ſon centre, qui obligea l'Armée des ſeconds à former l'ordre oppoſé, & à faire l'*Embolon*. Les Auteurs qui ont parlé de cette Bataille, aprés Pauſanias, relevent beaucoup l'ordonnance gardée par les Arca-

diens, qui eurent la victoire. Cependant Annibal ne gagna la Bataille de Cannes, que pour avoir fait l'*Embolon*, qui étoit l'ordonnance qui fit perdre aux Lacédémoniens la Bataille de Mantinée.

Les Grecs, devenus Sujets des Romains, prirent la maniere de combattre de ceux qui avoient appris d'eux beaucoup de choses. Les Ecoliers à leur tour, montrerent à leurs Maîtres. C'est de Tite-Live que l'on sçait que les Romains apprirent des Grecs, à disposer leurs Légions en Phalanges, à la Macédonienne : *Et quod anteà Phalanges similes Macedonicis, hoc posteà manipulatim structa acies cœpit esse.*

L'ordre en *Quinconce* ou en *Echiquier* dont je parlerai plus bas, ne fut pas d'abord en usage chez les Romains. Leurs Légions étoient divisées en plusieurs Corps séparés par des intervalles capables de contenir un autre Corps; & ces intervalles faisoient paroître l'ordre en colomne, qui fut leur *Cuneus* ou *Rostrum*, qui répondoit à l'*Embolon* & au *Plesion* des Grecs.

Cet ordre consistoit à ranger plusieurs Manipules ou Cohortes (car les divisions des Légions eurent successivement ce nom) les uns sur les autres, ce qui faisoit une colomne ; & entre cette colomne & une autre semblable qui l'accostoit, se laissoit un intervalle en façon d'allée, dont l'issuë sur le derriere, n'étoit point fermée par un Corps, comme dans l'ordre en *Quinconce*.

Ces allées étoient faites pour y faire écouler les Eléphans, qui y étant une fois engagés, traversoient l'Armée sans y causer de dérangement. La manœuvre des Romains, pour obliger les Eléphans de leurs Ennemis d'enfiler les allées des Légions, étoit de détacher des hommes armés à la legere qui tâchoient de gagner la croupe de ces animaux, & s'ils en venoient à bout, ils les forçoient, malgré leurs Conducteurs, de passer par les allées, sans endommager les colomnes ; c'est-là la manœuvre qui se fit à la Bataille de Zama, où Scipion défit Annibal.

Mais quand les Romains n'eurent plus à combattre contre des Eléphans, les intervalles par eux inventés leur parurent si avantageux, pour empêcher qu'un Corps particulier étant défait, ne fût la cause de la défaite d'un autre en retombant sur lui, qu'ils les conserverent.

Pour ne pas laisser des vuides si apparens, que dans l'ordre en colomne, lequel ordre constamment gardé auroit pu faire retomber dans l'inconvénient qu'on vouloit éviter, qui étoit d'empêcher qu'un Corps défait

n'en défît un autre, ce qui pouvoit arriver à une colomne dont les sections se pouvoient renverser les unes sur les autres, ils imaginerent l'ordre en *Quinconce*, qui n'offroit plus que des allées fermées.

Le Chevalier Folard par son Traité de la *Colomne*, a voulu remettre cette ordonnance en vogue : mais il a soutenu son systéme avec un peu trop d'obstination, voulant placer des colomnes en toutes occasions, & soutenant que ces colomnes sont d'une bonté préférable à tous autres arrangemens ; c'est ce qui fait qu'il a essuyé tant de critiques.

Si les Romains, selon Tite-Live, dès les premiers tems de leur République, formérent leur Tactique sur celle des Grecs, il faut du moins convenir que ces Romains ne prirent pas d'abord tout ce que la Gréce leur auroit pu fournir sur cela, & que ce ne fut qu'à la guerre de Pyrrhus, qu'ils cesserent de prendre des Grecs tout ce que ceux-ci sçavoient sur l'Art Militaire. Le profit qu'ils firent les mit en état de se composer une *Tactique* prise de ce qu'il y avoit de meilleur dans celle des Peuples d'avant eux, sans qu'il leur en coûtât d'autre étude que de pratiquer, ou tout au plus de perfectionner, ce que d'autres avoient inventé ; ils apprirent par ce moyen à vaincre tous les autres Peuples, qu'ils eurent par la suite à combattre.

On trouve dans l'Histoire de notre Monarchie, trois différentes manieres de ranger une Armée en bataille, qui furent les plus usitées en Europe, depuis le cinquiéme siécle jusqu'au dernier.

Le premier est de mettre l'Infanterie en premiere ligne, & la Cavalerie en seconde, tel que cela se fit à la Bataille de Creci.

Le second est, au contraire, de mettre la Cavalerie en premiere ligne ,& l'Infanterie en seconde, comme cela se fit à l'attaque du Camp de Courtrai de l'an 1302.

Et le troisiéme est de mêler dans une seule ligne l'Infanterie avec la Cavalerie, comme cela se fit à la journée d'Yvri. Henri IV. en cette Bataille, partagea toute sa Cavalerie en sept gros Escadrons, dont chacun étoit flanqué de Bataillons, & avoit au-devant de lui une Troupe d'*Enfans perdus*.

De ces trois arrangemens le premier peut passer. Le second ne vaut rien, & le troisiéme est bon. La défectuosité du second paroît, en ce qu'il a toûjours été fatal à ceux qui s'en sont servi. Une Cavalerie en premiere ligne qui vient d'être défaite, ne peut manquer

de rompre & d'emporter l'Infanterie qui eſt derriere elle, au lieu qu'une Cavalerie en ſeconde ligne, ce qui fait le premier de nos trois arrangemens, peut reſter plus aiſément, & tenir ferme, quoique l'Infanterie qui la couvroit ſoit déroutée.

A l'égard du mélange de l'Infanterie avec la Cavalerie, on donne à cet arrangement la préférence ſur les deux autres, pourvu que le terrein où il ſe fera, & que l'ordre que prendra l'Armée qu'on aura en échec, y convienne.

C'eſt un fait très-expérimenté, que les Corps de Cavalerie & ceux d'Infanterie ſe ſoutiennent mutuellement bien. Les mettre à une grande diſtance les uns des autres, c'eſt un défaut, & c'eſt cependant ce qui arrive dans l'arrangement ordinaire d'une grande Armée, qui a ſon Infanterie ſur une ligne ſi étenduë, que le centre de cette Infanterie n'a aucun ſecours à eſpérer de la Cavalerie, cette Cavalerie étant aux deux extrémites de cette longue ligne, & par conſéquent éloignée quelquefois de plus d'une lieuë de ce centre d'Infanterie.

L'Amiral de Coligny, un des bons Capitaines de ſon tems, avoit coutume de mettre entre ſes Eſcadrons des pelotons d'Arquebuſiers à pied, pour que le feu de ceux-ci dérangeât un peu les Eſcadrons ennemis, qui venoient charger les ſiens.

Le Vicomte de Turenne faiſoit la même choſe. Il ſçavoit remédier au défaut d'une Infanterie trop éloignée de ſa Cavalerie. A la Bataille d'Ensheim donnée en 1674. entre les François & les Impériaux, ce Vicomte fit placer cinq Eſcadrons dans le centre d'entre les deux lignes, ſur leſquelles l'Armée Françoiſe combattit.

Les François ne prirent que peu de choſe de l'art de combattre des Romains. Bien des gens veulent ôter à ceux-ci l'invention de l'ordre en *Quinconce* ou en *Echiquier*. Ils l'attribuent à Palémede, fils de Naupilius, qui, ſelon eux, l'inventa au ſiége de Troye, pour que les Phalanges Grecques coupées par petits Corps, puſſent faire des manœuvres ſeparées.

Il ne paroît pas que cette ordonnance en *Quinconce*, ſi ſouvent pratiquée par les Romains, l'ait été de même en France. Ce n'eſt que depuis environ un ſiécle que les Eſpagnols ſous la conduite de leurs Ducs d'Albe & de Parme, les Hollandois ſous leur Prince Maurice, & les Suédois ſous leur Roi Guſtave-Adolphe, ayant repris l'ordre en *Quinconce*, nous ont pareillement mis dans le goût de la reprendre.

Cet ordre consiste à placer les Bataillons de la se-
nde ligne vis-à-vis les ouvertures ou intervalles lais-
par les bataillons de la premiere ligne. Ces ouver-
es sont faites pour que chaque bataillon puisse ma-
euvrer commodément, sans nuire à ceux dont il est
nqué, pour que la seconde ligne puisse passer en avant
la premiere, s'il en étoit besoin, & pour (en cas de
faite d'une premiere ligne) que les fuyards de cette
ne puissent passer entre les intervalles des Bataillons
la seconde ligne, sans que cette seconde ligne puisse
re ébranlée.

Quoique cet ordre soit aujourd'hui préféré à tout au-
e, il est des cas où il pourroit ne pas convenir. C'est
ne erreur de croire qu'en fait de manœuvre de guer-
, on doive s'attacher plus scrupuleusement à l'une
a'aux autres, quand aucune n'est dans le cas d'être re-
ttée comme totalement mauvaise.

Ce sont les lieux, les circonstances & le génie des
euples dont on a la conduite, ou contre lesquels on
à combattre, qui doivent déterminer un habile Gé-
éral sur la forme de l'arrangement qu'il fera prendre
son Armée.

Si un Général s'avisoit de garder un ordre constant
t toûjours uniforme dans ses dispositions pour com-
attre, sans avoir égard aux choses qu'on vient de di-
re, & qui doivent le faire varier dans sa méthode, il
passeroit avec raison pour un esprit borné, qui n'agiroit
que de routine.

Une Tactique sçavante, dit M. Beneton dans son Histoire de la Guerre, doit être un mélange de ce que Rome & la Gréce ont eu de meilleur sur cela. Ce seroit mal penser que de croire qu'une Bataille ne s'est perduë, que parce qu'on n'y a pas combattu selon un ordre purement Romain, ou purement Grec.

L'ordre en *Quinconce*, aujourd'hui le plus à la mode, est beau, & même excellent pour une Armée qui peut être étenduë à discrétion dans une vaste plaine. Alors les Bataillons à front étendu & de peu de profondeur, peuvent passer : les inconvéniens du flottement qui peuvent arriver dans les Corps de cette construction, n'étant pas si à craindre sur un terrein où l'on peut aisément faire telles évolutions que les cas le requierent, que sur un terrein qui met dans la nécessité de persister dans l'arrangement une fois pris.

Mais dans un champ étroit l'ordre en *Quinconce* & les Bataillons étendus doivent le céder à l'ordre de combattre les Bataillons sur peu de front & beaucoup

de hauteur, entremêlés avec les Escadrons. En plaine on met l'Infanterie dans le milieu, & la Cavalerie sur les ailes. Entre les bois il faut faire le contraire. On met la Cavalerie dans le milieu, & l'Infanterie en colomne sur les ailes, pour que cette Infanterie puisse être à portée d'occuper les bois ou de se déployer, afin, si la Cavalerie venoit à être repoussée, de prendre le terrein laissé par cette Cavalerie, & de donner le tems à cette même Cavalerie de se rallier.

Le pour & contre se trouve dans toutes les manœuvres de guerre qui sont faisables; c'est ce qui doit persuader que celles de ces manœuvres qui passent pour les meilleures, ne sont bonnes qu'autant qu'elles le sont dans les cas où elles conviennent. Chaque arrangement a son bon & son mauvais.

Les Anciens condamnoient les ouvertures entre les Corps d'une ligne, elles ont ensuite été approuvées. Ces deux sentimens ont aujourd'hui leurs partisans. Les uns blâment de laisser de trop grands intervalles dans les Bataillons, d'autres prétendent qu'on n'y en laisse pas assez.

J'oubliois à dire, qu'il y a encore l'ordre en croissant, qui est si fort du goût des Turcs & des autres Orientaux. Elle est une espece de *Peplegmenon* des Grecs: mais les Turcs en avoient un plus ancien que je vais décrire d'après l'Auteur que j'ai cité ci-dessus.

Suivant cet ordre, une Armée de la Nation dont je parle prenoit la forme d'une pyramide émoussée par la pointe, & ne formoit qu'un seul Corps. Tous ceux dont cette Armée étoit composée, ne laissant entr'eux que de très-petites séparations, les évolutions se faisant sur les ailes, un Corps de mille Cavaliers d'élite, regardés comme *Enfans perdus*, & pris indifféremment d'entre les *Spahis*, les *Timariots* & les *Zaims* (qui sont les trois sortes de Cavaliers dont se servent les Turcs) faisoient toûjours la pointe de la pyramide.

Derriere ces premiers Corps en étoient d'autres, encore de Cavaliers, mis sur plusieurs lignes, se débordant un peu les unes sur les autres, ce qui conservoit au total de l'Armée sa forme pyramidale, & sembloit partager l'Armée en deux, en avant-garde & arriere-garde.

Après l'Artillerie suivoient plusieurs lignes d'Infanterie, ces lignes les unes sur les autres, & toûjours rangées de la même façon que les lignes de l'avant-garde, pour que la pyramide continuât d'augmenter de front, depuis sa pointe jusqu'à sa base.

Ces lignes d'Infanterie étoient encore flanquées de *Timariots* & de *Zaims*, & enfin une ligne de *Spahis* servoit comme de réserve, & faisoit la base & le fondement de l'Armée. Toutes ces lignes étoient fort près les unes des autres, & l'Armée dans cette disposition n'ayant aucun vuide dans son centre, marchoit à l'Ennemi. Voici comme se faisoit l'attaque.

La pointe de la pyramide, après avoir jetté son cri ordinaire de *Allha*, attaquoit vivement, & si elle ne pouvoit rompre ce qui lui étoit opposé, & qu'elle se trouvât en desordre par des attaques réitérées; les Cavaliers qui la composoient, s'écartant à droite & à gauche, se glissoient le long des côtés de la pyramide pour en aller prendre la queuë, & par cette manœuvre faisoit place à une ligne d'un plus grand front, qui devenoit la tête de l'Armée.

Si cette seconde ligne venoit aussi à être déroutée, elle faisoit la même chose que la premiere, & la même manœuvre étoit faite successivement par chacune des autres lignes, ensorte que la pyramide en marchant toûjours, & en faisant effort pour enfoncer de sa pointe, l'Armée qu'elle combattoit présentoit de plus en plus un plus grand front, à mesure que les Corps qui faisoient son devant étoient obligés de céder pour s'aller rallier à la queuë de la pyramide, en s'écoulant le long des côtés de cette pyramide.

Si par ces manœuvres toutes les lignes dont l'Artillerie étoit couverte se trouvoient dissipées, alors cette Artillerie n'ayant plus rien au-devant d'elle, faisoit le front de l'Armée, elle agissoit de son mieux pour défendre les autres lignes de derriere elle, la défaite desquelles produisoit la défaite totale de l'Armée, quand le feu de cette Artillerie n'étoit pas suffisant pour arrêter l'Ennemi, & pour donner le tems aux lignes déja rompuës de se bien rallier derriere la réserve, & de réformer par-là d'autres lignes à la suite de celles qui subsistoient encore à la faveur du canon dont elles étoient couvertes.

Si tout ce qu'on vient de dire n'arrivoit pas, & qu'au contraire le Corps d'*Enfans perdus* se fît jour dès les premieres charges, pour lors la pyramide s'ouvroit en deux de la pointe à la base, chaque section tomboit par la droite & par la gauche sur les ailes de l'Armée ennemie, dont le centre se trouvoit enfoncé, & par cette évolution, ces sections obtenoient bientôt la victoire.

Bien des Historiens ont remarqué que tant que les

Turcs ont conservé l'ordre pyramidal ; ils ont presque toûjours été vainqueurs , & qu'il n'en a pas été de même depuis qu'ils se sont rangés en croissant sur deux lignes , par la raison que souvent la premiere de ces lignes venant à être défaite , elle retombe sur la seconde , & l'emporte.

D'ailleurs dans l'ordre en croissant le ralliment n'est pas à beaucoup près si aisé à se faire , comme dans l'ordre en pyramide. Ce dernier ordre est le vrai *Cuneus*. Il fut connu des Grecs. Une Phalange se coupoit perpendiculairement sur sa hauteur, cela formoit deux Corps , l'un appellé la corne droite , & l'autre la corne gauche.

L'intervalle de l'entre-deux servoit de passage à des pelotons de Soldats armés à la legere , ou de Cavaliers , quand il étoit question que ces pelotons faits pour combattre en voltigeant autour du Corps qu'ils soutenoient , passassent plus promptement & plus sûrement du derriere d'une Phalange sur son devant , ou de son devant sur son derriere.

Cette coupure d'une Phalange servoit aux mêmes manœuvres que servirent les intervalles aussi perpendiculaires qui se trouvoient dans l'ordre Romain , appellé ordonnance en colomne. C'est d'elle que nous vient celle d'entremêler de la Cavalerie dans l'Infanterie, & on n'a eu besoin pour trouver cet ordre mélangé , qu'à faire remplir les intervalles perpendiculaires d'entre les Corps d'Infanterie par des Escadrons de Cavalerie.

L'ordre en pyramide que j'ai décrit me conduit à en décrire un autre qui est celui des Tartares. Ce Peuple que nous qualifions peut-être un peu trop legerement de Barbare, a néanmoins un ordre qui mérite d'être connu. Il retrace le souvenir de celui qu'ont à peu prés dû garder les premiers hommes qui formérent des Armées , & que doit dicter la Nature qui n'est pas aidée de réflexions produites par le sçavoir & l'expérience.

Les Tartares ne se battent qu'à cheval. Leur ordre ordinaire est de se former en plusieurs gros pelotons , & de tomber avec vivacité sur l'Ennemi qu'ils attaquent. Si cette attaque réussit ils en profitent , & s'ils sont repoussés , leur perte n'est pas considérable ; car se dispersant avec vitesse de tous côtés , ils ôtent à leurs Ennemis le pouvoir de les poursuivre. Ils sçavent même se rallier , & revenant à la charge autant de fois qu'ils ont fui , ils réussissent souvent à vaincre , aprés avoir été plusieurs fois battus dans une même journée.

D'ailleurs s'ils ne parviennent pas à la victoire, ils sçavent rendre leur défaite fatale à qui les a vaincus : car en se sauvant ils décochent si adroitement leurs fléches en tirant derriere eux, à l'exemple des anciens Scythes leurs ancêtres, qu'il arrive qu'en les battant, on ne remporte guéres plus d'avantage que si on étoit battu.

La maniere de combattre en caracolant, est aussi avantageuse pour ceux qui s'en servent, qu'elle est desavantageuse pour ceux qui la soutiennent. On a vu dans l'avant-derniere guerre entre les Moscovites & les Turcs en 1739. combien l'Armée des premiers, en s'avançant vers la Moldavie, souffrit de dommage par le harcelement continuel des Tartares pendant une longue route.

ORE I L L E de Lievre, voile appareillée en oreille de lievre, c'est-à-dire en voile latine, ou à tiers point, à la différence des voiles à trait quarré.

ORE I L L E de l'ancre, c'est la largeur des pates de l'ancre.

ORGUES : ce sont de longues & grosses pieces de bois détachées l'une de l'autre, & suspendues par des cordes, au-dessus des portes d'une Ville, afin qu'en cas de quelque entreprise formée par l'Ennemi, on les puisse laisser tomber à plomb par le passage, & le fermer, sans crainte qu'en mettant de travers un chevalet, ou quelque autre obstacle au-dessous, l'Ennemi puisse arrêter & tenir en l'air toute cette file de pieces de bois, comme cela peut arriver aux herses, parce que les piéces qui composent la herse sont assemblées l'une avec l'autre, & étant arrêtée & suspenduë par un endroit, tout le reste s'arrête aussi, d'où vient que les *orgues* sont préférables aux herses.

ORGUES, ou un ORGUE, sont plusieurs canons de mousquet disposés de suite, & l'un après l'autre sur un même fût, les lumieres répondant les unes aux autres, en sorte que par une même traînée on met le feu à tous les canons à la fois.

On voit dans le Magazin Royal de la Bastille à Paris des *orgues*, qui après avoir tiré se peuvent recharger en les renversant sans dessus dessous, sans que l'affût change de place, ce qui est fort abrégeant, & ce qui peut se faire sans peril.

ORIFLAMME : c'étoit l'ancienne Banniere de l'Abbaye de S. Denis, que les Comtes du Vexin, qui étoient les Avoués de cette Abbaye, portoient dans les

guerres particulieres, que l'Abbé, selon l'usage de ce tems-là, étoit quelquefois obligé d'avoir contre les Seigneurs ses voisins.

Nos Rois étant entrés en possession du Vexin, firent cette Banniere la principale de leurs Armées à l'honneur de S. Denis, qu'ils avoient choisi pour Patron & Protecteur de la France. Cette Banniere étoit un candal ou taffetas rouge suspendu à une pique dorée.

Celui à qui le Roi confioit l'*Oriflamme* pour la porter à la tête de l'Armée, avoit le titre de Porte-*Oriflamme*. En vertu de cet Emploi, il avoit le commandement de la Troupe, à la tête de laquelle il portoit cette Banniere, & cette Troupe étoit toûjours composée de Chevaliers & de Gendarmes d'élite. Cette dignité ne se donnoit qu'à un Chevalier d'une prudence & d'une valeur éprouvée ; & l'honneur qui y étoit attaché, la faisoit préférer aux plus hautes Charges.

Nous voyons dans l'Histoire sous Charles V. un Seigneur se démettre de la Charge de Maréchal de France, pour être honoré de celle de Porte-*Oriflamme*. Le serment que faisoit cet Officier, l'obligeoit à périr plutôt que d'abandonner cette Banniere, qui marchoit à la tête de toute l'Armée, & précedoit toutes les autres Bannieres. La Charge de Porte-*Oriflamme* étoit une commission à vie, qui ne procuroit point d'appointemens : mais pendant le tems du Service, le Porte-*Oriflamme* étoit défrayé aux dépens du Roi. C'est sous le regne de Louis le Gros, ou plutôt sous celui de Philippe I. son pere que l'on doit fixer l'origine de la coutume de porter l'*Oriflamme* à la guerre, contre les Ennemis de l'Etat.

Cet Etendard n'étoit pas d'une matiere incorruptible. Il s'usoit comme les autres, on en substituoit un autre quand il étoit usé.

S. Louis ne le rapporta pas de son expédition d'Egypte, quand il fut pris par les Mahométans, avec tous ses bagages.

On ne porta plus l'*Oriflamme* dans nos Armées, depuis que les Anglois furent maîtres absolus de Paris, après la mort de Charles VI.

Le premier Seigneur que l'on trouve dans l'Histoire, faisant les fonctions de Porte-*Oriflamme*, est Anseau Seigneur de Chevreuse, en 1294 sous Philippe le Bel.

Il eut des prédécesseurs dès le tems de Louis le Gros, sous le regne duquel l'on commença à porter l'*Oriflamme* dans nos Armées, mais les noms n'en sont pas

venus jusqu'à nous, & René Moreau en 1450. est le dernier que l'on trouve revêtu de la dignité de Porte-*Oriflamme*, quoi qu'il y en ait eu d'autres après lui, mais on les ignore.

Cette Banniere fut encore en usage sous Louis XI. On ne voit point que ses successeurs s'en soient servi dans les guerres.

Il y a des Auteurs qui soutiennent, que depuis que l'*Oriflamme* n'a plus paru dans les Armées, elle a toûjours resté dans le lieu où elle devoit être, qui est le Trésor de S. Denis, & qu'elle y étoit encore ès années 1534. & 1594. suivant les Inventaires de ce Trésor faits dans ces années.

D'autres pensent qu'elle est restée en la possession des derniers Gentilshommes commis pour la porter. Ce dernier sentiment sert à prouver qu'il se peut trouver des *Oriflammes* au pouvoir des descendans de ces Gentilshommes, qui les ont conservées soigneusement dans leurs châteaux, pour perpétuer le souvenir de l'honneur que leurs ancêtres ont eu d'être les Porteurs d'une telle Enseigne.

Messieurs d'Harcourt-Beuvron prétendent avoir une *Oriflamme*, qui leur vient par succession de Pierre de Villiers, de la Maison de l'Isle-Adam, qui fut Porte-*Oriflamme* de France, & dont la fille, qui épousa Jean Garenciere, fut ayeule d'une Tugdal de Karmoisin, mariée a Jean de Gaillon, grand-pere de Françoise de Gaillon, femme de François d'Harcourt, Seigneur de Beuvron.

Quant à la différence qui se trouve dans la forme entre l'*Oriflamme* qui étoit au Trésor de S. Denis, & celle qui est en la possession de Messieurs d'Harcourt, c'est une bagatelle. L'Enseigne de S. Denis nous a toûjours été représentée, comme étant d'une étoffe toute unie. Les ornemens en broderie qui se voyent sur l'Enseigne qu'ont Messieurs d'Harcourt, ne détruisent point son authenticité. Ils peuvent venir d'une augmentation qui s'est faite dans les derniers tems où l'*Oriflamme* a été portée à la guerre, & la tradition doit être comptée pour quelque chose.

Si l'*Oriflamme* de Messieurs d'Harcourt est rouge, il y a lieu de croire qu'elle est aussi véritable que celle qui se trouvoit encore au Trésor de S. Denis dans le seiziéme siécle. Toutes deux peuvent avoir été également des *Oriflammes*, qui ont servi dans des tems différens ; & même quelques-uns veulent, que pendant qu'il y avoit une *Oriflamme* à l'Armée, il y en avoit

une autre qui restoit à S. Denis, pour servir aux besoins de l'Abbaye, ou pour servir à remplacer promptement celle qui étoit à l'Armée, si celle-ci venoit à se perdre.

On tire la preuve de la duplicité de l'*Oriflamme* du témoignage de Rigord Historien, qui dit que lorsque Philippe-Auguste alla prendre l'*Oriflamme* pour son voyage d'outre-mer, il y avoit deux Etendarts sur les chasses des Martyrs. Mais ce pouvoit bien être la Banniere de France qui se bénissoit à S. Denis avant que d'être portée à l'Armée, & que des Historiens ont souvent confonduë avec l'*Oriflamme*, qui n'a plus paru à l'Armée depuis que les Anglois se furent rendus maîtres de Paris.

Les premiers honorés de la Charge de Porte-*Oriflammes*, ont été sous le regne de Louis VI. en 1110. c'est le premier de nos Rois qui a possédé le Comté de Vexin : mais on ne sçait point les noms des premiers Porte-*Oriflammes*, jusqu'en 1214.

Le Roi Louis VII. prit l'*Oriflamme* en 1147. lors de son voyage d'outre-mer.

Le Roi Philippe-Auguste prit aussi l'*Oriflamne* en 1183. à la guerre contre le Comte de Flandres.

Galois, Seigneur de Montigni, Porte-*Oriflamme* en 1214. à la Bataille de Bovines.

Le Roi Louis VIII. porta l'*Oriflamme* en la guerre contre les Albigeois, en 1226.

Louis IX. fit porter l'*Oriflamme* en la guerre contre Henri III. Roi d'Angleterre en 1242. & dans ses deux voyages d'outre-mer contre les Infidéles.

Anseau, Seigneur de Chevreuse, Porte-*Oriflamme*, sous Philippe IV. dit *le Bel* en 1304.

Raoul, dit Herpin, Seigneur d'Erquery, en 1315.

Miles, Seigneur de Noyers & de Vilbertin, en 1328.

Geoffroy, Seigneur de Charny, en 1355.

Arnoul, Seigneur d'Andrehan, en 1368.

Pierre de Villiers, Seigneur de l'Isle-Adam, en 1372.

Guy, Sire de la Tremoille, en 1383.

Guillaume, Seigneur des Bordes, en 1383.

Pierre d'Aumont, dit *Hutin*, en 1397.

Guillaume Martel de Bacqueville, en 1414.

Le Roi Louis XI. reçut l'*Oriflamme* des mains du Cardinal d'Alby en 1465. dans l'Eglise de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris, en la guerre contre les Bourguignons; & depuis ce tems il n'en est plus parlé.

ORILLON, est une masse de terre revêtue de muraille, que l'on avance sur l'épaule des Bastions à Casemate pour couvrir le canon, qui est dans le flanc retiré, & empêcher qu'il ne soit demonté par l'Assiégeant. Il y a des orillons de figure ronde & d'autres à peu près de figure quarrée appellés épaulemens. *Voyez* sa construction au mot de FORTIFICATION, dans le premier systême de M. de Vauban.

ORIN, terme de marine, est une corde attachée par un de ses bouts à l'ancre, & par l'autre à la bouée, qui flotte sur le lieu de l'ancrage, pour indiquer l'endroit ou l'ancre est mouillée.

ORNEMENT des Armes : les ornemens des armes ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes & qu'on mettoit sur les casques. Les lambrequins étoient encore un ornement de casque. Cet ornement a passé dans les armoiries aussi bien que le casque. On mettoit quelquefois des pierres précieuses au casque, mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit de les ôter pour sa sureté quand il alloit au combat. Aux cimiers succédérent les pennaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du casque. C'étoit un ornement de l'armure de tête des Soldats Romains. Les pennaches furent aussi mis sur la tête des chevaux au-dessus du chamfrain. Un autre ornement des armes étoit la cotte d'armes. Aprés on se contenta d'orner la cuirasse d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier tantôt en ceinturon. Ce qui distinguoit encore nos anciens Chevaliers étoient les éperons dorés. Les Ecuyers en portoient d'argentés. Les armoiries du Chevalier ou de l'Ecuyer étoient sur son bouclier, ce qui faisoit encore un ornement. Tout ce que l'on voit aujourd'hui d'ornement c'est le plumet au chapeau des Officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, suivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. *Voyez* CIMIERS, PENNACHES, COTTE D'ARMES, ECHARPE, EPERONS.

ORTHOGRAPHIE ou Profil, est la représentation d'un ouvrage selon ses largeurs, ses épaisseurs, ses hauteurs & ses profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute jusqu'a la plus basse de ses parties. L'orthographie ne represente pas les longueurs d'un Ouvrage, ce que fait le Plan qui aussi en represente pas les hauteurs & les profondeurs, mais l'un & l'autre representent les largeurs.

OTAGE. Une Ville assiegée qui veut capituler, en envoyant les Articles de la Capitulation, envoie des *Otages*, & l'Armée assiégeante en envoie aussi à la Ville assiégée. On se les renvoie quand les articles sont signés, ou quand on ne convient-pas. Dans les pays ennemis, qu'on met en contribution, on prend aussi des Otages que l'on garde jusqu'à ce que le payement de la somme demandée soit fait. Un Prince qui se fait donner des Otages, n'en exige que pour s'assurer de la fidélité des Peuples ou du Prince avec qui il traite. Les *Otages* étoient autrefois très-fréquents, & il ne se concluoit presque rien qu'on ne se donnat des Otages.

OUAICHE, ouage, sillure ou sillage, est la trace navale d'un Vaisseau.

Tirer un Vaisseau en ouaiche, ou à ovaiche, ou lui donner le cable, c'est secourir un Vaisseau, qui est incommodé, ou pesant à la voile, en le touant ou remorquant par l'arriere d'un autre Vaisseau. Ce qui se fait de la sorte. Le Vaisseau qui remorque ou tire en *ouaiche*, attache le bout d'un cable ou d'une hansiere au pied de son grand mât, & faisant passer l'autre bout par un sabord de l'arriere, il fait porter ce bout à bord du Vaisseau incommodé & l'y ayant fait amarer au pied du mât de misaine, il tire & remorque ce même Vaisseau incommodé.

OURS, ou ourse, terme de marine, est un cordage particulier de l'artimon, pour servir de bras à sa vergue. Il est garni d'un croc par un bout, afin de saisir l'étroppe amaré à l'extrémité de la vergue.

OUTILS : il y a dans chaque Compagnie, sans en excepter celle des Grenadiers, un nombre d'outils, dont les deux tiers sont propres à remuer la terre, & les autres tranchans. Ces outils sont portés à la bandouliere des fournimens ou à une autre particuliere. Les Soldats de chaque chambrée, par une Ordonnance du Roi du 1. Octobre les portent tour à tour, & ils sont obligés de les tenir en bon état. Ces outils servent dans le besoin à se retrancher, faire des fascines, couper des palissades, enfoncer des portes.

Les *outils* dont on se sert dans les siéges, sont pics-hoyaux, pics à roc, pioches simples, pelles de fer, bêches communes, feuilles de sauge, pelles de bois, ferrées & non ferrées, & lochets de Flandre.

Ces derniers sont les meilleurs de tous en bon terrein, comme est celui des Pays-Bas, rarement sont-ils bons ailleurs, parce que le plus souvent les terres

ſont dures, & mêlées de tuf, cailloux, & pierrailles où ils ne ſont pas d'un bon uſage.

Les pics-hoyaux qui ont une pioche d'un côté, & une pointe de l'autre, ſont bons, mêlés parmi les tranchés ou les pioches communes.

Les pelles de fer, appellées écoupes, ne ſont pas mauvaiſes quand elles ont une bonne douille & qu'elles ſont bien emmanchées.

Les bêches un peu longues qui s'enfoncent dans la terre avec le pied ſont fort bonnes, parce qu'elles enlévent la terre, & font l'excavation d'un même coup.

Les pelles de bois ferrées ſont utiles, parce qu'elles prennent beaucoup de terre à la fois, mais elles ſe caſſent facilement.

Les moindres de toutes ſont les pelles de bois non ferrées, parce qu'elles ſont très cavantes & de peu de durée. Toutes ces eſpéces d'outils ſont pour la terre, & pour les rocailles. Les ſuivans ſont bons pour le bois : ſçavoir.

Serpes, haches communes, ſcie de toute eſpéce, ciſeaux, fermoir de toute grandeur, hachettes, doloires, herminettes, *&c.* & tous autres outils appartenant à la charpenterie, feronnerie, & ſerrurerie, dont il doit y avoir pluſieurs atteliers complets dans le parc.

Il faut auſſi des outils de Tourneur, pour faire les porte-feux des bombes & des grenades, les plateaux de bois pour les pierriers, & les tampons pour les mortiers & le canon.

Il doit y avoir encore des outils de Mineur pour la terre franche, le roc, le tuf & les murs.

Tous ces outils qui doivent être bien emmanchés, ſe tirent des Magazins, où il y en a pour l'ordinaire des amas de longue-main, aſſemblés à loiſir.

Pour être bons ils doivent être de 4. à 5. lignes, fabriqués de bon fer de bonne trempe, & bien acerés ſur les tranchans, avec les pointes bien renforcées de bonnes & fortes douilles à la tête : ce qui ſe voit rarement, parce que tout cela ſe prend à des prix faits, qu'on n'a pas aſſez de ſoin de faire obſerver avec exactitude.

Les outils à Pionniers, ſont les hoyaux, pics-hoyaux, pics à roc, pics à tête, pics à feuille de ſauge, la bêche & l'écoupe, la ſerpe & la hache.

Sous ce titre d'outils, je vas nommer ceux du Charpentier, Charron, Forgeron, Menuiſier, Tourneur & Tonnelier, tous Ouvriers qui ſont employés dans l'Artillerie.

Ceux à Charpentier consistent en grande régle, petite régle plate, grands compas, petit compas, coûteau, niveau, niveau à plomb plein, niveau à plomb percé, calibre, équaire, fausse équerre, équerre de bois à épaulement, sauterelle, scie à refendre, scie à débiter, ébauchoir, jauges à tracer les mortoises, bezaigues, ciseaux à manche de bois avec virolles, autre ciseau, amorçoir, laceret ou petite tarriere, grosse tarrierre, maillets gros & médiocres, marteau de fer, petites coignées à grand manche pour abattre le bois & ébaucher, grande coignée à équarrir, d'autres de diverses grandeurs, hachettes à marteau, traceret, roinette, cheville de fer pour assembler, repoussoir, rabot rond, gallere, herminette, leviers, pinces, pied de chevre.

Ceux à Charron, sont une coignée, une gouge quarrée, une gouge ronde, un ciseau, une tarriere, une scie à main, une plane, une grande scie, un ciseau à écolter, un terreau. Les outils de bois, sont un chevalet, un vuidoir, un maillet.

Ceux du Forgeron, sont un soufflet de trois pieds, une enclume pesant environ 150. livres, une bigorne pesant 50. livres ou environ, un étau, 2. paires de tenaille à crochet, 2. autres droites, 2. marteaux de devant, 2. marteaux à mains, une tranche, un poinçon plat, six limes quarreaux, & demi quarreaux. Un paquet de limes d'Allemagne de 4. au paquet, une perçoire, une pointe, deux coins de fer, quatre ciseaux de 18. pouces, une chasse, une étampe, un tisonnier crochu & un pointu, une claviere, une thuyere de fer forgé, un marteau fendu de la grosseur du marteau à main.

Ceux à Menuisier, sont scie à refendre, scie à débiter, scie à tenon, scie à tourner, scie à enraser, scie à main, ou égohine, scie à cheville, entaille pour limer les scies, établie, crochets, valet, petit maillet, crochet ou sergent, étaignoirs, presse de bois, feuilleret, outils que l'on appelle à fust, rifflard, varlopes de plusieurs grandeurs, varlope à onglet ou anglée, guilleaume à ébaucher, guilleaume à platebande, guilleaume à reculer, guilleaume de bout, rabot, mouchettes, mouchettes à grain d'orge, bouvet, bec de canne, guide, outils à manche de bois & autres, ciseaux, il y en a à deux biseaux, ciseaux de lumiere fermoir, fermoir à nez rond, bec-d'âne, gouge, trusquin d'assemblage. Trusquet à longue pointe, guilboquet, réglet plat, équerre, fausse équerre, triangle quarré, triangle anglé, compas, marteau, limes, rappe,

pe, tenaille, villebrequin, tourne à gauche, réglet à pied.

Les Tourneurs se servent d'outils à Menuisiers, & de Sculpteurs pour leurs ouvrages. Outre cela ils en ont qui leur sont particuliers, comme des ciseaux biseaux, gouges, grains d'orge, des bâts-d'âne, toutes sortes de pas, des fers dentelés, des fers croches, des tarrôts, des vis de fer, & tant d'autres de manieres si différentes, qu'il n'est pas possible ici d'en donner le détail, lequel d'ailleurs ne sçauroit être que d'une très-médiocre utilité pour un Officier d'Artillerie.

Ceux de Tonnelier, sont une essette, tretoire, planne, tirefonds, chevalets, gablaire, scie à tourner.

OUTILS à Mineur, sont une sonde pour les terres, de grandes & petites pinces, une aiguille pour travailler dans le roc pour faire de petits logemens de poudre pour enlever des roches, & accommoder des chemins, & faire des excavations dans le roc; une drague, une bêche, une pelle de bois ferrée; une masse, une massette, un marteau de Maçon, un grelet, un marteau à deux pointes, un pic-hoyau, un pic-à-roc, un hoyau, une feuille de saulge, de ciseaux plats, un poinçon, un ciseau demi-plat, un louchet à faire les rigoles pour les auges; les louchets servent aussi à faire du gazon, une équerre & une boussole.

Tous les outils de différentes espéces, dont on a provision dans les grands magazins sont rangés dans un petit entrepôt de planches fermant à clef pour pouvoir trouver sous la main ce qui peut servir à un prompt mouvement.

OUVERTURE de la Tranchée est le commencement du travail d'une approche, & le premier remuement des terres que fait l'Assiégeant pour aller à couvert au corps d'une Place assiégée. *Voyez* TRANCHÉE.

OUVRAGE, en terme de Fortification, se peut dire *écharpé* quand il est battu par un angle moindre de 20. dégrés.

Un *ouvrage* est dit *enfilé*, quand d'un seul coup on peut raser le dedans depuis un bout jusqu'a l'autre.

Un *ouvrage* est *vu de revers*, quand il est vu par dedans sans être enfilé.

Soit le bout de la Tranché A, B, dont le parapet extérieur est C, & l'intérieur D. le coup qui partira de E, l'échapera; celui de F, l'enfilera, & celui de G le verra de revers.

Tous ces coups sont dangereux, par la raison qu'ils

peuvent atteindre beaucoup d'hommes à la fois, mais celui qui écharpe, l'est moins que celui qui enfile, vu que le parapet de la Tranchée les couvre. Le coup qui enfile est encore moins périlleux, que celui qui bat de revers, parce qu'une ou plusieurs traverses peuvent mettre à couvert de l'enfilade, au lieu qu'il n'y a pas moyen de se couvrir de revers qu'en faisant un double parapet à la tranchée.

OUVRAGE à corne, est un Ouvrage composé de deux demis-bastions, qui se mettent ordinairement devant la courtine, & quelquefois à la pointe d'un bastion.

Pour construire cet Ouvrage prenez sur la perpendiculaire prolongée, qui passe au milieu de la courtine depuis l'angle rentrant de la contrescarpe la moitié ou tout au plus les deux tiers de votre côté extérieur, c'est-à-dire, 90. 110. ou 120. & non pas au-delà, parce que la tête de l'ouvrage doit être à la portée du mousquet de la Place. Tirez ensuite votre ligne paralléle à la courtine sur laquelle vous porterez de part & d'autre 60. toises ou 70. pour former votre côté extérieur qui aura ou 120. ou 140. toises au plus, parce qu'autrement ses ailes tomberoient trop près de l'angle flanqué.

Fortifiez ce côté extérieur de la même maniere qu'on fortifie la Place, c'est-à-dire, en faisant la perpendiculaire égale à la sixiéme partie, les faces aux deux septiémes, *&c.* La brisure des orillons ne doit avoir que 3. toises, parce que le côté extérieur n'est que de 140. au plus.

Si on faisoit le côté extérieur plus de 140. toises, au lieu de faire les ailes paralléles, il faudroit les aligner ou à l'angle d'épaule, ou à 5. on 6. toises au-dessus, afin que le reste des faces puisse défendre les ailes.

Le fossé de cet Ouvrage est les trois quarts du grand fossé, son rempart & son parapet, comme ceux de la demi-lune, mais il en doit être plus bas de 6. pieds, supposant le rempart de la Place 3. toises, au-dessus du niveau de la campagne, celui de la demi lune n'en aura que deux & demi, & celui de l'ouvrage à corne n'en aura que 2. & par conséquent celui de la demi-lune, qu'on met ordinairement devant la courtine de l'ouvrage à corne, n'en aura qu'un & demi ainsi des autres ouvrages, excepté la tenaille, qui n'étant faite que pour la dépense du passage du fossé n'a besoin de dominer sur aucun ouvrage.

La capitale de la demi-lune, qu'on met devant la courtine de l'ouvrage à corne est de 35. toises ; ses faces sont alignées aux angles d'épaule de cet ouvrage. Son fossé est les trois quarts de celui de la grande demi-lune.

Si on met l'*ouvrage à corne* à la pointe du Bastion ses ailes doivent être alignées à 15. ou 20. toises des angles d'épaule du Bastion.

OUVRAGE à couronne, est composé d'un Bastion entre deux courtines, & deux demi - Bastions avec ses ailes. On le met quelquefois à l'angle flanqué d'un Bastion, & ordinairement devant la courtine.

Dans le premier cas ses ailes sont alignées sur la face du Bastion à 12. toises loin de l'angle d'épaule, & dans le second elles sont alignées à ces angles.

La distance de l'angle flanqué de l'ouvrage à couronne à l'angle flanqué de la demi-lune, doit être entre 120. & 150. toises ; & quand cet ouvrage est à l'angle flanqué d'un Bastion, la distance doit être la même de cet angle à celui de l'ouvrage.

Pour construire cet ouvrage devant une demi-lune, prenez sur les perpendiculaires depuis l'angle flanqué de la demi-lune entre 120. & 150. par exemple 130: de l'angle flanqué de la demi-lune par l'extrémité des 130. toises décrivez un arc, sur lequel vous porterez de côté & d'autre aussi 130. qui donneront les côtés extérieurs de cet ouvrage, que l'on fortifiera comme ceux de la Place ; ensuite vous tirerez les ailes, ou aux angles d'épaule du Bastion, ou à quelque toise par-dessus.

Le rempart & parapet ont les mêmes dimensions que ceux de l'ouvrage à corne. Le fossé sera les deux tiers ou les trois quarts du grand. On met à l'angle rentrant de cet ouvrage une demi-lune, dont la capitale est de 30. ou 35. toises & son fossé 7. ou 8.

OUVRAGES détachés, pièces détachées, ou dehors, sont les ouvrages qui couvrent le corps de la Place, du côté de la Campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'yrondes, envelopes & semblables.

OUVRIERS : les Terrassiers, les gens versés dans les Clayonnages, les Fagoteurs & faiseurs de coterets : les bucherons pour faire des fascines, & toutes sortes de fagots, les Mineurs, les Charpentiers, les Charrons & les Forgeurs, sont autant d'ouvriers, qui sont nécessaires dans une Armée & pour le travail des tranchées.

Le nombre de ces sortes de gens pour deux tranchées va à mille ou douze cens hommes. Il faut les choisir dans tous les Régimens, en faire un Corps exprès, qui campe près de la tranchée & qui pendant le siége ne soit chargé d'autre chose, que de son travail.

On doit leur ajouter de bons Conducteurs, qui en seront comme les Officiers, & qui les dirigeront dans tous les différens Ouvrages, qui leur seront assignés, suivant les ordres des Ingenieurs à qui ces gens doivent tous obéir.

Si l'attaque est double, elle en occupera près de quatre cens. On en mettra cent cinquante à la conduite des sapes autant à la façon des fagots, fascines, gabions & clayonnages pour soutenir les banquettes, les piquets & autres besognes; dix-huit ou vingt à la charpente ou charronnage, & à l'emmanchement des outils. A chaque huitaine ou dixaine il en faut un pour leur préparer à manger, environ quatre cens pour fournir la Garde du Camp & du petit-Parc, & pour remplacer les blessés, de sorte qu'il n'y aura rien de trop de mille ou douze cens hommes qu'on propose à cet exercice.

Dans les vivres il y a aussi des Ouvriers qui sont des boulangers pour le pain, des Maçons pour la construction des fours, des Charpentiers pour les couvertures des fours & des magazins, & enfin des Serruriers pour le raccommodage des caissons, des Maréchaux, charrons & autres pour les équipages.

OYE, mouiller en patte d'oie, terme de marine: c'est de gros tems mouiller trois ancres, une au vent, les autres à stribord & à bas-bord de celle-là, en sorte que les trois ancres soient disposées en triangle; ce qui figure une *patte d'oie* au dire des Matelots.

P

PACFI, ou *Pasi*, terme de marine, grand & petit *pacfi*, ou les basses voiles. Le grand *pacfi* ou la cape est la grande voile. Le petit *pacfi* ou pacfi de bourlet est la voile de misaine.

PAGES, Mousses ou Garçons : ce sont les jeunes gens de l'équipage d'un Vaisseau, comme des Eléves de la navigation, ou Apprentifs Matelots.

PAILLE. La paille est comprise dans le général des fourrages. Elle sert à la nourriture des chevaux, au coucher des hommes, à la construction des bara-

ques & écuries, dans le tems que les nuits commencent à être froides.

Aprés que l'Infanterie est arrivée au camp, & qu'elle a posé les armes, le Soldat songe à se pourvoir de paille pour les choses auxquelles il en a besoin. Il y a par Bataillon des Officiers & des Sergens commandés pour conduire les Soldats à la *paille*, & les ramener ensemble au Camp. Ces Officiers ne doivent pas souffrir sans une nécessité absolue, que le Soldat toujours porté au desordre, découvre les maisons, parce que les maisons découvertes & rendues inhabitables, restent abandonnées, même après que l'Armée s'est éloignée, d'où suit le manque de culture qui ruine le pays dans la suite de la Guerre, & disette des fourrages pour les années suivantes.

L'usage de la paille hachée mêlée avec un peu de grain pour les chevaux est excellent. La Cavalerie Allemande & Hollandoise se sert de paille hachée & se retire toujours en meilleur état que la nôtre, & subsiste même long-tems dans des camps que nos Armées abandonnent faute de fourrages.

PAILLE : faire aller les Soldats à la paille, c'est permettre aux Soldats d'un Bataillon d'aller aux nécessités de la digestion, après avoir quitté leurs armes sur leur terrein, ensorte qu'au premier coup de mousquet ou de Tambour, chacun vient reprendre son poste & ses armes.

PAILLO d'une Galere, est la chambre où l'on met le biscuit, & où loge l'Ecrivain.

PAIN de munition, est une ration de pain que le Munitionnaires fournissent à chaque Soldat. Il pese trois livres & sert pour deux jours. Il est fait, ou du moins doit être fait de deux tiers de froment & d'un tiers de ségle.

La fourniture de pain est indispensable. Elle se fait au parc des vivres, qui suivent l'Armée & doit toujours être faite d'avance au moins pour quatre jours, lorsque cela se peut avec commodité ; car souvent l'éloignement des lieux, d'où l'on peut tirer le pain, ou la marche de l'Armée d'un pays à l'autre, force le Général a en faire distribuer pour six jours, même quelquefois pour huit, lorsqu'il prévoit qu'on en pourra consommer une partie dans le Camp où est l'Armée avant que de marcher & qu'on est obligé d'envoyer les caissons en avance pour rejoindre l'Armée dans un nouveau Camp. Mais cette distribution pour six ou huit jours ne doit jamais être faite sans une nécessité indis-

penſable à cauſe de l'abus des fripons qui vendent leur pain, ſans ſçavoir dequoi ils vivront les derniers jours.

Le pain ſe cuit pour l'ordinaire dans les Villes les plus voiſines de l'Armée, parce que les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi ſouvent à l'Armée, ou l'on conſtruit des fours, principalement lorſque les convois ſont trop difficiles, parce qu'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon porte en pain. On fournit auſſi quelquefois du biſcuit au lieu de pain frais. L'uſage eſt utile, principalement dans les longues marches, au travers du pays ennemi.

Il y a des convois qu'on attend plus tranquillement les uns que les autres. Si les troupes attendent le pain, on fait la diſtribution à meſure que le convoi arrive. Si on ne la doit faire que le lendemain on avertit le ſoir à l'ordre le Capitaine-Général, qui en informe les Officiers des Equipages afin qu'ils ſe tiennent prêts pour l'heure marquée.

L'Infanterie prend le pain à la pointe du jour, la Cavalerie à huit heures, & les Dragons à dix. On en convient de la ſorte avec les Majors pour éviter la confuſion, & que les troupes n'attendent pas inutilement.

Le Directeur des Vivres ſe trouve le plus ſouvent qu'il peut aux diſtributions, & particulierement dans les commencemens de Campagne afin d'y mettre un bon ordre d'abord, & lier commerce avec les Officiers qui y viennent.

Pendant qu'on fait la diſtribution, il ſe promene dans tous les parcs où l'on travaille pour conſidérer la maniere dont on s'y prend; ſi les Commis ſont attentifs à bien compter; ſi on ne délivre point de pain frais pour du raſſis, & ſi les Capitaines ſont réguliers à retirer les ordres qui ſont entre les mains des Officiers.

Après chaque diſtribution, il ne manque pas de ſe faire remettre un état du pain reſtant dans les caiſſons, pour connoître ce qui lui en reſte. Car la ſcience eſt de ne jamais faire du pain plus qu'il n'en faut, & auſſi d'en avoir la quantité néceſſaire, ſe réglant ſur les diſtributions, & ſur le petit fonds de pain frais, qui doit toujours être à l'Armée pour ſubvenir aux extraordinaires.

Quand on s'apperçoit que le pain commence à ſe corrompre, ce qui arrive dans la canicule, & quand il y a trop d'eau, il faut le tranſporter dans quelque grange où il ait de l'air. Enſuite on le nettoie avec des broſſes & on le paſſe du mieux qu'on peut, ſoit aux

Troupes, soit aux Charretiers pour leur subsistance, quand il n'est qu'un peu fleuri.

C'est pour cette raison qu'un Directeur-Géneral des Vivres, plus curieux de son devoir, que de ses commodités, doit prier le Maréchal Géneral de l'Armée de lui marquer plûtôt des maisons où il y ait des granges que des logemens propres & commodes.

Les premieres distributions du pain qu'on fait en Campagne sont assez difficiles, mais les dernieres ne le sont pas moins, parce qu'il faut pour bien faire que le Directeur-Géneral des Vivres n'ait point de pain de reste, après que l'Armée est entierement séparée, c'est-à-dire, que la derniere troupe ait quitté le Camp. Cette justesse paroît peu de chose, cependant elle est une marque de la précaution du Directeur des Vivres.

Le Géneral d'Armée donne à la fin de la Campagne un état de la séparation des Troupes, de même qu'il en donne un pour l'assemblée : cet état n'est autre chose que la distinction des jours que chaque Regiment partira du Camp pour se rendre à son Quartier d'hiver ; & le Directeur des Vivres se régle sur cet état de même qu'il s'est réglé sur le premier pour ordonner la quantité de pain, qui lui sera nécessaire de distribution en distribution, diminuant toujours à mesure que les Troupes partent du Camp, comme il a augmenté à mesure qu'elles y arrivoient, de maniere qu'insensiblement il ne se trouve plus rien à fournir au premier Novembre, qui est le jour que la Campagne finit.

Mais si l'Armée ne se sépare pas encore dans ce tems-là, & qu'on oblige le Directeur à fournir, il en prend un ordre par écrit du Géneral, où les Equipages sont aussi compris comme étant un article du traité des Entrepreneurs.

PALAMANTE, terme de marine, est tout le corps des rames d'un bâtiment de bas bord.

PALAN, terme de marine, est un gros cordage garni de pates de fer par le bout, & amaré à la grande vergue, ou la vergue du mât d'avant, tant pour lever des fardeaux, que pour bander des étais.

PALANGUIN, ou petit palan, terme de marine, est un cordage qui sert à guinder des fardeaux, médiocres. Il y en a de doubles & de simples. Au racage de la grande vergue il y a deux palanguins simples pour guinder & amener le racage, quand il faut guinder & amener la vergue. Pour guinder les voiles d'étai il faut des *palanguins*.

PALARDEAUX, terme de marine, sont des

bouts de planches à l'usage des Calfateurs, qui les couvrent de bourre & de goudron pour boucher les trous du bordage.

PALISSADES sont des pieux ordinairement épais de huit à neuf pouces & longs à peu près de huit pieds, dont il y en a trois en terre. On les plante sur les avenues de tous les postes, qui peuvent être emportés d'emblée, pour en assurer le terrein contre les surprises & même contre les droites attaques.

Il y a des palissades, qu'on met à plomb sur le terrein, quelques autres font un angle & panchent un peu sur le rès de chaussée du côté de l'Ennemi, afin que s'il y vouloit jetter des cordages pour les renverser, les cordages n'ayent point de prise & coulent sur cette pente.

On met des palissades sur la berme au pied de bastion : on en met à la gorge des Demi-lunes & des autres Travaux avancés. On palissade aussi le fond de fossé, & sur-tout le parapet du chemin couvert. Quelques-uns mettent des palissades à trois pieds de ce parapet, tirant vers la campagne, mais on les plante aujourd'hui dans le milieu du chemin couvert. Elles doivent être si serrées qu'il ne reste de l'intervalle entre-elles, que pour la bouche du mousquet. On vient à bout des palissades, soit en les arrachant, soit en les faisant couper par des Grenadiers, ou bien en les abattant avec le canon, ou en les brulant avec des fascines goudronnées.

PAN ou face de Bastion, est la distance comprise depuis l'angle de l'épaule, jusqu'à l'angle flanqué. *Voyez* FACE DU BASTION.

PANIER à Mine. *Voyez* BOURRIQUET.

PANIERS : ils servent pour porter les terres hors de la tranchée. On les place aussi tout pleins sur les bords de la tranchée pour couvrir le soldat quand il tire.

Les *paniers* doivent être faits de bon bois d'osier coupé au declin de la lune, comme les hotes, ou de bois de coudre au défaut d'osier. Il faut qu'ils ayent 15. pouces de hauteur, 12. pouces de diamétre par en haut, 10. pouces par en bas, deux anses assez fortes pour les pouvoir porter quand ils sont pleins de terre, & assez grandes pour y pouvoir passer la main d'un Soldat.

Les *paniers* qui servent à charger les pierriers sont différens de ceux-ci. Les paniers, les hottes & autres ouvrages d'osier & de bois, demandent toujours d'être à couvert Les lieux humides entretiennent les paniers, & les hotes, mais quand il le sont trop ils les pourrissent.

rissent. En lieu trop sec ils se déjettent, & se relâchent entierement

PANNE, mettre en *panne*, terme de marine, c'est virer le vaisseau, vent devant, & mettre le vent sur toutes les voiles ou sur une partie, afin de ne pas tenir ni prendre le vent & retarder le cours du Vaisseau. Ce qui ne se fait que de beau tems pour attendre ou laisser passer d'autres Vaisseaux qui veulent gagner de l'avant.

PANNEAUX des écoutilles d'un Vaisseau, c'est l'assemblage des planches, qui servent de porte pour fermer les écoutilles.

PARABOLE : si l'on coupe un cone sur un de ses côtés & parallélement à l'autre, chacune des parties coupées, regardées en-dedans, representera une surface plane, que les Geométres nomment *parabole*, & la ligne courbe qui l'environne se nomme *parabolique*.

PARABOLOIDE ou *conoïde paraboloïde*, est un solide qui est formé quand l'axe restant immobile tourne comme une girouette sur cet axe, & parcourt une espace qui étant rempli a la figure d'une parabole.

Ce solide à toujours un cercle pour base, & son contenu est égal à la moitié d'un cylindre de même base & de même hauteur, c'est-à-dire, que pour avoir sa solidité, il faut multiplier sa base par sa hauteur & prendre la moitié de ce produit.

PARADE, faire la parade. Les Officiers font la parade, lorsque leur Bataillon, leur Regiment, ou leur Compagnie ayant ordre de se mettre sous les armes, ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur est possible pour prendre poste & tenir le rang qui leur est dû, soit sur le terrein ou le Bataillon se forme, soit dans la place où l'on s'assemble pour monter la garde, soit devant le Corps de Garde, quand il faut relever la Garde, ou bien lorsqu'une personne de qualité est prête à passer.

PARAGE, est un espace ou une étendue de mer sous quelque latitude ou bande que ce soit. *Voyez* ASPECT, & CONNOISSANCE.

PARALLELES : ce terme appartient à la Géometrie, mais parce qu'il est souvent employé dans les Fortifications, il le faut ici définir.

Les Lignes *paralléles*, sont celles qui sont toujours également éloignées entre-elles, & qui étant tirées sur une même surface ne se peuvent jamais rencontrer de quelque étendue qu'elles soient prolongées. Ainsi deux lignes qui seront tirées sur le niveau de la campagne, en telle sorte, qu'étant produites infini-

ment, elles ne se couperont & ne se rencontreront point, seront paralléles entre-elles, c'est-à-dire, toujours également éloignées l'une de l'autre. Les côtés opposés d'un quarré sont paralléles entre-eux.

Les files d'un bataillon sont paralléles l'une à l'autre, & les rangs sont aussi paralléles entre-eux. Le trait de la contre-escarpe est tiré paralléle, à la face du bastion, qui lui est opposé ; & d'ordinaire la tranchée, ou ligne d'approche, est tirée paralléle a la face de la Place que l'on attaque pour empêcher l'enfilade. On n'a jamais employé le mot de paralléle si improprement, qu'on fait aujourd'hui : car faute de Géometrie, on dit tous les jours, *tirer une ligne paralléle*, sans ajouter à quoi elle est paralléle. Ce mot est relatif à quelque chose. Quiconque diroit, *voilà un homme qui ressemble*, sans ajouter à qui il ressemble, parleroit peu juste & se feroit mal entendre.

PARAMETRE est une ligne quadruple de la partie de l'axe, renfermée entre le sommet & le foyer.

PARAPET, est une élévation, dont la masse est ordinairement destinée à couvrir des Soldats contre l'effet du canon, ce qui exige que cette masse soit de terre & non pas de pierres de peur des éclats. Son épaisseur doit être du moins de dix-huit à vingt pieds, & sa hauteur de six du côté de la Place, & de quatre à cinq du côté de la Campagne. Cette difference de hauteur forme au-dessus du parapet un glacis ou une pente, qui donne facilité aux Soldats qui bordent le même parapet de tirer du haut en bas dans le fossé, ou du moins sur la contre-escarpe.

En géneral on donne le nom de parapet à tout ce qui borde une ligne, pour se couvrir contre le feu de l'ennemi. Ainsi il y a des parapets faits de barique & de gabions remplis de terre, il y en a aussi de sacs à terre. On fait des gradins ou degrés aux parapets, qu'on appelle banquettes sur lesquelles montent les Soldats lorsqu'ils veulent tirer. La plus haute banquette a quatre pieds de large. Les autres banquettes sont un peu plus hautes & un peu plus larges que les degrés ordinaires ; & depuis la plus haute banquette, jusqu'au haut de chaque parapet il ne doit y avoir que quatre pieds & demi de hauteur afin que le Soldat puisse tirer par-dessus. *Voyez* BANQUETTE.

PARC d'Artillerie est un poste qu'on choisit dans un Camp hors de la portée du canon de la Place, & qu'on fortifie pour faire le Magazin des munitions qui regardent le service des armes a feu & des feux d'artifice, ce qui se fait avec tant de circonspection pour

éviter les accidens du feu qu'on ne commande que des Piquiers pour garder le parc d'Artillerie.

Pendant qu'on travaille aux Lignes & aux préparatifs de la Tranchée, l'Artillerie de son côté travaille à former son Parc, & son Magazin à poudre, à monter les piéces sur les affuts, à préparer les plates-formes du canon & des mortiers, à les séparer, à ranger les bombes, boulets, grenades & les outils, à radouber ce qui en a besoin, à faire des portieres & fronteaux de mine. On travaille en même-tems à faire des blindes de bois rond ou quarré de 3. ou 4. pouces de grosseur, larges de deux pieds & demi à 3. pieds, entre deux poteaux pointus par les deux bouts, longs de 5. à 6. pieds entre deux traverses de 15. pouces de pointe à chaque bout.

On fait aussi amas de roulettes, de charrues & de madriers pour les mantelets roulans à l'usage des sapes. On ramasse des crocs & fourches de fer, emmanchées long; pour les sapes, des pioches, des brouettes, des sacs à terre & des paniers dont il faut toujours avoir une grande quantité.

Il y a de plusieurs sortes de Parcs. Leur disposition dépend de la volonté du Commandant d'Artillerie. Les uns voulant que le canon en fasse tout le front du côté des Ennemis, les autres que le canon soit sur plusieurs lignes à la tête de chaque Brigade.

L'arrangement des piéces & des munitions dans un parc devant une Ville que l'on assiége est différent en quelque chose de celui qui se forme en campagne à la suite d'une armée. Je vais donner une idée de l'un & de l'autre.

Le Parc d'Artillerie, qui se forme en Campagne à la suite d'une Armée, se fait ordinairement entre les deux lignes, si l'on peut à 300. pas des Troupes qui l'occupent.

Quand l'Equipage est grand le Parc doit être toujours quarré.

Sur la ligne qui fait face aux Ennemis on met toutes les piéces de canon, le plus gros toujours sur la droite, les mortiers, les affuts, la charrette composée & la chevre.

Sur l'une des lignes du côté du quarré, on met les affuts à mortier, le plomb, les méches, les sacs-à-terre, les cordages, les grenades, les fusées en tonnes: les outils entonnés, les armes à l'épreuve.

Sur l'autre les bombes, les boulets.

Et sur celle qui ferme le quarré, les outils & charrettes haut-le pied. C'est cette derniere ligne qui doit

être à 300. pas de celle de l'Armée.

Toutes les limonieres des avantrains, chariots & charrettes, doivent être dans le dedans du quarré également distantes les unes des autres, & les essieux vis-à-vis les uns des autres.

Dans le quarré proche la derniere ligne on met les poudres dans le plus petit espace qu'elles puissent contenir.

Environ vingt pas devant la premiere ligne, dans le milieu, on met quatre petites piéces chargées. On y fait tenir tous les jours deux Commissaires & quatre Canoniers de Garde.

Il doit y avoir aussi un Corps de Garde avancé commandé par un Capitaine, d'où l'on tire les sentinelles nécessaires pour la poudre, pour le canon & pour toutes les entrées du Parc.

Le Commissaire & le Garde du Parc doivent camper dedans comme aussi les Déchargeurs. Les autres Officiers, le Capitaine des Ouvriers & ses gens campent aux côtés du parc.

Les Capitaines de Charroi & leurs Equipages doivent camper sur les ailes & le long des haies les plus proches du Parc.

Les Pontons parquent sur la gauche en quarré ou en rond suivant leur quantité.

On donne quelques charrettes par Brigade pour porter le bagage des Officiers.

Il se forme des Parcs d'Artillerie dans un autre ordre que celui-ci, c'est à la volonté du Commandant. M. de S. Remi à la fin du second Tome de ses Mémoires sur l'Artillerie, donne l'explication de différens Parcs d'Artillerie dressés en Campagne.

Quant à un Parc d'Artillerie dressé pour un Siege, il est formé suivant l'idée du Commandant de l'Artillerie, mais toujours avantageusement pour le service des batteries.

Il le dispose de maniere qu'il ne soit vû d'aucuns endroits de la Ville, ni même des clochers, à moins qu'il n'en soit très-éloigné à cause des suites fâcheuses qui en pourroient arriver par les boulets & les bombes de la place, qui mettroient le feu aux Magazins des poudres.

Si neanmoins la situation de la Place découvroit de toutes parts en cette occasion, il le fait éloigner du feu de la Place, & fait faire des épaulemens assez relevés & assez à l'épreuve pour que les Travailleurs ne soient pas inquiétés du feu du canon. Mais ordinairement quelque situation avantageuse qu'une Place puisse

avoir. Il y a toujours aux environs d'elle quelques fonds que l'on peut occuper sans en être vû, & que le Général de l'Armée destine pour mettre en sureté les munitions de son artillerie.

Le Commissaire du Parc le forme en marquant le terrein aux bataillons qui sont destinés pour la garde & le service de l'Artillerie. Il marque ensuite celui qu'il faut pour l'atelier des Forgeurs, Charrons & Charpentiers.

Le Capitaine Général des Ouvriers commence le premier à s'établir & à faire camper tous ses Ouvriers proche de lui sur la même ligne, afin qu'il n'ait qu'à les appeller lorsqu'il en peut avoir affaire.

Le Commissaire du Parc marque aussi avec le Capitaine Général de Charroi, le lieu où doivent camper les chevaux, qui doit être, si l'on peut, à cent pas derriere les munitions ou à côté, suivant que la situation du terrein le permet, où le Capitaine Général de Charroi campe avec tous les Conducteurs de cet Equipage qui sont à ses ordres.

Le Commissaire du Parc qui a plusieurs Officiers avec lui pour ses Aides, leur fait voir le terrein où il veut placer chaque chose, & leur indique à chacun les munitions dont ils doivent prendre soin & ils les font decharger lorsqu'elles arrivent en ordre aux lieux qu'on leur a fait remarquer.

On met les piéces de canon pour les batteries avec leurs affuts au lieu le plus proche du chemin qui conduit aux attaques, ainsi que les mortiers & leurs affuts. On prend aux environs le terrein le plus sec & le plus spacieux pour y décharger les boulets & les bombes, qui sont séparés & rangés par leur calibre.

A côté on y fait décharger les tonnes de méche & les barils de plomb, & auprès les béches, pics-hoyaux, hoyaux, pelles de bois ferrées & non ferrées, haches & serpes qui sont arrangées en ordre selon leur espece.

On y met aux environs les chariots couverts, où sont les cordages, sacs à terre, & autres caissons chargés de menus achats. Le Commissaire du Parc & les Officiers qui sont avec lui campent dans cet endroit, afin d'être en état de leur communiquer les ordres qu'il reçoit du Commandant de l'Artillerie, ou en son absence du Général de l'Armée, pour faire distribuer des munitions ou pour en recevoir.

Le Commissaire du Parc choisit un lieu un peu éloigné de ce petit parc pour y établir les Artificiers, où l'on fait un apenti de planches pour mettre à couvert les artifices auxquels ils travaillent. On y peut déchar-

ger à quarante pas les grenades non-chargées, qu'ils chargent lorsqu'on leur en demande.

Tous les Commissaires & Officiers d'Artillerie campent au terrein le plus convenable & le plus proche du Parc, éloignés cependant à cent pas des munitions.

Les pontons avec leurs haquets sont mis sur une ligne pour fermer un des côtés du Parc. Les pieces de 24. de 16. de 12. de 8. & de 4. de la nouvelle invention avec toutes les autres de 8. & de 4. longues & leurs affuts, ferment l'autre côté du Parc, afin que cette ligne couvre le derriere de toutes les munitions.

Comme il est de la derniere conséquence de bien placer les poudres, le Commissaire du Parc avec le Commandant de l'Artillerie examine le lieu où l'on pourra les mettre en sureté. Pour y parvenir, il fait faire, si le terrein le permet, cinq Magazins : sçavoir quatre éloignés quarrément de 300. pas les uns des autres, à cause du danger qu'il y auroit s'ils étoient plus près. Le cinquiéme est placé dans le même éloignement des autres, mais en s'approchant du Parc.

Tous ces Magazins doivent avoir de bons fossés profonds en dehors, avec des épaulemens relevés en dedans, il n'y a seulement qu'une entrée aux quatre qui sont les plus éloignés. Les barils de poudres y sont engerbés à deux rangs, afin qu'ils ne soient pas vûs de loin.

Chaque Magazin doit être assez spacieux pour y contenir 60. à 80. milliers de poudre. Celui qui est le plus voisin du petit parc doit avoir une entrée & une sortie, parce que c'est de lui d'où l'on tire tout ce dont on a besoin pour les batteries, & pour les troupes, les autres Magazins ne servant que de dépôt pour entretenir celui-là.

Voilà la disposition & l'arrangement d'un *parc* d'Artillerie pour un siége. J'ai parlé ailleurs de la construction des Batteries : *voyez* BATTERIE. Outre ce *parc* d'Artillerie, le Commandant reconnoit encore à la queue de la tranchée le lieu le plus convenable pour y placer un petit parc de munitions, qui soit à portée des troupes, afin de leur en faire distribuer suivant les ordres de l'Officier Général de jour. S'il y avoit deux attaques éloignées l'une de l'autre, il y fait porter des munitions & y établir aussi un parc où il y a un Officier.

PARC des vivres, ou quartier des vivres, est une Place marquée, dans un Camp à la queue de chaque Regiment, pour être occupée par les Vivandiers, & les Marchands qui étalent une partie de ce qui peut servir aux nécessités des Soldats.

PARCLOSES, terme de marine, sont des planches qu'on met au fond de cale sur les vitonnieres, & qu'on leve, & qu'on baisse pour voir s'il n'y a rien dans cet égoût qui empêche le cours des eaux vers les archipompes.

PARENSANE : faire la *parensane*, terme des Levantins, pour dire apareiller.

PARE-A-VIRER, terme de Commandement, que le Capitaine répete tout haut deux fois, sur le point de changer de bord, afin que les gens de l'équipage se préparent à faire tout d'un coup la manœuvre du revirement.

PARER, en terme de marine, c'est aprêter & préparer quelque chose pour s'en servir. *Parer* un cable : *parer* une ancre : *parer* une ligne pour pêcher.

PARER, en terme de marine, signifie aussi éviter. On dit nous nous sommes *parés* d'un vent qui gît à l'ouest de l'isle.

PARER le Cap : c'est le doubler & passer au-delà, le laissant à côté.

PARTANCE, ou partement, c'est le départ d'un Vaisseau. Coup de *partance*, c'est la salve, ou le coup de canon que l'on tire en mettant à la voile. Banniere de *partance* est le pavillon qu'on met à la poupe pour faire signal à l'équipage qui est à terre de venir à bord pour apareiller.

PARTI, est un Corps de Cavalerie ou d'Infanterie, qui va dans le Pays ennemi, à la découverte, & au pillage.

On envoie des *Partis* à la guerre pour faire des prisonniers, & avoir des nouvelles de l'Ennemi. On commande des *Partis*, on détache des *Partis*, on tombe dans des *Partis*.

Les *Partis* qui ne sont que de quinze Cavaliers, ou de vingt Fantassins, ne doivent marcher sans un ordre par écrit de leur Commandant.

On fait sortir de l'Armée presque toutes les nuits des *Partis* d'Infanterie & de Cavalerie, pour être informé de ce qui se passe dans le pays, & empêcher que les *Partis* ennemis n'en approchent.

Ceux qui sortent pour aller aux nouvelles, sont, suivant le pays où l'on est, ou d'un Corps particulier, ou mêlés de Cavalerie, de Dragons, & même d'Infanterie, & s'éloignent de l'Armée plus ou moins, suivant les vues du Général.

Ceux qui sont destinés à éloigner les *Partis* de l'Armée s'embusquent, & se cachent soigneusement pour surprendre ceux des Ennemis, & les battre. Outre ces *Partis* d'Infanterie ou de Cavalerie, suivant le pays

pour lequel on les destine, il sort aussi d'autres *Partis* des Armées, destinés pour couvrir les flancs des convois, pour empêcher que l'Ennemi n'interrompe les fourrages qu'on veut faire le lendemain, & pour faciliter au Général la connoissance qu'il veut prendre, ou d'un Camp avantageux, ou d'une marche, ou même de la situation du Camp Ennemi. Ces *Partis* doivent être beaucoup plus forts que les autres, & posés sur la nature du pays.

Ce sont là toutes les espéces différentes de *Partis* qu'on fait sortir d'une Armée, & que l'on dit en général être des *Partis* qui vont à la guerre. Tous ceux-ci sont commandés à l'ordre par le Général, & ceux qui les conduisent reçoivent leur instruction sur ce que l'on veut qu'ils executent, & qu'ils tâchent d'apprendre dans le pays où on les envoie.

Souvent ils sont commandés à tour de rôle, tant pour les Officiers, que pour les Soldats & Cavaliers.

Souvent aussi le Général choisit pour commander ces *Partis* des Officiers de bonne volonté, qui connoissent le pays dans lequel on les envoie, & qui ayent assez de capacité pour bien voir & connoître ce dont le Général veut être instruit.

Il y a d'autres *Partis* qui sortent de l'Armée, que l'on nomme *Volontaires*. Comme ils n'ont presque toûjours pour objet que le gain particulier, soit sur les convois, soit sur les Fourrageurs & Pâtureurs de l'Armée ennemie, ceux qui les commandent & les composent se choisissent entr'eux, se proposant au Major-Général de l'Infanterie, quand ils sont de ce Corps, (ce qui est presque toûjours) lequel après s'être informé premierement de la capacité du Commandant de ce *Parti*, & ensuite de la nature de son dessein, lui donne un passeport, afin qu'en cas qu'il soit pris il se trouve avoué *Parti de guerre*, & puisse être ou échangé ou racheté, s'il y a un cartel de guerre entre les Princes.

Quand ces sortes de Partisans sont hardis & capables, & que le pays est un peu mêlé de bois, ils désolent une Armée, qui ne prend pas toutes les précautions pour s'en garantir.

Il y a encore une autre espéce de *Partis*, tant de guerre que Volontaires. Ce sont ceux qui sortent des Places. Leurs objets sont en grand nombre, voici les principaux.

Un Gouverneur craint d'être assiégé, & veut sçavoir précisément les mouvemens des Ennemis, pour en

donner avis au Prince & à ſon Général. L'Armée ennemie marche près de ſa Place, il veut, pour ſçavoir où & comment elle campera, faire des priſonniers, pour en apprendre quelque choſe de particulier, & le faire ſçavoir.

Il a ordre de faire ſortir un convoi de ſa Place, pour joindre l'Armée : comme l'aſſemblée de ce convoi ne peut être inconnuë à l'Ennemi, il faut qu'il en aſſure le chemin juſqu'à portée de l'Armée ; & pour cela il fait ſortir des *Partis*, qui fouillent le pays par lequel le convoi doit paſſer, qui s'informent des Habitans du pays, & qui après avoir donné avis de tout ce qu'ils ont appris, s'embuſquent en quelque lieu marqué pour protéger le convoi.

Si le Gouverneur a ordre d'établir des contributions, il faut pour cela qu'il faſſe craindre ſa garniſon, & faſſe pénétrer tout le pays par de gros *Partis* pour l'établiſſement de la contribution. Enſuite, ſuivant qu'il ſe trouve craint, il fait ſortir de petits *Partis* ſeulement, pour l'exactitude des payemens, & pour ſçavoir ce qui ſe paſſe dans le pays ennemi.

Les *Partis* volontaires qui ſortent des Places, étant de même nature que ceux des Armées, & ayant le même objet, on n'en parle point.

La hardieſſe du Partiſan qui attaque, décide preſque toûjours du ſuccès entre *Partis* à peu près égaux, en pleine campagne : & ſa conduite, pour être bien embuſqué & pour ſurprendre l'Ennemi qui s'engage dans l'embuſcade ſans précaution, en aſſure la réuſſite dans un pays couvert & rempli de défilés.

Un jeune homme, de quelque qualité qu'il ſoit, qui veut ſçavoir à fond le métier de la guerre, ne doit point tenir au-deſſous de lui d'aller en *Parti*, ſoit à pied, ſoit à cheval avec les bons Partiſans de l'Armée, & de s'en faire aimer, afin d'apprendre d'eux cette eſpéce de guerre, pour ſe rendre dans la ſuite capable de l'ordonner à propos, lorſqu'il ſera parvenu au commandement.

Une Armée ne peut être avertie des mouvemens de celle des Ennemis de trop de manieres différentes. Quelque quantité d'Eſpions qu'elle ait au-dehors, comme les uns pourroient avoir été découverts, & les autres empêchés de revenir donner des avis, à cauſe que l'Ennemi auroit avancé un Corps pour couvrir ſon mouvement, il eſt toûjours très utile d'avoir continuellement des *Partis* dehors, composés ſuivant la nature du Pays qui pénétrent, & par leſquels le Général eſt

averti de ce qui se passe à une distance générale de son Camp.

La méthode des Allemans pour la sureté de leurs Partis, paroît fort judicieuse. Ils font sortir de gros Corps de Cavalerie, lorsque l'Armée se trouve dans un pays ouvert. Ces Corps par leurs forces peuvent s'avancer sans risque. Ils poussent ensuite de petits Partis devant eux, que les nôtres ne peuvent guéres repousser, parce qu'ils se trouvent soutenus.

PARTI-BLEU, est un *Parti* qui marche sans commission du Général. Le Commandant, ainsi que les Soldats, sont pendus quand ils sont pris.

PARTISAN : excellent *Partisan*, c'est un homme de guerre intelligent à commander un Parti, qui sçait bien le pays, entend bien les embuscades, & conduit bien un Parti.

Nous avons eu au commencement de ce siécle, comme je l'ai dit ailleurs, un grand Partisan dans feu M. de la Croix, pere de M. le Chevalier de la Croix, Capitaine-Commandant de deux Compagnies franches, & qui est aussi un des meilleurs Partisans que nous ayons.

PAS. Le *pas* est une des mesures de Fortification. Il y a le *pas* commun, & le *pas* géométrique. Le *pas* commun est de deux pieds & demi. Le *pas* géométrique est double du commun, & comprend cinq pieds de Roi. La distance itineraire, que les Italiens appellent un mille, est de mille *pas* géométriques, & les trois mille font une de nos lieuës de France.

PAS-DE-SOURIS : ce sont des degrés qu'on met de côté & d'autre sur la rondeur de la contrescarpe. Ils commencent du point où la capitale prolongée couperoit cette rondeur à la distance de 10. à 12. pieds sur la contrescarpe, & vont finir au fond du fossé selon la pente qu'on leur donne. La longueur de ces degrés est de 7. à 8. pieds, & ils entrent environ 6. pieds dans la contrescarpe. On en met aussi aux angles rentrans de la contrescarpe & aux angles rentrans des dehors, & servent pour la communication d'un ouvrage à l'autre, quand le fossé est sec.

On les met aussi à quelque distance du glacis : ils ont aussi un parapet, une banquette, un fossé, un chemin couvert bordé de palissades, avec un glacis, qu'on joint à celui de la Place. Cet ouvrage doit être miné.

PASSAGE : ce mot n'a point besoin d'explication. Il y a des *passages*, comme ceux des défilés & des rivieres, dont il est nécessaire qu'une Armée s'empare,

quand elle eſt en marche, On le fait avec un Corps de Dragons, afin de prévenir l'Ennemi par la diligence de la marche. On le peut faire auſſi avec de petites piéces de canon & des charretées d'outils, ſi c'eſt pour un défilé.

Si c'eſt pour une riviére, on ajoûte un nombre ſuffiant de pontons. Si la riviere eſt guéable, & qu'on ait pu mener avec aſſez de diligence un Corps d'Infanterie avec les Dragons, on paſſe bruſquement cette Infanterie de l'autre côté, avec des outils pour s'y retrancher, & aſſurer la tête du pont, afin que le *paſſage* ſe puiſſe faire ſurement & commodément.

Le *paſſage* d'une riviere ſe fait de deux façons, ou de ſurpriſe, ou de vive force..

Dans le premier cas, on engage par ſes mouvemens l'Ennemi à ſe porter dans les lieux éloignés de celui où l'on prétend paſſer, & alors il faut éviter de lui donner de la jalouſie ſur cet endroit, ſoit en lui dérobant ſes contremarches, ſoit en lui cachant ſoigneuſement le tranſport de ſes bateaux.

Dans l'autre cas, il faut par le choix du terrein ſe rendre maître de la rive oppoſée. Pour y réuſſir, il faut que le terrein commande celui de l'Ennemi, & choiſir autant que l'on peut un endroit où les barques & bateaux puiſſent être à couvert de quelques Iſles, *&c.*

Les lieux où la riviere forme un angle rentrant ſont les plus propres, parce qu'il lui eſt plus facile d'y diſpoſer des batteries, de façon qu'elles faſſent un feu croiſé ſur l'autre bord. Quand par le feu de ces batteries, qui doit être ſupérieur à celui de l'Ennemi, on l'a obligé de quitter la rive, on fait paſſer un nombre aſſez conſidérable de Grenadiers, & autres Troupes d'élite dans des barques, pour ſoutenir, à la faveur du feu des batteries, le premier choc de l'Ennemi.

Dès que ceux-ci ont pris terre, les barques retournent chercher de nouvelles Troupes, tandis que les Travailleurs protégés par le feu de ceux qui ont paſſé, levent de la terre pour s'aſſurer dans le poſte. Dès qu'il commence à être en état de défenſe, & garni d'aſſez de Troupes pour s'y maintenir, on commence le pont On étend & on perfectionne enſuite l'ouvrage de la tête, qui ne ſçauroit être trop fort.

L'Armée doit marcher peu de tems après le Corps détaché pour cette expédition, afin qu'il ne ſoit pas trop de tems ſans protection, étant à préſumer que l'Ennemi fera un effort conſidérable pour battre ce détachement, & ſe garantir des inconvéniens dans leſquels il pourroit tomber, ſi l'Armée paſſoit ſans oppoſition cette riviere ou ce défilé.

Le *passage* d'une grande riviere heureusement exécuté par le moyen d'un pont, est d'une grande utilité, quand il porte une Armée jusqu'à un défilé, dont la possession donne la tranquillité à des quartiers séparés, que l'on veut faire prendre aux Troupes. Nous en avons un exemple dans ce que fit M. le Maréchal du Turenne en 1672.

Ce Général fit faire un pont à Wesel avec tant de diligence, que son Armée passa cette riviere, sans que M. de Brandebourg pût avoir le tems de rassembler ses quartiers, qu'il leva avec assez de confusion, & qu'il fit marcher séparément jusqu'au-delà du défilé de Berkenbaum, où il n'osa pas même s'arrêter. Il alla encore passer le Wezer, abandonnant ainsi toute la Westphalie à M. de Turenne, qui y racommoda tranquillement pendant tout l'Hyver son Armée, fatiguée des marches qu'elle avoit faites.

On loua beaucoup la diligence de M. de Turenne à passer le Rhin, avant que M. de Brandebourg eût pu avoir le tems de rassembler ses quartiers, & la vivacité avec laquelle ce grand Général fit marcher son Armée jusqu'au défilé de Berkenbaum. Car il n'auroit été d'aucune utilité à M. de Turenne d'avoir passé le Rhin dans cette saison, s'il n'avoit chassé M. de Brandebourg de toute la Westphalie, & il n'auroit encore pu établir surement les quartiers de ses Troupes, s'il n'avoit poussé ce Prince au-delà de ce défilé de Berkenbaum & du Wezer.

Lorsqu'on veut s'opposer à la construction d'un pont sur une riviere, telle que le Rhin, qui déborde quelquefois, & sort de son lit pour entrer dans de vieux lits, qu'il occupe par ses eaux qui laissent cependant des espaces de terre plus élevés, & qui demeurent à sec entre le véritable lit du Rhin & ces vieux lits, on ne le fait avec succès qu'avec une Armée egale. Un petit Corps n'ose se commettre de près à l'inconvénient de se trouver de plein pied devant une Armée supérieure, dès que le Rhin en se retirant a laissé à sec le terrein de son vieux lit, que l'on croiroit être une riviere, si on ne connoissoit pas le pays.

Dans les *passages* des rivieres & des défilés, dont la réussite est capitale pour l'exécution d'un dessein, il faut que le Général soit vigilant pour prévenir son Ennemi; actif, pour avoir exécuté son dessein avant que l'Ennemi soit en état de s'opposer à l'exécution, & précautionné contre tous les inconvéniens qui peuvent survenir, & dont souvent un seul est capable de faire

manquer le projet. Le *passage* de l'Escaut à Berkeim, fait par le Prince Eugene en 1708. décida de la perte de la citadelle de Lille.

Un Général qui s'étend le plus, pour empêcher que son Ennemi ne lui surprenne le *passage* d'une riviere, est celui qui s'oppose le moins efficacement à cette opération de guerre. Le seul moyen sûr de s'opposer à l'exécution d'un pareil projet de son Ennemi, est de se tenir ensemble, à une portée raisonnable des lieux ou l'Ennemi peut entreprendre de passer, & d'avoir des gens fort alertes sur les bords de la riviere, pour être continuellement averti des démonstrations de son Ennemi, & qui soient capables de discerner les efforts apparens d'avec les véritables, afin que l'on ait le tems de se porter avec toute l'Armée sur l'Ennemi pour le combattre, soit avant qu'il soit entierement passé, soit avant qu'il ait pu se former, & être en disposition de combattre après avoir passé.

Cette maxime est également bonne à suivre, pour empêcher un Ennemi de passer une riviere ou un défilé considerable, parce que dans ces deux occasions le succès est certain, pourvu qu'on soit en force devant son Ennemi, & qu'on le combatte avant qu'il soit entierement passé, ou qu'il soit formé, & en état de combattre.

PASSANDEAU : c'est ainsi que s'appelloit autrefois une piece de canon de 8. livres de balles, qui pesoit 3500. livres.

PASSE, en terme de marine, est un canal ou passage entre des bancs ou des terres. Dans les Isles Françoises de l'Amérique, on dit *débouquement*. L'entrée de Schonwelt, sur la Côte de Zelande, est une *Passe* pour aller à Flessingue. Le Pampus est une *Passe* pour gagner le Port d'Amsterdam.

PASSE-BALLES : c'est ce qui sert à calibrer des boulets de tous calibres. Le *passe-balle* est une planche de bois, de fer ou de cuivre, qui est percée en rond pour tel calibre que l'on veut, en sorte qu'un boulet y puisse passer, en effleurant seulement les bords.

Cette planche a une queuë ou manche un peu long pour la tenir, & comme ce seroit une chose de trop longue haleine que de faire passer tous les boulets par ce trou, on se contente de porter ce *passe-balles* sur chaque boulet pour en vérifier le calibre.

D'autres gens arrêtent ces *passe-balles* sur deux forts pieux, entre lesquels ils placent sur terre un madrier

ou une planche de bois disposée en talus ou glacis, afin qu'à mesure qu'on laisse tomber un boulet par le *passe-balles*, ce boulet coule loin, & aille trouver le lieu où on les empile.

PASSE-MUR : c'étoit autrefois le nom que l'on donnoit à une piéce de canon de 16. livres de boulets. Elle pesoit 4200. livres.

PASSEPORT : Lettre, ou Brevet du Prince, ou d'un Commandant, pour donner liberté, sûreté & sauf-conduit à quelque personne, pour voyager, entrer & sortir librement du Royaume. Le *passeport* se donne aux Amis, & le *saufconduit* aux Ennemis.

PASSER un homme à un Officier : c'est donner à un Officier la solde pour un de ses valets, comme pour un homme effectif ; & c'est aussi lui payer des Places qui ne sont pas remplies.

PASSER en revuë. *Voyez* REVUE.

PASSER par les verges, & PASSER par les armes. *Voyez* DISCIPLINE Militaire.

PASSEVOLANS, ou Soldats prêtés : ce sont des gens supposés par des Officiers, qui n'ont pas leurs Compagnies complettes, & qui font passer ces sortes de gens en revuë sans les avoir enrôlés.

Il est défendu par les Ordonnances du Roi à tous Capitaines d'introduire dans leurs Compagnies aucun *Passevolant*. Il y a trop d'honneur dans l'Officier François pour faire une telle manœuvre, qui marqueroit de la bassesse dans les sentimens. Les exemples en sont si rares, que le cas n'est compris dans les Ordonnances, que pour n'en laisser aucun sans décision.

PATACHE, est un petit Vaisseau de guerre, qui suit ordinairement un plus grand, ou qui moüille à l'entrée d'un Port pour aller faire la découverte, & reconnoître les Navires qui viennent se ranger sur la Côte. Ainsi la *Patache* sert de premiere garde, pour arrêter les Vaisseaux qui veulent entrer dans le Port où elle est entretenuë. On appelle aussi *Pataches* de petits Bâtimens qui voguent le long des Côtes, où il y a des Commis, dont l'emploi est de visiter les Bâtimens, d'empêcher qu'on n'y charge des marchandises de contrebande, & de confisquer toutes celles qu'ils pourroient trouver.

PATÉ, est une espéce de fer à cheval, c'est-à-dire une plate-forme ou un terre-plein, d'une figure irréguliere, & le plus souvent arrondie en ovale. Il est bordé d'un parapet, & n'a ordinairement que la simple dé-

fense de front, sans aucunes parties qui le flanquent. On les construit le plus souvent dans des lieux marécageux, pour couvrir la Porte d'une Place.

PATRON, mot Levantin, pour dire Maître d'un Equipage de Vaisseau.

PATES de bouline, en terme de Marine, sont des cordages qui se divisent en plusieurs branches au bout de la *bouline*, pour saisir la voile par plusieurs endroits, en façon de marticles ou de trelingages. Ces *pates* répondent l'une à l'autre par des poulies, ce qui les rend différentes des mogues.

PATRONE, Galere Patrone, est la seconde des Galéres de France. Elle est montée par le Lieutenant-Général des Galeres, & considérée dans nos Escadres de Galeres comme le Vaisseau Vice-Amiral, est considéré entre nos Vaisseaux de haut bord. Elle porte un Etendart quarré long à l'arbre de Mestre, & deux fanaux sur la pertiguette.

Par une Ordonnance du Roi, quand le Vice-Amiral & la Galere *Patrone* de France se rencontrent, la *Patrone* doit saluer la premiere le Vice-Amiral, qui rend le salut coup pour coup. Mais la *Patrone* des Galeres & le Contre-Amiral de France venant à se rencontrer, le Contre-Amiral doit saluer le premier, & la *Patrone* lui doit rendre le salut coup pour coup.

PATROUILLE, est un Guet de nuit, composé ordinairement de cinq ou six Soldats & d'un Sergent, qui partent du corps de garde de la Place, pour observer ce qui se passe dans les ruës, veiller à la tranquillité & à la sûreté de la Ville, obliger les Bourgeois & les Soldats à rester chacun chez soi, faire fermer les cabarets, & empêcher les desordres. Si l'on trouve quelqu'un qui aille par les ruës sans feu ou sans ordre, on le conduit au corps de garde de la Place, afin que le Major en avertisse le Gouverneur, qui ordonne le châtiment.

Les *Patrouilles* sont communes à l'Infanterie, comme à la Cavalerie. On les fait marcher dans une Place foible, pour laquelle on craint l'escalade, celles de Cavalerie en dehors, & celles d'Infanterie sur le rempart.

PATURE : il y en a de deux sortes. Lorsqu'une Cavalerie est nouvelle, ou du moins remplie d'une grande quantité de jeunes chevaux, si le Service le permet, on assemble cette Cavalerie sur des ruisseaux, & dans des pays de prairies voisines du lieu où l'on veut assembler l'Armée, mais à couvert des insultes de la

part de l'Ennemi ; & pendant un espace de tems plus ou moins long, on met tous les chevaux à l'herbe, afin de leur faire perdre la mauvaise nourriture qu'ils peuvent avoir prise pendant l'Hyver, les rafraîchir, & les disposer à la nourriture du verd, avant que de les faire beaucoup fatiguer. Cet usage est excellent, quand on le peut pratiquer, & il conserve beaucoup les chevaux dans le cours de la campagne.

Il y a une autre espéce de *pâture*, qu'on donne aux chevaux, lorsqu'on est en Corps d'Armée, qui sert à les rafraîchir de la nourriture des fourrages en grains, qui les échauffe trop, & qui épargne les fourrages.

Ces *pâtures* se prennent le long des ruisseaux voisins de l'Armée, & même dans les plaines fourragées, où il revient de petites herbes,& c'est toûjours avec des gardes générales de tout le Camp, & particulieres de chaque Corps, que l'on couvre ces *pâtures*, & cela afin que les petits Partis des Ennemis, ou même les gros, si l'on n'y prenoit pas assez de précaution, ne pussent pas venir enlever les chevaux à la *pâture*.

Quand les pays sont propres à la *pâture*, cela est d'un grand soulagement pour la Cavalerie, qui n'est pas obligée d'aller si souvent au fourrage, & au Général, qui trouve par-là le moyen de subsister beaucoup plus long-tems dans son Camp, sans être obligé d'aller loin au fourrage.

PATUREUR : ce mot qui n'est d'usage qu'à la guerre, se dit des Cavaliers & des Valets qui menent les chevaux à l'herbe. On dit : Donner une escorte aux *Pâtureurs*.

PAVILLON, en terme de guerre, est une tente de toile ou de couti, qu'on éleve sur des mâts pour se loger à la campagne & à la guerre. *Castrense Tabernaculum, vel Tentorium.*

Les Peuples errans ne logent que sous des *Pavillons*. *Voyez* TENTES.

PAVILLON, se dit aussi en général, des Drapeaux, Étendarts, Enseignes, *&c.* qui par les Auteurs sont souvent confondus, & pris l'un pour l'autre.

La mode de porter des *Pavillons* en pointe, comme ils sont aujourd'hui, vient des Arabes Mahométans, quand ils s'emparerent de l'Espagne. Car auparavant les Drapeaux de guerre étoient étendus sur des traversiers comme les Bannieres de l'Eglise.

Les Pirates d'Alger, & toute la Côte Atlantique & de Barbarie, sont les seuls qui portent le *Pavillon* exagone.

PAVILLON

PAVILLON, en terme de Marine, eſt de grand uſage : c'eſt la Banniere qu'on arbore à la pointe des mâts, pour faire connoître la qualité des Commandans des Vaiſſeaux, & de quelle nation ils ſont. L'Amiral ſeul porte le *Pavillon* blanc quarré au grand mât: le Vice-Amiral, au mât d'artimon : les Chefs-d'Eſcadre portent une cornette-blanche au mât d'artimon quand ils ſont au Corps d'Armée, & au grand mât, quand ils commandent à part. Elle doit être fenduë de deux tiers de ſa hauteur, & ſe terminer en pointe. Le *Pavillon* Marchand de la Nation Françoiſe eſt un Etendart bleu, chargé d'une croix blanche, & des armes du Roi.

Le *Pavillon* de poupe, eſt commun à toutes ſortes de Vaiſſeaux, & chacun a la liberté de le mettre.

Le *Pavillon* de Chaloupe, eſt un Pavillon quarré, que les Officiers Généraux ou les Capitaines de Vaiſſeaux portent dans leurs Chaloupes, lorſqu'ils y ſont.

Le *Pavillon* Royal de France eſt blanc, ſemé de fleurs de lys d'or, chargé d'un écuſſon des armes de France, entouré des colliers des Ordres du Roi, c'eſt-à-dire, de S. Michel & du S. Eſprit.

L'Etendart Royal des Galéres de France eſt rouge.

Quant aux *Pavillons* des Vaiſſeaux Marchands François, l'Ordonnance porte que leur Enſeigne de poupe doit être bleuë, avec une croix blanche traverſante, & les armes du Roi ſur le tout, ou telle autre diſtinction qu'ils jugeront à propos, pourvu que leur Enſeigne de poupe ne ſoit pas entierement blanche.

Les *Pavillons* d'Amiral, Vice-Amiral, & Contre-Amiral, & les Cornettes ne doivent être portés que lorſqu'ils ſont accompagnés, ſçavoir l'Amiral de vingt Vaiſſeaux de guerre, le Vice-Amiral & Contre-Amiral de 12, dont le moindre doit porter 36. pieces de canon, & les Cornettes de 5.

Le *Pavillon* à l'arriere mis en berne, marque ordinairement, que quelqu'un qui eſt hors du Vaiſſeau, eſt rappellé à bord, ou qu'on a un preſſant beſoin de quelque choſe. Le *Pavillon* à mi-mât, marque qu'il y a quelque perſonne conſidérable morte dans le Vaiſſeau. Le *Pavillon* blanc ſe met pour ſignal de paix, & le rouge pour ſignal de combat. Les Vaiſſeaux vaincus que l'on conduit dans les Ports victorieux, ont leurs *Pavillons* à l'arriere, où ils traînent en ouaiche, c'eſt-à-dire, la pointe en l'eau.

Selon l'endroit où les *Pavillons* ſe mettent, on les appelle différemment.

Pavillon de poupe, eſt celui qui eſt porté à l'arriere du Vaiſſeau. *Pavillon* de beaupré, eſt celui qui ſe porte ſur le mât d'avant, ou de beaupré. *Pavillon* quarré, c'eſt celui qui a la figure d'un quarré long : il n'y a que les Officiers Généraux qui puiſſent le porter au haut des mâts, ou celui qui a ordre du Roi. *Pavillon* de commandement. *Pavillon* pour faire les ſignaux. *Pavillon* de Conſeil ; c'eſt un petit Pavillon qu'on arbore à bord du Commandant, quand il veut tenir conſeil : *Signum cogendo concilio*. *Pavillon* de combat, *Pugnæ ſignum*, c'eſt un Pavillon rouge. On ne s'en ſert plus en France depuis l'Ordonnance de 1689. Bâton de *Pavillon*, ou la gaule d'un *Pavillon*, c'eſt le bois auquel un Pavillon eſt attaché. *Pavillon* du grand mât, ou d'Amiral. *Pavillon* du mât de miſaine, ou de Vice-Amiral. *Pavillon* de l'artimon, ou de Contre-Amiral. Le *Pavillon* de beaupré ne s'arbore guéres qu'aux jours de réjouiſſance ou de parade, pour faire reconnoître le Vaiſſeau par d'autres Vaiſſeaux.

Etre ſous un tel *Pavillon*, c'eſt être ſous un tel Commandant. Se rendre ſous le *Pavillon*, mettre le *Pavillon* en berne, c'eſt iſſer le Pavillon au haut de ſon bâton, & le tenir ferlé. On met ordinairement le *Pavillon* en berne, pour appeller la Chaloupe, & c'eſt en général un ſignal que les Vaiſſeaux *Pavillons* donnent aux inférieurs, pour les avertir de venir à bord de leur Pavillon. On s'en ſert auſſi pour divers autres ſignaux.

Mener le *Pavillon*, c'eſt le baiſſer, ou le mettre bas par reſpect ; ce qui eſt la plus grande ſoumiſſion qu'un Vaiſſeau puiſſe rendre à un autre, quand il le rencontre. Faire *Pavillon* blanc, faire *Pavillon* de France, faire *Pavillon* d'Angleterre ; c'eſt arborer tel ou tel *Pavillon*. Embraſſer le *Pavillon*, c'eſt ramaſſer le Pavillon entre les bras du Matelot, qui ſe tenant auprès du bâton du Pavillon, fait du Pavillon une eſpéce de fagot, le ramaſſant d'une embraſſade, lorſqu'il eſt déployé. On a introduit cet uſage de notre tems parmi quelques Nations du Nord, pour remédier aux conteſtations qui arrivoient touchant les ſaluts de mer. C'eſt une ſorte de tempérament entre mener le *Pavillon*, & le laiſſer arboré.

On appelle abſolument *Pavillon*, ou *Vaiſſeau-Pavillon*, le Vaiſſeau qui eſt commandé par quelqu'un des Officiers Généraux, qui a droit de porter *Pavillon*, à la différence des Vaiſſeaux ſeconds ou Vaiſſeaux Matelots. Les *Pavillons* de miſaine ou d'artimon, ſont nommés *Gaillardets*, ou *Galands*.

ener le *Pavillon*, ou mettre le *Pavillon* bas, c'est
isser par respect ou soumission, quand un Parti
foible en rencontre un plus fort. Faire *Pavillon*
, se dit quand on demande quartier, ou lorsqu'on
un signal sur une Côte, qu'on y arrive sans des-
l'hostilité, & seulement pour faire commerce. On
ussi des Forbans, qu'ils sont tantôt *Pavillon* de
ce, tantôt d'Hollande, pour dire, qu'ils arborent
s ces Bannieres pour se déguiser.
r l'Ordonnande de Philippe II. Roi d'Espagne de
1565. il est commandé aux Capitaines de perir
ôt que de baisser le *Pavillon* Royal, quand il est une
arboré.
ux Navires vaincus, ou menés en triomphe, on
che les *Pavillons* aux aubans ou à la galerie de l'ar-
e, & on les laisse traîner & pancher vers l'eau, &
Vaisseaux sont toués par la poupe. C'est ainsi qu'en
rent les Romains à l'égard de ceux de Carthage,
nme témoigne Tite-Live.
Les Historiens d'Italie ont aussi appellé un *Pavillon*
guerre, une banderole attachée au haut d'un arbre,
n mât ou d'une pique, plantée sur une espece de
ne posé sur un char tiré par quatre paires de bœufs,
'ils appelloient *caroccio*, *vexillum*. C'étoit le lieu où
tenoit le Conseil de guerre, & où se faisoit le ralli-
ent. La banderolle portoit un écu des armes de la
epublique, à qui ce char appartenoit.
Quelques-uns croient que ce mot vient de *Papilio*, si-
nifiant *Papillon*, à cause qu'une tente & un étendart
éploient leurs ailes comme un Papillon.
PAVILLON, se dit aussi de la derniere branche
le la Trompette, & de l'endroit où elle s'élargit par où
ort le son. On le dit aussi de l'extrêmité, ou principale
ouverture du Cor. Plus le *pavillon* d'une Trompette
parlante est grand, plus grand est son effet.

PAUMER, terme de Marine usité parmi les Le-
vantins, qui signifie se toüer en halant à force de bras.

PAVOIS, *pavesade*, *paviers*, *bastingue*, ou *bas-
tingure*, en terme de Marine, est une tenture de frise,
de cordillac, ou de toile, que l'on tend à l'entour du
plat-bord des Vaisseaux de guerre, & qui est soutenuë
par des pontilles, pour cacher ce qui se passe sur le pont
pendant un combat. On en met aussi à l'entour des hu-
nes. Par une Ordonnance de 1670. le Roi a voulu qu'à
l'avenir les pavois soient de couleur bleuë semée de fleurs
de lys jaunes, & qu'ils fussent bordés de deux grandes
bandes blanches.

PAYS : la connoiſſance des *pays* s'acquiert par les Cartes, par les converſations qu'on a avec ceux qui les connoiſſent ou qui en ſont, & encore infiniment mieux par la vue ; & ceux qui ſont chargés d'exécuter des projets doivent avoir une connoiſſance exacte du *pays*.

PEDAGNE, terme de Marine, eſt un marche-pied, où le Forçat qui rame poſe le pied qui eſt enchaîné.

PELICAN, étoit autrefois une piece d'artillerie, qui portoit 6. livres de balles, & qui peſoit 2400. livres.

PELLE de bois, & PELLE ferrée. Elles ſont au nombre des outils à pionniers, & ſont néceſſaires dans l'Artillerie pour le remuëment des terres.

PELOTE à feu : on s'en ſert la nuit pour éclairer dans un foſſé, ou ailleurs. Pour la faire, on met de la poix réſine une partie, du ſoufre trois parties, du ſalpêtre une livre. On fait fondre & incorporer le tout enſemble avec des étoupes, & de cela on fait des *pelotes* pour jetter dans un foſſé, ou ailleurs,

PELOTON, eſt un petit Corps d'Infanterie à peu près de 50. ou de 60. hommes. On place des pelotons d'Infanterie dans l'intervalle des Eſcadrons, pour faire feu, tandis que la Cavalerie va à la charge.

PENDOURS des bras, terme de Marine. Les Provençaux appellent *pendours* la plus haute partie du bras compriſe depuis l'extrémité de la vergue juſqu'à la poulie où le bras ſe diviſe en deux cordages, l'un appellé bras dormant, qui s'amarre à l'étai ; l'autre nommé bras courant, ou bras qui ſe manœuvre ſouvent. Les balancines ont auſſi des *pendours*, auſſi-bien que les palans, qui ſont amarrés ſous les hunes, car le grand palan qui eſt à l'étai, n'en a point.

PENER, terme de Marine, ſont des bouchons d'étoupes à l'uſage du Calfateur, & qui ſont attachés à un manche appellé le bâton à vadel : ils ſervent à goudronner le Vaiſſeau.

PENNACHES : les *pennaches* ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque, ſuccéderent aux cimiers. C'étoit un ornement de l'armure de tête des Soldats Romains. On en voit quelques-uns dans les bas-reliefs des Tombeaux de Louis XII. & de François I. à S. Denis. La mode de ces *pennaches* a toûjours duré dans les Armées pour les Princes, & pour les Officiers, juſqu'a l'abolition des armures de fer. Henri IV. eſt, je crois, le dernier de nos Rois, qui ait por-

té des *pennaches*. Les plumets furent depuis portés sur le chapeau par les Officiers, au lieu des *pennaches*. Les *pennaches* furent aussi mis souvent sur la tête des chevaux au-dessus du chamfrain.

PENNE, terme de Marine, est le point ou le coin d'enhaut des voiles latines ou à tiers point. Faire la *penne* dans une Galére, c'est joindre la longueur de l'antenne à la longueur de son arbre, en sorte que la *penne* de la voile réponde au bâton de l'Etendart; ce qui fait une élevation où l'on fait monter un Mousse pour faire la découverte, comme quand le gabier fait son quart sur la hune.

PENON, étoit une des Enseignes qui étoient d'usage parmi nous. *Pannus*, qui vient de *Pan*, a pu produire P*annonceau*, *Penon*. Les *Penons* à pointe qui parurent avec les Bannieres, ressembloient assez aux Bandes & Bannieres que les premiers François eurent pour Enseignes. Elles revinrent à la mode sous la Gendarmerie des Fieffés, & nous avons presque toûjours eu quelque Milice qui a fait usage d'Etendarts à queuë. Nos Dragons en ont encore. Ces *Penons* peuvent nous être venus des Huns, qui comme Peuples errans, avoient des Enseignes à queuë, & nous avons pu les appeller des *Penons*, pour montrer qu'elles nous venoient des Pannoniens.

PENTAGONE, est une figure ou un polygone, compris sous cinq côtés, qui forment autant d'angles, chacun capable d'un bastion. Le *pentagone* est la figure qu'on choisit ordinairement pour le dessein d'une Citadelle.

PEOTE, est une espece de Chaloupe très-legere, dont les Vénitiens se servent pour envoyer des avis en diligence. Ils les emploient aussi à faire des gageures pour la vitesse.

PERDREAUX : les *perdreaux* sont plusieurs grenades, qui partent ensemble d'un même mortier, avec une bombe, comme une compagnie de perdreaux, dont la bombe représente la mere perdrix. Le mortier qui jette la bombe, est un mortier ordinaire, mais dont le bord dans son contour & dans son épaisseur, contient treize autres petits mortiers, dans chacun desquels est une grenade. On met le feu à la lumiere du gros mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment. C'est un Italien nommé Pétri, qui fit fondre ces sortes de mortiers.

PERMES, sont des gondoles qui servent à Constantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & d'ailleurs.

PERRIERE, est un morceau de fer, qui a une masse pointuë à son extrêmité, avec laquelle le Maître Fondeur enfonce & débouche le trou du fourneau par où sort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour se précipiter dans les macles.

PERROQUET, en terme de Marine, est le mât le plus élevé du Vaisseau, arboré sur les hunes du grand mât & de la misaine, & sur celles du beaupré & de l'artimon. On ne porte la voile de *perroquet* que de beau tems ; car si le vent étoit forcé, le vent qu'elle prendroit mettroit le Vaisseau en danger de sombrer sous voiles.

Tems à *perroquet*, c'est beau tems de vent médiocre qui porte à route : car de gros tems on serre les *perroquets* ; c'est-à-dire on amene les mâts de *perroquets*, leurs vergues & leurs manœuvres, laissant à leur place les épars ou bâtons de pavillon, selon le rang de l'Officier, qui monte le Vaisseau.

PERTUISANE, est une arme à peu près faite comme une hallebarde. On la donnoit à quelques Soldats de chaque Compagnie d'Infanterie, pour arrêter l'impétuosité de la Cavalerie. Comme elle ne faisoit pas le même effet que la pique, on cessa de s'en servir.

Les cent-Suisses du Roi portent toûjours la *pertuisane*. Elle est montée sur sa hampe, & y comprenant la lame & le bout, elle est de 6. pieds.

PÉTARD, est un instrument à feu, inventé en France. Henri IV. n'étant encore que Roi de Navarre, prit Cahors en 1539. par le moyen des *pétards*. Les autres Nations s'en sont ensuite servi pour rompre les portes, ponts-levis, herses, grilles & tout ce qui tient lieu de portes, pour abattre les murailles simples, & non terrassées, & pour éventer des mines, pourvû qu'il n'y ait pas beaucoup de terre entre deux.

On peut donner au *pétard* plusieurs figures, dont la meilleure est celle qui ressemble à une cloche. On y met des anses par lesquelles on l'attache fortement au madrier sur lequel on le met. On peut aussi se servir des anses seulement, pour le porter & y faire un bord bien fort, avec quatre trous, par où on le cloüe sur le madrier. La lumiere se met auprès de la culasse, & l'on y fait entrer la fusée jusque dans le milieu, ou si l'on veut

on fait un canal dans l'épaiſſeur de la culaſſe, juſqu'au milieu, où ce canal ſe déterminera pour entrer dans le *pétard.*

La matiere dont on fait ordinairement le *pétard*, eſt d'alliage ou de bronze. En cas de beſoin, on les fait de fer, de plomb, d'étain, & même de bois : mais ils crevent tous, & leur effet n'en eſt pas parconſéquent ſi fort. Le tuyau de la fuſée doit être de même métal, & tenir bien au *pétard.*

La partie oppoſée à la culaſſe, s'appelle la bouche du *pétard.* Quand on le veut charger, on l'aſſeoit ſur la culaſſe, & on le remplit de poudre bien fine, que l'on bat ſans la dégrainer, enſorte qu'il y entre une fois & demie autant de poudre, que le pétard en contiendroit ſans être battue.

Il eſt bon de mettre un bâton perpendiculaire ſur le milieu de la culaſſe, de l'épaiſſer d'un pouce ou un peu plus, ſelon la groſſeur d'un *pétard.* On met tout au tour de ce bâton la poudre fine & bien battuë, & après que le *pétard* eſt chargé, on retire le bâton, & l'on remplit l'eſpace qu'il occupoit de poudre fine, qu'on ne bat point : ainſi pour l'amorcer, on fait un trou à la charge par la lumiere, juſques ſur le milieu de la culaſſe, & l'on remplit encore ce vuide de poudre bien battue, ce qui augmente l'effet du *pétard,* à cauſe que cette poudre du milieu prend toujours mieux.

Quand le *petard* eſt chargé juſqu'environ deux doigts près de la bouche, on met ſur la poudre un tranchoir de bois, ou pluſieurs cartons bien forts, & l'on acheve de le remplir avec de la cire jaune, de la poix grecque & de la térébentine. Le bon *petard* doit avoir un petit rebord en dedans, afin que le ciment tienne mieux. Enfin on couvre le tout d'une toile cirée, qu'on lie tout autour, afin que la pluye n'y entre point, & l'on obſerve de le porter toujours la culaſſe en bas, pour éviter que la charge ne tombe, la fuſée doit être d'une compoſition qui faſſe ſon effet un peu lentement, afin que le Pétardier ait le tems de ſe retirer, quand il y aura mis le feu.

Lorſqu'on veut ſe ſervir du *pétard*, on l'attache à une groſſe piéce de bois fort, qu'on met devant ſa bouche, & auquel on le lie par les anſes, s'il n'a point de rebord, ou avec quatre gros clous plantés dans le rebord, s'il y en a un qui ſoit percé, ou avec des clous à crochet, s'il ne l'eſt pas. Cette piéce de bois qu'on appelle madrier, doit être ſerrée avec de bonnes lames de fer, mis

les en croix par dessus, afin qu'elle ne se brise pas; on y fait au milieu un creux rond, un peu enfoncé, sur lequel on met le petard, & on y ajoute à un bout une anse ou crochet pour l'attacher contre l'endroit qu'on veut petarder.

Si on peut approcher de la porte, qu'on veut faire sauter, on y attache le madrier, avec un ou deux tire-fonds, le joignant autant qu'on peut à la porte, afin qu'il fasse plus d'effet.

Si la porte étoit ferrée, & qu'on n'y put pas planter des tire-fonds, on y mettroit une fourchette, qui soutiendroit le madrier. Quelquefois même on en mettroit à chaque côté du *petard*, pour le soutenir mieux; & c'est ainsi qu'on l'applique contre les *herses* & les *barrieres*.

Quand on ne peut pas approcher, on attache le *petard* au bout d'un pont volant, qui est armé au bout de deux pointes de fer, & l'on pousse le pont avec rapidité, afin que les pointes entrant bien avant dans la porte, le *petard* s'y trouve joint le plus près qu'il se peut.

Les flèches dont on se sert dans ces sortes d'occasions, valent beaucoup mieux que les ponts. Cette machine est plus legere & plus facile à construire. *Voyez* FLECHES.

Si le fossé étoit trop large, on pourroit se servir d'une machine, que le *Chevalier de Ville* nomme *escale*. J'ai parlé de sa construction à son article. *Voyez* ESCALE.

Dans ces trois cas on met le feu au *pétard*, avant de pousser la machine contre la porte : mais l'on observe de faire une fusée extremement lente, afin qu'il ne fasse pas son effet plutôt qu'il ne faut : ou pour plus de sureté, on attache le long de la machine une *mèche* de bonne composition qui répond à la fusée, & l'on y met le feu, après qu'on a avancé la machine.

La grandeur des *pétards* doit être proportionnée à la force des portes qu'on peut rompre : car un petit petard ne feroit presque rien contre une porte double & bien barrée ; & un gros *petard* ne feroit qu'un trou, de même qu'un boulet de canon dans une porte foible. C'est pourquoi il faut en avoir de différentes grandeurs; & si l'on n'avoit qu'un grand *pétard* pour appliquer contre une porte foible, il faudroit alors faire le madrier beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire, afin qu'il aide à briser la porte. On observe la même chose à l'égard des *petards* qu'on met aux barrieres pour emporter plus de pieux à la fois.

Quand

ıand on veut surprendre une Ville par le *pétard*, il auparavant s'informer, non-seulement de ce qui .rde l'intérieur de la Place, la force de la Garnison, avenuës & les lieux circonvoisins. Mais il faut outre faire reconnoître & sçavoir au juste de quelle mae sont faites les portes, s'il y a quelque demi-lune devant, avec ou sans fossé, si le fossé est sec ou plein .u, & qu'elle en est la largeur, s'il y a des barrieres es ou hautes, fortes ou foibles, quelles sentinelles met, combien de portes il faut passer, & quelle est distance, si elles sont de bois ou de fer, vis-a-vis en détournant, en quel endroit sont les Corps de-des, combien il en faut passer, avant d'arriver à Place, & comme ils sont situés.

'il y a des canons, pierriers, ou autres machines: nbien on doit passer de ponts-levis, s'ils sont a flè-:s, à bascules, ou simplement de planches, qu'on ôte qu'on met quand on veut, quelle est leur largeur, s'il . des herses ou des orgues, comment elles sont souues, par où elles tombent, & qui est celui qui est argé de les abattre: où sont les serrures, gonds, chais & autres choses qui ferment la porte, parce que c'est où il faut attacher le pétard, afin qu'il ouvre tout ın coup.

S'il y a des meurtrieres ou machicoulis en dehors ou ı dedans, entre deux Corps-de-Gardes, quelles chos on y tient pour jetter sur ceux qui voudroient eneprendre sur la Place. Enfin l'on doit s'instruire à ond de tout ce qui peut empécher ou aider le succés de entreprise.

Aprés avoir pris toutes les informations nécessaires, n fait ses préparatifs, & l'on se met ensuite en marche.)n doit avoir double équipage de pétards, de ponts olans, de flêches, de crics, haches, tenailles, pieds le chevre, marteaux & autres instrumens, pour rom-re & briser tout ce qui pourroit faire obstacle.

Outre le Pétardier & un Chef, il faut 20. hommes, 1. qui porte le madrier, 3. pour le *pétard*, c'est-à-dire deux pour le porter & un pour les aider, en cas de besoin, & tous les quatre pour le porter alternativement de deux en deux, s'il est attaché au madrier. Les deux qui se reposent, portent chacun un marteau de Maréchal.

Aprés ceux-ci, viennent deux autres, qui ont chacun une grande hache, ensuite un autre avec un pied de chevre, un autre avec une lanterne sourde, un au-

[illegible] & un dixiè[illegible]
[illegible] Péri de[illegible]
[illegible] danger [illegible]

[illegible] en approchant de la
[illegible] chevaux & les
[illegible] mais s'il y
[illegible] ceux où on les
[illegible]

[illegible] d'entre des
[illegible] à ses
[illegible], pour
[illegible] position-
[illegible] d'en bas,
[illegible] des hal-
[illegible] Mais s'il y
[illegible] on les a
[illegible] promptement

[illegible] de la Place,
[illegible] à ces
[illegible] promptement
[illegible]

[illegible] de la
[illegible]

[illegible] & mettre à pied,
[illegible] sans aucune
[illegible].
[illegible] plusieurs
[illegible] de la Place,
[illegible], à cause que l'Ennemi [illegible]

ns de se reconnoître, & l'on ne peut gueres se flatter : réussir, a moins qu'on ne fasse plusieurs attaques en fférens endroits, pour faire faire diversion. Il seroit ême bon dans ces occasions d'appliquer en même ms des échelles à quelque endroit du rempart, éloi- ié des attaques, ou de se servir de quelques stratagê- .es, pour surprendre la Garnison, qui ne pense qu'à . défendre du côté où elle voit les attaques.

Si toutes les Villes étoient bâties & gardées comme le ont aujourd'hui les Places de Guerre, le *pétard* & les utres surprises ne seroient pas des attaques qu'on osât ntreprendre contre elles. Pour se garantir du pétard, : faut mettre des palissades & des barrieres avancées levant les portes, soit qu'il y ait des Ponts, soit qu'il i'y en ait point, afin que l'Ennemi ne puisse pas ap-)rocher sans qu'on en soit averti par le bruit qu'il fera :n les brisant.

S'il y a quelque partie du rempart qui flanque la porte, on y mettra du canon, s'il se peut, & l'on as- signera ce poste a quelques Mousquetaires, avec ordre de s'y rendre & de faire feu dès que l'alarme sera don- née. On tient sur le haut de la muraille de grosses pier- res pour jetter contre ceux qui approcheront.

On peut aussi faire des trous à la porte, pour tirer contre le Pétardier, y mettre une bascule pour le faire tomber dans le fossé, s'il y en a, ou faire une espece de souriciere pour le prendre par le corps, tenir au Corps-de-Garde des petits canons chargés a mitraille, & braqués contre la porte.

Enfin, l'embarrasser avec des chariots, tables, barri- ques pleines de fumier, & pour arrêter ceux qui seront entrés, tandis qu'on tirera toujours de dessus la murail- le contre les autres, & que ceux de dedans se mettront en état de repousser l'Ennemi.

PE'TARDER, c'est appliquer le pétard.

PE'TARDIER, c'est celui qui attache le pétard. Ce n'est point une fonction particuliere. Tous les Of- ficiers peuvent appliquer le pétard.

PE'TRINAL ou POITRINAL, étoit une autre arme, qui tenoit le milieu entre l'Arquebuse & le Pistolet. On s'en servoit sous François I. & il en est fait mention dans une Relation du Siége de Rouen, par Henri IV. en 1592. Cette arme plus courte que le mous- quet, mais d'un plus gros calibre étoit portée à cause de sa pésanteur à un baudrier, & couchée sur la poi- trine de celui qui la vouloit tirer, c'est pourquoi elle

incipaux, dont celui du milieu s'appelle *Corps de Bataille*, & les deux autres les *ailes*.

Les arrangemens différens que pouvoient prendre les *phalanges* d'une Armée, avoient des noms significatifs ces arrangemens. Si le centre ou Corps de Bataille avançoit plus que les ailes, & formoit par là une figure d'angle sortant, cela s'appelloit faire *l'embolon*, du terme Grec ἐμβολὸν qui signifie un *éperon*: si au contraire le centre se trouvoit plus reculé que les ailes, ce qui faisoit une figure d'angle rentrant, cela s'appelloit faire le *peplegmenon*, d'un terme dérivé de celui de πλέκα. Quand plusieurs *phalanges* étoient mises l'une sur l'autre pour choque de tête, cela s'appelloit faire le *plésion*.

Les Grecs donnoient diverses formes à leurs *phalanges*, il y en avoit de pleines dans leur centre, d'autres dont le centre étoit vuide pour y pouvoir placer de la Cavalerie, des machines de Guerre & du bagage, d'autres *phalanges* étoient des quarrés parfaits, d'autres présentoient un grand front, & devenoient des quarrés longs sur leurs faces: d'autres au contraire étoient des quarrés étroits sur la face présentée, & formoient des especes de colomnes. D'autres enfin prenoient des figures triangulaires, demi-sphériques, ou d'un quarré à trois côtés, c'est-à-dire qui restoient ouvertes, ou sur le devant, ou sur le derriere.

Depuis qu'à l'exemple des Grecs, nous avons l'usage de former pour une nécessité, de gros Corps d'Infanterie, ce qui s'appelle *Bataillons quarrés*, on a donné à ces Corps différentes formes. On en a vû à centre plein, & d'autres à centre vuide; & l'effet qu'ils font dans les occasions où l'on s'en est servi, prouve la grande résistance que pouvoit faire une *phalange Grecque*.

L'Infanterie Espagnole ne fut si difficile à vaincre à la bataille de Rocroy, que parce qu'elle se forma en *Bataillon quarré* à centre plein: & pour exemple d'un *Bataillon quarré* à centre vuide, on a celui que formerent les Suisses, sous le Regne de Charles IX. lequel Bataillon marcha de Meaux à Paris, contenant dans son centre le Roi & toute la Cour.

Les formes différentes, que prenoient les phalanges Grecques, les faisoient diversement nommer. Celle qui présentoit un grand front, s'appelloit *phalangia phalanx*: celle qui avoit plus de profondeur ou de hauteur que de front, étoit *phalanx antistomos*, & *l'amphistomos* étoit celle qui faisoit face de toute part.

L'ordonnance en *phalange* depuis son invention n'a

pas cessé d'être de mode. César la faisoit prendre quelquetois à ses Légions ; & nos gros *Bataillons quarrés* sont des espéces de phalanges. Ce qui est bon dans une science se conserve toujours.

PHARE est une Tour élevée sur la côte, & dont le sommet porte un feu, ou fanal, qu'on allume de nuit, pour indiquer la route aux Vaisseaux, & empêcher qu'ils ne donnent contre la côte par non vuë.

PIE'CE : Ce mot signifie le canon. Piéces de batterie, c'est le canon qui sert ordinairement à un siége, & qui porte 20. ou 24. livres. Piéces de Campagne, sont celles qui portent huit ou douze livres de balle, & qui se mettent ordinairement à l'Avant Garde d'une Armée, qui marche, comme le gros canon se met au corps de bataille. On dit démonter les *piéces*, enclouer les *piéces*, rafraichir les *piéces*.

PIE'CE de canon brisé. Il y a certaines *piéces* qui sont de plusieurs morceaux, & qui après avoir tiré se démontent, & sont plus portatives. Un Fondeur de Rousillon les a renouvellées & a fait des *piéces brisées* ou de deux morceaux ; mais on n'a rien décidé sur leur construction, ni sur leur usage.

PIE'CE versée en panier ou en cage ; c'est lorsque la *piéce* touche terre, & que les roues de l'affut ou du chariot, qui portent le corps du canon sont en l'air. Il y a plusieurs manieres de relever les *piéces* versées, ou sur le côté ou en cage, indiquées par S. Remi.

Les uns font défaire les clavettes des susbandes, ensorte que la piéce quitte son affut & pose à terre sur deux fascines, on releve cet affut à bras & avec des leviers, on le met à quartier, la piéce se retourne & se remonte avec la chevre. Mais généralement toutes les piéces se relevent plus aisément de la maniere suivante.

On embleell la culasse par son bouton à une des flasques, ensorte qu'elle soit ferme. Un Forgeur frape les clavettes pour qu'elles assurent les sus-bandes. On embrasse ensuite avec deux prolonges & la culasse & l'affut vers l'entretoise de couche, & la volée & l'affut à son entretoise de volée. On fait placer dix ou douze hommes sur chaque prolonge. On a deux forts & grands leviers, sur chacun desquels, il y a trois ou quatre hommes. On les place de l'autre côté, au défaut des rouës. On fait contretenir le bout d'affut, pour assurer le mouvement & la manœuvre ainsi disposée, on fait étendre les hommes qui tirent les prolonges ; les leviers agissent & s'engagent à mesure que la piéce s'é-

leve, & il ne reste qu'à diminuer l'effort, quand la piéce est en l'air, pour ne la pas relever du côté qu'on la releve.

Quand les *piéces* sont sur des chariots à porter le canon & qu'elles versent, difficilement peut-on se passer de chevre pour les remonter.

PIECES détachées, travaux avancés ou dehors, ce sont les ouvrages qui couvrent le corps de la Place, du côté de la Campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'yrondes, envelopes, & semblables.

PIED DE ROI est une mesure contenant 12. pouces, ou 144. lignes. Un pied quarré est la même mesure en longueur & en largeur, qui fait 144. pouces de superficie. Un pied cube est la même mesure, selon les trois dimensions. Le pied cube a 1728. pouces cubes. Je ne parlerois pas ici du pied, si ce n'est qu'on en a affaire, tant pour les fortifications, que dans l'Artillerie, pour toutes les mesures que l'on y prend.

PIED DROIT: C'est un jambage de pierre ou de bois, qui sert à appuyer fortement quelque chose. On s'en sert dans les mines.

PIED MARIN: Homme qui a le *pied-marin*: façon de parler pour définir un homme qui entend bien la navigation, ou qui aime la Marine.

PIED, être en *pied*, c'est être conservé, entretenu, & continué dans le service. On dit Mestre de Camp en *pied*, Capitaine en *pied*, Lieutenant en *pied*, c'est-à-dire conservé, entretenu, & qui n'est point réformé. On dit Troupes retenues sur *pied*, conservées sur *pied*.

PIED A PIED: Faire un logement *pied à pied*, gagner le terrein *pied à pied*, forcer les ouvrages *pied à pied*, c'est-à-dire par les formes, par de droites attaques, en y allant par tranchée, en se couvrant, & non pas en insultant.

PIERRES A FUSIL: Elles sont extrèmement néceſſaires dans les Places, où il a des fusils, des carabines & des pistolets. On doit toujours y en avoir une très-grosse provision. C'est un gros caillou, qui fait aisément du feu en le frotant contre un morceau de fer.

PIERRIER est un canon, qui au lieu de se charger par la bouche se charge par la culasse, qui est ouverte, pour recevoir les pierres ou cailloux, la balle, ou la cartouche, & une boete de fer remplie de poudre fine, pour chasser la charge. Comme les *pierriers*

prennent l'air par les deux extrêmités, ils ne sont pas sujets à s'échauffer si fort que le canon. De sorte qu'ils peuvent être tirés plus souvent.

On fait des *pierriers* de fer, à l'usage des petits Vaisseaux Marchands, pour se défendre contre les Barques ennemies. Ceux de fonte sont pour les Places fortes, où ils sont souvent d'un grand service. Il est même certain que cette espéce de canon étant bien faite, peut faire plus d'effet que le canon ordinaire, tant pour l'attaque, que pour la défense des Places. Mais sur-tout dans une bataille, un *pierrier* bien juste, peut tirer plus de cent coups, contre vingt coups de canon. On appelle ces sortes de machines *pierriers* ou *perriers*, parce que le plus souvent on ne les charge que de pierres, quoiqu'on y puisse mettre aussi de petits boulets, ou grand nombre de petites balles. Mais pour que les pierres fassent un bon effet, on ne doit pas tirer de fort loin.

La maniere de charger un pierrier, est de mettre en premier lieu les balles ou les cailloux par le derriere de la volée, après quoi on y enfonce une boëte, faite exprès, laquelle est chargée de poudre, suivant la charge ordinaire, à laquelle on met le feu par sa lumiere, comme au canon, après qu'on l'a bien solidement enfoncée dans le pierrier, & arrêtée par derriere. Le *pierrier* est posé sur un pivot, qui tient à ses deux tourillons, lequel pivot tourne horizontalement sur son chantier, tandis que les tourillons tournent la bouche du pierrier en haut ou en bas, selon qu'on veut mirer. On peut aussi le monter sur un affût ordinaire de canon.

Les *pierriers* sont bons pour tirer des grenades & des boulets, qui ayant percé le rempart, crevent dedans & y font brêche. Ils servent dans les flancs des défenses à chasser l'Ennemi des dehors, dont il est maître, & à jetter des boulets de feu, pour éclairer la Campagne. Ils tirent depuis 12. jusqu'à 48. livres de pierres. Quelques uns ont la chambre large d'un tiers du boulet, & longue de deux tiers. D'autres l'ont de la longueur d'un boulet entier. D'ailleurs toute leur longueur est depuis quatre jusqu'à huit boulets.

On se servoit autrefois de certaines petites piéces de canon, que l'on appelloit pierriers, qui étoient ouvertes du côté de leur culasse, pour recevoir une boëte de même métal, que l'on ôtoit & remettoit quand on vouloit, & qui faisoit le même effet que la culasse, &

que l'on chargeoit par là; mais on ne s'en sert plus présentement sur terre. On refond tous ceux qu'on trouve encore dans quelques Places.

Un mortier-pierrier, qui pese ordinairement 1000. livres, & dont la portée la plus longue est de 150. toises, chargé de deux livres de poudre, a 15. pouces de diametre à sa bouche, & de hauteur 2. pieds 7. pouces.

La profondeur de l'ame, d'un pied 7. pouces.

La profondeur de la chambre évasée par le haut, sans y comprendre l'entrée où se met le tampon, 8. pouces.

Les tourillons, ont de diamettre 5. pouces.

La chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons.

L'épaisseur du métal, au droit de la chambre trois pouces.

L'épaisseur du ventre 2. pouces.

Et le long de la volée, un pouce & demi.

Et au droit de chaque cercle un pouce & trois quarts.

L'anse se place au ventre. Il y a un muscle ou masque, qui sert de bassinet à la lumiere.

Son affût est d'une piéce de bois de 5. pieds de long, 18 ou 20 pouces de large, & 12 à 14 pouces d'épais.

On y fait sous les bouts une entaille de 6. pouces de largeur, & de 4. de profondeur pour le tourner à droite & à gauche.

Les ferrures sont deux crampons, servans de susbandes pour les tourillons, & quatre boulons à droite & à gauche, pour l'avancer ou reculer.

Les pierriers s'arrangent dans les cours des arsenaux, après les canons & les mortiers.

PILE, masse de plusieurs choses entassées les unes sur les autres. On dit *une pile* de boulets, de bombes & le reste.

PILON ou petite écore, terme de Marine, est une côte, qui a peu de hauteur, mais qui est escarpée ou taillée en précipice.

PILOTE est un Officier de l'Equipage d'un Vaisseau, qui a l'œil sur le gouvernement & la route du Vaisseau.

PILOTE COTIER ou Pilote de Havre, est celui qui reconnoît le gissement d'une côte particuliere, & qui fait gouverner à la vuë de tous ses Ports & de ses rades.

PILOTE HAUTURIER est celui qui entend l'usage de l'arbalête & de l'astrolabe, pour prendre hauteur, & en faire l'application, en déterminant

par cette pratique la latitude du parage.

PINASSE est un petit Bâtiment a poupe quarrée, qui va à voiles & a rames, & qui porte trois Mâts. Il est propre à faire des découvertes & des débarquemens de troupes.

PINCE, on se sert fort de *pinces* dans l'Artillerie. C'est un gros levier de fer aiguisé d'un côté en biseau, qui sert à lever des fardeaux. Il y a des *pinces* à pied de chevre, qui sont fourchuës, & ont deux pointes.

PINQUE ou flute. *Voyez* FLUTE.

PINNULE, terme de mathématique. C'est une petite plaque de cuivre, élevée perpendiculairement sur les bords d'une alhidade, ou instrument propre a observer, laquelle a un petit trou ou petite fente par où entre la lumiere des Astres, & par où les rayons visuels se portent vers les objets.

PIONNIERS sont des Soldats occupés au travail des tranchées, des siéges, des campemens, &c.

PIQUE est une arme pour un Fantassin, faite d'une longue piece de bois, menuë, arrondie & garnie par le bout d'une petite piéce de fer, qui est applatie, forgée en façon d'ovale, & pointue, afin d'arrêter principalement le choc de la Cavalerie.

¶ L'usage de la *pique* nous est venue des Suisses. Avant Louis XI. il n'est pas croyable qu'on s'en servit en France. Mais si le nom est moderne, l'arme est ancienne. C'étoit la *Sarisse* des Macédoniens, qui étoit encore plus longue, que la pique, car selon Elien elle avoit quatorze coudées de longueur. L'usage étoit le même; que celui des piques de notre tems, pour éloigner la Cavalerie, & l'empêcher de passer sur le ventre à l'Infanterie.

Les Flamans se servoient de piques dès le tems de Philippe le Bel, & ce fut avec cette arme qu'ils repousserent les François à la sanglante journée de Courtrai l'an 1302. Les Suisses après avoir secoué le joug de la Maison d'Autriche, commencerent à s'en servir contre la Cavalerie qu'on envoya contre eux. Sous Charles IX. & Henri III. les François ne se servoient pas aisément de la pique, & on avoit de la peine à trouver des Soldats, qui voulussent être Piquiers; c'est pour cela que dès-lors on donnoit plus de solde aux Piquiers, qu'aux Arquebusiers ou aux Mousquetaires. Sous le Regne de Louis XIV. les piques ont été abolies. On y supplée par la bayonnette ou bout du fusil, dont on a trouvé l'usage plus avantageux, que celui de la

pique, & qui peut en effet y suppléer au moins en partie. De plus on peut beaucoup plus facilement remuer le fusil avec la bayonnette au bout, qu'on ne peut s'aider de la pique.

La pique a un fer ou lame de demi-pied, avec deux branches, qui servent à la cloüer & attacher au bois. Il y a un bout au talon des piques, qui est de fer ou de cuivre.

PIQUE ou PIC, terme de Marine. Mettre l'ancre a *pic* ou se mettre à *pic* sur son ancre, est faire venir le Vaisseau directement au dessus de son ancre, par le moyen du cabestan, ou du virevaut, de sorte qu'avec un demi-tour de l'une ou de l'autre de ces machines, l'ancre puisse être détachée du fond.

PIQUET ou fiche, est un bâton pointu, qui parmi ses différens usages, sert à marquer sur le terrein les angles, & les principales parties d'un Ouvrage de guerre, quand l'Ingénieur manie le cordeau pour tracer un Plan. Ces sortes de piquets ont le bout garni d'une pointe de fer. Il y a de gros piquets de bois qu'on larde dans les fascines, & que l'on fait entrer en terre, pour entretenir & affermir les mêmes fascines, quand on les employe à faire un épaulement. On se sert aussi de piquets, pour arrêter les cordages des tentes, quand les Troupes campent. C'est ce qui fait que l'on dit, *planter le piquet*, pour signifier que l'on campe, & lever le *piquet* pour dire que l'on décampe.

PIQUET est aussi un certain nombre de Cavaliers, commandés par Compagnie, pour être prêts à monter à cheval au premier ordre.

Il y a aussi un *piquet* d'Infanterie, c'est un certain nombre de Soldats toujours prêts à marcher aux ordres des Officiers commandés.

PIQUET : mettre un Soldat ou un Cavalier au *piquet*.

PICS-HOYAUX à roc, à tête, à feuille de sauge & à tranche. *Voyez* OUTILS à Pionniers

PISTOLET : des Arquebuses vinrent les pistoles ou les pistolets à rouet, dont le canon n'avoit qu'un pied de long, c'étoient des arquebuses en petit. Ces armes furent appellées *pistoles* ou *pistolets*, parce que les premiers furent faits à Pistoye en Toscane. Les Allemans s'en servirent en France avant les François, & les Reitres qui les portoient du tems de Henri II. étoient appellés Pistoliers. Il en est fait mention sous le regne de François I. Les pistolets sont à l'usage de tou-

tes les troupes à cheval. Il n'y a pas bien long-tems qu'ils sont à simple ressort, ainsi que les fusils & les mousquetons. Car en 1658. l'usage des pistolets à rouet n'étoit pas encore aboli.

C'est à la bataille de *Cerisoles* de l'an 1544. qu'on a commencé à voir l'Infanterie armée de *pistolets* & se servir avantageusement de cette arme, soutenue néanmoins par des Piquiers.

Les *pistolets* fins & communs, sont de 14. pouces de canon, les uns enrichis, les autres tout simples. Les gispes, pistolets, poignards & autres armes, sont usitées parmi les Miquelets, les Barbes, les Hussars & autres Troupes étrangeres, & séparées des autres Corps.

PLACE de guerre, est une forteresse, qui est fortifiée régulierement, ou irrégulierement.

La *Place* réguliere est celle qui a les parties rélatives de son enceinte égales entre elles, & également fortifiées.

La *Place* irréguliere, est celle qui a les parties rélatives inégales entr'elles & les angles aussi, de sorte que les lignes du dessein formant une figure bizarre, ont besoin d'être inégalement fortifiées.

La défense d'une Place dépend de la bonté des ouvrages, de la Garnison, des munitions, mais encore plus de l'habileté du Gouverneur, qui doit sçavoir toutes les chicanes qui se sont faites dans les plus fameux siéges. Il faut qu'il soit aussi capable d'en ajouter de nouvelles, afin de déconcerter les mesures des assiégeans, qui conduisent souvent un siége, sur les regles ordinaires d'attaquer.

Ceux qui construisent une Place, ou qui la défendent, doivent en connoître les défauts, pour les corriger & y remedier, ceux qui l'attaquent, afin de la battre par l'endroit le plus foible. Les choses nuisibles à une place, sont les cavins, les chemins couverts, les vallées, les ravines : on peut faire couper les bois, & abattre les maisons; mais on ne rémedie pas si aisément aux autres défauts.

M. le Maréchal de Vauban se contente de proposer un certain nombre d'exemples sur des *Places* de différentes figures, capables de nous donner les ouvertures nécessaires à l'instruction des attaques des Places irrégulierement fortifiées, & dont l'assiéte est aussi fort irréguliere.

Une *Place* située sur une montagne a ses avantages. Ses fortifications sont difficiles à ruiner par les mines,

l'Ennemi ne peut qu'avec grand peine y faire conduire des machines pour la battre. Les batteries, ou Cavaliers, qu'il fait en rase Campagne, ou sur une hauteur étant plus bas que la Place n'endommagent point les fortifications, & il ne peut prendre un tel lieu que par assaut.

Ceux qui sont dans la Place, découvrent l'Ennemi de loin, & empêchent qu'il n'approche de près. L'avantage encore d'une Place fortifiée sur une hauteur, est que l'air est toujours meilleur que dans les vallées; mais l'eau manque ordinairement dans ces sortes de Places.

On y mene avec peine des matériaux, des vivres & d'autres munitions. Les fortifications sont de peu de durée, parce qu'elles n'ont qu'une terre sabloneuse pour fond. Elle ne peut être aisément secouruë. Elle ne se défend pas bien, parce que les effets du canon du haut en bas, sont de peu de conséquence. Ses sorties sont aussi fort dangereuses, pour peu qu'on s'éloigne des contrescarpes.

Enfin ses fortifications sont presque toujours irrégulieres. Cependant ces sortes de situations sont bonnes pour les Citadelles, les Châteaux & les petites Forteresses, qui donnent des moyens de se rendre maîtres du plât Pays.

De telles *Places* sont ordinairement petites & incommodes pour les abords du commerce nécessaire à leur entretien, sujettes à manquer d'eau, très-aisées à bloquer, & de peu de conséquence pour la Guerre de campagne, à moins qu'elles n'ayent des Villes qui leur soient attachées & ausquelles elles servent de Citadelles.

Ces petites *Places* ne sont bonnes que pour établir les contributions, & pour inquieter les Pays voisins & les Armées par leurs partis. Dans les siécles passés, on ne fortifioit guere que sur des hauteurs presqu'inaccessibles, qui ont été demolies, & la plupart abandonnées, à cause de la difficulté de leur accés.

Ces *Places* qui ne pouvoient contenir, que des Garnisons foibles n'étoient propres, ni pour faire des entrepots, ni des magazins pour les Armées, à cause de leur petitesse, & de la difficulté de leurs abords toujours roides & embarrassans pour des chariots. Mais elles sont excellentes pour contenir des Pays conquis a peu de frais, pour inquiéter les Pays Ennemis, & pour tirer les Contributions.

Il en reste encore un grand nombre de semblables dans les Pays montagneux. Il y en a sur-tout dans les Royaumes d'Arragon & de Valence, & dans la Catalogne, qui ont empêché pendant long tems la reddition entiere de ces Royaumes, comme Venasque, Cardonne & autres.

Les siéges les plus convenables à la reddition de ces *Places*, sont des Blocus de 3. 4. 5. 6. 7. a 8. mois. Pendant ce tems là leurs munitions se consomment, & leurs Garnisons s'affoiblissent par la désertion. Si cela ne suffit pas pour les reduire, on prend son tems pour les attaquer. C'est ainsi que se firent les siéges de Clermont & de Mouzon, aprés avoir eté bloquées cinq à six mois.

Les lignes qui servent pour le blocus de ces Places, doivent les resserer le plus pres qu'il se peut. Quand elles sont un peu considérables, on établit des Forts dans la circonvallation pour les contenir & pour empêcher qu'il n'y entre ni secours, ni vivres.

PLACE marécageuse : on fortifie à peu de frais une *Place* marécageuse. Il n'y faut point une forte Garnison. Ses fortifications sont difficiles à faire sauter en l'air. L'Ennemi n'en peut approcher qu'en s'exposant d'y périr. Mais dans une *Place* marécageuse tout doit être piloté, & les désavantages qu'elle a, sont qu'il est presqu'impossible de la secourir.

Les sorties en sont ordinairement infructueuses. L'air y est toujours mal sain, ce qui cause de fréquentes maladies. L'eau y est toute gâtee. Enfin ces sortes de lieux peuvent être attaqués, sans perdre grand monde, quand on attend les gelées.

Si une *Place* est tellement environnée de marais, qu'on ne la puisse aborder que par des chaussées, on examine pour en faire le siege, si ces marais ont quelque écoulement, & alors on ne manque pas de les dessécher tant qu'on peut ; c'est-à-dire en tout, ou en partie, & d'en détourner en même tems les eaux qui les forment & les entretiennent, soit ruisseaux ou rivieres, ce qui se doit faire dès le commencement du siége, & se fait assez facilement en Pays plat.

Mais si tout cela ne suffit pas, & qu'on n'en puisse venir à bout, il faut s'y prendre d'une autre façon, & tâcher d'aborder la *Place* par des chaussées. En ce cas on en examine la largeur, l'élévation au-dessus du Marais & le terrein sec de leur droite & de leur gauche, qui les borde, & sur-tout si ces chaussées sont enfilées de la Place en tout ou en partie.

Si les chauſſées n'ont d'élévation que celle qui eſt néceſſaire au deſſéchement des chemins, c'eſt-à-dire preſque au niveau du Marais, cela ne vaut rien, parce qu'on ne ſe peut enfoncer ſans trouver l'eau.

Si la chauſſée eſt étroite, comme de deux toiſes ou au deſſous, & enfilée, elle ne vaut rien non plus, parce qu'on ne s'y peut conduire par détours.

Si elle n'eſt point accompagnée à droite ou à gauche de quelques terreins ſecs, qui puiſſent ſervir à placer du canon, il n'y a pas moyen de rien faire.

Mais ſi la chauſſée étoit de 5. 6. à 7 toiſes de large, ſur 3. 4. à 5. pieds de haut, avec de bons talus des deux côtés; s'il y avoit quelque terrein aux environs, élevé d'un, de deux ou de trois pieds au-deſſus de la ſuperficie du marais, & ſi pluſieurs autres chauſſées pareilles concourent à la même avenue, on peut s'en ſervir faute de mieux.

Il faut d'ailleurs examiner où l'on peut placer les batteries à ricochets & à bombes; ſi c'eſt à droite & à gauche des chauſſées, & le plus loin qu'il ſe peut, pour n'en embarraſſer la tranchée que le moins qu'il eſt poſſible. Si le terrein eſt ſi ingrat qu'on ne puiſſe trouver où les mettre, on les place ſur les chauſſées, en les faiſant à redans.

Le ſiége de Mons a été une eſpece de compoſé de tout cela. Car on détourna la Trouille de la Place, & tant que le ſiége dura, on travailla à l'écoulement des marais, qui avoiſinent la ſortie de cette riviere de la Ville, & on marcha toujours par des avenuës fort étroites.

PLACE environnée d'eau. Une *Place* environnée d'eau a l'avantage de ne pouvoir être minée. Pour la défendre on n'a pas beſoin d'un grand ouvrage. Les Aſſiégés peuvent facilement mettre le feu dans les Navires Ennemis. L'Armée navale ſe trouve expoſée à la vuë de l'Artillerie de la Place, & les coups de canons des Aſſiégeans, ne ſont pas toujours ſurs, parce que l'eau leur ôte la force; mais ils peuvent facilement couper les vivres & empêcher le ſecours.

Avec de ſimples bateaux on attaque une telle *Place*, & la Cavalerie n'y eſt pas néceſſaire. D'ailleurs ces Places ſont ſujettes à de plus fréquentes maladies que les autres. Cependant ces *Places* environnées d'eau, ſont encore les meilleures, parce qu'elles ſont fortifiées par la nature.

PLACE élevée dans un plat Pays: ces ſortes de

Places ſont preſque toujours régulieres · la bonne terre y eſt abondante, l'eau n'y manque jamais : on y fait aiſément des retranchemens, quand l'Ennemi vient l'attaquer trop bruſquement ; & il faut deux ou trois Armées, ſi l'on veut couper les vivres & les munitions qui viennent de toutes parts pour ceux de la Place.

Mais ſi le bon terrein d'une *Place* élevée en plat Pays, eſt avantageux aux Aſſiégés, il l'eſt encore plus aux Aſſiégeans. Il leur ſert pour faire des retranchemens, batteries, approches, redoutes, & autres ouvrages, de deſſus leſquels l'Ennemi peut faire grand dommage aux Aſſieges.

Il y forme un Camp, auquel il peut donner une forme réguliere, & l'environner d'un bon rempart. Il y peut encore creuſer facilement des mines, pour aller ſous la *Place.* Ces ſortes de *Places* ſont les meilleures. Si L'Aſſiégeant y trouve des avantages, les Aſſiégés les ont au double.

Entre les précautions qu'il y a à prendre, on examine par où l'on peut embraſſer les fonds, parce que ceux là ſont toujours à préférer aux autres : combien elle a de piéces à perdre, avant que de pouvoir arriver au corps de la Place, quelles ſont leurs qualités & celles du terrein, ſur lequel elles ſont ſituées.

On voit ſi la Place eſt baſtionnée ou revetuë, ſi la fortification eſt réguliere ou à peu près équivalente, ſi elle eſt couverte de quantité de dehors, parce qu'il faut s'attendre à autant d'affaires, qu'il y a de piéces à prendre ; ſi les chemins couverts ſont bien faits, contreminés & paliſſadés : ſi les glacis en ſont roides, & non commandés par des piéces ſupérieures de la Place : s'il y a des avants-foſſés, comment ils ſont conſtruits, ſi les foſſés ſont revêtus & profonds, ſecs ou pleins d'eau : de quelle profondeur ils ſont : ſi l'eau eſt dormante ou courante : s'il y a des écluſes, & la pente qu'il peut y avoir de l'entrée & de leur ſortie.

PLACE ſituée ſur le penchant d'une montagne : le penchant d'une montagne eſt un fort mauvais endroit à fortifier. Les *Places* qui y ſont ſituées, n'ont aucun avantage, parce que le ſommet de la montagne commande preſque toujours au-dedans de la Place.

PLACE ſituée dans une vallée : la vallée eſt encore un méchant endroit pour y mettre des *Places.* L'Ennemi les peut découvrir tout à fait du haut de la montagne.

PLACE ſituée ſur les bords d'une grande riviere : les

les *Places* situées sur les bords des grandes rivieres sont préférables à toutes les autres, en cas qu'on soit maître du passage, par lequel il faut amener les vivres & les munitions. On y fait conduire par eau toutes les choses nécessaires. Les fortifications en peuvent être régulieres, & du côté de l'eau, on fortifie à peu de frais.

Les secours y sont aisés. La terre y est abondante pour la réparation des ouvrages & pour faire des retranchemens. On y peut faire des écluses pour inonder toute la Campagne voisine. On n'y manque jamais d'eau. Quand on en veut faire le siége, il faut à l'Ennemi beaucoup de troupes, à cause de l'éloignement des Quartiers : & si l'on attaque ces Quartiers, l'Assiégé peut aisément passer la riviere, & être secouru par des bateaux.

Supposé qu'on l'attaque en même tems par terre & par eau, il faut des Armées, ce qui coute beaucoup. Mais si la riviere sert à l'Assiégé, elle sert aussi à l'Assiégeant, pour faire transporter ce qui est nécessaire pour un siége. L'Ennemi peut élever des masses de terre, pour commander dans la Place, & il se peut aisément couvrir, contre le feu de la Place, ayant de la terre en abondance.

Il y a beaucoup de *Places* situées sur des rivieres, qui n'en occupent qu'un des côtés, ou si elles occupent l'autre, c'est par de petits Forts ou des dehors peu considérables, ausquels on communique par des ponts, & au défaut par des bateaux.

Il est avantageux d'attaquer ces sortes de *Places* le long des rivieres, au dessus & au-dessous, appuyant la droite & la gauche sur les bords du Fleuve, & poussant une autre tranchée, vis-à-vis, à l'autre bord, tendant à se rendre maître du dehors, ou d'occuper une situation propre à placer des batteries de revers sur l'opposé aux grandes attaques.

Comme les batteries de cette petite attaque peuvent voir aussi le pont, qui sert de communication de la Place à ce dehors, les grandes attaques de leur côté en peuvent faire autant, moyennant quoi il est difficile que la Place y puisse communiquer longtems, & pour peu que le dehors soit pressé, l'Ennemi l'abandonne, ou n'y fait pas longue resistance.

Mais la chose n'est pas si aisée, quand c'est une partie de la Ville ou quelque grand dehors que l'on veut attaquer. C'est au Général & aux Ingénieurs de démêler ces différentes situations de la Place, sur lesquelles on

fait & l'on doit faire de bonnes & sérieuses réflexions; pour en tirer de grands avantages.

On a encore égard aux rivieres & ruisseaux, qui traversent une Ville, & aux prairies & marais qui accompagnent leurs cours. Quand les terreins propres aux attaques aboutissent contre, on les avoisine de près, soit par la droite, soit par la gauche. Par ce moyen on prolonge les Places-d'Armes jusques sur le bord, on barre les sorties de ce côté là. On met toute la Cavalerie ensemble, sur le côté des attaques, qui n'est pas favorisé de cet avantage, ce qui est un bien considérable, parce que se trouvant en état de se pouvoir porter ensemble à l'action, elle produit un plus grand effet que quand elle est séparée en deux parties éloignées l'une de l'autre.

PLACE basse, ou Casemate. *Voyez* CASEMATE.

PLACE haute est la plus élevée des plates-formes d'une casemate, & celle qui regne avec le terre-plain du bastion, afin de loger le canon, qui doit battre la Campagne; car le canon des *Places* basses est destiné à battre dans le fossé.

PLACE D'ARMES d'une attaque ou d'une tranchée, est un Poste bordé d'un parapet ou d'un épaulement, pour loger de la Cavalerie & de l'Infanterie, destinées à soutenir la tranchée, contre les sorties de la Garnison.

Ces Postes sont quelquefois couverts de quelque rideau ou de quelque cavin, ce qui épargne le soin de les fortifier par des fossés bordés de parapets, ou bien par des fascines, des gabions, des bariques ou des sacs à terre.

Les Places d'Armes sont couvertes par derriere, pour faciliter leur communication avec le Camp, lorsque la tranchée est poussée jusqu'au glacis, on lui donne beaucoup de largeur, afin qu'elle serve de *Place* d'Arme.

Voici comme M. le Maréchal de Vauban explique la façon, l'usage & les propriétés des *Places d'Armes* qu'il nomme lignes paralleles, ou simplement lignes premiere, seconde & troisiéme, pour éviter la confusion, que la ressemblance de leur nom avec les *Places d'Armes* de la Place pourroit causer.

Soit qu'on ouvre la tranchée de près ou de loin, la premiere s'établit à 300. toises ou environ des dehors de la Place. Quand on peut l'établir plus près, elle n'en est que mieux. Cette distance doit être observée dans toute la circulation qu'on lui fait faire. Elle doit être

considérée, comme le plus grand éloignement, où les sorties des Ennemis puissent donner atteinte; c'est pourquoi on n'en propose l'établissement qu'à cette distance.

Comme avant M. de Vauban, on n'avoit point donné de regles certaines pour la façon & situation des Places d'Armes, cela a fait qu'il y a toujours eu quelque confusion, & qu'elles n'ont pas toujours été fort bien situées.

La premiere fois que ces sortes de lignes ou *Places d'Armes* ont été pratiquées, ce fut au siége de Mastricht fait en 1673. par Louis XIV. en personne. M. de Vauban en conduisit les attaques, cette redoutable Place fut prise en 13. jours de tranchée ouverte. Depuis ce tems elles ont été employées dans tous les autres siéges que les François ont faits, mais avec plus ou moins d'exactitude. Le siége d'Ath fait en 1697. est celui où elles furent executées avec le plus de précision & le peu de tems & de monde que ce siége couta, en justifia la bonté.

La figure de la premiere doit être circulaire, un peu rapplatie sur le milieu. Elle doit aussi embrasser toutes les attaques par son étenduë, qui sera fort grande, & déborde la deuxiéme ligne de 25. à 30. toises de chaque bout. Quant à ses autres mesures, on peut lui donner depuis 12. jusqu'à 15. pieds de large, sur 3. de profondeur. Dans les endroits où l'on ne pourroit pas creuser trois pieds, à cause du roc ou du marais qui peuvent se rencontrer dans le terrein qu'elle doit occuper, il faudra l'elargir davantage, afin d'avoir les terres nécessaires à son parapet. On n'y doit pas faire entrer les Bataillons jusqu'à ce qu'elle soit achevée; mais seulement des détachemens, à mesure qu'elle se perfectionnera.

Les usages de cette ligne ou Place d'Armes sont:

1. De protéger les tranchées, qui se poussent en avant jusqu'à la deuxiéme.

2. De flanquer & gagner la tranchée.

3. De garder les premieres batteries.

4. De contenir tous les Bataillons de la Garde, sans embarrasser la tranchée.

5. De leur faire toujours faire front à la Place, sur 2. ou 3. rangs de hauteur.

6. De communiquer des attaques de l'une à l'autre, jusqu'à ce que la deuxiéme ligne soit établie.

7. Elle fait encore l'effet d'une excellente contreval-

lation, contre la Place, dont elle resserre & retient la Garnison.

La seconde ligne doit être parallele à la premiere, figurée de même, mais moins étenduë de 25. à 30. toises de chaque bout, & plus avancée vers la Place de 120. 140. ou 150. toises. Sa largeur & sa profondeur doivent être égales à celles de la premiere. Il faut faire des banquettes à l'une & à l'autre, & border leurs sommets de rouleaux de fascines piquetées, pour leur tenir lieu de sacs à terre ou de paniers, jusqu'à ce qu'elle soit achevée. On n'y fait entrer que des Détachemens, pendant qu'on y travaille. La tranchée continuë toujours son chemin, jusqu'à ce qu'elle soit parvenuë à la distance marquée pour la troisiéme ligne, à laquelle on commence de travailler dès que la seconde est achevée, & avant même qu'elle le soit entierement. Pour lors on fait entrer dans la seconde ligne les Bataillons de la premiere, & on ne laisse dans celle-ci que la réserve, qui est environ le tiers de la Garde. Pendant tout cela le travail de la tranchée fait son chemin de l'une à l'autre, jusqu'à la troisiéme.

Les propriétés de la seconde ligne sont les mêmes que celles de la premiere. Il n'y a point d'autre différence, excepté qu'elle approche la Place de beaucoup plus près.

A 120. 140. ou 145. toises, un peu plus ou un peu moins au delà de la seconde ligne, on etablit la troisiéme plus courte & moins circulaire que les deux premieres : ce que l'on fait pour approcher du chemin couvert le plus près que l'on peut, & éviter les enfilades, qui sont là fort dangereuses.

Desorte que si la premiere est à 300. toises des angles les plus voisins du chemin couvert, la seconde n'en est plus qu'à 160. toises, & la troisiéme à 15. ou 20. seulement : ce qui suffit par le secours des demi-Places, d'Armes, dont nous parlerons dans la suite, pour soutenir toutes les tranchées que l'on pousse en avant, quand les batteries ont tellement pris l'ascendant sur les ouvrages de la Place, que le feu en est éteint, ou si fort affoibli, qu'on peut impunément le mépriser.

Mais si la Garnison est forte & entreprenante, & que les batteries à ricochets ne puissent être employées, il faut s'approcher jusqu'à la portée de la grenade ; c'est-à-dire a 13 ou 14. toises des angles saillans. Comme les sorties sont bien plus dangereuses de près que de loin, il faut aussi plus perfectionner cette ligne, que

les deux autres, lui donner plus de largeur, la mettre en état de faire un grand feu, & de pouvoir tirer par dessus, en poussant les sacs à terre ou les rouleaux de fascines devant soi : ce qui se fait en lui donnant un grand talus intérieur, avec une banquette dans le haut de ce talus.

C'est sur le revers de cette derniere ligne qu'il faut faire un amas abondant d'outils, de sacs à terre, piquets, gabions & fascines, pour fournir au logement du chemin couvert.

Surquoi il y a une chose bien sérieuse à remarquer, c'est que comme les Places de Guerre sont presque toutes irrégulieres & différemment situées, il s'en trouve sur des hauteurs, où le ricochet ayant peu de prise, ne pourroit pas dominer avec assez d'avantage, parce que les angles des chemins couverts sont trop élevés, & qu'on ne trouve pas de situation propre à placer ces batteries.

Tels sont par exemple la tête du Terra-nova du Château de Namur, celle du Fort S. Pierre à Fribourg en Brisgaw, le Fort S. André de Salins, la Citadelle de Perpignan, celle de Montmidy, quelques têtes de Philisbourg, & plusieurs autres de pareille nature.

Il y a encore celles où les situations ne pourroient convenir aux ricochets, qui sont, lorsque des marais & des lieux coupés de rivieres, empêchent l'emplacement des batteries. Enfin celles où les glacis élevés par leur situation, sont si roides que l'on ne peut plonger le chemin couvert par les logemens élevés en cavaliers, qu'on peut faire vers le milieu du glacis.

Lorsque cela se rencontrera, on pourra être obligé d'attaquer le chemin couvert de vive force. En ce cas, il faudra approcher la troisiéme ligne à la portée de la grenade, comme il a été dit, ou bien en faire une quatriéme, afin de n'avoir pas de longues marches à faire pour joindre l'Ennemi, & toujours la faire large & spacieuse, afin qu'on s'y puisse manier aisément, & qu'elle puisse contenir beaucoup de monde, & une grande quantité de matériaux sur ses revers.

Cette ligne achevée, on y fera entrer le gros de la Garde, où les Gens commandés, & l'on placera la réserve dans la deuxiéme ligne. La premiere ligne demeurera vuide, & ne servira plus que de couvert au petit parc, à l'Hôpital de la tranchée, qu'on fait avancer jusque là, & aux fascines de provision que la Cavalerie décharge dans le commencement le longs des bords.

Quand il s'agit d'un renfort extraordinaire de la Garde ou de Travailleurs, on les y peut mettre en attendant qu'on les employe.

Au surplus, si le travail de la premiere & seconde nuit de tranchée peut se poser à découvert, celui des deux premieres *Places d'Armes* pourra se poser de même, parce qu'on est assez loin de la Place, pour que le feu n'en soit pas encore fort dangereux; car ce n'est gueres que depuis la seconde ligne qu'on commence de marcher à la sape; mais pour ne point perdre de tems, & pouvoir avancer de jour & de nuit, on ne peut employer la sape à l'execution de la seconde.

Outre les propriétés que la troisiéme ligne à de commun avec les deux premieres, elle a encore celle de contenir les Troupes commandées, qui doivent attaquer, & tous les matériaux nécessaires sur ses revers.

C'est là enfin où l'on délibere, & où se résout l'attaque du Chemin couvert où l'on fait les dispositions, où l'on regle les troupes qui doivent attaquer, & d'où l'on part pour l'insulte du chemin couvert.

Il faut observer que c'est de la seconde ligne qu'on doit ouvrir une tranchée contre la demi-lune, qui se conduit comme les autres, c'est-à-dire à la sape, & le long de la Capitale prolongée; & quand les trois têtes de tranchée seront parvenuës à la distance demandée, pour l'établissement de la troisiéme ligne, on y pourra employer six sapes en même tems: sçavoir deux à chacune, qui, prenant les unes à la droite & les autres à la gauche, se seront bien-tôt jointes; & comme les parties plus voisines de la tranchée se perfectionnent les premieres, on y pourra faire entrer le Détachement à mesure qu'elle avancera, & on les fortifiera plus ou moins, selon que les sorties seront plus ou moins à apprehender.

Quand la Garnison est nombreuse & entreprenante, & que les intervalles des grandes lignes sont de 140. ou de 145 toises (comme il faudroit qu'elles fussent pour être bonnes) on pourra couper ces mêmes intervalles en deux parties, à peu près égales, par des crochets ou demi-lignes de 40. à 50. toises de long. Elles serviront à placer les Détachemens, qui doivent appuyer les Travailleurs. Ces demi lignes ou demi-Places d'Armes ne sont bien nécessaires qu'entre la seconde & troisiéme ligne, pour pouvoir soutenir de près les têtes avancées de la tranchée, jusqu'à ce que la troisiéme ligne soit

achevée. Leur largeur & profondeur doivent être comme celles des tranchées, ou encore mieux, comme celles des grandes lignes.

Pour conclusion les propriétés des trois grandes lignes & demi-lignes consistent en ce que 1. Elles rallient & communiquent les attaques les unes aux autres, par tous les endroits où il est nécessaire. 2. C'est sur leurs revers que se font tous les amas de matériaux. 3. Elles dégagent les tranchées & les débarassent des Troupes, laissant le chemin libre aux allans & venans. 4. C'est là que se rangent les Détachemens, commandés pour les attaques, & que se reglent toutes les dispositions, quand on veut entreprendre quelque chose de considérable, soit de vive force ou autrement.

PLACE D'ARMES d'une Ville de guerre est un grand espace vuide, où on assemble les Soldats, pour recevoir les ordres, ou pour leur faire faire l'exercice. Elle doit être, s'il se peut au centre de la Ville, afin qu'elle découvre également de tous côtés. La figure qu'on lui donne, est ordinairement la même que celle d'un Polygone fortifié, & l'on tire les ruës principales les unes aux centres des bastions, & les autres au milieu des courtines.

La raison qu'en donne Ozanam, c'est que par là le Gouverneur peut voir de la Place tout ce qui se passe, dans toutes les attaques, & y envoyer un prompt secours, sans être obligé d'aller s'en informer sur les remparts. Mais comme cette disposition des rues rend la plupart des maisons irrégulieres, par les angles aigus qu'elles doivent nécessairement avoir, & que d'ailleurs l'avantage qu'on en tire, n'est pas de telle nature qu'on ne puisse facilement supléer à son défaut, par le moyen de deux ou trois personnes, qu'on charge de venir informer le Gouverneur de ce qui se passe, il est plus à propos de la faire quarrée, comme M. de Vauban l'a ordonné à Neuf-Brisach, & d'aligner les rues principales aux portes de la Ville, observant de faire les autres perpendiculaires à celles-là, afin que les maisons n'ayent point d'angles irréguliers.

La grandeur de la *Place d'Armes* doit être proportionnée à celle du Polygone fortifié; c'est-à-dire qu'elle doit être capable de contenir la Garnison, qui est nécessaire pour sa conservation. M. Belidor regle cette grandeur, pour une fortification de six Bastions, dont le côté extérieur est de 180. toises à 40. ou 45. toises par côtés; pour une à 7. Bastions à 55. ou 60. par cô-

tés : pour 8. Bastions à 70. ou 75 ; pour 9. ou 10. Bastions à 80. ou 85 ; enfin pour 11. ou 12. Bastions à 90. ou 95. Mais comme il ajoute fort bien, il vaut mieux s'en rapporter à la discrétion des Ingénieurs, qui executent de pareils desseins, qu'à aucune regle particuliere.

Les logemens du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, du Major, de l'Intendant & du Commissaire, la Maison de Ville & les Prisons doivent être bâties sur cette Place, de même que la Paroisse, afin que les Habitans en soient également à portée.

On donne ordinairement aux principales rues 6. toises de largeur, afin que trois chariots y puissent passer de front, & qu'y en ayant un arrêté de chaque côté, un troisiéme puisse passer entre deux ; mais les petites rues n'ont que 3. ou 4. toises.

On fait aussi de petites Places d'Armes devant les portes de la Ville, tant pour l'embélissement, qu'afin que les Corps-de-Garde puissent se garantir plus facilement des surprises du dedans. Les Casernes ou logemens des Soldats se placent proche le rempart, le long des courtines, afin que le Soldat soit plus séparé de la Bourgeoisie. On y fait aux extrémités des pavillons pour les Officiers.

La Boulangerie & la Cantine doivent être au voisinage des Casernes. On place ordinairement l'Arsenal au voisinage du Gouverneur & du Major. L'Hôpital doit être dans un lieu écarté, & sur tout proche d'une riviere ou d'un ruisseau, s'il s'en trouve. A Neuf-Brisach, il est hors la Ville. On fait le moins qu'on peut des portes dans une Place de Guerre, pour ne pas multiplier la Garde, dont elles ont besoin.

PLACE D'ARMES d'un Camp, est un grand terrein choisi à la tête, ou sur les côtés d'un campement pour ranger les Troupes en bataille.

PLACE D'ARMES d'une Compagnie de Cavalerie ou d'Infanterie, qui sert dans un Camp, c'est le lieu où s'assemble la Compagnie.

PLAGE en terme de Marine est une mer basse, vers un rivage, étendu en ligne droite, sans aucun cap qui soit apparent. Ordinairement la *plage* n'a pas assez de fond pour tenir les vaisseaux à flot.

PLAIN, terme de Marine, ou PLEIN est un mot de commandement que fait le Pilote, le Capitaine ou quelque Officier, qui s'apperçoit le premier que le Timonier serre le vent de trop près, & fait barbeyer ou

friser

friser la voile du côté du Lof. A ce commandement on arrive tant soit peu, comme si l'on vouloit faire vent arriere, pour empêcher de prendre le vent sur la voile, ou par devant. Ainsi les termes de *plain* & au lof, sont des commandemens pour faire des manœuvres opposées.

PLAN, est la représentation du dessein, ou du trait fondamental d'un ouvrage de Guerre, selon la longueur de ses lignes, selon les angles qu'elles forment, & selon les distances qui sont entre elles, & qui déterminent les largeurs des fossés, & les épaisseurs des remparts & des parapets, de sorte que le plan représente un ouvrage tel qu'il paroîtroit à rez de chaussée, s'il étoit coupé de niveau sur ses fondemens ; mais il ne marque pas les hauteurs & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui est le propre du profil, qui aussi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épaisseurs de ces parties.

LEVER LE PLAN d'une Place de guerre, c'est appliquer des cordeaux ou des instrumens Géométriques sur la longueur des lignes de son enceinte, & sur les ouvertures des angles qu'elles forment, en mesurant les intervalles, qui sont entre elles, afin de connoître & d'établir la longueur, la largeur & l'épaisseur des différentes parties de la fortification, & ensuite les représenter de telle sorte sur le papier, qu'elles puissent faire connoître les avantages ou les defauts des Places: voila pour ce qui regarde le plan des Places accessibles.

A l'égard de celles qui sont inaccessibles, & des postes, ou stations qu'on choisit aux environs, pour observer de loin le trait de la Place, en borneyant sur les pinnules d'un demi-cercle, & en formant des rayons visuels, dont le concours triangulaire puisse déterminer ce plan : la plupart de ceux qui étudient les fortifications, prétendent que du Camp des Assiégeans, & dans les premiers jours d'un siége, pendant qu'on travaille à la circonvallation, on peut lever le *plan* de la Place, par l'usage des instrumens Géométriques, placés de loin sur les stations qui regardent chaque partie de l'enceinte.

Cette spéculation est bonne pour le cabinet, & la regle & le compas trouvent un papier disposé a souffrir toutes les lignes qu'on veut tirer d'un point choisi à plaisir : on n'y craint pas la vigilance & le feu des As-

siégés, ni l'embarras de situer les instrumens si à propos; qu'on ne rencontre pas les obstacles d'un arbre, d'une masure, ou d'un terrein inégal, qui s'opposeroient au bourneyement des angles du Bastion, mais ce qu'il y a de plus facheux sur ce terrein, c'est l'impossibilité d'y établir une ligne de stations, qui soit également étendue entre ses points, sans qu'aucune concavité ou convexité en altere le veritable rapport sur le papier; & c'est cependant cette ligne, qui est la base de tous les triangles qu'ils établissent, ou plutôt le mauvais fondement de leurs chimériques spéculations

Si cette pratique avoit de la certitude, les Generaux d'Armée qui assiégent une Place, ne s'exposeroient pas au danger de la venir reconnoître sous le feu des remparts & des chemins couverts : ces soins glorieux sont si nécessaires, que les plus grands Princes, comme Louis XIV. n'ont point craint de s'exposer à tous ces dangers, toutes les fois qu'ils ont fait un siége. Cette maniere de lever le *plan* n'est bonne que pour les Géographes, qui travaillent à quelque Topographie.

PLAQUES de plomb : on s'en sert pour couvrir les lumieres des piéces de canon, afin qu'il n'y entre point d'ordures.

PLASTRON, cuirasse qui ne couvre que le devant du corps. *Pectorale*.

PLAT de l'Equipage d'un Vaisseau, est un nombre de sept rations, c'est-à-dire de sept portions, soit de chair, de poisson ou de légumes pour la nourriture de sept hommes qui mangent ensemble ; car chaque *plat* de l'Equipage est pour sept hommes.

PLAT-BORD, terme de Marine, est l'extrémité du bordage qui regne par le haut sur la lisse du vibord autour du pont, & qui termine les allonges de revers. Les gens de l'Equipage confondent souvent le *plat-bord* & le *vibord*, & comprennent sous l'un ou sous l'autre de ces deux mots les garde-foux ou appuis qui regnent autour du pont d'enhaut. L'élevation des *plats bords* doit être telle, qu'on puisse tirer commodément pardessus.

PLATEAU, morceau de bois plat, qui sert quelquefois aux mortiers. On se sert aussi de petits *plateaux*, pour former la base des cartouches à pommes de pin. Il y a aussi aux grandes balances, fleau, cordages & *plateaux*.

PLATE-BANDE, est une partie de la piece de canon, laquelle partie, quoique plate par sa figure,

est un peu relevée au-dessus du reste du métal de cette piece, & précede toûjours une moulure. Il y a ordinairement trois *plates-bandes* sur une piéce réguliere.

La *plate-bande* & moulure de culasse.

La *plate-bande* & moulure du premier renfort.

La *plate-bande* & moulure du second renfort.

PLATE-FORME, est un lieu préparé avec des madriers ou des planches de bois, pour recevoir & placer le canon que l'on veut mettre en batterie, soit sur des remparts, soit à un siége. La *plate-forme* doit toûjours être relevée par le derriere, afin que quand les pieces reculent, elles reviennent d'elles-mêmes se remettre en batterie.

Les *plates-formes* ont la figure d'un tapese, & sont faites d'un gros bois appellé *hurtoir*, de 9. pieds de longueur, sur 9. ou 10. pouces en quarré, & de 18. gros madriers, dont le dernier, selon leur arrangement, doit avoir 18. pieds de longueur. Sa *plate-forme*, depuis le hurtoir jusqu'au dernier madrier, est relevée de 9. à 10. pouces.

PLATE-FORME sur les Vaisseaux, est aussi un arrangement de planches pour les batteries du canon qu'on loge sur la partie d'un tillac ou d'une chambre de poupe qui va trop en montant. Ce qui se pratique particulierement dans les Flutes, parce que leur arriere va fort en montant de proue à poupe.

PLIER, est lâcher pied, & quitter son poste. Une aile d'Armée qui *plie* a besoin d'un prompt renfort, & d'un Général vigilant, qui sçache y porter le secours nécessaire, sans quoi la défaite d'une partie de l'Armée est souvent cause de la déroute de l'autre.

PLOC, terme de Marine, est une composition de verre pilé & de poil de vache, qu'on met entre le doublage & le bordage des Vaisseaux, qu'on double pour la navigation d'entre les Tropiques, parce que dans la Zone Torride il s'engendre des vers dans le bordage, qui le percent, & le doublage aussi, à moins que d'y mettre du *ploc*.

PLOMB. Il y a peu de chose à dire sur le *plomb*. C'est un mineral connu de tout le monde. Il se tire d'Angleterre pour la France, plus ordinairement que d'aucun endroit, & y arrive en saumons ou en lingots, qui sont de grosses piéces fonduës en figures imparfaites de poisson & de différens poids, depuis 150. jusqu'à 500. pesant.

Le *plomb* doit être pour les mousquets à l'ordinaire,

ou à la Françoise, en balles de 22 à 24. à la livre; c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait 22. 23. ou 24. balles à une livre de *plomb*, pour qu'elles soient du calibre accoutumé.

Il en faut 18. à la livre pour le mousquet de rempart, & 7. à la livre pour l'arquebuse à croc.

Pour fondre du *plomb*, il faut des chaudieres, des cuillers de fer, des moules, des cisailles pour couper les crêtes de plomb ou barbes qui demeurent aux balles, car il les faut bien rondes, bien ébarbées & bien unies, afin qu'elles ne rayent point le canon des armes ausquelles elles servent.

Le *plomb* s'enfonce dans des barils de 200. enchapés, ou de 100. sans chapes. Il y a du *plomb* en balles de plus gros calibre pour les arquebuses à croc, & les mousquets de rempart; d'autre moindre pour les fusils, les pistolets, & les petites armes.

Le *plomb* dans les Magazins se met dans des celliers ou dans des souterrains bien secs, & seul, s'il se peut. Les barils s'engerbent à deux de hauteur. Il est des endroits où on les range sur des chantiers sous des couverts fermés de planches. On laisse une allée large entre deux rangées, pour avoir la liberté de passer aisément.

Un Garde-Magazin doit connoître tous ces barils, tant de *plomb* à mousquet ordinaire, que de rempart, afin que si l'on en tiroit pour l'Armée, il n'allât pas confondre son envoi.

PLOMB avec son foüet; c'est un petit morceau de *plomb* pendu à une cordelette, qui sert aux Mineurs pour prendre les hauteurs dans les galeries & rameaux.

PLOMB, en terme de Marine, est pris souvent pour signifier la sonde, parce qu'elle est de ce métal.

PLONGÉE du parapet: c'est la partie du parapet qui va en talus, ou glacis.

PLONGER: ce mot est affecté aux décharges de canon, qui se font du haut en bas.

PLUIE de feu: c'est l'effet que produit une certaine composition d'artifice, qui se mêle dans les petards des fusées à réjouissance.

PLUMET: c'est un ornement de guerre pour les Officiers, Gardes du Corps, Gendarmes, Chevaux-Legers Mousquetaires, *&c.* qu'ils portent à leur chapeau. Le *plumet* a succédé aux pennaches, qui étoient des bouquets de plumes en touffe qu'on portoit au haut des casques.

POGE ou POUGE, terme de Marine & de commandement parmi les Levantins, pour dire, *Arrive tout*. Il eſt le contraire d'*orſe*.

POIDS dont on ſe ſert à peſer toutes ſortes de munitions. Les *poids* dont on ſe ſert, ſont tantôt de fer, tantôt de plomb, tantôt de pierre.

Ceux de cuivre & de fer ſont les plus ſûrs, car ils ne ſçauroient ſouffrir que peu de diminution, & ceux de plomb & de pierre s'écornent, & s'alterent toûjours de quelque choſe. Ceux de fer peuvent auſſi acquerir par la roüille un peu plus de peſanteur. On trouve les plus petits *poids* dans les piles de cuivre de *poids* de marc.

Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe toutes ces ſortes de poids. Il y en a preſque par tout.

Le *poids* de table eſt en uſage en Provence, en Languedoc & en Rouſſillon. La livre du *poids* de table eſt de 16. onces, de même que la livre du poids de marc. Mais la difference qu'il y a, c'eſt que les onces de table ſont plus legeres que celles du poids de marc, de ſorte qu'une livre de *poids* de table ne fait que 13. onces & demie *poids* de marc, & la livre *poids* de marc fait 19. onces *poids* de table.

Le quintal *poids* de table, qui eſt autant que 100. livres, ne fait que 84. livres 6. onces *poids* de marc, & le quintal *poids* de marc 118. livres 12. onces *poids* de table.

POINT de la voile, terme de Marine, eſt le coin ou l'angle du bas de la voile. Les *points* du grand & du petit pacfi portent des écoutes, des coüets, & des cargue-points.

POINTAGE de la Carte eſt une pratique du Pilote, qui par le ſecours de deux compas communs, ou par une roſe des vents faite de corne tranſparente & appliquée ſur la Carte, établit & marque ſur cette même Carte le point de la longitude & de la latitude, où il préſume par ſes eſtimes que le Vaiſſeau ſoit arrivé.

POINTE ou *Cap. Voyez* CAP.

POINTE de compas, ou TRAIT de compas, en terme de Marine, eſt un des trente-deux airs de vent marqués dans la bouſſole; car la bouſſole eſt appellée *compas* de mer. Un rumb de vent vaut quatre *pointes*, un demi-rumb en vaut deux, & le quart de rumb en vaut une, ſuppoſant huit rumbs de vents principaux.

POINTER, se dit d'une piece de canon, quand on la met en mire, & que l'on veut tirer à quelque chose. La hauteur qu'on lui donne se régle sur l'objet que l'on a au-devant. A l'égard du mortier, on le tire ordinairement à 45. degrés d'elevation sur le quart de cercle.

POINTER la Carte, en terme de Marine, c'est trouver sur la Carte le parage où probablement le Vaisseau est arrivé.

POINTEURS, Officiers *pointeurs*; ce sont des Officiers dans l'Artillerie, au-dessous des Commissaires extraordinaires; mais ils ne servent que dans les équipages de Campagne.

POINTURE, en terme de Marine, est un racourcissement de voile, dont on ramasse & trousse le point pour l'attacher à la vergue, & bourcer la voile, pour prendre peu de vent; ce qui se fait de gros tems.

POLACRE ou POLAQUE, est un Bâtiment Levantin, qui porte des voiles latines à la misaine & à l'artimon, & les quarrées au grand mât & au beaupré.

POLICE. Les Officiers de *police* d'une Armée, sont les Intendans, les Trésoriers, & les Commissaires. *Voyez* INTENDANS, TRESORIERS, & COMMISSAIRES.

POLYGONE, c'est le dessein ou le trait principal, qui sous un certain nombre de côtés d'angles, forme l'enceinte d'une Place.

Un *polygone* peut être représenté en trois manieres, sçavoir en plan, en profil, & en élevation. En plan, par des lignes sur le papier, qui marquent les longueurs & les largeurs d'une enceinte; on nomme cette maniere de représenter *Sténographie*: par profil, lorsque par la coupe du sommet à la fondation, on fait connoître les hauteurs & les largeurs de la Fortification: en élevation, lorsque l'on marque toutes les parties extérieures avec ce qui les accompagne, & cela se fait par une représentation de relief, qui est de bois, de carton, ou de terre.

On nomme les *polygones*, selon le nombre de leurs côtés, qui sont quarrés, le pentagone, l'exagone, l'eptagone, l'octogone, l'enneagone, le décagone, l'ondécagone, & le dodécagone. *Voyez* FIGURE.

POMPE, est une machine longue & creuse, faite

en canal ou tuyau propre à puiser & à faire monter les eaux qui entrent dans le fond de cale d'un Vaisseau, & qui de la *pompe* vont tomber dans les dalots. Il y a ordinairement deux *pompes* dans un Vaisseau, placées entre le grand mât & le cabestan, l'une à stribord, l'autre à bas-bord. S'il y en a une troisiéme, on la met proche l'artimon. Si les *pompes* sont utiles sur mer. Elles ne le sont pas moins dans les Villes bien policées, où elles sont d'un grand secours dans un incendie. Il y a peu de Villes de guerre où il n'y ait des *pompes*.

POMPER, est faire joüer la pompe.

PONANT : ce mot veut dire l'Occident; mais dans notre Marine, il est pris pour la mer Océane distinguée des mers du Levant par le Détroit de Gibraltar. Ainsi nous disons, Mer du *ponant*, Escadre du *ponant*, Officier *ponantin*, Classe *ponantine*.

PONT, est un chemin que l'on fait sur les rivieres ou fossés, pour communiquer d'un côté à l'autre. Les plus ordinaires sont les ponts de bois ou de pierre; comme on les pratique sur les rivieres, & même dans les fortifications. Pour faciliter le passage à une Armée, lorsqu'il n'y a point de *pont*, on en fait sur des Bateaux, ou sur des chevalets.

On commet une grande faute dans la conduite de la circonvallation des Places, qui sont coupées par des rivieres en deux ou trois parties, lorsqu'on ne fait qu'un ou deux *ponts* à chaque coupure : car le premier desordre qui arrive à un de ces *ponts* sépare l'Armée; & la met en péril. C'est bien pis lorsque l'Ennemi donne dans les lignes : car le moyen de s'entre-secourir, puisque le moindre Bataillon ennemi qui se sera saisi de l'une de ces extrémités de *pont*, peut empêcher que toute une Armée ne passe ? & de quel effet peut être un secours qui se trouve obligé de défiler quatre à quatre pardessus un *pont*, qui dès la premiere alarme sera rempli d'un débris épouventable, & d'une infinité de Fuyards de toute espéce, qui se laisseront plutôt tuer, que de cesser d'y passer ? joint à cela que la Place ne manquera pas de faire faire toutes sortes d'efforts pour le rompre, ôtant par ce moyen tout espoir de secourir cette partie de l'Armée qui sera attaquée. C'est-là un des plus grands défauts où un Assiégeant puisse tomber : c'est pourtant celui où sans contredit on tombe le plus.

L'exemple du Siége de Valenciennes en fait foi. Après

que les Ennemis eurent forcé les lignes du Maréchal de la Ferté, & mis son Armée en déroute, une partie de son débris, au nombre de trois ou quatre mille hommes, se retira en desordre, & dans un extrême péril, parce qu'il n'y avoit qu'un *pont* à la jonction de la circonvallation au-dessous de la Ville, par où on pût aller du côté de M. de Turenne.

PONT, couper un *pont*, se fait soit en mettant de petits radeaux chargés de copeaux, ou fascines goudronnées, ou autres matieres fort combustibles autour des pilotis qui supportent le *pont*, soit en emplissant, si l'on est pressé, de paille & autres matieres telles que je viens de le dire, les bateaux du *pont* qui en est composé.

Il y a pendant ce tems sur le *pont* des Grenadiers, qui ne quittent que pied à pied, & à mesure que le feu les gagne.

PONT volant, est un assemblage de deux petits *ponts*, posés de telle façon l'un sur l'autre, que celui de dessus s'allonge, & s'avance par le moyen de quelques cordages passés à des poulies qui sont le long des bords du *pont* de dessous, & qui le font couler en avant jusqu'à ce qu'il porte par le bout jusqu'au lieu où on veut le jetter. Quand ces deux *ponts* sont allongés bout à bout, ils ne doivent pas avoir plus de 5. à 6. toises de longueur, autrement ils se briseroient : aussi on ne s'en sert que pour surprendre des dehors ou des postes qui ont les fossés fort étroits.

PONT de jonc, est un *pont* fait avec des bottes ou des fagots de ces grands joncs, qui croissent dans des lieux marécageux ; ces bottes étant liées ensemble, on attache des planches par dessus, & cet assemblage se met dans des lieux marécageux, & pleins de bourbe, pour le passage de la Cavalerie & de l'Infanterie.

PONT de communication, est un *pont* qui communique d'un quartier à l'autre de l'Armée. Aux Places qui sont coupées par des rivieres ou par des ruisseaux, il est nécessaire de construire quantité de *ponts*, pour faciliter la communication des quartiers. C'est une obligation indispensable, non-seulement pour entretenir la liberté du commerce journalier d'un quartier à l'autre, mais aussi pour avoir la facilité de s'entre-secourir, si l'Ennemi attaque les lignes, & de faire passer promptement les grands secours du côté où on aura besoin. Tout cela est d'une extrême conséquence. Ainsi on ne sçauroit

trop faire de *ponts* de communication, qui du moins doivent être au nombre de quatre.

On les doit faire, autant qu'il est possible, sur des chevalets, parce que ceux des Bateaux sont sujets à se disloquer, ou à se rompre par le renflement ou par l'abaissement des eaux.

On les doit faire larges de 20. ou 30. pieds chacun, afin que 4. ou 6. chevaux puissent y passer commodément de front.

On doit les faire bien forts & de bon bois, afin qu'ils puissent porter le canon, & les autres grands fardeaux qui y passeront journellement.

On doit toûjours en fortifier les extrémités par quelques petits redans, & y mettre de bonnes gardes, pour empêcher qu'au jour d'une attaque de Lignes l'Ennemi ne s'en saisisse. Ceci est très-important.

On doit ne les pas faire plus près de 20. toises les uns des autres, pour éviter l'embarras que les Corps qui auront à y passer pourroient se causer mutuellement.

On doit les faire toûjours dans les lieux les plus étroits des rivieres, & aux endroits où le terrein sera ferme & facile. S'il y a des prairies basses qui puissent s'inonder, & que l'inondation puisse monter au-delà des communications, il faudra tâcher de prévenir le renflement des eaux, en relevant le plus qu'on pourra le trajet en chaussée, & achever le reste avec des *ponts* de Bateaux, ou plutôt avec des chevalets. Il faudra surtout en bien fortifier les avenues, parce que si l'Ennemi donne dans les Lignes, & ne trouve qu'une petite garde dans cet endroit, il tâchera de s'en saisir, pour empêcher le secours de venir, & les fuyards de s'avancer, c'est pourquoi il sera même très-à-propos d'y mettre du canon.

PONT flottant, PONTON, ou PONT fait en redoute est une machine à passer un bras d'eau, Elle est composée de deux grands Bateaux, qui sont à quelque distance l'un de l'autre, tous deux couverts de planches, aussi-bien que l'intervalle qui est entr'eux, avec des appuis & des garde-foux sur les côtés, tout cela d'une construction si solide, que le *ponton* peut transporter de la Cavalerie & du canon.

L'Auteur de l'*Instruction pour la conduite des Siéges*, nous donne la figure d'un *pont* flottant, qu'on monte & démonte aisément, parce qu'il ne s'agit que d'en plier & déplier les planches, d'en ôter, & d'y remet-

tre les clefs. Voici la maniere de s'en servir.

Au passage d'une riviere, ou de quelque fossé, on choisira un endroit où l'eau soit tranquille, ou du moins celui où elle sera le moins agitée. On en abattra le bord en inclinaison, & on lui donnera une pente douce, assée, & de double largeur de celle du *pont*, que l'on voudra y établir. On y posera des gîtes, sur lesquels on fera successivement glisser les travées sur le bord de l'eau.

Lorsqu'on en sera à l'assemblage, un ou deux Soldats nageront de l'autre côté de la riviere, & y porteront le bout d'une corde qu'on aura attachée à la premiere travée. A mesure qu'on leur fera signe, ils la tireront à eux; mais avant que chaque travée ne flotte, elle sera jointe à celle qui doit la suivre. S'il y a un courant, on aura soin de les faire soutenir par des cinquenelles, liées d'une part aux anneaux qui regnent le long des côtés des auges, & arrêtées de l'autre, soit à des arbres, ou à des piquets, que l'on plantera exprès assez loin du bord.

Un *pont* de cette nature sera beaucoup moins cher que tout autre.

L'ajustement en sera très-aisé, très-prompt, & sans grand embarras.

Il aura assez de force pour résister aux fatigues de toutes sortes de charrois, parce que les auges qui en font les principales parties, sont toutes d'une piéce.

On s'en servira d'autant plus aisément, qu'il sera facile à monter & démonter, & qu'il ne s'y trouvera rien d'assez lourd que deux ou trois hommes ne puissent remuer.

Le transport en sera également commode, puisque pouvant être séparé en plusieurs pieces, on aura tout moyen de le voiturer, de le charger & décharger à toute heure.

On le pourra faire aussi large & aussi étroit que l'on jugera à propos, parce qu'il n'y aura qu'à assembler plus ou moins d'auges dans les mêmes clefs

Il sera d'une grande utilité à la communication des corps des Places, aux demi-lunes, & autres dehors, sur-tout à ceux où il y aura des tenailles, parce qu'après s'en être servi toute la nuit, on pourra le matin le mettre à couvert derriere ces ouvrages.

Dans les siéges, il servira non-seulement aux passages des avant-fossés, & à celui des Mineurs; mais en-

core à toutes sortes de passages, & peut-être avec autant & plus de succès que quelqu'autre *pont* que ce puisse être.

Voici comme ce *pont* flottant est construit.

A A représentent deux poutres de sapin, creusées en forme d'auge.

B B en marquent le vuide.

C C en montrent les bouts, percés de trous de trois à quatre pouces en quarré, à travers desquels on passe des clefs pour en faire l'assemblage.

D D indiquent une épaisseur de 2. pouces, que doivent avoir les bords des auges, dans laquelle est une feuillure large d'un pouce, sur un & demi de profondeur. Cette feuillure y est ménagée exprès pour y enchasser une planche qu'il faut cloüer, calfater & goudronner.

F F sont des clefs destinées à l'usage que je viens de dire.

G G sont des clavettes, ou petites clefs qui entrent dans les grandes, pour affermir d'autant plus l'assemblage.

H H sont des cordes poissées ou naturelles, qui servent à attacher une partie du *pont* à l'autre.

I I en sont les planches épaisses d'un pouce, & garnies de trous vers leur extrémités, par où l'on passe d'autres petites cordes, qui en tiennent une demi-douzaine ensemble ; ce qui donne la facilité de les poser. Il faut que cet ajustement soit libre, & que les planches puissent se replier les unes sur les autres ; car autrement le transport en seroit trop embarrassant.

L L sont des lates, que l'on applique à chaque côté du *pont*, pour empêcher que l'eau n'en souleve les planches.

M M sont des especes de tirefonds, avec lesquels on arrête les lates aux nœuds des auges.

N N sont de petites bandes de fer déliées, & cloüées autour de ces nœuds, de crainte qu'ils ne se fendent.

O O sont de petits anneaux de fer, que l'on pourra, si l'on veut attacher au bout de ceux qui doivent joindre le bord de l'eau.

Si le détail de toutes les pieces qui composent ce *pont* flottant donnent de la curiosité au Lecteur, il en trouvera la Planche dans le Livre de l'*Instruction pour la construction des Siéges*, après la page 158.

PONT ou TILLAC, est un des étages du Vaisseau. Les Fregates de guerre du port de 8. ou 9. cens tonneaux n'ont que deux ponts, & nos plus grands

Vaisseaux de guerre n'en ont que trois, à 5. pieds de hauteur l'un sur l'autre.

La plupart des Officiers de Marine ne s'accordent pas avec les Charpentiers & les Calfas, touchant les noms de premier & de second *pont.* Car beaucoup d'Officiers par le mot de premier *pont*, entendent celui qui est le plus élevé, & donnent le nom de second *pont* à celui qui regne sur le fond de cale. Mais il y en a beaucoup d'autres, qui selon la pensée de tous les Charpentiers, donnent le nom de second *pont* au plus élevé des deux, & appellent le premier *pont* celui qui est le plus proche de l'eau : ce qui est le plus général. Car en effet, on donne le nom de premiere batterie à celle qui est sur le *pont* le plus bas,& le nom de seconde Batterie à celle qui est au-dessus. Le *pont* le plus bas s'appelle encore *franc-tillac.* Chaque *pont* est soutenu par des poutres appellées baux, ou barrots. Il y a des *ponts* de cordes : il y en a qui sont percés en treillis, ou à caillebotis : ce qui est affecté aux Vaisseaux de guerre, pour laisser évaporer la fumée du canon.

PONT coupé, en terme de Marine, est celui qui n'a que l'accastillage de l'avant & de l'arriere, sans regner entierement de proue à poupe. Ainsi le *pont* coupé, est le contraire du *pont* courant devant arriere.

PONT courant devant arriere, c'est-à-dire, qui est en entier, à la différence des *ponts* coupés, tels que le saint aubinet, & le suzain.

PONT de corde, en terme de Marine, est un entrelacement de cordages qu'on étend de stribord à basbord, au-dessus des Vaisseaux qui n'ont qu'un tillac. Il sert dans un abordage à couvrir les hommes du Bâtiment qu'on attaque, parceque de dessous ce *pont* ils percent à coups d'épée, ou de sponton, l'Ennemi qui a sauté dessus.

PONTÉ, Bâtiment *ponté*, qui a un pont ou tillac, qui porte couverte, qui n'est point ras.

PONTILLES, ou ESPONTILLES, en terme de Marine, sont des bâtons ou des piéces de bois, qu'on met debout sur le plat-bord, pour soutenir les pavois & les gardes-corps.

PONTON, est un grand Bateau plat, de 3. à 4. pieds de bord, & qui porte un mât. Il ne sert qu'au radoub des Vaisseaux, pour les soutenir quand on les met sur le côté pour leur donner la carene. Quelquefois on se sert d'un vieux Vaisseau, comme d'un *ponton.*

PORQUES, en terme de Marine, ſont des pieces de charpenterie qui ſe mettent ſur la carlingue, paralleles aux varangues, pour faire la liaiſon des membres & des pieces qui ſervent à former le Bâtiment. Il y a les *porques* de fond, & les *porques* acculées. Les *porques* de fond ſont plus plates, & moins ceintrées que les *porques* acculées, & ſe mettent vers le milieu de la carlingue. Les *porques* acculées ſe mettent vers les mêmes extrémités de la même carlingue. Chaque *porque* a ſes allonges, pour entretenir & lier toute la maſſe du Bâtiment.

PORT, eſt un poſte de mer, proche des terres, deſtiné au moüillage des Vaiſſeaux, & qui y eſt plus ou moins propre, ſelon qu'il a plus ou moins de fond & d'abri.

Fermer les *Ports*, c'eſt empêcher la ſortie de tous les Bâtimens qui y ſont. Quand le Roi veut faire un enrôlement des Matelots pour ſervir ſur ſes Vaiſſeaux, il ordonne la fermeture des *Ports*, afin de faire faire revuë des Matelots, & de choiſir ceux qui ſont capables de ſervir.

PORT : ce mot ſe prend auſſi pour exprimer la capacité des Vaiſſeaux ; ce que l'on ſpécifie par le nombre des tonneaux que le Vaiſſeau peut contenir, chaque tonneau étant pris pour un poids de 2000. livres.

PORTE, eſt un aſſemblage de planches pour fermer l'entrée d'une enceinte. La *porte* d'une Place de guerre, doit être au milieu d'une courtine, pour être bien défenduë des flancs & des faces : celles qui ſont dans le flanc embarraſſent la partie la plus néceſſaire de la Fortification, & quand elles ſont dans la face, elles embarraſſent encore plus la maſſe du baſtion, dont le terrein doit être libre, & propre aux retranchemens qui s'y doivent faire en cas de beſoin. Le moins qu'une Place a d'entrée, eſt le meilleur. Toutes les *portes* ont un pont qu'on leve tous les ſoirs, outre cela elles ſont défenduës par des herſes, qui ſont ſoutenuës par une corde, qu'on lâche pour ſe garantir des ſurpriſes, ou des orgues, qui ſont de groſſes piéces de bois détachées qu'on laiſſe tomber les unes après les autres, pour fermer une *porte*.

Les orgues ſont meilleures que les herſes.

On fait les *portes* & barrieres des Lignes ſur les avenuës des grands chemins ordinaires, par préférence aux autres. Après cela, de deux courtines à deux courtines on fait auſſi une *porte* de 22. pieds de large, qui

ferme avec une barriere à fleau, tournante sur un poteau, dont le sommet taillé en pivot est planté sur le milieu, où il partage l'ouverture en deux passages égaux. Ce fleau bat contre deux autres poteaux plantés aux deux extrémités des passages, avec des entailles patées, ausquelles il s'accroche, & se ferme avec une cheville.

On les place toutes à peu près sur le milieu des courtines, & on les couvre de redans, en forme de demi-lunes.

A l'endroit où sont les *portes* d'une Ville de guerre, on coupe le rempart à cet endroit à la largeur de 9. à 10. pieds, & l'on y fait une voute de 13. à 14. pieds de hauteur, sur laquelle on fait deux petits bâtimens, l'un du côté de la Ville pour loger un Capitaine des *Portes*, ou un Aide-Major de la Place, & l'autre du côté de la campagne, pour y placer l'orgue.

Tous les ouvrages où il faut passer pour entrer dans la Ville, tels que sont à Neuf-Brisach le réduit & la demi-lune, ont aussi des *portes*.

Les *portes* d'une Ville de guerre se ferment une demi-heure avant la nuit, & s'ouvrent à la pointe du jour ou une demi-heure après. *Voyez* GARDE d'une Place.

PORTE-ENSEIGNE. On donnoit ce nom dans l'Infanterie Françoise à l'Officier qui porte le Drapeau, & qui aujourd'hui s'appelle simplement *Enseigne*. Comme le Drapeau des Suisses est plus pesant, & plus embarrassant que les nôtres, chaque Compagnie marchant en campagne, fait porter le sien par un bas Officier, appellé *Fachniuncher*, c'est-à-dire *Porte-Enseigne*, qui met le Drapeau entre les mains de l'Enseigne pour prendre une hallebarde, quand on monte ou qu'on leve la garde, quand les Officiers de la Compagnie font la parade, ou dans les autres occasions d'eclat. Il y a aussi des Portes-Drapeaux, appellés Gentilshommes à Drapeaux, dans le Régiment des Gardes Françoises.

PORTE-FEU, c'est le bois d'une fusée à bombes ou à grenades. Il y en a de cuivre pour des boulets creux. C'est aussi le conduit ou l'on met de l'amorce, pour faire jouer successivement des fusées dans les feux d'artifice.

Quand on craint qu'une piéce ne créve, on met une fusée à grenades, ou un petit *porte feu* de carte sur la lumiere. La composition lente dont il est plein donne

moyen au Canonier de se retirer, quand il y a mis le feu.

PORTE-HAUBANS, terme de Marine. *Voyez* ECOTARD.

PORTE-VERGUES, terme de Marine : ce sont les pieces de charpenterie ceintrée, qui font la partie la plus élevée de l'éperon, & qui regnent sur l'aiguille depuis le chapiteau, ou bastion, jusqu'au-dessous des bosseurs.

PORTER, en terme de Marine, est gouverner, faire route, courir, ou faire voiles. On dit : Notre Vaisseau *portoit* au Sud, *portoit* le cap au Sud, faisoit le Sud, couroit au Sud, faisoit route au Sud, gouvernoit au Sud, faisoit voile au Sud.

PORTER à route, en terme de Marine, c'est quand on ne louvie pas, & qu'on va en droiture.

PORTER peu de voiles, *porter* toutes ses voiles, ne pas *porter* le perroquet. Etre *porté* d'un vent de Sud, être *porté* d'un vent frais, c'est-à-dire, être conduit de l'une ou de l'autre de ces façons.

PORTIERES, ce sont deux morceaux ou vanteaux de bois, qui se placent dans l'embrasure d'une batterie, & qui se ferment quand la piece a tiré, afin d'ôter visiere à l'Ennemi.

POSE, *grande pose* : ce sont dans une Ville de guerre les Sentinelles d'augmentation, que les Caporaux doivent aller poser dès que la retraite est battue, pour la nuit dans les postes, qui leur auront été marqués. Ils doivent les instruire avec exactitude de tout ce qu'ils doivent exécuter, comme de défendre à ces Sentinelles de ne plus laisser passer personne sur le rempart, à l'exception des Rondes & Patrouilles, qui doivent porter du feu. Cette grande pose se reléve à l'ouverture des portes.

POSER une Sentinelle c'est la mettre en faction.

POSTE, est toute sorte de terrein, fortifié ou non, & capable de loger des Soldats. On dit emporter un Poste l'épée à la main, déloger l'ennemi de son Poste, relever les Postes, c'est relever la garde des Postes.

POSTE avancé, est un terrein dont on se saisit pour s'assurer des devans, & couvrir les Postes qui sont derriere.

Il y a des *Postes* fortifiés à la hâte, soit pour couvrir un pays, soit pour la sureté des Convois. On en doit priver l'ennemi autant qu'il est possible, parce que leur perte est toujours de conséquence.

L'enlévement de celui qui couvre le pays, établit surement les contributions, & donne aux Partis les

moyens de pénétrer & de revenir en sureté. L'enlévement de celui qui couvre les Convois en entraîne souvent la perte & cause toujours la difficulté de les faire arriver au Camp, & souvent aussi la nécessité d'abandonner une entreprise, ou un pays, pour se rapprocher des lieux d'où on doit tirer sa subsistance.

Ces sortes de *Postes* ne doivent jamais être attaqués impunément. Il faut suivant leur force & leur situation, être muni de tout ce qui en peut rendre l'événement brusque & prompt, parce qu'il ne faut pas seulement les enlever avec vivacité mais il faut avoir compassé le tems de l'expedition, de maniere qu'on ait celui de les détruire & de se retirer surement ou de les mettre en état d'être conservés.

En ces occasions on se sert de pétard, lorsque l'ennemi a négligé de couvrir les barrieres ou portes de quelques ouvrages extérieurs qui soient hors d'insulte ou que le front qu'on attaque est petit, & peut être embrassé, & les gens qui sont sur les murailles ou remparts, accablés par un feu supérieur. La commodité du pétard pour son transport est facile.

On peut aussi se servir de quelques piéces de canon pour rompre les portes, ou emporter les palissades & parapets, dont on pourroit avoir couvert les portes, & qui n'auroient pas suffisamment d'épaisseur pour résister au canon.

On fait aussi des enlévemens par escalades lorsque ces *postes* sont simplement fermés de murailles basses & sans flancs, lorsque les Troupes qui sont dans les *postes*, se négligent pour la garde de nuit dans les lieux où elles peuvent être escaladées ou qu'elles n'ont pas assez de rondes.

On les enléve aussi en les attaquant de toutes parts, quand ces *postes* ne sont couverts que d'un simple retranchement de terre, & quand on peut le faire avec une grande supériorité de feu; ou en surprenant une porte à la pointe du jour, lorsque ceux qui sont dans les *postes* les ouvrent, sans observer les précautions prescrites en pareil cas, & qu'il se trouve par hazard quelque lieu proche de la porte, où l'on ait pu s'être embusqué.

On les surprend aussi par une intelligence, soit avec les Habitans peu affectionnés, & qui ont observé que la garnison se néglige, ou qu'elle est trop foible; soit par la corruption de quelques gens de la garnison qui livrent une porte à l'ennemi.

Nous

Nous avons plusieurs exemples de *postes* emportés de vive force pendant les guerres de Louis XIV. M. de Luxembourg en 1672. prit un tems de gelée pour prendre sur les Hollandois *Bodengrave*, mais que le dégel ne lui permit pas de garder. M. le Marquis de Feuquiere fut en 1688. dans le pays d'Anspach avec huit cens hommes de pied & neuf cens chevaux, surprendre *Kreilsheim*, dont il fit la garnison prisonniere de guerre. L'année suivante le même Officier surprit *Neubourg* sur Lentz, passa la Garnison au fil de l'épée & brula la ville en se retirant, afin que les Ennemis ne s'y pussent rétablir. La même année *Entzvvahingen* sur Lentz, eut aussi le même sort, & en 1690. le Château d'Orbassan à une lieue de Turin, fut surpris & la garnison faite prisonniere de guerre.

POSTICHE, *Grenadiers postiches*, ce sont des Soldats tirés des autres Compagnies, qu'on incorpore dans celle des Grenadiers, quand le nombre n'en est pas assez grand pour le service qu'on en exige. Ces *Grenadiers postiches* retournent à leur Compagnie quand ils ont fait ce qu'on a attendu d'eux. On prend des *Grenadiers postiches* pour monter la tranchée, pour s'emparer d'un poste important & faire quelqu'autre action d'éclat quand le nombre des Grenadiers n'est pas suffisant.

POSTILLON en terme de marine, est un Bâtiment ou patache entretenue dans un Port pour faire la découverte & porter des nouvelles.

POT à feu, est un pot de terre dans lequel on met une grenade que l'on couvre de poudre fine, puis on couvre le pot d'un morceau de parchemin, ou de peau, & par-dessus on met deux bouts de méches en croix où mettant le feu, & jettant le pot avec une anse qu'on y fait vers le lieu qu'on veut endommager, ce pot venant à se casser en tombant, la poudre prend feu, & brule tout ce qui se rencontre à l'entour.

Il y a aussi des *pots à feux* dans les feux de joie qui jettent de l'artifice. On emploie pour ces *pots à feux*, 4. livres de soufre, 12. livres de salpêtre, 2. livres de verre battu ; on mêle ces matieres ensemble, puis on les mêle à la main en y mettant un peu d'huile de lin.

On emplit des pots de terre de cette mixtion, & de roche à feu rompue par petits morceaux, comme pois ou féves. On entasse le tout jusqu'à ce qu'il soit près de la bouche & qu'il ne s'en faille qu'un travers de dogt: On emplit le reste de poudre à canon. Il faut

qu'il reste assez de place, pour y mettre un peu de poix raisine qu'on fond dessus. Quand on veut jetter ces pots en quelques lieux, on rompt la poix jusqu'à ce qu'on trouve l'amorce, puis on y met le feu.

POT en tête est une arme à l'épreuve qui pese 16. à 18. livres seul & est à l'épreuve du mousquet. Le *pot en tête* se met quelquefois au fond du chapeau, en sorte qu'on ne le voit point.

POTÉE, en terme d'Artillerie, est une terre préparée avec de la fiente de cheval, de l'argille & de la bourre, qui s'applique sur les moules des piéces, avant que de former ce qu'on appelle la chape du moule qui est faite de bien plus grosse terre. Cette *potée* est la terre qui conserve l'impression des traits & des ornemens du moule.

POTENCE : des Troupes rangées en *potence* : c'est la capacité d'une ligne droite que l'on brise, soit en-dehors, soit en-dedans, pour apuyer par ce moyen une ligne droite ou une gauche, à un Village, bois, ravin, &c. qui se trouve en-delà, ou en-deça du front de la ligne, & que la difficulté du terrein empêche de joindre. On s'en sert aussi pour ménager un terrein resserré.

POTIN, Cuivre. Il y a deux sortes de *potin*, l'un qui est de bonne qualité, composé de cuivre jaune & de quelque partie de cuivre rouge. Celui là sert fort bien à la confection des piéces de canon en y mêlant d'autre cuivre rouge appellé rosette.

Mais il y a un autre *potin* ; ce sont les lavures, qui sortent de la fabrique du laiton, lesquelles sont incapables de souffrir le marteau. Celui-là ne vaut rien pour les piéces.

POUDRE : la poudre est l'ame des plus fortes machines de guerre ; il entre dans sa composition du salpêtre, du charbon & du soufre. Il y a trois sortes de salpêtre ausquels l'on donne le raffinement : le premier s'appelle salpêtre de houssage, c'est celui qui s'attache aux murailles des granges, des étables, des caves & autres lieux souterrains, il se fait connoître en le mettant sur la langue, où l'on sent une petite piquure comme d'un sel un peu foible ; le second salpêtre vient de certains Pays-Etrangers, qui en produisent abondamment, sur-tout certaines Campagnes des Indes où la terre le produit & dont il couvre la surface, c'est de ces endroits que les Hollandois tirent le leur ; le troisiéme se rencontre dans les terreins même des

lieux souterrains, sur-tout si ce sont des endroits où les animaux se retirent, lequel est contracté par leur fiente & leur urine. On en trouve aussi dans la démolition des maisons.

Le salpêtre bien travaillé est le premier corps & le plus essentiel pour faire de bonne *poudre*, il ne suffit pas seul, parce qu'il brule sans bruit, sans effort, & sans cette impétuosité que l'on voit à la poudre. La seconde matiere est le soufre, il y en a du gris, du jaune, & du verdâtre: le gris est nommé soufre vif, parce qu'il est comme il sort de la terre; le jaune appellé soufre à canon, simplement à cause de sa figure, & qu'il est déja purifié de la terre la plus grossiere, est le meilleur de tous pour faire de la poudre, le charbon qui est la troisiéme matiere, doit être de bois de bourdaine, autrement noir prun pour le meilleur, celui de saule est assez bon, & même celui de coudrier & d'aune. C'est de ces trois matieres, dont on compose la poudre, tout autre mêlange la gâte, plûtôt qu'elle ne la rend bonne, du moins suivant les diverses expériences, & les différens changemens qu'on y a apportés.

On met trois quarts de salpêtre, & l'autre quart est partagé entre le charbon & le soufre, en telle sorte cependant que le charbon surpasse d'un tant soit peu le souffre. Cette matiere étant bien mêlée, on la tire du mortier, & la portant sur un crible on la presse avec un rouleau de bois, par le moyen duquel la matiere en passant par les petits trous du crible, se forme en grains, tels qu'on les voit: on les remue encore sur un tamis, afin de séparer la poudre d'un reste de poussiere qui n'a point de corps, c'est de cette *poudre* fabriquée en gros grains dont on se sert à l'Armée.

Car la *poudre* de chasse, quoiqu'elle ne soit point différente pour la matiere, elle doit être composée d'un salpêtre d'une cuite au-dessus de celle dont on fait la poudre de guerre: d'ailleurs on doit mettre moins d'eau dans sa composition, & on la bat un peu plus long-tems. Le salpêtre doit être en roche, après quoi pour arrondir cette poudre, quand elle a été passée par un tamis plus fin & plus délié que le précédent, on la met dans plusieurs barils qu'on tourne, & dont le mouvement rend la *poudre* polie tout au tour: la bonne *poudre* n'est point lente à prendre feu, la fumée qui en sort, s'éléve en colonne sans noircir & bruler ce qui la touche, & sa couleur doit être d'ardoise, & n'avoir rien de brillant, lorsqu'on l'expose au Soleil

Les lieux & les Villes où sont situés les Moulins à *poudre* du Roi dans le Royaume, sont *Acier* en Franche-Comté, *S. Medard* près Bourdeaux, *Pont-de-Buis* près Brest, *S. Ponce* près Charleville, *Colmar* en Alsace, *Vonges* en Bourgogne, *Essone* près Paris, la Fere en Picardie, *S. Jean-d'Angely* en Saintonge, *Esquerdgue* près S. Omer, *Pont l'Evêque* près Vienne, *S. Chamas* près Marseille, *Metz* dans les trois Evêchés, *Castelnau* près Montpellier, *Maromme* près Rouen, *Toulouse* en Languedoc, *Belleray* près Verdun, *Perpignan* en Roussillon, *S. Leonard* près Limoges. M. Micault est Commissaire Général des Poudres & Salpêtres. La *poudre* à canon a été inventée par Bertold Schuartz Cordelier Allemand, grand Alchymiste en 1330. sous Philippe VI. de Valois.

Le Turc fait travailler continuellement à la poudre dans tous les lieux de sa frontiere. Il lui en vient du Caire & d'Egypte, il en achete des Chrétiens, & il en a si abondamment, qu'il en consume plus à tirer inutilement & par fantaisie, que l'Allemagne & la France ensemble n'en emploient aux usages nécessaires.

Quand il est à un siége ou en campagne, on crie tous les soirs pendant la priere publique, *halla*, *halla*, c'est-à-dire, *Dieu*, *Dieu*, & après ce cri, on fait une salve génerale de tout ce qui se trouve de piéces dans la tranchée, dans les lignes d'approche, & dans les autres parties du Camp, ce qui se pratique tous les jours. De-là il est aisé de juger combien il se consume de munitions à plaisir. Au reste sa poudre est excellente, comme il paroit par le bruit, la force & la longueur des coups.

POUGE ou *Poge*, terme de marine. *Voyez* ARRIVE-TOUT.

POUGER ou moler en poupe, terme de marine, est faire vent arriere.

POULAINE ou *éperon*, terme de marine. *Voyez* EPERON. C'est au bas de la *poulaine* contre l'étrave, que l'on va laver & blanchir le linge & satisfaire aux nécessités de la digestion.

POULEVRIN : on écrase de la poudre pour amorcer les piéces, & l'on en fait même quelquefois des traînées un peu longues sur le corps de la piéce, quand la lumiere est trop ouverte, & que l'on craint qu'en prenant feu la poudre ne jette en l'air le boutefeu du Canonier. Cette poudre écrasée, qui est souvent la plus fine, s'appelle *poulevrin*.

POULIE, petite rouë cannelée, que l'on en-
ıaſſe dans une piéce de bois ou de fer, qui par le
oyen d'un cable poſé ſur ſa cannelure ſert à enle-
ɜr des fardeaux. On s'en ſert fort aux chevres d'Ar-
llerie.

POUPE, eſt l'arriere d'un Vaiſſeau. Avoir le vent
ı *poupe* eſt faire vent arriere, & porter à droiture éga-
ment entre deux écoutes.

POUPE quarrée, Vaiſſeaux à *poupe quarrée*,
'eſt-à-dire, qui ont l'arcaſſe bâtie ſelon la largeur &
a ſtructure des grands Vaiſſeaux de guerre. Louis XIV.
n 1673. ordonna qu'à l'avenir la *poupe* de ſes vaiſ-
eaux ſeroit ronde au-deſſous de la liſſe de Hourdy,
& non quarrée, comme il avoit été pratiqué juſqu'alors.
L'Ordonnance fut faite à Nancy.

POUSSIER eſt ce qui reſte de la poudre après le grain formé par le tamis, ou quand la poudre a été remuée, & que le grain s'en eſt froiſſé à découvert.

PRATIQUE, en terme de marine, ſignifie traite, communication, & commerce. On dit avoir *pratique* avec des Inſulaires, c'eſt-à-dire, commercer avec eux.

PRELART, terme de marine, eſt une toile goudronnée, qu'on met ſur les caillebotis, fronteaux, panneaux, eſcaliers, & autres endroits ouverts de chaque Vaiſſeau.

PRENDRE: on appelle *prendre les Places* par long ſiége ou par famine, quand les Aſſiégeans après avoir fermé toutes les avenues & l'avoir envelopée de Forts & de Lignes, empêchent ſoigneuſement que rien n'y entre ni en ſorte; demeurant au ſurplus dans ſes quartiers ſans l'attaquer juſques à ce qu'ayant conſommé ſes vivres elle ſoit contrainte de ſe rendre ou de Capituler.

PRÉPARATIFS de Guerre, ils ne ſe peuvent faire ſans éclat. Mais on cherche des prétextes ſpécieux pour les colorer.

Les choſes néceſſaires pour faire la guerre ne s'achetent, ne ſe conduiſent, & ne ſe font qu'avec le tems.

Dans les troubles le tems manque, les moyens & même l'application, qui eſt diſtraite çà & là. Le prix des choſes augmente; les pays par où l'on paſſe & qui devroient fournir des chariots s'en acquittent mal. La confuſion, l'inquiétude de ſauver leurs propres effets, l'aigreur des eſprits, la crainte de s'engager dans

les troubles les rendent quelquefois plus contraires que favorables : l'ennemi même peut empêcher les passages, & conjecturer ce qui vous manque & quels desseins vous avez.

Henri IV. s'étant mis dans la tête un vaste dessein, avant que de l'exécuter s'y disposa pendant plusieurs années. Louis XIV. ayant résolu d'entrer en Italie l'an 1663. envoya des Commissaires l'année précédente pour s'y pourvoir de grains, de fourrages, d'Artillerie, de Quartiers & autres choses semblables, & en 1667. avant que de se mettre en Campagne pour la conquête des Pays-Bas, il mit ordre aux affaires de son Royaume & de ses Finances, remplit ses coffres, augmenta son Armée, & par ces précautions, & plusieurs autres il assura le succès de son entreprise.

En un mot un long appareil produit une prompte victoire. C'étoit une maxime parmi les Romains, qui est encore suivie chez les Turcs de faire de grosses & courtes guerres, & c'est un proverbe commun qu'*un homme sage ne doit pas s'embarquer sans biscuit.*

PRET, est le payement de solde que le Roi fait faire par avance de cinq jours en cinq jours à ses Troupes. On dit payer le *prêt*, recevoir le *prêt*, toucher le *prêt*.

PREVOT d'une Armée, le nom de cet Officier s'explique assez sur ses fonctions. Outre celles qui lui sont communes avec les *Prevôts* du Royaume, il est chargé de tous les ordres de punitions qui lui sont donnés par le Général, soit de bouche, soit en exécution des bans faits.

Du reste il est chargé de la discipline & de l'ordre parmi les Marchands, suivant le Quartier-général, tant dans les marches, que dans les Camps, & pour ce qui regarde les Marchands Vivandiers particuliers des Regimens qui ne campent point au Quartier-général: ils sont sous la discipline du Major & du Prevôt particulier du Regiment, auquel ils sont attachés.

Il a comme les autres *Prevôts* sa Compagnie, ses Lieutenans & Exemts, & son Exécuteur. Ils campent au Quartier-général, à portée des lieux destinés pour les Marchands & pour les Marchés, afin d'y maintenir l'ordre & la discipline.

Il se promene avec ses Archers autour du Camp, afin d'y conserver la sureté, pour l'abord de ceux qui y apportent des Marchandises ou subsistances. Il arrête encore tous ceux qu'il trouve en faute, soit par

rapport à la fureté publique, soit en infraction de quelques bans faits. Il rend compte au Général de ceux qu'il a arrêtés, & prend son ordre pour le châtiment.

Il a par jour dix-huit rations de pain, non compris le pain de sa Compagnie. J'oubliois de dire que le *Prevôt* d'une Armée met la taxe sur les vivres de l'Armée, qu'il a soin de faire nettoyer le Camp, & de faire porter les malades aux Hôpitaux.

Le PREVOT de la Connetablie étoit autrefois le seul qui eut droit de suivreles Armées pour faire les fonctions Prevotales. Il marchoit pour ce sujet avec sa Compagnie entiere, lorsqu'il n'y avoit qu'une Armée, où il envoyoit des détachemens avec de ses Officiers dans chacune des autres lorsqu'il y en avoit plusieurs.

Mais depuis que Louis XIV. a érigé des *Prevôt* particuliers avec des Compagnies pour être employées uniquement à cette fonction, ce soin est reservé à ces derniers. Ils sont obligés chacun d'avoir une Compagnie de tel nombre d'Archers à cheval, qu'il plaît à S. M. d'ordonner. Ils doivent être armés à la Cavaliere & porter des bottines pour pouvoir agir à pied & à cheval.

Le *Prevôt* a sous lui deux Lieutenans & deux Exemts, pour agir à la Campagne, un Procureur du Roi, deux Greffiers pour mettre les procédures en régle. Ce Procureur du Roi doit être Lettré, & le Prevôt n'étant pas assujetti à cette loi, il faut qu'un des Lieutenans soit aussi Lettré, lorsque le Prevôt ne l'est pas.

Les Prisonniers de Guerre sont ordinairement à sa garde, lorsqu'ils ne sont pas en grand nombre, jusqu'à ce qu'on ait occasion de les envoyer dans les Places frontieres.

L'Infanterie lui fournit une garde convenable. Elle est ordinairement de 30. hommes commandés par un Lieutenant. Il a droit de poser des Sentinelles par-tout où il juge à propos qu'il y en ait, mais il ne peut pas les employer à attacher les Criminels. Cette fonction est du devoir des Archers & non pas de celui des Soldats.

PREVOT de l'Artillerie. Il n'exerce sa Charge qu'en Campagne à la suite des Equipages. C'est lui qui connoît de tous les différens qui surviennent entre les Officiers, Capitaines de Charroi, Charretiers

& Ouvriers, & qui leur fait observer les Reglemens, & les Ordonnances; qui fait faire les Inventaires des Officiers qui meurent, & qui arrête, & emprisonne tous ceux du corps de l'Artillerie, que le Lieutenant qui commande l'Equipage, lui commande d'arrêter.

Il condamne même à mort prévotalement. Il y en a des exemples, comme en 1672. qu'il fit pendre un Soldat du Regiment des Fusiliers, qui étoit à la suite des Equipages d'Artillerie de l'Armée du Roi, pour avoir tué un Paysan sur la route de Charle-Roi. D'autres fois il a instruit des procès jusqu'au jugement, renvoyant ce jugement au Bailli de l'Arsenal.

PREVOT de la Marine. Il y a un *Prevôt* général de la Marine, & des *Prevôts* Mariniers. Le *Prevôt* Général est un Officier établi pour la punition des crimes qui se commettent par les Gens de mer. Louis XIV. par une Ordonnance donnée au Camp devant Dole en 1674. veut que le *Prevôt* Général de la Marine & ses Lieutenans, ayent entrée dans le Conseil de Guerre, & qu'ils y fassent le rapport de leurs procédures debout & découverts, sans avoir voix délibérative.

Le *Prevôt* Marinier est un homme de l'Equipage de chaque Vaisseau, qui a les prisonniers en sa garde, & se charge du soin de faire nettoyer le Vaisseau. Tous les matins le Munitionnaire lui fait donner un verre de vin pur. La prison du Vaisseau est à l'avant des cuisines.

PREVOTÉ, la *Prevoté* génerale des Monnoies, est sur le pied Militaire. Elle porte habit & paremens rouges, boutons & aiguillette d'argent, bandouliére de velours rouge & d'or. Elle a un *Prevôt* Général, 6. Lieutenans, 10. Exemts.

PROFIL, ou orthographie, est la representation d'un Ouvrage selon les largeurs, ses épaisseurs, ses hauteurs & ses profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute, jusqu'à la plus basse de ses parties.

PROFIL: le profil d'un Ouvrage, est une coupe orthographique & géometrale de cet Ouvrage: c'est-à-dire, par le moyen du profil, on connoît les hauteurs, les largeurs & les profondeurs d'un ouvrage. Sans la connoissance des profils, on ne peut sçavoir combien les travaux ont couté à faire,

ou

ou combien ils couteront s'ils ne sont pas faits.

PROLONGE, c'est un cordage qui sert à tirer le canon en retraite, & quand une piece est embourbée. Il y en a de doubles & de simples.

PROLONGER un Navire, est s'avancer pour se mettre flanc à flanc, & venir vergue à vergue.

PROUE, est l'avant du Vaisseau, c'est-à-dire, la partie du Vaisseau, qui est soutenue par l'estrave, & qui s'avance la premiere en mer. Voir par *proue*, c'est voir devant soi. Donner la *proue*, c'est prescrire la route que les Galeres doivent tenir : ce qui est attribué au pouvoir du Chef qui les commande. En parlant des Vaisseaux, on dit donner la route.

PUCHOT ou *Trombe*, terme de Marine, est un nuage, qui par une de ses extrémités porte sur la surface de la mer, d'où il attire une grande quantité d'eau, ce qui est suivi d'un tourbillon extraordinaire qui fait rouler le Vaisseau & crever le nuage dessus avec tant de violence qu'il le met sur le côté, où le fait tomber sous voiles. Dans ces occasions la pieté des Matelots leur fait dire l'Evangile de S. Jean pour dissiper la *trombe*.

PUISOIR : c'est un Vaisseau de cuivre dont se servent les Salpêtriers pour tirer de la chaudiere où se cuit le Salpêtre, ce même salpêtre quand il est formé.

PUITS, ouverture que l'on fait en creusant la terre en rond. Les Mineurs font des puits pour faire des Mines, & conduire divers rameaux & galeries sous terre.

PUITS, archipompe, terme de marine. *Voyez* ARCHIPOMPE.

Q

QUAICHE, ou Caiche, terme de marine ; est un Bâtiment ponté, qui porte une corne ou qui est mâté en fourche comme l'Yach, ou le Heu.

QUARANTAINE, Vaisseau qui fait la *quarantaine*, est un Vaisseau qui passe quarante jours à la rade d'un Port avant que d'y entrer. On oblige tous les Vaisseaux chargés de Marchandises du Levant, de faire la *quarantaine* pour prévenir la contagion.

QUARANTENIER, ou *quarantaine*, terme de marine, eſt une eſpece de petite corde de la groſſeur du petit doigt, qui ſert à raccommoder les autres.

QUARRÉ eſt une figure de 4. cotés égaux & de 4. angles droits. Le *quarré* long *parallelogramme rectangle*, ou ſimplement rectangle, eſt une figure qui a les 4. angles droits & les côtés oppoſés paralléles & égaux.

Le *parallelogramme*, qu'on appelle auſſi Rhumbarde, a les côtés oppoſés paralléles & égaux, & les angles oppoſés égaux.

QUARRÉ: Bataillon quarré d'hommes: c'eſt un Bataillon qui a le nombre des hommes de la file égal au nombre des hommes du rang. Bataillon quarré de terrein, c'eſt celui qui a le terrein de chacune de ſes ailes égal en étendue au terrein de la tête ou à celui de la queue.

QUART eſt l'eſpace du tems qu'une partie des Gens de l'Equipage d'un Vaiſſeau emploie à faire leur manœuvre ou leur fonction, juſqu'à ce que d'autres les viennent relever. Chaque Nation à ſon *Quart* de différente durée, & même parmi les Vaiſſeaux d'une même nation, le *Quart* eſt inégal, toutefois il eſt toujours meſuré & déterminé par horloge, chaque horloge étant fixé à une demi-heure.

En France dans les Vaiſſeaux de Roi, le *Quart* eſt ſouvent de huit horloges. Dans les autres Vaiſſeaux, il eſt tantôt de ſix, tantôt de ſept, & quelquefois de huit. A chaque fois qu'on commence & qu'on léve le *Quart*, on ſonne la cloche pour en avertir l'Equipage. Faire un *Quart* ſur la Hune, c'eſt-à-dire, faire bonne ſentinelle pour ſe parer des Bans & des Corſaires, ce qui eſt la faction du Gabier, qui doit veiller à la découverte des bans, & des Armateurs.

QUART de cercle, ou *Quart* de nonante, eſt un inſtrument qui ſert à prendre les angles & les élévations, diviſé pour l'ordinaire en 90. degrés & garni de ſes pinnules, & de ſon alhidade.

QUART de vent, terme de marine ou quart de rumb, eſt un air de vent ou pointe de compas, compriſe entre un rumb entier, c'eſt-à-dire, un vent principal, & le demi rumb ou demi vent, qui ſuit ou précede un vent principal.

Par exemple le Nord eſt un rumb entier ou vent

principal, le Nord-nordest est un demi-rumb, & le Nord-quart au Nord-Est, compris entre eux, est un quart de rumb. Il y a des Pilotes qui déterminent d'une autre sorte les *Quarts de vent* & qui font une autre division de la boussole. *Voyez* VENT.

QUART de vent ou quart de rumb, se prend en général pour l'air de vent, séparé d'un autre air par un arc d'onze degrés & quinze minutes. De cette façon on prend quelquefois un vent principal pour un *Quart de rumb*. Par exemple, si la route est Nord-Est, quart au Nord, on dira que les courans ont fait abattre le Vaisseau d'un *Quart de rumb*, & ce quart de rumb tombera sur le Nord.

QUARTIER : ce mot dans l'Art Militaire à plusieurs significations.

QUARTIER, d'abord se prend pour le traitement favorable que l'on fait à des Troupes vaincues, quand elles mettent les armes bas pour se rendre. On dit demander quartier, promettre quartier, ne point donner de quartier.

QUARTIER, signifie non-seulement le Campement d'un Corps de Troupes, mais encore le corps de ces mêmes Troupes. On dit ce *Quartier* fut enlevé ce *Quartier* est si bien retranché, qu'il ne craint ni la droite attaque, ni l'insulte.

QUARTIER d'un siége est un Campement sur quelqu'une des principales avenues d'une Place, tantôt commandé par le Général de l'Armée, & en ce cas on l'appelle le *Quartier* du Roi, quelquefois commandé par un Lieutenant Général. On établit des *Quartiers* sur les plus grands passages de la Place, pour empêcher les convois & les secours. On dit disposer les *Quartiers* du siége, c'est-à-dire, distribuer les Troupes dans tous les différens postes, où elles doivent camper ; affoiblir des *Quartiers* par des détachemens tirés pour l'escorte des convois.

QUARTIER des vivres, est celui ou est logé l'Equipage des munitions de bouche, & où l'on cuit le pain qui se distribue journellement aux Soldats.

QUARTIER d'hiver est quelquefois l'intervalle du tems compris entre deux Campagnes, & quelquefois le lieu où on loge les Troupes pendant l'hiver. Le *Quartier d'hiver* sera long. On a réglé les Quartiers d'hiver, les Troupes marchent au *Quartier d'hiver*, l'Armée va prendre ses *Quartiers d'hiver*.

QUARTIER de rafraichissement est le lieu où des Troupes fatiguées vont se remettre & se rétablir pendant que la Campagne dure encore.

QUARTIER de fourrage. Lorsque la saison a fait cesser les opérations de la Campagne, il y a un tems qu'on passe dans les *Quartiers de fourrages*, pour éviter la dépense des *Quartiers d'hiver*. La prévoyance du Général les lui doit fournir autant qu'il lui est possible sur le pays ennemi, & à la décharge des Etats de son Prince.

Les plus surs sont ceux dans lesquels il peut se couvrir de défilés & de rivieres. En ce cas il met son Infanterie en premiere ligne, près des lieux par où l'ennemi pourroit pénétrer dans les *Quartiers*, & mettre la Cavalerie en seconde ligne à commodité des fourrages, & à portée de se joindre à l'Infanterie.

Un Général qui ne peut prendre ses *Quartiers de fourrage* avec toutes ses commodités, & qui ne peut les couvrir, les prend du moins en Bataille. C'est-à-dire, il doit avoir soin que toutes les Troupes de la premiere ligne soient dans les Villages de la premiere ligne, & ceux de la seconde, dans ceux de la seconde ligne, de maniere que son champ de Bataille soit à la tête de ses Quartiers pour y recevoir l'ennemi.

Il pourvoit à la communication de tous ses Quartiers au Champ de Bataille, & il en instruit les Officiers Généraux & particuliers, afin qu'au signal convenu chacun puisse se rendre sur le terrein qui a été marqué par le chemin qui lui aura été prescrit, afin qu'il n'y ait point de confusion dans la marche des Troupes de leur *Quartier* au Champ de Bataille.

QUARTIER du Roi, ou du *Général*. Il est dans un Camp au choix de S. M. C'est ordinairement au centre. Cependant il y a des Camps que la nécessité veut que l'on l'établisse dans des lieux marécageux, escarpés & mal-sains. Pour lors on s'éloigne du centre, & on place le *Quartier du Général* dans l'endroit le plus commode & le plus sain, sur une des ailes, où à l'arriere-Garde, mais toujours soutenu, en sorte que la personne du Roi soit en sureté.

En Bataille rangée nous disons que le Quartier du Roi est par-tout, & nos Généraux que la valeur ac-

compagne ne veulent point être diſtingués. Cependant il y a de la prudence de ne les point trop expoſer, & quoiqu'ils ſe portent également par-tout, on a ſoin de décider leur *Quartier* dans un lieu bien environné de Troupes, ſoutenu à droite & à gauche d'épaulemens & d'une arriere-garde.

On eſt quelquefois obligé de placer en chaîne les chariots & caiſſons de l'Armée pour empêcher la ſurpriſe, ſur-tout, lorſqu'on doit paſſer la nuit ſur le Champ de Bataille. Dans un ſiége on place le *Quartier du Roi* hors de la portée du canon, dans un bon village bien gardé avec des retranchemens. Les Aſſiégés, avant de faire uſage de leur Artillerie, s'informent du lieu où il eſt ſitué, afin de n'y pas pointer. Auſſi ne forme-t-on jamais la véritable attaque de ce côté-là. Les loix ſont égales, & l'on eſt religieux à obſerver à la guerre celles qui ſont preſcrites par l'honneur.

QUARTIER d'Aſſemblée eſt le lieu où les Troupes ſe rendent pour marcher en Corps. On l'indique ou ſur la frontiere ou dans l'intérieur de l'Etat. Si le Prince projette quelque expédition, ou que ſuivant ſes engagemens avec ſes voiſins, il ſe diſpoſe à faire paſſer de ſes Troupes à leur ſecours, il déſigne un ou pluſieurs endroits, non loin les uns des autres pour le rendez-vous, & de-là les Troupes partent pour aller à leur deſtination. Il y a de la ruſe à choiſir un *Quartier d'Aſſemblée*, & lorſqu'il eſt queſtion d'attaquer une Place importante, on ne peut trop cacher ſon deſſein à l'Ennemi. Pour lors afin de lui donner de la jalouſie, on porte les troupes vers quelque autre Place, en ſorte pourtant que dans une nuit on puiſſe faire trouver bon nombre de Cavalerie ſous la véritable.

Le *Quartier d'Aſſemblée* dans l'intérieur du Royaume eſt pour les Milices ou les revues générales. Il y en a pluſieurs d'indiqués dans preſque toutes les Provinces; & ce ſont ordinairement les Intendans, & ſous eux les Commiſſaires des Guerres, qui ſont chargés de cette opération. Chaque Bataillon ſe forme au *Quartier d'Aſſemblée* de toute la Milice des environs. Ils y prennent leurs habits, leurs armes, havreſacs, fournimens, *&c.* On les diſtribue par Compagnie, & lorſqu'ils ſont enregimentés, on les fait partir de-là pour la garde des Places frontieres

fous le commandement pendant la route d'un Colonel.

Quant aux Recrues elles joignent leurs Corps.

QUARTIER, vent de quartier, ou vent largue, terme de marine. *Voyez* LARGUE.

QUARTIER-MESTRE est le Maréchal de Logis d'un Regiment d'Infanterie Etrangere.

QUARTIER-MESTRE, ou Esquiman, est aussi un Officier de l'Equipage d'un Vaisseau, qui est comme l'Aide du Maître & du Contremaître, & qui a particuliérement l'œil sur le service des pompes.

QUERAT, terme de marine, c'est la partie du bordage, comprise depuis la quille, jusqu'à la plus proche des perceintes.

QUESTE, terme de marine, est la saillie & l'élancement, que l'étrave & l'étambord font aux extrémités de la quille. Ainsi la *Queste* est proprement la ligne que l'on conçoit être tirée en prolongeant chaque extrémité de la quille, jusqu'au concours des deux autres lignes qui seroient tirées à plomb, une de l'étambord & l'autre de l'étrave. Mais l'étrave a toujours plus de *Queste* ou de saillie que l'étambord: car on ne donne de *queste* à l'*étambord*, qu'environ la vingtiéme partie de la quille, mais on en donne environ la cinquiéme partie à l'étrave.

QUEUE d'Yronde, ou d'*Yrondelle*, est un ouvrage détaché, dont les ailes ou côtés s'élargissent vers la tête du côté de la Campagne & vont en s'étrecissant vers la gorge. Il y a des tenailles simples, des doubles tenailles & des ouvrages à corne qui sont à queue d'yronde, & dont les ailes au lieu d'être paralléles, suivent la construction que nous venons de définir. Lorsque ces ouvrages sont situés sur un front de Place, ils ont ce défaut qu'ils ne couvrent pas assez les flancs des bastions opposés, mais outre qu'il faut quelquefois s'accommoder à la nécessité du terrein & de l'assiéte, ils ont l'avantage d'être extrêmement flanqués du côté de la Place, qui en découvre mieux toute l'étendue de leurs ailes.

QUEUE de la tranchée: c'est le premier travail que l'Assiégeant a fait en ouvrant la tranchée & qui demeure derriere à mesure qu'on pousse la tête de l'attaque vers la Place. Il y a toujours du danger à la queue de la tranchée, parce qu'elle est ex-

posée aux batteries de la Place, & que le canon logé sur des cavaliers, donne facilement sur les Troupes qui montent la Garde ou qui la relévent. On laisse toujours une garde de Cavalerie à la queue de la tranchée pour être en état de courir au secours des Travailleurs de la tête, en cas d'une sortie de la Garnison, & cette Garde se reléve autant de fois qu'on reléve la Garde de la tranchée.

QUEUE d'un Bataillon est le rang du serre-file. Quand on fait la contre-marche par files, les hommes de la tête du Bataillon passent à la queue.

QUILLE, terme de marine, est une longue piéce de charpenterie, ou l'assemblage de plusieurs piéces mises bout à bout dans la plus basse partie du Vaisseau depuis la proue, jusqu'à la poupe, pour soutenir tout le corps du bâtiment, & déterminer la longueur du fond de cale.

QUINTAL est un poids de cent livres. Ce terme est usité en Provence, en Languedoc, en Dauphiné & autres pays voisins de l'Espagne. Dans l'Artillerie toutes les munitions se pésent au poids de marc de 16. onces à la livre.

Parmi les Mariniers, 20. *quintaux* font la pesanteur du tonneau; car chaque tonneau est évalué a deux mille livres pesant. Mais la livre varie: quelquefois elle est de quinze onces, quelquefois de seize.

QUINTELLAGE, terme de marine. *Voyez* L'EST.

R.

RABANS, terme de marine, ou commandes, sont de petites cordes de merlin qui servent à ferler les voiles, & à renforcer les autres manœuvres Chaque Garçon de Vaisseau est obligé sous peine de châtiment de porter toujours des *rabans* à sa ceinture.

RABLURE, terme de marine, est une entaille, ou cannelure que le Charpentier fait tout du long de la quille pour emboëter les gabords.

RACCAGES, terme de marine, sont de petites boules de bois, enfilées l'une avec l'autre, comme des grains de chapelet, & mises à l'entour du mât, vers le milieu de la vergue qui porte sur ses *raccages*, pour courir plus librement sur le mât. La

vergue des civadieres n'a point de raccages, car on ne l'améne point.

RACHAT du Pain : c'est un usage dans les vivres de faire le décompte aux Troupes du pain qu'elles laissent à chaque distribution entre les mains du munitionnaire. Ce pain est celui que le Roi accorde aux Officiers par l'état de campagne, & qu'ils ne consomment point aimant mieux manger du pain blanc qu'ils achetent pour leur table.

Il y a eu des occasions où le Ministre de la Guerre a fixé lui-même le prix du *rachat du pain*, quand il ne le fait pas, c'est le Directeur Général des Vivres qui le fixe, & toujours sur un pied honnête eu égard à celui qu'il reçoit du Roi. Par exemple, si son traité est à trente deniers, il en donne 18. aux troupes, & 24. aux Officiers Généraux. L'usage est de gratifier ainsi ces derniers de quelque chose de plus à cause des services continuels qu'ils rendent aux vivres.

Quand il reste du pain aux Officiers Généraux, c'est que leurs Valets ne peuvent consommer la quantité que le Roi leur en donne, & il leur est permis de le revendre à qui il leur plaît. Le Munitionnaire s'en accommode toujours, soit en argent, soit en farine fine, qu'il leur fournit pour faire du pain blanc pour leur table, sur quoi il gagne encore considérablement : car il passe le sac de froment pur de 150. livres pour 180. rations, c'est l'usage. Cependant cet échange les accommode si fort, que le Munitionnaire qui manque d'en faire voiturer à l'Armée, n'est jamais regardé d'un bon œil.

Mais quoiqu'on paye la ration du pain revenant bon à un moindre prix que celui qu'on reçoit du Roi, le Commis du Parc fait néanmoins rembourser aux Troupes, ce qu'elles prennent de trop sur le pied du traité : c'est la régle, & quand les Majors en font difficulté, l'Intendant donne un ordre pour en faire la retenue chez le Tresorier de l'Armée.

Le Commis Général du Parc ne fait point de compensation dans les décomptes du pain revenant bon avec celui que le Regiment aura pris de trop, passé un tems considérable. Il a cette honnêteté d'un mois à l'autre, de deux à trois mois, même davantage ; mais jamais d'une premiere année à une seconde à cause que le prix du traité peut être changé.

Le pain revenant bon des Intendans & des Com-

miſſaires eſt ſur le pied des Officiers Généraux ; mais celui de l'Artillerie, de la Prevôté, des Ingénieurs, &c. eſt au prix de celui des Troupes.

Après que le Directeur Général des Vivres a donné ſon ordre par écrit au Commis du Parc pour payer le pain revenant bon, ſuivant les deux différens prix, il cherche pour faire les premiers décomptes, les Majors les plus faciles, & les Maîtres d'Hôtel des Officiers Généraux, qui ſont les moins attachés à leurs intérêts, & il conclud avec eux pour un prix un peu plus ou un peu moins & ces premiers décomptes font ordinairement la planche pour tous les autres, mais du moment que le prix eſt arrêté, le Commis du Parc ne doit jamais changer de ſentiment, c'eſt-à-dire, ſe laiſſer aller à donner plus à l'un qu'à l'autre.

On ſuit la même régle pour les garniſons : le prix doit être égal par toutes les places. Mais le décompte qui ſe fait aux troupes qui tiennent garniſon pendant la Campagne, eſt différent de celui des troupes qui agiſſent en Corps d'Armée ; car on leur rabat le pain pour les Soldats qui ſont à l'Hôpital, & dont le nom doit être énoncé dans les revues ; les Officiers n'en ont point en garniſon, & les ſergens ne touchent qu'une ration pour laquelle le Treſorier retient deux ſouls ſur ſa paye.

On attend à faire les décomptes à un Regiment, quand on n'a pas encore reçu les acquits que le corps entier, ou les Officiers des détachemens ont donné du pain qu'ils ont pris en divers endroits, mais lorſqu'on y eſt contraint, ſi l'on trouve parmi ces acquits des jours vuides, c'eſt-à-dire, où l'on ne voit point que le Regiment ait pris du pain, on ne laiſſe pas de lui faire tenir compte pour ce jour-là d'une quantité pareille à la diſtribution précédente, parce qu'il eſt à croire qu'une troupe n'a point paſſé de journée ſans manger & que lorſque l'acquit manque, il y a apparence qu'il eſt égaré.

Cela ſe pratique toujours avec l'Infanterie, mais on n'en agit pas ſi indéterminement avec la Cavalerie, parce qu'elle ſe paſſe quelquefois de pain, quand le grain eſt mur, car elle bat alors & fait du pain, particulierement lorſqu'elle ſe trouve dans des lieux écartés où elle eſt détachée du gros de l'Armée, & ne peut recevoir ſa ſubſiſtence du Munitionnaire.

Comme le Commis Général du Parc ne peut comp-

ter avec les Troupes ſans revues, il faut auſſi qu'il les ait très-juſtes. Lorſqu'il connoît de l'erreur dans une copie de revue, il doit conſulter celle du Treſorier, comme devant être la plus correcte, ou celle qui eſt au bureau de l'Intendance.

Le Major ſigne le décompte qui reſte entre les mains du Commis du Parc, & s'il en demande un double on le lui donne, mettant au bas *pour copie ſeulement*. On obſerve la même formalité avec les Officiers Généraux, tant en pain qu'en farines qu'on leur aura livrées, & ils doivent ſigner eux-mêmes leurs décomptes, & blanc ſigné, car toute autre ſignature n'eſt pas valable à la Chambre des Comptes.

Quand le décompte eſt ſigné, le Commis du Parc expédie un ordre au Treſorier des Vivres pour payer le montant du pain dû au Regiment ou à l'Officier Général. Cet ordre eſt pur & ſimple: on n'y ajoute ſeulement que la ſomme énoncée ſera paſſée au compte dudit Treſorier, en rapportant le dit ordre acquitté du Major. Si le Directeur Général des Vivres eſt dans le lieu où ſe font les décomptes, il peut viſer ſeulement les ordres du payement & non les décomptes, car il ne doit jamais s'en mêler pour l'avantage du Munitionnaire.

RACOLEUR, homme qui par adreſſe porte de jeunes gens à prendre parti. Ces *Racoleurs* font des hommes à bon marché & les revendent à des Capitaines. Il y a de ces *Racoleurs* à Paris qui ne font point d'autre métier toute l'année.

RADE, terme de marine, eſt un lieu d'ancrage à quelque petite diſtance de la Côte où les Vaiſſeaux commencent à trouver fond.

RADEAU, ce ſont pluſieurs piéces de bois aſſemblées & jointes, dont on ſe ſert au lieu de bateaux pour paſſer des foſſés. Quelquefois on s'en ſert pour aller attacher le Mineur au pied d'une muraille.

RADOUB, terme de marine, eſt le travail qu'on fait pour réparer ce qu'il y a de briſé au corps d'un Vaiſſeau, y employant des planches, des étoupes, du bray, du goudron & généralement tout ce qui peut arrêter les voies-d'eau.

RAFALES, terme de marine, ſont des coups d'un vent de terre violent, qui s'échape d'entre les montagnes, & qui rompt ſouvent les mâts & les

voiles, d'un Vaiſſeau qui range la Côte de trop près. Même les *rafales* font quelquefois ſombrer un Vaiſſeau ſous voile.

RAFINAGE ſe dit du travail qui ſe fait pour perfectionner le ſalpêtre quand il n'eſt que d'une premiere cuite.

RAFINER, eſt travailler au rafinage.

RAFINERIE, eſt l'attelier où l'on travaille au rafinage.

RAFRAICHIR le canon ; quand un piéce eſt échauffée à force de tirer, le Canonier pour pouvoir la recharger ſans danger, a ſoin de la *rafraichir* avec du vinaigre.

RAFRAICHIR, terme de marine. Le vent ſe *rafraichit*, ou ſimplement le vent *fraichit*, c'eſt-à-dire, redouble ſa force.

RAISONNER à la Patache, *raiſonner* à la Chaloupe ; terme de marine. Lorſqu'un Vaiſſeau veut venir mouiller dans un Port, & que la Patache ou la Chaloupe qui ſont de garde le viennent reconnoître, il eſt obligé de leur *raiſonner*, c'eſt-à-dire, de leur montrer les permiſſions qu'il a de mouiller dans ce Port, & de leur rendre compte de la route qu'il a faite, & de celle qu'il veut faire, afin d'ôter les défiances, & d'avoir permiſſion d'y entrer.

RALINGUES, terme de marine, ſont des cordes qui ſont couſues en ourlet tout à l'entour de chaque voile & de chaque branle pour en renforcer les bords.

RALLIER, c'eſt reformer une troupe qui par une charge a été rompue.

RAMBADES, terme de marine, ſont deux poſtes, ou exhauſſemens auprès de l'éperon de la Galere, & de l'arbre de trinquet, ſéparés l'un de l'autre par la courſe & plus élevés que le tambourin. Chaque *rambade* eſt capable de tenir quinze ou ſeize Soldats pour combattre avec avantage outre les Matelots qui y ſont.

RAMBERGE. Les Anglois ont autrefois donné ce nom à leurs plus grands Vaiſſeaux de guerre, mais aujourd'hui ce mot eſt aboli en Angleterre, auſſi bien que celui de *caraque* en Portugal.

RAME ou aviron, eſt une longue piéce de bois, dont le bout qui porte dans l'eau eſt fait en palette pour fendre & battre les vagues, quand on conduit un Vaiſſeau de bas-bord.

RAMEAUX de la mine, branche de la mine,

retours, conduits ou galerie. *Voyez* GALERIE.

RAMPE ou pente extrêmement douce qu'on fait le long des talus des remparts, elles ont deux toises de largeur, & sont prises sur le talus intérieur. On les place selon l'occasion & le besoin, tantôt à l'angle du rempart, vis-à-vis l'entrée du bastion, quand le bastion est plein, tantôt le long des flancs ou à l'angle flanqué quand le bastion est vuide.

RANG d'un Escadron ou d'un Bataillon, est la ligne droite que font les Soldats placés l'un à côté de l'autre.

Doubler les Rangs c'est mettre deux rangs en un, & par ce moyen diminuer la hauteur & augmenter le front. *A droite par demi-file, doublez vos rangs.* Pour faire ce doublement, en cas que le Bataillon soit à six de hauteur, les hommes qui sont depuis le demi-file, jusqu'au serre-file, c'est-à-dire, le 4. le 5. & le sixiéme *rang*, quittent leur terrein, marchent en avant, & passant par les intervalles des rangs qui les précédent, se vont ranger à leur droite, à sçavoir le demi-file avec le chef de file, le cinquiéme rang avec le second, & le serre-file avec le serre-demi-file. Ainsi la hauteur du Bataillon est réduite à la moitié. *Voyez* REMETTRE.

RANG est l'ordre établi pour la marche & pour le commandement des différens corps de Troupes, & de divers Officiers, qui sont en concurrence les uns avec les autres.

Lorsque les Officiers d'Artillerie de terre, servent à terre, avec ceux de la Marine, suivant l'*Ordonnance de Louis XV. du 9. Mars 1706.* ils doivent marcher entre eux, suivant la date de leurs provisions, Commissions, Brevets & Ordres.

Par exemple les Lieutenans Généraux de l'Artillerie de terre, doivent marcher avec les Commissaires Généraux de l'Artillerie de la Marine.

Les Commissaires Provinciaux, avec les Capitaines d'Artillerie ou de Galiotes.

Les Commissaires Extraordinaires, avec les Soulieutenans d'Artillerie ou les Galiotes.

Les Pointeurs ou Aides du Parc avec les Aides d'Artillerie.

Quand les Officiers de Vaisseau ont des ordres de servir comme Officiers d'Artillerie, ils ont le même *rang*, suivant les différentes qualités dans lesquelles ils sont employés.

Quand l'Officier d'Arrillerie de Marine se trouve

par ſon ancienneté Commandant d'Artillerie de terre, il rend compte au Grand Maître, & informe le Sécretaire d'Etat de la Guerre, pour rendre compte à Sa Majeſté ; & de même quand l'Officier d'Artillerie de terre ſe trouve par ſon ancienneté Commandant l'Artillerie de la Marine, il informe le Sécretaire d'Etat de la Marine, pour rendre compte a Sa Majeſté.

Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les Lieutenans par l'*Ordonnance du 2. Août* 1728. devoient tenir *rang* de Capitaine en pied d'Infanterie: les Soulieutenans, celui de Lieutenans en pied, à moins que ces derniers n'euſſent eu précédemment ou dans la ſuite des Grades Supérieurs.

Les Sergens tenoient *rang* de Soulieutenans d'Infanterie, à moins qu'ils n'euſſent déja un Grade Supérieur, ou qu'ils n'en obtinſſent par la ſuite. *Voyez* CADETS.

Pour le *rang* que tiennent entre eux les Régimens de Cavalerie, il eſt fixé ſuivant leur ancienneté, de ſorte que leur marche, ſuivant l'*Ordonnance du* 1. *Mai* 1699. ne ſe refere plus aux dates des Commiſſions des Meſtres-de-Camp, qui les commandent; mais les Meſtres-de-Camp deſdits Régimens, & les Lieutenans Coloneſs conſervent dans les Détachemens les *rangs* qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs Commiſſions, ſans avoir égard au *rang* des Régimens à la tête deſquels ils ſe trouvent.

Les Dragons faiſant auſſi bien que la Cavalerie & l'Infanterie un Corps dans les Troupes de Sa Majeſté, marchent auſſi ſuivant le *rang* d'ancienneté de leur Régiment, & les Meſtres de-Camp & Lieutenans Colonels de Régimens de Dragons, comme ceux de Cavalerie, conſervent dans les Détachemens les *rangs* qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs Commiſſions, ſans avoir égard au *rang* des Régimens, dont ils ont le Commandement.

Comme il y a des Régimens de Cavalerie & de Dragons nouvellement crées, depuis 1734. le Roi par une Ordonnance du 15. Mai 1734. a réglé le *rang* des Officiers de ces nouveaux Régimens. La même Ordonnance a lieu encore pour tous les nouveaux Régimens & Compagnies nouvelles de Cavalerie & de Dragons qui ont été créés ces années dernieres.

Les Officiers qui étoient Capitaines réformés, marchent les premiers immédiatement apres ceux

[illegible]

[illegible] Gendarmes & Chevaux Legers d'Anjou, les Gendarmes & Chevaux Legers de Berry, les Gendarmes & Chevaux Legers d'Orleans.

La Compagnie des Grenadiers à cheval [illegible] de rang réglé ; elle sert ordinairement à la tête de la Maison du Roi.

Ceux que le Roi a créés pour faire les fonctions de Brigadiers de la Gendarmerie, commandent à tous les Officiers des mêmes Compagnies, & après eux les Capitaines [illegible], suivant le rang de

leurs Compagnies ; le Capitaine Lieutenant des Gendarmes du Roi, &c.

Il y avoit autrefois des Brigadiers de Gendarmerie, & des Brigadiers de Cavalerie, & les premiers avoient le pas ſur les derniers. Preſentement ces deux titres ſont réunis ſous celui de Brigadiers de Cavalerie, & roulent enſemble ſuivant leur ancienneté ; de maniere que les Brigadiers de Cavalerie qui ſont du Corps de la Gendarmerie, n'ont d'autres prérogatives ſur les autres, que de Commander la Gendarmerie à leur excluſion.

Dans la Campagne de 1702. le plus ancien Brigadier de Gendarmerie qui la commandoit en Italie, s'étant auſſi trouvé le plus ancien des autres Brigadiers de l'Armée, prétendit devoir commander, & la Gendarmerie & la Cavalerie, les autres Brigadiers ſoutinrent qu'il devoit opter, & que le Commandement de ces deux Corps devoit tomber ſur deux différens Brigadiers. La queſtion eſt demeuré indéciſe.

Le *rang* que les Officiers des Troupes de la Maiſon du Roi doivent tenir près du carroſſe de Sa Majeſté dans ſes voyages, a été réglé par l'Ordonnance du 11. Novembre 1724. & comme j'en ai parlé ailleurs, je ne le repete point ici.

Pour le *rang* des Régimens d'Infanterie Françoiſe & Etrangere, il eſt réglé ſuivant la liſte que j'en donnerai à la fin de ce ſecond Volume. Il faut ſeulement remarquer que le Régiment des Gardes Françoiſes marche devant tous les autres : celui des Gardes Suiſſes immédiatement après, quand ils ſont en même Corps d'Armée ou de Garniſon ; & lorſque le Régiment des Gardes Françoiſes n'y eſt pas, le Régiment des Gardes Suiſſes eſt précédé par le plus ancien des Régimens François.

Autrefois les Troupes d'Armée qui étoient en Garniſon dans les Places fortes, Villes & Chateaux avoient la droite, & tenoient le premier *rang* en toutes marches, gardes & autres fonctions militaires, & Commandoient préférablement aux Troupes de la Garniſon ordinaire deſdites Places, & avoient le choix des logemens. Mais comme les Troupes d'Infanterie ſont à préſent toutes réputées Troupes de Campagne, elles marchent entr'elles ſuivant l'ancienneté de leur création.

Les Officiers d'Infanterie, depuis le Colonel juſ-

qu'aux Soulieutenans dans les Détachemens suivent entr'eux le rang d'ancienneté que leur donnent leurs Brevets ; & les Officiers d'Infanterie dans les Régimens de nouvelle création, ont aussi leurs rangs entr'eux, tels qu'ils sont prescrits par l'*Ordonnance du 15. Mai* 1734. & de même dans leur Corps que les Officiers des Régimens de Cavalerie & de Dragons de nouvelle création, dont j'ai parlé plus haut.

Dans les Régimens des Gardes Françoises & Suisses, les Lieutenans Colonels & Capitaines qui se trouvent dans les Armées, à la tête & commandant les Compagnies desdits Regimens, s'ils ne servent point d'Officiers Généraux, y gardent rang de Colonels, & précédent tous Colonels d'Infanterie. Les autres Capitaines tiennent *rang* de Colonels d'Infanterie du jour que Sa Majesté leur en a accordé le *rang*. Les Lieutenans desdits Régimens commandent à tous les Capitaines des autres Régimens d'Infanterie. Les Soulieutenans & Enseignes prennent *rang* après les Capitaines. *Ordonnance de Louis XIV. du* 12. *Février* 1692. *& de Louis XV. du premier Mars* 1727.

Lorsque lesdits Régimens montent la tranchée, il n'y a pas de Brigadier qui ne soit de leur Corps : mais en toute autre occasion, ils doivent obéir sans difficulté aux Brigadiers de l'Armée. Les Officiers & Soldats desdits Régimens font le Service conjointement avec les autres Troupes, sans aucune autre distinction que d'avoir la droite sur les autres Corps, & cela conformément à l'*Ordonnance du* 26. *Mars* 1691.

Je ne parlerai point ici d'un *rang* que doivent avoir dans leurs marche les Bagages d'une Armée, ou d'un ou plusieurs Régimens seulement. Je me souviens d'avoir expliqué celui qu'ils doivent tenir au mot *Bagage* où je renvois le Lecteur.

Le *rang* entre les Maréchaux de France d'une même promotion, est réglé suivant qu'il plaît à Sa Majesté. Quand elle juge à propos de créer un Maréchal Général des Camps & Armées, les Maréchaux de France lui sont subordonnés. M. le Maréchal de Lesdiguieres le fut le dernier Mars 1621. M. le Vicomte de Turenne le 5. Avril 1660. & M. le Maréchal de Villars le 18. Octobre 1733.

Les Lieutenans Généraux des Armées de S. M. d'une même promotion, tiennent entr'eux le *rang* qu'ils ont précédemment gardé comme Maréchaux de Camp, & les Maréchaux de Camp le *rang* qu'ils

gardoient

gardoient aussi entr'eux, lorsqu'ils étoient Brigadiers.

Les Brigadiers d'Infanterie, Cavalerie & Dragons, conservent toujours en qualité de Colonel & de Mestre de Camp, le *rang* que leur donne les Regimens qu'ils commandent ou les Charges qu'ils ont. Mais en qualité de Brigadiers, ceux d'une même promotion commandent & marchent entre eux du jour de leur Commission de Colonel ou Mestre de Camp, sans avoir égard à l'ancienneté de leurs Regimens, ni à leurs Charges. J'ai parlé ailleurs de la préférence que les Officiers d'Infanterie ont sur les Officiers de Cavalerie & de Dragons d'un même grade dans une Place fermée, & celle que les Officiers de Cavalerie & de Dragons ont sur ceux d'Infanterie d'un même grade en pleine Campagne.

Il ne me reste plus qu'à dire quelque chose du *rang* des Officiers des Armées de terre avec ceux de la marine.

Par une Ordonnance du 10. Novembre 1697. Les Lieutenans Généraux des Armées de S. M. marchent avec les Lieutenans Généraux de la Marine & le Lieutenant Général des Galeres.

Les Maréchaux de Camp avec les Chefs d'Escadre de la Marine & des Galeres.

Les Colonels d'Infanterie, avec les Capitaines des Vaisseaux & des Galeres, & les Capitaines des Ports, les Commissaires Généraux de l'Artillerie de la Marine, le Capitaine des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Inspecteurs des Compagnies Franches de la Marine, & les Majors des Marines & Galeres.

Les Lieutenans Colonels d'Infanterie avec les Capitaines de Galiotes & d'Artillerie, les Capitaines de Fregates legéres, & les Capitaines Lieutenans des Galeres.

Les Capitaines d'Infanterie avec les Lieutenans de Vaisseau, les Lieutenans des Galeres, les Lieutenans des Gardes de la Marine, le Lieutenant des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Aides-Majors de la Marine & des Galeres, les Lieutenans des Galiotes & d'Artillerie, le Capitaine de Brulots, & les Soulieutenans de la Reale.

Les Lieutenans d'Infanterie avec les Enseignes de Vaisseau, les Soulieutenans des Galeres, les Enseignes des Ports de la Marine & du Port des Galeres, les Enseignes des Gardes de la Marine, l'En-

feigne des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Sou-lieutenans des Galiotes & d'Artillerie, les Lieutenans des Fregates legéres, & les Capitaines des Flutes.

Les Enfeignes d'Infanterie avec les Aides d'Artillerie, les Chefs des Brigades, les Brigadiers & Soubrigadiers des Gardes de la Marine, le Maréchal des Logis desdits Gardes, les Brigadiers & Soubrigadiers de la Compagnie des Gardes de l'Etendart des Galeres.

Les Commandans des Bataillons qui peuvent être formés des Compagnies Franches de la Marine & des Galeres, n'ont d'autre *rang* que celui qu'ils ont en qualité d'Officiers en la Marine, ou dans les Galeres.

Les Officiers Généraux de la Marine & des Galeres ne peuvent servir, ni commander à terre ni dans les Places, sans Lettres de service, qui doivent leur être expédiées par le Secretaire d'Etat de la Guerre, sur la requisition qui lui en est faite par celui de la Marine, ensuite de l'ordre qu'il en a pris de S. M.

RANG, Vaisseau du premier *rang*, du second *rang*, du troisiéme, du quatriéme & du cinquiéme. C'est une distinction de la grandeur & capacité des Vaisseaux de guerre, qui s'étend jusqu'à cinq différences, & qui est fondée sur la longueur de leur quille, sur le nombre de leurs ponts, sur le port de plus ou de moins de tonneaux, & sur la quantité des canons dont ils sont montés.

On exprime la longueur de la quille par le nombre des pieds portant sur terre dans le Chantier, c'est-à-dire, par la longueur qu'elle fait en ligne droite, jusqu'à l'une ou l'autre de ses extrémités qui sont les endroits où elle est arquée, à sçavoir vers le contre-étambord & le contre-étrave au-dessus du rinjot.

Les Vaisseaux du *premier rang* ont environ cent trente-cinq pieds de quille portant sur terre, sont de quatorze à quinze cens tonneaux, portent depuis 70. piéces de canon, jusqu'à 120. & ont trois ponts entiers & non coupés; deux chambres l'une sur l'autre, à sçavoir celle des Volontaires ou du Conseil, & celle des Capitaines, outre la sainte barbe & la dunette.

Les Vaisseaux du *second rang* ont depuis 105. jusqu'à 120. pieds de quille portant sur terre, sont

montés depuis 56. jusqu'à 70. piéces de canon, sont du port de onze à douze cens tonneaux, ont trois ponts entiers, ou quelquefois le troisiéme coupé, & de deux chambres dans leur château de poupe, outre la sainte barbe & la dunette.

Les Vaisseaux du *troisiéme rang* ont environ 110. pieds de q ille, sont montés de 40. à 50. piéces de canon, du port de 8. à 900. tonneaux, avec deux ponts seulement, n'ont dans leur château de poupe que la sainte-barhe, la chambre du Capitaine & la dunette. Mais ils ont un château sur l'avant du second pont, sous lequel les cuisines sont placées.

Les Vaisseaux du *quatriéme rang* ont environ 100. pieds de quille, sont du port de 5. à 600. tonneaux, montés de 30. à 40. piéces de canon, & ont deux ponts courans devant-arriere, avec leur château de proue & de poupe, comme les Vaisseaux du *troisiéme rang*.

Les Vaisseaux du *cinquiéme & dernier rang* ont environ 90. pieds de quille, & au-dessous: sont de 300. tonneaux, de 18. à 20. piéces de canon, & ont deux ponts courans devant-arriere, sans aucun château sur l'avant. Les cuisines sont mises entre deux ponts dans le lieu le plus commode pour éviter le feu, & ne point incommoder le service du canon. Ces distinctions de *rang* furent determinées par une Ordonnance du Roi en 1670.

RANG dans les Vaisseaux de bas-bord, ce mot signifie le travail des *rangs* de Forçats & l'effet des rames. On dit: notre Galere leur donnoit chasse à la voile & aux *rangs*; le service des *rangs* sauva notre Galere: la Galiote fit les *rangs*, c'est-à-dire, fit cesser de ramer.

RANGER, terme de marine. Le vent se rangea de l'avant, c'est-à-dire, nous prit par proue. Il se *rangea* au Nord, c'est-à-dire, il se fit Nord.

RANGER la Côte, c'est naviger terre à terre en cotoyant le rivage.

RAPPUROIR est une futaille de bois, ou un vaisseau de cuivre, dont se servent les Salpêtriers pour mettre le salpêtre de la premiere cuite. Il n'y est ordinairement qu'une demi-heure, après quoi on l'en fait sortir par une fontaine qui est au pied de ce vaisseau.

RAS, Bâtimens *ras*, c'est-à-dire, qui n'est pas ponté, & ne ponte pas couverte, tels que la Cha-

loupe, la Barque longue, le Brigantin & semblables.

RAS à l'eau. Bâtiment *ras à l'eau*, c'est-à-dire, qui étant ponté est bas de bordage, ayant sa ligne de l'eau proche du plat bord, ou du moins proche du feuillet des sabords de sa batterie basse.

RASANTE, ligne *Rasante*. *Voyez* LIGNE.

RASE, est de la poix qu'on mêle avec du bray pour calfater un Vaisseau.

RAT, est un endroit de la mer où il y a quelque courant rapide & dangereux, ou bien quelque changement d'eau, c'est-à-dire, des contremarées, ou marées différentes. Ordinairement un *rat* est dans une passe, ou dans un Canal; mais il se trouve quelquefois des *rats* de marée, c'est-à-dire, des contremarées dans le large de la mer.

RAT, est aussi une espece de Ponton, composé de bordages, c'est-à dire, de planches attachées sur trois ou quatre mâts pour servir aux Calfateurs quand ils donnent la carenne ou le radoub.

RAT, écoute à queue de *rat*, couets à queue de *rat*, c'est le nom que l'on donne à ces manœuvres, lorsque le cordage en est plus gros par en haut, que par en bas; de sorte que le bout que tiennent les Matelots, est moins fourni de torons que le reste. Ce qui donne de la facilité à manœuvrer, mais aussi le cordage est plus sujet à casser.

RATELIER. Les *rateliers* sont de menuiserie, composés de traverses & de quelques montans. Ils sont nécessaires dans les Magazins & les Corps de Garde pour arranger les fusils & les autres armes à feu, ainsi que les piques, hallebardes, &c.

RATION, est une portion de pain ou de fourrage, qui se distribue à chaque homme de guerre. Chaque Fantassin doit avoir une *ration* de pain, & chaque Cavalier une *ration* de pain, & une de fourrage.

RATISSOIRS. Les *ratissoirs* servent aux Salpêtriers, pour gratter le salpêtre dans les lieux inhabitables. Ces *ratissoirs* ne doivent peser qu'un quart de livre en fer en manche, & être marqués des armes du Grand-Maître, & pris des Forgeurs de l'Arsenal de Paris; & cela conformément à une ancienne Ordonnance de Charles IX. du mois de Mars 1572.

RAVELIN, est un ouvrage compris sous deux

faces, qui font un angle faillant. Il fe met au-devant d'une courtine, pour couvrir les flancs oppofés des baftions voifins. Le mot de *ravelin* n'eft en ufage que parmi les Ingénieurs. Les gens de guerre l'appellent demi-lune.

RAVIN : c'eft une interruption de terre formée par la chute d'un torrent d'un lieu élevé.

RAVITAILLER une Place : c'eft y faire entrer des munitions de bouche & de guerre. On ne peut donner de régles certaines pour le *ravitaillement*, parce que cela dépend de la grandeur de la place, de fa fituation, de la maniere qu'elle eft fortifiée, & de la garnifon qui y eft établie.

RAYONS, ce font les lignes menées du centre à la circonférence, & qui font égales.

RÉALE, Galere *Réale* eft la principale d'un Royaume indépendant. On donne le nom de *Réale* à la premiere des Galeres du Pape, parceque toutes les Têtes couronnées des Etats Catholiques donnent le pas à Sa Sainteté.

Les principales Galeres des Efcadres de Naples, de Sicile & de Sardaigne prennent chacune le nom de Capitane *Réale*.

La principale de Venife fe qualifie de *Réale*, à caufe des Royaumes de Cypre & de Candie, que cette République a poffédés.

Les Génois prétendent auffi qu'on nomme *Réale* la principale des leurs, en confidération du Royaume de Corfe. Mais depuis longtems elle n'a paru en mer, à caufe des conteftations qu'elle a pour le falut avec les Capitanes de Tofcane & de Malte.

En France la *Réale* eft deftinée pour la perfonne du Général des Galéres, & diftinguée des autres Galeres par l'Etendart Royal, & par trois fanaux pofés en ligne droite fur la pertignette.

L'Etendart Royal de France eft de figure quarrée & de couleur rouge, femé de fleurs de lys d'or. Il eft porté par une piéce de bois longue & arrondie, appellée la hafte, parce qu'elle reffemble à une lance.

La Hafte eft attachée par des bandes de fer au bord de l'efpale, vers la guérite, à la main droite de la chambre de poupe.

RECETTE, en terme de Salpêtriers, eft un baquet, qui fe met au-deffous des cuviers pleins de platras écrafés & de cendres, pour recevoir les eaux

qu'on a verſées deſſus, & qui en diſtilent.

RECHANGE, en terme de Marine, eſt un ſupplément & une réſerve d'agreils ou d'apparaux, voile de *rechange*, vergue de *rechange*, funin de *rechange*, c'eſt-à dire, préparé pour ſuppléer au premier. Les Levantins diſent : Voile ou vergue de reſpect, ou de répit.

RECHAUT. Il y a des *réchauts* faits comme ceux de ménage, ou à peu près, dans leſquels on fait bruler du goudron, On s'en ſert pour éclairer les foſſés, & les remparts d'une Place aſſiégée, & pour ſe garantir des ſurpriſes. Les *réchauts* s'attachent autour des murailles.

Ils doivent peſer au moins 12 livres chacun. Les uns ſont avec des chaînes pour deſcendre du haut du rempart dans le foſſé : les autres ſont à doüille pour recevoir le manche qu'on y veut mettre, & pour les attacher autour des remparts.

Dans les Places-d'Armes, à tous les coins des ruës, ſous toutes les portes d'une Ville de guerre, on brule du goudron dans ces *réchauts* qu'on attache autour du rempart, ou que l'on deſcend dans les foſſés pour y voir clair la nuit, & pour s'empêcher d'être inſulté par l'Ennemi. On brule auſſi dans ces *réchauts* des tourteaux & des cercles goudronnés.

RECHUTE, eſt une élevation de rempart plus haute dans les endroits où il ſe trouve commandé.

RECOMPENSE Militaire. La Gréce & Rome ont été longtems ſans *récompenſer* autrement leurs Guerriers que par des ſtatuës & des Couronnes. Ces Guerriers, plus avides en ces tems-là d'honneur que d'interêt, ſe contentoient de ces marques de l'eſtime publique, ſans pretendre à des *récompenſes* plus coûteuſes à l'Etat.

Les matieres employées dans la fabrique de ces ſtatuës, & l'eſpéce d'herbes ou d'arbriſſeaux dont étoient faites les couronnes, montroient ſuffiſamment quels ſervices avoient rendu les perſonnes à qui on avoit accordé ces *récompenſes*.

Mais par la ſuite un Etat penſant ne s'être pas aſſez acquitté de ce qu'il devoit à des hommes qui s'étoient expoſés pour lui par de ſi foibles marques de reconnoiſſance, aſſignoit à quelques-uns des principaux Guerriers de l'argent ſur le Tréſor public : la même choſe ſe faiſoit pour ceux qui n'étoient plus en pouvoir, ni en âge d'eſperer par une continuité

de service à parvenir à de plus hauts Emplois que ceux qu'ils quittoient comme par force, contraints à cela par la nature défaillante en eux

Les honneurs du Triomphe étoient aussi une espece de *récompense* accordés à la valeur de tant d'illustres Capitaines, ausquels la République Romaine a dû tous ses brillans succès. Les Fabius, les Camilles, les Paul-Emile, les Scipions, se sont contentés de ces belles marques de distinction.

A l'égard des vieux Soldats, qui chez les Romains avoient gagné la vétérance, on les récompensoit en terres. On leur en donnoit, soit de celles appartenantes au Fisc, & qui étoient destinées à cet usage, ou de celles qu'ils avoient aidé à conquerir dans un Pays ennemi.

L'Officier Romain étoit *récompensé* de trois manieres. 1°. Par des marques d'honneur, qui étoient de deux sortes : les *décoratives* personnelles ; ou celles dont la *récompense* paroissoit tant qu'il vivoit ; & les *rémémoratives*, qui étoient les statuës dont j'ai parlé : celles-ci duroient plus que la personne qui les obtenoit, & passoit à la posterité : 2°. Par des pensions, & 3°. Par des possessions en terres plus considérables que celles qui s'accordoient aux simples Soldats.

Les François établis dans les Gaules n'eurent d'abord que la derniere maniere des trois dont je viens de parler, pour *récompenser* leurs Guerriers. Ils leur donnoient des terres, dont on ne jouissoit que tant que l'on servoit, ou tout au plus à vie.

Ces usages changerent, & par la suite on vit passer ces terres des Peres qui les acqueroient aux enfans, néanmoins toûjours sous la condition que les possesseurs actuels devroient le Service militaire : c'est cette condition qui, en donnant origine aux Fiefs, fit cette Milice appellée *des Fieffés*, qui seule pendant longtems composa les Armées Françoises, & qui ne commença de cesser à rendre le Service dû pour ses possession, que sous Charles VII.

Les terres destinées à être la *récompense* des Militaires étant occupées par les enfans de ceux qui les avoient euës en don, & ces enfans se les étant appropriées à titre d'héritage, il fallut que l'Etat trouvât d'autres moyens pour *récompenser* les Guerriers. Pour cela on adopta les usages Romains, & on remit à la mode les *récompenses* honorables.

Sous la premiere Race, on voit quelques exemples de gens de basse naissance être parvenus par leur va-

leur à la dignité de Comté, & même de Duc; lesquelles dignités donnoient par elles-mêmes du Commandement dans les Armées. La qualité de Chevalier, sur-tout celle de Chevalier Banneret, donnoit un très-grand rang dans les Troupes du tems de Philippe-Auguste, & un peu avant lui, étoit aussi la *récompense* du Service.

Cette sorte de *récompense* n'étoit point onéreuse à l'Etat, puisqu'au moyen d'un simple baiser donné publiquement par un Commandant à un Guerrier qui venoit de se distinguer, ou qui avoit servi longtems, ce Guerrier se tenoit satisfait de ses services, tels longs qu'ils fussent.

On s'en tint presque à ces legeres *récompenses*, jusqu'au tems que les Troupes commencerent à être soudoyées. Mais cette époque fit renaître le second des trois moyens qu'avoient les Romains, pour s'acquitter des services qui leur étoient rendus. Nos Rois assignoient sur leur Trésor des sommes annuelles, ou une fois payées. Cela n'empêcha pas que l'usage des *récompenses* honorables ne se continuât, & la Chevalerie d'accolade s'est perpétuée jusqu'au seiziéme siécle.

Dans le même siécle un Soldat valeureux qui exécutoit une action d'éclat, en étoit *récompensé* sur le champ, ou par une couronne de verdure que ses camarades lui mettoient sur la tête, ou par un anneau d'or que son Officier principal lui mettoit au doigt, en présence de toute la Troupe dont le Soldat étoit. Le Général de l'Armée faisoit lui-même cette cérémonie. C'est ce qu'on a vu sous François I.

L'ennoblissement & les armoiries accordées par le Prince, après quelque belle action, ont été le prix de la valeur de plusieurs braves hommes. Nos Rois, témoins eux-mêmes d'une action de valeur, les ont recompensées sur le champ, & on en a vu un ôter son collier d'Ordre, pour en revêtir sur un champ de bataille l'un des principaux Officiers de son Armée, qui venoit de se distinguer avec éclat.

Outre les marques d'honneur, comme couronne de verdure, ou anneau d'or, qu'on donnoit aux simples Soldats pour quelque action de valeur, on les *récompensoit* encore de quelque argent: on les mettoit au nombre des Appointés, on leur donnoit le grade d'Anspessade, de Caporal, la hallebarde de Sergent. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui,

Les

Les *récompenses* d'honneur n'étoient pas seulement pour les personnes en particulier, soit Officier, soit Soldat. Des Corps de Troupes en entier y avoient part. Entre plusieurs Troupes qui auroient combattu ensemble, une d'entr'elles qui se seroit plus distinguée que les autres, obtenoit ou le pas sur ses semblables, ou le Souverain en faisoit choix pour être sa garde ordinaire, ou bien le même Souverain arrêtoit de fixer son poste un jour de combat à la tête de cette Troupe.

Aujourd'hui quand tout un Corps a eu part à une belle action, il est récompensé par de certaines distinctions.

Ainsi les Tymbales, autrefois en usage sous le nom de *Nacaires*, furent d'abord données par distinction à quelques Régimens.

Enfin l'Ordre Militaire de S. Louis n'a été créé par Louis XIV. en 1693. que pour récompenser les Officiers. L'établissement de l'Hôtel des Invalides par le même Prince, est encore une *récompense* où le Soldat, comme l'Officier, peut prétendre.

L'Antiquité Grecque & Romaine ne nous fournit point d'exemples pareils. Les Athéniens nourrissoient aux dépens du Public, ceux qui avoient été estropiés à la guerre. Les Romains récompensoient ceux qui avoient rempli le tems du Service. Nos Rois dans plusieurs Monastéres de fondation Royale, s'étoient réservés le droit d'y placer un Soldat estropié, qui avoit une portion Monacale. Philippe-Auguste forma le projet de bâtir & de fonder une maison pour servir de retraire à ceux qui auroient vieilli dans le Service. Mais Louis le Grand a exécuté le projet de Philippe-Auguste, d'une maniere toute autre que ce Prince ne l'avoit imaginée.

Il y a aussi des *récompenses* militaires dans le Service d'Espagne, des places fondées à perpétuité pour ceux qui sont réformés, des Ordres de Chevalerie, des Commenderies, des Hôpitaux, des Pensions, pour les enfans des peres qui ont bien servi, des secours pour les Estropiés, & pour les Veuves des Soldats morts, & autres personnes semblables.

RECONNOITRE une Place, c'est en faire le tour avant que de l'assiéger, & remarquer avec soin les avantages & les défauts de son assiette & de sa fortification, afin de l'attaquer par l'endroit le plus foible. C'est un soin que le Général doit prendre

lui-même : on ne fait point de siége qu'on n'aille auparav ant *reconnoître* la Place.

Il y a présentement dans l'Europe peu de Places, dont nous n'ayons des plans. La plûpart même sont imprimés, quoique plusieurs soient peu exacts, on ne laisse pas de s'en aider, & d'en tirer des lumieres qui ne sont pas inutiles. Il ne faut pas les négliger, non plus que les Cartes des environs des Places.

On trouve encore le moyen d'apprendre quelque chose de l'état des Places par les gens du Pays, principalement par des ouvriers un peu intelligens, comme Maçons, Tailleurs de pierre, Appareilleurs, Terrassiers, Entrepreneurs. On peut encore introduire quelqu'un dans une Place, qui après y avoir fait quelque séjour, apporte des nouvelles de ce qu'on veut sçavoir.

A tout ce qu'on peut apprendre de cette sorte, & à quoi il ne faut pas trop se fier, on doit ajoûter ce que l'on decouvre par soi-même : c'est pourquoi il les faut *reconnoître* en personne, ou les faire *reconnoître* par des gens sûrs & intelligens ; ce qui se doit faire à petit bruit de jour & de nuit.

De jour on n'a pas la liberté de s'approcher de bien près, à moins qu'on ne le fasse presque seul, parce que les Gardes avancées de la Place & le canon inquiétent quand on est accompagné, & empêchent d'approcher.

Le mieux est d'avoir de petites Gardes avancées derriere soi, cachées dans des haies ou dans quelque fossé, soutenuës par d'autres un peu plus éloignées, à la faveur desquelles on s'avance seul, ou très-peu accompagné. Cette pratique réussit presque toûjours. Ce sont de ces sortes de choses qu'il faut dérober, comme on peut, & les revoir plusieurs fois.

Cette maniere de *reconnoître* la Place n'instruit guéres, que du chemin à tenir pour les attaques, du nombre & de la grandeur des bastions, des cavaliers, des demi-lunes, ouvrages à corne, redans, chemins couverts, *&c.* ce qui est toûjours beaucoup. Mais s'il y a des fonds près de la Place, & autres couverts qui puissent être bons à quelque chose, on a peine à les démêler, & d'ordinaire on ne les reconnoît que fort imparfaitement, non plus que les eaux dormantes & courantes qui sont près de la Place.

'our bien démêler tout ceci, il faut les *reconnoître* nuit, bien accompagné, afin de les pouvoir ap- ocher & toucher, comme on dit, du bout du igt, ce qui ne se fait pas sans péril, encore ne it-on pas grande chose : mais le matin en se reti- nt peu à peu avec le jour, on decouvre ce qu'on uloit voir d'une maniere plus parfaite. C'est en oi il ne faut rien négliger ; car on tire de grands vantages d'une Place bien reconnuë.

Au surplus, ce n'est pas une chose bien aisée que démêler le fort & le foible d'une Place. On a au la *reconnoître* de jour & de nuit, on ne sçait is ce qu'elle enferme en elle-même. Si on ne l'ap- end par d'autres, c'est pourquoi il ne faut rien égliger.

Il n'y a point de Place qui n'ait son fort & son foi- le, à moins qu'elle ne soit d'une construction ré- uliere, dont les parties de même qualité sont tou- es égales entr'elles, & située au milieu d'une plaine ase, & qui n'avantage en rien une partie plus que 'autre, tel qu'est le Neuf-Brisac.

Pour lors on la peut dire également forte & foible ar tout. En ce cas, il n'est plus question que d'en ésoudre les attaques par rapport aux commodités, 'est-à-dire par le côté le plus à portée du quartier lu Roi, du Parc de l'Artillerie, des lieux dont on eut tirer des fascines & des gabions, & des accès les plus commodes. Mais comme il se trouve peu de Places fortifiées de la sorte, & que presque tou- tes sont régulieres en quelques parties, & irregulie- res en d'autres, par rapport à leurs fortifications, presque toûjours composées de vieilles & de nouvel- les pieces, elles ont presque toutes quelque défaut, ou quelque avantage par rapport à la situation plus grande à un côté qu'à l'autre, ou par rapport à la campagne des environs : ce qui fait une diversité qui exige différentes observations.

Si la fortification d'une Place qu'on reconnoît, a quelque côté situé sur un rocher de 25. 30. 40. 50. ou 60. pieds de haut, si ce rocher est sain & bien es- carpé ; on doit regarder la Place inaccessible par ce côté-là. Si ce rocher bat au pied d'une riviere d'eau courante ou dormante, ce sera encore pis. Si quel- que côté en plein terrein est bordé par une riviere, qui ne soit pas guéable, qui ne puisse être détournée, & qui soit bordée du côté de la Place d'une bonne

fortification, capable d'en défendre le paſſage, on pourra dire la Place inattaquable par ce côté. Si le cours de cette riviere eſt accompagné de prairies baſſes & marécageuſes en tout tems, il doit paroître encore plus difficile de l'attaquer par ce côté.

Si la Place qu'on va *reconnoître*, eſt environnée en partie d'eaux & de marais, acceſſible pourtant par des terreins ſecs qui bordent ces marais ; ſi ces avenuës acceſſibles ſont bien fortifiées ; s'il y a des pieces dans les marais qui ne ſoient pas abordables, & qui puiſſent voir à revers les attaques du terrein ferme qui les joint : ce ne doit pas être là un lieu avantageux aux attaques, à cauſe de ces piéces inacceſſibles, & parce qu'il faut pouvoir embraſſer ce que l'on attaque.

Si la Place eſt haute, environnée de terres baſſes & de marais, comme il s'en trouve aux Pays-Bas, & qu'elle ne ſoit abordable que par des chauſſées, il faut conſidérer,

Si l'on ne peut point deſſécher les marais ; s'il n'y a point de tems dans l'année où ils ſe deſſéchent d'eux-mêmes, & en quelle ſaiſon ; en un mot, ſi l'on ne peut pas les faire écouler, & mettre à ſec.

Si les chauſſées ſont droites ou tortuës, enfilées de la Place en tout ou en partie, de quelle étenduë eſt la partie qui ne l'eſt pas, & à quelle diſtance de la Place ; quelle en eſt la largeur, & ſi l'on peut y tourner une tranchée en la défilant.

Si l'on peut aſſeoir des batteries au-deſſous, ou à côté, ſur quelque terrein moins bas que les autres, qui puiſſent croiſer ſur les parties attaquées de la Place.

Si les chauſſées ſont ſi fort enfilées, qu'il n'y ait point de tranſverſales un peu conſidérables qui faſſent front à la Place d'aſſez près ; & s'il n'y a point quelque endroit qui puiſſe faire un couvert conſidérable contr'elle, en relevant une partie de l'épaiſſeur des chauſſées ſur l'autre, & à quelle diſtance de la Place tout cela ſe trouve.

Si des chauſſées voiſines l'une de l'autre, qui aboutiſſent à la Place, ſe joignent en quelque endroit ; & ſi, étant occupées par les attaques, elles ſe peuvent entre-ſecourir par des vuës de canon croiſées ou de revers ſur les piéces attaquées.

De quelle nature eſt le rempart de la Place, & de ſes dehors ; ſi elle a des chemins couverts ; ſi les

chausſées qui les abordent y ſont jointes, & s'il n'y a point quelque avant-foſſé plein d'eau courante ou dormante qui les ſépare.

De toutes ces conſidérations on doit conclure qu'il ne faut jamais attaquer une Place par un côté où il ſe rencontre tant d'obſtacles, pour peu qu'il y ait d'apparence d'approcher de la Place par un autre côté, parce qu'on eſt toûjours enfilé, & continuellement écharpé par le canon, ſans pouvoir s'en défendre, ni s'en rendre maître.

A l'égard de la plaine, il faut examiner par où l'on peut embraſſer les fronts de l'attaque, parce que ceux-là ſont toûjours à préférer aux autres.

La quantité des piéces à prendre, avant que de pouvoir arriver au corps de la Place ; leurs qualités, & celles du terrein ſur lequel elles ſont ſituées.

Si la Place eſt baſtionnée, & revêtuë.

Si la fortification en eſt réguliere, ou à peu près équivalente.

Si elle eſt couverte par quantité de dehors ; quels & combien ; parce qu'il faut s'attendre à autant d'affaires, qu'il y en aura à prendre.

Si les chemins couverts ſont bien faits, contreminés & paliſſadés ; ſi les glacis en ſont roides, & non commandés des pieces ſupérieures de la Place.

S'il y a des avant-foſſés, & quels ils ſont.

Si les foſſés ſont revêtus & profonds, ſecs ou pleins d'eau ; de quelle profondeur ; ſi l'eau eſt dormante ou courante : s'il y a des écluſes ; quelle pente il peut y avoir de l'entrée des eaux à leur ſortie.

S'ils ſont ſecs, quelle en eſt la profondeur, & ſi les bords en ſont bas, & non revêtus. Au reſte, on doit faire attention que les plus mauvais de tous ſont les pleins d'eau, quand elle eſt dormante.

Après s'être bien inſtruit de la qualité des fortifications de la Place qu'on veut attaquer, il faut voir ſi quelque rideau, chemin creux ou inégalité de terrein peut favoriſer les approches, & épargner quelque bout de tranchée : s'il n'y a point de commandement qui puiſſe ſervir : ſi le terrein par où ſe doivent conduire les attaques eſt doux, & aiſé à renverſer, ou s'il eſt dur & mêlé de pierres, cailloux, rocailles, ou de roches, dans lequel on ne puiſſe que peu ou point s'enfoncer.

Toutes ces différences ſont conſidérables : car ſi c'eſt un terrein aiſé à manier, il ſera facile d'y faire

de bonnes tranchées en peu de tems, & on y court bien moins de risque; s'il est mêlé de pierres & de cailloux, il sera plus difficile, & les éclats du canon y sont dangereux.

Si c'est un roc dur & pelé dans lequel on ne puisse s'enfoncer, il faut compter d'y apporter toutes les terres & matériaux dont on aura besoin; de faire les trois quarts de la tranchée de fascines & de gabions, même de ballots de bourre & de laine : ce qui produit un long & mauvais travail, qui n'est jamais à l'épreuve du canon, & rarement du mousquet, & dont on ne vient à bout qu'avec du tems, du péril, & beaucoup de dépense; c'est pourquoi on évite, tant que l'on peut, d'attaquer par de telles avenuës.

RECONNOITRE un Poste, c'est lorsqu'une Troupe ou plusieurs personnes s'en approchent.

Quand elle est d'Infanterie, la Sentinelle, après le *Qui vive*, & avoir demandé le nom du Régiment, fait faire halte, & avertit le poste qui envoie pour reconnoître un Sergent ou Caporal, avec deux ou quatre Fusiliers, la bayonnette au bout du fusil, & présentant les armes.

Dans la Cavalerie, c'est le Maréchal des Logis, ou le Brigadier, l'épée à la main, avec deux ou quatre Cavaliers, le mousqueton haut.

RECRUES, sont des levées de Soldats, pour fortifier des Troupes qui sont sur pied.

L'Armée diminuë continuellement comme la neige au Soleil. Le Soldat meurt de mort naturelle, ou violente. L'Ennemi, les Paysans, les maladies, la famine, le chaud, le froid, les fatigues le font mourir. Il devient incapable de servir, par l'infirmité ou par vieillesse. On en tire des Armées pour la garde des Places. Ainsi les Armées, quoique victorieuses, ont toûjours besoin de *recruës*.

Lorsque Sa Majesté trouve à propos d'accorder des routes pour des *recruës* & des remontes, elle veut que les Majors des Régimens, tant d'Infanterie, que de Cavalerie, Hussarts & Dragons, & les Aides-Majors des Bataillons, qui sont séparés des Corps des Régimens envoyent au commencement du quartier d'hiver au Sécrétaire d'Etat de la guerre les Mémoires des routes dont chaque Capitaine a besoin, soit pour les *recruës* d'hommes, ou les chevaux de remonte de sa Compagnie.

Les routes qui sont expédiées pour faciliter aux Officiers les moyens de faire des *recruës* & des remontes, sont adressées au Major de chaque Régiment, lequel en doit tenir un contrôle où il marque à qui il les a délivrées & envoyées, & les Officiers à qui elles sont distribuées sont obligés à leur retour au Corps de les lui remettre ; pour les renvoyer au Sécretaire d'Etat de la guerre.

Quand on délivre directement des routes à des Officiers pour la conduite de leurs *recruës*, il en est donné avis aux Majors du Corps dont ils sont, afin qu'ils puissent se les faire remettre à l'arrivée desdits Officiers, & se faire rendre compte de l'usage qui en aura été fait, pour les envoyer au Sécretaire d'Etat de la guerre.

Par les Ordonnances de Louis XIV. & de Louis XV. dont l'une est du 5. Mars 1686. & l'autre du 1. May 1717. les Officiers ont défense de mener à leur Régiment des Soldats de *recruës* hors d'état de servir ; & les Officiers Conducteurs de *recruës* & de remontes, qui apprennent pendant leur route que les Régimens qu'ils vont joindre ont changé de quartier & de garnison, doivent se présenter avec leurs *recruës* ou remontes aux Commandans ou Intendans des Provinces où ils se trouvent, pour qu'ils leur expédient de nouvelles routes.

Autrefois il y avoit des Conducteurs de *recruës*, qui avoient plusieurs routes, & qui se faisoient payer par double emploi. Cela est formellement défendu, & il y a aussi punition envers ceux qui seroient capables de fabriquer de fausses routes, de changer ou de rayer quelque chose sur les routes.

Il y a des peines portées par les Ordonnances contre les Maires, Echevins, Consuls, Syndics, ou Marguilliers, qui composeroient avec des Officiers de *recruës*, ou d'une Troupe, pour convertir l'étape en argent, & qui enverroient au Sécretaire d'Etat de la guerre, & à l'Intendant de la Généralité la copie d'une route de Troupe de *recruë* ou de remonte, qui n'y auroient point passé, ou séjourné.

RECUIT : on dit, en terme de Fondeur d'Artillerie, mettre ou porter un moule au *recuit*, quand effectivement ce moule étant vuidé par dedans de la premiere terre qui avoit servi à le former, & qu'il ne reste plus que la chape, qui doit donner l'impression au métal, on le porte dans la fosse destinée

pour cela, on le *recuit*, on le séche avec force buches allumées que l'on jette dedans.

RECUL du canon, est un mouvement en arriere, qui lui est imprimé par l'activité & la force du feu, qui dans le tems de la décharge de la piéce, cherchant un passage de toutes parts chasse la piéce en arriére, & la poudre & le boulet en avant. Le *recul* du canon est ordinairement de 10. à 12. pieds, & pour le diminuer, & qu'il se remette de lui-même en batterie, on fait un peu pencher la plate-forme des Batteries du côté des embrasures.

REDANS, ou ouvrages à scie, sont des lignes ou des faces qui forment des angles rentrans & sortans, pour se flanquer les unes les autres. D'ordinaire le parapet du chemin couvert est conduit par *redans*: l'on fait aussi des *redans* du côté d'une Place, qui regardent le bord d'un marais, ou d'une riviere.

Les lignes de circonvallation & de contrevallation sont aussi flanquées de *redans*.

REDDITION d'une Place. Quand l'Assiégé ne voit plus d'apparence de pouvoir résister dans les retranchemens qui lui restent, il fait battre la chamade par des Tambours sur toutes les attaques, pour avertir l'Assiégeant qu'il veut se rendre, & arborer le Drapeau blanc. Dés-lors on cesse tous actes d'hostilités de part & d'autre, & l'on discontinuë même les travaux.

Les Articles de la Capitulation doivent être plus ou moins favorables à l'Assiégé, selon qu'il est plus ou moins en état de faire encore résistance. Ainsi on leur permet quelquefois de sortir Tambour battant, mêche allumée, drapeaux déployés, & avec un certain nombre de chariots couverts, où ils emmenent les déserteurs de l'Assiégeant, quelquefois sans battre le Tambour, ni déployer les étendarts & sans chariots.

D'autrefois on les fait prisonniers de guerre, & quelquefois aussi on les contraint de se rendre à discrétion: ce que l'on ne pratique qu'à l'égard des Places rebelles, qui ne se soumettent que par l'impossibilité de faire autrement.

C'est au Gouverneur de la Place à envoyer les demandes ou Articles de Capitulation par deux ou trois Officiers les plus qualifiés, qui servent d'Otages jusqu'à la reddition de la Ville, & c'est au Général à

y ajouter ou retrancher ce qu'il trouve à propos, & à leur tenir ensuite exactement sa parole dans tout ce qu'il leur aura accordé.

Ce qu'on ajoûte ordinairement aux demandes du Gouverneur, est que les Assiégés ne feront en se retirant aucun dommage ni insulte aux Habitans ; qu'ils seront obligés de livrer de bonne-foi leurs Magazins de munitions de guerre entre les mains des Commissaires nommés pour cela ; qu'ils délivreront de même tous les vivres des Magazins sans rien distraire, ou détériorer ; qu'ils montreront aux Officiers Mineurs toutes leurs mines & fougasses, & qu'ils donneront des sûretés à ceux de la Ville, pour les dettes légitimement duës par des Officiers malades, blessés, ou autrement.

Les Articles étant signés de part & d'autre, le Général commande les deux premiers Régimens d'Infanterie, avec un Lieutenant-Général, pour aller prendre possession de la Place, & y établir des corps de garde par tout où il est nécessaire d'en mettre.

Si la garnison doit être prisonniere, on la desarme, & on l'enferme en lieu sûr. Mais si elle doit sortir, le Général, après avoir fait mettre ses Troupes sur les armes, se rend à la Place où elle est assemblée, & après avoir reçu le salut des armes des Officiers, il la fait escorter par quelques Escadrons, jusqu'à l'endroit qui leur a été accordé.

Cela fait, le Général pourvoit la Ville d'un Gouverneur, & d'une Garnison suffisante pour la garder, & après avoir donné ordre de combler & d'abattre tous les ouvrages des attaques, de réparer les fortifications de la Place, & d'en faire même des nouvelles s'il le faut, il fait retirer son Armée dans quelques postes avantageux, à quelque distance de-là où elle puisse se rafraîchir, & être en état de défendre la Ville, jusqu'à ce que les réparations soient achevées.

Mais un Gouverneur avant que de rendre sa Place, doit observer de ne jamais parler le premier de Capitulation dans son Conseil, de peur que quelque mal-intentionné ne fît ensuite entendre que c'est par sa faute que la Place a été renduë.

Il doit écouter les avis des uns & des autres, sans paroître incliner ni pour ni contre, avoir égard aux bonnes raisons qu'on peut alléguer pour soutenir la défense, réfuter les mauvaises avec douceur, tâ-

chant de ranger ceux qui les avancent du côté des autres, & faire signer à chacun son avis, afin que si le Prince n'approuvoit point la résolution, personne ne pût nier sa signature. Cela fait, il fera signer un Mémoire de l'état des vivres, des munitions, des fortifications & de la garnison, dont il gardera un double dans sa poche, & enverra l'autre en Cour, demandant la permission à l'Ennemi, si l'on ne peut faire passer le Courier autrement.

Tout ceci doit être fait en tems & lieu de peur d'être obligé de se rendre avant d'avoir reçu la réponse. Lorsque l'ordre sera venu, le Gouverneur assemblera le Conseil, à qui il en fera la lecture, & quand on verra que la défense ne peut aller plus loin, on fera une grande sortie le jour d'auparavant, pour faire voir à l'Ennemi qu'on est en meilleur état qu'il ne pense, & le lendemain on fera battre la chamade.

Pendant ce tems-là on régle dans le Conseil les Articles de la Capitulation Si on attend du secours, il faut demander un tems limité, au bout duquel on promet de se rendre, expliquant clairement & nettement ses propositions, de peur d'en être la dupe, s'il se trouvoit quelque ambiguité.

Il faut renfermer dans ces Articles les Ecclesiastiques, la Noblesse, la Bourgeoisie, & faire venir les Magistrats, à qui on demandera ce qu'ils veulent faire mettre, les exhortant de ne point changer d'affection, en changeant de Maître, & leur promettant qu'ils retourneront bientôt sous leur premier Gouvernement.

On doit coucher les Articles par écrit, avec une grande marge où le Général Ennemi marquera ce qu'il accorde. Les Officiers qui les porteront doivent finement faire entendre dans leurs discours, qu'on n'étoit point du tout pressé de se rendre, & qu'on n'en parle si-tôt que pour obtenir des conditions plus honorables.

Cependant on fait toûjours monter la garde régulierement, ne souffrant point que les Soldats ennemis viennent visiter la bréche, ni que personne ne sorte de la Place, de peur qu'on n'avertisse l'Ennemi du mauvais état où sont les affaires.

Lorsque tout est signé de part & d'autre, on livre la Ville à l'Assiégeant de la maniere que je l'ai dit plus haut. Mais si l'Assiégeant ne vouloit accorder

Capitulation que sous des conditions honteuses, Gouverneur ne doit point l'accepter ; aprés a- repris ses ôtages & renvoyé ceux qu'il avoit, il tout hazarder, & faire une grande sortie géné- :, s'ouvrant un passage au travers de l'Ennemi, ordinairement ne s'y attend pas. *Voyez* CAPI- LATION.

EDOUTE, est un petit Fort de figure quar- , qui n'a que la simple défense de front destinée rvir de corps de garde, à assurer la circonvalla- , la contrevallation, & les lignes d'approche. en fait quelquefois à chaque retour de la tran- ee, pour couvrir les Travailleurs contre les sorties l'Ennemi.

La largeur de chacune de leurs faces, peut aller puis 8. toises jusqu'à 20. Leur parapet, qui est tenu de deux ou trois banquettes, & qui n'est pas t pour résister au canon, ne doit avoir que 8. a 9. eds d'épaisseur, leur fossé à peu près autant de rgeur & de profondeur.

Il y a plusieurs sortes de *Redoutes.* Les unes sont dinairement construites dans les angles rentrans de vant-fossé, aux environs du glacis, sur des hau- urs, ou dans des fonds, près de la Place, & sous on commandement.

Quand on le peut, on contre-mine les *Redoutes*, même on ménage une retraite souterraine qui com- unique à la Place. Le Soldat combat mieux quand croit ne pouvoir être coupé. Cette précaution est même nécessaire à tous les autres ouvrages de forti- ication, & la bonté d'une Place consiste dans la éfense réciproque que chaque piece peut se donner.

On place les *Redoutes* pour arrêter les Partis le ong des rivieres, afin d'en empêcher le passage, aux onts, aux écluses, pour empêcher qu'on ne les rule ; la garde de ces petits postes est de 50. ou 60. hommes, selon leur capacité. Ces *Redoutes* ne sont pas à l'épreuve du canon, ce ne sont que de simples bâtimens de maçonnerie de 2. ou 3. pieds d'épaisseur. Il y a cependant des *Redoutes* à l'épreu- ve du canon, employées pour défendre des avenuës, soutenir des postes, des lignes, ou des retranche- mens d'une Armée, & pour assurer des rivieres ou des hauteurs.

Elles ont 9. ou 10. toises de gorge, 12. de face, 7. ou 8. de flanc, un parapet de 3. toises d'épaisseur

ſur 6. à 7. pieds de haut, & une ou deux banquettes, un foſſé de trois ou quatre toiſes, avec chemin couvert & ſon glacis, & une bonne paliſſade.

RÉDUCTION des Troupes, eſt une réforme que le Roi fait dans ſes Troupes après une guerre. La derniere *réduction* qui s'eſt faite, eſt en 1736. & 1737. comme il paroît par pluſieurs Ordonnances. Les unes ſont du 5. Novembre 1736. qui portent la *réduction* des Compagnies franches d'Infanterie & de Dragons. Les autres ſont du 8. Janvier 1737. qui concernent la *réduction* des quatre Comagnies des Gardes du Corps, celle des deux Compagnies des Mouſquetaires, celle des Grenadiers à cheval, celle de la Gendarmerie, celle du Régiment des Gardes Françoiſes, celle de toutes les Compagnies des Régimens d'Infanterie Françoiſe & Etrangere, celle des Compagnies de Cavalerie Françoiſe & Etrangere & de Carabiniers, & enfin celle des Compagnies de Dragons & Huſſarts.

Toutes ces Troupes réduites au nombre porté par les Ordonnances ci-deſſus citées, ont été augmentées depuis le commencement de la guerre préſente, & ne ſouffriront de *réduction* que quand le Roi le jugera à propos.

RÉDUIT, eſt une ſorte de Citadelle toûjours incommode à la Ville où on la bâtit, parce qu'elle occupe plus de terrein en dedans que les autres, & à la Garniſon qu'on y met, qui s'y trouve extrêmement reſſerrée.

Quand on veut ménager la dépenſe, on retranche deux baſtions avec la moitié des deux courtines collaterales, enſuite l'on prend ſur la perpendiculaire qui coupe en deux également la courtine du milieu, un point plus ou moins éloigné de cette courtine, ſelon qu'on veut plus ou moins s'étendre dans la Place, & de ce point on décrit une portion du cercle, qui paſſe par l'extrémité des deux moities de courtine, qu'on a retranchees ; après quoi on diviſe cet arc en trois également, ce qui donne trois côtés extérieurs qu'on fortifie à l'ordinaire, & c'eſt ce qu'on appelle un *Réduit*.

Une bonne Citadelle eſt préférable, quoiqu'elle coûte plus, à cette eſpéce de Fortification. Si cependant une Place étoit médiocrement peuplée, & qu'on pût en contenir les Habitans avec une petite Garniſon, ou ſi après avoir fait une bonne Citadelle, on

jugeoit à propos de se rendre Maître de quelques-autres postes ; on pourroit alors faire des *réduits* à la maniere de M. de Vauban, en cette sorte.

On prolongeroit les flancs du bastion vers la Ville, plus ou moins, selon le plus ou moins d'espace qui seroit nécessaire ; on feroit à chaque extrémité un petit bastion, que l'on joindroit l'un à l'autre par une courtine ; on feroit aussi des orillons au grand bastion plus grands qu'à l'ordinaire, afin qu'ils pussent flanquer les faces des petits bastions qui sont tournés de ce côté-là : après quoi on sépareroit la Place d'avec le *réduit* par un fossé, & l'on feroit une esplanade.

Il faut toûjours observer de faire une porte dans la retraite de l'orillon dans ces *réduits*, pour pouvoir y faire entrer du secours, en cas de besoin.

Si la Place étoit fortifiée selon le second ou troisiéme systême de M. de Vauban, c'est-à-dire avec des Tours bastionnées, on abattroit une Tour bastionnée, & après avoir comblé le petit fossé, entre la contregarde & la Place, on prolongeroit vers la Ville les flancs de la contre-garde, & l'on acheveroit le reste, comme je viens de dire, ce qui donneroit un *réduit* plus grand que le précédent.

Ces *réduits* occupent moins de place dans une Ville, que ceux dont nous avons parlé, & ont cependant plus de capacité en dedans, à proportion de leur grandeur.

Il y a aussi des *réduits* qui sont des espéces de petites demi-lunes formées dans la grande sur l'angle rentrant de la contrescarpe, dont les murs sont percés de petits trous, qui ont 2. ou 3. pouces d'ouverture en dehors, & 18. ou 20. en dedans. Les demi-gorges ont 6. toises. Les flancs sont paralleles à la Capitale, & en ont 4 ; & de l'extrémité de ces flancs on tire les faces paralleles à celles de la demi-lune ; on y fait tout autour un petit fossé large de 3. toises & profond de 10. pieds.

RÉFORME, est le licenciment d'un Corps entier de gens de guerre, ou de quelqu'une de ses parties. On réforme des Régimens entiers en les supprimant, ou l'on retranche entierement quelques-unes de leurs Compagnies, pour en distribuer ou incorporer les hommes dans celles qui sont conservées, ou bien enfin on réduit le Régiment en Compagnies

franches. La *réforme* se fait ordinairement sur la fin d'une guerre, pour la décharge des finances du Prince, & pour le soulagement de ses Peuples. Il y a différence entre cassation & *réforme*. La cassation est toûjours injurieuse, & suppose une grande faute contre le Service.

La *Réforme* se fait en hommes comme en chevaux.

Après la campagne, il se fait aussi une *réforme* dans les Commis & les Equipages des Vivres.

Le Directeur Général commence d'abord par les Equipages; & la premiere chose qu'il fait, c'est une revuë exacte, pour sçavoir non-seulement le nombre de ses chevaux, mais aussi pour connoître les mauvais qui ne peuvent se remettre pendant le quartier d'Hiver, & dépenseroient plus qu'ils ne valent.

Le Capitaine-Général, accompagné des Officiers particuliers, les lui font voir. On en dresse un Procès verbal en forme d'état, où l'on spécifie le poil, l'âge, la hauteur, & l'Equipage d'où on les tire, ce qui est certifié par le Capitaine-Général; ensuite on les envoie dans des écuries pour être vendus incessamment, & le produit en est remis entre les mains du Tresorier des Equipages, suivant l'ordre du Directeur Général des Vivres mis au bas de cet état.

Après que les bons chevaux sont séparés des mauvais, on en compose des Equipages entiers, dont on donne le soin aux meilleurs Capitaines, cassant ceux qui n'ont pas fait leur devoir pendant la campagne, de même que les Conducteurs. On ne garde aussi que les Maréchaux & les Charretiers, qui ont donné des preuves de leurs bons services; & quand cette *réforme* est faite, on marque de nouveau les chevaux, afin qu'on ne puisse les changer.

On remet les caissons & les charrettes sous des hangars dans des lieux commodes pour les rétablir pendant l'Hiver, & l'on renvoie les chevaux à vuide dans leurs quartiers pour ne point les fatiguer. On ne donne seulement qu'un caisson par Equipage pour porter les ustensiles, les médicamens, les fers & les clous, dont on dresse un Mémoire au bas de l'état de l'Equipage, que le Capitaine signe double pour en rendre compte, & quand tout est achevé, le Capitaine-Général les fait partir.

On retranche aussi pour lors les appointemens des Officiers des Equipages, parce qu'ils ne sont pas obligés a une si grande dépense. Les Capitaines ne touchent plus que 100. livres, & les Conducteurs 45. Les Marechaux & les Charretiers reviennent à la solde qu'ils touchoient avant la campagne.

On casse les Bourreliers & les Charrons, parce qu'on n'en a plus de besoin ; & quand on est arrivé au quartier, on réforme encore les Charretiers & les Hauts-le-pied, car il ne faut alors qu'un bon Valet pour panser huit ou dix chevaux. On garde toûjours les plus sages, les plus fidéles, & les plus soigneux.

Aprés la reforme des Equipages suit celle des Commis à la conduite, & des autres Commis qui ont servi en campagne, dont on ne réserve que ceux qui ont de l'intelligence, & qu'on peut placer, les uns dans les Bureaux des Comptes, les autres dans des Places, qui demandent des Commis capables. *Voyez* RÉDUCTION de Troupes.

REFORMÉ (Officier) est en général un Officier dont la place & la charge a été supprimée, de sorte qu'il demeure quelquefois dans le même Corps, en qualité de Capitaine en pied *réformé*, ou bien il y demeure en qualité de Capitaine, ou de Lieutenant en second, c'est-à-dire qu'il soulage l'Officier en pied, & qu'il fait une partie du Service, ou enfin il y reste en qualité de Capitaine ou de Lieutenant *Réformé*, à la suite d'une Compagnie maintenuë sur pied, & il y demeure toûjours avec l'avantage d'être conservé dans son rang d'ancienneté, & en état de monter aux Charges vacantes, selon la date de sa Commission, ou de son Brevet.

REFOULER. Quand la poudre est dans le canon ou dans le mortier, on la *refoule*. C'est la fouler, & rebattre plusieurs fois.

REFOULER : la mer *refoule*, c'est-à-dire, la marée descend.

REFOULER la marée : c'est aller contre la marée : ce qui est le contraire d'étaler la marée.

REFOULOIR, est ce long bâton ou hampe qui porte à son extrémité une boëte, masse ou tête de bois, de forme cylindrique, c'est-à-dire également gros en haut comme en bas, avec laquelle on presse la poudre dans la piéce.

REFRAIN, terme de Marine, est le retour ou rejaillissement des houles ou lames, quand la mer brise.

REGIMENT, est un Corps de Troupes composé, si c'est Infanterie, d'un ou plusieurs Bataillons, commandés par un Colonel : si c'est Cavalerie ou Dragons, d'un ou plusieurs Escadrons, commandés par un Mestre de Camp.

Entre plusieurs termes qui peuvent avoir produit l'étymologie de *Régiment*, celui de *regie* venant du Latin *regere*, *gubernare*, doit lui être préféré. Le *Régiment* est gouverné par un Colonel. Cependant M. Beneton, grand Etymologiste, préfére le mot François *régime*, produit du Latin *regimen*. Le mot de *régime* est usité dans la Physique, pour exprimer un Corps composé de plusieurs autres. Mais ce n'est qu'une étymologie qu'il hazarde.

L'Infanterie a été mise en Corps de Régiment, plûtôt que la Cavalerie. On en fait monter l'origine à Henri II. en 1558.

On trouvera à la fin de ce second Volume le rang & la liste de tous les Régimens d'Infanterie, de Cavalerie Françoise & Etrangere, & celle des Régimens de Dragons & d'Hussarts.

REGLE, instrument qui sert à tracer une ligne droite Dans l'Artillerie la *régle* est divisée, & porte les différens diamétres & calibres des piéces & boulets.

REITRES, étoient des Cavaliers venus d'Allemagne, qui commencerent à servir dans nos Armées avec les Carabins sous Henri III.

Ils firent disparoître les Cavaliers Orientaux.

RELACHER, terme de Marine, est discontinuer le cours en droiture pour mouiller, ou dans le Port du partement, ou dans quelqu'autre parage de la route.

RELAIS, ou BERME, est une largeur de terrein au pied du rempart, du côté de la campagne, destinée à recevoir les débris que le canon des Assiégeans fait dans le parapet, & à empêcher que ces démolitions ne comblent le fossé. Pour plus de précaution, on palissade les *bermes*.

RELEVER une Sentinelle, c'est mettre un autre Soldat de garde en la place de celui qui étoit en faction.

RELEVER la tranchée ; c'est monter la garde à la tranchée, & prendre le poste d'un autre Corps de Troupes, qui descend la garde. *Voyez* TRANCHÉE.

RELEVER

RELEVER un Vaiſſeau, c'eſt le mettre à flot quand il a touché. *Voyez* ECHOUER.

RELIEF, eſt un ordre que l'Officier obtient du Miniſtre, pour ſe faire payer ſes appointemens échus pendant une abſence qu'il a faite du Corps.

REMETTRE un Bataillon, *remettre* les rangs, *remettre* les files, ou ſimplement ſe *remettre*; c'eſt revenir ſur ſon terrein aprés avoir fait des doublemens, des contre-marches, ou des converſions. Ainſi c'eſt reprendre ſes premieres diſtances, & faire face ſur le même front où l'on étoit avant le mouvement. Quand les doublemens ſe font par files, il faut toûjours ſe *remettre* par le contraire du doublement.

Par exemple, ſi on a doublé les files à droite, il faut ſe *remettre* en faiſant à gauche, & ſi on double les files à gauche, on ſe remet en faiſant à droite. Mais aux doublemens qui ſe font par rangs, on ſe remet de la même maniere qu'on a doublé; c'eſt-à-dire, que ſi on a doublé à droite, on fait encore à droite pour ſe remettre, & ſi on a doublé les rangs à gauche, on ſe remet en faiſant encore à gauche.

REMOLAR, eſt un Officier de Galére, qui a ſoin des rames.

REMONTE d'un Cavalier, eſt le ſecours qu'on lui donne, en lui fourniſſant un cheval, quand il eſt démonté.

Quand un Capitaine fait le décompte à ſes Cavaliers, il régle ce qu'il a fourni pour la *remonte*.

La fourniture de l'Etape eſt réglée par l'Ordonnance du Roi du 13. Juillet 1727. Elle porte, qu'elle doit être faite en tems de guerre ſans aucun retranchement aux Capitaines & Lieutenans de Cavalerie conduiſant des recruës & des *remontes*, tant en vivres qu'en fourrage Mais comme en tems de paix les Officiers n'ont pas, à beaucoup près, le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre, ils n'ont pendant la paix que la moitié des fourrages qui ſont attribués à leur grade; mais on ne leur retranche rien ſur les rations des vivres, qui leur ſont fournies en tout tems ſur le même pied. Comme les routes des *remontes* s'expédient de la même maniere que les routes des Récrues. Je renvoye au mot *Recruës*, où je parle de la maniere que ceux qui les conduiſent ſe doivent comporter, pour

se conformer aux Ordonnances du Roi, données à ce sujet.

REMORQUER, terme de Marine, c'est faire voguer un Vaisseau à voiles par le moyen d'un Vaisseau à rames. Le mot de *toüer* marque la même action : mais on toue par le cabestan & par la hansiere, & l'on *remorque* par un Vaisseau à rames.

REMPART, est la hauteur des terres qui couvrent le corps d'une Place, ou le terre-plain d'un Ouvrage, & qui porte le parapet du côté de la Campagne. Sa hauteur ne doit pas passer trois toises, ni son épaisseur dix à douze toises, à moins qu'on n'y soit contraint par la nécessité d'employer toutes les terres qu'on a tirées en creusant le fossé, parce que ces mêmes terres ne peuvent servir qu'à faire la masse du rempart, & a élever des cavaliers, ou bien à faire le glacis du chemin couvert.

L'usage du *rempart* est premierement d'empêcher l'ennemi d'entrer dans la Place ; secondement de couvrir la Ville & les Places d'Armes, les Magazins & les Logemens des Gens de guerre, du canon des Ennemis ; troisiemement il commande au-dehors de la Place, & dans les travaux des ennemis ; quatriémement il sert à mettre les piéces de canon en batteries, à ranger les troupes pour la défendre en cas de brêche, à y faire des retranchemens, des soûterrains ou logemens à l'épreuve de la bombe ; cinquiémement pour empêcher la desertion des Troupes.

Les *remparts* bas & les *remparts* hauts ont leur défaut. Les *remparts* fort hauts coutent beaucoup, sont exposés aux batteries des ennemis, & leurs debris comblent le fossé ce qui en facilite le passage. Ceux qui sont destinés pour sa garde ne peuvent tirer qu'en plongeant, & il y a un grand espace de *rempart* qui n'est pas vu. Les *remparts* bas coutent moins à bâtir, ils sont moins exposés au canon, il n'y a point d'espace dans le fossé qui ne soit défendu de front, & tous les coups sont rasans, mais ils peuvent être facilement commandés par les hauteurs des environs, ou par les Ouvrages des ennemis.

L'Escalade en est facile & la desertion aussi, mais on peut remédier à la desertion & aux surprises, par des fraises & des palissades La meilleure maniere de faire les *remparts*, est de les faire revêtus de maçonnerie jusqu'au rès de chaussée, afin d'éviter l'ébou-

lement des terres, & le reste revêtu de gazon ou de brique, ce qui empêche les éclats du canon, qui tuent ou blessent les Soldats qui sont aux environs, & rendent inutiles les fausses braies. Les parties du *rempart* sont le talus intérieur ou extérieur, le parapet, la banquette & le terre-plain. *Voyez* MURAILLE.

Voici, selon la moyenne fortification de M. de Vauban, la maniere de construire un *rempart*. Le *rempart* a ordinairement 15. pieds de hauteur sur le niveau de la Place; pour éviter l'affaissement des terres, on lui donne en-dedans une pente égale à sa hauteur ou du moins aux deux tiers, qu'on nomme talus intérieur pour le distinguer de l'extérieur.

On met le long de ce talus en certains endroits des rempes, ou pentes extrêmement douces pour monter sur le *rempart* : elles ont deux toises de largeur & sont prises sur le talus interieur. On les place selon l'occasion & le besoin, tantôt à l'angle du *rempart*, vis-à-vis l'entrée du Bastion, quand le Bastion est plein, tantôt le long des flancs, ou à l'angle flanqué, quand le Bastion est vuide.

Le bord extérieur est toujours revêtu ou d'un simple gazon, ou d'une muraille de pierre, ou de brique. Quand il est revêtu d'un simple gazon on ne peut guere se dispenser de faire son talus exterieur égal à sa hauteur, ou du moins aux deux tiers, pour empêcher l'affaissement des terres; & comme l'ennemi pourroit y monter facilement, on plante au niveau du haut du *rempart*, autrement dit le terre-plain, des fraises qui sont des pieux quarrés posés presque horizontalement à 6. pouces de distance les uns des autres & sortans en-dehors de 12. ou 13. pieds pour empêcher les escalades.

Quand le *rempart* est revêtu d'une muraille, ce que M. de Vauban a toujours observé, le talus extérieur doit être égal à la cinquiéme partie de sa hauteur: ainsi en donnant 15. pieds de hauteur au *rempart*, le talus extérieur doit être de 3. pieds; & ces 3. pieds de talus extérieur étant ajoutés aux 15. pieds du talus intérieur, réduisent la largeur du *rempart* au sommet à 9. toises, sur lesquelles il faut encore prendre l'épaisseur du parapet & de la banquette.

RENARD, en terme de marine est une petite palette de bois sur laquelle on a figuré les trente-

deux airs de vent. A l'extrémité de chaque air de vent, il y a six petits trous qui sont en ligne droite. Les six trous de chaque rumb representent les six horloges ou les six demi-heures du quart du timonier, qui pendant son quart marque sur le *renard* combien le Vaisseau a couru de demi-heures, ou d'horloges sur chaque air de vent; ce qu'il marque par une cheville qu'il met dans un des petits trous: de sorte que si le sillage du Vaisseau a été sur le Nord pendant quatre horloges, le Timonier met la cheville dans le quatriéme trou du Nord. Ce qui sert à assurer les estimes & les pointages. Le *renard* est attaché à l'artimon proche l'habitacle.

RENDRE le bord, terme de marine, renverser le bord. *Voyez* BORD.

RENDU : Soldat *rendu* : on ne se sert aujourd'hui que du terme de Déserteur pour désigner un Soldat qui passe à l'ennemi, & de *rendu* pour celui qui met les armes bas.

RENFORT est une partie de la piéce du canon. La piéce de canon est ordinairement de trois grosseurs ou circonférences. Le premier *renfort* qui forme la premiere circonférence de la piece, est depuis l'astragale de la lumiere, jusqu'à la plate-bande & moulure qui est sous les anses.

Le second *renfort*, qui est la seconde circonférence est depuis cette plate-bande & moulure, jusqu'à la plate-bande & moulure, que l'on trouve immédiatement aprés les tourillons.

Ces deux *renforts* vont toujours en diminuant, & ensuite est la volée, troisiéme circonférence qui est aussi moindre en grosseur.

RE'S-DECHAUSSÉE ou niveau de Campagne. *Voyez* NIVEAU.

RESERVE : *Corps de reserve* est un Corps de Troupes destiné, ou pour se jetter promptement dans le Camp & en augmenter la garde en cas de besoin, ou pour empêcher l'Ennemi d'approcher ce Camp par les derrieres.

Un *Corps de reserve* sert encore à venir charger en flanc l'Armée ennemie, en se déployant subitement, d'un côté ou d'autre. L'usage des *Corps de reserve* est fort ancien.

Dans l'action de Thymbara il y avoit à la *reserve* du Camp de Cyrus, des chameaux portant chacun des Archers, & l'on prétend même que ce fut la vue

& l'odeur de ces animaux, qui commença à ébranler les Cavaliers Lydiens, leurs chevaux n'étant pas accoutumés à voir ni à sentir de tels adversaires.

Ce fut un Corps de *reserve*, qui à la Bataille de Pharsale vint subitement rafraichir les Soldats de l'Armée dont ce Corps étoit, & contribua beaucoup à la victoire que *César* remporta sur *Pompée.*

Les *Corps de reserve* se sont toujours conservés, & il n'y a point de Nation qui n'en fasse usage. Ils contribuent beaucoup au gain d'une Bataille. On doit l'invention des *Corps de reserve*, dit Vegéce, aux Lacedemoniens; les Carthaginois les imiterent, & les Romains ensuite. Mais l'invention en est plus ancienne, comme je l'ai dit plus haut.

Les Romains, tant sous les Consuls, que sous les Empereurs avoient en réserve derriere l'Armée des Troupes d'élite de Cavalerie & d'Infanterie. Les unes se portoient vers les ailes, les autres vers le centre, & étoient toujours prêtes à voler dans l'instant, par tout où l'on étoit pressé trop vivement, afin d'empêcher la disposition générale de se rompre.

Leur Corps de Bataille n'avoit qu'une action générale, pour repousser ou pour rompre, s'il se pouvoit, les Ennemis. Mais si l'occasion demandoit de former le *cuneus*, c'étoit avec des *Corps de reserve* qu'ils faisoient ces dispositions. Quand ils n'avoient pas de Troupes de reste, ils aimoient mieux faire un front de Bataille plus court pour se ménager des *reserves* plus considérables.

C'est la sage précaution qu'ont toujours des Généraux habiles. Dans leur ordre de Bataille ils pensent à se reserver des Troupes fraiches pour le besoin. Dans les Armées Romaines le Général en chef commandoit l'aile droite, le second se plaçoit au centre de l'Infanterie, & le troisiéme avoit son poste à la gauche, & tous les trois avoient chacun à leur commandement un *Corps de reserve* à portée de le secourir dans le besoin.

RESOLUTION: la *résolution* est une qualité nécessaire à un Général. Consulter lentement, exécuter promptement & avec vigueur, c'est l'avis des Sages. Un Général après sa *résolution* prise ne doit plus écouter ni doutes, ni scrupules. Il faut qu'il suppose que tout le mal qui peut arriver n'arrive pas toujours, soit que la providence le détourne ou que

l'adresse l'évite, ou que l'imprudence des ennemis ne s'en avise pas.

RETIRADE ou coupure, est un retranchement qui se forme ordinairement par deux faces, qui font un angle rentrant, & qui se prépare dans le corps d'un ouvrage, dont on peut disputer le terrein pied à pied : lorsque les premieres défenses sont rompues, on les fait quelquefois d'un fossé bordé d'un parapet, & quelquefois la *retirade* n'est qu'un arrangement de fascines chargées de terres, de gabions, de bariques, ou de sacs à terre, avec un fossé ou sans fossé avec des palissades ou sans palissades.

RETOURS de la Mine. *Voyez* GALERIE.

RETOURS de la Tranchée sont les coudes & les obliquités, qui forment les lignes de la Tranchée, qui sont en quelque façon tirées paralléles aux côtés de la Place qu'on attaque pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la tranchée, qui par le chemin le plus court ne sont séparées, que par une petite distance. Aussi quand la tête est attaquée par quelque sortie de la Garnison, les plus hardis des Assiégeans pour abreger le chemin des *retours*, sortent de la ligne, & vont à découvert repousser la sortie & couper l'ennemi en le prenant à dos.

RETRAITE est le mouvement que fait un Corps qui plie devant un autre, soit par l'inégalité, soit par le desavantage du terrein, *&c.* En Plaine elle se fait par la Cavalerie qui couvre l'Infanterie, & dans les défilés l'Infanterie borde les ravins, haies, *&c.* pour faciliter celle de la Cavalerie qui se met en bataille à mesure qu'elle passe au-delà du défilé pour recevoir à son tour l'Infanterie, & la laisser remettre en marche.

Les *retraites* ne sçauroient se faire avec trop de lenteur & de précaution. La tête doit être attentive aux mouvemens que fait la queue, & faire des haltes fréquentes pour lui donner le tems de joindre ou de la secourir.

Si dans sa *retraite* on a une riviere à passer, la premiere ligne après l'avoir passée, se met en Bataille de l'autre côté pour proteger la seconde qui doit couper ou replier ses ponts derriere elle.

Les *retraites* quand on est suivi doivent se faire de façon qu'une premiere ligne se replie dans les intervalles d'une seconde, qui fait un mouvement en

avant pour recevoir l'ennemi qui ne manque pas de s'abandonner sur celle qui se replie, & qui a dû l'écarter auparavant en faisant feu & pour la deuxiéme de même.

Avant une affaire prévue dont le succès est toujours incertain, on devroit rendre la communication de ses derrieres facile. S'il s'y trouve une riviere on ne sçauroit y faire trop de ponts. L'arriere-Garde d'une Armée, qui se retire doit être composée de Troupes d'élite, parce que la confusion s'y mettant, se communique facilement, & presque sans remède au reste. M. le Maréchal de Broglie dans les *retraites* qu'il a faites en Bohême & en Baviere, avoit formé à cet effet un Corps de Grenadiers, & un autre des Carabiniers de l'Armée.

Il y a des Généraux, & presque tous, qui préférent les *retraites* de nuit. Ils font reconnoître les chemins, & s'éloignent en diligence à la faveur de l'obscurité, afin que l'ennemi ne s'en appercevant qu'à la pointe du jour, ne puisse les atteindre. Cependant ils envoient en avant de l'Infanterie pour occuper sur leur marche des collines avantageuses s'il y en a, sous lesquelles ils puissent sur le champ mettre toute leur armée en sureté, & si l'ennemi s'attache à les poursuivre, l'Infanterie qui occupe les hauteurs, fond sur lui avec la Cavalerie.

Il n'y a rien de plus dangereux pour des gens qui poursuivent inconsidérement, que d'être attendus par des Troupes préparées à les recevoir ou embusquées. Les *retraites* sont de vraies occasions pour dresser des embuscades, parce ce qu'on s'abandonne avec moins de précaution sur des gens qui semblent fuir, & plus cette confiance est excessive, plus les risques en sont grands.

Les surprises n'arrivent dans les marches que quand on n'est pas sur ses gardes, ou que l'on ne soupçonne aucun danger ; c'est ce qu'il faut éviter, car le nombre, & même la valeur ne servent de rien à ceux qui y sont pris.

Quand l'Ennemi se retire, voici le piége qu'on lui peut tendre. On le fait suivre à la piste par un petit détachement de Cavalerie, & l'on envoye en avant par d'autres chemins un bon Corps de Troupes se placer secrettement sur sa marche. Lorsque ce détachement de Cavalerie a atteint l'Armée Ennemie, il la tâte legérement & se retire aussi-tôt,

L'Ennemi s'imaginant que tout le risque est passé, ne l'observe plus, & laisse marcher ses Troupes en desordre : alors ce Corps qui étoit allé l'attendre par un autre chemin, tombe sur lui, & lui fait subir la peine de son imprudence. Un Général avisé, pour ne point tomber dans les embuscades, envoye devant lui occuper les lieux difficiles, & les défilés des bois, lorsqu'il y en a à traverser, & assure encore par derriere sa *retraite* contre la poursuite de l'Ennemi, en lui barrant les chemins avec des abatis d'arbres.

Au reste les occasions de surprises, & d'embuscades dans les *retraites* sont presque toujours communes à l'un & à l'autre Parti. Celui qui se retire peut laisser derriere lui des Troupes dans des Vallées propres à cela, ou dans des Campagnes couvertes de bois ; & si l'Ennemi tombe dans le piége, il peut revenir sur ses pas, & joindre ses forces à celles de son embuscade.

Pour celui qui poursuit, il peut faire prendre de l'avance à de bonnes Troupes par des routes détournées, pour couper le chemin à son ennemi, & l'attaquer de front, tandis que l'Armée, qui le suit l'attaque par derriere.

Celui qui est poursuivi peut remarcher & tomber la nuit sur son Ennemi dans le tems du sommeil ; & celui qui poursuit, peut aussi, quoique fort éloigné de son adversaire lui dérober des marches, & le surprendre au passage des riviéres. Celui qui précéde tâche d'écraser les Troupes de l'ennemi qui passent les premieres, pendant que le reste en est séparé par le lit de la riviere : & l'Armée qui suit, double le pas pour atteindre ceux des ennemis qui n'ont point encore dû passer.

RETRAITE, battre la *retraite*. Dans toutes les Villes de guerre, le soir avant que de fermer les Portes, ce qui est ordinairement une demi-heure avant la nuit, le Tambour de Garde monte sur le parapet du rempart, & bat la *retraite*, & tous les Tambours en corps, qui ont à leur tête un Tambour Major s'assemblent sur la Place d'Armes, d'où ils partent pour battre la *retraite* dans les principaux quartiers de la Ville, afin d'avertir les Soldats de se retirer dans leurs casernes ou chez leurs Hôtes. La *retraite* se bat à neuf heures dans l'Eté, & au jour finissant dans l'hiver.

RETRAITE se dit aussi des emplois dans les Places pour les Officiers d'Infanterie, & des pensions pour ceux de Cavalerie.

RETRAITE ou Relais, est un petit espace qu'on laisse sur l'épaisseur d'un mur ou autre ouvrage, à mesure qu'on l'éléve. Les parapets sont toujours bâtis en *retraite*.

RETRAITES de Hunes, ou cargues de hunes, terme de marine, sont des cordes qui servent à trousser le hunier.

RETRANCHEMENT, est toute sorte de travail, qui fortifie un poste contre l'attaque de l'ennemi. Ainsi ce mot veut dire un fossé bordé de son parapet, ce qui est sa plus ordinaire signification, & il est pris aussi pour des fascines chargées de terre, des gabions, des barriques, des sacs à terre.

REVERS. Ce mot veut dire à dos, ou par derriere. On dit battre de *revers*, voir de *revers*, commander de *revers*.

REVERS, écoute de *revers*, bouline de *revers*, bras de *revers*, en terme de Marine, sont les écoutes, les boulines & les bras qui sont sous le vent que l'on a largués, qui ne sont point halés & qui ne servent point jusqu'au revirement; de sorte que quand on vire le bord, les manœuvres qui étoient de *revers* se mettent au vent, & alors elles deviennent manœuvres ordinaires ou manœuvres de service, & au contraire, celles qui étoient manœuvres de service, deviennent manœuvres de *revers*, parce qu'elles ne sont plus au vent.

REVESTEMENT est un ouvrage de maçonnerie, fait pour soutenir les terres.

REVESTEMENT DU REMPART est un simple gazon ou une muraille de pierre ou de brique.

Chez M. de *Vauban*, c'est une muraille qui a son fondement au-dessous du fond du fossé. Son talus commence au fond du fossé & se termine au cordon, qui est au niveau du terre-plain: le cordon est rond & a environ 10. ou 12. pouces de diametre. Le sommet de la muraille au cordon, selon la méthode de M. de *Vauban*, a toujours 5. pieds d'épaisseur, & son talus est toujours la cinquiéme partie de sa hauteur, d'où on tire une méthode facile de trouver l'épaisseur qu'il faut donner au pied, par dessus le fondement, dès qu'on sçait la hauteur qu'on veut lui donner.

Ainsi supposant qu'on veuille donner trente pieds de hauteur à la muraille, il n'y a qu'à prendre la cinquiéme partie de la hauteur 30. qui est 6. & l'ajouter à l'épaisseur qu'on doit lui donner au cordon qui est 5. ce qui fait 11. pour l'épaisseur de la muraille par dessus le fondement. On ne peut pas donner de même des regles pour l'épaisseur du fondement, parce que cela dépend de la qualité du terrein, qui n'est pas toujours le même.

Afin que cette muraille soutienne plus facilement la poussée des terres du rempart, on y ajoute en dedans de 15. en 15. pieds, ou de 18. en 18. selon le besoin des éperons ou contreforts, qui sont de petites murailles perpendiculaires au *revêtement*. Leur hauteur monte tout au moins jusqu'au cordon.

Dans les ouvrages où le *revêtement* n'est élevé qu'à la moitié ou aux trois quarts du rempart, & le surplus en gazon, on regle son épaisseur comme s'il devoit être élevé en maçonnerie jusqu'au sommet du rempart. Par exemple si on élevoit 15. pieds en gazon, au-dessus du *revêtement*, il faudroit augmenter l'épaisseur au sommet de 3 pieds, avec 5. qu'elle auroit déja pour en avoir huit à la naissance du gazon.

Dans les endroits où on fait des Cavaliers, comme à Maubeuge, il faut augmenter le *revêtement* d'un demi-pied d'épais, pour chaque cinq pieds de hauteur, que le Cavalier a au-dessus du *revêtement* & la solidité des contreforts doit être augmentée à proportion, ce qui doit s'entendre des gros *revêtemens* de la Place, & non pas de ceux qu'on fait quelquefois au Cavalier, & seulement quand le pied du Cavalier approche de trois ou quatre toises du parapet.

Ces *revêtemens* ne sont proposés que pour la maçonnerie, qui doit soutenir des grands poids de terre nouvellement remuée, & non pas celle qu'on endosse contre la terre vierge, qui ne l'a pas encore été, comme sont la plupart des *revêtemens* des fossés.

REVIREMENT, terme de Marine, est un changement de bordée, lorsque le Vaisseau ayant couru sur un air de vent, on pousse le gouvernail à stribord ou à bas-bord, pour courir sur un autre rumb.

REVIRER est tourner le Vaisseau par la manœuvre des voiles & par le jeu du gouvernail.

REVOLINS, terme de Marine, sont de certains tourbillons surprenans, & qui tourmentent les

Vaisseaux, soit à l'ancre, soit sous voiles.

REVUE, est l'assemblée d'un Corps, ou de plusieurs Corps de Troupes, qui sont sous les armes, pour voir si elles sont complettes ou en bon état, ou bien pour toucher la montre. On dit passer en *revue*, se présenter en *revue*, faire la *revue*, assister à la *revue*, *revue* de Major, d'Aide-Major, de Colonel, de Commissaire, & d'Inspecteur.

La *revue* des Troupes s'est faite dans tous les tems. Si dans les commencemens on ne trouve pas des Inspecteurs ou des Commissaires nommés à cet Emploi, les Généraux d'Armée, les Rois même, comme nous le voyons dans l'histoire de Clovis, faisoient la *revue* de leurs Troupes, avant que de les mettre en Campagne. Mais comme on licencioit ces Troupes en tems de paix, on doit penser qu'on n'en faisoit la *revue* qu'en tems de Guerre.

Dans la suite des tems les Compagnies d'ordonnance (Troupes à la solde de nos Rois) passoient en grande *revue* deux fois par an, avant que d'entrer en Campagne, & avant que de sortir pour aller en Quartier d'hiver.

Ces deux *revues* générales étoient ce que sont celles des Inspecteurs d'à présent C'étoient des Commissaires extraordinaires, nommés par la Cour, qui les alloient faire; & la Chambre des Comptes qui nous conserve beaucoup de rôles de ces *revues*, signés & scellés des Sceaux de ceux qui les faisoient, prouve que ce n'étoit que des Gens de Condition, que la Cour chargeoit de pareils Emplois.

Outre ces *revues* générales, il y en avoit de particulieres, faites par des Commissaires ordinaires, & d'un moindre rang, que ceux dont je viens de parler. Celles-ci ne se faisoient que pour s'assurer au juste du payement qu'il falloit pour les Gendarmes effectifs, & empêcher que les Commandans n'y missent des passe-volans, ou ne licenciassent de leurs gens mal-à-propos, pour profiter de la paye.

Comme ces *revues* particulieres n'étoient pas d'une aussi grande conséquence que les générales, les Compagnies n'y paroissoient point en armes. Chaque Cavalier passoit, vêtu simplement de sa casaque d'ordonnance, qu'il portoit même souvent sur son bras, comme les Chanoines portent l'Aumusse, & cela s'appelloit faire la montre en robe, pour distinguer cette *revue* de la montre en armes, qui se faisoit de-

vant les grands Commissaires, ou devant le Général de l'Armée.

Quand les Commissaires des Guerres & les Inspecteurs vont faire la *revue* des Troupes, qui sont en Garnison, les Tambours battent la générale, & ensuite les autres ordonnances; après quoi les Régimens qui doivent passer les premiers, se vont mettre en bataille dans la Place d'Armes, ou en tel autre lieu marqué.

Quand le Commissaire ou l'Inspecteur est arrivé, chaque Compagnie forme une haie, pour qu'elle puisse être plus aisément comptée & examinée; & comme chaque Régiment y doit être en entier, on fait relever les Escouades de l'un par un Détachement de l'autre, que ceux qui ont passé les premiers relevent ensuite.

Quand un Bataillon est seul dans une Garnison, on fait relever les postes par la Compagnie des Grenadiers, laquelle passe après qu'elle a été relevée. Le Gouverneur & le Major de la Place doivent être présens à cette *revue*. Pour cet effet le Major du Régiment doit donner à celui de la Place un livret conforme à celui qu'il donne au Commissaire, avec qui il doit compter les hommes & faire les autres examens, afin que comme le Gouverneur & lui en doivent signer les extraits conjointement avec le Commissaire, il soit assuré ne le faire qu'avec connoissance de cause.

La *revue* étant faite, si le Gouverneur veut voir défiler les Troupes, elles passent devant lui, en lui rendant les honneurs qui peuvent lui être dûs, après quoi chaque Régiment se retire en bon ordre en son Quartier, & les Gardes de la Place sont remises comme auparavant.

RIBADEQUIN, quelques uns disent *ribadoquin*, ce sont des piéces d'une livre, à qui l'on donnoit autrefois ce nom, elles pesoient depuis 450. jusqu'à 750.

RIBORD, terme de Marine, est le second rang de planches, qu'on met au-dessus de la quille, pour faire le bordage du Vaisseau. Le *Ribord* & le *Gabord* qui est le premier rang, font à peu près la coulée du Bâtiment.

RICOCHET: Battre en *ricochet*, c'est charger des piéces d'une quantité de poudre suffisante pour porter leurs volées dans les ouvrages qu'elles

enfilent. On place ordinairement ces batteries sur la ligne d'une face ou d'un flanc, afin que le boulet enfile & netoye toute la longueur.

Pour charger à *ricochet*, on met les piéces sur la semelle, c'est-à-dire à toute volée. Il les faut charger avec des mesures, remplies & raclées avec exactitude, en versant la charge dans la lanterne & en la conduisant doucement au fond de la piéce, sur laquelle on coule la bourre, appuyant le refouloir dessus sans battre.

La piéce chargée de la sorte, pointée & posée sur la semelle, il n'y aura plus que le trop ou le trop peu de charge qui puisse empêcher le coup d'aller où l'on veut. Mais on a bien tôt trouvé la véritable charge qu'il lui faut; car en chargeant toujours de même poudre, on l'augmente & diminue jusqu'à ce que l'on voye le boulet entrer dans l'ouvrage, éfleurant le sommet du parapet: ce qui se voit aisément parce qu'on conduit le boulet à l'œil, qui s'éleve comme la bombe, mais à moins de hauteur.

Quand on a une fois trouvé la vraie charge, il n'y a plus qu'à continuer. Comme la piéce ne recule pas tant que la même poudre dure, le boulet se porte toujours où il doit aller.

Lorsqu'on change de poudre, il faut prendre garde au *ricochet*, & le régler de nouveau. Quand il est trop fort, c'est-à-dire quand il éleve considérablement, il est bon de l'abaisser & d'employer pour cet effet le coin de mire, & en augmenter la charge, afin de le roidir un peu davantage; il en devient plus dangereux.

Mais il faut prendre garde à deux choses: l'une de ne pas trop roidir, parce qu'il pourroit passer sans plonger; l'autre de lui faire raser toujours les paniers, dont les Soldats assiégés se couvrent, & quand il en abat quelqu'un, il n'est que mieux; car c'est la perfection de bien tirer, que de raser le sommet du parapet, le plus près qu'il est possible, sans le toucher. Un peu d'éxercice & de bon sens l'ont bien tôt réglé.

Il faut encore bien prendre garde à une chose, c'est que le *ricochet* ne doit pas faire bond sur le parapet des faces plongées, mais sur le rempart qui est derriere. C'est pourquoi il faut toujours laisser quatre toises ou environ, depuis le devant des piéces où l'on bat, jusqu'à l'endroit où l'on pointe.

Quand il y a lieu de changer d'objet & de bat-

tre de revers ſur le chemin couvert ou dans le foſſé, ou ſur l'arriere des Baſtions, il n'y a qu'à donner un peu de flaſque à la piéce, & toujours la poſer ſur la ſemelle, & remonter enſuite le *ricochet* juſqu'à ce qu'on ſoit ajuſté; après quoi il n'eſt plus néceſſaire d'y toucher. Quand les piéces ſont dirigées ſur ce que l'on veut battre, comme elles ne reculent point, on peut les affermir pour la nuit & le jour, & quand même il faudroit les contenir par des tringles coulées ſur les plates-formes, pour s'en mieux aſſurer, cela ne feroit que mieux.

Le nombre des piéces aux batteries à *ricochet* doit être depuis 5. juſqu'à 8. ou 10. ſi l'on en mettoit moins le *ricochet* feroit trop lent & laiſſeroit des tems à l'Ennemi, dont il pourroit ſe prévaloir pour ſe traverſer & travailler à ſes retranchemens.

Par cette raiſon on ne doit jamais permettre de tirer en ſalve, mais toujours un coup après l'autre, par intervalles égaux. On ne doit jamais tirer en *ricochet* qu'on ne charge avec des meſures; c'eſt de quoi il faut être abondamment fourni.

On eſt bien tôt accoutumé au *ricochet*, qui eſt la meilleure & la plus excellente maniere d'employer utilement le canon dans les ſiéges. Les propriétés de ces batteries dans le commencement d'un ſiége ſont:

1. De démonter promptement les barbettes & toutes les autres piéces, montées le long des faces des baſtions & demi-lunes, qui peuvent incommoder la tranchée en battant à pleine charge.

2. De chaſſer l'Ennemi des défenſes de la Place, oppoſées aux attaques, en battant à *ricochet*.

3. De plonger les foſſés, y couper les communications de la Place aux demi-lunes, principalement s'ils ſont pleins d'eau.

4. De chaſſer l'Ennemi des chemins couverts, & de tellement l'y tourmenter par la rupture des paliſſades, en les plongeant d'un bout à l'autre, que l'Ennemi ſoit obligé de les abandonner.

5. De prendre le derriere des flancs & des courtines, qui peuvent s'oppoſer par leurs feux aux paſſages des foſſés & rendre leur communication inutile.

6. D'être d'une grande économie; car elles peuvent ſervir tant que le ſiége dure, ſans qu'on ſoit obligé de changer de batterie.

7. De conſumer 7. ou 8. fois moins de poudre que les autres batteries & de ne tirer jamais inutilement.

8. De tirer plus juſte, plus promptement, & bien

plus efficacement que toutes les autres manieres de battre.

RIDEAU est une petite éminence qui régne en longueur sur une plaine, & qui est quelquefois comme parallele au front d'une Place. On dit se cacher, & cacher l'Infanterie derriere un *rideau*.

RIDER LA VOILE est l'accourcir par en haut, avec des *rides*, qui sont trois pieds au-dessous de la vergue, ce qui se fait de gros tems, pour porter moins de voile. Carguer la voile est l'accourcir par en bas. On la *ride*, quand on croit que le vent se maintiendra long-tems, & qu'il ne faudra pas changer les voiles, car la manœuvre de les *rider* est plus longue que celle de les carguer, & l'on amène la vergue, pour avoir plus de facilité à *rider* la voile.

RIDES ou RIS, terme de Marine, sont de petites cordes qui servent à roidir & à bander les plus grosses, & à raccourcir la voile, lorsque de gros tems, on n'ose la porter toute entiere.

Les caps de mouton se répondent l'un à l'autre par des *rides*, qui font bander les haubans; entre les haubans de stribord, & ceux de bas-bord, il y a des *rides* de haubans, appellées autrement pantocheres, qui bandent ces haubans & les soulagent, lorsque le Vaisseau tombe sur le côté, allant a la bouline: car à mesure que les haubans de stribord se lâchent, ceux de bas-bord les roidissent & les tiennent en état par le moyen des *rides*.

Le mât de Beaupré est amaré à l'Eperon par des *rides*.

RINJOT, terme de Marine, est l'extremité de la quille, du côté qu'elle s'assemble avec l'étrave.

Le brion ou allonge d'étrave est à l'autre bout de l'étrave, à hauteur de l'éperon.

RISSON, terme de Marine, érisson ou grapin, est une ancre à quatre bras, à l'usage des Galeres & des Vaisseaux du bas-bord.

ROC DISSAS, terme de Marine, sep de drisse ou bloc dissas. *Voyez* BLOC.

ROCHE A FEU, est une miction de souffre de salpêtre & de poudre, qui est propre à beaucoup d'artifices. Il y entre du souffre fondu, une livre, de salpêtre en farine, quatre onces, de la poudre quatre onces. On jette le salpêtre dans le souffre en le fondant petit à petit, & le remuant très-bien, & ensuite la poudre de même, & on remue le tout: &

quand la mixtion commence à se refroidir, on y jette trois onces de poudre grenée, & on remet le tout ensemble.

La *roche à feu* est propre à beaucoup d'artifices, comme pour couvrir des grenades, boulets, cercles, rondaches, coutelats, traits ou fleches, lances, piques, flambeaux, estoupades, gerbes, hérissons, foudres, dards & autres.

RODE de prouë & RODE de poupe, mots du Levant, pour dire l'étrave & l'étambord d'un Vaisseau.

ROMAINE est une verge de fer ou de fonte, suspendue de travers en l'air, par un crochet, qu'elle a à une de ses extrêmités, attachée à une porte ou à la chevre, lorsqu'elle est dressée, surla quelle verge sont gravés des chifres, pour désigner le poids depuis 10. jusqu'à 100. 200. &c.

Il y en a qui peuvent peser jusqu'à six milliers & au-delà. Cette piéce de fer ainsi élevée par un bout, est passée par l'autre dans un anneau de même métal, duquel pend un poids fait ordinairement en forme de poire, & qui pese une certaine quantité de livres.

On attache les munitions avec un cable à celui des bouts de la romaine, qui est suspendu en l'air, & de l'autre côté on fait couler le poids, qui pend à l'anneau tout du long de la verge de la Romaine, & l'on arrête sur le chifre où ce poids fait l'équilibre, avec les piéces ou les munitions attachées, & c'est là que l'on voit ce qu'elles pesent.

Il y a des romaines de toute grandeur. La *romaine* est composée de 9. piéces essentieles. 1. De la verge, vulgairement appellée la branche. 2. Du crochet sur lequel se chargent les munitions qu'on peut peser. 3. De la garde foible. 4. De l'anneau où se tient la garde foible, où se passe un bâton pour soutenir la balance. 5. de la garde forte. 6. De l'anneau de la garde forte. 7. de 3. broches qui passent au travers de la verge, pour soutenir les deux gardes & le crochet. 8. de l'anneau coulant, qui se met le long de la brêche. 9. De la masse ou boulon attaché à l'anneau coulant, qui sert de contre-poids. La *romaine* s'appelle quelquefois peson avec son crochet.

ROMBALIERE, terme de Marine, est le bordage ou revêtement de planches, qui couvrent par dehors les membres d'une Galere.

ROMPRE un Bataillon, en terme d'évolution

eſt remettre un Bataillon par Compagnie, pour le faire défiler.

RONDACHE eſpece de bouclier, qui n'eſt plus en uſage en France, & dont ſe ſervent encore les Eſpagnols.

RONDE, eſt un Guet de nuit, qu'un Officier va faire le long du rempart d'une Place de Guerre, pour obſerver ſi les Sentinelles font leur devoir avec vigilance & fidelité.

On a établi les *rondes* ſur les remparts, pendant la nuit, parce que les paliſſades, les foſſés, les ouvrages détachés & les remparts du corps de la Place, ſi forts qu'ils puiſſent être, ne ſervent à rien, s'ils ne ſont bien gardés, ſurtout pendant la nuit, qui eſt la mere des ſurpriſes. Voici ce qui s'obſerve à cette occaſion.

Sitôt que la retraite eſt battuë, les *Rondes* doivent commencer à ſe faire ſur les remparts. En quelque nombre que ſoient les Officiers d'Infanterie de la Garniſon, il doit y en avoir au moins le quart de commandé à ce ſujet. La premiere de ces *Rondes* doit être faite par le Major de la Place, tant pour voir ſi le mot du guet a été porté fidelement aux Gardes, par le Sergent, que pour examiner ſi les Sentinelles ſont bien poſées, & ſi chacun fait bien ſon devoir. Pour cet effet il ſe rend d'abord à telle porte ou à tel poſte qu'il lui plaît, pour commencer ſa *Ronde*.

Lorſqu'il y eſt arrivé, & qu'au *Qui va là* de la Sentinelle, il a répondu *Ronde Major*, auſſi-tôt l'Officier de Garde ſe préſente à lui avec ſes armes, ayant derriere lui deux Fuſiliers, les armes préſentées. Il lui donne enſuite le mot, la tête découverte, le Major le reçoit, & il lui rend compte de ce qui peut être ſurvenu de nouveau à ſon poſte.

Si le Major demande un Soldat avec un fanal pour l'éclairer, & quelques Fuſiliers pour l'eſcorter juſqu'au premier Corps de Garde, l'Officier les lui donne ſans difficulté. Après que le Major a fait ſa *Ronde* & qu'il a bien examiné toutes choſes, il en doit aller rendre compte au Gouverneur, auquel il rend en même tems le mot du guet, pour lui faire voir qu'il eſt le même, qu'il a reçu de lui.

Le Gouverneur, le Lieutenant de Roi, & les Officiers & Inſpecteurs Généraux qui ſont employés dans la Place, doivent auſſi, ſinon tous les jours, au moins de tems en tems faire ſa *Ronde*. En ce cas

les Gardes doivent pour les deux premiers se mettre en haie lorsqu'ils passent, & pour eux & pour les autres prendre les armes & les porter, suivant que leur dignité de Général l'éxige; mais sans bruit de tambour, lequel est absolument interdit pendant la nuit, à moins que ce ne soit pour annoncer quelque alarme. Du reste l'Officier de Garde les reçoit, & leur donne le mot, comme au Major, excepté qu'il a quatre Fusiliers derriere lui, au lieu de deux.

Les autres Officiers qui doivent faire la *Ronde* à l'heure qui leur est échuë par le sort, & le circuit qui leur est aussi tombé en partage, c'est-à-dire la partie du rempart, quand l'enceinte de la Ville est si grande, qu'on est obligé de la visiter par portions, doivent la commencer précisément à l'heure marquée: s'ils y manquent, le Caporal du premier poste où ils passent, doit refuser leur *Maron*. *Voyez* MARON.

Si une *Ronde* en rencontre une autre, le premier qui crie, *Qui va là*, doit recevoir le mot du second en passant, & pour ce sujet lui présenter l'épée. Mais ce cas ne doit jamais arriver quand les *Rondes* se font régulierement, puisqu'il ne peut provenir que de ce que ces deux *Rondes* ont commencé leur marche à la même heure, & à l'opposition l'une de l'autre; ce qui est contre la regle, toutes les *Rondes* devant marcher à la suite des unes des autres, autrement il y auroit un intervale de vuide pendant trop de tems.

Mais pour éviter les surprises, il est bon de donner tous les soirs deux mots, afin que la *Ronde* qui doit répondre, ayant donné le premier, l'autre soit obligée de rendre le second.

Si pendant qu'un Caporal va poser ses Sentinelles, une *Ronde* vient à sa rencontre, celui qui fait la *Ronde* lui donne le mot, & il doit le recevoir avec les formalités ordinaires. Il y a encore d'autres sortes de *Rondes*, qu'on appelle *Rondes roulantes*. Elles se font par des Officiers, Sergens ou Caporaux, qui doivent se promener sur un certain espace de rempart, en allant & venant pendant un tems marqué, à peu près comme font les Sentinelles, quand il fait froid.

L'Officier qui fait la *Ronde*, doit porter une lumiere ou une mêche allumée, & répondre au *Qui va là* des Sentinelles, *Ronde d'Officier*. Les Sentinelles doivent présenter leurs armes, & ne s'en point laisser

approcher de trop près. Si l'Officier ou autre, faisant la *Ronde*, manque à visiter la guérite, à regarder dans le fossé, & à écouter quelque tems sur la barbette, la Sentinelle peut l'y obliger, & l'arrêter jusqu'à ce qu'il l'ait fait. De même s'il vouloit prendre quelque chemin pour racourcir celui qu'il doit faire, il doit aussi l'obliger à suivre celui qui est marqué, lequel est le long de la banquette dans les Places où il n'y a point de chemin des *Rondes*.

L'Officier qui fait sa *Ronde*, en arrivant auprès d'un Corps de Garde, y est reçu par un Caporal, pourvu que le mot qu'il lui donne soit bon; car s'il étoit faux, ou qu'il l'eût oublié, le Caporal doit l'arrêter & le mener à l'Officier de Garde, lequel s'il le reconnoît & s'il voit que ce n'est qu'un oubli, peut lui donner le vrai mot & le laisser passer. Il doit néanmoins avoir soin d'en rendre compte au Major, qui en doit aussi rendre compte au Gouverneur, afin que tout ce qui regarde ce point essentiel soit régulierement observé. Si l'Officier de Garde ne connoissoit point celui qui ne sçavoit pas le mot, il doit l'arrêter & le tenir dans un Corps de Garde jusqu'à ce que le Gouvernent en ait ordonné.

Quand la Sentinelle apperçoit la *Ronde*, elle doit crier *Qui va là*, si haut que le Corps de Garde puisse l'entendre, & on est obligé de lui répondre *Ronde de Gouverneur*, *Ronde Major*, ou autre. La Sentinelle qui est près du Corps de Garde, après avoir dit, *Demeure là*, crie encore *Caporal hors de la Garde*: le Caporal sort du Corps de Garde, met l'epée à la main, demande encore *Qui va là*, & on lui répond, *Ronde*, il dit, *Avance*, *qui a l'ordre*.

ROSE DES VENTS, terme de Marine, est une représentation de trente deux airs de vent, ou des trente deux pointes de compas, qui sortent d'un centre, & se prolongent au-delà d'un petit cercle, écrit pour la distinction des vents, ce qui a quelque rapport à la figure d'une *rose*. Dans les cartes des routiers, il y a quantité de *roses* des vents qui y sont figurées. Il y a aussi des *roses* des vents, faites de corne transparente, pour le pointage des cartes.

ROSETTE est le nom que l'on donne au cuivre pur & net, & tel qu'il est, lorsqu'il vient des mines en plaques, lames ou saumons de la premiere fonte, & lorsqu'il n'est point mêlé de calamine qui le rend jaune.

La *rosette* se tire d'Hongrie, Suede, Norvege, Italie & Lorraine, celle de Norvege est meilleure que les autres pour les ouvrages d'Artillerie, étant plus dure. Il y en a encore en France, en Savoye & dans le Tirol. On l'appelle aussi fonte.

ROUAGE se dit de la partie des affuts, charrettes & chariots d'Artillerie, qui consistent en roues.

ROUCHE, terme de Marine; la rouche est un terme de Charpentiers, pour signifier la carcasse du Vaisseau, quand il est sur le chantier, sans mâture & sans manœuvres.

ROUET : les arquebuses & les pistolets à rouet, sont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve gueres que dans les Arsenaux & les Cabinets des armes, où l'on en a conservé quelques-uns par curisioté. Ce rouet étoit une espece de petite roue solide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuse ou du pistolet. Elle avoit un essieu, qui la perçoit dans son centre. Au bout intérieur de l'essieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet essieu, quand on le faisoit tourner, & bandoit le ressort quand elle tenoit. Pour bander le ressort, on se servoit d'une clef où l'on inseroit le bout extérieur de l'essieu. En tournant cette clef de gauche à droite, on faisoit tourner le rouet, & par ce mouvement une petite coulisse de cuivre, qui couvroit le bassinet de l'amorce, se retiroit de dessus le bassinet. Par lemême mouvement le chien armé d'une pierre de mine, comme le chien du fusil l'est d'une pierre à fusil, étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les pistolets ordinaires, alors le chien tombant sur le rouet d'acier faisoit feu, & le donnoit à l'amorce.

ROULER, Officiers qui roulent entre eux, c'est-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéissent les uns aux autres, selon lancienneté de leur réception.

ROULEAU est un morceau de bois de forme cylindrique, ferré par les bouts, avec deux frettes & qui a des mortoises, faites pour recevoir le bout du levier. Ce *rouleau* sert beaucoup sous les gros fardeaux.

On appelle aussi *rouleau* ce que quelques-uns appellent *tourteau*, un rond de bois plât, arrondi même aussi par les bords de 9. ou 10. pouces de dia-

metre, & d'un pouce & demi d'épailleur, dont on se sert pour écraser la poudre dans le grenoir ou crible, qui est en forme le grain.

ROULER: Navire qui roule, c'est-à-dire qui se renverse incessamment sur l'un ou sur l'autre de ses côtés, tantôt à bas-bord, tantôt à stribord, sans qu'on le puisse mettre en son assiete, & lui donner son estive, soit par le défaut de la constrution, ou par ce lui de sa mâture & de son envergure.

ROUTE. Quand un Régiment reçoit l'ordre de sortir d'une Garnison pour se rendre dans une autre, le Secretaire d'Etat de la Guerre envoie en même tems au Commandant la *route* qu'il doit faire tenir à sa Troupe. Cette *route* est signée du Roi, & plus bas du Secretaire d'Etat de la Guerre. Dans cette *route*, sont marqués les lieux où le Régiment, Bataillon ou Escadron doit séjourner. Quelque tems qu'il fasse, & sous quelque prétexte que ce soit, un Corps de Troupe ne peut ni avancer, ni retarder sa *route*; cependant si quelques débordemens d'eau le retardoient un jour dans sa marche, & qu'il lui fût impossible de se rendre au lieu de logement, au jour marqué. Alors le Commandant du Corps en dresse un Procés-verbal, qu'il fait signer par les Maires & Echevins, ou principaux Habitans du lieu où il est obligé d'artêter, & il envoie en Cour ce Procès-verbal.

On expedie aussi des *routes* pour les Recruës, & remontes, lesquelles sont obligées de les suivre exactement. Dans les lieux d'Etapes, on ne la fournit point à ceux qui sont porteurs de *routes* surannées, c'est-à-dire expédiées depuis plus de six mois. Cependant si l'Officier conducteur d'une Recruë ou Remonte étoit parti du lieu indiqué par sa *route* avant lesdits six mois expirés, l'étape lui doit être fournie.

Dès qu'une Troupe est arrivée à sa Garnison, à l'Armée, ou aux lieux où elle a eu ordre de se rendre, le Commandant ou le Major doit renvoyer au Secretaire d'Etat de la Guerre la *route*, sur laquelle elle a marché, & lui adresser aussi les Procès-verbaux des Officiers qui étoient absens. Ceci est conforme à l'*Ordonnance du 25. Juillet* 1705. qui oblige encore les Majors des Régimens, tant d'Infanterie que de Cavalerie, Hussarts & Dragons, & les Aide-majors des Bataillons qui sont séparés des Corps des Régimens, d'envoyer au commencement du Quar-

tier d'hiver au Secretaire d'Etat de la Guerre, les mémoires des *routes*, dont chaque Capitaine a eu besoin, soit pour les Recruës d'hommes ou les chevaux de remonte de sa Compagnie. Dans ces mémoires, ils doivent désigner le premier lieu d'Etape, où la *route* a dû commencer, qui est toujours autant qu'il est possible, une Ville ou un Chef-lieu d'Election ou de Justice Royale.

ROUTE, en terme de Marine, est le cours d'un Vaisseau. Faire *route* est naviger, courir ou gouverner. Donner la *route*; c'est prescrire celle que doivent tenir tous les Vaisseaux d'une Flotte: ce qui est attribué à l'autorité de l'Amiral ou du principal Commandant. On dit donner la *Prouë*, en parlant des Galeres.

Porter à *route*, ou faire droite *route*, c'est courir en droiture au Parage, ou l'on veut aller, sans faire escale, ou sans relacher, & si faire se peut, sans que le Vaisseau s'abatte, & qu'il y ait de dérive.

Fausse *route* est la derive & l'abatement d'un Vaisseau, qui s'écarte de sa course en droiture. Fausse *route* est aussi quelquefois le changement de course, que l'on fait volontairement & de propos délibéré. Faire plusieurs *routes*, c'est courir plusieurs bordées en louviant.

Gouverner au Nord, est afin que la *route* vaille Nord; Gouverner à l'Est, afin que la *route* vaille est-sudest, c'est corriger les déchets qui arrivent dans la navigation, par la force des marées, par celle des courans, & par l'inconstante variation de l'aiguille, remettant le Vaisseau dans sa droite *route*, quand quelqu'un de ces accidens l'a fait abattre ou dériver. Par exemple, si la *route* est Nord, & que les courans portent au Nordest, il faut gouverner au Nord-Nord-Ouest, afin que la *route* vaille Nord. De même si la *route* est à l'Oüest, & que l'aiguille décline d'un quart de rumb vers le Nordest, il faudra gouverner à l'Oüest Quart au Sud-Ouest, afin que la *route* vaille l'Ouest.

ROUTIER est un livre, qui par ses cartes marines, ses aspects de côtes, & ses observations sur les diverses qualités des parages de la mer, donne des instructions pour la route d'un Vaisseau.

RUM ou REUN, terme de Marine, est toute sorte d'espace pratiqué dans le fond de cale, pour ranger la Carguaison. De là vient le verbe *arrumer*,

& *arreuner* : on dit aussi *arrimer* & *arrimage*.

RUMB DE VENT, en terme de Marine est une ligne, qui représente sur le Globe terrestre, sur la Boussole, & sur les cartes marines, un des trente-deux vents, qui servent à la conduite d'un Vaisseau. Ainsi le *rumb*, que suit le Vaisseau, est conçu comme la route, son cours, son sillage, son eau ou sa trace navale.

Mais quoique dans une signification générale, on donne le nom de *rumb* à chaque trait ou pointe de compas, on ne laisse pas de les distinguer en *rumbs entiers*, en *demi-rumbs* & en *quarts de rumbs*. Même quelques Pilotes, pour plus d'exactitude, ont une subdivision de *demi-quarts de rumbs*.

La division la plus généralement reçuë, est celle qui établit huit *rumbs entiers*, huit *demi-rumbs*, & seize quarts de *rumbs*, ce qui accomplit le nombre de trente-deux vents ; de sorte que l'Horizon est divisé en trente-deux parties, ou pointes de compas, dont il y en a toujours quelqu'une qui conduit le Vaisseau, quand il fait route, & que le calme cesse.

La distance comprise entre chaque *rumb entier*, est de quarante cinq dégrés : celle du *rumb entier*, au *demi-rumb*, qui lui est le plus proche, est de vingt-deux dégrés, trente minutes : & celle du *rumb entier* au plus proche *quart de rumb*, est d'onze dégrés, quinze minutes. De sorte qu'il y a toujours onze degrés, quinze minutes, entre chacun des 32. *rumbs* *Voyez* VENT.

RUSE. *Voyez* STRATAGESME.

S

SABLE, manger son *sable*, terme de Marine. C'est tourner l'horloge avant que le quart soit fait, & que tout le *sable* soit écoulé ; ce qui est une friponnerie punissable du Matelot, qui veut faire lever le quart avant le tems limité.

SABORD, en terme de Marine, est une embrasure ou canonniere dans le bordage du Vaisseau pour pointer les piéces d'Artillerie. Sa partie inférieure s'appelle seuillet. La distance ordinaire entre deux *sabords* est de 7. pieds. Les plus grands Vaisseaux ont trois batteries par bande, ce qui suppose trois rangs de *sabords* ; chaque rang étant ordinairement

de quinze *ſabords*, ſans comprendre ceux de la ſainte-Barbe, & les batteries qui ſont ſur les Châteaux. La premiere Batterie eſt celle qui eſt la plus baſſe ou la moins élevée ſur l'eau. Elle doit être pratiquée ſi haute, que dans le gros tems elle ne ſe trouve pas ſous l'eau, & ne demeure par ce moyen inutile. La ſeconde eſt au pont du milieu : la troiſiéme ſur le dernier pont ; car il y a toûjours autant de rangs de *ſabords*, qu'il y a de ponts. La plupart des Fregates n'ont que deux ponts, afin d'être plus légeres, & meilleures voilieres.

SABRE, groſſe & peſante épée que les Cavaliers & les Dragons portent au côté. Celui des Grenadiers dans l'Infanterie eſt un peu recourbé, mais moins peſant, & n'eſt pas ſi long que celui des Huſſarts.

SAC d'une Ville, c'eſt lorſqu'elle eſt priſe d'aſſaut, & que la garniſon eſt paſſée au fil de l'épée.

SAC-A-TERRE, c'eſt un ſac de moyenne grandeur que l'on emplit de terre, & dont les Soldats bordent une tranchée, ou des remparts de Ville, pour pouvoir tirer entre-deux en ſureté. Quand le terrein eſt dur & de roche, on ſe ſert fort de *ſacs-à-terre* & de gabions.

Il y a des *ſacs* à amorce qui ſont fermés, & qui ſervent effectivement à porter de la poudre aux Batteries, pour amorcer les pieces. Ils ſont de cuir, ont un tuyau de cuivre à leur extrémité ; & ſervent à porter de la poudre aux Batteries pour amorcer les piéces.

Les *ſacs-à-terre* dont les Magazins doivent être fournis, ſont mis dans des tonnes, qu'on arrange à trois de hauteur, & dans un lieu ſec, comme les méches. Ces ſortes de tonnes, tant pour les méches, que pour les ſacs doivent avoir un bon cercle cloüé qui arrête chaque fond, étant ſujettes à ſe défoncer.

SACRE ou SACRET. On donnoit anciennement ce nom aux piéces de canon de fonte de 4. & de 5. livres de boulet. Ils peſoient depuis 2500. juſqu'à 2850. livres.

SAFRAN, terme de Marine, eſt une piéce de bois plate, qui ſe met & s'ajuſte ſur la longueur du gouvernail, pour donner plus de largeur au même gouvernail, & en faciliter l'effet.

SAIGNÉE du foſſé eſt l'écoulement des eaux, qui le rempliſſent. Quand on a ſaigné un foſſé, on jette ſur la bourbe qui y reſte des claies couvertes

de

de terres, ou des ponts de joncs, pour en affermir le passage.

SAIGNER : On dit, *saigner* une piéce, quand étant montée sur un affût, la volée emporte la culasse. Cela arrive lorsqu'une piéce tire de haut en bas.

SAIN & SAINE, termes de Marine. Parage *sain* & net : Côte *saine* & nette. C'est-à-dire, sûr & sûre, sans aucuns bancs, ni brisans. Le contraire est, SALE de Bancs.

SAIQUE, est un Bâtiment Grec, sans misaine, sans perroquet, & sans haubans. Elle porte un beaupré, un petit artimon, & un grand mât, qui avec son hunier s'éleve à une hauteur extraordinaire, & est soutenu par des gallaubans ou coustieres, & par un étai qui répond de la pointe du mât de hune sur le beaupré. Son pacfis porte une bonnette maillée. Le corps du Bâtiment est fort chargé de bois : ce qui empêche que la hauteur du mât ne le fasse tanquer ou puiser, outre qu'on le desabore souvent.

SALE, terme de Marine. Côte *sale* de bancs, *sale* de batures, c'est-à-dire dangereuse, & semée de basses ou des batures.

SALLE d'armes dans un Magazin est un lieu où sont rangées les armes à feu & autres, tant offensives que défensives.

Dans les *Salles* d'armes il y a ordinairement des gratoirs, des lavoirs, & des étaux, parce qu'au défaut d'Armuriers, le Garde peut faire faire par des Soldats ce nétoyement, lorsqu'il veut s'appliquer, & répondre par ses soins aux instructions que lui donnent ou que lui doivent donner ses Supérieurs.

SALPETRE. Il y a trois sortes de *salpêtre* brut, c'est-à-dire, n'ayant point encore été rafinés.

Le premier est celui que l'on appelle de houssage, & qui se trouve attaché aux murs des caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux qui ont contracté une qualité salée. Celui-là est rare à trouver, sa couleur est plus brune que blanche.

Il y a d'une autre sorte de *salpêtre*, qui est celui des Indes & d'autres Pays, qui se trouve dans de grandes campagnes & sur des montagnes qui en sont naturellement couvertes, & d'où il ne s'agit que de le tirer, & de le faire enlever.

La troisiéme espéce de *salpêtre* se fait de la terre qui se prend dans les caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux.

On se sert aussi de platras & gravois provenans de la démolition de ces mêmes bâtimens, que l'on réduit en poudre, à force de les battre & écraser.

L'attelier où se fait ce dernier *salpêtre*, doit être un lieu vaste & élevé en façon de halle, soutenu de plusieurs piliers. Tel est celui qu'on voit à l'Arsenal de Paris. Par chaque attelier il y a vingt-quatre cuviers, qui sont presque semblables à ceux qui servent à couler la lessive, ils sont cependant plus petits, disposés en plusieurs bandes, élevés de terre environ deux pieds.

De ces vingt-quatre cuviers on forme trois bandes de huit cuviers chacune. On met deux boisseaux combles de cendre de bois neuf au fond de chaque cuvier de la premiere bande, & l'on emplit de terre le reste du cuvier. Une plus grande quantité de cendre mangeroit le *salpêtre*. On met un bouchon de paille sur le haut de la terre.

Sur la seconde bande on met deux boisseaux ras de la même cendre, & le bouchon : & sur la troisiéme, on se contente d'en mettre un boisseau & demi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant remplis de terre & de cendre, on verse sur la premiere bande de l'eau de puis, de riviere ou de citerne, car cela est indifférent, environ ce qu'en peuvent tenir dix futailles, qu'on appelle vulgairement demi-queuës.

Cette eau s'imbibant dans la terre coule par un trou qui est au bas du cuvier, & qui n'est bouché que de quelques brins de paille, & tombe dans un baquet disposé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'espace d'un jour, quelquefois cela va jusqu'au lendemain, suivant la qualité des terres.

La premiere bande ainsi lessivée produit huit demi-queuës d'eau, que l'on porte sur la seconde bande, laquelle étant lessivée de la même maniere, rend la valeur de six demi-queuës, qu'on porte sur la troisiéme bande, qui n'en produit que quatre.

On décharge cette premiere bande. On en ôte la terre & la cendre, que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender la terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec trois boisseaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle la

cuite. On prend les quatre demi-queuës d'eau qui sont provenuës de la derniere bande, on les verse sur la premiere bande renouvellée, qui n'en rend que deux, & que l'on met dans la chaudiere.

Sur la seconde bande on met de l'eau de puis pure, la quantité de six demi-queuës, qui est un jour & un peu plus à passer; ce qui s'appelle le *lavage.*

Cette eau passée, on la jette sur la troisiéme bande, cela s'appelle les petites eaux. Quand ces petites eaux sont écoulées, on les reporte sur la premiere bande, dont on a levé la cuite, & cela s'appelle les *eaux fortes.* Il en sort quatre demi-queuës. On ne fait pas tout passer, en cas qu'il en reste au-delà de ces quatre demi-queuës.

On recharge ensuite la seconde bande de terre neuve, pour refaire une seconde cuite. On continuë ainsi pour la troisiéme.

Deux tombereaux de terre peuvent charger huit cuviers de cuite. Pour deux cuviers, il faut, si l'on veut, se servir d'un seul baquet appellé *recette*, pour recevoir les eaux, en le faisant assez grand, & creusant la terre pour le placer.

Les deux demi-queuës d'eau provenuës de la premiere bande se jettent dans une chaudiere de cuivre assez grande pour recevoir, non-seulement cette premiere décharge, mais encore les deux demi queuës de la cuite de la seconde bande, ce qui fait ensemble l'eau de seize cuviers.

La chaudiere dont je viens de parler, doit être bien maçonnée, & dressée sur un fourneau de brique. dans lequel on fait un feu continuel de buches, afin que la matiere bouille toûjours également.

Elle boût vingt-quatre heures, & pour connoître si le *salpêtre* est formé, on laisse tomber une goutte ou deux de cette eau sur une assiette, ou sur un morceau de fer, & s'il se congéle comme une goutte de suif ou de confiture, c'est une marque qu'il est fait.

Le *salpêtre* brut ainsi achevé, on le met en égout, & l'on penche les bassins où il est. L'eau qui en provient s'appelle les *eaux améres*, & elles servent à recharger les cuviers que l'on a renouvellés de terre neuve. On en met un petit seau sur deux ou trois cuviers. Pour le *salpêtre* brut, quand il est égoutté, les Salpêtriers le portent à la rafinerie.

On le jette dans une chaudiere destinée pour cet usage, qui est disposée comme l'autre sur un four-

neau. On y en met deux mille deux ou trois cens pesant à chaque fois, & pardessus trois bardées, ou trois demi-muids d'eau.

Quand le *salpêtre* est fondu, ce qui se fait en deux ou trois heures, on jette dedans une cruchée de blancs d'œufs, ou de la colle de poisson, ou une certaine dose de vinaigre ou d'alun.

On y ajoûte une bardée d'eau, qui fait la quatriéme en plusieurs fois, afin de faire surmonter la graisse & l'ordure qui s'écument soigneusement, & après en avoir bien nettoyé la superficie, en sorte qu'il ne reste plus d'écume, on tire aussi-tôt le *salpêtre*, & on le met tout d'un coup dans des bassins, où on le laisse congeler pendant cinq ou six jours, après quoi on place des bassins sur des tréteaux pour les faire égoutter sur des recettes, & l'eau qui en provient se jètte encore une fois dans la chaudiere pour la faire boüillir jusqu'à ce que le sel se produise au fond, & que la fonte soit parfaite.

C'est dans ces deux premieres cuites qu'on tire tout le sel qui peut être dans le *salpêtre* : il se fait encore une troisiéme cuite de la même maniere que la précédente, mais aux eaux de cette derniere, il ne se doit point trouver de sel, & quand il s'y en trouve, c'est que le *salpêtre* est mal rafiné.

De la premiere cuite sort le *salpêtre* brut. La seconde produit le *salpêtre* appellé de deux eaux. La troisiéme fait le *salpêtre* de trois eaux en glace. Si l'on veut mettre le *salpêtre* en roche, on le fond sans eau, & si-tôt qu'il est fondu, on le tire, & on le laisse réfroidir.

A la rafinerie de Paris, on use dix-huit pintes de blancs d'œufs par jour sur cinq milliers de *salpêtre*. Voilà tout ce qui peut regarder sa fabrication.

La bonne qualité du *salpêtre* est d'être dur, blanc, clair & transparent, bien dégraissé, & bien purgé de sel.

On doit le laisser six mois, & même un an s'il se peut, sur des planches exposé au Nord. On doit le retourner de tems en tems pour le bien faire sécher. Pendant ce tems il a lieu de se décharger du reste de la graisse que le rafinage ne lui a pu ôter entierement, & dont l'air dissipe une partie.

Pour connoître si les *salpêtres* sont gras ou salés, il en faut faire bruler, & en mettre une poignée sur une planche de chêne, & poser un charbon ardent

dessus, si en brulant il petille, cela marque le sel, & s'il est pesant, & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voïe un boüillon épais, cela marque la graisse. Quand il est d'une bonne qualité, qu'il n'est ni gras, ni salé, il jette une flamme, qui s'éleve avec ardeur, & qui consomme le *salpêtre*, en sorte qu'il n'y reste qu'un peu de blanc, qui est le fixe du *salpêtre*.

Comme le soufre entre dans la composition de la poudre, j'en vais parler ici. Le soufre est un minéral, c'est-à-dire, une matiere qui se trouve dans des mines, comme l'or, l'argent, l'étain, le plomb, *&c.* engendré d'une substance terrestre, onctueuse, & qui s'enflamme aisément.

Le soufre naît dans la terre, de sa graisse & de l'écume des feux souterrains, de la même maniere que la suie est l'écume ou la graisse du feu ordinaire.

Les volcans, qui sont des montagnes qui jettent souvent des flammes, comme le Vesuve, l'Æthna & autres, ne brulent qu'à cause que ce sont des mines de soufre qui sont allumées.

Les fleurs de soufre sont le plus pur du soufre, qui s'attache au chapiteau du vaisseau ou alambic, quand on le sublime par le feu, & on les appelle fleurs blanches, quand on les distille avec du nitre calciné, & fixé avec le soufre.

Il y en a de blanc, de jaune, & de verdâtre. Le jaune est le meilleur. Il faut qu'il crie à l'oreille, quand on l'en approche. C'est dans certaines montagnes d'Italie, situées au-delà de Naples ou de Sicile, que se trouve toûjours le soufre dont nous nous servons en Europe. Le soufre est ou pur, ou mêlé avec la terre, ou des eaux dont on le sépare par art.

Le soufre vif est la glébe ou terre soufreuse de couleur jaune, de laquelle on tire le soufre ordinaire avant sa premierere fonte. Cette fonte ou rafinage se fait en Hollande, plus ordinairement qu'ailleurs. C'est-là le meilleur soufre, on le réduit en morceaux. Les plus petits sont ce qu'on appelle *Magdalons de soufre*, qui sont de petits rouleaux, qui se vendent chez les Apotiquaires.

Le soufre qui se rafine, & se débite en Provence, est gras & pesant, & c'est la peste de la poudre. Pour voir si le soufre est bon, on prend deux terri-

nes vernissées. On les met l'une sur l'autre. On allume du feu dessous, si le soufre s'attache au haut de la terrine de dessus il est bon, & s'il demeure en bas, il ne vaut rien.

SALPETRIERS : Ouvriers qui travaillent au salpêtre.

C'est le Grand-Maître qui donne les Commissions aux *Salpêtriers*, pour avoir la faculté de travailler. Le nombre n'en est fixe qu'à Paris, où il n'y en a que trente, parce que ce nombre y suffit.

Le nombre de ceux qui sont dans les autres Provinces est de 516, quelquefois plus, quelquefois moins.

Ils sont tous tenus de porter aux Rafineries les quantités de salpêtre brut, que l'on sçait qu'ils peuvent fabriquer.

Ils ne payent aucuns péages, doüanes, ni gabelles, pour tous les ustensiles & matieres qui servent à la confection du salpêtre.

Ils ne peuvent être mis à la taille plus haut que 50. sols.

Ils ne doivent aucuns droits d'Aides pour la boisson provenant de leur cru.

Ils ont la liberté de prendre tout le bois mort dans les Forêts du Roi sans payer, & dans les Forêts & Bois particuliers en payant.

Ils ont entrée dans les maisons que l'on abat & dans les masures, pour y enlever les platras & moilons qu'ils trouvent propres à leur travail, en payant raisonnablement & de gré à gré.

Ils se servent pour cela de pelles, pics, marteaux & tranches, suivant l'Ordonnance.

Mais quand ils vont gratter les murs des celliers, caves, & autres endroits où il y auroit du danger que les fondations n'en souffrissent, il leur est défendu de se servir d'autres outils que des ratissoires du poids de 6. onces.

C'est ce qu'on appelle salpêtre de houssage, à la différence de celui qui se fait des platras & cendres lessivées.

Leurs chaudieres, bêtes de sommes, & ustensiles ne peuvent être saisis pour quelqnes dettes que ce soit, si ce n'est par celui qui auroit vendu quelques-unes de ces choses. Ils sont exemts de logemens de gens de guerre.

SALVE, est une décharge de la Mousqueterie

& de l'Artillerie qui se fait ou comme un témoignage de l'honneur qu'on défére à quelque personne d'une qualité extraordinaire, ou comme une marque de la joie de quelque grande occasion.

SALUT. Le *salut* & les honneurs Militaires sont dûs aux Souverains & aux Généraux d'Armée. Lorsque la personne qui doit être saluée approche du front du bataillon, soit par la droite, soit par la gauche, l'Officier, qui est le premier du côté d'où il vient, doit prendre ses mesures justes, pour qu'en le saluant, le bout de son arme tombe environ trois pas devant lui, afin qu'il soit directement vis-à-vis quand il saluë du chapeau : tous les autres Officiers doivent avoir la même précaution.

Le *salut* du Sponton se fait en quatre tems : au premier on fait à droite, & on met le Sponton de biais, portant en même-tems la main gauche sur la hampe, à trois pieds du talon ; au second on pousse la hampe de la main droite, pour porter la lance près de terre, & on reporte en même-tems cette main, les doigts étendus, près du talon : au troisiéme on releve le Sponton pour le mettre de biais, & on a le bras dans la même disposition qu'au premier tems : au quatriéme on fait à gauche, & on remet le Sponton au premier état, portant aussi-tôt la main gauche au chapeau pour l'ôter, & faire ensuite une inclination de corps à celui qu'on saluë, supposé que ce ne soit pas le Roi ; parce que pour lui il faut seulement ôter le chapeau, & se tenir droit, sans s'incliner.

Les Officiers qui ont des fusils mettent la bayonnette au bout pour saluer, & font avec cette arme les mêmes mouvemens que font ceux qui portent des Spontons. Ceux qui portent les Drapeaux, ont le talon de la pique appuyé sur la hanche droite, & tiennent leurs Drapeaux un peu de biais en avant. Lorsque celui qui doit être salué passe devant eux, ils baissent tous trois ensemble les lances jusqu'à terre, & les relevent ensuite, après quoi ils saluent aussi du chapeau. A l'égard des Sergens, ils ont tous le chapeau bas, jusqu'à ce que celui qu'on saluë, ait tout-à-fait passé le front du Bataillon.

Si le *salut* se fait en campagne, ou en quelque autre occasion où les Officiers-Majors soient à cheval, le Major se poste sur la droite du premier rang,

l'Aide-Major sur la gauche du même rang où ils sont l'épée à la main dont ils saluent, ensuite le Major suit l'Officier-Général, pour lui rendre compte de ce qu'il lui plaît lui demander.

La maniere de saluer en marchant, est à peu près la même que de pied ferme : la seule différence est que les Officiers qui sont à la tête d'une division, réglent leurs pas & leurs mouvemens de sorte qu'ils saluent tous en même-tems. Pour cet effet, lorsque les Officiers sont environ à cinquante pas de celui qu'ils doivent saluer, en passant devant lui ils mettent le Sponton devant lui sur l'épaule tous ensemble, se réglant sur celui qui a la droite, si celui qu'on doit saluer est à droite, & sur celui qui est à gauche, s'il est de ce côté. Le Sponton se porte en défilant avec la main droite, de laquelle on empoigne la hampe par le milieu, en sorte qu'il soit dans l'équilibre. On a le bras droit tendu, sans être trop serré contre le corps : le talon du Sponton est à quatre doigts de terre : on lui donne un peu de jeu en marchant, sans le passer en avant, ni le retirer en arriere, comme quelques-uns font mal-à-propos. Le corps est droit, la tête levée, & le bras gauche étendu le long du corps.

Pour mettre le Sponton sur l'épaule, afin de se disposer à saluer, on pousse la main qui le porte en avant, & dans un seul tems on le met à plat sur l'épaule droite, ayant le coude levé à la hauteur de l'épause, comme ci-dessus : on marche en cet état d'un pas égal, lent & grave, & la tête élevée, se réglant sur la droite ou sur la gauche, comme nous l'avons dit. Ce *salut* en marchant se fait aussi en quatre tems, & quatre pas de marche. An premier on fait à droite, en tournant sur le talon gauche, & en même-tems on porte le Sponton à plat devant soi, les bras étendus, portant la main gauche sur la hampe à trois pieds du talon : au second on avance le pied droit vis-à vis du gauche, on avance en même-tems le gauche d'un demi-pas, on pousse aussi en même-tems la lance du Sponton jusqu'à près de terre, en le soutenant de la main gauche, & tenant la droite étenduë sur la hampe à quatre doigts du talon : au troisiéme, on passe le pied droit à côté du gauche, & on releve le Sponton, qu'on tient plat devant soi comme ci-dessus : au quatriéme, on remet le pied

droit vis-à-vis le gauche, & on remet en même-tems le Sponton sur l'épaule, comme ci-devant, puis on porte la main gauche au chapeau, dont on saluë en passant. On observe, comme je l'ai dit, si c'est son Souverain, de ne point faire d'inclination, mais de passer droit & gravement, & de porter le Sponton sur l'épaule, encore environ vingt pas au-delà.

Les Officiers qui portent des fusils observent les mêmes tems, & les mêmes pas ; mais ce *salut* n'a pas la même grace, parce que cette arme étant plus courte que l'autre, elle n'a pas l'étenduë nécessaire pour que les bras soient dans une juste proportion.

Ceux qui portent les Drapeaux saluent en marchant comme de pied ferme, observant que ce soit sans s'arrêter, parce que cela retiendroit la Division à la tête de laquelle ils sont, & lui feroit perdre sa juste distance d'avec celle qui la précéde. Il y a des Sergens, autant que cela se peut, sur toutes les ailes des rangs, du côté où est celui qu'on saluë ; ils ont le chapeau bas en marchant, jusqu'à ce que le Bataillon ait passé au moins vingt pas au-dela du lieu où se fait le *salut*.

Ce n'est pas seulement par le *salut* des Armes & des Drapeaux, qu'on rend aux Princes & aux Généraux les honneurs qui leur sont dûs, suivant leur dignité. On les leur rend aussi par le bruit des Tambours, qu'on différencie, suivant ce qu'ils sont. Cela ne se pratique que lorsque le Bataillon est formé, ou quand on monte la Garde chez ceux à qui ces honneurs sont dûs, parce qu'en marchant les Tambours battent toûjours aux champs indifféremment, devant qui que ce soit que le Bataillon passe. Lorsqu'il est en bataille & de pied ferme, il ne bat aux champs que pour les Princes, les Généraux ou Maréchaux de France. On appelle pour les Lieutenans-Généraux ou Maréchaux-de-Camp commandans l'Armée en chef. Les Tambours ne battent point pour ceux qui sont à un moindre grade.

Pour saluer un Prince ou un Général, qui passe devant un Régiment de Cavalerie, celui qui le commande dit *Haut les Armes* aux Cavaliers, & soit que sa Troupe marche, ou reste de pied ferme, il saluë (lui & les autres Officiers du Régiment) de l'épée, qui est le *salut* des Officiers de Cavalerie.

SALUT sur mer est une déférence & un honneur qui se doit rendre sur mer, non-seulement en-

tre les Vaisseaux de differentes Nations, mais encore entre ceux d'une même Nation, lorsqu'ils sont distingués par le rang des Officiers qui les montent, & qui y commandent. Ces respects consistent à se mettre sous vent, à amener le Pavillon, à l'embrasser, à faire les premieres & les plus nombreuses décharges d'Artillerie pour la salve, à ferler quelques voiles, & particulierement le grand hunier, à envoyer quelques Officiers à bord du plus puissant, & à venir moüiller sous son Pavillon, selon que la diversité des occasions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Les Vaisseaux Marchands saluent les Vaisseaux de guerre

Quelquefois parmi les Nations qui peuvent entrer en concurrence, chaque Vaisseau de guerre, qui est sur la Côte ou à la vue des terres de sa Nation, reçoit le *salut* du Vaisseau étranger, & le lui rend ensuite. Le Vaisseau qui est sous vent d'un autre, est obligé de saluer le premier.

Par une Ordonnance de 1670. les Villes & Forteresses maritimes du Royaume doivent saluer le Pavillon Amiral de treize coups de canon, & il doit leur en rendre cinq. Le Vice-Amiral, le Contre-Amiral doivent saluer les Places maritimes chacun de cinq coups, & elles doivent leur rendre coup pour coup. Les Cornettes & les Flames saluent chacun de trois coups, & on leur en rend deux.

A l'égard du *salut* que les Vaisseaux de Roi se doivent entr'eux par l'Ordonnance de 1671. le Vice-Amiral & le Contre-Amiral saluent l'Amiral, en amenant leurs Pavillons, & abaissant leurs hautes voiles. Le Contre-Amiral saluë le Vice-Amiral seulement du canon, & les Vaisseaux portant Cornette & les simples Vaisseaux de guerre saluent aussi le Vice-Amiral seulement du canon.

En 1674. Louis XIV. ordonna que si le Pavillon Amiral & l'Etendart Réal des Galeres se trouvent en même Port ou en même rade, & même en présence l'un de l'autre, le premier des Vaisseaux d'une Escadre saluë premierement le Pavillon Amiral, & puis l'Etendart Réal; & c'est une régle que quand il y a plusieurs Vaisseaux de guerre ensemble, il n'y a que le Commandant qui saluë.

Le Pavillon Amiral, & l'Etendart Réal des Galeres d'une Tête couronnée, saluent les premieres les

Places maritimes d'une autre Tète couronnée, quand ils y viennent mouiller, ou qu'ils passent devant, & se contentent que ces Places maritimes leur rendent coup pour coup.

En tems de paix le Pavillon de France & l'Etendart Royal de nos Galeres rencontrant sur mer des Pavillons Espagnols d'un rang égal, doivent recevoir le *salut*, ou se le faire rendre par force sur Côte même d'Espagne. Mais notre Vice-Amiral, notre Galére Patrone, & notre Contre-Amiral rencontrant le Pavillon Amiral d'Espagne, ou l'Etendart Royal des Galéres d'Espagne, ne font aucune difficulté de les saluer les premiers.

L'Amiral d'Hollande plie son Pavillon, & saluë de son Artillerie le Pavillon Amiral de France, & l'Etendart Royal de nos Galéres, quand il les rencontre, & les Hollandois rendent le même *salut* de Vice-Amiral à Vice-Amiral, & de Contre-Amiral à Contre-Amiral. Mais leur Amiral n'est obligé de plier le Pavillon que pour notre Amiral, & saluë seulement le premier de son artillerie notre Vice-Amiral & notre Contre-Amiral.

Nos Chefs d'Escadre portant Cornette, saluent les premiers le Pavillon Amiral d'Hollande, & se font saluer les premiers par leur Vice-Amiral, & leur Contre-Amiral.

L'Etendart Royal de nos Galeres saluë le premier notre Pavillon Amiral, qui lui rend coup pour coup: mais ce même Etendart Royal est salué le premier par notre Vice-Amiral; & réciproquement notre Vice-Amiral est salué le premier par la Galére Patrone, mais il rend coup pour coup à la Patrone, qui est aussi saluée la premiere par notre Contre-Amiral.

L'Etendart Royal des Galeres de France est salué le premier par nos Places maritimes, sur quelque Galére qu'il soit arboré.

Le *salut* Royal est de quinze coups, & quand notre Armée Navale saluë le Pavillon Amiral, il ne répond que de quinze coups. Les Galéres saluent toûjours par un nombre pair de coups de canon, & les Vaisseaux saluent toûjours par un nombre impair, si ce n'est à la rencontre de l'Amiral & de l'Etendart Royal; car l'Etendart Royal ayant salué d'un nombre pair, l'Amiral lui rendant coup pour coup, saluë aussi d'un nombre pair.

SAPE : c'est un enfoncement ou descente que l'on fait sous les terres, en les taillant par échelles de haut en bas, en sorte qu'on y est à couvert de côté, & pour se couvrir par en haut on jette des madriers, ou des claies couvertes de terre par le travers de la *sape*.

Autrefois le mot de *sape* signifioit un trou, qu'on faisoit sous un édifice pour le démolir. Le travail des *sapes* est fort lent, & la tête toûjours très-dangereuse : on n'y peut jamais employer un grand nombre de Travailleurs, c'est ce qui donne le loisir à l'Ennemi de venir par des contre-mines faire sauter la tête des *sapes*.

On distingue cinq sortes de *sapes*. La *sape* entiere, la demi-*sape*, la *sape* volante, la double *sape*, & la *sape* couverte.

La *sape* entiere se faisoit autrefois par un seul homme, qui après avoir fait un trou de trois pieds de profondeur sur trois de largeur, où il se trouvoit à couvert, continuoit ensuite sur l'alignement qu'on lui prescrivoit, en jettant toûjours les terres du côté de la Place. Ce travail étoit extrêmement long, & quand on vouloit s'en servir, on employoit des années entieres pour un Siége.

Aujourd'hui la *sape* entiere se fait par des Sapeurs, qui posent à couvert des gabions, dont ils ferment les entre-deux avec des sacs à terre, ou des fagots de *sape*, & qu'ils remplissent de terre à mesure qu'ils les ont posés, faisant une tranchée de trois pieds de profondeur, sur autant de profondeur, que les Travailleurs viennent ensuite agrandir.

La demi-*sape* est lorsqu'on pose à découvert une certaine quantité de gabions sur un alignement donné, & qu'après en avoir formé les entre-deux avec des sacs à terre, ou des fagots de *sape*, on travaille à les remplir.

Ces deux sortes de *sapes* sont à présent les plus usitées. La premiere, lorsque le feu de la Place est violent : & la seconde, lorsqu'on peut éteindre le feu par le moyen des Batteries, qui ruinent les défenses de l'Ennemi, & l'empêchent d'incommoder les Travailleurs. Lorsqu'on est près de la Place, on fait remplir les gabions de bois & de branchages avant de les poser, pour mettre les Sapeurs plus à l'abri.

La *sape* volante est lorsqu'on trace tout l'ouvrage

avec des gabions, & que sans y avoir mis auparavant les Sapeurs pour les remplir, on y fait aller les Travailleurs, qui approfondissent & forment la tranchée de la grandeur dont elle doit être. Cette maniere ne peut guéres se pratiquer que la nuit, & lorsqu'on est encore loin de la Place.

La double *sape* est lorsqu'on est obligé de se couvrir des deux côtés, pour éviter d'être vu de l'Ennemi.

La *sape* couverte est un chemin qu'on fait sous terre pour mettre les Sapeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laisse pardessus que deux pieds de terre, qu'on soutient s'il en est besoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *sape*, qu'on ne met guéres en pratique, peut-être très-utile dans certaines occasions, pour cacher son dessein à l'Ennemi.

Les Sapeurs sont ordinairement divisés en Brigades de 6. ou 8. personnes. Le premier qu'on appelle Chef de *sape*, fait rouler devant lui un mantelet dont il se couvre, & pose à son côté un gabion, qu'il remplit en même-tems de terre, en creusant un pied & demi de profondeur sur autant de largeur. Ce gabion rempli, il en avance un autre sur l'alignement marqué, & le remplit, en continuant toûjours de la même maniere.

Le second Sapeur pose trois fascines sur les gabions, remplit & approfondit l'ouvrage du premier d'un demi-pied, l'élargissant de même. Les entre-deux des gabions doivent être fermés par des fagots de *sape*, ou par des sacs à terre.

Le troisiéme agrandit l'ouvrage du second d'un demi-pied de largeur, & d'autant de profondeur; & le quatriéme fait la même chose par rapport à l'ouvrage du troisiéme; ce qui met le travail à trois pieds de profondeur, & trois de largeur.

Les deux ou quatre Sapeurs restans portent pendant ce tems-là les gabions, fascines, sacs à terre, ou les fagots de *sape*, a ceux qui travaillent, & se tiennent toûjours en état de prendre la place de ceux qui peuvent être tués ou blessés.

Lorsque les Brigades ne sont que de six Sapeurs, il faut en mettre deux à chaque *sape* pour se relever alternativement: mais lorsqu'elles sont de huit; un seul suffit, parce que les quatre derniers qui ne tra-

vaillent point, peuvent prendre la place des premiers, lorsqu'ils se trouvent fatigués.

Chaque Sapeur doit devenir à son tour Chef de *sape*, pour partager également le danger. Les outils que chacun doit avoir sont, une fourche de *sape* pour placer le gabion sans se trop découvrir, un crochet pour l'arranger, une masse pour battre les piquets du gabion, & les mieux faire tenir, une pioche pour creuser la terre, une pelle pour la jetter, une jauge de *sape*, pour mesurer l'excavation qu'il fait.

La *sape* va nuit & jour, & ne discontinuë jamais. On peut même en faire plusieurs à la fois, pour avancer l'ouvrage. Ainsi supposé qu'on veuille presser la derniere parallele, ce qu'il est important de faire, on marque l'alignement qu'on veut lui donner, & l'on met ensuite sur cet alignement trois ou quatre *sapes* détachées, qui poussant leurs travaux, viennent à se rejoindre, on fait la même chose pour chaque retour de la tranchée.

A mesure que les Sapeurs ont fini quelques parties de leurs ouvrages, on y envoie les Travailleurs, qui lui donnent 12. toises de largeur si c'est la tranchée, 15. si c'est la seconde parallele, & 18. si c'est la troisiéme. On met sur le parapet de celle-ci, & de tous les ouvrages qui sont près de la Place, des sacs à terre, qui laissent entr'eux une petite ouverture à pouvoir passer le fusil, & on les couvre par dessus d'autres sacs, afin de tirer sur l'Ennemi sans être vu.

La *sape* fait une partie considérable de la tranchée, & on entend par *sape* la tête d'une tranchée, que l'on pousse pied à pied, qui chemine jour & nuit également. En apparence elle avance peu; mais elle fait beaucoup de chemin, parce qu'elle marche toûjours. Pour se rendre habile dans le métier des *sapes* il faut de l'apprentissage. Un Sapeur y excelle bientôt, quand le courage & l'amour du gain sont de la partie.

Voyons comme une *sape* se conduit, & s'exécute.

Quand l'ouvrage est tracé, & les Sapeurs instruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, fascines, sacs à terre, fourches de fer, crocs, gros maillets, mantelets, *&c.*

Cela fait, on perce la tranchée par une ouvertu-
:, que les Sapeurs font dans l'épaisseur de son pa-
.pet à l'endroit qui leur est montré.

Le premier Sapeur qui méne la tête, commence
faire place pour son premier gabion ; il l'arrange
/ec le croc de la fourche du mieux qu'il peut, &
: façon que la pointe des piquets du gabion débor-
ant le sommet, puisse servir à tenir les fascines
ont on le charge. Il la remplit ensuite de terre, en
jettant de biais en avant, & se tenant derriere,
our ne se pas découvrir. A mesure qu'il remplit le
emier gabion, il faut que de tems en tems il frape
: son maillet, ou de sa pioche contre, pour faire
ntasser la terre.

Après le premier gabion rempli, on en pose un
:cond sur le même alignement : on l'arrange, &
n le remplit comme le précédent. On place le troi-
éme & le quatrieme comme les deux premiers, se
enant toûjours ; mais parce que les joints des ga-
ions sont dangereux, avant que la *sape* soit ache-
'ée, on les ferme de deux ou trois sacs de terre po-
és bout sur bout sur chaque joint : c'est le second
sapeur qui les arrange, après que le troisiéme &
quatriéme les y ont fait passer. Le vingtiéme ou
rentiéme gabion posés & remplis, on reprend les
sacs à terre de la queuë pour les rapporter en avant,
afin de les épargner. C'est ainsi qu'avec cent sacs à
terre bien ménagés, on conduit une *sape* depuis le
commencement du Siége jusqu'à la fin.

Pour l'exécution de la *sape*, voici comme elle se
conduit. Le premier Sapeur creuse deux pieds &
demi de large sur autant de profondeur. Il laisse une
borne de six pieds aux pieds du gabion Le deuxié-
me Sapeur élargit de six pouces, & approfondit d'au-
tant, ce qui fait deux pieds de large, & autant de
profondeur. Le troisiéme & quatriéme Sapeur creu-
sent encore un demi-pied de profondeur, & autant
de large par le haut, ce qui revient à deux pieds &
demi sur le fond, les talus parés, & ce qui est la
mesure qu'on demande pour rendre les *sapes* parfai-
tes. Il y a quatre hommes à employer de la même
Escoüade, afin que les premiers Sapeurs les trou-
vent sous la main. Ils leur font aussi glisser des fas-
cines pour garnir le dessus des gabions, afin de les
tenir fermes, après quoi on les charge de terre.

Quand les quatre premiers Sapeurs sont las, & qu'ils ont travaille une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, qui prennent leur place, & travaillent avec la même vigueur, jusqu'a ce que la lassitude les oblige d'appeller les autres. On observe que celui qui méne la tête, prenne la queuë des quatre à la premiere reprise du travail; car chacun d'eux méne la tête à son tour, & met un pareil nombre de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette maniere on fait grande diligence, quand la *sape* est bien fournie.

Il faut remarquer qu'on marche à la *sape* non-seulement en avant, mais encore de côté sur le prolongement de la droite & de la gauche, & pour l'ordinaire on voit des cinq ou six *sapes* dans une seule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Celui qui dirige les Sapeurs a soin de faire servir les gabions & les fascines à la tête des *sapes*; & c'est celui qui commande la tranchée qui fait fournir le monde dont il a besoin.

On fait des liberalités aux Soldats qui portent les fascines, & par ce moyen les *sapes* sont toûjours bien & aisément servies.

Quand on a affaire à des Ennemis éveillés, ils canonnent la tête des *sapes*, avant que le canon des Assiégeans puisse tirer, & on est souvent obligé de les abandonner. S'ils le font de jour, on s'en dedommage pendant la nuit.

A mesure que la *sape* avance, on fait garnir celle qui est faite par les Travailleurs de la tranchée, qui l'elargissent jusqu'à ce qu'elle ait dix ou douze pieds de largeur sur trois de profondeur. Pour lors elle change de nom, & s'appelle tranchée, si elle sert de chemin pour aller à la Place: on la nomme place d'armes, quand elle est disposée pour y placer des Troupes.

Ces sortes d'ouvrages demandent de l'adresse & de l'industrie. Ils se font avec danger: mais s'ils sont bien payés, ils se poussent avec beaucoup de diligence, le Soldat se sent porté à le faire par l'espoir sans confusion.

Il y a une chose à laquelle les Officiers sont, & doivent toujours faire attention, c'est de prendre garde que les Sapeurs ne s'enivrent à la tête de leurs *sapes*, car ils se feroient tuer comme des bêtes. On

y a l'œil, en ne permettant pas d'y porter du vin qu'il ne soit mêlé de beaucoup d'eau.

Le prix le plus raisonnable de la *sape* est de 40. sols la toise courante, sçavoir tout le long du travers de la seconde Place d'armes, & ce qui se trouve entr'elle & la troisiéme.

Pour la troisiéme Place d'armes & le travail jusqu'au pied du glacis, 2. livres 10. sols.

Pour celle qui se fait sur le plat glacis, 3. livres.

Pour celle qui se fait sur le haut du chemin couvert, 3. livres 10 sols.

Pour celle qui entre dans le chemin couvert, 5. livres.

Pour celle que l'on fait au passage des fossés secs, 10. livres.

S'ils sont pleins d'eau, & quand elle sera double, comme cela arrive quelquefois, il faut payer au double, selon les endroits où on la fera, 20. livres.

A l'égard de celle qui se fait dans les bréches des bastions des demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle est exposée à tout ce que la Place a de plus dangereux : c'est pourquoi, selon le péril auquel on est exposé, on donne ce qu'on juge à propos.

Le toisé se fait par un seul Ingénieur proposé pour cela à chacune des attaques. Le même fait le compte des Brigades en présence des Officiers & Sergens, qui ont soin après de faire distribuer aux Escoüades ce qui leur revient ; c'est pourquoi ils contrôlent tous les jours ce que chacun a fait d'ouvrage, de concert avec l'Ingénieur qui fait le toisé, sur le prix desquels on peut retenir un dixiéme pour les Officiers & Sergens, afin de les rendre plus exacts à relever, & faire servir les *sapes*.

En observant cet ordre, comme tous sont intéressés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne se pousse avec toute la diligence possible, & l'on peut estimer qu'ils peuvent faire 80. toises en 24. heures.

Au surplus, l'Ingénieur chargé de les toiser, le doit faire tous les jours. Il doit toujours laisser des marques sensibles à la fin de chaque toisé, & tenir Regître du tout, afin que quand on veut le vérifier, on le puisse faire sans confusion.

Or 80. toises à 2. livres la toise, font 160. livres. Retranchez le dixiéme, montant à 16. livres, il

reitera pour les Sapeurs 144. livres, qui distribuées à 24. hommes, font 6. livres pour chacun ; ce qui est un gain raisonnable. Ils ne gagneront gueres davantage dans le courant du Siége, quoique le prix de la sape augmente a mesure qu'ils approchent de la Place, parce que le péril augmente aussi : car il est sûr que plus ils en approchent, & moins ils font d'ouvrage.

On a accoûtumé de payer quelque chose de plus que le prix de la toise courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raison qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs. Cela se peut réduire à doubler le prix de la premiere toise, & rien plus.

SAQUER la voile, pour dire ferler, serrer, ou mettre la voile dedans.

SARRAZINE. *Voyez* HERSE.

SAUCISSE est une longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie, & cousuë en longueur, de sorte que cette espéce de traînée regne depuis le fourneau ou chambre de la mine, jusqu'à l'endroit où se tient l'Ingénieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fourneau.

La *saucisse* peut avoir environ deux pouces de diamétre. On met ordinairement deux *saucisses* à chaque fourneau, afin que si l'une vient a manquer, l'autre y supplée.

On la charge avec un entonnoir, & l'on compte ordinairement 7. onces de poudre, pour un pied de longueur. Comme il y a autant de *saucisses* qu'il y a de fourneaux, il faut qu'elles répondent toutes à un même point qu'on nomme le *foyer*. On leur doit donner une égale longueur, le plus précisement que l'on peut, faisant aller en ziczague dans la galerie celles dont les fourneaux sont moins eloignés que les autres, afin que ces fourneaux jouent tout à la fois, & afin de compasser si bien les chambres, qu'elles puissent s'entr'aider dans leurs effets, ce qui se fait en donnant à la distance d'un fourneau à l'autre un peu plus de grandeur que celle des fourneaux à la surface des revêtemens qu'on veut faire sauter.

SAUCISSONS ou SAUCISSES, sont des fagots faits de troncs d'abrisseaux, ou de grosses branches d'arbres, en cela différens des fascines, qui ne sont que de menus branchages. Le *saucisson*

est lié par le milieu & par les deux bouts, & sert à se couvrir, & à faire des épaulemens.

SAUF-CONDUIT est la permission par écrit, ou par le moyen d'un Tambour, *&c.* qu'un Général accorde à un des Ennemis, qui pour affaire, ou pour la santé, demande à passer sur le terrein qu'il occupe.

SAUMON. *Voyez* PLOMB.

SAUTER, terme de Marine. Le vent *saute*, c'est-à-dire change, & passe d'un rumb à l'autre.

SAUVE-GARDE est une protection que le Prince, ou le Général de l'Armée, accorde à quelques Terres ennemies qu'il veut garantir des insultes & des logemens de ses Troupes.

On dit : Accorder des *Sauve-Gardes*, envoyer une Garde en *Sauve-Garde*, révoquer des *Sauve-Gardes.* Les *Sauve-Gardes* appartiennent au Général, s'il est intéressé, & il peut étendre tant qu'il veut les *Sauve-Gardes* vivantes.

Quand les François eurent embrassé le Christianisme, s'ils étoient en guerre les uns contre les autres, & qu'un des deux Partis voulût faire quelque proposition de paix, ceux qu'on députoit pour cette fonction prenoient à leur main une baguette bénite pour cet usage, qui leur servoit de passeport; avec cela ils entroient dans le Pays ennemi, & passoient jusqu'au lieu où étoit le Prince, sans qu'il leur fût fait aucune insulte. Nos Histoires ne font point mention, ni de la couleur, ni de la figure, ni des ornemens de cette baguette, ni de la maniere dont on la bénissoit. Mais de tout tems chaque Nation a eu quelque symbole de cette nature, soit pour demander la paix, soit pour déclarer la guerre, & pour servir de *Sauve-Garde* à ceux qui étoient Porteurs de semblables ordres de la part de leurs Princes, ou de leur République.

La protection que les Généraux d'Armée accordent aux personnes, pour empêcher que leurs terres & leurs maisons ne soient pillées, est désignée par un Carabin ou un Garde particulier qui va dans lesdits lieux, & il s'appelle *Sauve-Garde.* Il a un ordre écrit contenant l'intention du Général. On se doit conformer à cet ordre, sous les peines infligées.

Ceux qui sont envoyés en *Sauve Gardes* ont cinq livres par jour, outre leur subsistence, sans qu'ils

puissent exiger un plus haut payement, sous peine de concussion, & de punition exemplaire. Ces *Sauves-Gardes* sont obligés de partir de ces lieux lorsque les Armées s'en sont éloignées de six heures de chemin, & vont rejoindre leurs Corps, sans attendre pour cela l'ordre de qui que ce soit. Si on les trouve auxdits lieux vingt-quatre heures après le départ de l'Armée, on les punit de mort sur le champ, sans aucune forme de Procès.

SAUVE-GARDE, ou TIREVIEILLE, terme de Marine, est une corde qui sert pour marcher en sureté sur le mât de beaupré, lorsque les Matelots font quelques manœuvres de la sivadiere & du tourmentin. Elle est amarrée au bas du beaupré, & monte à l'étai de misaine, d'où elle descend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré.

SCENOGRAPHIE, vuë ou aspect d'une Place de guerre, est sa représentation naturelle, telle que la Place nous paroît quand nous regardons par dehors quelqu'une de ses faces, & que nous considérons son assiette, la forme de son enceinte, le nombre & la figure de ses clochers, & le sommet de ses Bâtimens tant publics que particuliers.

SCIE-ESCOURRE, terme de Commandement usité dans les Bâtimens à rames, pour obliger tous les Rameurs à voguer à rebours; c'est-à-dire, en poussant la rame en avant, au lieu de la tirer à soi par le mouvement ordinaire.

SCIÉ-VOGUE, terme de Commandement, pour revirer la Galére : car alors pour seconder le jeu du timon, tous les Rameurs qui sont sur une des bandes ou côtés, voguent en avant, & tous les Rameurs qui sont sur l'autre bande voguent en arriere.

SCIER, en terme de Marine, est ramer à rebours, pour se retirer en reculant, & revenir sur son sillage, sans montrer le flanc ou la poupe. Ce qui se pratique sur tous les Bâtimens à rames, pour éviter le revirement, & présenter toûjours la prouë.

SCIER sur fer, est ramer à rebours, lorsqu'une Galére ou Galiote est chargée d'un vent traversier, dans une rade où elle est à l'ancre. Ce mouvement des rames soutient le Bâtiment sur son *fer* ou son risson contre les vagues qui viennent de la mer, en danger de la jetter contre la Côte.

SCORBUT est une maladie de mer, qui est

très-dangereuse, & qui s'engendre particulierement dans les voyages de long cours, tant par la corruption de l'air marin, que par celle des alimens, de sorte qu'ayant alteré toute la masse du sang, elle commence à paroître par une grande enflure de gencives, & par des ulceres malins qui s'y forment, ce qui est suivi d'une grande infection d'haleine, de quantité de pustules sur tout le corps, & d'une mortelle langueur, qui ne peut guéres être soulagée qu'en se frotant du sang des tortuës de mer, ou bien en prenant terre, & se servant de citrons, d'oranges, & de semblables fruits rafraîchissans.

SCUTE, ou CANOT, est un petit Esquif pour le service d'un Vaisseau.

SEC : Vaisseau qui met à *sec*, ou qu'on met à mâts & à cordes ; c'est-à-dire, qui a toutes ses voiles ferlées, & ne porte aucune voile, & qui les a toutes dedans.

SEC : Vaisseau qu'on met à *sec*, ou qui est à *sec*, c'est-à-dire hors de l'eau.

SECANTE est une ligne qui coupe un cercle. Il y a *secante* extérieure & *secante* intérieure. La premiere est une ligne, qui hors du cercle, la coupe en entrant dedans. La seconde est une ligne, qui d'un point au dedans du cercle coupe en dehors.

SECOND : Compagnie en *second*, Capitaine en *second*, Lieutenant en *second*.

Compagnie en *second*, est une Compagnie composée de la moitié des hommes d'une autre Compagnie : ce qui s'est seulement pratiqué dans la Cavalerie.

Capitaine en *second* ou Capitaine Réformé en pied, & Lieutenant en *second*, sont des Officiers Réformés, dont les Compagnies ont été licenciées, mais qui servent dans d'autres.

SECOND : Vaisseau *second* est un Vaisseau de Guerre destiné à escorter & secourir un Vaisseau Pavillon : de sorte que les Vaisseaux, montés par les Officiers Generaux, ont un *second* de l'avant, & un *second* de l'arriere ; ce qui s'appelle encore Vaisseau Matelot.

SECOURIR une Place, c'est faire lever le siége à une Armée qui l'attaque.

On secourt un Allié, en assemblant ses forces, en faisant diversion, en fournissant de l'argent, des munitions, & autres besoins militaires. On se fait

mettre en main des Places de fureté, pour avoir des gages de fidélité, & un paſſage pour ſe retirer.

Le ſecours qu'on veut donner à une Place aſſiégée conſiſte ou en hommes, ou en munitions, ou en vivres. On proportionne la diſpoſition du ſecours qu'on veut faire entrer à la maniere qu'on deſire qu'il ſoit, c'eſt-à-dire, que s'il ne s'agit que d'introduire dans la place un nombre d'hommes pour en fortifier la Garniſon, ou un convoi de vivres pour en augmenter les proviſions ou l'un & l'autre tout enſemble, on tâche de le faire avant que les Lignes de circonvallation & contrevallation ſoient parfaites : les difficultés qu'elles oppoſent ſont très difficiles à ſurmonter, elles ne ſont cependant pas impoſſibles à vaincre, mais on ne peut donner des régles certaines ſur cela. Il faut de néceſſité que ce ſoit la diſpoſition des lieux, & celle de l'ennemi qui en decident.

Celui qui conduit l'entrepriſe s'inſtruit ſi bien de ſes diſpoſitions, qu'il n'ait pas beſoin d'autre guide que de lui-même. Si ce ſont des Troupes qu'on veut jetter dans une Place, il faut qu'il ſe ſouvienne que c'eſt de l'Infanterie qui y eſt néceſſaire, & non pas de la Cavalerie. Les Cavaliers qui ſont chargés d'introduire de la poudre dans une Place, ont ſoin de la mettre dans des ſacs de cuir, de peur que la poudre, ſi on la mettoit dans des ſacs de toile ne ſe répande le long du chemin.

La meilleure maniere de ſecourir les Places eſt d'y aller avec une bonne Armée; pour combattre celle de l'Aſſiégeant, de quelque maniere qu'elle ſoit poſtée, afin de la contraindre de lever le ſiége. Si dans cette occaſion il y a une Armée d'obſervation, ou ſi celle qui aſſiége ſort des Lignes pour venir au-devant pendant l'action, pourvu que l'occaſion ſe préſente de jetter des Troupes ou d'autres ſecours dans la Place, il en faut profiter à cauſe du ſuccès incertain de l'entrepriſe. Cette action doit être concertée avec le Gouverneur par le moyen des eſpions, afin qu'il faſſe de ſon côté des efforts pour ſe donner tout ce qu'il a beſoin pour faire une vigoureuſe réſiſtance.

Mais ſi l'Ennemi ne ſort point de ſes retranchemens, & qu'il faille l'y forcer, un Général a deux partis à prendre. Le premier eſt d'attaquer en lignes déployées une partie de la circonvallation, ſéparée

de l'autre par quelque riviere, ruisseau, ou autre défilé, afin de n'avoir pas toutes les forces de l'ennemi à combattre. Pour cet effet il fait paroître quelques Corps de troupes de l'autre côté, pour y tenir en échec celles qui y sont en garde : si elles vont au secours du côté de l'attaque, ces Corps ne manquent pas de profiter de leur absence, pour pénétrer dans les Lignes, & pousser s'il est possible jusqu'aux tranchées, ou du moins faire une puissante diversion. Le second parti est d'attaquer le retranchement par têtes de colomnes ; on les forme en divers endroits : dans ce cas on choisit les plus foibles, d'où on puisse le plus aisément pénétrer jusqu'à la Place. Quelques mesures que l'Assiégeant prenne il ne lui est gueres possible d'en prendre d'assez justes pour s'opposer à ces sortes d'attaques ; car en faisant une disposition semblable, en opposant colomne contre colomne, il ne le peut sans être obligé de dégarnir presqu'entierement le derriere de ses parapets, & sans s'exposer à être emporté par ces endroits. Il est infiniment plus aisé à l'Assaillant de donner le change, qu'il ne lui est facile de s'en garantir.

Mais comme on ne peut *secourir* une Place assiégée qu'en quatre manieres ; 1°. par de petits secours qui entrent à la dérobée ; 2°. en attirant l'Assiégeant hors des lignes, sous prétexte d'une bataille, & détachant en même-tems d'un autre côté des Troupes qui se font jour à travers les endroits des lignes les plus dégarnis ; 3°. en mettant le siége devant une autre Place aussi considérable que celle qu'on attaque pour faire diversion ; 4°. enfin en attaquant les lignes de circonvallation, on peut s'y opposer de cette façon.

On empêche les petits secours par la Circonvallation & les Gardes avancées. On previent les secours en ne sortant jamais des lignes, à moins qu'on ne soit en état de laisser dans la Tranchée un nombre de Troupes suffisant pour s'opposer aux sorties de l'Assiégé, qu'on ne soit assuré que l'Ennemi ne peut secourir la Place, que par l'endroit où on va l'attaquer, ou qu'on ne puisse mettre des Troupes dans les autres endroits par où il pourroit envoyer des détachemens, & que l'Armée qu'on fait marcher contre lui ne soit aussi nombreuse que la sienne.

On remedie à la diversion en pressant vivement le siége, qu'on a commencé, pour être en état apres

la Ville prise, d'aller secourir celle que l'Ennemi attaque avant qu'il l'ait contrainte à se rendre. Enfin on se met facilement à l'abri de l'attaque des Lignes par une Armée d'observation, qui prenant toujours les postes entre la circonvallation & l'Ennemi, l'empêche d'approcher.

Mais lorsqu'on n'est pas en état d'avoir deux Armées pour le siege d'une Place, ce qui arrive quelquefois, l'attaque des Lignes est alors extrêmement à craindre, à cause de la trop grande étendue de la circonvallation. Dans ces occasions il faut faire construire les Lignes le plus solidement qu'on peut, en faire les parapets à l'épreuve du canon, les faire bien fasciner à mesure qu'on les éléve, y mettre des fraises, en élargir le fossé jusqu'à 18. pieds pour le moins, & mettre des palissades sur le bord de la contrescarpe, ensorte cependant que leur élévation n'empêche pas le feu des Lignes.

Il seroit encore mieux de mettre ces palissades à 14. ou 15. toises loin du bord où on les planteroit en les faisant pencher vers la Campagne d'un angle de 45. degrés & tenant leur tête élevée de 3. pieds. Dans cette situation elles arrêteroient tout court l'ennemi, qui ne pourroit les arracher, & qui auroit cependant beaucoup à souffrir du feu de la Ligne.

On auroit encore l'avantage de l'incommoder par des grenades, dont les éclats passeroient à travers les entredeux des palissades : au lieu que celles qu'il jetteroit, ne pouvant à cette distance s'élever jusqu'au dessus du parapet, retomberoient dans le fossé. Comme il est rare que la circonvallation soit également accessible de tous côtés, & qu'il se trouve souvent des rivieres, étangs, marais & des ravins, ou des escarpemens qui en fortifient une bonne partie. Ce moyen ne seroit pas si difficile qu'il le paroît d'abord, puisqu'il n'y auroit qu'à planter ces palissades dans les endroits les plus foibles & l'on en tireroit cependant une grande utilité.

SECRET : pour que tout soit *secret* & que rien ne transpire chez l'Ennemi, un Général doit déliberer avec plusieurs, résoudre avec peu ou seul. Il faut qu'il cache son dessein à l'Ennemi, s'il le découvre le changer.

Il doit se donner de garde des Espions de l'Ennemi, garder bien les prisonniers, ne souffrir ni les vagabons, ni les inconnus dans l'Armée, ne se pas

fier

fier aux Deserteurs, punir rigoureusement ceux qui ont des correspondances avec l'Ennemi, ou qui revelent le *secret*. Feindre, endormir l'Ennemi quand on a un dessein, tâcher de faire croire par des marques apparentes qu'on en a un autre : si l'on est fort, feindre d'être foible, & au contraire faire mine d'attaquer un lieu & fondre sur un autre.

SECRETAIRE : chaque Compagnie des Regimens Suisses a un Secretaire, c'est-à-dire, un bas Officier, qui fait les affaires de la Compagnie, achete les souliers & les habillemens des Soldats, qui en ont besoin, & tient Registre de ce qu'il fournit. Ils le nomment *Musterschreiber*.

SECRETAIRE Général d'Artillerie : le Grand-Maître le nomme, & lui donne ses Provisions. Il prend soin de toutes les expéditions qui regardent l'Artillerie, & les contresigne. Le Roi paye ses appointemens.

SEILLURE, sillage, eau, houage, ou ouaiche, est la trace navale, ou le chemin du Vaisseau.

SEL : celui que l'on connoit dans l'Artillerie, est le *sel lessivial*, qui est fixe, & que l'on tire du salpêtre par plusieurs lavages ou lessives d'eau chaude, qu'on fait ensuite évaporer. Ce *sel* rougit les viandes. Pour que le salpêtre soit pur & bon, il faut qu'il soit sans *sel* & sans graisse. On submerge tout le *sel* qui provient du salpêtre.

SEMELLE est une planche de bois assez épaisse, qui se place entre les deux flasques d'un affut, & sur laquelle la piéce de canon repose.

SEMELLE est aussi un assemblage de trois planches mises l'une sur l'autre, & taillées en demi ovale, ou en semelle de soulier, qui servent aux Heus & aux Belandes, pour aller à la bouline. Chacun de ces Bâtimens a d'ordinaire deux *semelles* pendues à chaque côté de son bordage, quand il faut aller à la bouline, soit à stribord, soit à basbord, on laisse tomber à l'eau celle qui est sous le vent pour empêcher le Bâtiment de dériver, & l'autre *semelle* demeure pendue au bordage jusqu'au premier revirement.

SEMESTRE est un congé de plusieurs mois, accordé tous les ans par le Roi à un tiers des Officiers de chaque Regiment pour qu'ils vaquent à leurs affaires particulieres & qu'ils travaillent au re-

tabliſſement de leur Compagnie. Le jour que ledit congé expire, les Officiers ſont tenus de ſe rendre à leur Garniſon.

SENÉCHAL de France : la dignité de Senéchal de France, eſt la premiere & la plus ancienne. Elle a commencé ſur la fin de la ſeconde race. Sous les premiers régnes de la troiſiéme, les Senéchaux furent nommées Princes de la Milice Françoiſe.

Les Grands Senéchaux de France ont été

Geoffroi I. Comte d'Anjou, ſurnommé *Griſegonnelle*, ſous Lothaire I. l'an 973.

Guillaume ſous Henri I. en 1060.

Raoul ſous Philippe I. en 1065.

Frederic ſous le même Roi en 1071.

Robert, ſous le même Roi, en 1079.

Hugues dit Eudes Chalo, en 1083.

Gervais en 1085.

Guy de Monlhery, dit le Rouge, en 1093.

Hugues, Seigneur de Crecy, en 1107.

Anſeau de Garlande en 1108.

Foulques, dit le Jeune, Comte d'Anjou en 1118.

Guillaume de Garlande en 1118.

Etienne de Garlande en 1120.

Raoul Comte de Vermandois en 1131.

Thibaut, dit le Bon, Comte de Blois & de Chartres, ſous Louis VII. en 1152.

Après la mort de Thibaut en 1191. ſous Philippe Auguſte, cette Charge en titre, ceſſa d'être remplie en France par nos Rois.

SENTINE, terme de marine, qui ſe prend indifféremment pour la vitonnerie, ou pour l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. L'équipage ſe réjouit quand la *ſentine* put extrêmement, car cela ſuppoſe que le Vaiſſeau ne fait guere d'eau.

SENTINELLE eſt un Soldat tiré du corps de Garde, poſé ſur quelque terrein pour aſſurer par ſa vigilance, & par ſa fidélité un Corps de Troupes ou quelque Poſte contre les ſurpriſes de l'ennemi.

Voici la maniere dont on diſpoſe les *Sentinelles* dans une Place, & comme elles ſe doivent comporter dans les différens Poſtes qu'elles occupent.

On en met une au bout des glacis pour y arrêter les chariots ou autres voitures, juſqu'à ce qu'elle ait ſçu ſi le paſſage ſur les ponts eſt libre : deux autres à la premiere barriere : une à la chaîne du pont-levis de la demi-lune, avec ordre de la lever à la moindre alarme, une au-deſſus de la porte de cet Ou-

vrage pour découvrir dans la Campagne, avec ordre d'avertir ce qu'elle y voit & de ce que les *Sentinelles* avancées lui crient, pour en avertir le Corps de Garde ; une sur l'angle saillant de la demi-lune, pour découvrir aussi à la Campagne & dans le fossé ; une devant les armes du Corps de Garde, posté à cette demi-lune, avec ordre d'avertir & faire passer la voix pour tout ce que les autres *Sentinelles* crient. Elle doit aussi avertir de l'heure qu'elle entend sonner, afin que les Caporaux puissent relever les *Sentinelles* à tems.

Outre ces *Sentinelles*, il doit encore en avoir une proche le pont & la bascule, sur la communication de la demi-lune à la porte intérieure, avec ordre aussi de la lever en cas d'alarme ; une joignant le pont levis intérieur, avec ordre de ne le laisser jamais embarrasser, de ne souffrir aucune voiture dessus qu'autant de tems qu'il lui en faut pour le traverser, & de faire passer la voix ; une au-dessus de la voute de la porte intérieure, pour découvrir toutes les autres, avec ordre d'avertir de ce qui se passe dans le dehors, & une devant les armes du Corps de Garde posté en cet endroit, avec ordre de n'en laisser aucune aux Soldats qu'en presence de leur Caporal, d'avertir ce qu'elle entend par le passage de la voix, de ce qui survient du côté du dedans de la Ville : elle doit aussi avertir de l'heure que l'horloge sonne.

Les *Sentinelles* ainsi posées, celle qui est devant les armes du Corps de Garde intérieur, & celle qui est au bout du glacis doivent arrêter les chariots ou autres voitures qui se presentent pour sortir, ou pour entrer, jusqu'à ce qu'elles sçachent par le retour de la voix, si le pont n'est point occupé par le passage de quelque autre. A cet effet la *Sentinelle* qui est du côté où une voiture veut sortir ou entrer, la fait arrêter à une certaine distance, & crie en même-tems, *arrête là-bas*. Toutes les *Sentinelles* qui sont sur la communication, font passer la voix jusqu'à la derniere, qui répond *marche* ou *arrête* : cette parole est de même rapportée par le passage de la voix, & la voiture arrêtée doit s'y conformer, soit pour continuer sa marche, soit pour attendre

Si les *Sentinelles* avancées découvrent quelque longue file de chariots chargés de foin, ou d'autres choses, dans lesquelles on auroit pu cacher quelques

Soldats pour une surprise, elles doivent aussi-tôt en avertir le Corps de Garde de la demi-lune, lequel avertit celui de la porte intérieure. On doit faire ensuite un détachement pour les aller reconnoître, les visiter avec toute l'attention possible & examiner surtout si les Charretiers ou autres Conducteurs n'ont point d'armes courtes cachées sous leurs habits. Après avoir averti le Gouverneur de l'arrivée de ces chariots, s'il ordonne de les laisser entrer, on doit observer que ce ne soit que deux ou trois à la fois; ensorte que la communication ne soit jamais entierement occupée ni embarrassée. Il faut sur-tout avoir attention aux ponts-levis, aux bascules & aux barrieres. Les *Sentinelles* n'y doivent jamais laisser arrêter personne, ni quoi que ce soit; elles doivent de plus obliger les voitures, les chevaux & les personnes qui y passent, de ne le point faire en courant.

Outre les *Sentinelles* qui sont tirées du Corps de Garde de la porte pour être employées, comme nous l'avons dit, ce poste en fournit encore sur les remparts: elles y sont posées pendant le jour sur les angles saillans des Bastions, pour découvrir ce qui se passe dans les dehors & à la Campagne, & pour prendre garde au canon qui est sur la barbette, sur laquelle ils ne doivent laisser monter qui que ce soit, que ceux qui en ont le droit pour faire leur fonction, comme les Officiers d'Artillerie, & les Ingénieurs, lesquels néanmoins doivent s'y faire conduire par le Caporal du poste.

Ces *Sentinelles* ne doivent aussi laisser passer aucun Bourgeois, ni Etranger sur les remparts, à moins qu'ils n'y soient conduits par quelques Fusiliers; ce qui marque que c'est avec la permission du Gouverneur, qui ne la doit accorder qu'avec beaucoup de circonspection, parce que tout lui doit être suspect. La nuit on pose des *Sentinelles* sur tous les angles & au milieu des courtines, & alors il n'y a plus que les Officiers qui font la ronde, qui puissent y passer.

Il y a aussi plusieurs endroits en-dedans de la Ville ou l'on doit mettre des *Sentinelles*, que l'on tire des Corps de Garde qui en sont le plus à portée, sçavoir aux portes du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, de l'Evêque, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers ayant Lettres de service, des Directeurs & des Inspecteurs Généraux, de l'Intendant,

du Commiſſaire Provincial des Guerres, du Treſorier de l'Arſenal, de tous les Magazins à poudre, d'artifice & des vivres, & fourrages de l'Hôpital, des puits, des citernes publiques, & de la priſon. Toutes ces *Sentinelles* ont des conſignes, ſuivant le lieu où elles ſont en garde.

Quand le Gouverneur entre ou ſort, la *Sentinelle* doit avertir le Corps de Garde, en criant: *alerte, voilà le Gouverneur*. Auſſi-tôt la Garde doit ſe mettre en haie, ſans armes, à moins qu'il n'ait la dignité de Général. En ce cas elle les prend & lui rend les honneurs qui lui ſont dûs ſuivant ſa dignité. On en uſe de même pour le Lieutenant de Roi: mais on ne bouge point pour le Major, à moins qu'il ne commande dans la Place. Dans cette circonſtance lui ou tel autre que ce ſoit, jouiſſent des mêmes honneurs.

S'il entre ou ſort auſſi quelque Officier Général, ayant Lettre de ſervice, la Garde en uſe auſſi à ſon égard ſuivant ſa dignité. On prend encore les armes pour les Cardinaux, & quelques Généraux d'Ordre; mais ſur-tout ſi le S. Sacrement paſſoit proche où à la vue de quelques Corps de Garde que ce ſoit, on doit prendre les armes, les preſenter un genou en terre & le tambour doit battre aux champs.

Pour les *Sentinelles* que l'on poſe dans une Armée campée, & aux environs, comme elles ſont infinies je n'en ferai point le detail. Il n'y a point de Militaire, pour peu qu'il ait fait campagne, qui ne ſçache combien il eſt néceſſaire d'y employer de *Sentinelles*. De plus au mot de GARDE je me ſuis aſſez étendu ſur celles que l'on monte à l'Armée.

SEP de Driſſe, terme de marine, bloc d'iſſas, ou roc d'iſſas, eſt une groſſe piéce de bois, miſe debout ſur la carlingue, d'où elle s'éléve ſur le pont, & eſt garnie par le bout d'enhaut de trois ou quatre rouells de poulie, tant pour faire la manœuvre de la driſſe ou iſſas, que pour le ſervice de la guindereſſe; lorſqu'on veut iſſer & amener, ſoit les baſſes voiles, ſoit les mâts de hune, ce qui ſe fait ſouvent par le ſecours du cabeſtan. Il y a deux *ſep de driſſe*, un pour le grand-mât, l'autre pour le mât de miſaine, & chacun eſt élevé au pied de ſon mât.

SERGENT d'Armes: les *Sergens d'Armes*, dits en Latin, *Servientes armorum*, furent une Gar-

de instituée par Philippe-Auguste pour la conservation de sa personne.

La Compagnie des *Sergens d'Armes* étoit au moins de cent cinquante où de deux cens hommes, puisque Philippe de Valois voulant en faire une réforme les réduisit au nombre de cent.

Ces *Sergens d'Armes* étoient des gens de distinction, qui sous Philippe-Auguste, étoient tous employés à la Garde de sa personne, mais qui dans la suite, comme sous Philippe le Bel, ne servoient plus que par Quartiers, & la Garde des Châteaux des Frontieres leur étoit confiée.

Ils avoient pour Armes la Masse d'armes, l'arc & les fléches. Depuis Philippe-Auguste, jusqu'à Charles VII. la Garde des *Sergens d'Armes* est bien distinctement marquée dans l'Histoire & dans les Etats de la Maison de nos Rois.

Charles V. Regent du Royaume, pendant la prison de Jean son Pere, cassa les *Sergens d'Armes*, & n'en conserva que six. Sous Charles VI. on en trouve huit, dont la moitié servoit par mois alternativement.

SERGENT est un Officier d'une Compagnie d'Infanterie, & le premier des Hautes payes : il commande souvent de petits Détachemens, & entre autres fonctions, il fait garder les distances & dresser les files & les rangs.

Chaque Compagnie aux Gardes a six Sergens, toutes les autres Compagnies d'Infanterie en ont deux chacune. Le Sergent tient un rôle du nombre des Soldats, de leurs logemens, les visite soir & matin, sur-tout apres que la retraite est battue. C'est lui qui pose les Corps de Garde, & les Sentinelles dans les endroits que le Major a marqués, il doit les visiter souvent.

Un Sergent de chaque Compagnie tous les soirs se rend à la Place d'armes, pour recevoir l'ordre du Major, autour duquel ils s'assemblent en rond & le chapeau bas. Ils écoutent le commandement du Major, qui dit ensuite à l'oreille de celui qui est à sa droite, le mot, lequel fait le tour du cercle, & revient au Major qui connoît par-là si tous l'ont bien entendu.

Quand une Compagnie marche le poste d'un Sergent est sur les ailes pour faire dresser les rangs des files, & empêcher que le Soldat ne s'écarte. Le

Sergent reçoit les vivres & les munitions d'une Compagnie, qu'il donne ensuite aux Caporaux qui en font la repartition à leurs Escouades. Tout le détail d'une Compagnie roule sur le Sergent, & c'est lui qui instruit le Soldat au maniement des armes.

Le nom de Sergent est un des plus anciens de ceux qui soient restés dans les Troupes. Ce nom se donnoit à tous ceux qui étoient dans le service, soit de Cavalerie ou d'Infanterie, qui n'étoient ni Gendarmes, ni Ecuyers, ni Archers, ni dans le corps des Ribauds, ni dans quelques autres qui avoient des noms particuliers, & qui d'ailleurs, n'étoient ni Goujats, ni Vivandiers, ni du nombre d'autres gens qui ont coutume de suivre les Armées.

Les postes que les Sergens occupoient, & qu'ils occupent, les rangs ou les files qu'ils dirigent, leur ont procuré leur dénomination. Ce nom ne vient pas du Latin *Serviens*, comme je l'avois cru après bien d'autres

M. *Beneton* dans son *Histoire de la Guerre* m'apprend que le Sergent, qui trouvoit dans ce mot Latin l'étymologie de son titre, étoit un Gentilhomme, qui pendant que la Milice des Fieffés fut en vigueur, étoit tenu par la nature de son Fief, dit de Sergenterie, à un service Militaire envers son *Suzerain*, qui avoit du rapport aux fonctions d'un Adjudent.

Le Sergent noble avoit soin de rassembler les Vasseaux de ce Suzerain, pour en composer une *Banniere*, quand il falloit aller à la guerre.

Le Sergent de *Bande* est différent. Il faut borner l'étymologie du nom de celui-ci dans notre François, & le faire venir de *serre-Gens*, ce qui sera suffisant pour montrer que cet Officier tenoit la queue des files en opposition des Hauts-Officiers qui en tenoient la tête & qu'il étoit là pour faire serrer ces files selon le commandement qui en venoit d'en-haut. Entre tous les *Sergens* d'Escouades. Le Capitaine en choisissoit un qui à l'exemple du Maréchal des Logis d'une *Bande* de Cavalerie devenoit un homme d'affaire de la *Bande*, & une espece de Major particulier, qui faisoit prendre aux Soldats leurs arrangemens, & instruisoit les nouveaux Militaires aux évolutions de guerre.

Quand les *Bandes* furent enregimentées, ces *Sergens* de Bandes répondoient à un Officier, qui étoit *Sergent* de Corps ou de Regiment. Et comme cet

Officier étoit pris entre les Capitaines ou les Lieutenans du Corps, il fut appellé *Sergent Major de Bataille*, ou simplement *Sergent de Bataille*. Pour mettre de la distinction entre lui & les *Sergens de Bande*; & les *Sergens de Bataille* étoient à leur tour subordonnés aux *Sergens Généraux de Bataille*, qui étoient pris d'entre les Mestres-de-Camp. Pour les *Sergens de Bande*, ils furent restreints sous Louis XII. à ces Officiers subalternes, que nous appellons aujourd'hui simplement *Sergent*.

SERGENT de Bataille. Cette Charge étoit considérable dans les Armées de France. Les Sergens de Bataille avoient du commandement dans les Armées, & faisoient aussi les fonctions des Inspecteurs d'aujourd'hui. Mais c'étoit un grade inférieur à celui de Maréchal de Bataille.

Le Maréchal Duc de Navailles en 1646. ennuyé de n'être que simple Colonel, demanda d'être *Sergent de Bataille*, Charge qui étoit alors au-dessus des Mestre-de-Camps, & on lui en donna le Brevet. M. de la Motte Houdancourt l'a été aussi avant que d'être Maréchal de France.

On trouve le titre de Sergens de Bataille dès le tems de François I. Mais ces Sergens de Bataille alors n'étoient que des Sergens de Bande. Il y avoit du régne de ce Prince des Sergens Généraux de Bataille, qui étoient des Officiers de distinction & qui avoient le même emploi, peut-être dans une Armée qu'a aujourd'hui un Major Général.

Il y a eu des Sergens de Bataille sous Henri IV. Cette Charge enfin paroît avoir cessé depuis la paix des Pyrenées. L'Auteur de l'Histoire de la Milice Françoise, croit que les fonctions des Officiers, soit Maréchal, soit Sergent de Bataille, ont varié selon la volonté des Princes & des Ministres de la Guerre; que la Charge de Sergent de Bataille a été très-considérable, mais que dans la suite on a mis au-dessus de lui un Officier, à qui on a donné le titre de Maréchal de Bataille, en lui attribuant avec la préséance les principales fonctions du Sergent de Bataille.

Il y a dans les Troupes d'Allemagne & d'Espagne, des Sergens Généraux de Bataille, qui ont chacun le même commandement que nos Maréchaux de Camp ont dans nos Armées. Ils ont des Sergens Généraux de Bataille d'Infanterie, & des Sergens Généraux de Bataille de Cavalerie. Mais un Sergent

Général

Général de Bataille d'Infanterie, n'a nul rapport à la Cavalerie & à l'Artillerie, de même celui de la Cavalerie ou de l'Artillerie, ne se mêle point de l'Infanterie. Les Sergens de Bataille, quand il y en a eu dans les Armées de France, n'ont point été partagés dans leurs fonctions comme dans les Armées d'Allemagne & d'Espagne.

Il ne me reste plus rien à dire sur l'antiquité & l'origine du nom de Sergent. Mais pour revenir aux Sergens d'aujourd'hui, qui servent dans l'Infanterie je dois dire qu'outre les Garçons Majors, on choisit un Sergent des plus entendus, qui est chargé des mêmes fonctions, sous le nom de *Sergent Major.* Il fait à l'Armée l'Office de Wague-Mestre pour le soin des Equipages.

SERMENT : prêter *serment* : ceux qui sont revêtus des Charges, tant de la Couronne & de la Maison du Roi, que des autres Charges & Offices, soit Militaires de terre & de mer, soit de Justice & de Finances, par une Ordonnance du 17. Janvier 1712. ne peuvent recevoir les gages, pensions, appointemens attribués à leurs Charges que du jour de la prestation du *serment.*

Ceux qui sont pourvus des Charges de la Couronne & de la Maison du Roi, prêtent *serment* entre les mains de Sa Majesté. Les Officiers d'Artillerie entre les mains du Grand-Maître de l'Artillerie. Les Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, les Gouverneurs des Places, les Commissaires des Guerres & autres, sont tenus par leurs Provisions de prêter *serment* entre les mains du Roi, de M. le Chancelier, ou de Messieurs les Maréchaux de France, & ils ne peuvent recevoir leurs gages, qu'ils ne l'ayent fait.

Il en est de même des Mestres-de-Camp, Colonels & autres Officiers des Troupes, qui sont tenus de prêter leur *serment* entre les mains des Commissaires ; mais les Tresoriers ne sont pas obligés de rapporter l'Acte de prestation de ces *Sermens* pour autoriser leurs *sermens.*

SERPE, *voyez* OUTILS à Pionniers.

SERPE d'armes, arme offensive, & qui approche de la figure d'une *serpe* à l'ordinaire.

SERPENTEAU, cercle de fer muni de petites grenades chargées, & de pointes aigues qui se

jettent sur une brêche.

SERPENTEAU est encore une fusée remplie d'une composition, & pliée de maniere qu'en tirant elle se tourne & s'élance en plusieurs manieres différentes.

SERPER : en terme de marine, est lever l'ancre. Mais le mot est affecté à la navigation des Galeres & des Bâtimens de bas-bord, qui ont des rissons.

SERRAGE, ou serres d'un Vaisseau. C'est l'assemblage des planches qui font le revêtement ou lambris intérieur du Vaisseau. Ce qui s'appelle en-encore des vaigres, & ce dernier mot est mieux reçu. Le revêtement extérieur s'appelle bordage.

SERRE Bosses, terme de marine, sont des cordages amarés aux bosseurs & aux environs, pour tenir & arrêter les ancres sur les hanches du Vaisseau.

SERRE file, est le dernier rang d'un Bataillon, qui en termine la hauteur, & en forme la queue. Quand on a doublé les rangs en avant, le Bataillon se remet par le *serre-file*.

SERRE demi-file : c'est le rang du Bataillon, qui termine la moitié de la hauteur du même Bataillon, & qui marche devant le demi-file. Ainsi le Bataillon étant à six de hauteur, le troisiéme rang qui termine la moitié de cette hauteur est le serre-demi-file. A droite par serre-demi-file doublez vos rangs en arriere. Pour exécuter ce commandement les rangs qui sont depuis le chef de file, jusqu'au demi-file, font demi-tour à droite, & le serre-demi-file marchant le premier vient doubler sur le serre-file, & le chef de file sur le demi-file.

SERRER le vent, s'approcher du vent, c'est prendre l'avantage d'un vent de côté, bouliner le plus qu'il est possible, se servir d'un vent de bouline, autant que l'on peut le mettre au lit du vent, aller au lof, se tenir au lof, & au plus près du vent.

SERRER de voiles, c'est porter peu de voiles, ou larguer, & filer les manœuvres, ce qui est le contraire de faire force de voiles.

SERVICE en terme de Guerre : faire son *service*, être de *service*, c'est ou monter la Garde ou être commandé pour un Détachement, ou pour la tranchée, ou pour tout ce qui concerne le devoir

d'un Militaire. Etre de *ſervice* chez le Roi, c'eſt y paſſer ſon Quartier, qui eſt de trois mois.

SERVIR, en terme de marine, c'eſt mettre à la voile ou porter quelque voile particuliere.

SETIE, ou Barque. *Voyez* BARQUE.

SEUILLET, terme de marine, eſt la planche qui ſe met ſur la partie inférieure du ſabord pour couvrir l'épaiſſeur du bordage, & empêcher que l'eau ne pouriſſe les membres du Vaiſſeau.

SIEGE, eſt le Campement d'une Armée autour d'une Place qu'elle veut attaquer. On dit : faire le *ſiége* d'une Ville, preſſer le *ſiége*, lever le *ſiége*.

Les François, ſous la premiere & ſeconde Race, ſuivoient dans pluſieurs choſes, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe des Places, l'ancienne maniere des Romains. Les Gaulois ſubjugués par les armes Romaines, l'avoient appriſe d'eux, & les François s'étant rendus maîtres des Gaules, avoient dû profiter des connoiſſances des Gaulois. Mais juſqu'au tems de Charlemagne, qui perfectionna l'Art Militaire en France, il s'en fallut bien que les François égalaſſent en cela les Romains. On ſuivit la même méthode ſous les premiers Rois de la troiſiéme race, quoiqu'imparfaitement. L'Art Militaire tomba en décadence, depuis Louis le Débonnaire. Philippe Auguſte en fut le reſtaurateur.

Les premiers François à l'exemple des Romains, pour emporter bruſquement une Place, ne faiſoient point de circonvallation, mais partageoient leur Armée en trois Corps, qui formoient chacun un cercle tout à l'entour, & inveſtiſſoient la Ville. En ſe préparant à un aſſaut, ou ſe préſentant à une eſcalade, ils étoient ſoutenus par leurs Archers & Frondeurs, qui tiroient contre les Soldats des remparts, & montant à l'eſcalade, ils ſe couvroient de leurs boucliers.

Juſqu'à Philippe Auguſte, on ne ſçait ſi les François ont mis en uſage les lignes de circonvallation & de contrevallation, il n'en eſt point fait mention dans nos Hiſtoires. Les tours de bois furent fort en uſage avant l'invention du canon, ainſi que des Forts de diſtance en diſtance dans les lignes, & ces redoutes ſe nommoient baſtides, & ſous Charles VII. cela s'appelloit aſſiéger par baſtides.

Les élévations de terre liées avec des faſcines, ſoutenues par les côtés de claies, & de troncs d'arbres,

que les Romains appelloient, *agger*, étoient aussi en usage sous Philippe Auguste, & son successeur. Depuis Philippe de Valois à la faveur des targes ou pavois qu'on fichoit en terre par la pointe, & qui étoient à l'épreuve des fleches, on faisoit avancer les machines & les tours de bois qui avoient des roues; on construisoit des galeries dans le fossé, pour attacher le Mineur à la muraille, ou pour la rompre avec le belier.

L'usage des anciennes machines de guerre a cessé en France, sous Charles VII. c'est aussi sous le regne de ce Prince, que l'on commence à voir distinctement l'usage des tranchées.

De tous tems la résolution des siéges a été une affaire de Cabinet. C'est la partie de la guerre la plus difficile, elle demande beaucoup de mesures & de circonspection. Le succès d'un siége dépend du secret, sans lequel, il est difficile de réussir; des forces que l'on a sur pied pour attaquer les Places des Ennemis, & pour défendre les siennes; de la disposition des Ennemis, qui, s'ils sont réunis & aussi forts que nous, peuvent empêcher de faire un siége; de l'état des magazins, qui doivent être à portée des lieux, dont on veut s'emparer; de la conjoncture des tems, car tous ne sont pas propres à faire des siéges, & l'hyver sur-tout on en fait le moins qu'on peut; enfin le succès d'un siége dépend des fonds nécessaires à leurs dépenses. L'argent est le nerf de la guerre; sans lui on ne peut rien entreprendre.

Ces mesures prises de longue main, sont dirigées à loisir, & souvent sont-elles interrompues par l'Ennemi, qui aussi fort, ou du moins autant, a de son côté des desseins, entreprend sur des Places, dont la conservation est importante: fait des courses, porte la désolation dans un Pays, pendant qu'on est occupé au siége d'une Place, & se dédommage des pertes qu'il peut souffrir d'ailleurs. Mais un Général habile, avant que d'être établi devant une Place qu'il veut attaquer, prend toujours si bien son tems, que l'Ennemi ne puisse tomber sur lui, il a l'attention d'être le plus fort, & d'avoir, s'il se peut deux Armées, une qui assiége, & l'autre qui observe.

Celle qui assiege, se renferme dans les lignes celle qui observe, rode & fait garder les avenues, par où l'Ennemi peut se présenter. On prenddes pos-

tes, on s'y retranche, on le ſuit, s'il s'éloigne en le côtoyant, & ſe poſtant toujours entre lui & l'Armée aſſiégeante, le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible. Deux Armées qui ſe tiennent à portée l'une de l'autre, ſur-tout dans les commencemens, ſont en état de ſe ſecourir, & tiennent l'Ennemi éloigné, qui de ſon côté appréhende de les approcher de près, crainte que les deux enſemble, ſi elles ſont plus fortes, ne tombent ſur lui.

Une Armée d'obſervation dans les commencemens d'un ſiége eſt d'un grand ſecours à l'Armée aſſiégeante. Elle veille à ſa conſervation, elle la favoriſe, elle eſcorte ſes convois, elle fournit des faſcines, & fait plusieurs autres corvées. Réciproquement l'Armée aſſiégeante peut la renforcer dans le beſoin, après les ſix ou ſept premiers jours de tranchée, & quand elle a pris tous ſes avantages contre la Place. Quand la réſolution d'un ſiége eſt arrêtée, un Général fait ſon poſſible pour éloigner le ſoupçon que l'Ennemi pourroit avoir de ſes deſſeins.

Quelquefois on inveſtit une Place, que l'on ne veut pas attaquer pour faire prendre l'échange, & affoiblir la Garniſon de celle qu'on a deſſein d'aſſiéger. Quelquefois on pouſſe l'Ennemi pendant quelques jours, pour l'éloigner de la Place qu'on ſe propoſe de prendre ; & quand les choſes ſont dans l'état qu'on déſire, on fait inveſtir la Place par un détachement de 4. ou 5000. chevaux, plus ou moins, ſelon que la Garniſon eſt forte.

Dès le jour même que la Place eſt inveſtie, tout ſe met en mouvement. L'Artillerie & ſa ſuite, les vivres & tous les caiſſons, les Payſans & les chariots chargent devant les Places voiſines, & ſe mettent en marche pour ſe rendre devant la Place inveſtie ; l'Armée qui marche à grande journée, arrive pour l'ordinaire, deux, trois ou quatre jours après l'inveſtiture.

L'Officier qui la fait, va audevant d'elle une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au Général de ſa diligence, & le Général ſur ſon rapport, fait la derniere diſpoſition pour le campement de l'Armée devant la Place. Le lendemain avec les Officiers Généraux, & les Ingénieurs, il fait le tour de la Place, pour en déterminer la circonvallation. Après avoir réſolu la figure & le circuit des lignes qui ſert de regle pour le Campement, les Troupes ſe placent

ſelon les Quartiers qui leur ont été diſtribués ; & le Général donne aux Officiers-Généraux chacun le leur. Il regle le Quartier du Roi, celui des vivres, le parc de l'Artillerie, ce qui ſe rectifie les jours ſuivans, autant qu'il eſt poſſible, par rapport aux attaques de la Place, qui ſont déja déterminées, du moins en partie.

Après toutes ces diſpoſitions, on met de petits Corps de Garde avancés aux environs de la Place, qui ſont ſoutenus par de plus forts, pour la reſſerrer, autant qu'on le peut ; on les poſte le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible, afin d'empêcher la Garniſon de ſortir & de fourrager. Les Ingenieurs tracent enſuite les lignes à la perche & au piquet, & après au cordeau, avec un peu plus d'exactitude.

Si les Quartiers ſont ſéparés par des rivieres grandes ou petites, on fait des ponts ſur des chevalets, & ſur des bateaux. Les chevalets ſont plus ſûrs & plus fermes, particulierement quand la Place eſt en état de donner quelques grandes écluſes d'eau, capables de rompre les ponts de bateaux. Les ponts que l'on fait, ſont renfermés dans la ligne. On en fortifie les avenues par des rédans, on en rend l'approche commode & aiſée, & on y met des Gardes pour s'en aſſurer, & empêcher qu'on n'y gâte rien.

Dans la diſpoſition des lignes, on a attention d'occuper le terrein le plus avantageux des environs de la Place, & de ſe poſter de façon que la queue du Camp ne ſoit pas ſous la portée du canon de la Place. On ne ſe jette point trop à la Campagne, mais on occupe le terrein néceſſaire à la ſureté du Camp. On évite les commandemens qui pourroient incommoder les dedans des Camps & de la ligne, par leur ſupériorité, ou par leurs revers. Quand il s'en rencontre, on les fait occuper, on obſerve auſſi de faire ſervir à la circonvallation les hauteurs, les ruiſſeaux, les ravines, eſcarpemens, abatis de bois, buiſſons, tout ce qui approche de ſon circuit & la peut avantager.

Quand on a tracé les lignes, on en diſtribue le terrein aux Troupes, quand on eſt dans un pays où on ne peut avoir de Payſans pour y travailler. On emploie 8. 9. ou 10. jours à la conſtruction des lignes pour les bien faire. Les Ingénieurs ſont diſtribués le long des lignes, pour avoir ſoin que les meſures y ſoient obſervées ; mais ce ſont les Officiers Géné-

raux, qui veillent ſur tous ces Ouvrages, & chacun a ſon quartier. Les portes des lignes, & les barrieres ſont ſur les avenuës des grands chemins ordinaires, par préférence aux autres. Les lignes de circonvallation & de contrevallation ſe reglent ſelon le terrein ; on les fait borner, quand on eſt réſolu d'attendre l'Ennemi dans les lignes, & on les fait comme on veut, quand on prend le parti d'aller au-devant de lui ; mais quand on veut faire le ſiége d'une Place, on profite de tous les avantages du terrein qui ſe rencontrent.

Au commencement du ſiége, on fait proviſion de gabions, & l'on veille pour qu'ils ſoient bien faits. Les faſcinages & les piquets ſont des ouvrages de corvées comme les lignes ; mais les gabions ſe payent cinq ſols piéces, à cauſe de la difficulté de leur conſtruction, qui demande des ſoins & de l'adreſſe. Tous les Corps font des amas de faſcinages, qu'ils placent à la tête de leur Camp, où chacun d'eux fait ſon magazin près des Sentinelles. Pour les gabions, c'eſt l'ouvrage des Sapeurs, & des Mineurs bien inſtruits, & des Suiſſes dont on fait un détachement, parce qu'ils ſont plus adroits que les François à faire des gabions. On amaſſe auſſi toutes les chapes & bariques vuides de l'Artillerie, & même on prend ce qu'on en trouve chez les Vivandiers, & à la Campagne ; on en paye le même prix que des gabions.

Pendant qu'on travaille ainſi aux lignes & aux préparatifs de la tranchée, l'Artillerie de ſon côté ſonge à former ſon parc, ſes magazins à poudre, à monter ſes piéces ſur les affûts, à préparer les plates-formes du canon & des mortiers, à ranger les bombes, les boulets, les grenades, à diſpoſer tous les outils néceſſaires, à faire des blindes de bois, rondes & quarrées : elle fait amas de roulettes de charrue, de madriers pour les mantelets roulans à l'uſage des ſapes. Elle aſſemble des crocs, & des fourches de fer, de gros maillets à long manche, des pelles de fer à manche long pour les ſapes, des pioches, des brouettes, des ſacs à terre, dont il faut toujours une grande proviſion.

Outre cela elle a des pics à hoyaux, des pics à crocs, des pioches ſimples, des pelles de fer, des bêches communes, des pelles de bois ferrées & non ferrées. Les lochets de Flandre ſont les meilleurs de

tous en bon terrein, comme dans les Pays-Bas, & non ailleurs. Les pics à hoyaux, qui sont pioches d'un côté, & ont une pointe de l'autre sont bonnes, les pelles de fer, appellées escoupes, ne sont pas mauvaises quand elles ont une bonne doüille, & qu'elles sont bien emmanchées. Les bêches un peu plus longues, & qui enfoncent dans la terre avec les pieds sont bonnes. Les pelles de bois ferrées sont excellentes, parce qu'elles prennent beaucoup de terre à la fois, mais elles se cassent aisément. Les pelles de bois non ferrées, sont les moindres de toutes, parce qu'elles sont cassantes, & qu'elles sont de peu de durée.

Tous ces outils sont pour les terres, & les rocailles. Ceux qui servent aux bois, sont les haches, serpes communes, scies de toute espece, ciseaux; fermoirs de toute grandeur, hachettes, doloires, &c. Il y a aussi les outils appartenans à la charpenterie, ferronnerie, & serrurerie, dont il y a beaucoup de boutiques complettes dans le parc, même des tormans pour faire le porte-feu des bombes & grenades, des plateaux de bois pour les pierriers, des tampons pour les mortiers & les canons. Il y a encore des outils pour les Mineurs, enfin tous les outils bien emmanchés se tirent des magazins où il y en a pour l'ordinaire des amas de longue main, assemblés à loisir.

Pendant que d'un côté l'Artillerie s'arrange dans son parc, & que de l'autre l'Armée travaille aux lignes, quoiqu'on ait aujourd'hui des plans de presque toutes les places de l'Europe, comme ils sont fort peu exacts, un Général cherche à apprendre encore quelque chose de l'état de la Place qu'il veut attaquer, par les gens du Pays, principalement par des Ouvriers intelligens, comme Maçons, Tailleurs de pierre, Appareilleurs, Terrassiers, Entrepreneurs. Il tâche d'y introduire quelqu'un dedans, qui aprés y avoir fait quelque séjour, apporte des nouvelles de ce qu'il peut sçavoir. Un Général cependant ne se fie qu'autant qu'il le faut à ces sortes de rapports. Il s'instruit par lui-même, & reconnoît en personne, ou fait reconnoître par des gens intelligens tous les dehors de la Place, & cela à petit bruit de nuit ou de jour. Le jour on n'a pas la liberté d'approcher de près, à moins qu'on ne le fasse seul ou peu accompagné; cette pratique réussit presque tou-

jours · mais on a la précaution de laisser derriere soi des Gardes avancées, cachées dans des haies, ou quelques fossés, à la faveur desquelles on avance seul.

Cette maniere de reconnoître une Place n'instruit que du chemin qu'il faut tenir pour les attaques, du nombre & grandeur des bastions, Cavaliers, demi-lunes, ouvrages à cornes, redans, chemin couvert. Pour les fonds près de la Place & autres lieux couverts, on a de la peine à les démêler. On ne le fait qu'imparfaitement. On les va reconnoître la nuit bien accompagné, ce qui ne se fait pas sans péril; & le matin en se retirant peu à peu avec le jour, on découvre ce qu'on vouloit voir d'une maniere plus parfaite. D'une place bien reconnue, on tire de grands avantages.

Il n'y en a point qui n'ait son fort & son foible, à moins qu'elle ne soit d'une construction réguliere, c'est-à-dire qu'elle ait toutes ses parties égales entre-elles, & qu'elle soit située dans une rase & vaste campagne, qui l'environne à perte de vuë, & n'avantage en rien une partie plus que l'autre, tel que le neuf Brisack. Il se trouve peu de Places fortifiées de cette sorte, & l'on en fait les attaques par le côté le plus à portée du Quartier du Roi, du parc de l'Artillerie, & des lieux dont on tire des gabions & des fascines. Pour les autres, qui sont composées de vieilles & de nouvelles pièces, & qui ne sont pas sans défaut, & sans quelque avantage, on les attaque suivant leur situation. Au mot de *Places*, j'ai parlé des différentes situations des Places, & j'y renvoie le Lecteur.

Quand on est instruit de la qualité des fortifications, on examine si quelque rideau, chemin creux, ou inégalité de terrein peut favoriser les approches, & épargner quelque bout de tranchée; s'il n'y a point de commandement qui puisse servir; si le terrein par où se doivent conduire les attaques est doux & aisé, ou s'il est dur, mêlé de pierres, cailloux, rocailles, ou de rochers. Si le terrein est aisé à manier, on y fait de bonnes tranchées, s'il est mêlé de pierres & de cailloux, elles sont plus difficiles à faire, & les éclats du canon y sont dangereux.

On fait encore entrer dans la reconnoissance des Places, celle des lieux couverts, pour l'établissement d'un petit parc, d'un petit Hôpital, d'un Champ de

Bataille pour l'assemblée des Troupes, qui doivent monter à la tranchée, & d'endroits propres à placer les Gardes de la Cavalerie. Le petit parc se place en quelque lieu couvert à la queuë de la tranchée de chaque attaque. Il est garni d'une certaine quantité de poudre, de balles, grenades, machines, pierres à fusil, haches, blindes, mantelets, outils, &c. & ils servent dans les cas pressans; car ce seroit trop de peine de les aller chercher au grand parc, quand on en a besoin. Près du petit parc, est le petit Hôpital, où sont les Aumôniers & les Chirurgiens. Il est garni de tentes, de paillasses, de mantelets & de remedes, pour les premiers appareils des blessures. Outre cela chaque Bataillon mene avec soi son Aumônier, son Chirurgien-Major, & ses Fraters, qui ne quittent pas la queue de leur Troupe.

Comme le Champ de Bataille pour l'assemblée des Gardes de la tranchée demande beaucoup de terrein, il est d'ordinaire hors de la portée du canon de la Place. On cherche toujours le foible d'une Place pour l'attaquer par préférence à tout autre endroit, à moins que quelque raison extraordinaire n'empêche d'en user tout autrement. Quand on a reconnu une Place, on fait un recueil de ses remarques avec un Plan, & on les propose au Général, & à celui qui commande l'Artillerie, avec qui on agit de concert, & on convient du nombre des attaques & de l'abondance des munitions. Il y en a qui désapprouvent les attaques fausses, parce que c'est de la peine & de la dépense perdue, & que l'Ennemi au bout de trois ou quatre jours de tranchée ouverte s'apperçoit de leur fausseté, n'en fait plus de cas, & les méprise.

On ne fait aussi gueres d'attaques séparées, à moins que la Garnison ne soit très-foible, & l'Armée très-forte. Mais les attaques doubles sont les plus faciles & les meilleures, elles sont plus aisées à servir, elles peuvent s'entre-secourir, elles se soutiennent mieux, & font faire diversion des forces de la Garnison; où il y a des cas extraordinaires, on ne peut faire qu'une attaque: c'est quand les fronts attaqués sont si étroits qu'il n'y a pas d'espace pour en pouvoir déveloper deux.

Lorsque les attaques sont réglées, on regle les Gardes de la tranchée, l'Infanterie sur le pied d'être pour le moins aussi forte que les trois quarts de la

Garnison, & la Cavalerie d'un tiers plus nombreuse que celle de la Place. De sorte que si la Garnison est de quatre mille hommes de pied, la Garde de la tranchée doit être au moins de trois mille : & si la Cavalerie de la Place est de quatre cens chevaux, il faut que celle de la tranchée soit de six cens. Autrefois pour bien faire le siége d'une Place, on vouloit que l'Armée assiégeante fût dix fois plus forte que la Garnison : c'est-à-dire que si elle étoit de 1000. hommes, l'Armée devoit être de 10000. & ainsi du reste : si l'on considere toutes les manœuvres ausquelles les Troupes sont obligées pendant un siége, on n'en sera pas surpris. Il faut toujours monter & descendre de la tranchée, fournir des Travailleurs de jour & de nuit : garder des lignes, escorter des Convois & des Fourrages, faire des fascines, aller au commandement, au pain, &c. Enfin une Armée est toujours occupée : mais il est vrai que les siéges duroient le double & le triple de ce qu'ils durent aujourd'hui & l'on faisoit de plus grandes pertes.

Aujourd'hui les attaques sont plus sçavantes, cependant si l'on étoit obligé de faire la circonvallation d'une Place, une Armée de 10000. hommes ne pourroit pas attaquer une Place où il n'y en auroit que 1000. parce que les circonvallations se réglant sur la portée du canon de la Place, & sur les défauts & les avantages des environs, on est contraint de la faire aussi étendue pour les petites que pour les grandes Armées. Il n'y a point de circonvallation si petite qu'elle soit, qui n'ait au moins cinq lieues communes de France, par la supputation de tous les habiles Ingénieurs, & une Armée de 10. à 12000. hommes n'y pourroit pas fournir en servant à toutes les attaques & aux autres corvées d'un siége.

SIÉGE à la maniere des Turcs.

Le Turc ne procede pas dans les *siéges* de la même maniere que les Allemans & nous. Il ne prend point de Places éloignées les unes des autres : il attaque de proche en proche, & ne s'amuse point à des entreprises de feu de conséquence.

Il ne fait point de lignes de circonvallation à son Camp, mais il l'assure & le couvre par le grand nombre de sa Cavalerie.

Il ne conduit point ses tranchées par la ligne la plus courte, en les flanquant avec des redoutes de distance en distance, mais il les fait en lignes courbes

traverſales, paralleles à l'endroit d'où il s'approche & les multiplie l'une derriere l'autre : ainſi elles ne peuvent être enfilées de la Place, ni endommagées par le canon.

Leurs tranchées ſont plus profondes & plus larges que celles des Allemans & les nôtres. Ils s'y logent commodément & ſurement, juſqu'à creuſer dans le parapet des niches, pour être plus à couvert de la pluye. La communication d'une tranchée à l'autre en eſt plus facile & plus aſſurée.

Le Turc ne change point les Gardes, ni les Travailleurs, quand ils ſont une fois entrés dans les poſtes, ils y demeurent juſqu'à la fin du ſiége. Ils ſont en chaque endroit en plus grand nombre que n'eſt toute la Garniſon Ennemie enſemble, & également forts à la tête, à la queue & aux côtés. On leur apporte là leur nourriture, de l'eau, du bois & leurs autres néceſſités.

Comme le Turc a beaucoup d'Artillerie & de grand calibre, il rompt les murailles & les remparts avec des batterie, qui tirent ſans relâche, il ſaigne les foſſés, en détourne les eaux, les remplit avec des ſacs pleins de ſable ou de laine, avec des faſcines, des ſauſiſſons & d'autres matieres.

Il fait des galeries, pouſſe devant ſoi des montagnes de terre, capables de tenir pluſieurs canons, & égales à la hauteur des murailles & des remparts de la Place aſſiégée, ou même plus haute.

Il creuſe des mines ſimples, doubles & triples, l'une ſur l'autre, & qui ſont très-profondes. Il les charge de 120. de 150. barils de poudre & davantage, ou bien il ſape à la maniere des Romains les murs par le fondement, les étaye avec le bois, puis y met le feu. Il fait ainſi tomber de grands pans de muraille tout d'un coup. Il fatigue les Aſſiégés par des aſſauts continuels & opiniatres.

Ces ouvrages qui ſeroient pour les autres d'un travail inſuportable, ſont faciles pour le Turc, à cauſe d'un nombre infini de ſes Pionniers, dont une partie ſuit l'Armée, une autre eſt tirée par force des Pays circonvoiſins, & la troiſiéme eſt compoſée des volontaires du Camp & des Payſans qui viennent s'offrir, & qui outre le préſent qu'on leur fait pour ces ſortes d'ouvrages, ſont encore régulierement payés.

Ali Bacha au ſiege du grand Varadin, donna pour

les lignes d'approche & autres travaux de cette sorte plus de 30 mille écus. Ainsi les ouvrages sont bien-tôt achevés, & les Janissaires n'ont point d'autres soins que de bien combattre, excepté la premiere ouverture de la tranchée & la prise des postes où ils suivent leur Aga, qui marche à leur tête, enseignes d'éployées : le reste du travail, comme de creuser, d'élargir & de couvrir les tranchées se fait par les Pionniers.

Après que les lignes sont achevées, & que l'Assiégeant attaque la Place par tranchées, batteries, descentes, passages des fossés, mines, sapes & assauts, au moyen desquels il ruine les défenses de la Place, passe les fossés, se rend maître des dehors, & ouvre enfin le passage de son Corps, dans lequel il avance ses logemens jusqu'à ce qu'il ait réduit l'Ennemi dans la nécessité de se rendre ou de se voir taillé en piéces, on appelle tout ce travail *siége royal*.

SIÉGE BRUSQUÉ : Quand le *siége* est formé à l'entour d'une Place, & sans y faire des lignes, & qu'au lieu d'ouvrir la tranchée dans les formes ordinaires, on commence par insulter les dehors, ou se loger sur la contrescarpe, travaillant ensuite en arriere, cela s'appelle *siége brusqué.* Avant que de finir l'article des *siéges*, je dois dire qu'il y a des fautes qui se commettent le plus communément dans les *siéges*.

La premiere vient du peu de soin qu'on a d'en tenir le dessein caché & secret. Il est toutefois de la derniere conséquence d'en tenir le dessein caché jusqu'à ce que la Place soit investie. Car pour peu que le bruit s'en répande dans le Camp, l'Ennemi ne manque jamais d'en être averti, & de faire après tous ses efforts pour en détourner l'effet, ou du moins pour en accroître la difficulté.

La seconde faute provient de ceux qui ont ordre d'investir la Place, qui quelquefois par négligence, manque de s'y bien entendre ou autrement, ne prennent pas assez leurs mesures pour n'y arriver que de nuit, & ne se montrent qu'au grand jour, tous à la même heure & de tous côtés. Car faute de bien prendre son tems dans cette expédition, il arrive assez souvent que les Places en sont averties de si bonne heure que l'Ennemi a le tems d'y jetter du monde & des munitions, & que les gens de la Place ont le loisir de s'y retirer, quand ils sont dehors avec leurs

bestiaux. Il arrive de ce manquement que les Places se trouvent secourues, avant que d'être assiégées, & qu'on perd l'occasion d'ôter à l'Ennemi un secours très-considérable, dans le même moment on prive ses propres Troupes d'un rafraichissement fort avantageux, dont profite une Place qu'on a dessein d'attaquer.

La troisiéme faute qui se commet dans un *siége*, vient du peu de soin qu'on a de resserrer l'Ennemi dans la Place, au moment qu'elle est investie. Quand on a cette négligence, les Ennemis profitent au moins de tous les fourrages qui sont sous la demi-portée du canon. Ils y menent impunément paître les bestiaux, ils en retirent tous les matériaux qui s'y trouvent, & qui peuvent leur être propres, & tout ce qui peut leur servir à faire des fascines & des palissades. Cela leur donne encore le moyen de faciliter l'entrée des secours, de jetter des Espions dans les Camps, de tenir les Assiégeans plus éloignés de la Place, de les contraindre à faire de grands tours, pour communiquer d'un Quartier à l'autre, & de les empêcher de reconnoître les fortifications avec tant de facilité.

La quatriéme faute provient de la disposition des Quartiers & de l'ordonnance des circonvallations, qui pour être situés l'un ou l'autre trop près ou trop loin de la Place, ou pour ne pas bien remplir l'espace, ou occuper le terrein qui lui peut être le plus avantageux, laisse souvent de grands jours à l'Ennemi pour la facilité des secours.

SIGNAL DES ENSEIGNES : l'Antiquité a fait usage de tous les *signaux* qui peuvent être donnés par le moyen des Enseignes. Ces *signaux* excitoient des passions différentes dans le cœur des Soldats. Si dans une bataille la victoire commençoit à se déclarer pour l'un des deux Partis, les *Enseignes* du Parti qui avoit le dessus, s'inclinoient vers le Parti qui avoit le dessous. Cette manœuvre servoit à redoubler le courage du Soldat à demi-victorieux, dans l'espérance qu'en achevant de vaincre l'honneur & le profit le récompenseroient de ses peines.

Dans une Armée qui se trouvoit pressée quand le Soldat plioit, les *Enseignes* se haussoient & s'agitoient pour lui faire connoître que le succès du combat étoit douteux, & qu'il n'y avoit que la constance & la fermeté qui pussent déterminer la victoire

Si une Troupe en combattant paroissoit s'ébranler assez pour faire craindre qu'elle ne fût bien-tôt rompuë, on jettoit son *Enseigne* au milieu de l'Ennemi, il arrivoit souvent que cette action ranimoit le Soldat prêt à fuir, ou le determinoit à se rallier & à combattre en désespéré, pour tacher de regagner son *Enseigne*.

On a vu sous Louis XIV. (je ne me souviens plus dans quelle bataille) un Soldat pour avoir jetté son chapeau au milieu des Ennemis, les avoir épouvantés par l'idée qu'ils avoient qu'il venoit du secours aux François. Ce *signal* imprévu ranima nos Soldats, & par l'heureux stratagême d'un Soldat au désespoir que la victoire nous échapât, elle pencha de notre côté au moment que nous allions la perdre.

Quand la victoire étoit douteuse, on sçait que les Romains pour la remporter n'avoient point d'autres ressources que de jetter leurs *Enseignes* au milieu de leurs Ennemis, cette action ranimoit leurs Légions, qui ne sortoient point ordinairement du combat que couverts de lauriers. Plusieurs de leurs Généraux, comme les *Decius-Mus* se sont aussi jettés au milieu des Ennemis, pour y expirer sous les coups, & procurer la victoire à leur Patrie, en s'immolant pour elle.

Notre histoire nous apprend que quelques uns de nos Rois s'étant trouvés dans le danger en combattant à la tête de leur Gendarmerie, l'avoient fait connoître dans toute l'Armée par le *signal* qu'en donnoit un *Etendart*, dont ils étoient suivis. A ce *signal* les plus braves ne manquoient pas de venir à son secours.

A la bataille de Bovines en l'an 1214. où les François combattirent contre les Allemans & les Flamans, Philippe Auguste se trouva extremement pressé par le grand nombre d'Ennemis dont il étoit environné. L'Officier qui portoit l'*Etendart* royal, fit connoître plusieurs fois avec cet *Etendart* le péril où se trouvoit le Roi, & ce fut par ce moyen que Philippe Auguste se tira du danger où sa valeur l'avoit exposé.

Si l'usage des *signaux* avec les Enseignes se rétablissoit, on en pourroit avoir de trés-propres à exprimer beaucoup de manœuvres qu'il seroit nécessaire qu'une Armée executât promptement & selon que les occasions s'en présenteroient. Les *signaux* peu-

vent être répetés dans une Armée. Par leur moyen un Genéral se trouveroit bien plutôt instruit de ce qu'il faut qu'il sçache, qu'en envoyant des Aides-de-Camp.

Il arrive tous les jours qu'une partie d'une Armée est victorieuse, tandis que l'autre partie souffre. Un Général, qui par les Enseignes verroit d'un coup d'œil la situation où se trouveroit son Armée, pourroit se déterminer sur ce qu'il auroit à faire. Le tems qui se perd à envoyer prendre langue, fait manquer les occasions de faire des manœuvres, desquelles dépend souvent la victoire; & un Général, quelque habile qu'il soit, se trouve battu, pour n'avoir pas été instruit à tems de la situation des choses. Des Troupes qui plient, ont besoin d'être soutenues par d'autres. Si cela n'est pas fait à tems, un petit désordre en produit un grand, & bien-tôt s'ensuit la déroute entiere d'une Armée. Cette réflexion est de l'Auteur du commentaire sur les *Enseignes*.

Si les *signaux* des *Enseignes* ne sont plus en usage parmi nous, les instrumens guerriers en servent, & annoncent par leurs differens sons,les différentes actions militaires. Les *signaux* ont été inventés par les Nations, afin que par eux une Armée pût connoître & executer les volontés de celui qui commande.

Outre ces *signaux des Enseignes* les Anciens avoient encore d'autres *signaux muets*; c'étoit lorsqu'un General pour faire quelques commandemens agissoit de la main ou avec son bâton de Commandant, ou remuoit d'une certaine façon les pans de sa robe. Cela se pratique encore aujourd'hui.

C'est par ces *signaux* que tous les Soldats, sans exception, manœuvrent dans leurs quartiers, dans les marches, & dans tous les exercices des Camps. Des Corps séparés se donnent aussi à connoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit, ce qu'ils ne peuvent se faire sçavoir autrement.

Autrefois on suspendoit sur les tours des Villes ou des Châteaux de grosses piéces de bois, qui en s'élévant & s'abaissant, indiquoient ce qui s'y passoit.

Il y a encore deux autres sortes de *signaux*, les *vocaux* & les *demi-vocaux*, les *vocaux* sont ainsi appellés de la voix humaine, qui les forme. Tels sont les mots pour les Gardes & pour le combat. Ces mots se changent tous les jours, afin que l'Ennemi

les

les ignore, & que ses Espions ne puiſſent pas s'en ſervir pour roder impunément dans un Camp.

Les *ſignaux demi-vocaux* ſe communiquent par les inſtrumens militaires. C'eſt par des bruits connus de ces inſtrumens, qu'une Armée ſçait tout d'un coup ſi elle doit s'arrêter ou s'avancer, s'il faut pourſuivre loin l'Ennemi ou ſe retirer.

SIGNALEMENT : ce mot ſe dit des ſignes & des marques viſibles qu'un ſoldat a, ſoit au viſage & à la tête, ſoit aux bras, aux jambes & au Corps. Le *ſignalement* de tout Soldat, Cavalier & Dragon eſt écrit ſur le livre du Major ; & ce *ſignalement* eſt envoyé au Bureau de la guerre, aux Prevôts des Maréchauſſées, ou à leurs lieutenans ou Exemts de la Province & Ville, dont ſont les Soldats qui déſertent.

SIGNAUX en terme de Marine, ſont des avis concertés, & des inſtructions réciproques, qui ſe donnent ſur mer, entre les Vaiſſeaux de Guerre ou Marchands, qui étant de compagnie & de même parti, ſe ſont éloignés, & veulent ſe reconnoître. Les *ſignaux* de nuit ſe font par des amorces ou de faux feux, par le nombre & la ſituation des fanaux ou par le nombre des coups de canon. Ceux de jour ſe font par les voiles, les pavillons & les coups de canon.

SILLAGE, ou l'eau du Vaiſſeau eſt la trace du cours du Vaiſſeau, & le mot ſe prend ſouvent pour le cours & le chemin même.

SILLON ou envelopes, eſt une élévation de terre au milieu d'un foſſé, pour le fortifier quand il eſt trop large. Le trait de cette élévation forme de petits baſtions, des demi-lunes, & des redans qui ſont plus bas que le rempart de la Place, mais plus élevés que le chemin couvert. Le mot de ſillon n'eſt preſque plus en uſage, on dit envelope.

SIMBOLE en Grec συμβολος *Enſeigne.* Je renferme ici ſous le mot *Simbole* toutes les différentes marques que les anciens François avoient ſur leurs *Enſeignes.* Elles conſiſtoient entre autres dans des taureaux, des chevaux, des ours, des lions, des loups, des ſangliers, des aigles, des gruës, des ſerpens, des croiſſans & des crapaux. Chacun de ces animaux étoit enſemble, & le *Simbole* d'une divinité & celui d'un Peuple. Ces *Simboles* ſe portoient à la Guerre.

Les François mettoient au nombre de leurs *Simboles* de guerre, ceux des Peuples qu'ils surmontoient, & ils imitoient en cela les Romains. J'ai dit au mot *Enseigne*, que Clovis prit pour *Enseigne* la Chape de S. Martin. Mais outre cette premiere *Enseigne Militaire*, la Nation conserva encore pendant quelque tems sur ses *Enseignes* particulieres ses différens *Simboles*.

Nos premiers Rois même eurent chacun un différent *Simbole*. Un par exemple avoit des croissans, l'autre des crapauds. Le cerf, le porc-epic & la salamandre furent les marques emblematiques de nos Rois Charles VIII. Louis XII. & François I. Outre cela ils avoient les fleurs de lys & les croix blanches, qui les caractérisoient & la Nation. Henri II. Henri III. Henri IV. eurent aussi chacun leur *Simbole*. Le premier se choisit le croissant, le second trois couronnes, & le troisiéme une massue d'Hercule.

Quand les François entrerent dans les Gaules, ils étoient partagés en deux principales branches, celle des *Ripuaires* & celle des *Sicambres*. La premiere avoit pour *Simbole* une *épée*, ce qui désignoit le Dieu de la Guerre; la seconde avoit pour le sien une tête de *bœuf*, qui dénotoit l'*apis* des Egyptiens. Leurs *Simboles* dans ces premiers tems de la monarchie furent en si grand nombre, parce qu'ils en adoptoient tous les jours, qu'ils se virent contraints d'en rejetter.

Les François devenus Chrétiens sous Clovis, étoient alors réunis en corps de Nation. On profita de leur conversion, la Religion ne leur permit pas trop l'usage des *Simboles* en figure. Il en rejetterent beaucoup. Ceux qui furent conservés ne le furent que pour servir à des distinctions particulieres, c'est-à-dire à désigner une Troupe d'avec une autre. Mais la Nation en total ne voulut plus être distinguée à la Guerre, que par quelque chose pris de la nouvelle Religion.

Ce quelque chose se trouva être l'Enseigne de l'Eglise du Patron qu'on s'étoit fait; & cette Enseigne n'étoit reconnoissable que par sa couleur, & ce ne fut plus qu'au moyen de cette couleur, & non pas des figures, que l'on se *symbolisa*.

Il faut distinguer deux sortes de *Simboles*, qui se sont vus chez les anciens François depuis & avant leur conversion. Les uns faits pour exciter la valeur & la piété; les autres de politique, pour exciter la valeur simplement. Les premiers faisoient connoître

& la Nation à qui ils appartenoient, & la Religion qu'elle professoit. Les seconds faisoient voir que la Nation étoit conquérante. Les *Simboles* d'origine avoient toujours le pas sur ceux d'adoption.

Chaque Régiment & chaque Corps de Troupe a aujourd'hui son *Simbole* qui le distingue, il paroît & sur les Etendarts & les Drapeaux, & mieux encore par l'uniforme.

SINUS est une ligne tirée de l'extrémité d'un rayon perpendiculaire sur l'autre. Cette ligne est toujours la moitié de la corde d'un angle double. Le *sinus total* ou *sinus* de l'angle droit, est toujours égal aux rayons. Ces lignes servent à mesurer les angles, en supposant le *sinus total* partagé en cent mille parties, & parconséquent les autres *sinus* au-dessous, contiennent plus ou moins de ces parties suivant la grandeur de l'angle. C'est sur ce principe qu'on a formé la table des *sinus*.

SITUATION, terme de Marine pour marquer la situation de deux Vaisseaux, qui tiennent la mer ou celle d'un Vaisseau, au respect de quelque terrein, & généralement toute sorte de position qu'on veut orienter.

SIVADIERE, terme de Marine est la voile de Beaupré, qui étant la plus basse du Bâtiment, prend le vent à fleur d'eau. Comme elle n'a point de couets, elle ne s'amare point. *Voyez* Yeux de Bœuf.

SIXAIN, est un ancien ordre de bataille pour six Bataillons, & se forme en supposant d'abord les six Bataillons sur une ligne. Alors on fait marcher le second & le cinquiéme Bataillon à l'avant-Garde, le premier & le sixiéme à l'arriere Garde, & laissant le quatriéme & le troisiéme sur leur terrein, ces deux-là forment un corps de bataille, & sont mis en bataille par l'ordre du Sixain. Chaque Bataillon doit avoir un Escadron à sa droite, & un à sa gauche. On peut mettre en bataille par ordre du sixain tous les Bataillons dont le nombre est produit par le nombre six. Par exemple douze Bataillons seront mis en bataille, en formant deux sixains. Dix-huit Bataillons seront rangés en bataille, en formant trois sixains. Ainsi du reste.

SOLDAT: ce mot signifie généralement un homme de guerre; mais on le donne particulierement à l'homme de pied. La plupart des Ordonnances &

des Reglemens faits pour la Guerre, sont plèins de cette distinction. Aprés y avoir nommé le Soldat, ils ajoutent le mot de Cavalier pour en faire la différence.

On ne peut sans admiration penser à la prévoyance & à la vigilance dont étoit le *Soldat* Romain. On ne conçoit qu'à peine, comment un tel homme pouvoit résister vingt années, qui étoient le terme du Service, aux fatigues qu'ils avoient.

Un *Soldat* Romain aprés avoir marché toute une journée, chargé d'armes offensives & defensives tres-pesantes, de son bagage & des provisions dont on l'obligeoit de se charger pour plusieurs jours, arrivé qu'il étoit dans le lieu destiné à passer la nuit, travailloit encore à se fortifier dans ce lieu, & il ne prenoit du repos que quand le travail, qui lui étoit ordonné, étoit fait. Le lendemain il recommençoit la même manœuvre & la continuoit souvent plusieurs jours de suite.

La Campagne finie & l'Armée rentrée dans son Camp d'hiver, ne mettoit pas fin aux travaux militaires. Les Soldats dans ce Camp ne cessoient de travailler à en réparer les fortifications, à en rebâtir le dedans & à supporter d'autres fatigues continuelles, tant en exercice d'armes, qu'en détachemens pour l'escorte des convois de munitions, dont l'amas se faisoit dans le Camp, pour la prochaine Campagne.

Pendant la paix, le *Soldat* toujours campé, ne goutoit gueres plus de repos que pendant la Guerre. Il étoit alors occupé à des travaux publics. On lui faisoit couper des montagnes, creuser des canaux, construire des chemins.

L'oisiveté du *Soldat* est ordinairement ce qui occasionne les révoltes & les séditions, comme cela arrive souvent aux Turcs. Tant que l'état Romain eut soin d'occuper les gens de Guerre, en les surchargeant pour ainsi dire de travaux, il resta tranquille. Le contraire arriva, à mesure que les Généraux pour se concilier l'affection des *Soldats* de leur commandement, dans l'intention de les faire servir à leur ambition, eurent donné relachement à la discipline militaire.

L'aise & l'opulence du *Soldat* lui fit perdre le goût de l'obéïssance. De là vint toutes ces cabales & toutes ces séditions que nous offre l'histoire.

Les Romains fatiguoient trop leurs *Soldats* en tems de Guerre : les occupations qu'ils leur donnoient, étoient plus raisonnables. Nos *soldats* à présent sont occupés pendant la Guerre ; mais pendant la paix, (si j'en excepte quelques Bataillons qu'on occupe sur nos Frontieres à des ouvrages publics) ils ne sont pas assez occupés On les tient long tems dans des Garnisons à n'être exercés qu'à monter des gardes, faire des revues ou quelques évolutions bien bornées, ou bien on les tient des années entiéres dans le plat pays.

L'abus de ces deux choses rend le *Soldat* trop sensible à son repos, & peut le porter à l'indocilité, source de bien d'autres désordres. *Discordiâ laboratum est, cum assuetus expeditionibus miles otio lasciviret*, dit Tacite Il faudroit en suivant l'exemple des Romains, l'occuper sans cesse à des travaux publics, ce qui serviroit beaucoup à décorer un Pays & à lui procurer la richesse par une augmentation de commerce. Cette remarque judicieuse est de l'Auteur du Traité des marques Nationales.

Philippe Auguste est le premier qui ait eu en Corps des Soldats ou Soudoyés. Jusqu'à lui les Armées Françoises n'étoient composées que des communes (c'étoient des Troupes que les Villes & les Paroisses de la Campagne étoit obligées de fournir) & de la Noblesse & des Vassaux de la Noblesse. Cependant les Armées des Croisades étoient composées d'hommes que les Chefs avoient à leur solde, parce que ces Guerres étoient volontaires, & que les Vassaux & les Villes n'étoient point dans l'obligation d'y contribuer.

Philippe le Bel est le premier de nos Rois qui ait traité avec les Etrangers, pour avoir de leurs Troupes à son service. Avant lui on ne voit gueres de Troupes Etrangeres, soit à la solde de nos Rois, soit en qualité d'auxiliaires. Ils n'avoient pas alors d'assez gros revenus pour survenir à cette dépense, & ils ne pensoient gueres à faire des conquêtes hors de la France, mais seulement à affermir leur Trône, & à l'assurer à leur postérité contre les entreprises de leurs grands Vassaux Les Successeurs de Philippe le Bel suivirent son exemple. Philippe de Valois a la bataille de Creci eut près de quinze mille Arbalétriers Genois. Louis XI. traita sur la fin de son régne avec les Suisses, & en prit six mille à son service. Mais

Charles VII. prit rarement des Troupes étrange à son service, hormis des Ecossois : pendant Guerres civiles des Huguenots, les Armées Franç ses des deux partis furent composées d'un gr nombre d'Allemans sous le nom de Reîtres, étoient de la Cavalerie, & des Lansquenets, étoient de l'Infanterie. Sous les derniers regnes avons eu de toutes sortes de Nations dans nos mées, Anglois, Ecossois, Irlandois, Holland Danois, Italiens, Espagnols, suivant les Allian que nos derniers Rois ont eues avec ces diverses tions.

Le devoir d'un *Soldat* est de s'appliquer à con tre tous les Officiers pour leur porter le respect leur est dû. Leur soin principal est de sçavoir man leurs armes, de les tenir propres & nettes, d'av soin de leurs habits & de leurs personnes, de faire leur faction, d'être diligens à se rendre à Drapeaux & de ne jamais découcher hors du ou du Quartier sans congé. Mais les Officiers qui ont relation avec le Corps militaire par Charge ou par leurs Emplois, ne doivent rien [illegible] gner de ce qui dépend d'eux, pour faire enforte les *Soldats* trouvent tout le soulagement possible [illegible] leurs peines & dans leurs travaux. Il y a un nom infini de bons *Soldats*, qui méritent ces égards sont dignes de toute considération, tant par sentimens d'honneur & de vertu, que par leur leur, qui va jusqu'à l'intrépidité. Le dernier siege Philisbourg, & la prise de cette Place en ont don une preuve incontestable.

Le *Soldat* doit entendre le commandement évolutions, en sçavoir exécuter les *mouvemens*, connoître de quelle maniere il doit combattre chaque ordre. L'Officier particulier doit sçavoir mêmes choses que le *Soldat*, & de *plus* conn tous les usages de chaque évolution particul pour être en état d'exécuter par les moyens les simples tous les ordres qui pourront *lui être* don par ses Supérieurs. Il doit même, sur tout s'il Major, sçavoir le plus de tactique qu'il lui sera p sible, afin de faire son détail avec *esprit au* Géné & de ne rien faire qui puisse troubler l'harmonie toute la manœuvre.

Les Officiers Généraux qui doivent *sçavoir à* fond la tactique, ne doivent pas dédaigner de sçavoir

évolutions ; c'eſt par là qu'ils ſont en état de ne donner que des ordres clairs, intelligibles & convenables au lieu, à l'action dont ils auront formé le deſſein.

SOL, terme de Marine, eſt le fond large & plat des Bâtimens qui n'ont point de quille. La Gribane eſt bâtie à *ſol*, un Bac eſt bâti à *ſol*.

SOLDE eſt l'apointement que l'on donne à chaque homme de guerre, & qui ſe diſtingue en montre, en Prêt, & même en Quartier, car on paye par quartier les Compagnies d'Ordonnance.

SOMACHE, eau ſomache, c'eſt de l'eau ſalée.

SOMBRÉR ſous voiles : Vaiſſeau qui ſombre ſous voiles, c'eſt lorſqu'étant ſous voiles, il eſt renverſé par quelque grand coup de vent qui le fait périr & couler bas.

SOMMÉ, pays *ſomme* ou basfond, terme de Marine. *Voyez* BASFOND.

SOMMET de la parabole, eſt le point où l'axe coupe la parabole.

SONDE eſt un inſtrument néceſſaire à un Mineur pour enfoncer dans les terres, & découvrir les galeries de l'Aſſiégé. Il ſe ſert d'une *ſonde* à tariere, pour agrandir le trou lorſqu'il veut crever les galeries par quelque bombe ou gargouge chargée, ce qui ſe fait en l'enfonçant dans les trous, & maçonnant enſuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux.

SONDE, en terme de marine, eſt une petite maſſe de plomb faite en piramide, ou en façon de quille, ordinairement du poids de 18. livres qu'on attache à un long cordeau, appellé la ligne de la *ſonde*, & qu'on fait deſcendre dans la mer, tant pour ſçavoir la profondeur du parage où l'on ſe trouve, & par ce moyen éviter les bans & les baſſes, que pour connoître la nature & la qualité du fond, s'attache à la baſe, ou partie inférieure de la *ſonde* car ce deſſous ou baſe de la ſonde étant froté de ſuif & venant à porter ſur le ſol ou fond de la mer, en enléve du ſable ou de la vaſe, en cas qu'il y en ait, & ſi elle ne rapporte rien, il faut que le fond ſoit de cailloux ou de roche. Etre à la *ſonde*, c'eſt être venu juſqu'à un parage où l'on trouve fond. Venir juſqu'à la *ſonde*, c'eſt quitter le large de la mer & venir juſqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *ſonde*.

SORTIE, est la marche de quelques Troupes Assiégées, qui viennent insulter le travail des Assiégeans, & quelquefois un quartier du Camp, lorsque les lignes de contrevallation ne sont pas en défense. On dit tenter une *sortie*, repousser une *sortie*, couper la *sortie*, en prenant à dos les Troupes qui l'ont faite.

Dans toutes les *sorties* que fait la Garnison d'une Place assiégée, elle ne se propose rien de plus glorieux, ni de plus utile, que d'insulter les batteries de l'Assiégeant, & d'en enclouer le canon. On s'attache aussi dans les *sorties* à mettre le feu aux gabions, aux affuts & aux ustensiles de l'Artillerie.

Les *sorties* se font ordinairement la nuit, pour n'être point vues & pour mieux surprendre la Garde de la tranchée. Les Officiers qui sont de garde, doivent être attentifs que les Troupes qui sont à la tranchée ne s'endorment, qu'elles ne prennent point de fausses alarmes, de peur de découvrir le lieu où elles sont, ce qui donneroit occasion aux Troupes de la Garnison de faire un grand feu dans l'endroit où elles auroient entendu du mouvement.

Ils doivent encore empêcher les Soldats de sortir de la tranchée pour suivre les ennemis quand ils se retirent, a moins qu'on ne fût proche de quelque Ouvrage, dont on pût s'emparer en se mêlant avec les Soldats de la Garnison qui se retirent, sans cela c'est s'exposer au feu de la Place, qui ne manque point dès que la Garnison est rentrée.

Il y a plusieurs manieres de prévenir ou de rendre les *sorties* inutiles. Pour en venir à bout on perfectionne les trois Places d'Armes, pour qu'elles soient en état de servir, de même que les autres Logemens à feu, que l'on appelle demi-places d'Armes.

On ne fait aucun ouvrage qui ne soit flanqué à bonne portée. On ne pousse point en avant que ceux qui la doivent soutenir ne soient en état. On dispose bien les Troupes dans les Places d'Armes; on tient les ailes & le milieu toujours plus fort que les autres parties; on destine le gros de la Garde à faire face, & les Grenadiers & ceux qui sont détachés pour marcher aux Ennemis quand il est tems; on n'oublie pas de se ménager une réserve, qui doit être forte du tiers ou du quart de la Garde, & qui tient lieu de troisiéme Ligne.

On instruit journellement la Garde de Cavalerie de

de ce qu'elle aura à faire en cas de ſortie. On renouvelle tous les jours la diſpoſition des Gardes à cauſe de l'avancement des Tranchées ; & on les régle, comme ſi l'on étoit ſûr que l'Ennemi dût faire une ſortie ; en conſéquence on inſtruit les poſtes de ce qu'ils auront à faire. S'il ſe fait des ſorties, on ne s'opiniâtre point à ſoutenir des ouvrages imparfaits ; mais on céde, & on fait retirer les gens armés, & les Travailleurs ſur les revers des Places d'Armes prochaines, ſe contentant de laiſſer agir le feu de la Tranchée qui fait beaucoup plus de mal à l'Ennemi, que la réſiſtance qu'on lui pourroit faire, & l'opiniâtreté qu'on auroit à lui tenir tête dans des lieux deſavantageux, qui ne ſeroient pas en état.

Par la même raiſon on ne ſe preſſe point d'aller à l'ennemi ; on l'attend, on le laiſſe s'engager & eſſuyer le feu des Places d'Armes, tant & ſi longtems qu'il le juge à propos. Mais quand il eſt affoibli & bien engagé, on le fait charger par les Grenadiers & gens détachés, pendant que la Garde de Cavalerie vient de ſon côté tomber ſur lui, ſoit en le coupant, ſoit en le prenant par les flancs. Quand on a battu la ſortie, on ne la pourſuit pas avec beaucoup d'opiniâtreté, on ſe contente de la repouſſer & de la renfermer chez elle, après quoi on ſe jette promptement dans la Tranchée, pour n'être pas expoſé au feu de la Place qui eſt préparé, & eſt alors fort dangereux. On ne ſe fait pas une affaire de voir l'Ennemi renverſer une douzaine ou deux de gabions, & mettre le feu à quelque bout de travail imparfait Si le feu des Aſſiégeans eſt bien conduit il le paye cher.

Les ſorties ont toujours pour objet de faire du mal aux Aſſiégeans, comme d'abattre la Tranchée en tout ou en partie, de raſer quelque bout conſidérable & mal protegé de ſes logemens, de retarder le progrès des attaques, d'attirer l'Aſſiégeant ſous le feu de la Place pour lors bien préparé, de reprendre quelque partie du chemin couvert, où l'Aſſiégeant n'eſt pas encore établi, de le chaſſer d'une brèche, où il eſt mal affermi, ſoit dans les demi-lunes, contre-gardes, ouvrages à corne, *&c.* ou dans l'enclos de la même Place, de chicaner le paſſage du foſſé, & enfin de tuer ou de chaſſer le Mineur de ſon trou. Les ſorties qui ſe peuvent faire pour quelqu'une ou pluſieurs de ces raiſons ſont ou extérieures ou intérieures. On appelle extérieures, ce les qui

se font hors du chemin couvert ; on nomme intérieures celles qui se font dans l'enclos des mêmes chemins couverts.

On divise les sorties extérieures en générales & particuliéres. Les générales ne s'entreprennent que quand une Garnison est bien forte, ou que la Place a reçu un renfort considérable, qui la met en état de braver les Assiégeans, & de pouvoir faire impunément de grandes entreprises sur eux. Alors les projets de ces sorties générales se réduisent à abattre la Tranchée, où à enlever quelque Quartier des plus à portée : ce dernier projet ne s'exécute que quand l'Assiégeant est trop foible par rapport à la Garnison.

C'est à lui de sentir & de voir s'il est en état de continuer : pour ne se pas laisser surprendre, il doit se précautionner d'une bonne contrevallation ; & ses Quartiers les plus exposés à l'attaque doivent être bien retranchés. Il y fait bonne garde nuit & jour ; pendant la nuit il a des Batteurs d'Estrades entre la Place & lui ; il renforce tous les jours ses Gardes ; il se met en état de n'avoir rien à craindre de ce côté là ; il a toujours un piquet de Cavalerie & d'Infanterie commandé pour s'en servir au besoin, & par ces précautions il est presque impossible qu'une sortie telle grande & bien concertée qu'elle puisse être réussisse.

Si la Garnison veut s'ouvrir en même-tems toutes les Barricades du chemin couvert opposées aux attaques, & celles de la droite & de la gauche, afin de pouvoir sortir plusieurs Corps à la fois, & d'attaquer tous les fronts des Tranchées, quand cela arrive à la premiere ou seconde Garde de la Tranchée, cette sortie peut échouer, & s'exposer à souffrir une grande perte, parce qu'elle s'éloigne trop ; elle peut long-tems essuyer le feu de la Tranchée avant que d'en venir aux mains sans qu'elle puisse rendre la pareille ; de plus elle se met en état d'être coupée par la Cavalerie, tant de la Garde que du Piquet, & les Grenadiers, & les gens détachés de la Tranchée, soutenus des Bataillons sont très-capables de la défaite entierement.

Les deux ou trois premiers jours de la Tranchée on peut faire seulement quelque galopade de la Cavalerie de peu d'effet, & incapable de rien déranger des attaques. Le quatre ou cinquiéme jour de la Tran-

chée, comme on eſt loin du chemin couvert, & que la ſeconde Place peut n'être pas achevée, l'Ennemi peut profiter de cette imperfection, & hazarder une ſortie, s'il eſt bien fort.

Quand la premiere Place d'Arme eſt achevée, quoique la ſeconde ne ſoit que commencée, on peut repouſſer une ſortie & la rendre inutile, en garniſſant les deux extrémités de la premiere Place d'Armes, & le milieu par des Grenadiers & gens commandés, & en bordant le ſurplus de la même ligne de Bataillons.

Si la ſeconde Place d'Armes eſt bien avancée, on y fait tenir deux ou trois Bataillons avec des Détachemens de Grenadiers à l'extrémité des ailes.

On met une Compagnie de Grenadiers à la queue des Travailleurs les plus avancés, des Sentinelles à la tête du travail bien averties de ce qu'elles ont à faire, & le ſurplus de la Garde, poſté de maniere qu'elle puiſſe border les Places d'Armes, & tous les logemens à feu qui ſe trouvent en état.

On avertit enſuite les poſtes de ce qu'ils ont à faire, comme de ne ſe pas laiſſer ſurprendre, de ne pas tenir les poſtes qui ne ſont pas achevés, de céder, & de ſe retirer dans les revers marqués des Places d'Armes prochaines, de laiſſer agir le feu de la Tranchée, de ne pas ſe preſſer d'aller aux ennemis, d'attendre qu'ils ſoient à dix-huit pas de la Tranchée, avant que de faire agir les Grenadiers; de leur faire tout le feu poſſible des Logemens & des Places d'Armes.

Pendant ce tems-là la Garde de Cavalerie avertie dès en montant à cheval de ce qu'elle a à faire en cas de ſortie, diſpoſe devant elle trois ou quatre petites Troupes de 30. ou 40. Maîtres, chacune commandée par de bons Lieutenans, qui obſervant la marche des Ennemis attendent qu'ils ſoient engagés, & qu'on leur faſſe le ſignal de la Tranchée: auſſi-tôt ces petites Troupes partent & prennent le galop, pour ou charger les flancs, ou les couper tout-à fait, pendant que les Grenadiers, ſortant des Places d'Armes, les attaquent par la tête.

Le gros de la Cavalerie diſpoſé en Eſcadrons ſuit au trot pour ſoutenir les Détachemens, & couper ſi elle peut la ſortie. Si elle eſt ſoutenue par la Cavalerie de la Place, on la fait charger par quelques Eſcadrons, pendant que d'autres ſoutiennent les pe-

tites Troupes, & s'y joignent pour achever de défaire la sortie, & qu'ils poursuivent tant qu'ils peuvent se mêler avec elle, & s'en épauler contre le feu de la Place. Si-tôt que les Ennemis sont rencognés dans leur chemin couvert, l'Infanterie qui les charge, se rejette dans la Tranchée, & la Cavalerie s'éloigne promptement à cause dufeu de la Place.

C'est de cette maniere qu'on repousse les premieres sorties sans de grandes pertes, les quatre & cinq premiers jours de l'ouverture de la Tranchée. Quand la premiere & seconde Places d'Armes sont achevées, & garnies de Troupes, les Ennemis n'entreprennent plus de pareilles sorties.

Mais comme la troisiéme Place d'Armes se fait d'ordinaire fort près de la Place, & qu'elle est éloignée de la seconde, il arrive que l'Ennemi entreprend encore dessus avant qu'elle soit achevée. Si la premiere & seconde Place d'Armes sont bien garnies, il est moins en état de réussir que ci-devant, cependant jusqu'à ce que la troisiéme soit en état de recevoir du monde, il peut être tenté d'entreprendre pour l'en empêcher. Quand la Tranchée se pousse jusqu'à la troisiéme Place d'Armes, on se presse de la garnir & de la border de Troupes à mesure que les parties s'achevent.

Lorsque cette Place d'Armes est une fois remplie de Bataillons, il n'y a plus d'autres sorties à craindre, que celles qui se font à la dérobée, qui sont toujours petites, & qui ne s'entreprennent que la nuit; mais s'il avoit en vue quelque chose de considérable, on ne fait pour le repousser, que la même chose que j'ai marqué ci-dessus.

Toutes les sorties qu'on fait entre la troisiéme Place d'Armes & le chemin couvert, ne se font que pour tâcher de surprendre quelque bout de sape imparfait, pour renverser le travail & y mettre le feu, pour obliger les postes avancés de la Tranchée à se découvrir.

Ces sorties se font par dix, vingt, trente, ou quarante hommes appuyés de beaucoup de feu préparé contre ceux de la Tranchée s'ils se découvrent; mais loin de s'y exposer, on fait apprêter le feu de la troisiéme Ligne qu'on laisse agir, & quand il est tems on fait agir quelques Compagnies de Grenadiers; on se sert du couvert des Tranchées tant qu'on peut, & on ne se presse point d'aller au-devant de ses

ſorties, mais on leur donne lieu de s'engager pour les attirer ſous le feu, & quand elles ſont bien en deſordre on les fait repouſſer par les Grenadiers, ſans les pourſuivre trop loin on ſe contente de les rencogner chez eux.

Ces ſortes de ſorties ne peuvent avoir pour objet que de ſurprendre quelque tête de Tranchée imparfaite, d'obliger l'Aſſiégeant à s'expoſer au feu apprêté. Pour l'éviter on donne ordre aux ſapes & à ceux qui les joignent de ſe retirer promptement ſur le revers de la Place d'Armes. Dès qu'on voit paroître les premieres têtes des ſorties on laiſſe agir quelque-tems le feu de la Place, & on ne les attaque que quand elles ſont engagées.

Les ſorties intérieures, comme je l'ai déja dit, ſe font dans l'enclos des chemins couverts. Si avant que d'être logé ſur le parapet du chemin couvert, l'Ennemi s'aviſe d'y venir, on ne s'opiniâtre point à le ſoutenir, les Travailleurs ſe retirent, & les Gens armés à l'abri des Cavaliers. Quand leur feu eſt jetté, qui conſiſte peut-être à faire jouer quelques fougaces, on fait ſervir les ricochets, on remonte ſur les Cavaliers pour leur faire feu, & des gens frais bien munis de grenades, & de ce qui leur eſt beſoin repouſſent la ſortie, achevent de lui faire quitter le logement : on le fait enſuite réparer & mettre en état de pouvoir ſe ſoutenir par lui-même le plûtôt qu'il eſt poſſible.

Si après qu'on a pris les traverſes les plus prochaines, l'Ennemi fait mine d'y revenir pour attirer les Aſſiégeans deſſus, & pour jouer quelques fougaces, on céde d'abord ; & quelques momens après une Compagnie de Grenadiers vient bruſquement l'attaquer & le déloger. En même-tems il faut en faire entrer trois ou quatre dans le chemin couvert pour chercher le trou de la Mine, en tirer la sauciſſe, la rompre, ou l'enterrer, ſi on ne peut l'arracher.

Que ſi pendant toute l'émeute que cette action cauſe, la fougace joue, il faut ſe loger dans le trou qu'elle fait, & s'y couvrir auſſi-tôt, enſuite on s'étend, & on acheve de s'y établir.

Si avant d'avoir mis les logemens des Places d'Armes en état, l'Ennemi s'aviſe d'y revenir, on ſe conduit comme ci-devant, c'eſt-à-dire, qu'on ne ſe preſente pas, parce que le feu de la Place d'Ar-

mes, celui des ricochets, des bombes, & l'effet des pierres en font assez.

Si l'Ennemi fait une sortie dans le fossé (ce ne peut être que dans les fossés secs) pour tâcher d'en traverser le passage, pour y apporter du retardement & nuire à l'attachement du Mineur. Ces sorties sont ordinairement foibles, mais on fait plonger les logemens du chemin couvert dans le fossé, le plus près que l'on peut, & même les Batteries contre les flancs; on fait encore provision de quelques gargouches, chargées à balle de mousquet, pour en cas de besoin en charger promptement quelques piéces. Quand on travaille à l'épaulement du fossé, on le charge de terre le plus qu'on peut afin qu'il soit moins facile à briser, car si l'Ennemi l'attaque, ce n'est que dans cette vue: on perce dans le fossé par plusieurs descentes, & l'on se met dans le logement le plus voisin des Grenadiers pour accourir au secours de l'épaulement.

Voilà la maniere dont on s'oppose aux sorties avec beaucoup d'avantage. Voyons à present la maniere de faire des sorties avec succès.

Lorsqu'on veut entreprendre des sorties qui puissent causer du retardement aux approches, le Gouverneur fait marcher à la tête de la sortie un petit Bataillon composé de 90. hommes, trente de front sur trois de hauteur, auxquels il ajoute un quatriéme rang de trente Grenadiers.

Lorsqu'ils sont en vue de l'Ennemi, ceux-ci doivent aller par les intervalles se poster entre le premier & le second rang où ils prennent le devant suivant l'occasion. On revêtit de cuirasses les 90. hommes, qui l'épée & le pistolet à la ceinture, doivent encore avoir à la main de fortes & longues pertuisanes, ou fourches à crochets, ou autres armes semblables. Ils doivent être suivis de près par un autre Bataillon de 180. hommes, 30. de front & 6. de hauteur.

Il faut que le premier rang soit aussi armé de toutes piéces, & les autres selon la coûtume. Les chefs de file ainsi armés, doivent faire l'arriere-Garde dans la retraite. Après le second Bataillon doivent marcher deux cens Travailleurs, avec les outils nécessaires, pour renverser & démolir le travail que les Assiégeans auront fait.

Quinze ou vingt de ces Travailleurs doivent être

chargés de toutes sortes de feux d'artifice pour bruler ce que le tems ne leur permettra pas de détruire. Quelques autres d'entre eux doivent être munis de ce qui est nécessaire pour enclouer les canons qu'ils ne pourront ni conduire dans la Ville, ni mettre à couvert sous le feu de la Place.

Le Gouverneur doit encore envoyer à la suite de ces Troupes, un Bataillon de 3. ou 400. hommes, qui marcheront à petit-pas, jusqu'à la tête des ouvrages de l'Ennemi: & s'il se trouve que ceux qui ont pris les devans, peuvent se passer de leurs secours pour combler l'entreprise, ils doivent faire halte.

Quoique la vigueur, la diligence & la bonne conduite, soient absolument nécessaires dans toutes les opérations de la guerre, c'est principalement dans cette action qu'elles doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue. Avec ces qualités inséparables des grands exploits, on surprend les Ennemis, on les met en desordre, on les contraint, on les force d'abandonner des travaux, qui une fois pris & détruits, sont très-difficiles à reprendre & à rétablir.

La bonne conduite nous préserve presque de tous les dangers, où une mauvaise nous précipite, elle nous ménage dans les ouvrages de l'Ennemi des ressources contre lui-même, & malgré qu'on soit forcé de faire retraite: on la fait en bon ordre à la faveur de ses propres Travaux.

Une sortie qui tend à ruiner les Ouvrages, se doit faire le même jour qu'on ouvre la Ligne de *contre-approche*. La raison en est, que le feu de cette Ligne doit voir l'Ennemi dans ses Travaux en flanc & de revers, & que par cela même, les Troupes de la sortie n'auront affaire qu'à une partie de celles de la Tranchée.

En effet, sa défense ne peut qu'être partagée, puisque la Garde de l'endroit exposé à la vue de la Ligne de contre-approche, abandonnera son Poste pour un autre plus couvert. Si dans ce moment les Assiégeans se trouvent surpris par la sortie, on ne sçauroit douter qu'on ne les pousse sans beaucoup de difficulté hors de tous leurs Travaux.

La foiblesse, ou le peu de vigilance de ceux qui sont commis à la garde des Tranchées, doivent servir de régle au Gouverneur pour le nombre des

Troupes qu'il faut qu'il emploie aux ſorties.

Toute occaſion favorable de chaſſer les Ennemis de leurs Travaux, doit diriger ſa conduite ; il importe peu de quelle maniere il s'y prenne , pourvu qu'il réuſſiſſe. Entre les diverſes occaſions qui ſe préſentent, il y en a une qu'il ne doit pas oublier de mettre à profit, c'eſt lorſque le mauvais tems empêche les Aſſiégeans de ſe ſervir facilement de leurs armes à feu , on a pour lors aſſez bon marché de leurs Troupes & de leurs Travaux.

Un ſeul exploit de bravoure n'aſſure pas tellement une Place, qu'elle ſoit hors du danger. Souvent une défaite ranime l'Ennemi & oblige la Garniſon de redoubler ſes efforts. Un Gouverneur qui a de l'expérience, compte toujours pour rien ce qu'il aura fait, s'il lui reſte encore quelque choſe à faire.

Il doit continuer d'alarmer & de fatiguer les Aſſiégeans , tantôt par de fauſſes, tantôt par de vraies ſorties. Elles apportent de grands obſtacles à l'avancement des Travaux , ſur-tout ſi on les entreprend à différentes heures de la nuit.

Quinze ou vingt Maîtres ſuffiſent pour cauſer un grand deſordre parmi les Travailleurs , qui pris à l'improviſte, & n'ayant d'autres armes qu'une pelle, & une pioche , quitteront bientôt la beſogne pour prendre la fuite. Il n'eſt pas fort aiſé de les ramener au travail, car comme ils ne demandent pas mieux que de s'en exemter par quelques prétextes, on a beau faire, on n'en retrouve jamais la moitié de ce qu'il y avoit auparavant. De cette maniere languiſſent les Travaux au préjudice des uns , & à l'avantage des autres , puiſqu'il ne s'agit pas moins que d'une nuit entiere d'interruption ou peu s'en faut.

De pareilles *ſorties* ont encore ceci d'utile, qu'elles découvrent à droite & à gauche les détachemens commandés pour ſoutenir les Travailleurs, de ſorte que l'on peut ſe défaire d'eux comme du reſte, par le feu de la Place. Comme ces détachemens pourroient tomber ſur la Cavalerie , qui auroit effarouché les Pionniers, cette Cavalerie n'étant pas deſtinée pour combattre, doit en éviter l'occaſion.

Si dans la défenſe d'une Place un Gouverneur s'aviſoit d'envoyer huit ou dix hommes de cœur ſe ſaiſir de ceux qui ſont chargés de la conduite des attaques. Rien n'eſt plus aiſé. Ceux qui entendent le

métier de la guerre, sçavent tous, que ces gens vont reconnoître presque seuls & sans bruit les endroits par où ils doivent pousser leurs tranchées, par conséquent il est très-facile à huit ou dix hommes déterminés de se glisser sur le ventre à la faveur de l'obscurité, de les couper par derriere & de les prendre sans coup ferir.

SOUFRE. *Voyez* SALPESTRE.

SOUFFLE : la compression de l'air formée par la sortie du boulet, hors d'une piéce de canon, est ce qui s'appelle le *souffle* de la piéce. Ce *souffle* abat quelquefois une partie des embrasures des batteries, particulierement quand ce sont des piéces à chambre concave.

SOUFFLER un Vaisseau, c'est lui donner un second bordage par un revêtement de planches fortifiees par de nouvelles chaintes, ce qui se fait ordinairement aux Vaisseaux de guerre, lorsqu'ils ne portent pas bien leurs voiles ou qu'ils roulent, & se tourmentent trop à la mer. Cela est encore d'un secours contre l'Artillerie de l'Ennemi.

SOUFFLURE se dit de certaines concavités ou certaines bouteilles qui se forment dans l'épaisseur du métal, quand il a été fondu trop chaud. Dans les boulets quelquefois il se trouve des soufflures en-dehors, c'est un défaut, & ils n'ont pas leur poids.

SOUBANDE. *Voyez* SUSBANDE.

SOUBRIGADIER, est un Officier de Cavalerie destiné à soulager le Brigadier. Il est Haute-paye dans les Régimens de Cavalerie.

SOULIEUTENANT est un Officier de quelque corps de Cavalerie ou d'Infanterie pour partager dans l'un & dans l'autre les soins de la Charge de Lieutenant. Chaque Compagnie des Gendarmes, des Chevaux-Legers, des Mousquetaires, & des Dragons a un Soulieutenant, il y en a deux dans chaque Compagnie des Gardes Françoises, un dans chaque Compagnie des Gardes Suisses, dans les autres Régimens il y en a un par Compagnie.

SOUTE, en terme de marine, est le plus bas des étages de l'arriere & qui est toujours enduit de plâtre pour mieux servir de Magazin à renfermer les poudres & le biscuit.

SOUTERRAINS : les souterrains se font sous l'envelope de la Place, ou dans ses dehors, & servent à mettre les Troupes & les munitions de guerre à

couvert de la bombe, & à prevenir les Aſſiégeans dans leurs mines.

STRATAGÉMES : de tous tems il y a eu des *ſtratagêmes* de guerre. Deux Auteurs à peu de tems de diſtance l'un de l'autre, Sextus-Julius-Frontinus ſous Trajan, & Polyen ſous Antonin, & Verus ſucceſſeurs d'Adrien, ont écrit ſur les *ruſes*, & *ſtratagêmes* de guerre, des grands Capitaines de tous les ſiécles, ſans oublier les Femmes Illuſtres, que Polyen a reſervées pour la fin de ſon dernier Livre.

Si quelqu'un de nos Ecrivains vouloit ſe donner la peine de recueillir les *ruſes* & les *ſtratagêmes*, dont ſe ſont ſervis nos plus grands Capitaines, l'ouvrage ſeroit autant utile que curieux.

Chaque Général a ſes *ruſes*, & il y en a que le tems, les lieux font naître, & que l'on ne doit pas négliger. Mais en fait de *ruſes* on ne doit employer que celles où il entre de l'eſprit, & du ſçavoir, & non de celles où la trahiſon y entre pour quelque choſe.

Il y en a qui prétendent que tout eſt permis à la guerre, & que l'on peut ſe procurer par tels moyens que ce ſoit, la réuſſite de ce qu'on entreprend : c'eſt de quoi ne tombent point d'accord les Auteurs qui ont écrit du droit des Gens.

Il faut que la probité & la grandeur d'ame paroiſſent dans toutes les actions humaines. Il peut y avoir des *ſtratagêmes* plus permis les uns que les autres. Les plus grands Capitaines ont pratiqué les premiers, & Annibal peut être regardé comme un de ceux qui ont le mieux réuſſi en de ſemblables manœuvres.

Ce Général en fit une dans les Gaules qui a été ſouvent imitée & qui le ſera toujours. Il avoit à paſſer le Rhône, & manquant de bien des choſes pour tenter ce paſſage en la preſence d'une Armée ennemie, dont il étoit obſervé, il fit ſemblant de vouloir reſter dans ſon Camp : il y fit faire de grands feux & beaucoup de bruit : cependant il décampa la nuit, & en remontant le fleuve, il l'alla paſſer en un endroit, où il jugea n'avoir point été ſuivi.

Cette feinte ménagée avec habileté lui réuſſit, cela lui donna le tems de conſtruire tous les radeaux de paſſage dont il eut beſoin, & il évita par-là d'en venir aux mains avec gens dont il ne connoiſſoit pas le ſçavoir, & qu'il avoit intérêt d'évi-

ter, pour n'être point arrêté dans ces desseins.

Entre les bonnes qualités d'un Général, celle de sçavoir cacher ses marches & prévenir celles des ennemis n'est pas des moindres. Par-là on fatigue ses Ennemis, on les déroute dans leurs projets, & en les leur faisant manquer, on prend sur eux des avantages qu'ils auroient eu, si l'on n'avoit pas sçu *ruser* à propos.

L'Armée du Duc de *Saxe-Weymar* ayant assiégé Brisac en l'année 1638. les Impériaux s'avancerent pour secourir cette Ville. Le Duc *Weymar* de son côté avec ses Suedois, & des François joints à lui, alla au-devant des Allemands, les deux Armées se rencontrerent au lieu appellé *Wittenveir*. Les Impériaux arrivés les premiers s'emparerent d'une hauteur, qui leur auroit donné tout l'avantage du combat, sans un *stratagême* que le Comte de *Guébriant*, qui fut depuis Maréchal de France, & qui pour lors étoit Lieutenant Général dans l'Armée Suedoise, proposa afin de faire déloger l'Ennemi de sa hauteur.

Ce *stratagême* fut exécuté & eut sa réussite. Ce fut de faire mettre des tambours & des trompettes dans un bois voisin du lieu que l'on vouloit avoir. Au bruit que firent ces instruments militaires, les Impériaux croyant aller être attaqués, du côté d'où leur venoit ce bruit, y marcherent.

Aussi-tôt qu'ils eurent quitté leur hauteur, le Duc *Weymar* s'en saisit, & sçut par ce moyen se donner sur l'Ennemi le même avantage, que celui-ci avoit d'abord eu sur lui. C'est l'Histoire du Maréchal de Guebriant, qui fournit le recit de ce fait.

Enfin les *ruses*, dont on peut se servir en Guerre, font une des belles parties de cet art. De tous tems les plus grands Capitaines s'en sont servis, & elles ont beaucoup contribuée à leur réputation.

Dolus an virtus, quis in hoste requirat? (Virg. Eneïd. L. 2.)

Un habile Général, entre autres *stratagêmes* dont il use, épie les occasions que l'ennemi court la Campagne & se disperse, pour envoyer sur lui des détachemens de Cavalerie ou d'Infanterie, lui dresse des embuches bien secrettes aux passages des riviéres, aux gorges des montagnes, aux défilés des bois, sur les marais, & sur les chemins propres à ces entreprises.

Il régle si bien ses marches, qu'il fond sur l'Ennemi aux heures qu'il repaît ou qu'il dort. Si l'Enne-

mi fait des courses, il tâche de l'attaquer, quand il est fatigué d'une longue marche, il surprend la queue de son Armée, & il lui enléve, s'il le peut, les Quartiers qu'il peut avoir séparés, pour la commodité du fourrage & des vivres. On trouve dans l'Histoire de France, & dans des Histoires particuliéres, tous les *stratagêmes* dont se sont servis nos plus grands Capitaines.

Un Géneral, qui est battu dans une affaire générale, peut rejetter son malheur sur la fortune, quoique l'art & la science ayent le plus de part aux événemens des Batailles; mais celui qui s'est laissé surprendre & qui a donné dans les embuscades de son Ennemi, ne peut point absolument excuser sa faute, parce qu'il pouvoit éviter d'y tomber par sa vigilance, & par le moyen de bons Espions.

Outre les *stratagêmes* dont un Géneral peut se servir, pour faire tomber une partie de l'Armée de son ennemi, & même toute son Armée entiere dans des embuscades, il y a encore différens *stratagêmes* pour surprendre une Place.

On le peut faire, soit en y faisant entrer des Soldats déguisés, soit en embarassant les Portes, soit en se glissant par quelque lieu mal gardé, par des aqueducs & des souterrains abandonnés, par des embrasures trop basses, par des lieux qui paroissent inaccessibles, par quelques portes maquées d'une simple muraille, qu'on peut abattre facilement par quelque sortie ou entrée de riviére, ou enfin en se servant de quelque autre détour ou ruse, selon que l'occasion s'en presente.

De quelque maniere qu'on projette ces sortes d'entreprises, il faut auparavant avoir bien reconnu le dehors & le dedans de la Place, les endroits par où l'on peut s'y glisser, la force ou la foiblesse de la garnison, en un mot tout ce qui peut nuire à la surprise, ou la favoriser, de peur d'envoyer à la boucherie ses meilleurs Soldats: car ce sont ordinairement ceux-là qu'on choisit pour de pareils desseins.

Il faut sur-tout être bien assuré que la Garnison ne fait pas son devoir, que les Corps de Gardes sont mal-garnis, que les Soldats s'en absentent pour aller jouer ou boire, que les Chefs sont négligens à faire observer l'ordre des Gardes & des Rondes, que les Portes sont mal-gardées ou qu'il y a des lieux entierement négligés, n'étant pas possible de sur-

prendre une Place où les régles sont exactement observées.

Si l'on peut surprendre une Place par une porte, on fait entrer auparavant & à divers tems des Soldats déguisés en femmes ou en Moines, ensuite on fait marcher quelques charrettes chargées de foin, de paille ou de quelqu'autre marchandise, & l'on embarrasse la porte en démontant une roue ou en tirant une cheville, par le moyen de laquelle l'aissieu vienne à se briser, ou enfin de quelque autre maniere que ce soit.

Alors les Soldats déguisés se joignant aux Conducteurs des charrettes, & à ceux qu'on peut avoir cachés dans le foin & la paille, se jetteront sur le Corps de Garde, tandis que les Troupes qu'on aura mises en embuscades autour de la Ville, s'avanceront promptement, & tâcheront de se rendre maîtres de la Place, avant qu'on ait le loisir de leur faire tête.

Les Villes où il y a grand abord, soit à cause de quelque Eglise célébre & fréquentée par les Peuples des environs, soit à cause de quelque réjouissance, de quelque grande Foire ou Marché, & celles qui ont dans leur territoire quelque Pélerinage, ou les femmes vont ordinairement, sont très sujettes à ces sortes de surprises, étant alors facile de faire entrer dans la foule des Soldats déguisés.

Si c'est par l'entrée ou la sortie d'une riviére qu'on veut surprendre la Place, on enverra pendant une nuit obscure quelques personnes, qui scieront quelques-uns des pieux qui la traversent à deux pieds sous l'eau sans les achever tout à fait, & la nuit du lendemain on chargera de Soldats plusieurs Bateaux, qui venant à choquer ces pieux les abattront & donneront par là entrée dans la Place.

S'il y avoit une chaîne & qu'elle fût bien longue, on couperoit alors les pieux qui la soutiennent sur le milieu, ou l'on couleroit à fond les Bateaux, sur lesquels elle seroit appuyée, & la chaine venant à baisser, on feroit aisément passer par-dessus les Batteaux chargés de Soldats. Que si la chaîne n'étoit pas longue, on la limeroit avec une lime sourde, ou on la romproit avec des eaux fortes.

On peut aussi faire entrer pendant le jour des Soldats cachés dans des Bateaux, chargés de paille, de foin, ou autres marchandises, mais il faut pour cela que les Conducteurs de ces Bateaux soient con-

nus de la Place, & s'être bien assuré qu'ils ne vous trahiront pas.

Quand il y a dans la Place quelque lieu négligé, qu'on croit inaccessible, il faut être bien sûr qu'il n'y a point de Sentinelle, que les Corps de Garde en sont éloignés, & que la Garnison est foible : car il faut beaucoup de tems pour faire monter un nombre considérable par cet endroit, & si on venoit à s'en appercevoir, ceux qui seroient montés seroient perdus sans ressource, à cause de la difficulté du retour, à moins qu'ils ne puissent résister à ceux qui les attaqueroient.

On peut encore surprendre une Place en envoyant quelque Batteleur qui amuse les Habitans, & les Soldats, & pendant ce tems-là on fera entrer du monde par quelque porte mal gardée.

On peut mettre le feu à quelque bois, ou quelque maison des environs pour attirer dehors une partie de la Garnison & des Habitans & se rendre maître de la Place à moitié dégarnie.

Des Déserteurs supposés peuvent mettre le feu en plusieurs endroits différens de la Ville, afin que tandis qu'on sera occupé à l'éteindre, ceux qui entreprennent la surprise puissent monter sur les murailles, sans être apperçus, ou se rendre plus facilement maîtres des Portes.

Enfin il y a une infinité d'autres moyens que l'on pouvoit employer selon le tems, la situation, le lieu & les autres circonstances, comme on peut voir par une infinité d'exemples, qui sont rapportés dans les Histoires. Mais pour empêcher les *stratagêmes*, il faut réparer tous les endroits des remparts par où l'Ennemi pourroit s'introduire dans la Place, faisant bâtir les vieilles portes faciles à démasquer, bouchant & comblant les soûterrains, mettant des doubles grilles aux égouts ou aqueducs, avec des Sentinelles pour les garder, & faisant fermer toutes les embrasures, ou autres ouvertures, qui se trouvent trop basses. S'il n'y a point de ponts devant les portes, on y mettra des palissades & Barrieres avancées, ou l'on tiendra des Consignes pour arrêter les Etrangers, & visiter les chariots, que l'on ne laissera passer que les uns après les autres, sans leur permettre de s'arrêter, ou d'embarrasser le passage. On fermera de même les entrées des rivières, & l'on y sitera soigneusement toutes les barques.

STRIBORD, terme de Marine, *tribord*, *dextribord*, *extribord* ou *tienbord*, c'est le côté de la main droite du Vaisseau, au respect d'un homme, qui étant à la poupe, fait face vers la prouë. Ces mots ont été corrompus du mot d'*extribord*, & le plus en usage est celui de *stribord*. Le côté de main gauche s'appelle *bas-bord*. *Stribord* est employé comme un terme de Commandement. *Voyez* BASBORD.

SUBALTERNES : Officiers *subalternes* sont quelques Officiers de chaque Compagnie, qui sont au-dessous du Capitaine, comme les Lieutenans, Sous-Lieutenans, les Cornettes & les Enseignes. Les autres ne sont comptés que pour bas Officiers.

SUBSISTANCE. Il y a deux sortes de subsistances : les unes se trouvent dans le Pays, comme les fourrages, & souvent les grains pour des distributions. Les autres se tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menuës fournitures de l'Armée. Le bois & la paille sont des commodités indispensables. Un Général a soin que son Armée en soit pourvuë, parce que leur défaut a de dangereuses conséquences. *Voyez* FOURRAGE, PAILLE, BOIS, EAU, LEGUME, PAIN, VIN, VIANDE, *&c.*

SUBSISTANCE des Piéces, se dit de ce qui se paye pour faire subsister les Officiers, Canoniers & Soldats qui servent aux Batteries de canon. Il y a un prix fixé pour loger une piéce, & la mettre en Batterie, & un autre à tant par jour, & à tant par nuit, pour la *subsistance* de la même piece.

SUIF : Donner le *suif*, en terme de Marine, *suiver*, ou espalmer. *Voyez* ESPALMER.

SUISSES. Louis XI. entretint à sa solde six mille de ces Soldats, & ce sont les premieres Troupes de cette Nation qui servirent la France. Ses successeurs, jusqu'au tems où nous sommes, ont continué d'en avoir dans leurs Armées. Mais depuis Louis XIV. les *Suisses* ont été en plus grand nombre que sous les Regnes précédens.

Depuis plusieurs siécles ils se sont soustraits à la domination de la Maison d'Autriche, & depuis ce tems-là ils se maintiennent dans une indépendance parfaite, sans Places de guerre, sans Corps de Troupes soudoyé, & seulement par leur union, leur situation, la quantité de leurs hommes, & leur soin

à se rendre Guerriers hors de chez eux.

Cette République est composée de treize Républiques, qui chacune en leur particulier ont des maximes differentes de se gouverner, différentes même entr'elles de Religion. Quelques-unes sont mi-parties pour la Religion, & ont des alliances particulieres avec les Puissances.

Cependant toute cette confusion apparente d'intérêts différens se trouve toûjours parfaitement *réunie* en un même Corps dans leurs Diétes génerales, toûjours supérieures pour les intérêts qui regardent la Nation entiere, aux deux Diétes Catholiques ou Protestantes, & aux particulieres de chaque Canton.

Ainsi aucune Puissance voisine ne peut attenter sur la moindre partie de ce Corps, sans avoir pour Ennemi le Corps entier de la République; & c'est cette union continuelle & exactement observée, qui maintient sa liberté sans atteinte & sans diminution.

Comme ce Pays n'est pas fort fertile, & que sa situation ne met pas ses Peuples en état de faire d'autre commerce, que celui de leurs chevaux & de leurs laitages, ce qui ne pourroit pas leur procurer beaucoup de richesses, parce qu'ils ont besoin de leurs voisins pour en tirer les choses nécessaires à la vie, qu'ils ne peuvent avoir assez abondamment chez eux, & qu'ainsi l'argent qui entreroit par les chevaux & laitages, en ressortiroit sur le champ pour l'achat des bleds, sel, épiceries, & autres denrées dont ils manquent: ces Peuples attentifs à leur aisance & à leur conservation, ont imaginé un autre commerce, qui leur réussit parfaitement bien, & leur porte tous les ans beaucoup d'argent. C'est celui de se faire donner des pensions des Puissances, moyennant lesquelles, & en vertu d'Alliances particulieres avec ces Puissances, sans préjudice des Alliances générales, ils vendent leurs hommes par des Traités pour servir à la guerre, cependant toûjours en Corps de Compagnie & de Régimens; de maniere qu'il se trouve souvent que deux Puissances qui sont en guerre entr'elles, ne laissent pas d'avoir des Corps *Suisses* à leur Service, qui servent également bien les Princes ausquels ils se sont vendus.

Cette politique réussit aux *Suisses*, porte de l'argent dans leurs Pays, qui sans cela, n'y entreroit pas, & maintient ces Peuples dans l'usage de la

guerre, ce qui conserve leur liberté.

Les Batailles de Granson de l'an 1476. de Morat en la même année, & de Nancy en 1477. commencerent à mettre les *Suisses* en grande réputation.

Celle de Granson montre leur désinteressement. Après l'action, ils s'emparerent du Camp du Duc de Bourgogne. Les richesses qu'ils y trouverent furent regardées par eux avec une espéce d'insensibilité, témoin le diamant qui s'y trouva, estimé depuis le plus beau qui ait été vu en Europe, & qui fut après l'action de Granson vendu a très-vil prix, son mérite n'étant point connu.

La Bataille de Morat fournit aussi une bonne preuve de la franchise & de la bonne-foi des *Suisses*. Un des Chefs de l'Armée de cette Nation ayant proposé de se servir de chevaux de frise pour mieux couvrir les Soldats, & arrêter la Cavalerie Bourguignone, un autre Chef de l'Armée *Suisse* rejetta généreusement la proposition, en disant qu'*il falloit attaquer l'Ennemi franchement, & à la maniere ordinaire de la Nation*.

SURFACE, Plane parabolique. Pour la mesurer, il faut faire un rectangle, c'est-à-dire une figure de quatre côtés à angles droits, dont la largeur soit égale à la base de la parabole, & la hauteur à la hauteur par la base, & prendre les deux tiers, qui seront le contenu de la *surface* parabolique.

SURINTENDANT des Fortifications. Il rend compte au Roi des projets des Places, de l'avancement des travaux, de la conduite & de la capacité des Ingénieurs, de leur ancienneté, des ouvrages qu'on leur a confiés, & de tout ce que les Directeurs peuvent lui avoir mandé de bien ou de mal des Ingénieurs. C'est sur cela que le Roi prend & forme ses résolutions.

Sous le *Surintendant* travaille un premier Commis, qui fait faire les Extraits des Lettres & des Mémoires, & les plans nécessaires pour mettre le *Surintendant* en état de rendre compte au Roi.

Les appointemens d'un *Surintendant* montent à cinquante mille livres, six pour son premier Commis, à qui le Roi donne encore six mille livres pour son Bureau, ses Commis, l'encre, le papier, les plumes & les couleurs.

SURINTENDANT Général des Poudres &

Salpêtres de France. C'eſt une Charge dans l'Artillerie, qui fut érigée au mois de Janvier de l'année 1634. & qui paye Paulette.

SURPENTE, terme de Marine, eſt un cordage qu'on roule autour d'un canon pour ſoutenir la Piéce quand on veut la tranſporter, & l'enlever avec la caliorne.

SURPRENDRE: On appelle *ſurprendre* une Place, quand pour s'en rendre Maître, on ſe ſert du petard, de l'eſcalade, des embuches, de l'introduction par quelque trou du rempart, d'égout ou de riviere, ou par le moyen des foſſés glacés, ou par une intelligence ſecrette avec quelques Officiers de la Garniſon, Soldats ou Bourgeois, ou enfin par quelque ſtratagême que ce ſoit, qui n'oblige pas aux longueurs & aux autres formalités des autres Siéges.

SURPRISES. J'entends ici par le mot de *ſurpriſes* celles qui ſe font en campagne d'Armée à Armée, & non de celles des Places, deſquelles j'ai parlé au mot *ſtratagême*.

Lorſqu'on ſe met en marche pour une *ſurpriſe*, on prend le nombre de Troupes néceſſaires non-ſeulement pour réuſſir, mais encore pour aller & revenir, ſans riſquer qu'un Corps ſupérieur de Troupes que les Ennemis peuvent tirer de leur Armée, ne les charge dans la marche ou dans la retraite. On prend pour une *ſurpriſe* les Soldats dont la fidélité eſt connuë, & qui peuvent réſiſter le plus à la fatigue On ſe précautionne d'un bon nombre de Guides, parce qu'on en a beſoin à la tête de chaque groſſe Troupe, de peur que les derniers dont un défilé retarde la marche, ne perdent le chemin de l'avant-Garde.

Si c'eſt d'un Camp retranché qu'on ſort pour une *ſurpriſe*, on fait fermer les barrieres, & on ne les r'ouvre qu près le retour du Détachement, afin qu'aucun Déſerteur ne puiſſe aller avertir l'Ennemi. On a la précaution d'envoyer ſur tous les chemins de petits Partis de gens de confiance, qui s'y mettent en embuſcade pour arrêter tous les paſſans. On détache ces Partis, ſous prétexte d'aller prendre langue, ou d'eſcorter des chariots, des bagages, ou quelque autre choſe, qu'on fait courir le bruit d'attendre des lieux voiſins.

Un heure après on fait publier un Ban, par lequel

il eſt défendu à tout Officier, Soldat, Vivandier, Payſan, Valet & autres perſonnes, de s'éloigner un quart de lieuë de l'Armée. Au-delà de cette diſtance, les petits Partis fixes, & les Patroüilles de campagne du Prevôt ſont en mouvement pour arrêter les Tranſgreſſeurs du Ban, & reconnoître avec ſoin s'ils ne portent aucune Lettre. On a ſoin que les embuſcades ſur les chemins qui vont du Camp à celui des Ennemis, ſoient en grand nombre. Si, malgré ces précautions, il s'échape quelque eſpion des Ennemis, qui donne avis du mouvement qu'on fait, on répand adroitement le bruit d'un deſſein tout différent de celui qu'on a formé.

Si l'on rencontre pendant la nuit, ou durant le jour, des Batteurs d'eſtrade des Ennemis, qui ſoient en petit nombre, la moitié du Parti ſe met en embuſcade à un côté du chemin, pour tâcher de prendre par derriere, d'enveloper, & faire priſonniers tous ces Batteurs d'eſtrade, que la moitié du Parti attaque en même-tems pardevant, afin d'éviter que l'Armée d'où ils ſont ſortis, n'ait la nouvelle de la marche.

Quand ce ſont des Gardes ennemies de pied ferme, qui crient *Qui vive?* l'avant-Garde répond le nom du Prince Ennemi, & feint que ce ſontdes Troupes qui ſe retirent après une expedition, ou qui viennent de quelque Place amie; mais en répondant on continuë ſa marche, de peur que les Ennemis ne ſonnent l'alarme trop tôt. En approchant de cette Garde on tâche de l'enveloper entierement, afin que la nouvelle de votre arrivée ne parvienne pas au gros des Ennemis. On y réuſſit plus aiſément, ſi on ſçait le mot du guet de cette Garde.

Ce n'eſt pas aſſez de toutes ces précautions pour réuſſir dans ſon entrepriſe, il faut avoir une connoiſſance exacte, ſi c'eſt l'Armée des Ennemis qu'on veut ſurprendre, des endroits où une partie de leurs Lignes eſt coupée par des ravins, des ruiſſeaux, ou par quelque autre canal: on doit s'inſtruire de leurs ponts, des poſtes, des quartiers, des vivres, des Batteries, du Parc d'Artillerie, des Magazins des Poudres, des fourrages, & du quartier du Général. Si ce ſont des Châteaux, des Poſtes particuliers, des Officiers-Generaux, le Général même, que l'on veut ſurprendre dans l'endroit où il eſt, on doit être informé & de la ſituation des lieux où l'on

veut aller, & du nombre d'hommes qu'on veut attaquer, afin d'être plus forts qu'eux d'un tiers, s'il se peut.

Quand on est venu à bout de ce que l'on méditoit, on rassemble son monde. S'il se trouve que par l'avidité du pillage il en manque, & que les Soldats tardent trop à venir se former, on ordonne de mettre le feu à l'endroit, afin que les flammes chassent ceux des Soldats que par aucune autre voie on n'a pu forcer d'abandonner le pillage. On défend aux Soldats, & à toute autre personne, de se retirer avant ou après le Détachement, comme plusieurs font, pour mettre à couvert le butin, ou pour n'être pas obligés de le partager avec leurs camarades.

On donne ordre qu'il y ait sur les chemins qui ménent au Camp des Gardes, qui arrêtent tous les Valets, Soldats & Vivandiers qui passent. Les Gardes du Camp doivent en user de la même maniere, à l'égard de ceux qui n'ont pas été arrêtés par les premiers, & arrivent avant ou après le Détachement. Outre le butin qu'on leur ôte, on les punit, pour servir d'exemple, & éviter que le même desordre n'arrive dans un pareil cas Si le nombre des voitures pour porter les blessés ne suffit pas, on démonte quelques Cavaliers. Lorsque ces Cavaliers sont nécessaires pour le combat, on fait transporter les blessés sur des chevaux ou mulets trouvés dans le Poste surpris.

Après une *surprise* on se retire par un chemin, qui dispense de se battre quand même on auroit un tiers plus de Troupes que les Ennemis, parce que l'on doit être fatigué de la marche, de l'attaque, du poids du butin, & embarrassé de Prisonniers & de bagages, On se retire, si l'on peut par le chemin le plus court, si l'on craint qu'il ne vienne le couper, on commence à faire retraite par le même chemin qu'on a pris dans sa marche, & lorsque la nuit est venuë on fait une contremarche pour se détourner, & éviter l'embuscade que les Ennemis pourroient tendre

Dans une pareille retraite, on les trompe autant que l'on peut, soit par les Prisonniers qu'on laisse échaper avant qu'on prenne le second chemin, soit par des mulets estropiés, par des chevaux qui hennissent, par des Partis de Tambours, qui suivent le premier

chemin, ou par des feux qu'on y allume, ou par la trace des hommes & des chevaux.

Si on fait la retraite la nuit, & par un terrein coupé, les Ennemis vraisemblablement ne se hazardent pas à suivre, de peur de quelque embuscade, surtout quand ils ne sont pas si forts en Infanterie, & qu'ils ne connoissent pas si bien le Pays. S'il arrive que malgré les précautions qu'on a prises, les Ennemis ayent connoissance de ce qu'on a entrepris, & que le Général Ennemi ait le tems de rassembler de différens quartiers assez de Troupes pour faire attaquer quand on se retire ; dans ce cas, on cherche le terrein le plus commode, par rapport à la qualité & au nombre de Troupes qu'on a.

Si, auprès de l'endroit où l'on se trouve, lorsque les Batteurs d'estrades découvrent les Ennemis, il y a un gué, un pont, ou un défilé que les Ennemis doivent nécessairement passer, on hâte sa marche, pour laisser ce passage derriere soi : si ce gué, ce pont, ou ce défilé se rencontre par le flanc, on fait un Détachement pour le disputer aux Ennemis, pendant que le gros de la Troupe continuë sa marche. Si on ne peut envoyer la prise qu'on a faite avec un Détachement, crainte d'affoiblir son monde, on la met de façon qu'elle n'embarrasse pas lorsqu'il faut se ranger en bataille.

Lorsqu'on voit que les Ennemis approchent, on fait halte pour combattre. La Garde des Prisonniers leur ôte leurs épées, leurs bayonnettes & leurs coûteaux. Elle les oblige de s'asseoir, on menace de tuer quiconque remuë, & la Garde tient ses armes prêtes pour tirer sur le premier qui veut s'échaper. Cette Garde est composée d'une partie de Cavalerie, car l'Infanterie ne peut attraper par les premiers coups de fusil que très-peu de Prisonniers, parmi plusieurs qui prendroient la fuite par différens côtés. Quand le tems du combat approche, on oblige les Soldats à mettre leurs havresacs à terre, car s'ils les tenoient sur l'épaule, il ne leur seroit pas possible de se remuer, par la grande quantité de butin dont ils sont pleins.

SUSAIN, terme de Marine, est un pont brisé ou une partie de tillac qui regne depuis la dunette jusqu'au grand mât, à l'opposite du saint aubinet.

SUSBANDE, c'est la bande de fer qui couvre le tourillon d'une piéce ou d'un mortier ; quand ils

font fur leur affût. Elle eft ordinairement à charniere.

T

TABAC. Il eft fourni aux Troupes dans les Cantines pour les Soldats, Sergens, Brigadiers, Cavaliers & Dragons des Troupes du Roi, tant Françoifes qu'Etrangeres, à raifon d'une livre par mois pour chacun.

Les Commis des Cantines en font la diftribution aux Régimens ou Compagnies, à proportion du nombre d'hommes effectifs dont ils font compofés, fuivant les Revues des Commiffaires ordinaires des Guerres, lefquels pour cet effet leur délivrent un Extrait defdites Revues figné d'eux.

Le *Tabac* eft délivré le premier jour de chaque quinzaine fur le pied de 12. fols la livre poids de marc à ceux qui font chargés par les Officiers des Régimens ou Compagnies de le recevoir pour tout le Corps, & d'en faire la diftribution en détail aux Soldats, Cavaliers ou Dragons.

Lorfqu'une Troupe a reçu ordre de paffer d'une Province dans une autre, elle prend à la Cantine du lieu de fa Garnifon du *Tabac* pour tout le tems qu'elle doit marcher.

TABERNACLE de la Galere, eft un petit exhauffement vers la poupe, pratiqué entre les efpales, pour fervir de pofte au Capitaine, quand il donne fes ordres, & qu'il fait les commandemens.

TABOURIN de la Galére, appellé autrement, *Couverte de l'iofcelle de prouë*, eft un efpace qui regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades. C'eft-là que fe charge l'Artillerie, & de-là qu'on jette les riffons en mer.

TABLE des Officiers Généraux & Principaux. Les appointemens confidérables que le Roi accorde à plufieurs de fes Officiers Généraux, ont des conditions expliquées pour les uns & fous-entendues pour les autres, qui ferviront non-feulement pour leur fubfiftance particuliere, mais auffi pour celle d'un nombre d'Officiers à qui leurs *Tables* peuvent être d'un fecours en certaines occafions.

Les Officiers Généraux qui font dans cette obligation doivent donc pour cet effet tenir *Table ouverte*,

afin que ceux qui en ont besoin, ou qui en veulent profiter, ne soient pas obligés d'y être conviés. Ceux de notre Nation suivent volontiers cette méthode, & bien loin qu'il faille user d'autorité pour leur faire faire cette dépense, le Roi a été obligé de leur prescrire des régles pour les empêcher de se ruiner, comme il leur arrivoit. Ces régles sont :

Défend Sa Majesté à tous Officiers, depuis les Mestres de Camp inclusivement, d'avoir d'autres vaisselles d'argent à l'Armée que des cuillers, des fourchettes & des gobelets ; & aux Officiers Genéraux, & autres tenans *Table*, d'y faire servir autre chose que du potage, du rôti, avec des entrées, entremêts, & des ragouts de grosses viandes, sans autres assiettes volantes, ni hors d'œuvres : & quant au fruit. S. M. ordonne qu'ils n'y fassent servir que des compotes, du fromage, du lait, & des fruits cruds ou cuits, sans sucrerie, biscuits, ni massepains, le tout sur des plats ordinaires, & non des porcelaines, cristaux, ou autres vases de cette nature, & ce afin qu'ils puissent soutenir la dépense de leurs *Tables*, & y convier un plus grand nombre d'Officiers, à peine contre les contrevenans d'être renvoyés dans une Place pendant la campagne. *Ordonn. du* 1. *Avril* 1705.

TACTIQUE, vient du mot Grec Τάχις, qui signifie *Ordo*. C'est la science des ordres dans les différentes occasions de la guerre. On ne forme ces ordres, où l'on ne passe d'un ordre à un autre, que par le moyen des Evolutions : de-là on peut juger aisément, comme dit l'Auteur des Etudes Militaires, combien est grande l'erreur de ceux qui ignorant & méprisant les premieres évolutions, se donnent néanmoins pour de grands Tacticiens. On ne parvient à l'une de ces sciences, que par le moyen de l'autre.

La *Tactique* générale est une combinaison des premiers ordres, pour en former de plus grands & de plus composés, suivant les genres de combats que l'on doit livrer, & soutenir ; mais quelque liées que soient les Evolutions & la *Tactique*, il ne faut pas cependant confondre ces deux choses.

La *Tactique* est l'ordre & la disposition : l'Evolution est le mouvement qui conduit à l'ordre. La grande *Tactique* est absolument nécessaire aux Officiers Généraux, & tous les Officiers & les Soldats ne sont

obligés que de sçavoir les Evolutions ; mais les Officiers Généraux, qui doivent sçavoir à fond la *Tactique*, ne doivent pas dédaigner de sçavoir les Evolutions.

Lorsqu'un Officier Général entre un peu dans le détail, & que de son côté le Subalterne est capable de sentir la raison de l'ordre qu'il reçoit, on n'entend point les plaintes réciproques du supérieur à l'inférieur, qui ne sont que trop communes : *On n'a point exécuté mon ordre. Nous n'avons point reçu l'ordre.*

Si les Officiers Généraux ignoroient les ordres & les mouvemens particuliers, ils seroient exposés à se tromper dans les ordres généraux. Le méchanisme de la guerre est le plus grand, le plus noble, & le plus étendu de tous les méchanismes. Il renferme tous les autres, & il doit être la matiere, le terme & l'objet de toutes les hautes idées d'un Général, qui ne pourroit exceller, s'il n'avoit que de legeres & superficielles idées.

En vain un Général aura formé des projets magnifiques, si le terrein lui manque, si dans les mouvemens généraux les Corps particuliers de son Armée s'embarrassent, s'ils s'entrechoquent ou se séparent, si la lenteur de la manœuvre donne le tems à l'Ennemi d'en faire une plus prompte. C'est à quoi un Général doit prévoir, & c'est ce qui s'appelle posséder la Science de la *Tactique.*

TACTIQUE Maritime. Elle a deux parties, ainsi que la Terrestre. La premiere est l'historique, qui comprend les Ordonnances qui peuvent être gardées par les Flottes pour les combats, & le récit des manœuvres qui se sont faites dans les principaux de ces Combats. La seconde contient la connoissance de la forme des Vaisseaux, & la maniere de les construire.

Les Vaisseaux des Anciens alloient à voiles & à rames. Ils avoient des rangs de rames proportionnés à leur grandeur, depuis l'*Uni-Reme*, qui étoit le plus petit, & n'avoit qu'un de ces rangs, jusqu'au *Quinque-Reme*, qui en avoit cinq.

La façon dont ces Vaisseaux étoient construits, & l'arrangement de leur dedans, pour que tous les Rameurs nécessaires à faire agir un si grand nombre de rames, y pussent être sans embarras, ne nous est pas bien connuë. Les descriptions des Anciens sur

cela

cela sont fort obscures : de-là vient la différence qui se trouve dans les écrits des Modernes, qui ont voulu expliquer ces constructions, & leur contenu intérieur.

A l'égard des Machines placées sur les Vaisseaux, excepté la Baliste & la Catapulte, nous ne les connoissons pas mieux. A-t-on bien décrit ce que c'étoit que le *Corbeau* & la *Gruë*, deux de ces Machines placées sur les ponts. Avec la premiere, on accrochoit un Vaisseau ennemi, & en le soulevant assez pour le faire pencher de quelque côté, on parvenoit par là à le submerger. Avec la seconde, on effondroit un Navire, & on le faisoit couler à fond, en laissant tomber sur son pont une lourde masse de fer, appellée *Pillon*, qui étoit suspenduë à cette *Gruë*.

Telle antiquité que l'on veuille donner à la guerre de Mer, elle est bien au-dessous de celle que l'on doit donner à la guerre de Terre. Les hommes se sont longtems battus pour la possession de cette Terre, avant qu'ils ayent songé à faire de la mer le théatre de leurs différends.

On a beau vanter les navigations des Juifs au riche pays d'Ophir; les voyages des Carthaginois & des Tyriens, tant en Espagne, que dans l'inconnu Atlantique; les Combats sur mer que soutinrent les Etats de la Gréce : tout cela n'est que peu de chose, en comparaison de ce qu'étoit dans ces mêmes tems la *Tactique* de Terre.

Les entreprises de Mer n'avoient alors pour but que le commerce ; & ces Flottes de Commerçans étoient bien au-dessous d'une égalité de puissance avec les Armées de Terre des Rois David & Salomon, & avec celles d'un Cyrus & d'un Xerxès.

Que les Anciens ayent passé le Cap de Bonne-Esperance ; que le siége de Troye, & les courses d'Enée ne soient pas des fictions, on n'en tirera guéres plus de lumiere pour l'éclaircissement de la *Tactique* de mer. Ce n'est pas dans le fabuleux qu'il faut chercher l'origine du vrai. Il faut en venir aux Auteurs Romains du V. & VI. siécle de cette République, & pour montrer les manœuvres de guerre, pratiquées sur l'Elément dont il est question, ne pas passer les tems où les Romains & les Carthaginois se disputerent la possession de la Sicile.

On commença alors à voir de nombreuses Ar-

mées Navales, des Vaisseaux de différentes formes & grandeurs pourvus d'Artillerie, c'est-à-dire de machines propres, tant à la défensive qu'à l'offensive. Déja ces Armées observoient certaines figures dans leurs arrangemens. Elles étoient partagées par divisions, ce qui s'est depuis appellé *Escadres*, & ceux qui les commandoient cherchoient à prendre sur leurs Ennemis l'avantage du vent, des marées & de la situation des lieux.

Auguste à la Bataille d'Actium étant inférieur en nombre de Navires à Marc-Antoine, sçut se placer à l'entrée du Golfe d'Ambrasie, & par-là remédier à l'inégalité. La manœuvre de prendre le vent sur l'Ennemi étoit afin de tomber plus vivement sur lui. Elle est encore de mode. Nous la faisons dans la même intention que la faisoient les Anciens, & de plus pour que la fumée des Batteries incommode l'Ennemi. Cela s'appelle occuper la Ligne du plus près.

Dans les tems dont je parle, on en venoit bien plutôt à l'abordage, que l'on ne fait présentement. La plûpart des Combats de mer ne sont que des canonnades. Quand deux Vaisseaux autrefois vouloient s'aborder, on retiroit en dedans les rames de part & d'autre, pour qu'elles ne fussent pas brisées du choc.

La manœuvre la plus ordinaire étoit que celui des deux Vaisseaux qui sçavoit prendre le vent sur son adversaire, tâchoit de lui voir le flanc, & de tomber sur lui de sa prouë, laquelle étant armée d'une longue pointe de fer, ne manquoit guéres de crever le Vaisseau choqué.

Les voyages sur l'Océan ont produit les Vaisseaux à voiles & de haut bord, & depuis l'invention de la poudre à canon, on a mis à la place des rangs de rames qui se voyoient aux Vaisseaux des Anciens, des rangs de canons.

Après la chute de l'Empire Romain, les Sarazins eurent la domination de la mer. Ils en profiterent, & porterent de tous côtés leurs conquêtes. Toutes les Isles & les Côtes de la Méditerranée leur furent soumises. On leur doit l'invention de bien des choses utiles dans la Marine.

C'est d'eux que nous tenons l'ordonnance en croissant dont on se sert souvent pour mettre une Armée Navale en Bataille. Cependant les Romains prenoient quelquefois cet arrangement. La maniere la plus com-

mune aujourd'hui est de ranger les Flottes en Lignes, de même que les Armées de Terre.

Depuis que la Monarchie Françoise est établie, les deux premieres Races de nos Rois ne nous offrent guéres de Flottes nombreuses, ni de Combats de mer considérables. Charlemagne avoit cependant beaucoup de Vaisseaux. Il fut en correspondance avec les Kalifes d'Orient, & prévoyant la descente des Normands, qui porterent bientôt la désolation dans ses Etats, il établit des Vaisseaux Gardes-Côtes.

Les premiers Rois de la troisiéme Race n'ayant pas beaucoup de Côtes maritimes sous leur domination immédiate, n'eurent pas besoin d'Armées Navales. Il faut descendre à Louis le jeune & à Saint Louis, pour appercevoir des Flottes considérables, assemblées à l'occasion des Croisades.

Sous Charles V. & Charles VI. les bords maritimes de la France s'étendoient assez loin. Nous possédions le Port de l'Ecluse, frontiere de Zelande. Cependant ni nous, ni les Anglois (qui alors étoient nos Ennemis les plus ordinaires) n'avoient point encore de ces nombreuses Flottes, telles que celles qu'on a euës depuis.

C'est la découverte de l'Amérique qui a porté les principales Puissances de l'Europe à avoir beaucoup de Vaisseaux, pour pouvoir à leur faveur faire des établissemens considérables dans les nouvelles Terres qui se découvroient, & pouvoir transporter avec sûreté de ces Terres les richesses qui s'y trouvoient.

Sous François I. notre Marine se soutenoit encore. C'est le Cardinal de Richelieu, qui sous Louis XIII. a commencé à mettre la Marine Françoise dans la réputation où elle a été jusqu'au combat de la Hogue de l'année 1672. Depuis ce Combat elle étoit un peu tombée. Sous Louis XIV. elle a beaucoup augmenté, & elle augmente encore tous les jours.

Une Armée Navale se met présentement en Bataille sur deux Lignes. Les Vaisseaux dont elle est composée sont suffisamment écartés les uns des autres, pour pouvoir revirer de bas bord & de stribord, c'est-à-dire présenter alternativement l'un de leurs flancs, afin de lâcher leurs bordées. Les divisions d'une Armée Navale s'appellent *Escadres*.

Le terme de Vaisseau est générique. Il signifie tout Bâtiment à voguer. Les Vaisseaux de quelque forme

& grandeur qu'ils soient, peuvent se ranger sous deux classes : l'une contiendra ceux appellés Hauts-bords, & dans l'autre sera les Bas-bords Un Haut-bord est à voiles & sans rames. Il a plusieurs ponts, & plusieurs rangs de canons.

Une Armée Navale ne devroit être composée que de Hauts-bords, qui alors sont dits Vaisseaux de Ligne, à cause de l'Ordonnance en Ligne, que gardent présentement les Armées de mer. Ce qui mérite d'être appellé *Vaisseau de Ligne*, sont ceux qui portent depuis quarante jusqu'à cent pieces de canon. Un Bâtiment qui porte moins de quarante canons, n'est plus regardé comme Vaisseau de Ligne dans une Armée un peu considérable.

Les Vaisseaux de *Bas-bords* sont à rames, n'ont qu'un pont, & sont plus plats que les *Hauts-bords*. Chaque Vaisseau d'une forme particuliere a son nom, qui le distingue de ceux d'autres formes, qui ont aussi leurs noms. La plûpart de ces noms font sentir d'où viennent les Vaisseaux qui les ont.

Le *Brigantin* est un Bâtiment propre à pirater, & à aller en course. La *Tartane* & le *Saletin* sont des Vaisseaux fabriqués à Salé & en Barbarie. La *Fregate* & la *Flute* apprennent par leur nom que ce sont deux Bâtimens, l'un plus leger, & qui a moins de canon que le Haut-bord, & l'autre plus bas & plus allongé que le même Haut-bord. La *Galiote* est un diminutif du *Galion*, gros Vaisseau à voiles. La *Galere* est un autre diminutif de la *Galeasse* & de la *Galée*. Cette derniere sorte de Bâtiment étoit fort d'usage au tems des Croisades. Son nom lui vient du Latin *Galea* & *Galerus*.

TAILLE du Soldat. La grande *taille* a été parmi toutes les Nations toûjours extrêmement recherchée dans le nouveau Soldat. Les Romains ne recevoient parmi leurs Cavaliers & les Fantassins des premieres Cohortes Légionnaires, que des hommes de 6. pieds, ou tout au moins de 5. pieds 10. pouces.

Mais il faut remarquer que le pied Romain étoit plus petit de 13. lignes que notre pied de Roi. Ce ne fut que dans les commencemens de la République qu'ils eurent de si beaux hommes, parce que les Charges Civiles n'avoient pas encore attiré à elles la plus belle Jeunesse de l'Etat. Dans la suite, ils eurent moins égard à la grandeur qu'à la force.

Ils voyoient par les yeux, par l'assemblage des

traits du visage, & par la conformation des membres, ceux qui pouvoient faire les meilleurs Soldats. Quand ils trouvoient dans un jeune homme des yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied moins charnus que nerveux, ils se relâchoient sur la hauteur de la *taille*, parce qu'ils étoient persuadés qu'il valoit mieux que des Soldats fussent robustes que grands.

Difficiles dans le choix de leurs Soldats, ils excluoient autant qu'ils pouvoient de la Milice tous ceux qui exerçoient des professions de femmes, & n'admettoient que des Forgerons, des Charpentiers, des Bouchers, & des Chasseurs de Bêtes fauves.

Ils sçavoient que des Armées levées sans choix ne sont jamais bonnes. Ils vouloient de la naissance & des mœurs dans la Jeunesse à qui ils confioient la défense des Provinces, & la fortune de leurs Armest.

Les Gaulois, qui ont eu tant de fois affaire avec les Romains, étoient de grands hommes. Il est à présumer que nos premieres Armées Françoises n'étoient composées que de ce qu'il y avoit de plus grand & de plus robuste parmi la Nation. Comme dans la suite nos Armées n'étoient que de la Cavalerie, je pense qu'on ne s'attacha pas tant a la *taille*.

Après le licenciement des Compagnies d'Ordonnance, comme notre Infanterie n'étoit presque composée que d'Etrangers, on n'étoit pas difficile sur le choix. François I. eut de trop grandes guerres pour ne s'attacher qu'à avoir de grands hommes. Les Guerres civiles qui vinrent sous ses successeurs, ne permirent pas aussi de ne prendre que des Soldats d'une *taille* avantageuse.

Ce n'est que depuis Henri IV. qu'on a été un peu plus difficile. En France on s'attache assez à la *taille* du Soldat, & à la corporance du Cavalier, & pourvu que ce soit un bel homme il est reçu.

Par un Réglement de Louis XIV. du 8. Décembre 1691. on ne doit recevoir dans le Régiment des Gardes Françoises de Soldats qui n'ayent 5. pieds 4. pouces.

Nos autres Régimens d'Infanterie les reçoivent à 5. pieds entre 3. & 4. pouces : & comme en tems de guerre on a besoin de monde, les Capitaines les

prennent à 5. pieds 2. ou 3. pouces, mais non à moins, si ce n'est dans un cas très-pressant.

Le feu Roi de Prusse avoit une Garde composée des hommes les plus grands qu'il pouvoit trouver dans son Royaume, & chez ses voisins. Mais son fils le Roi de Prusse regnant aujourd'hui a connu l'abus de ces grands hommes, qui avoient beaucoup coûté au feu Roi son pere, & sa Garde, comme celle des autres Souverains de l'Europe, n'est composée que d'hommes ordinaires.

TAILLEMAR, terme de Marine, est la partie inférieure de l'éperon d'une Galere, appellée ainsi par les Levantins, parce qu'elle est tranchante, & semble tailler la mer.

TAILLES de fond, *cargues-fond*, terme de Marine. *Voyez* CARGUES-FOND.

TAILLES de point, ou *cargues-point*, terme de Marine. *Voyez* CARGUES-POINT.

TALINGUER, ou *étalinguer* les cables; c'est amarrer les cables à l'arganeau de l'ancre.

TALON, terme de Marine, est l'extrémité de la quille, du côté qu'elle s'assemble avec l'étambord. L'autre bout de la quille s'appelle rinjot.

TALUS: c'est la pente que l'on donne aux élevations de terres, ou de murailles, afin que les unes & les autres se soutiennent mieux. Les Ingénieurs appellent *talus* ou empattement, la base ou le pied qui soutient une pente; ils distinguent cette pente en glacis & en escarpe: ils appellent glacis une pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire est moindre que l'empattement, *talus* ou base. Ainsi le mot de glacis convient à la pente de la partie supérieure des parapets, & à la pente ou déclin que fait le chemin couvert. Ils appellent escarpe la pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire surpasse ou égale le *talus*, empattement ou base; mais en général le mot de *talus* est pris pour la pente même, & pour ce déclin appuyé sur une base, & soutenu par une perpendiculaire. Ainsi l'on dit dans ce sens, qu'aux ouvrages de terre la base des *talus* est moindre que la perpendiculaire en cas que les terres soient grasses, & propres à se lier & à s'affermir; mais si le terrein est sablonneux, ou de peu de consistence, la perpendiculaire ou hauteur doit être moindre que la base.

TAMBOUR, est un instrument de guerre

.s ancien que la Trompette : on ne voit pas que
.omains s'en soient servis à la guerre. La par-
ır laquelle frapent les baguettes a toûjours été
peau tenduë, on se sert depuis longtems de
x de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la
'e, parce qu'elle est de bois, a été souvent de
re, ou de laiton, comme le corps des Tymba-
'aujourd'hui. Le *Tambour* est pour l'Infante-
comme la Trompette pour la Cavalerie. Les
gons & les Mousquetaires du Roi l'ont aussi,
; leur *Tambour* est plus petit que celui de l'In-
erie. Les batteries de *Tambour* sont différentes,
ant les diverses rencontres. On dit : *Battre la*
ıe, &c.

AMBOUR, est un homme destiné à battre
aisse, c'est-à-dire l'instrument Militaire dont on
'ert dans les Mousquetaires, dans les Dragons,
lans toute l'Infanterie, soit pour avertir les Trou-
de différentes occasions de service, soit pour
ɔposer quelque chose à l'Ennemi, cette derniere
ɔéce de batterie s'appelle chamade. Chaque Régi-
:nt d'Infanterie à un *Tambour-Major*, & chaque
ɔmpagnie a le sien particulier.

Le TAMBOUR-MAJOR a la même autorité sur
s autres *Tambours*, qu'un Caporal sur son Escoüa-
. Il les instruit des différentes manieres de battre
ıi sont en France, la Générale, l'Assemblée, le
ernier, le Drapeau, aux Champs, la Marche, la
iane, l'Alarme, la Chamade, l'Appel, la Fas-
ne ou Breloque, pour avertir les Travailleurs de
: rendre au travail, le Ban & la Retraite. C'est lui
ıi commande les *Tambours* pour les Gardes, pour
:s Détachemens, & pour toutes les autres fonc-
ons où il est nécessaire qu'il y ait des *Tambours*.

Le *Tambour-Major* marche à leur tête, quand ils
attent tous ensemble au Corps, ou pour la garde
ans les Places, & pendant les routes. Il doit tous
es jours d'Exercice ou de Combat réel, être fort at-
entif au commandement du Major, afin de régler
a batterie sur les mouvemens qu'il leur donne. Il
a une paye particuliere.

Battre aux Champs, ou battre le Premier, c'est
avertir un Corps particulier d'Infanterie qu'il y a
ordre de marcher ; mais si cet ordre s'étend sur tou-
te l'Infanterie d'une Armée, cette batterie s'appelle
la Générale. Battre le Second, ou battre l'Assem-

blée, c'eſt avertir les Soldats d'aller au Drapeau. Battre le Dernier, c'eſt pour aller à la levée du Drapeau. Battre la Marche, c'eſt la batterie ordonnée, quand les Troupes commencent à marcher.

Dans un Camp il y a une batterie particuliere pour régler l'entrée & la ſortie du Camp, & déterminer le tems que les Soldats doivent ſortir de leurs tentes. Battre la Charge, ou battre la Guerre, c'eſt la batterie ordonnée pour aller à l'Ennemi. Battre la retraite, c'eſt la batterie ordonnée après le combat; c'eſt auſſi celle qui eſt ordonnée dans une Garniſon pour obliger les Soldats à ſe retirer ſur le ſoir dans leurs caſernes, ou chambrées. Battre la Fricaſſée, c'eſt battre en tumulte & avec précipitation, pour appeller promptement les Soldats, lorſque quelque perſonne de qualité paſſe inopinément devant le corps de garde, & qu'il faut faire la parade.

On bat la Diane au point du jour dans une Garniſon; mais lorſqu'une Armée fait un ſiége, il n'y a que les Troupes d'Infanterie qui ont monté la garde, & ſur-tout celles de la tranchée, qui faſſent battre la Diane au lever de l'aurore, alors cette batterie eſt ſuivie des premieres décharges de canon que l'obſcurité de la nuit avoit interrompues par l'impoſſibilité de pointer les piéces à propos ſur les travaux des Aſſiégés. Quand un Bataillon eſt ſous les armes, les *Tambours* ſont ſur les ailes, & quand il défile, les uns ſont poſtés à la tête, les autres dans les diviſions & à la queuë.

Quand on a quelque choſe à reclamer, à propoſer, ſoit quelque Officier bleſſé, ou pris, ſoit un échange de Priſonniers, ou s'écrit d'un Parti à l'autre, (ce qui ne doit jamais ſe faire ſans la permiſſion du Général, qui doit être informé du contenu des dépêches, & entre les mains de qui on doit les remettre décachetées) cela ſe fait par un *Tambour*, ou un *Trompette*, qui s'approche en rappellant, ou en ſonnant des appels du premier Poſte ennemi. Si on veut cacher ſes forces, ou ſa diſpoſition, on bande les yeux au *Tambour* ou au *Trompette* (qui ſont ordinairement gens intelligens) que l'on charge de ces commiſſions, & en état de donner des lumieres. Souvent ils ſont envoyés à ce deſſein: on les conduit en cet état au Général, ſans les laiſſer parler à perſonne.

TAMIS, SAS, Vaiſſeau rond, au milieu du-

quel il y a un tissu de toile de crin ou de soie, par lequel on passe la poudre, le soufre, le salpêtre & le charbon, & les autres matieres pour l'artifice, quand elles sont réduites en poudre.

TAMPON : il est de bois. On s'en sert pour boucher des cartouches, des pétards, des boëtes, *&c.*

TANGENTE, est une ligne qui touche extérieurement un cercle dans un point.

TANGUER, terme de Marine, Vaisseau qui *tangue*, c'est-à-dire qui enfonce, & qui tombe par son avant, ensorte que son beaupré & sa sivadiere sont couverts d'eau, sur-tout s'il fait vent arriere, & que le vent soit forcé. Ce qui arrive plutôt par le défaut de sa construction, & pour être trop court, que par la faute de l'estive.

TANGUEURS, terme de Marine, ou Gabariers. *Voyez* GABARIERS.

TAPPECU, terme de Marine, est une voile qui se met à une vergue, suspenduë vers le couronnement du Vaisseau, en sorte qu'elle couvre l'arcasse, ou dehors de la poupe, & déborde, tant à stribord qu'à bas-bord, de deux brasses à chaque côté. On ne la porte que de vent arriere, & il n'y a que les Vaisseaux Marchands qui s'en servent.

TAQUET, ou FILEUX, terme de Marine, est un crochet de bois à deux branches qu'on attache sur le mât, aussi-bien que sur le platbord, pour y amarrer quelques manœuvres.

TARTANE, est une Barque de la Méditerranée, différente des autres Barques, en ce qu'elle ne porte qu'un arbre de Mestre, & une misaine. La voile des *Tartanes* est à tiers point ; mais de gros tems elle en appareille une à trait quarré, appellée voile de fortune.

TÉ, en terme de Mine, se dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle du *T*, & qui se forme par l'arrangement & la disposition des fourneaux, chambres ou logemens qui se font sous une piéce de fortification pour la faire sauter. Le *té* a quatre logemens. Le double *té* a huit logemens : le triple *té* en a douze. *Voyez* MINES.

TEMPESTE est un mouvement extraordinaire des vents qui agitent les houles avec violence.

TEMS, gros *tems*, ou *tems* de mer, c'est un orage, ou une agitation violente des vents & des

houles. On disoit autrefois, grand *tems*. Les Vaisseaux ne portent jamais la voile de perroquet que de beau *tems*; car de gros *tems* le Bâtiment seroit trop tourmenté, à cause que cette voile étant très-élevée donne trop de prise au vent. Ainsi quand on veut désigner un vent frais on dit, *Tems* de Perroquet.

TENAILLE est un ouvrage extérieur, placé devant la courtine, entre les deux bastions, construite sur les lignes de défense.

Il y en a de deux sortes, la simple & la double. Pour construire la simple, prenez sur les lignes de défenses, entre l'angle de l'épaule & l'angle de *tenaille*, les faces, laissant entre l'orillon & la *tenaille* un fossé large de 3. toises & un autre de 2. toises à l'angle de *tenaille*, entre les deux faces. Tirez les côtés de la *tenaille* paralleles aux flancs droits, longs d'environ 8. ou 9. toises, & plus si l'on veut. A cette distance tirez des lignes paralleles aux faces, jusqu'à ce qu'elles coupent les lignes de défense. Le reste se tire parallele à la courtine, laissant au milieu l'espace de 2. toises pour le petit fossé, qui est entre les deux faces.

On donne à la *tenaille* un rempart de 8. ou 9. toises & même au-dessus, selon le besoin. Ce rempart est au niveau de la Campagne, on y ajoute une banquette & un parapet de même qu'à la Place.

Le petit fossé qu'on laisse entre les deux faces sert de passage aux Soldats, pour aller dans la Caponiere ou chemin couvert, qu'on met ordinairement devant la tenaille, le chemin est large de deux toises. On y fait au milieu un petit fossé large d'une toise & plus bas de trois pieds que le grand fossé. La terre que l'on en tire sert à faire les parapets de côté & d'autre.

Ces parapets ont 3. ou 4. pieds de hauteur au-dessus du fond du grand fossé. On plante aussi des Palissades sur leurs banquettes, & on laisse du côté de la *tenaille*, & du côté de la contrescarpe de petits passages, pour communiquer avec les autres ouvrages. Les Faces de la *tenaille* se communiquent par un petit pont qu'on fait sur le fossé qui les sépare.

Pour construire la *tenaille* double, prenez 16. toises pour les faces de chaque extrémité un arc de cercle entre les deux lignes de défense, dont la cor-

de ſera les flancs, joignez les, ce ſera la courtine. On peut augmenter ces faces ſuivant les grandeurs différentes des courtines des Places.

Mais il faut obſerver que le flanc ne doit pas avoir moins de 8. a 10. toiſes, & qu'entre la courtine de la Place & celle de la *tenaille*, il doit y avoir tout au moins 7. ou 8. toiſes de diſtance, dont 3. ſeront pour le parapet de la *tenaille*, un & demi ou deux pour le ſommet du rempart, qui n'eſt pas plus large dans cet endroit, & un & demi ou deux pour la diſtance de ce même rempart à celui de la Place.

Sous les faces & les flancs de la *tenaille*, le ſommet de ſon rempart doit être de 9. à 10. toiſes, & le parapet des faces doit être plus haut que celui des flancs de 2. ou 3. pieds pour mieux couvrir ceux qui ſont dans ces flancs.

Il y a encore deux ſortes de *tenailles*, ſimples & doubles, qui ſont des ouvrages placés ſur la demi-lune. La ſimple préſente à la Campagne deux faces & un angle rentrant. Pour la conſtruire, il faut porter ſur la perpendiculaire, tirée au milieu de la courtine, les trois quarts du côté extérieur de la Place, enſorte que ſi ce côté a 180. toiſes, vous porterez depuis la courtine ſur cette perpendiculaire 135. ou 140. toiſes, auquel point paſſant une parallele à la courtine, vous porterez ſur cette parallele de part & d'autre de la perpendiculaire, la longueur de la face du baſtion: enſuite portant la moitié de cette longueur en dedans ſur la perpendiculaire, vous tirez les deux faces. Les ailes ſeront paralleles à la perpendiculaire, & ſe termineront à la contreſcarpe; le foſſé ſera les deux tiers du grand.

L'ouvrage a double *tenaille*, préſente à la Campagne un angle ſaillant entre deux rentrans. Pour la conſtruire ayant fait une *tenaille* ſimple, diviſez chacune de ces faces, en deux également & portez extérieurement ſur la perpendiculaire la moitié de la longueur que vous avez portée intérieurement dans la ſimple, & tirant les faces, vous aurez un angle ſaillant entre deux rentrans. Le reſte de même que pour la *tenaille* ſimple.

Ces ouvrages ne ſont bons que dans la néceſſité d'enfermer une hauteur, un Palais, une ſource d'eau, &c. donnant trop de terrein à l'Ennemi, lorſqu'ils s'en ſont emparés.

TENDELET, terme de Marine, eſt une pié-

ce d'étoffe portée par la fléche & par des bâtons appellés pertegues & pertiguettes, pour couvrir la poupe d'une Galere, contre les incommodités de l'air. Il y a pour le même effet des *tendes* ou *tentes*, qui sont tendues jusqu'à l'espale.

TENON d'un mât, est la partie comprise entre les barres & le chouquet. Les *tenons* sont assemblés l'un avec l'autre par une clef, c'est-à-dire par une cheville quarrée, qui est de fer, & qui les entretient par en bas. Le chouquet les assemble par en haut.

TENTE *tentorium*; ce mot vient de *tendere*, *tendo*; & personne n'ignore que les *tentes* qui sont en usage dès le commencement du monde, mettent les Troupes à couvert des injures du tems.

Elles ont été la demeure ambulante des premiers hommes; mais on se détermina peu à peu pour les habitations fixes, on aima mieux vivre réunis sous de paisibles & sages loix, qui en polissant les esprits, faisoient sentir plus vivement l'agrément des sociétés; outre les Guerriers, qui ne pouvant se passer de *tentes* pour leurs expéditions militaires, en garderent constamment l'usage, il n'y eut plus que quelques Peuples d'humeur farouche, & amateurs de la liberté, qui continuerent d'errer sous des *tentes*, & qui pour cela furent appellés *Nomades*, c'est-à-dire *coureurs*.

Les Juifs pendant leur Fête des Tabernacles établie en mémoire du tems que leurs peres passerent dans le désert, après être sortis d'Epypte, habitent encore sous des *tentes* ou sous des berceaux de feuillages pendant les sept ou huit jours qu'elle dure.

Les Egyptiens, les Grecs & les Romains eurent aussi leurs *Skenopegies*, celle du premier de ces Peuples, qui arrivoit dans nos mois de Juin & de Juillet (tems très-propre à faire préférer l'habitation des *tentes* à celle des maisons) se faisoit en l'honneur du Dieu *Thamnus*, qu'on croit être le même qu'*Osiris*, & ce Dieu donna le nom au mois où tomboit sa fête.

A l'égard de semblables fêtes qui se célébroient en Grece à l'honneur de Bacchus & à Rome pour remercier la nature déguisée sous le nom d'*Anna-Perenna*, des biens qu'on avoit reçus d'elle pendant l'année, Plutarque, qui parle de la premiere, la nomme *Skenopeïa*, ce qui démontre de quelle maniere on la passoit, & Ovide qui décrit la seconde dans

ſes Faſtes, fait voir qu'elle ſe célébroit hors de la Ville de Rome, ſous des cabanes de verdures.

Le mot de *ſkenopeïon* étant dérivé de celui de *konops*, qui ſignifie mouches & autres inſectes piquants, cela montre que l'uſage des *tentes* dans les Pays chauds, étoit autant pour ſe préſerver contre l'incommodité de ces bêtes, que pour ſe couvrir contre la pluie.

Outre le mot de *tentorium*, les Romains donnoient auſſi à leurs *tentes* le nom de *conopeum*, comme on le voit dans la neuviéme Ode d'Horace, où le Poëte en parlant de la bataille d'*Actium*, reproche aux Romains qu'une partie d'entre eux n'a pas eu honte d'obéir à une femme, & de voir les Enſeignes de la République voltiger au tour de la *tente* de Cléopatre.

Interque ſigna turpæ militaria
Sol aſpicit conopeum.

Avant l'invention de la toile que les Romains n'eurent que très-tard, les *tentes* étoient faites avec une groſſe étoffe, exprimée par le mot *denſus*, ou avec des peaux, qui fut la matiere de leur premiere fabrique.

Si on en croit quelques Auteurs, ce ſeroit aſſez tard que les Romains auroient connu les *tentes* de cuir, & ſelon eux ce ne ſeroit qu'au ſiége de *Veies*, arrivé l'an 349. de la fondation de Rome, que les Troupes de cette République commencerent pour la premiere fois à hyverner ſous de ſemblables *tentes*, qui furent enſuite d'un grand uſage; car on voit que dans une Guerre d'Orient, Scipion, l'Aſiatique, pour déterminer ſes Soldats à combattre Antiochus, Roi de Syrie, qui évitoit d'en venir aux mains, leur dit, que ſi la Campagne ſe paſſe ſans une action qui décide de la Guerre, il ſera obligé de leur faire paſſer l'hyver ſous les *peaux*, pour pouvoir commencer de meilleure heure la Campagne ſuivante.

Il eſt croyable qu'on ſe ſervoit l'été de *tentes* d'étoffe, & que celles de peau étoient pour l'hyver, quand on étoit obligé de faire la Guerre dans cette ſaiſon, ou de la paſſer dans les Camps ordinaires; car par une ſage politique, les Romains tenoient continuellement leurs Troupes campées, & leur faiſoient paſſer toute l'année ſous des *tentes*. C'étoit une très-bonne maxime pour l'entretien de la vigueur & de

tourelles, semblables aux fortifications d'une Ville, quoique le tout ne soit que de toile.

Les grands pavillons qui remplissent ces enceintes, forment des salles de Conseil, ou des divans, des chambres à coucher, des cabinets, des vestibules pour manger au frais, de grandes cuisines & de belles écuries.

L'Auteur que je cite finit en faisant remarquer que le parc du Grand Visir Cara Mustapha; c'est-à-dire l'enceinte des *tentes* de ce Général, lorsqu'il assiégea Vienne en 1683. contenoit autant de circuit que la Ville de S. Denis, près Paris, & que celui du Bacha d'Egypte, qui se trouva au même siége, ressembloit à un vaste Palais : les ornemens des dedans des *tentes* répondans parfaitement à la majesté du dehors par les tapis de pied, les carreaux superbes, qui couvroient les estrades de toutes ces *tentes*.

Les Romains dans les commencemens de la République plaçoient leurs *tentes* confusément & sans ordre dans un Camp. Mais depuis la Guerre de Pyrrhus, ils ont sçu les aligner, laissant des intervalles entr'elles, & observant de les placer selon la dignité de ceux qui les occupoient. Cela est d'autant plus croyable que Pyrrhus lui même admira la force & l'ordre du Consul *Lævinius*, contre lequel il avoit à combattre.

Il y a toujours eu une grande variété dans la forme des *tentes*. On en voit de rondes & de quarrées, sur les monumens Romains qui nous restent; entre autres sur les colonnes Antonine & Trajane à Rome, on peut distinguer dans toutes celles qui sont sur ces monumens deux principales parties, le *comble* ou la *couverture* & les *pans* ou courtines, qui en sont comme les murailles. Le *comble* dans les *pavillons* se terminoit en cone ou en dôme, & celui des *tentes* en toit à chevron.

De plus il paroît que dans les *tentes* anciennes, le toit étoit un composé de planches, jointes les unes aux autres, & qu'il n'y avoit que les courtines ou rideaux qui fussent d'étoffe.

Soit que tous ces divers logemens fussent de forme ronde, quarrée ou à pans, ils étoient grands & magnifiques à proportion de la dignité des personnes qui les occupoient : celui d'un Officier devant naturellement être plus beau que celui d'un Soldat.

Les *tentes* les plus magnifiques se conservoient avec soin, pour empêcher qu'elles ne se gatassent. Un

pavillon

pavillon ne laissoit voir sa richesse que dans un beau jour & dans le mauvais tems il étoit recouvert d'un autre, qui étoit d'étoffe plus commune : ainsi n'y ayant que les Officiers distingués, qui eussent de ces doubles pavillons, de-là peut-être est venu parmi nous l'usage d'en avoir de semblables pour les memes personnes, & d'appeller du nom de *marquise* une *tente* de grosse toile, qui en couvre une autre de toile plus fine, pour montrer par ce nom, qu'à l'exemple des anciens, ces sortes de *tentes* doubles ne sont faites que pour les Officiers & la *marquise* aura été ainsi nommée de quelque *Marquis*, homme de goût, qui en aura établi la mode dans ces derniers tems.

Parmi toutes les *tentes* qui étoient dans un Camp Romain, la plus grande & la plus apparente servoit de *Prétoire* ; c'est-à-dire de salle de Conseil. On y tenoit celui de la Guerre, & on y rendoit la justice publiquement. C'est ce que nous appellons parmi nous le Quartier du Roi.

Cette *tente* devenoit le Tribunal des Empereurs, quand ils étoient dans leurs camps & au devant étoit placé un Autel, qui se trouvoit environné des Enseignes militaires, lorsqu'on invoquoit les Dieux pour les besoins de l'Armée. Tout auprès du Prétoire étoit encore la Tribune appellée *Suggestum*, & sur laquelle le Général montoit dans le besoin, pour y faire ses *allocutions* : tout cela montroit la sainteté du lieu, qui aussi s'appelloit *sacrarium*.

Sans doute que les Gaulois & les Francs prirent des Romains l'usage d'avoir de ces Tribunaux portatifs dans leurs Camps, à moins que l'envie de changer d'habitation ne les eût portés d'eux-mêmes à s'en procurer, comme avoient fait les Israëlites dans le Désert, par le moyen de leur *tente d'assemblée*.

Sous la premiere race de nos Rois, les assemblées générales de la Nation, se faisoient en pleine Campagne. Entre tous les pavillons qui servoient à cette cérémonie les plus remarquables devoient être ceux où logeoit le Roi, & où se tenoient les Conseils. A l'imitation des Officiers Romains, qui après le serment prêté recevoient les marques des grades mérités par leurs Services, dans la *tente Prétorienne*, les Gens de Guerre, qui obtenoient les Fiefs & autres bénéfices du fisc, par la libéralité du Roi, en recevoient l'investiture. C'étoit-là plutôt que dans tout autre lieu qu'il étoit convenable de faire la dis-

tribution des graces duës à la valeur. La même chose fut d'usage chez tous les Peuples voisins des François, & particulierement en Allemagne. Les Fiefs n'étoient accordés qu'à ceux qui avoient glorieusement servi. On en recevoit l'investiture à l'Armée, en pleine Campagne, quand l'Armée étoit en bataille ou dans la *tente* du Général, quand l'Armée étoit campée. Alors on levoit les courtines de cette *tente*, & le Vassal y paroissoit publiquement à genoux, aux pieds de celui à qui il faisoit serment de fidélité.

J'en pourrois dire davantage sur les *tentes*, meuble nécessaire à l'Officier, comme au Soldat, quand ils sont campés. Mais M. *Benneton de Perrin*, connu par plusieurs ouvrages, nous a donné une dissertation sur les *tentes*. J'y renvoie le Lecteur. Cependant en finissant cet article, je dois dire que Faune ou Sylvain fut regardé par les Paysans comme le Dieu tutelaire des *tentes*. Ils y joignirent dans la suite Mars & Hercule : c'est pour cela qu'au nom du dernier on ajoutoit tantôt celui de *Conopion*, & tantôt celui de *Musagete*.

Ce vainqueur des monstres eut aussi l'épithete de vainqueur des *mouches*. Le pouvoir d'Hercule sur les *tentes* & sur les *mouches*, le mit en grande réputation dans la Syrie & dans la Mesopotamie, Pays habités des premiers Nomades. Les Tyriens, qui le regarderent comme un des plus anciens Dieux de l'espece de ceux qui avoient été hommes, lui bâtirent un magnifique Temple dans leur Ville, & les mouches, dont il étoit le dominateur, lui firent encore donner le nom de *Beel-Sebud*, pour le distinguer de plusieurs autres *Beels* ou *Baals*, qui dominoient sur d'autres choses terrestres, & dont Seldenus fait mention dans ses Dieux de Syrie.

TERRE ou les TERRES en terme de Marine, sont les rivages ou les côtes de la mer.

TERRE À TERRE, en terme de Marine, c'est le long de la côte.

TERREIN : la premiere chose à laquelle on pense dans l'Architecture militaire est à la qualité du terrein. On voit s'il est bon ou mauvais pour ce que l'on veut construire, il y a des situations merveilleuses, dont le *terrein* ne vaut rien, & des situations méchantes, dont les terres sont extrêmement bonnes, mais tellement commandées, que ce seroit une folie de s'y arrêter.

Les Montagnes ont le *terrein* pierreux pour l'ordinaire ; c'est le plus mauvais. Il ne lie point, & les parapets qui en sont faits ne valent rien, quand on est contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choisit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* est cependant avantageux en ce que l'Assiégeant a de la peine à se couvrir dans ses approches, faute de bonne terre.

Le *terrein* sablonneux n'a point de liaison, & est sujet à s'ébouler ; lorsque l'on est contraint de s'en servir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier, on a soin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques, & les parapets de gazons.

Le *terrein* marécageux est meilleur que les deux premiers : mais il n'est pas généralement bon, étant élévé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à sécher, il se désunit. On a de la peine à trouver assez de terre autour d'un endroit marécageux, pour élever les remparts, parapets & glacis d'une hauteur raisonnable, dans un *terrein* marécageux, il faut piloter le fondement des ouvrages. Et quand on fortifie dans ces endroits, ou attend les chaleurs afin que la terre ait plus de consistence.

Le meilleur terrein pour fortifier, est ce qu'on appelle terre grasse ou forte. Cette terre est maniable, on n'est point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette, n'y de revêtir les remparts, à moins que l'on ne le veuille bien.

TERRE-PLAIN du rempart, est la superficie horizontale du rempart, c'est-à-dire la partie supérieure du rempart, qui est à peu près parallele au rez de chaussée, & qui du côté de la Campagne est terminée par un parapet & du côté de la Place par le talus intérieur.

TERRES, remuer les *terres*, c'est travailler à les creuser, à les transporter & à les élever pour en faire des remparts, ou des parapets.

TERRES-AMANDÉES, & que les Salpêtriers appellent *réanimées*, sont des terres qui ont servi dans les cuviers. On les met à couvert, & quand elles sont séches, on l'étend un pied d'épais, sous le hangard & on l'arrose. On prend pour cela les écumes & les rapurages, les eaux meres ou ameres, & on y met moitié eau, qui ait passé, s'il se peut sur les cuviers, après que le relavage est fait. On les ar-

rose de pied en pied, jusqu'à la hauteur que l'on peut. On détrempe auparavant les écumes dans l'eau, parce que les terres ne s'humecteroient pas si facilement.

Quinze jours après qu'on les a arrosées, on les jette d'un autre côté, on les change de place, afin qu'elles se mêlent mieux & qu'elles en deviennent meilleures. Un mois après on les change encore de place, on continuë deux ou trois fois, après quoi on peut s'en servir.

On doit sur-tout bien prendre garde de ne les point endurcir en piétinant : on y met pour cela une planche, qui n'appuie pas par-dessus, mais qui soit soutenuë par les deux bouts, avec deux pierres & deux morceaux de bois.

Les hangards où l'on met ces terres ne doivent être clos que par les deux bouts, pour soutenir seulement les terres & laisser le jour du côté où le soleil donne. Si les hangards sont faits contre la muraille ils ne doivent pas être fermés par les deux bouts.

Quand on n'a point de terre qui ait servi au salpêtre, on prend des gravois de plâtre de démolitions, on les casse comme ceux qu'on met dans les cuviers. Ils sont fort propres à *amander* promptement, attendu qu'ils sont secs.

Les terres *amandées* peuvent toujours servir à l'infini, de sorte qu'au moyen de ces terres, on ne peut jamais manquer de salpêtre.

TERRIR, c'est un terme de voyage de long cours, qui signifie prendre terre après une longue traversée, & même quelquefois, il signifie avoir la vuë des terres.

TESTE du Camp, c'est le terrein du Campement, qui fait face vers la Campagne ; c'est à la *tête* du Camp que l'on monte le biouac.

TESTE, ce mot se prend pour une avenue. On ne peut aller à cette Place que par une avenue.

TESTE de la sape, tête de la tranchée, ou la partie la plus avancée & la plus proche de l'Ennemi.

TESTE d'ouvrage à corne, est ses deux demi-bastions & sa courtine.

TESTE d'un ouvrage à couronne, comprend un bastion, deux demi-bastions, avec leur courtine & leurs flancs.

TILLAC ou Pont. *Voyez* PONT. *Franc tillac*,

c'est le premier pont ou le moins élevé sur l'eau.

TIMON ou barre, est une piéce de bois, longue & arrondie, qui par une de ses extrémités répond du cô é de l'habitacle à la manuelle du gouvernail, que tient le timonnier, de là venant passer par la Sainte Barbe, & portant sur le traversin, elle se termine par la jaumiere, à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à stribord & à bas-bord.

TIMONNIER, ou GOUVERNEUR, est le Matelot, qui à son tour va faire son quart; c'est-à-dire tenir la barre du gouvernail. Son poste est au devant de l'habitacle. Le mot de *Timonnier* est plus en usage que celui de Gouverneur.

TINS, terme de Marine, sont de grosses piéces de bois, couchées à terre, pour soutenir la quille & les varangues d'un bâtiment, quand on le met en chantier, & qu'on le construit.

TIR se dit de la ligne, suivant laquelle on tire une piéce d'Artillerie ou arme à feu. Les Canoniers disent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup. Ce mot n'est plus gueres usité.

TIRANT, terme de Marine. Le *tirant* de l'eau d'un Vaisseau est la quantité des pieds d'eau, qui sont nécessaires pour le mettre à flot

TIREBOURE est un instrument composé de deux branches, griffes ou pointes de fer tournées en forme de serpent sur une douille. On s'en sert pour tirer le fourrage des piéces, quand on veut faire sortir la charge, & pour en faire sortir aussi toutes les ordures qui pourroient y être entrées.

Le *tireboure* est tortillé & a le bout pointu. On lui en fait même quelquefois deux. Il se monte sur une hampe, ou long morceau de bois. Un plus petit *tireboure* sert à decharger les fusils, carabines, mousquetons & pistolets.

TIREFOND est un instrument avec lequel on plante ou on attache le pétard

TIRER des armes à feu, comme fusils, mousquets, mousquetons, carabines, pistolets, &c. c'est lâcher le bassinet, quand on y a mis l'amorce & qu'elles sont chargées.

TIRER le canon, c'est porter un boute-feu à une trainée de poudre, qui est à un demi-pied ou environ plus haut que la lumiere du canon.

Quand les piéces d'une batterie sont en état de *tirer*, on doit avoir six Soldats commandés pour le servi-

ce de chaque piéce, mais six Soldats exercés à cette manœuvre. Ceux qui vont chercher la poudre dans leur lanterne, doivent prendre garde d'en répandre le long du chemin, à cause des accidens qui pourroient en arriver. Pour les éviter, on peut se servir des barils à bourse, qui contiennent 50. livres de poudre, de laquelle on se sert pour charger les piéces avec plus de sureté.

Lorsque les piéces sont un peu échauffées, on observe qu'elles soient toujours chargées également, en n'y mettant seulement de poudre, que la moitié de la pésanteur du boulet, & on ne l'augmente pas pendant qu'elles sont échauffées.

Tous les Soldats se partagent, les uns pour écouvillonner & charger les piéces, les autres pour apporter la poudre, les boulets & le fourrage; & il y en a un qui a le pouce sur la lumiere, pendant que deux autres refoulent.

Il y a un Canonier à chaque piéce, qui amorce la piéce & un autre qui a un boute-feu à la main, & le porte à un demi-pied plus haut de la lumiere, où il a fait une traînée pour y mettre le feu, lorsque l'Officier le lui commande.

Auparavant que de *tirer*, on regarde si les piéces battent l'endroit que l'on a ordonné. Il y a toujours un Soldat à chaque côté de la piéce, avec un levier pour l'arrêter à son recul, afin qu'étant hors de son embrasure, on la puisse charger avec moins de danger & plus de facilité, après quoi on la laisse retourner par la pente aisée, qu'elle doit avoir sur sa plate-forme.

On fait observer de faire mettre le feu à celle qui est le plus au-dessous du vent, afin que le feu de la piece qui est au-dessus ne le porte pas à celle qui est au-dessous d'elle, ce qui est arrivé très-souvent, par l'imprudence des Canoniers, lorsqu'on n'a pas l'œil sur eux: cela peut causer beaucoup de désordre; car il arrive que la piéce voisine n'étant pas encore dans son embrasure, ni même encore tout à fait chargée, la piéce qui est au-dessus y ayant porté le feu, elle emporte les bras des Canoniers, ouvre la batterie & peut tuer du monde de la tranchée qui est devant elle.

Pour éviter ces dangers, le Commandant de la batterie ordonne aux Officiers qu'il a avec lui d'être exacts à veiller sur le service qui s'y fait, & même il

ſe fait apporter de l'eau dans quelques barils, pour rafraichir les piéces.

Pour *tirer* à boulets rouges, les Officiers font peu charger les piéces, à cauſe qu'elles s'échauffent beaucoup, par la grande chaleur du boulet, & que l'on tire ſeulement pour qu'il puiſſe, en s'enfonçant dans le toit d'une maiſon, y reſter pour y mettre le feu.

On pointe toujours la piéce à toute volée & dans le même tems que le boulet eſt tombé ſur le fourrage, qui eſt au-deſſus de la poudre, un Canonier met promptement le feu à l'amorce de la piéce, afin que le boulet n'ait pas le tems de pénétrer juſqu'à la poudre : ſi ce boulet y mettoit le feu, il feroit reculer plus violemment la piéce.

On peut ſe ſervir, au lieu de fourrage, de gazon, lorſque l'on eſt à portée d'en trouver. Après que le fourrage eſt ſur la poudre, on mouille l'écouvillon & on le coule dans l'ame de la piéce, juſqu'au fourrage, afin que le boulet ne puiſſe pas mettre le feu à la poudre qui pourroit y être reſtée.

TIRER dix ou douze pieds d'eau; c'eſt une façon de parler chez les Marins, pour exprimer ce qu'il faut de fond pour faire voguer un Vaiſſeau. On dit auſſi *prendre* tant de pieds d'eau.

TIRER à la mer, prendre le large de la mer, ſe mettre au large de la terre, ou s'alarguer, c'eſt s'éloigner de quelque terrein, ou de quelque Vaiſſeau.

TIRE-VIEILLES, terme de Marine, ſont deux cordes, qui ont des nœuds de diſtance en diſtance, & qui pendent le long du bordage, une à chaque côté de l'échelle, pour ſervir & aider à monter dans le Vaiſſeau & à en deſcendre. La Sauve-Garde eſt auſſi appellée *Tire-vieille*.

TOISE eſt une meſure dont on ſe ſert en France. Elle contient ſix pieds, le pied contient 12. pouces, & le pouce 12. lignes. Pour ſçavoir combien de toiſes les côtés d'une figure deſſinée ſur le papier doivent avoir ſur le terrein, on ſe ſert ordinairement d'une échelle qui eſt une ligne droite & double.

La *toiſe* quarrée eſt une ſur-face de quatre côtés, dont la hauteur & la largeur ont chacune une *toiſe*. La *toiſe* cube eſt un corps ou ſolide, fait comme un dez à jouer, dont la hauteur, la largeur & la pro-

fondeur ont chacun une *toise*. Si l'on mettoit plusieurs de ces *toises* l'une sur l'autre, on formeroit un corps, dont la hauteur seroit plus grande que la largeur ou la profondeur, & qu'on nomme *parallelipipede*.

TOISEUR : les fonctions d'un *Toiseur* est de mesurer le travail toutes les semaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur est dû.

Il donne une copie du *toisé* à l'Entrepreneur, à un Ingénieur en Chef, & à la fin de l'année, il fait un état général, dont il donne copie à l'Entrepreneur & à l'Ingénieur en Chef, qui l'envoie au Surintendant des fortifications, qui le renvoie après l'avoir examiné à l'Intendant, pour faire payer par le Trésorier ce qui reste.

TOMBER, en terme de Marine, est arriver & fondre sur un Vaisseau.

TOMBER, le vent tombe. *Voyez* VENT.

TOMBER sous le vent. *Voyez* VENT. *Laisser tomber* l'ancre, c'est mouiller.

TONNE, grand Vaisseau de bois propre à renfermer des munitions. Il y a des tonnes à mêches, qui en contiennent 300. pesant, poids de marc : des *tonnes* à sacs de terre, qui en contiennent 8. à 900. & il y en a aussi d'autres qui contiennent 500. livres de salpêtre. Beaucoup de munition se mettent en *tonnes*, en tonneaux & en barils.

TONNEAU, terme pour exprimer un poids de deux mille livres ou de vingt quintaux, ce qui sert ensuite à désigner la capacité & le port d'un Vaisseau, car la pésanteur d'un tonneau est évaluée à deux mille livres. Ce Bâtiment est de deux cens *tonneaux*, c'est-à-dire ne peut porter que la charge de deux cens *tonneaux* ou de quatre mille quintaux.

TONNELIERS : Ils sont employés dans l'Artillerie au travail des tonnes, dans lesquelles on met les munitions. Les *Tonneliers* ne travaillent jamais dans les magazins à poudre ; mais toujours dehors, & peu de barils à la fois, & ils n'en ont jamais d'ouverts que celui qu'ils enfoncent. Leurs chasses & leurs maillets sont de bois, & il y a toujours un Officier présent, quand ils travaillent. On appelle un baril tombé en javelle, lorsque les fonds ont quitté, & qu'il est entierement démonté. Ces barils comme tous les barils vuides qui ont servi aux poudres, sont soi-

gneusement

gneusement conservés pour être remis à l'Entrepreneur Général des poudres, à qui ils appartiennent.

TONTURE, terme de Marine, est un rang de planches dans le revêtement du bordage, contre la ceinte du franc tillac. Celui ci a la signification de celui d'estive, & se prend pour exprimer la bonne & juste assiette du Vaisseau, lorsqu'étant à flot sa cargaison est si bien arrennée, qu'il garde son contrepoids, tant sur l'avant que sur l'arriere. Ces Bâtimens ont leur *tonture*. Nos Galeres sont dans leur *estive*, & nos Vaisseaux dans leur *tonture*; c'est-à-dire que les uns & les autres sont dans leur bonne assiette. La *tonture* des Vaisseaux contribuë beaucoup à les faire paroître longs.

TORCHES: On se sert dans les siéges de *torches*, qui ne s'éteignent jamais au vent ni à la pluie. On prend pour les faire de vieilles cordes, qui soient assez grosses. On les fait bouillir dans l'eau de salpêtre; on les fait bien sécher; on les met après avec du souffre bien pilé, & de la grosse poudre détrempée avec un peu d'eau de vie. On prend ensuite trois parties de cire, trois parties de poix, une partie de souffre, une demi-partie de camphre, demi-partie de thérébentine. De ces matiéres jointes ensemble, on couvre les cordes, on en met quatre ensemble, & comme une *torche* au milieu. On ajoute encore entre ces quatre cordes de la chaux vive, & trois parties de souffre mêlées ensemble. Ces *torches* résistent à tout.

TORON, terme de Marine, est l'assemblage de plusieurs fils ou cordon, qui composent un gros cordage. Le grand étai des grands Bâtimens, est ordinairement composé de quatre *torons*, & chaque *toron* est de quarante fils.

TOUAGE ou TOUE, terme de Marine, est le changement de Place qu'on fait faire a un Vaisseau par le moyen de la hansiere, quand on le peut approcher ou le reculer de quelque poste.

TOUER est tirer ou faire avancer un Vaisseau avec la hansiere, qui y est amarée par un bout, & qui par l'autre bout est quelquefois amarée à une ancre mouillée, & contre laquelle les Matelots roidissent & bandent la hansiere. Quelquefois la même hansiere va répondre à terre, & les Matelots la saisissent & halent dessus, pour faire avancer le Vaisseau.

Il y a des gens qui font distinction entre *remorquer* & *touer*, & veulent que remorquer signifie le changement de place qu'on fait faire à un Vaisseau, par le moyen d'un Bâtiment à rame, & que *touer* signifie le même remuement par le cabestan ou par la hansiere.

TOUCHER en terme de Marine, est mouiller & donner fond dans quelque ancrage.

TOUCHER terre, ou simplement TOUCHER; c'est en terme de Marine, heurter contre un terrein faute de fond.

TOURILLONS sont ces parties rondes & saillantes, qui se voient à côté d'une piéce de canon & qui servent à l'entretenir sur son affut. Les *tourillons* sont encastrés dans une entaille, & embrassés par-dessus d'une susbande de fer. Le *tourillon* est de la grosseur du calibre de la piéce.

TOURMENTIN ou petit Beaupré, terme de Marine, c'est le perroquet de Beaupré.

TOURNE-VIRE, terme de Marine, est un cordage amaré au cabestan, & qui regne de poupe à prouë, pour aller sur le cable. Comme la grosseur du *tourne-vire* ne permet pas qu'on le roule autour du cabestan, on le leve dans le fossé aux cables, à mesure qu'on le met dans la fosse en levant l'ancre.

TOURTEAU goudronné, ce n'est autre chose que de la vieille corde ou de la vieille mêche détortillée, que l'on trempe dans de la poix, & qu'on laisse sécher, pour s'en servir ensuite dans les fossés & autres lieux, quand une Ville est assiégée.

Pour faire des *tourteaux*, on prend de la poix noire, douze livres, suif ou graisse six livres, trois pintes d'huile de lin : on fait bouillir le tout. On prend après de vieilles cordes ou de vieilles mêches, on en fait des cordons de la grandeur qu'on veut. On les met bouillir dans ces matieres, & si on veut qu'ils ne brulent pas si fort, on y met six livres de colophane & deux livres de thérébentine.

TRAHISON. *Voyez* INTELLIGENCE.

TRAINEAU, assemblage de quelques piéces de bois, ou flasques, sans roues, entretenuës & unies avec des traverses ou entretoises aussi de bois, soutenuës de boulon de fer. Ces *traineaux* servent à transporter des piéces depuis les magazins jusqu'au rempart & des munitions d'un lieu à un autre.

Pour pouvoir transporter des piéces, il faut qu'un *traineau* ait la même largeur. Le dessous de ces *traineaux* est fermé de fortes planches, clouées sous les entretoises, afin d'empêcher que la fange ou la boue n'entre dedans. On se sert aussi de *traineaux* dans les montagnes, pour voiturer les piéces.

TRAIT de Compas, pointe de Compas, ou rumb de vent, en terme de marine, est un des trente-deux airs de vent, qui sont marqués dans la boussole, & qui divisent la circonférence de l'horison en trente-deux parties égales.

TRAITE, en terme de marine, est un commerce entre des Vaisseaux, & les Habitans d'une Côte.

TRAITS, ce sont des cordages qui servent au charroi & transport des piéces & des munitions. Ils se comptent par paires de traits, communs ou bâtards. Ils font partie d'un harnachement des chevaux, qui servent dans les vivres comme dans l'Artillerie : c'est pourquoi on dit chevaux de trait.

TRANCHÉE, ligne d'approche, ou ligne d'attaque, est un travail qui se fait par l'Assiégeant pour gagner à couvert le fossé & le Corps de la Place, & qui est de différente nature selon la qualité du terrein où on s'attache ; car si les environs de la Place sont de roches, la tranchée est une élévation de fascines, de sacs à terre, de gabions, de ballots de laine, d'épaulemens de terre, portées de distance en distance, & généralement de tout ce qui peut couvrir l'Assiégeant sans faire des éclats ; mais si les terres se peuvent remuer, la tranchée est un fossé ou un chemin creusé dans les mêmes terres, & bordé d'un Parapet du côté des Assiégés.

La tranchée dans un bon terrein est de dix pieds de large, & de trois de profondeur, & le Parapet de quatre & demi : on doit observer par tout que le Parapet doit être de six à sept pieds de hauteur pour mettre le Soldat à couvert. De quelque nature que soit la tranchée, elle doit être tirée hors des enfilades de la Place, c'est-à-dire, conduite & poussée, en sorte que les Assiégés n'en puissent découvrir & battre la longueur : ainsi on la conduit par des retours ou coudes, qui forment des lignes en quelque façon paralléles à la Place qu'on attaque.

La tranchée est tracée par les Ingénieurs, qui en reçoivent les ordres des Officiers, qui ont visité le

terrein. Un Ingénieur avant que d'ouvrir la Tranchée doit reconnoître la facilité des approches qui consiste dans les chemins creux, ravines, fossés, rideaux, haies, hauteurs, qui peuvent servir à placer avantageusement des batteries. Ils doivent faire attention aux commandemens de front, de revers, ou d'enfilade, à la qualité des terres, à la facilité de les remuer, & profiter de toutes ces découvertes; il y a des inconvéniens à l'ouverture d'une tranchée, quand on rencontre une terre marécageuse, que l'on ne peut approfondir sans trouver l'eau du rocher où il faut se couvrir avec la terre apportée, souvent de bien loin, ce qui regarde les Ouvrages, & fatigue le Soldat.

On tire la facilité de l'attaque d'une Place de sa foiblesse, de la facilité des approches, & de la garnison; on doit garnir chaque Quartier de son parc d'Artillerie, & s'il n'est pas d'une facile communication avec les autres, il doit être assez fort pour repousser seul les sorties de la Garnison.

L'usage des Tranchées ne commence a se voir distinctement que sous le régne de Charles VII. mais avant ce Prince, comme on donnoit le nom de mines aux tranchées, on donnoit aussi le nom de tranchées aux mines & aux contremines.

Il n'est pas à douter qu'on y ait observé d'abord la régle essentielle qui est de la conduire par des détours, pour qu'elle ne soit pas enfilée de la Place assiégée.

L'Art de défendre les tranchées a été fort perfectionné. M. le Maréchal de Vauban plus qu'un autre y a réussi De tous tems comme aujourd'hui on a tâché de faire l'ouverture de la tranchée avec le moins de danger pour les Soldats, qu'il étoit possible Autrefois on la faisoit plus près de la Place, parce qu'il n'y avoit point, ou qu'il n'y avoit gueres de dehors, aujourd'hui on la fait au-delà de la portée du mousquet & même de celle du canon.

Mais entrons dans un plus grand détail sur l'ouverture de la Tranchée. Quand tout est disposé pour la faire, le Général régle l'état des Gardes d'Infanterie & de Cavalerie sur le pied d'avoir cinq ou six jours de repos. Il marque la Cavalerie, qui doit porter les fascines, & les Travailleurs de jour & de nuit qui doivent être en fort grand nombre. Les premieres & secondes Gardes se font un jour ou deux avant l'ouverture de la Tranchée à la diligence du Major-Géné-

ral, & du Maréchal Général des Logis de la Cavalerie, qui sont chargés du soin d'avertir les Troupes de reconnoître la situation des Gardes. Ces deux Officiers s'entendent avec le Directeur Général de la Tranchée, & reçoivent de lui les demandes journaliéres qu'il est obligé de leur faire sur les besoins de la Tranchée, & c'est à eux à les lui fournir trés-exactement.

Tout cela préparé, le Directeur régle son détail avec les Ingénieurs. Il les instruit par où il veut ouvrir la Tranchée. Il a soin de leur faire prendre de la mêche, des piquets, des maillets pour la tracer, ce que l'on fait porter en paquet par des Soldats: ce sont ordinairement des Sapeurs, qui tiennent cela tout prêt. Ensuite on pose une petite Garde prés des lieux destinés aux ouvertures, pour qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, afin de cacher son dessein autant qu'on peut.

Le jour de l'ouverture, les Gardes s'assemblent sur les deux ou trois heures aprés-midi pour se mettre en bataille. Les Travailleurs sont munis de fascines, de piquets, de chacun une pelle, & quand la nuit approche, les Gardes se mettent en marche. Chaque Soldat porte une fascine avec ses armes, ce qui se pratique à toutes les Gardes. Pour les outils on les fait prendre aux Travailleurs des deux premieres Gardes, qui les laissent à la Tranchée, où on les retrouve. La Garde de la Cavalerie va en même-tems prendre les Postes qui lui sont marqués, sur la droite ou sur la gauche des attaques, selon qu'on le juge convenable.

Tout cela se fait le premier jour sans tambour ni trompette. Les Grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, suivis des Bataillons de la Tranchée, & ceux-ci le sont des Travailleurs, qui sont tous disposés par divisions de 50. en 50. commandés par un Capitaine, un Lieutenant & deux Sergens. On les fait marcher par quatre ou six de front jusques prés de l'ouverture de la Tranchée; & quand la tête des Troupes arrive, le Brigadier Ingénieur de jour, qui a son dessein réglé, fait poster les Brigades en avant par où il doit conduire la Tranchée, & les Bataillons se rangent à droite & à gauche de l'ouverture de la tranchée derriere les couverts qui se trouvent, ou aux endroits marqués par leurs Majors. Ils déchargent

les fascines, & se retirent en silence, toujours prêts à exécuter les ordres, qu'on leur doit donner.

Pendant cet arrangement le Brigadier de jour, qui a posé ses détachemens, donne le premier coup de cordeau, & montre ce qu'il y a à faire au Soubrigadier pour qu'il continue à tracer la Tranchée. Il fait ensuite défiler les Travailleurs un à un portant la fascine sous le bras droit, si la Place est à droite & sous le bras gauche, quand on laisse la Ville à gauche. Il commence par poster le premier Travailleur, lui commande le silence, de se coucher sur sa fascine, & de ne point travailler, qu'on ne l'ordonne.

Quand il en a posé quelques-uns, il céde la place au premier Ingénieur qui continue à poser & à faire poser, pendant que le Brigadier va prendre garde au tracé. Le travail se continue de la sorte jusqu'à ce qu'on ait tout posé. On observe tous les replis de la Tranchée, on fait avancer les gens detachés à mesure qu'on avance le tracé. On fait jetter la terre du côté de la Place; on prend garde de ne pas s'enfiler ni s'écarter, on rase les parties les plus avancées des dehors de la Place; on ne s'éloigne pas des Capitales prolongées, dont on renouvelle les piquets. On les coëffe d'un bouchon de paille afin de les reconnoître, & même de quelques bouts de mêche allumée pendant la nuit.

On se diligente tant que l'on peut jusqu'au grand jour. Pour lors on fait mettre les détachemens à couvert sur le revers de ce qu'il y a de fait de la Place d'Armes, & derriere les plus proches des tranchées, où on les fait coucher sur le ventre, car elles sont encore bien foibles au matin. Après cela on congédie les Travailleurs de nuit : on les reléve par un pareil nombre de jour. Ils commencent par la tête, au lieu que ceux de nuit ont commencé par la queue. Comme dans cette premiere journée il est rare que les Ouvrages que l'on a commencé soient bien achevés, on ne congédie pas les Travailleurs de jour qu'ils n'ayent à peu près achevé l'Ouvrage de la largeur, & de la profondeur. On fait parcourir le deuxiéme jour le travail de la premiere nuit par un Détachement de 100. ou de 200. hommes, qui ne font autre chose que d'achever, & de parer ce qui a été commencé la premiere nuit.

On n'entreprend pas autant de travail la ſeconde nuit, qu'on a fait la premiere. On l'emploie par préférence à la continuation de la premiere Place d'Armes, pour lui donner toute l'étendue néceſſaire. Cependant on pouſſe en avant, en croiſſant les Capitales, dont on a ſoin de marquer les prolongemens, à meſure qu'on l'avance vers la Ville.

La Place d'Armes entrepriſe ſur toute ſa longueur, doit être achevée dans toute ſa perfection à la fin de la troiſiéme Garde, parce qu'elle eſt la demeure fixe des Bataillons, juſqu'à ce que la ſeconde ſoit faite. Outre la premiere Place d'Armes, qu'on conſidére comme l'Ouvrage de la ſeconde nuit, quoique commencé dès la premiere, les deux tranchées marchent en avant, mais avec prudence : il y a du danger de ſe trop avancer.

Les Travailleurs de jour de cette Garde ſont fournis en nombre égal à ceux de la nuit : ils commencent par la tête, comme ceux de la nuit ont commencé par la queue. On travaille à preſſer & à perfectionner l'Ouvrage de jour autant qu'on le peut, & quand il eſt en état on fait avancer les Bataillons dans la Place d'Armes, & des Détachemens dans les Ouvrages de la tête, qui ont ordre de ne pas tenir ferme ſi l'ennemi vient à eux.

Le troiſiéme jour on fait monter beaucoup de Travailleurs, afin de perfectionner ce qui manque des jours précédens, & d'arriver à la ſeconde parallele, ou Place d'Armes, à laquelle on fait travailler avec la même vivacité. Comme le feu commence à devenir dangereux, on emploie les ſapes ſans renoncer à poſer quelques parties de la troiſiéme nuit : pour cela on cherche quelques terres favorables, qui fourniſſent un demi-couvert, où l'on prend le tems que le feu de la Place eſt ralenti, comme il arrive ſouvent après les deux ou trois premieres heures, qu'on eſt las de tirer ; & l'on profite d'une heure pour poſer 100. ou 200. Travailleurs & plus, ſi le feu de la Place eſt diminué. On ne doit jamais mal-à-propos expoſer le monde. Cela loin d'avancer ne fait que retarder le travail : c'eſt ce qui fait qu'après la ſeconde nuit, on ne fait plus poſer à découvert ſans une grande circonſpection.

Quand on pouſſe les Tranchées en même-tems que leurs Places d'Armes, elles arrivent juſqu'au pied du glacis, auſſi-tôt que la troiſiéme ligne eſt

achevée, & jusques-là la conduite en est uniforme. On observe seulement de ne jamais s'éloigner des Capitales prolongées, qui servent de Guides ; on racourcit leur retour à mesure qu'on approche de la Place. Jamais on n'enfile sans une nécessité absolue ; lorsqu'on est contraint de le faire, on couvre les enfilades par de bonnes traverses, avant que l'ennemi en puisse profiter.

Les Tranchées sont de différentes figures. En voici l'explication suivant les qualités, qui conviennent le plus à l'usage qu'on en fait.

Il y a les Tranchées doubles, les Tranchées à crochet, les directes, les tournantes.

Les Tranchées doubles sont celles dont l'un des côtés sert de traverse à l'autre pour se couvrir mutuellement contre les revers & enfilades, qui viennent des deux côtés.

Les Tranchées à crochet se font sur le retour de la Tranchée, sur les extrémités des Lignes & Places d'Armes, & sur ceux des Cavaliers.

Les directes servent à boucher les enfilades à quoi on est quelquefois contraint.

Les tournantes sont employées, tant dans les logemens du chemin couvert, dont on n'est pas encore si bien le maître, que dans les grandes pièces, comme bastions, demi-lunes & ouvrages à corne. On les emploie aussi quand on a pris quelque ouvrage ; on conduit les Tranchées vers le centre pour achever d'en occuper le dedans, & d'y faire quelque établissement.

Mais il se commet beaucoup de fautes dans la conduite des Tranchées, les principales proviennent 1o. du méchant choix de l'Attaque ; 2o. de la qualité & quantité des matériaux ; 3o. du peu d'Ouvriers & de leur ignorance ; 4o. de la mauvaise conduite des Travaux ; 5o. de la mauvaise disposition des Batteries ; 6o. du méchant ordre que l'on tient pour repousser les sorties ; 7o. de la précipitation des Chefs & de leur peu d'expérience ; 8o. de la faute de leurs Ingénieurs.

I. On péche contre le choix de l'attaque, quand une Place n'est pas bien reconnue, au lieu de l'attaquer par le plus foible, on l'attaque par le plus fort. Ce défaut est tout-à fait pernicieux, d'autant que l'Assiégeant qui tombe dans ces manquemens, fournit lui-même les moyens à une méchante Place de

lui résister comme une bonne. On fit cette faute aux deux siéges de Sainte Menehoult, à Valenciennes, & à Montmidy ; & la plus grande partie des Places attaquées & manquées par les François, l'ont été par cette faute.

II. On manque dans la qualité de matériaux, quand l'endroit où ils se fabriquent étant trop éloigné de la Tranchée, il se trouve que les gabions, blindes, chandeliers, fascines, *&c.* sont souvent faits autrement qu'il ne faut, pour en faire un bon usage, & que la quantité des outils à remuer la terre, ou autres, sont quelquefois si petits, qu'on n'a pas dequoi fournir au courant du travail. Cela retarde beaucoup & fait toujours perdre bien du monde.

III. On manque toujours par le peu de capacité des Ouvriers, qui ne sont autres que des Soldats, ou fainéans, ou fatigués, abattus de veilles & sans vigueur, à cause du peu de repos & de la méchante nourriture qu'ils prennent. Le pire est, qu'un pauvre Soldat qui se sera lassé à travailler pendant toute la nuit, sera encore contraint de continuer tout le long du jour, ce qui leur abat tellement les forces qu'on a mille peine de leur faire approfondir assez les Travaux pour les mettre à couvert, bien loin de pouvoir rien avancer de jour, ou de donner les longueurs ou profondeurs nécessaires à la Tranchée pour la rendre sure & commode. Et lorsque pour remédier à ce desordre, un Ingénieur demande deux ou trois cens Travailleurs, des gens frais, on les lui promet, & souvent on ne les lui fournit pas. Les suites qui accompagnent ces défauts, sont que le travail s'avance lentement, que la Tranchée est trop étroite, incommode & embarrassante pour le mouvement des Troupes, & pour la voiture des matériaux ; qu'il n'y a pas de Places d'Armes ou paralléles qui vaillent, pas une Redoute achevée, point de logement considérable pour faire feu, en un mot elle est très-périlleuse, & fort sujette aux irruptions des sorties, qui ont toujours grands avantages sur des Travaux imparfaits, tels que je viens de les dépeindre.

IV. La malheureuse habitude que l'on a en France de poster les Travailleurs à découvert, cause un desordre considérable. Si cela étoit d'une nécessité absolue, & qu'il n'y eut pas d'autre moyen d'avancer les Ouvrages, il faudroit le faire. Mais puis-

qu'il n'est pas possible de pousser les Tranchées avec la même vitesse, il y a de la cruauté d'exposer des quatre à cinq cens hommes par nuit au feu de toute une Place, sans que pas un d'eux soit en état de faire courir le même risque à l'Ennemi. Car au plus fort du péril, & dans le tems que toute une Place est en feu, on est empêché de ses propres travaux, & hors d'état de pouvoir rendre la pareille. De sorte que les Travailleurs, & ceux qui les soutiennent, n'étant protégés que de l'obscurité de la nuit, qui bien souvent n'est que trop claire, sont misérablement tués par l'Ennemi, qui a le plaisir de les choisir, comme bon lui semble.

V. Au lieu de faire des Batteries selon les régles d'un dessein bien dirigé, l'on bat ce qui se presente le premier à la vue, sans faire attention si c'est directement ou obliquement. Cependant tous les coups qui ne sont pas directs, font fort peu d'effet, ne faisant que glisser sur le revêtement, j'entens pour battre en brêche, car il faut d'autres Batteries qui croisent sur les défenses de la Place. Cela s'est vu au siége de Lisle, où la Batterie Royale, quoique grande & bien servie, pour n'avoir qu'une vue directe sur les défenses de la Place, ne les endommagea pas beaucoup, au lieu que si elle en eût eu de croisées, elles eussent été d'un bien plus grand effet. Il faut ajouter à cela qu'au lieu d'élever le plan des Batteries de cinq à six pieds, on l'abaisse ordinairement de deux ou trois, moyennant quoi elles sont bien plûtôt faites, mais aussi elles n'ont que très-peu de découverte, & le moindre bout de tranchée qu'on passe par-devant, les offusque tellement qu'elles ne découvrent plus rien & deviennent inutiles, ou du moins mettent à tout moment en péril les gens qui s'y trouvent.

VI. On se précautionne fort mal contre les sorties de l'Ennemi par la méchante disposition de nos Tranchées, qui pour n'avoir point de Places d'Armes ou paralléles raisonnables, ni même d'endroits d'où les Troupes puissent sortir en Bataille, donnent très-souvent lieu à l'Ennemi d'entreprendre avec avantage. On reçoit outre cela, un très grand préjudice, quand lorsque l'Ennemi fait une sortie, au lieu de se donner la patience de le laisser éloigner de la Place, afin de le charger avec avantage, lorsqu'il est hors de la protection de son feu,

on sort de ses logemens aussi-tôt qu'il paroît, & sans y faire réflexion, on va en desordre le chercher jusque sur le glacis de la contrescarpe. Cela s'appelle quitter ses avantages, pour aller chercher l'Ennemi dans les siens.

VII. L'émulation qui est entre les Officiers-Généraux, fait souvent qu'ils exposent mal-à-propos les Soldats, leur faisant faire au-delà de leur possible, se souciant peu d'en faire périr une trentaine, pour avancer de quatre pas de plus que leurs camarades. Par leur autorité ils ordonnent comme il leur plaît le chemin de la Tranchée, rompent à tout moment la suite du dessein, & toutes les mesures que l'Ingénieur peut avoir prises, qui bien loin de pouvoir observer une conduite réglée qui auroit pu mener les choses à une bonne fin, se trouve réduit à servir d'instrument pour l'exécution de leurs différens caprices.

VIII. Les fautes des Ingénieurs proviennent d'ordinaire de la médiocrité de leur intelligence ou du manquement de cœur, ou du peu de considération où ils sont.

Par leur peu de génie ils participent à toutes les fautes dont-il est parlé ci-devant. Il arrive même qu'ils les commettent, comme n'étant pas capables de faire mieux.

S'ils manquent de cœur, la grandeur du péril les étonne ou leur trouble les sens dans l'occasion, tellement qu'ils ne sçavent ce qu'ils font. Dans cet état ils seroient les plus habiles gens du monde, que la peur leur ôtant l'usage de la raison, ils ne sont plus capables de rien.

Par le peu de considération où ils sont, non-seulement, on ne les consulte point, mais ils sont ordinairement obligés de suivre les sentimens d'autrui, & de travailler sur des pensées étrangéres : *voyez* INGENIEUR.

La Tranchée qui peut enveloper entiérement le front de la Place attaquée, est préférable à toutes les autres ; & au contraire la pire de toutes les Tranchées, est celle dont la tête est envelopée par le front attaqué.

Il ne doit pas avoir un point dans l'intérieur d'une Tranchée qui puisse être vu d'aucun endroit que ce soit de la Place attaquée.

Ladite Tranchée doit être conduite aux travaux

de l'Ennemi par le chemin le plus court, obſervant les conditions preſcrites par la premiere maxime.

Les Redoutes & Places d'Armes qui ſe font pour en aſſurer le chemin, ne doivent pas être diſtantes de plus de 120. toiſes vers la queue de la Tranchée, & de 60. vers la tête, parce que l'Ennemi ne peut entreprendre que de loin ſur celle de la queue, & au contraire ſur celle de la tête, c'eſt pourquoi il faut que les ſecours en ſoient plus près.

Les Places d'Armes & Redoutes ſe peuvent ſoutenir l'une l'autre, & flanquer les deux côtés de la Tranchée.

On doit éviter autant que faire ſe peut de faire paſſer les Tranchées par-devant les Batteries, afin de prévenir les écharpes des piéces.

Il faut que la Tranchée ait au moins dix pieds de largeur, ſur ſept de profondeur, parce que cette largeur eſt néceſſaire pour le maniment des Troupes, & cette profondeur pour la ſureté contre l'effet des écharpemens.

La largeur des Places d'Armes ou paralléles doit au moins être double de celle de la Tranchée, avec des marches ou banquettes, qui doivent ſe continuer depuis le fond juſqu'au ſommet du parapet, afin que les Troupes en puiſſent ſortir en Bataille & aller droit aux Ennemis, ſans être obligées de défiler.

Il faut qu'il n'y ait aucun endroit dans la Tranchée, d'où l'on ne puiſſe commodément ſortir par les revers, afin que les Troupes ne ſoient pas contraintes de défiler en cas de ſortie.

Il faut éviter en toutes choſes de ne ſe point mettre entre deux feux, ou d'attaquer par des angles rentrans, afin de n'être point envelopé du feu de l'ennemi, ni des ſorties.

TRAVAILLEURS, ſont des Pionniers, & le plus ſouvent des Soldats commandés pour remuer les terres, ou pour quelque autre travail.

TRAVAUX Militaires ſont le remuement des terres, le tranſport & l'arrangement des gabions, des ſacs à terre, des briques, des faſcines, & de tout ce que l'on fait pour ſe loger & ſe couvrir.

Les *travaux Militaires* anciens étoient admirables. J'ai dit au mot SOLDAT, ce dont étoient capables les Soldats Romains; mais outre ce que j'en ai dit, on peut encore réfléchir ſur ce qui s'eſt paſſé dans les ſiéges les plus mémorables que nous offre

l'Histoire ancienne, tels que ceux de Syracuse, ou se trouva Archimede, de Lilybée, soutenu par les Carthaginois, de Numance, qui dura quatorze ans, de Jerusalem pris par Titus, & d'Amida en Perse, défendu par les Romains.

On verra que dès-lors ce que nous appellons presentement *grands Travaux*, étoit sçu & pratiqué. On voyoit des lignes de circonvallation & de contrevallation, des Tranchées, des Mines & des Sapes. On construisoit sur terre des blindes, ou longues galeries de bois, qui conduisoient les Soldats en sureté jusques au pied d'une muraille, qu'il falloit saper ou escalader.

On construisoit encore d'autres galeries souterraines, qui alloient du camp des Assiégeans jusques dans la Ville assiégée, & ces secondes galeries étoient assez larges pour que plusieurs hommes y pussent combattre de front.

On sapoit une tour, ou un mur, & à mesure que l'ouvrage avançoit, on soutenoit la chose minée avec des pieux, & ensuite en ôtant tous ces pieux à la fois, la tour ou la muraille tomboit toute entiere avec un fracas effroyable, en laissant une brêche si grande, qu'une semblable feroit à present l'ouvrage, que pourroit faire une grosse batterie de canons, qui tireroit pendant plusieurs jours.

On avoit l'art de faire des tours roulantes pour s'approcher du rempart d'une Ville assiégée & y entrer de plain-pied. Enfin si à tout cela on joint à l'effet que causoit les machines propres à battre les Places, telles que le bélier, & la catapulte, l'habileté qu'on avoit à faire former aux Soldats des *tortues*, convenables à l'escalade & à l'assaut, lesquelles étoient différentes des *tortues* de Bataille, ne conviendra-t-on pas aisément, que les *Travaux anciens* valoient pour le moins ceux dont nous avons l'usage.

TRAVAUX avancés, piéces détachées, ou dehors. *Voyez* DEHORS.

TRAVERS, c'est un cordage qui sert à lier, ou à brêler les piéces & à les attacher sur leurs chariots & triqueballes, & à attacher d'autres fardeaux.

TRAVERS, terme de marine. Découvrir par le *travers*, mouiller par le *travers*, c'est-à-dire, à l'opposite.

TRAVERS. Mettre un Vaisseau en *travers*, ou le mettre côté à travers. *Voyez* COTE'.

TRAVERSÉE est le trajet ou voyage par mer, qui se fait d'un port à un autre.

TRAVERSER : se traverser en terme de marine, c'est presenter le côté d'un bâtiment.

TRAVERSES sont des parapets de terres, qui traversent le chemin couvert d'espace en espace. Elles ont 3. toises d'épaisseur, 6. pieds & demi de hauteur, en comptant leurs banquettes, qui sont toujours du côté des angles rentrans de la contrescarpe, & leur hauteur du côté des angles saillans, est d'environ 4. pieds & demi. Celles qui sont auprès des angles saillans, se forment par le prolongement des faces des Bastions ou des demi-lunes; & celles qui sont aux angles rentrans se tirent de l'extrémité des faces de la Place d'Armes. Elles sont ou perpendiculaires au parapet du chemin couvert, ou paralléles aux traverses des angles saillans. La longueur des unes & des autres est de 5. toises, & occupe toute la largeur du chemin couvert.

On laisse entre les *traverses* & le parapet du chemin couvert un espace de 3. ou 4. pieds pour le passage des Soldats ; mais afin que ce passage ne soit pas enfilé par l'ennemi, lorsqu'il est parvenu jusqu'à l'angle saillant du glacis, on le couvre en reculant le parapet du chemin couvert, & lui faisant faire un petit retour, qu'on appelle coude, du côté de l'angle saillant.

Pour les *traverses* qui sont aux angles saillans, ou dans l'intervalle du chemin couvert entre les *traverses* des angles saillans, & des angles rentrans, il y a trois differentes manieres de couvrir leurs passages.

La premiere est de reculer le parapet du chemin couvert, & d'y faire deux retours ou coudes l'un devant & l'autre derriere la *traverse*.

La seconde est de faire un retour devant chaque *traverse*, & de tirer ensuite une ligne depuis l'extrémité extérieure du retour qui est devant la *traverse* la plus proche de l'angle saillant, jusqu'à l'extrémité intérieure du retour qui est devant celle qui vient après, ce qu'on appelle retour à dents de cremaillere, parce qu'en effet le Parapet du chemin couvert en prend la figure.

La troisiéme est de faire devant la *traverse* à 3.

ou 4. pieds de distance un merlon, qui avance 3. ou quatre pieds dans le chemin couvert.

De ces trois manieres, la premiere paroît la meilleure pour garantir de l'enfilade, à cause du retour qu'on fait derriere la *traverse*, qui empêche que le reste du chemin couvert ne soit vu par l'Ennemi. Le parapet du chemin couvert ne doit point avoir de banquettes dans le passage des *traverses*.

On se sert de semblables *traverses* pour mettre à couvert les Ouvrages du dehors, & ceux même de la Place de quelque commandement ou batteries à ricochet. On fait aussi des *traverses* pour empêcher la batterie à *ricochet*, & toutes sortes d'enfilade.

On en fait aussi dans les fossés secs, pour couvrir ceux qui sortent. On en fait dans les tranchées; ce sont des bouts de tranchées séparées, qui servent à couvrir les revers & les enfilades, selon les endroits où on les applique.

TRAVERSIER d'un Port, c'est le vent qui vient en droiture dans un Port, & qui en empêche la sortie.

TRAVERSIER est un petit Bâtiment pour de petites traversées, ou pour la pêche. Il n'a qu'un mât & porte le plus souvent trois voiles, une à son mât, une à son étai, & l'autre à un boute-hors qui régne sur son gouvernail. Les *Traversiers* sont fréquens aux environs de la Rochelle. Le mot de *Traversier* signifie aussi un Ponton.

TRAVERSIN du Timon: *traversin* des bittes. Le *traversin* du timon est une piéce de bois qui régne par la largeur de la sainte barbe pour soutenir le timon qui va & vient sur ce *traversin*. Le *traversin* des bittes est la piéce de bois mise en travers pour entretenir une bitte avec l'autre.

TREFLE, terme de mine. Le *trefle* n'a que deux logemens. Le double *trefle* quatre, le triple *trefle* six.

TRELINGAGE, terme de marine, est un cordage qui finit par plusieurs branches, comme les marticles & les pates de bouline.

TRELINGUER est se servir de ce cordage à plusieurs branches. Dans un gros tems on *trelingue* les branles pour en diminuer le balancement, & on amare le *trelingage* aux barrots du pont.

TRENTE-SIX MOIS, ou engagé, en ter-

me de marine, eſt un particulier qui voulant paſſer dans les Indes, pour y faire quelque petit établiſſement, s'oblige de ſervir pendant *trente ſix mois*, celui qui payera ſon paſſage.

TREOU ou voile de fortune. *Voyez* FORTUNE.

TREPOT ou allonge de poupe, eſt une longue & groſſe piéce de charpenterie qui eſt aſſemblée avec le bout ſupérieur de l'étambord pour former l'arcaſſe ou hauteur de poupe.

TRESOR. Le *treſor* qui ſuit l'Armée eſt proportionné à la conſommation d'argent, qui ſe doit faire. Si on entreprend des ſiéges il eſt plus conſidérable, parce qu'il s'en conſomme beaucoup pour les Travaux, pour l'Artillerie & pour les depenſes extraordinaires.

Si l'on ne fait qu'une guerre de Campagne, on le proportionne ſur la quantité qu'il en faut pour payer par mois l'Etat-Général, la ſolde des Troupes, & fournir à ce qu'on appelle Parties inopinées & dépenſes extraordinaires.

L'Artillerie a ſon *Treſorier* particulier. Le *treſor* de l'Armée ne lui fournit de l'argent qu'en cas de dépenſe imprévue, & abſolument néceſſaire à faire ſans retardement, auquel cas ce Treſorier donne quittance, & ces ſommes lui ſont précomptées par le Miniſtre ſur le Traité.

Le *treſor* eſt toujours gardé tant dans les Camps, que dans les marches par un détachement de la garde du Général, & quelquefois par une garde particuliere. Son rang dans les marches eſt à la tête des gros bagages, avant celui du Général. Son logement dans les ſéjours, eſt toujours dans le Quartier-Général, le plus à la commodité de la maiſon du Général, & de celle de l'Intendant, tant pour la commodité de ſa garde que parce que le Treſorier a continuellement affaire au Général & à l'Intendant.

Lorſque les Armées ſont payées, le Treſorier au commencement du mois donne aux Majors un à bon compte de dix jours, ſur le pied de la derniere revue & à la fin du mois, il fait avec chaque Major le décompte de ſa troupe, & paye.

TRESORIER : les Treſoriers font le payement de l'Armée, & des Troupes, ſuivant la revue des Commiſſaires, & délivrent l'argent ſuivant l'ordre

l'ordre du Général, du Gouverneur & de l'Intendant. Le *Tresorier* est logé près de l'Intendant au Quartier du Roi.

Il y a plusieurs *Tresoriers* Généraux de l'ordinaire des Guerres. Les *Tresoriers* de la Gendarmerie, & des Troupes de la Maison du Roi : les *Tresoriers* de l'extraordinaire des Guerres : les *Tresoriers* des Maréchaussées de France : les *Tresoriers* Payeurs des Troupes : les *Tresoriers* des gratifications : ceux de la Prevôté de l'Hôtel : le *Tresorier* Général de l'Artillerie, & le *Tresorier* Général des Fortifications.

Tous ces différens *Tresoriers* ont leurs Contrôleurs Généraux. Il y a de plus les *Tresoriers* Provinciaux & particuliers de l'extraordinaire des Guerres, par Commission des *Tresoriers* Généraux, qui résident dans les Places de département & Généralités du Royaume.

TREVIER, terme de marine, ou maître voilier, est celui qui travaille aux voiles, qui a soin de l'envergure, & qui a chaque quart d'heure les visite pour voir si rien n'y manque.

TRIANGLE est la plus simple de toutes les figures, il est composé de trois lignes & de trois angles.

Le *triangle* consideré par rapport à ses trois côtés se divise en *triangle* équilateral, isoscelle & scalene. Le *triangle* équilateral à ses trois côtés égaux. Le *triangle* isoscele a deux côtés égaux. Le *triangle* scalene à ses trois côtés inégaux.

Le *triangle* consideré par rapport à ses angles se divise en *triangle*.

TRIBORD, ou stribord. *Voyez* STRIBORD.

TRINQUET est le mot levantin, pour dire le mât de misaine, ou de l'avant.

TRINQUETTE voile latine, ou à tiers pointes est une voile de figure triangulaire, comme celle de l'artimon, des étais, & de la plupart des Bâtimens du Levant.

TRIQUEBALLE, invention très-simple, qui n'est composée que d'une grande flèche de bois, ou timon appuyé sur un aissieu à deux roues par derriere, & sur un avantrain par-devant & de deux empanons, & d'une sellette. Le *triqueballe* sert à transporter des piéces de canon, en les attachant sur cette fléche avec une chaîne de fer ou de bons

cordages. Voici pour la curiosité des Officiers d'Artillerie & autres les mesures de la qualité des piéces qui composent le *triqueballe*.

Son timon ou fléche doit être de brin de chêneau, long de 13. pieds, sa grosseur par le gros bout de derriere doit avoir 4. pouces & demi, réduit à 3. pouces par celui du devant, lequel bout doit être enfourché d'un fer d'un pied de long, au bout duquel il doit y avoir un crochet: l'enfourchure est attachée avec 18. clous, & d'un boulon de fer qui traverse la clavette par-dessus.

Les deux empanons sont de bois d'orme, longs de 4. pieds & demi, le diamétre de 4. pouces & demi, lesquels sont attachés au derriere du timon par les côtés avec deux chevilles de bois de chêne, & deux liens de fer, arrêtés de 8. caboches sur le timon au bout de l'assemblage des empanons, il y a un crochet de fer à pate, lequel est attaché avec 9. clous.

L'aissieu est d'orme long de 7. pieds, sa largeur & hauteur, de même que le corps de celui d'un affut de 16. ferré de même, sur lequel sont posés les bouts de derriere d'empanons & de timon.

La sellette est de bois d'orme, longue de 2. pieds 10. pouces, proportionnée à la grosseur du corps de l'aissieu attachée sur l'aissieu, de même que celle du train de derriere du chariot à porter des corps de canon.

Les deux roues ont 7. pieds de hauteur, sont ferrées de même que les roues d'affuts de seize, excepté les liens doubles & simples des bandes. Le moyeu est long de 20. pouces, son diametre par la bouche a 15. pouces & demi, autour duquel il y a 7. rais de bois de chêne de 3. pouces & un quart de diamétre, & 7. jantes de bois d'orme dont la hauteur, & la largeur est de 5. pouces sur 4. pouces, & l'on passe les roues dans les fusées de l'aissieu.

Le diamétre de la grande emboëture du *triqueballe* est de 7. pouces: la petite a de diamétre 4. pouces & demi.

Pour se servir du *triqueballe* étant achevé, un homme ou deux le roulent sur la piéce que l'on veut transporter, il n'importe pas que la bouche de la piéce se trouve devant ou derriere le *triqueballe*.

On passe une prolonge dans le crochet du bout de timon, aprés quoi on léve le bout de timon en

l'air, en ſorte que le milieu de l'aiſſieu ſoit perpendiculaire ſur les anſes de la piéce : on paſſe dans ces anſes une chaîne de fer aſſez forte pour porter une piéce de 24. elle eſt longue de 10. à 12. pieds : les deux bouts ſont tournés autour de l'aiſſieu & de la ſellette, de maniere que les bouts de la chaîne ſoient arrêtés : trois ou quatre hommes tirent la prolonge qui eſt paſſée dans le crochet du bout du timon pour le faire baiſſer : en baiſſant il léve la piéce en l'air : quand il eſt baiſſé de niveau, on attache le devant de la piéce ou la culaſſe, ſi elle ſe rencontre devant, avec le timon pour empêcher de relever.

Si l'on ne veut pas mener la piéce loin, neuf ou dix hommes roulent bien le *triqueballe*, mais ſi elle doit aller à une demi-lieue, ou une lieue, quatre chevaux ſuffiſent, attachant une volée au crochet qui eſt ſitué près des empanons, & une autre à celui du devant : elle ſe peut mener par toute terre de cette façon.

Quand on veut la décharger où elle eſt deſtinée, on délie la piéce du timon, & deux ou trois hommes lâchent doucement la corde qui eſt au bout du timon, de crainte que le poids de la piéce ne l'emporte trop vîte en l'air.

TRISSE, ou droſſe, terme de marine, ſont des palans à canon pour approcher & reculer la piéce de ſon ſabord.

TROMPETTE ſignifie également l'inſtrument Militaire qui ſert dans la Cavalerie pour l'avertir du ſervice, & l'homme qui ſonne de l'inſtrument. Les *trompettes* ſonnent le bout-ſelle pour avertir la Cavalerie qu'il y a ordre de partir. La marche ſe ſonne quand l'Eſcadron commence à marcher, la charge, quand il eſt au combat, la retraite quand il ſe retire, la fanfare pour une réjouiſſance, la ſourdine quand il faut faire une marche ſecrette, & la cacher à l'Ennemi ; comme il n'y a qu'un Tambour par Compagnie d'Infanterie, il n'y a auſſi qu'un Trompette par Compagnie de Cavalerie.

Les *Trompettes* ſont auſſi anciennes que la guerre, ſi l'on comprend ſous ce nom les cors & les autres inſtrumens qu'on embouche, elles étoient fort communes dans la Milice des Iſraëlites. Les Romains en avoient de droites & de courbées comme nos cors, ils s'en ſervoient dans l'Infanterie, auſſi

bien que dans la Cavalerie, la figure qu'elles ont maintenant n'est pas fort ancienne. Celles dont on se servoit du tems de Louis XII. étoient sans potences, & il y en a d'une figure particuliére. Il y a des Trompettes dans toutes les Compagnies de Cavalerie. Le Trompette porte la livrée du Prince ou du Colonel, dont les armes sont ordinairement brodées sur la banderolle de la Trompette. Les Trompettes dans les marches & les revues marchent à la tête des Escadrons trois ou quatre pas devant le Commandant, mais dans un combat ils sont sur les ailes dans les intervalles des Escadrons pour recevoir les ordres du Major ou de l'Aide-Major du Regiment.

TROPIQUE: quoique ce mot appartienne à la Géographie: on dira en passant que le *Tropique* est un petit cercle de la sphere, décrit par le cour du soleil dans le tems des solstices environ le 21. Juin, & le 22. Décembre; de sorte qu'il y a deux tropiques, qui renferment la Zone Torride, à sçavoir le tropique du cancer, qui est à 23. degrés 30. minutes de l'équateur, vers la bande du Nord, & tropique du capricorne, qui est à pareille distance de la Ligne, vers la bande du Sud.

Quand le Roi fait équiper quelque Escadre de Vaisseaux pour passer le tropique, il ordonne au Munitionnaire de faire provisions de vins de Canarie, d'eau de vie, & de lard, parce que ces sortes de provisions se conservent sous le tropique. Mais le vin de France y déchoit de force, & le bœuf & la moruë s'y corrompent facilement. On bâtise sous le tropique. *Voyez* BATEME.

TROSSE ou Raccage, terme de marine. *Voyez* RACCAGE.

TROU du Mineur: anciennement on mettoit au pied du mur où l'on vouloit faire brêche de gros madriers sous lesquels le Mineur se mettoit à couvert, pour faire son trou.

Quand le fossé étoit sec, après avoir démonté le canon du flanc par les batteries de la contrescarpe, on faisoit la descente du fossé, & sans attendre que le passage fût fini, on envoyoit attacher au pied du revêtement cinq ou six gros madriers, couverts de fer blanc, ou de peaux de bœufs fraîchement tués, & mis en talus, afin que les feux que l'Assiégé jettoit d'en haut, n'y eussent point de prise & glissassent par-dessus.

On les armoit au bout d'une pointe de fer que l'on plantoit en terre pour les mieux arrêter, & l'on y faisoit un épaulement contre le flanc opposé avec les débris que le canon avoit faits en tirant aux défenses.

Mais quand le fossé étoit plein d'eau, il falloit nécessairement, ou avoir achevé entiérement le passage qui se faisoit alors par un pont de fascines, de terre & de gabions, sur lesquels on mettoit une galerie de charpente couverte à côté, & par le haut à l'épreuve du mousquet, ce qui étoit infiniment long, ou envoyer le Mineur secrettement, & pendant la nuit dans un bateau ou à la nage, tenant en main une corde dont il tiroit les madriers & les outils qui lui étoient nécessaires.

Cette maniere étoit très longue & infiniment dangereuse pour le Mineur, qui outre le danger des sorties dérobées, qu'on faisoit contre lui dans les fossés secs, se trouvoit la plupart du tems écrasé sous ses madriers qui ne pouvoient pas toujours résister aux bombes & aux quartiers de pierre que l'on jettoit du haut du rempart.

C'est pourquoi l'on ne l'emploie plus aujourd'hui, que lorsque les batteries de la contrescarpe ne peuvent point découvrir le pied du revêtement; & hors de ces cas qui sont très-rares, on fait toujours à coups de canon un *trou*, dans lequel le Mineur s'étant glissé, peut facilement éloigner avec une fourche tous les feux qu'on jette d'enhaut.

Quand le fossé est sec on y fait des logemens pour s'opposer aux sorties, & quand il est plein d'eau on continue le passage jusqu'à une certaine distance, d'où l'on envoie le Mineur sur un radeau ou à la nage. Dès qu'il est arrivé il travaille à vuider les décombres du *trou*, & lorsque la Place est capable de contenir deux ou trois de ses Compagnons, on les y fait passer de la même maniere pour l'aider dans le travail de la galerie

TROUPES, en Latin *copiæ*, sont une assemblée d'hommes portant les armes pour le service de leur Prince & de la Patrie.

Les Troupes qui composent presentement les Armées, sont l'Infanterie, la Cavalerie & les Dragons. Tous ces Corps sont distribués par Régimens, les Regimens par Bataillons ou par Escadrons, & les uns & les autres par Compagnies. *Voyez* INFANTERIE, CAVALERIE & DRAGONS.

TROUSSEAU : on appelle *trousseau*, en terme de Fondeur d'Artillerie, cette longue piéce de bois de forme conique ; c'est-à-dire, plus menue par un bout que par l'autre, sur laquelle on forme les moules des piéces de canon.

TUGUE, ou *Tuque*, terme de marine, est une espéce de faux tillac ou de couverte, qu'on fait de caillebottis, ou de simples barreaux, & qu'on éléve au-devant de la dunette sur quatre ou sur six piliers, pour se mettre à l'abri du soleil & de la pluie. Louis XIV. en 1670. défendit les *tuques* de charpente, & permit à l'Equipage de se couvrir avec des tentes soutenues par des cordages, parce que les *tuques* rendent le Vaisseau pesant à la voile.

TYMBALE est une espéce de Tambour dont le cuir est tendu sur une caisse d'airain, cet instrument étoit autrefois en usage à la guerre chez les Sarrazins, on lui donnoit le nom de *Nacaire* ; il passa chez les François & les Anglois. Il y en avoit en France sous Charles VII. mais il n'y a pas fort longtems que cet instrument a été remis en usage dans nos Armées. On n'en trouve point sous les régnes de Henri IV. & de Louis XIII. & les Auteurs qui ont écrit avant le régne de Louis XIV. ne donnent que la Trompette à la Cavalerie, & ne parlent point de Tymbales ; ainsi c'est sous ce Prince, qu'elles ont été rétablies. Elles viennent d'Allemagne, & d'abord il ne fut permis à aucun Regiment François de Cavalerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris sur l'Ennemi, depuis on en a mis dans les Compagnies de la maison du Roi, il n'y a que les Mousquetaires, qui n'en ayent point. Les Tymbales sont des espéces de deux grands bassins de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond, & couverts par-dessus d'une peau de bouc qu'on y fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & de plusieurs écrous attachés au corps des Tymbales, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clef : les Tymbales se tiennent ensemble par le moyen d'une courroie, que l'on fait passer par deux anneaux qui sont attachés l'un devant & l'autre derriere le pommeau de la selle du Tymbalier. Les Tymbales sont garnies de deux tabliers, qui sont de damas ou de satin, aux armes du Prince, ou du Colonel, ou Mestre-de-Camp à qui elles appartiennent ; quand il fait mauvais tems on les

couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le *Tymbalier* bat avec des baguettes de bois de cormier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces, elles ont chacune au bout une petite rosette, de la grandeur d'un écu; c'est de l'extrémité de ces petites rosettes que l'on frape la Tymbale ce qui lui fait rendre un son plus agréable que si elle étoit frapée d'une baguette de tambour.

Le *Tymbalier* aussi-bien que le Trompette, dans les marches & dans les revues, est à la tête de l'Escadron, trois ou quatre pas devant le Commandant. Dans les combats les Tymbaliers sont sur les aîles dans les intervalles des Escadrons pour recevoir les ordres du Major ou de l'Aide Major. Le *Tymbalier* doit être un homme de cœur, qui doit défendre ses Tymbales au péril de sa vie, comme le Cornette & le Guidon, doit faire pour leurs Drapeaux.

V

VADROUILLE, ESCOUPE, ou FAUBER, terme de Marine, est un trousseau fait de vieux cordages défilés qui sont attachés au bout d'un bâton, & qu'on trempe dans la mer pour servir de balais à nettoyer le Vaisseau.

VAGUE-MESTRE est un Officier qui a soin de faire charger, atteler, & défiler le bagage d'une Armée, afin qu'il marche en bon ordre. Il va pour cela prendre l'ordre du Maréchal-Général des Logis, pour sçavoir la route que les bagages doivent tenir, & ensuite se pourvoir de bons Guides, & faire avertir les bagages de chaque Brigade de se trouver autour de ses fanions pour défiler selon le rang & le poste des Brigades. Il y a un *Vague-Mestre*-Général, un pour chaque ligne d'Infanterie, pour chaque aile de Cavalerie, pour chaque Brigade, & pour chaque Régiment. Les *Vagues-Mestres* reçoivent l'ordre du *Vague-Mestre*-Général qui est seul en titre, les autres étant choisis dans chaque Brigade de Cavalerie & d'Infanterie, & dans chaque Régiment, auquel on donne deux Aides. Un Commissaire d'Artillerie & un Commis doivent prendre l'ordre du *Vague-Mestre*-Général toutes les veilles de marche.

Les appointemens du *Vague-Mestre*-Général sont de cinquante écus par mois, ceux de chaque Brigade sont de vingt-six rations de pain. Pour les Aides, dix écus & trois rations de pain.

VAIGRES ou SERRES, terme de Marine, sont les planches, qui font le revêtement ou le lambris du dedans du Vaisseau, & qui forment le serrage.

VAISSEAU, ou *Navire*. *Voyez* NAVIRE, & RANG.

VAISSEAU du premier rang, du second rang. *Voyez* RANG.

VAISSEAU Matelot, ou *Vaisseau* second. *Voyez* MATELOT, & SECOND.

VALANCINES, ou *Balancines*, terme de Marine. *Voyez* BALANCINES.

VALET, en terme de Marine, est un peloton fait de fil de carret sur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge.

VARANGUAIS. Les Levantins appellent ainsi les marticles. *Voyez* MARTICLES.

VARANGUES, terme de Marine, sont des chevrons ou pieces de charpenterie, qui se mettent entre la quille & la carlingue de distance en distance pour former le fond du Vaisseau. Il y a les *varangues* de fond, ou *varangues* plates, & les *varangues* acculées. Les *varangues* de fond sont moins ceintrées que les *varangues* acculées, & se mettent vers le milieu de la quille. Celle qui se met sous le maître-beau, s'appelle maîtresse *varangue*, & premier gabarit.

Les *varangues* acculées se posent en allant vers les extrémités de la quille proche les fourgues, ou fourçats. Les Bâtimens courts de *varangue*, & ronds de carene, tirent plus d'eau que ceux qui ont les *varangues* plates, & résistent mieux aux coups de mer; mais aussi ils courent plus de danger dans les havres de barre, & sont plus sujets à toucher que les Bâtimens larges de *varangue*. Ceux de courte *varangue* vont aussi mieux à la bouline, & dérivent moins

VARIATION de l'aiguille aimantée est un mouvement inconstant de l'aiguille: qui en de certains parages decline du Nord au Nord-Est, & en d'autres se tourne du Nord au Nord-Ouest.

Voici comment la plupart des Pilotes justifient & déterminent

déterminent l'irrégularité ou variation de l'aiguille. Ils appliquent & bandent un filet sur le verre qui couvre la Boussole ; en sorte que le filet convient & s'accommode sur la ligne qui va du Nord au Sud. Puis ayant pris exactement la hauteur à midi, ils regardent si dans cet instant l'ombre du fil s'accorde précisément avec les deux pointes de l'aiguille, & avec cette ligne ou diamétre qui va du Nord au Sud.

Si cela se rencontre, il n'y a point de *variation* dans le parage où se fait cette observation. Mais si les deux pointes de l'aiguille s'écartent de cette ombre méridienne, il y a de la *variation* ou déclinaison, & cette déclinaison est déterminée par l'arc de la Boussole compris entre l'aiguille & l'ombre du fil. Jamais un Pilote ne peut assurer ses estimes dans les voyages de long cours qu'il ne soit assuré du fillage ou chemin que son vaisseau peut faire par jour, soit de bon vent frais, ou de vent foible, & qu'il ne sçache quelle est la variation de l'aiguille en chaque parage.

VEDETTE, est un Sentinelle de la Cavalerie.

VENT, en terme d'Artillerie, est ce vuide qu'on laisse pour donner au boulet la liberté d'entrer dans l'ame d'une piece. Aux piéces de 24. la différence entre le calibre des piéces & le diamétre des boulets, est de deux lignes ou environ.

VENT, pour les Marins, est un mouvement de l'air qui se tourne vers quelqu'une des parties de l'Horison, & qui par ce cours différent, gouverne presque toute la Navigation.

Entre plusieurs divisions des *vents*, la principale est celle qui partage la circonférence de l'Horison en trente deux arcs égaux, chacun d'onze degrés 15. minutes, ce qui détermine le nombre des trente-deux *vents*.

Mais leur subordination est établie de telle sorte, qu'il y en a huit, appellés *rumbs* entiers, éloignés successivement de quarante-cinq degrés l'un de l'autre ; & de ces huit il y en a quatre primitifs, à sçavoir le Nord, l'Est, le Sud, l'Ouest, & quatre collateraux, à sçavoir le Nord-Est, le Sud-Est, le Sud-Ouest, & le Nord-Ouest.

Entre ces huit rumbs entiers il y a huit demi-rumbs, & dans les différens intervalles des uns & des autres on compte seize quarts de rumbs. Les quatre pri-

mitifs forment la dénomination des vingt-huit, mais cette dénomination & cette subordination générale se va connoître par le dénombrement qui suit, & qui est conçu selon la division circulaire de la Boussole.

Nord, *rumb entier.*
Le Nord-quart au Nord-Est.
Le Nord-Nord-Est, *demi rumb.*
Le Nord-Est-quart au Nord.
Le Nord-Est, *rumb entier.*
Le Nord-Est-quart à l'Est.
L'Est-Nord-Est, *demi-rumb.*
L'Est-quart au Nord-Est.
L'Est, *rumb entier.*
L'Est-quart au Sud-Est.
L'Est-Sud-Est, *demi-rumb.*
Le Sud-Est-quart à l'Est.
Le Sud-Est, *rumb entier.*
Le Sud-Est-quart au Sud.
Le Sud-Sud-Est, *demi-rumb.*
Le Sud-quart au Sud-Est.
Le Sud, *rumb entier.*
Le Sud-quart au Sud-Ouest.
Le Sud-Sud-Ouest, *demi-rumb.*
Le Sud-Ouest-quart au Sud.
Le Sud-Ouest, *rumb entier.*
Le Sud Ouest-quart à l'Ouest.
L'Ouest-Sud-Ouest, *demi-rumb.*
L'Ouest-quart au Sud-Ouest.
L'Ouest, *rumb entier.*
L'Ouest-quart au Nord-Ouest.
L'Ouest-Nord-Ouest, *demi-rumb.*
Le Nord-Ouest-quart à l'Ouest.
Le Nord-Ouest, *rumb entier.*
Le Nord-Ouest-quart au Nord.
Le Nord-Nord-Ouest, *demi-rumb.*
Le Nord-quart au Nord-Ouest.

VENT devant: Faire *vent* devant, prendre *vent* devant, c'est-à-dire par prouë, ou de bout au *vent.*

Le *vent* se fit Sud, se rangea au Sud, se tourna au Sud. Tout cela veut dire, venoit du Sud, & portoit au Nord en droiture.

Gagner le *vent*, monter au *vent*, passer au *vent*, c'est prendre l'avantage du *vent.*

Mettre le *vent* sur les voiles: c'est mettre les voiles paralleles au *vent*, en sorte qu'il les rase, & les

arbeyer ou friser, sans qu'elles prennent de

›out *au vent*. Aller *de bout au vent*, ou avoir *t* par prouë : c'est-à-dire, aller contre *vent*, *vent* contraire, comme les Galeres le font sou- par le secours des rames.

e *au vent* d'un Vaisseau, passer *au vent* d'un au, c'est lui avoir gagné le *vent*, ou avoir sur vantage du *vent*.

sous vent, c'est avoir le desavantage du *vent*.

N T arriere : Faire *vent arriere*, porter *vent* *re*, c'est prendre le *vent* en poupe.

N T largue, & V E N T de bouline. *Voyez* G U E & B O U L I N E.

du *vent*. *Voyez* L I T.

rer le *vent*, approcher du *vent*, se tenir prés *ent*. *Voyez* S E R R E R.

e trop prés du *vent* : c'est prendre presque *vent* nt, lorsqu'on porte le Cap au *vent*, au lieu prendre en boulinant pour en gagner l'avan-

mber sous le *vent* de quelque Terre, ou de quel- Bâtiment que l'on poursuit, ou que l'on veut r ; c'est perdre l'avantage du *vent*, qu'on avoit é, ou qu'on vouloit gagner.

vent tombe, c'est-à-dire cesse, & fait place au ie, en sorte qu'il n'y a plus de mer, ou de es.

E N T frais, *vent* échars, *vent* forcé. *Voyez* IS, E C H A R S, & F O R C É.

oup de *vent*, est un orage, ou gros tems.

rain de *vent*. *Voyez* G R A I N.

E N T réglé, ou *vent* alizé, favorable, & qui naintient, sans sauter d'un rumb à l'autre ; *vent* saison. *Voyez* A L I Z É.

E N T de Terre, qui vient du Continent, ou de Terre-ferme.

E N T d'amont : c'est l'Est, & le Nord-Est.

E N T d'aval : c'est l'Ouest, & le Nord-Ouest.

outes les chicanes du *vent* se font en louviant, boulinant, en courant plusieurs bordées, & en sant plusieurs routes sur des rumbs différens.

E N T R E : On dit qu'un canon est sur le *ven-*, quand il n'a point d'affût, & qu'il est couché à re.

V E R G E rhinlandique, est une mesure qui ré-

pond à deux de nos toises, ou à douze de nos pieds; & qui est souvent employée dans la Fortification par les Ingénieurs Hollandois.

VERGES : Passer par les *verges*, c'est passer entre deux rangs de Soldats armés de baguettes vertes, & autant de fois qu'il a été ordonné par le Conseil de guerre. Cette punition s'exerce contre un Soldat tombé dans quelque crime qui ne mérite pas la mort. Il y a des Régimens où l'on chasse honteusement un Soldat passé par les *verges*, & d'autres où on se contente de le faire passer par dessous le drapeau.

VERGUE, terme de Marine, ou, selon les Levantins, *antenne*, est une piéce de bois, longue, arrondie, mais une fois plus grosse par le milieu que par les bouts, mise quarrément par son milieu sur le mât vers les raccages pour porter une voile, & quelquefois pour en porter plusieurs, lorsqu'on met à ses extrémités de gros anneaux, avec des bouts dehors, pour appareiller des coutelas. La *vergue* d'artimon se met de biais sur le mât.

VERGUE de foule. *Voyez* FOULE.

VERGUE à *vergue* : Vaisseau qui passe *vergue* à *vergue* d'un autre, ou qui prolonge un autre Vaisseau; c'est-à-dire qui se met à côté, & flanc à flanc, en sorte que si les *vergues* des deux Vaisseaux étoient prolongées elles feroient une ligne droite.

VERGUE, prologer, allonger, ou élonger la *vergue*. Cette expression est relative à la *vergue* de beaupré, & signifie appliquer la longueur de cette *vergue* sur la longueur de son mât. Ce qui se pratique principalement par ceux qui veulent venir à un abordage ; car sans cette pratique la *vergue* de beaupré empêcheroit cet abordage par la saillie qu'elle fait de chaque côté du mât ; ce qui n'est pas sensible aux autres *vergues*, à cause de l'épaisseur du Vaisseau. Quand un grand Vaisseau veut venir à l'abordage d'un moindre, il prolonge aussi la *vergue* de beaupré, afin que le mât renforcé de cette *vergue* tombe avec force par l'avant sur le Vaisseau ennemi, & le choque avec plus de violence.

VERRIN, Machine qui sert à élever de gros fardeaux. Elle est composée de deux piéces de bois passées en travers dans deux vis très-fortes, qui élevent & baissent la traverse de bois d'enhaut, aussi haut que l'on veut, comme une presse de Relieur. On la tourne avec des leviers, & par le moyen d'un

pointal ou piéce de bois, qu'on applique dessus, on redresse des paneaux de charpente, & d'autres choses. On en a quelquefois besoin dans l'Artillerie.

VERTENELLES, ou *Mâles & Femelles*, terme de Marine. *Voyez* MASLES.

VEUE: Etre *à vuë*, avoir *la vuë*, en terme de Marine; c'est découvrir, & avoir connoissance *non vuë*, c'est-à-dire faute d'avoir découvert.

VIANDE: La *viande* de boucherie distribuée aux Troupes, est d'un excellent usage pourvu qu'elle soit bonne, & régulierement distribuée. L'Intendant de l'Armée doit avoir une attention particuliere sur ce détail, dans lequel il se peut passer une infinité de friponneries, dont le malheur tombe toûjours sur le Soldat, qui par-là se trouve privé d'une subsistence qui le soutient, quoique le Prince en paye à son Entrepreneur la distribution réguliere.

La ration de *viande* pour le Soldat est de demi-livre: mais comme les os sont compris, & que souvent on fait la distribution dans le moment que les bêtes sont tuées, & que par conséquent la viande est plus pesante que lorsqu'elle est rassise, cette fraude tombe encore à la perte du Soldat, & au gain du Boucher. C'est une chose qui mérite attention de la part de l'Intendant, & des Commissaires préposés à cette distribution.

Outre cette Boucherie générale, il y en a à la suite des Armées une grande quantité de particulieres. Il faut, ainsi que pour tous les autres Marchands de l'Armée, veiller à leur sureté, & de plus à leur garde, soit dans les marches, soit pour la pâture de leurs bestiaux.

Feu M. de Louvois voulut, à l'exemple des Orientaux, faire distribuer aux Troupes de la poudre de *viande*. Comme dans ces Pays chauds, c'est le Soleil qui fait cette poudre, ce qui ne pourroit pas se pratiquer dans ces climats, M. de Louvois avoit fait faire de grands fours de cuivre capables de contenir huit bœufs, où il en avoit fait faire des essais. Sa mort a interrompu cette entreprise, qui auroit pu être d'une grande utilité pour le Service en deux cas. Dans des marches au travers du Pays ennemi, & dans les Places que l'on peut craindre qui soient assiégées, & où il se trouve de la difficulté à conserver longtems des bœufs vivans.

Cette poudre de *viande* fait de fort bon potage.

Une once bouillie dans l'eau suffit pour quatre hommes, & la livre de viande fraîche donne une once de poudre.

VIBORD, terme de Marine, est la lisse qui embrasse le pont d'enhaut, & qui le termine par les deux flancs. *Voyez* PLATBORD.

VICE-AMIRAL est un Officier Général qui représente la personne de l'Amiral, & qui a la seconde dignité dans la Marine. Louis XIV. créa en 1669. deux *Vice-Amiraux* de ses Armées Navales, l'un du Levant, & l'autre du Ponant.

VICTOIRE, gain d'une Bataille, défaite de son Ennemi, avantage qu'on remporte, soit en guerre, soit dans les Combats particuliers *Victoria, palma*. On dit : Ce Conquerant a entassé *victoire* sur victoire. Le regne de Louis XIV. a été une suite de *victoires*.

Un Général, pour profiter de sa *victoire* dans une Bataille, pousse les Troupes battuës toûjours en Corps & en Ligne, jusqu'à ce que leur desordre soit général, aprés quoi il augmente le nombre des Détachés, sans souffrir que personne quitte les Drapeaux & Etendarts sans être commandé.

C'est dans ce moment qu'il se sert de sa réserve ; & des Corps qui n'ont point combattu, pour poursuivre l'Ennemi, l'empêcher de se rallier, & faire des Prisonniers. Il attend que la *victoire* soit absolument assurée, & l'Ennemi tellement en desordre & éloigné, qu'on ne puisse plus craindre, qu'il revienne sur le Corps qui aura été détaché pour le suivre dans sa fuite, afin de permettre à ses Troupes victorieuses de recueillir le butin du Champ de bataille.

Si le Vainqueur, en suivant l'Ennemi battu, tombe sur ses bagages, il acheve de l'accabler dans sa retraite, & avec une extrême attention il fait porter le Corps qui poursuit l'Ennemi au-delà desdits bagages, pour détruire & prendre les hommes, & laisser le pillage des bagages à l'Armée.

Les soins d'un Général, aprés le gain d'une Bataille (le Seigneur des *Victoires* remercié) sont de faire panser les blessés, d'aller voir les principaux, d'envoyer de sa part, s'il n'en à pas le tems, de se faire rendre compte des belles actions qu'il n'a pu voir, de donner en général des louanges à toute son Armée, de louer en particulier ceux qui le méri-

tent, de faire rassembler les marques de sa *victoire*, qui sont les Prisonniers, les Drapeaux, les Etendarts, les Timbales, & l'Artillerie ennemie, de donner de cette *victoire* une premiere nouvelle à son Prince, de la faire suivre d'une ample Relation de toutes ses circonstances.

Un Général pense ensuite à déblayer son Camp de ses blessés, de ceux des Ennemis, des Prisonniers, de leur Artillerie, & de tout ce qui lui est superflu. Il laisse prendre du repos à son Armée; il s'applique à tirer de sa *victoire* tous les avantages que la circonstance des lieux & des tems lui fournit, en execution du projet qui a été concerté & résolu.

La plupart des Capitaines, dit Végece, qui ne connoissent pas bien la guerre, se laissent séduire à l'appas d'une *victoire* complette, & ils s'imaginent qu'il n'y a qu'à resserrer l'Ennemi, l'acculer dans son terrein, ou l'embrasser par le nombre de leurs Troupes, de sorte qu'il ne lui reste aucun moyen de s'échaper.

Mais le desespoir fait naître le courage à des gens qui se voyent ainsi enfermés. La peur même prend les armes, lorsqu'elle n'a plus d'esperance, & l'on court volontiers à la mort, lorsqu'on sçait qu'il faut périr nécessairement. On a fort loué Scipion, & on louë fort tous les Généraux, qui comme lui, sçavent faire un pont d'or à leurs Ennemis, pour faciliter leur fuite.

Des gens enfermés, quoique foibles & en petit nombre, sont égaux à leurs Ennemis, en ce que se voyant sans esperance, ils sentent qu'ils n'ont plus d'autre ressource, que de se battre en desespérés.

Le salut des Vaincus est de n'en point attendre.

VIEUX CORPS. Les six *vieux Corps* sont les Régimens de Picardie, Piémont, Navarre, Champagne, Normandie, & la Marine. Picardie, Piémont & Navarre, qui subsistent aujourd'hui, ont été formés en 1562. & celui de Champagne en 1575. Ils ne prirent qu'en ce tems ces noms fameux de *vieilles Bandes.* Ils portoient auparavant celui de leur Mestre de Camp. Ce qui a donné lieu a ce changement, c'est qu'une partie de ces vieilles Bandes ayant été incorporée dans ces Régimens, ils en prirent les noms pour en avoir l'ancienneté.

Cet usage fut cause que le Régiment de Champagne prétendit être aussi ancien que les premiers, c'est-à-dire Picardie, Piémont & Navarre, quoiqu'il eût été créé depuis, parce qu'il s'attribuoit comme eux l'ancienneté des vieilles Bandes, dont il avoit pris le nom.

Cette prétention a produit pendant longtems de grandes contestations pour le rang entre ces quatre Régimens, celui de Navarre voulant d'ailleurs marcher le premier, parce qu'il avoit servi de Garde à Henri IV. Mais pour finir ces différends, qui mettoient souvent ces Corps sur le point de se charger les uns les autres, il fut réglé en 1616. que Picardie marcheroit le premier, & que les trois autres tireroient au sort. Par ce moyen Navarre eut le second rang, Champagne le troisiéme, & Piémont le quatrieme.

Mais nonobstant cette décision ces trois Régimens ne laisserent pas toûjours d'avoir les mêmes démêlés par tout où ils se trouvoient ensemble, de sorte que pour les terminer entierement, le feu Roi ordonna en 1666. qu'ils se précéderoient tour à tour par semestre de six mois, & comme pendant ce tems on étoit quelquefois obligé de changer l'ordre du Campement, S. M. ordonna qu'ils rouleroient à l'avenir par année entiere, comme il se pratique à présent ; c'est ce qu'ils appellent du premier, du second, & du troisiéme semestre.

Normandie, qui prit ce nom en 1616. fut mis au rang des *vieux Corps* par la protection de M. le Duc de Luynes, frere de M. Cadnet, qui en étoit Colonel. A l'exemple des quatre premiers Régimens, pour avoir l'ancienneté des vieilles Bandes de Normandie, il en prit le nom, attendu qu'il avoit été levé dans cette Province ; & ses premieres fonctions furent de garder un illustre Prisonnier dans le Château de Vincennes.

La Marine, qui est le sixiéme des *vieux Corps*, fut levé sous le regne de Louis XIII. en 1626. pour servir sur les Vaisseaux. Il y fut d'abord employé, & la plus grande partie ayant peri dans un naufrage, le reste seroit demeuré dans l'oubli, si le Cardinal de Richelieu ne s'en fût servi pour faire la tête d'un Régiment qu'il mit sur pied, & dont il se fit Mestre de Camp. Comme dans la suite le Cardinal de Mazarin s'attribua aussi le commandement de ce Régiment, on n'est pas embarrassé de chercher les raisons qui lui ont donné le rang qu'il tient.

Les *Petits vieux Corps* sont, Richelieu aujourd'hui Rohan, Bourbonnois, Auvergne, Tallard aujourd'hui Monaco, Boufflers aujourd'hui Bouzols, & le Régiment du Roi. Richelieu fut créé en 1595. du debris des Troupes que Balligny avoit commandées dans Cambray, lorsqu'il s'en étoit rendu comme le Souverain. Bourbonnois, sous Charles IX. des débris de quelques Compagnies qui revenoient d'Italie, & qu'on appelloit les Bandes de Montferrat. Auvergne en 1606. sous le nom de son Mestre de Camp, ensuite cassé & rétabli sous le nom d'Auvergne. Monaco levé par M. de Lesdiguieres (son ancienneté n'a lieu que depuis 1615) Bouzols en 1610. & Le Roi en 1662. Ce Régiment ne tiendroit pas le rang qu'il a, si le feu Roi qui le forma, n'eût acheté le Régiment de Beaumont, à présent Artois, lequel s'en démit volontairement, moyennant une gratification en argent, que S. M. accorda à chaque Capitaine de ce Corps.

Les autres Régimens d'Infanterie en France marchent & tiennent entr'eux le rang, suivant la date de leur création, & tous les Officiers en dignité égale, suivant l'ancienneté du Régiment dont ils sont.

VIF DE L'EAU, terme de Marine, c'est la haute eau d'une Marée. *Voyez* HAUTE & MARE'E.

VIN : Le *vin*, l'eau de vie & la biere sont plutôt une utilité qu'une nécessité à la suite d'une Armée, le gain attire assez de Marchands qui les fournissent. Il suffit qu'on les oblige à se joindre aux Convois, pour être conduits surement à l'Armée, afin que leurs enlevemens par les Partis Ennemis, n'en apportent pas la cherté : & dans les marches, les Marchands de vin doivent être à la suite des gros bagages, soit du Quartier Général, soit des colonnes particulieres des gros bagages des Troupes ; c'est un soin du Prevôt & du Vaguemestre de l'armée.

VIRER est tourner : virer ou cabestan, c'est tourner le cabestan, virer le Vaisseau à stribord, le virer à basbord, le virer à l'autre bord.

VIREVAUT, terme de Marine, est une machine qui se met sur le tillac à l'avant des Bâtimens, qui ne passent pas trois cens tonneaux, & à l'arriere de leur misaine. La machine est de bois, faite en forme d'essieu, dont la longueur est posée horizontalement sur deux piéces de bois, qui sont à ses extrêmités, & sur lesquelles elle tourne par le moyen de deux barres, passées au travers de l'essieu. Ces deux barres étant conduites à force de bras,

font filer des cables autour de l'essieu, soit pour lever l'ancre, soit pour tirer des fardeaux.

VITESSE : La *vitesse* est bonne pour le secret : parce qu'elle ne laisse pas le tems de divulguer les choses.

On court à l'improviste sur l'Ennemi qui n'est pas sur ses gardes ; on le surprend, on lui fait sentir la foudre avant qu'il ait vu l'éclair.

L'interposition de la mer, d'un fleuve, d'une montagne, d'un passage difficile, en un mot l'éloignement sert à cela : toutes ces choses rendent l'attaqué négligent, sur la fausse confiance qu'il n'a rien à craindre.

Il faut laisser derriere, en un lieu sur, tout ce qui peut apporter du retardement, comme les bagages, la grosse Artillerie, quelquefois même l'Infanterie, ou bien on la met sur des charrettes, sur des chevaux, ou en croupe de la Cavalerie.

On marche en diligence la nuit, par des chemins secrets & peu battus.

La *vitesse* fut la vertu particuliere d'Alexandre & de César, & dans la vérité elle produit des effets merveilleux. L'Ennemi ne se croit en sureté nulle part, & l'on saisit le moment favorable de chaque conjoncture.

Si le retardement enleve l'occasion, & que trop de diligence affoiblisse ; c'est à un Général à peser le bien & le mal de chaque côté & à opter.

VITONNIERES, terme de Marine, sont des canaux ou des égouts, qui regnent au font de cale de proue & à poupe, a côté de la carlinge, pour conduire les eaux à la pompe, & qui sont couvertes par des parcloses ou planches, qui se levent & se baissent quand il faut nétoyer les *vitonnieres*.

VIVANDIERS : Marchands qui suivent l'Armée pour y vendre des vivres & autres nécessités. *Præbitor annonarius*. Il est défendu sur de grosses peines de faire aucun dommage aux *Vivandiers*. Les *Vivandiers* sont répandus dans le Quartier général & dans les autres Quartiers generaux, ceux des Régimens Campent avec leurs Régimens.

Pour les autres, ils campent dans les endroits qui leur sont marqués par le Prevôt de l'Armée où ses Officiers en tel nombre que lesdits *Vivandiers* puissent être, pourvu que leurs voitures soient attelées chacune de quatre bons chevaux.

VIVRES : Les anciens peuples de France, ont ſuivi d'abord la maniere des Romains pour la ſubſiſtence de leurs Soldats, puiſqu'après avoir été ſubjugués par eux, ils ont fait corps long-tems dans leurs Armées en qualité de Troupes Auxiliaires.

Pluſieurs Auteurs ont traité de l'ordre qu'obſervoient ces Conquérans pour faire ſubſiſter leurs Légions. Au démembrement de ce grand Empire, les Princes qui le partagerent, ſouffrirent encore quelque tems que leurs Peuples ſuiviſſent les coûtumes qu'ils tenoient des Romains, mais ils les perdirent inſenſiblement, & s'en firent de nouvelles.

Les François furent les premiers à les changer, & ſe voyant rétablis dans cette liberté qui leur eſt naturelle, ils eurent tant d'horreur pour ceux qui leur avoient impoſé le joug de la ſervitude, qu'ils en mépriſerent juſqu'à la Religion, & choiſiſſant une autre forme de gouvernement, ils choiſirent auſſi une autre maniere de faire la guerre.

Quand on eut trouvé l'invention de la poudre, le canon ſucceda au belier, & le mouſquet à la flêche. Ce fut alors que nos Rois obligerent leurs peuples à fournir des vivres aux Armées qu'ils faiſoient marcher contre leurs Ennemis. La premiere fourniture réglée, fut faite par les Commis des Rois, ſous Philippe le Bel en 1311. Louis XI. créa en 1470. deux Commis généraux des vivres. Le premier & le plus ancien traité des vivres & fourrages aux Troupes du Roi, fut fait au Camp de Luſignan, ſous Henri III. en 1574.

Avant ce tems là, tous les Emplois d'Armées n'étoient exercés que par commiſſion, & ceux qui en étoient pourvus, ſe nommoient ſimplement Commis: ſçavoir les Commiſſaires des Guerres & des vivres: quant aux Tréſoriers de l'ordinaire & de l'extraordinaire des Guerres, on les nommoit *Clercs du Tréſor* ou *Payeurs*.

Les Tréſoriers de l'extraordinaire étoient autrefois comptables de tous les *vivres* qui ſe conſommoient par les Troupes, tant dans les Armées que dans les Garniſons, mais ne pouvant vaquer à tant d'affaires à la fois, ils obtinrent de Henri II. la décharge du compte des *vivres*, & ce fut par un reglement fait à S. Germain l'an 1557, où par l'article 55. ceux qui les diſtribuoient furent chargés de les préſenter à la Chambre des Comptes de Paris.

Depuis ce tems là, non-seulement les Commissaires généraux des *vivres* furent obligés de compter à la Chambre de leur maniment, tant en argent qu'en munitions ; mais tous les Commis aux *vivres* devinrent aussi comptables, chacun en leur particulier de tout ce qu'ils avoient distribué aux Troupes.

Il y avoit deux sortes de ces Commis. Les uns étoient des personnes connues & capables, que les Lieutenans Généraux où les Gouverneurs des Provinces établissoient dans les lieux nécessaires pour le passage des Troupes. Ils y faisoient des magazins de bleds, de vins, & des autres denrées qu'on fournissoit pour lors, à quoi les Villes, Bourgs & Villages étoient taxés, & ils contraignoient les peuples à la fourniture de leurs taxes, lorsqu'ils y manquoient dans le tems de l'échéance du payement.

Les autres Commis étoient choisis par le Roi même, qui connoissoit l'importance qu'il y avoit d'avoir des gens d'honneur & expérimentés dans ce métier. Quelquefois aussi Sa Majesté en laissoit le choix aux Commissaires Généraux des *vivres*.

Ces Commis manioient par leurs ordres les deniers royaux, faisoient les achats, tant pour munir les Places frontieres, que pour faire subsister les Troupes en Campagne. Le Reglement que nous venons de citer veut qu'ils soient gens sans reproche, & l'article cinquante-cinq prescrit les qualités qu'ils doivent avoir.

Quant aux voitures dont on se servoit pour les *vivres*, les peuples les fournissoient de même par contribution, & ce fut encore Henri II. qui n'ayant d'autre pensée que de soulager son Peuple, déchargea les contribuables à la taille de ces corvées.

Pour cet effet il créa vingt Offices de Capitaines de Charrois pour lever 4000. chevaux de trait avec leurs harnois, 1000. Charretiers, & 600. charrettes moyennant les gages, avances de deniers, & les priviléges, qui sont portés par l'Edit de leur création, avec ordre de faire toutes les voitures, tant d'Artillerie, que des vivres, par tout où il seroit nécessaire pour le service de l'Etat.

Voilà la maniere dont on amassoit anciennement les vivres en France pendant la guerre. Dès qu'elle finissoit, & que les troupes étoient licentiées, chaque Commis dressoit un état au vrai de la recette & dépense des vivres, dont il avoit le maniement, &

après que ce compte étoit arrêté, ce qui restoit en nature dans les Magazins étoit distribué également aux Peuples avec toute l'équité possible.

Cette restitution fut ordonnée par Henri III. aux Etats de Blois en 1579. car avant-lui, nos Rois avoient coûtume de donner le reste des *vivres* qui se trouvoient dans les Magazins, à des personnes qu'ils vouloient gratifier.

Les Commis aux *vivres* demeurerent long-tems dans cet état, & l'on voit qu'ils exercerent toujours leur emploi par Commission sous les ordres de deux Commissaires Généraux jusqu'en l'an 1627.

Sous Louis XIII. le maniment des *vivres* des Armées avoit besoin d'une plus grande quantité d'Officiers, à cause des troupes nombreuses qu'on avoit à faire subsister deça & delà les Monts. C'est pourquoi ce Prince érigea en titre d'Office quatre Commissaires Généraux, qu'il nomma Conseillers Surintendans des *Vivres*, pour joindre à deux Charges semblables créées depuis long-tems, ce qui composoit le nombre de six, afin d'être exercées triennalement.

Ils avoient la direction de toutes les étapes & fournitures particuliéres des *vivres*, qui se faisoient aux gens de guerre, tant de cheval, que de pied, dans toute l'étendue des Provinces du Royaume. Leurs appointemens montoient à 3000. livres, ils avoient droit de quatre pour cent de la fourniture qui se faisoit dans les Armées, & droit de Charroi de deux journées pour montre de tous les équipages des *vivres*.

Sa Majesté voulant témoigner l'estime qu'elle faisoit de ces nouveaux Intendans des *Vivres*, leur permit encore l'entrée dans ses Conseils pour y proposer tout ce qu'ils trouveroient à propos du fait de leurs Charges. Elle les exemta aussi de toutes recherches & compositions de Chambres de Justice, pour ce qui regardoit la qualité de leurs Offices. Outre cela elle leur accorda plusieurs autres droits & privileges concedés aux deux anciens Commissaires Généraux.

Ce Prince érigea aussi par un autre Edit du même jour, six Tresoriers des *Vivres*, en titre d'Office, pour servir pareillement au-deçà & au-delà les Monts. Ils faisoient le payement de tout ce qui pouvoit concerner les *vivres*, chacun en son département, en

l'année de ſon exercice, tant pour le pain de munition, que pour toutes les autres dépenſes qui en dépendoient.

C'eſt ainſi qu'en avoient uſé auparavant les Treſoriers Généraux de l'extraordinaire des Guerres, auxquels ils devoient néanmoins compter comme de Clerc à Maître ; & pour ſureté de leur maniment l'Edit les obligeoit délire domicile à Paris, & de donner caution de la ſomme de 6000. livres chacun par-devant le Prevôt de ladite Ville, ou ſon Lieutenant-Civil.

En 1631. le même Roi créa encore un troiſiéme Office de Conſeiller Commiſſaire particulier des *Vivres*, en chaque Election du Royaume, avec augmentation des droits qui étoient octroyés à deux anciens qu'on y avoit déja établis en 1622. Tous ces Officiers n'ont plus d'exercice depuis qu'on a déchargé les peuples de la contribution des *Vivres*.

Louis XIV. les a donnés à fournir par entrepriſe à des Traitans qui les faiſoient exercer par Commiſſion. C'eſt encore aujourd'hui la même choſe. Il y a un Entrepreneur Général des *Vivres* ou pluſieurs ſi l'occaſion le demande.

Ces Entrepreneurs ont dans chaque Armée un de leurs principaux Commis ; ſous le titre de Directeur Général des *Vivres*. On ne peut attendre que d'heureux ſuccès d'une Armée qui ne manque pas de *vivres*. C'eſt à quoi l'on doit penſer quand on a en vue quelque expédition militaire.

Le Soldat ne peut travailler quand il n'eſt pas nourri, manier les armes, quand il ne peut ſe ſoutenir lui-même, avoir du feu & de la hardieſſe, quand il n'a pas de ſang dans les veines. Quel moyen de ſouffrir les incommodités des chemins, des ſaiſons, les veilles, les fatigues. Les déſertions, les maladies, le relâchement de la diſcipline, la haine, l'animoſité du Payſan qui défend ſon bien, ſont des effets du manquement des *vivres*.

Pour remédier à cela on remplit de bonne heure les Magazins, tant pour les Garniſons ordinaires, que pour les Armées. S'il n'y a pas de Magazins, on en fait bâtir dans des lieux propres à cela, où la communication ſoit ſûre, où la conduite des convois ne puiſſe être interrompue par l'ennemi.

On les établit dans des Places commodes & fortes, où les Marchands, les Vivandiers, les Fermiers &

de cette sorte puissent aborder avec su-

point d'Armée mieux fournie que celle
fait ses provisions à loisir. Il séme quel-
bruits différens de ses desseins pour sur-
nnemi, & quelquefois il publie ce qu'il
, afin de tromper même par la vérité.
avec lui des provisions en abondance,
la prodigieuse quantité de bagage qu'il a.
ns des environs lui en apportent encore, ou
inte d'être châtiés, & de voir bruler leurs
s'ils manquent d'obéir, ou par l'amour du
dans le camp tout leur est payé argent
.
donne le pain de munition qu'aux Janis-
es autres sont obligés de l'acheter à leur
mais le G. S. est obligé de le faire voitu-
frais jusqu'au Camp. On le distribue en pe-
ntité à cause de la sobriété dans laquelle on

anissaires ne mangent qu'une fois le jour au
du soleil, & ne boivent point de vin. Le
entre en Campagne que quand les grains sont
murs, & les herbes nourrissantes, & il fait
as de biscuit, de farines & d'orges.

Général fait ensorte que rien ne manque au
, & que suivant l'intention du Souverain tout
à propos fourni, un Gouverneur de Place,
int un siége, doit encore plus penser aux cho-
i lui sont nécessaires pour se défendre vigou-
nent.

a ses provisions de farine, de bled, d'avoine,
n, de biere, de brandevin, de beurre, de
e bois, de poudre, de plomb, de canon, de
quets, de piques, de soufre, de poix, de bi-
, de palissades, de chevaux de frise; si l'Enne-
ui coupant l'eau, il a des moulins à bras, à
al & à vent, pour faire la farine, si la Place est
n fournie de toutes les choses requises, sa gar-
n sera long-tems en état de faire front à l'En-
i.

y a des Réglemens sur le fait des *Vivres*, qui
rdent les Boulangers, les Vivandiers, les Mar-
nds, les viandes, & les boissons.

Chaque chose est taxée à un prix raisonnable
les Prevôts & les Commissaires qui comparent

le prix de la vente avec celui de l'achat, & avec les incommodités & les périls de la voiture.

Ils veillent pour que les mesures, les poids, & les denrées soient bonnes & non falsifiées.

Ils ont grand soin dans l'Armée d'empêcher dans les *vivres*, les larcins, les trahisons, la corruption, les incendies; ils les font distribuer avec ordre & avec épargne, conformément aux listes autentiques des Soldats effectifs, parce qu'il n'est pas tems de les ménager quand on est à la fin.

Les espéces de *Vivres* absolument nécessaires, sont le pain, le sel, les biscuits, le vinaigre & quelque boisson pour les hommes. De l'orge, de l'avoine, du foin, de la paille, de l'herbe pour les chevaux, de plus pour les hommes, de la chair fraiche & salée, du beurre, du fromage, du lard, du poisson salé & des légumes.

UNIFORME. De tous les tems il y a eu une espéce d'*uniforme* dans les Troupes. Nos Enseignes Militaires sont la premiere source qui a produit parmi nous cet *uniforme*. Mais à cette premiere source qui n'auroit fourni qu'une distinction générale pour la Nation, il en faut joindre d'autres, qui ont occasionné les distinctions particulieres de chaque Troupe de guerre.

Sans se perdre, dit l'Auteur du *Traité des marques Nationales*, dans l'éloignement des tems, ni entrer dans la discussion de sçavoir si les deux Peuples de l'Antiquité les plus fameux ont connu ces *uniformités* de Troupes, il est certain que ceux des Romains qui couroient dans les Cirques, soit à cheval, en chariot, & à pied, se partageoient par Bandes, & que chacune de ces Bandes se distinguoit par sa couleur particuliere.

Mais ces distinctions étoient de fantaisie. Les tems où l'*uniforme* a commencé à paroître est assez incertain. Quelque antiquité que l'on veuille donner aux habits de guerre distingués de l'armure, on ne peut la faire remonter avec quelque certitude au-dessus du onziéme siécle.

Ce n'est ni dans les tems que les Romains combattoient, revêtus seulement de corps d'armes de fer, ou de cuir bouilli, si justes, & si bien pris, qu'ils sembloient être moulés sur la personne, le nombril & les mamelles y étant marqués; ni dans celui où les François presque nuds, ou du moins très-

très-legerement habillés d'un ſayon de cuir, firent la conquête des Gaules, qu'il faut aller chercher des habits *uniformes.*

C'eſt au tems des Croiſades, & des voyages que firent alors les Européens Occidentaux dans la Paleſtine & à Conſtantinople, que ces Occidentaux apprirent à faire uſage pour ſe vêtir par deſſus leurs armures, de pourpre, & autres riches étoffes d'Orient, & des belles fourrures que les Grecs tiroient de la Ruſſie & de la Tartarie, par la Mer noire.

C'eſt donc dans le onziéme ſiécle qu'on peut établir avec quelque certitude le commencement du port des habits de couleur pour la guerre. Les Sarazins portoient communément des tuniques ſur leurs armes, ſoit d'étoffes unies ou rayées, qui ont pu ſervir à nos Guerriers de modéles pour en mettre de ſemblables ſur leurs armures, ſous le nom de *Cottes-d'armes.*

Si les Tuniques d'armes ſarazines n'ont pas entierement donné origine aux Cottes d'armes de nos Guerriers, elles en ont au moins rendu le port plus commun. Les François revenus des Croiſades ſe firent honneur au retour de paroître avec ce qui dénotoit les lieux où ils avoient été ſignaler leur valeur, & ils parurent avec de ces Tuniques *uniformes,* qu'ils nommérent *Saladine*, à cauſe du Sultan *Saladin* : ce qui fit prendre le nom de *Salade*, non-ſeulement à l'armure qui ſe trouva couverte de la *Saladine*, mais encore à un caſque ſans crête plus leger que celui d'uſage.

La jonction de la Cotte *Saladine*, avec l'ancienne Cotte ou Sayon uni des François, rendit les Cottes d'armes plus communes, & celles-ci en commençant à produire une eſpece d'*uniformité* dans les Armées, produiſirent auſſi d'autres habits portés par les Nobles dans les cérémonies d'éclat.

L'Auteur ci-deſſus cité, ne prétend cependant pas que ce ſoit des Orientaux ſeuls que nous tenions nos *uniformes* : elle a une ſource plus ancienne, & ce n'eſt que pour le tems où elle a commencé à être plus commune qu'il l'a fixée à celui des Croiſades. Chaque Nation a toûjours eu une eſpece d'*uniforme*.

Les Grecs & les Romains avoient pour habillement de guerre des corps d'armes de cuir renforcés de lames de fer, & qui malgré leur juſteſſe, qui les faiſoit paroître comme colés ſur les perſonnes, avoient

de la résistance. A l'égard des premiers François, le Sayon de peau fut leur *uniforme*, & leur unique armure défensive, jusqu'au cinquiéme siécle, qu'ils s'armerent à la Romaine.

Ils conserverent cette mode jusqu'à Charlemagne, qu'ils reprirent leur ancien Sayon de cuir, auquel on ajoûta le Hautbert, autre Sayon composé de mailles de fer, pour être mis sur le premier.

Dans cet habillement un Guerrier avoit pour *uniforme* un tricotage de fer de pied en cap. Chaperon, veste, bas de chausses, tout en étoit, & l'habit complet s'appelloit *Squammata vestis*, habit à écailles.

Le Hautbert, ou l'habit maillé, fut d'usage jusqu'au tems du Roi Charles VI. qu'on le quitta pour reprendre l'armure de fer battu, qui pour former un Armement complet, consistoit en un casque & une cuirasse, à laquelle se joignoient des brassarts, des cuissarts, & des gréves.

Le Hautbert céda sa place à la Cotte d'armes, qui sous Charles VII. fut comme un *uniforme* de guerre, propre par sa forme à la distinction générale de tous les Gendarmes, & par sa couleur à la distinction particuliere de chaque Compagnie de ces Gendarmes. Un Commandant communiquoit la couleur de sa Cotte à tous les hommes d'armes de son Commandement; en sorte que toutes les Cottes d'une Compagnie se trouvant de la même couleur, cela commença à former ce qui s'appelle aujourd'hui *uniforme*.

La multiplication dans les Armées de l'habit dont je parle, le rendit ce qu'avoit été chez les Romains le Bouclier; c'est-à-dire, une espece d'habit historique, qui par son inspection montroit plusieurs choses à la fois. D'abord par sa couleur & par le simbole principal qui paroissoit dessus, il montroit quel étoit le Commandant d'une Troupe. Outre cela, il paroissoit sur la Cotte d'autres marques pour accompagner la dominante, & celles-ci consistant en chiffres formés de lettres initiales, ou de chiffres numéraires, montroient encore plus affirmativement le nom d'un Commandant, son cri de guerre, sa devise, ou le rang de sa Troupe. Ainsi la Cotte chargée de differentes marques auroit pû être regardée comme un habit instructif, par le moyen duquel on pouvoit apprendre ce qu'apprenoit le Bouclier d'un Soldat Romain.

A la Cotte ſuccéda le *Hoqueton*, eſpéce de Mantille, qui bientôt devenuë *Caſaque*, parce qu'on en ferma les manches, & qu'on l'ouvrit par devant, fut un habillement plus leger & plus commode que la Cotte. Un Guerrier qui la portoit agraffée au cou, la rejettoit en arriere dans le beau tems, pour laiſſer voir ſa brillante armure, & la tenoit fermée dans le mauvais tems pour conſerver cette armure. Par-là la Cotte d'armes acheva de ſe perdre dans les Armées, & elle ne parut plus que dans certains Tournois, ou Carouſels, où l'on vouloit conſerver des traces de l'ancienne Chevalerie.

La *Caſaque* d'Ordonnance contenoit mieux dans le devoir le Militaire, que tout autre *uniforme*. Par la Caſaque, on connoiſſoit de quelle Compagnie étoit un homme qui faiſoit du deſordre. Les torts qu'il commettoit étoient réparés par ſon Capitaine. Chaque Capitaine étoit reſponſable de ſes gens. Afin de connoître aiſément de quelle Compagnie étoit un coupable, la Cour envoyoit dans chaque Juriſdiction du Royaume un échantillon de la livrée de chaque Compagnie d'Ordonnance qui ſe trouvoit ſur pied.

Cependant il faut que l'*uniforme* dans les Caſaques ait été négligé depuis le regne de Louis XI. puiſque François I. par une Ordonnance de 1533. pour ôter toute excuſe ſur la dépenſe qu'il auroit fallu faire en certains cas pour avoir un *uniforme* complet, ſe contente que les Archers ayent à leurs Caſaques une manche de la livrée du Capitaine.

Pendant que les Caſaques Militaires furent d'uſage, elles étoient ſuffiſantes pour ſervir à la diſtinction, tant de la Nation, que des Corps. La couleur dont elles étoient dans chaque Corps ſervoit d'*uniforme* particulier, & par les croix qui ſe mettoient deſſus on connoiſſoit la Nation. L'uſage des Caſaques a été aboli ſous le regne de Henri II. ou peu de tems après, & à ſa place on choiſit pour ſervir d'*uniforme* aux Troupes, l'*Echarpe*, qui avoit été d'uſage dès le tems de Saint Louis, où elle ſe mettoit alors ſous la Cotte d'armes.

Il y avoit deux *Echarpes*, l'une pour la livrée de la Nation, & l'autre pour l'*uniforme* des Troupes. On ſe les mettoit en bandouliere l'une à droite, & l'autre à gauche, & elles ſe venoient croiſer ſur l'eſtomac, & derriere le dos. Celle de ces Echar-

pes qui ne servoit qu'à l'*uniforme* étoit de la couleur qu'il plaisoit au Commandant actuel d'une Troupe de lui donner. Ainsi chaque Troupe d'une Armée avoit son Echarpe d'*uniforme* d'une couleur particuliere à elle, & qui pouvoit se changer à chaque mutation de Commandant, au lieu que l'autre Echarpe, qui étoit pour la livrée de la Nation, étoit de la même couleur dans toutes les Troupes de cette même Armée, & ne se changeoit point.

Les gens de guerre conserverent l'Echarpe d'ordonnance, jusqu'à ce que l'*uniformité* des habits fut établie, & même après. Car chaque Commandant voulant communiquer sa livrée à ses Soldats, indépendamment de la couleur dont étoient leurs habits, conserva l'Echarpe, de maniere que cela introduisit un double *uniforme* dans chaque Corps, l'un que l'Auteur du Traité des Marques Nationales appelle *héréditaire*, ou de *Troupe*, qui consistoit dans la couleur de l'habit, qui ne changeoit pas, quoique le Corps changeât de Commandant, & l'autre qu'il appelle *uniforme accidentel*, parce que chaque Commandant d'un Corps ne manquant pas d'introduire sa livrée, pour en faire partie de l'*uniforme* du Corps dont il prenoit le Commandement, se servoit pour cela de l'Echarpe qu'il donnoit de sa couleur, en faisant quitter celle de son prédécesseur; ce qui fit durer cette Echarpe plus longtems qu'elle n'auroit fait sans cela.

L'Echarpe d'*uniforme* particuliere de Troupes a duré jusqu'à la Bataille de Steinkerque, après laquelle il n'a plus été question d'Echarpe pour le Militaire. Après qu'elle fut passée, ce fut dans les Aiguillettes, ou Nœuds d'épaules, que chaque Commandant eut occasion de continuer de donner sa livrée à ses Soldats.

Malgré tout ce que je viens de dire pour prouver l'antiquité & les différentes sortes d'*uniformes* dans les Troupes, il faut cependant convenir que l'*uniforme* complet n'a commencé que sous Louis XIII. un peu avant le siége de la Rochelle.

Il est étonnant qu'une chose qui est si nécessaire, ait été si longtems à être mise en usage, vu les inconvéniens où on se pouvoit trouver alors, malgré les autres marques de reconnoissance dont on étoit pourvu, qui pouvoient n'être pas assez visibles.

A la Bataille de Pavie les Troupes des Ennemis,

éviter le feu de notre Artillerie, se mirent
lle avant le jour, furent obligés de mettre
nises blanches par dessus leurs habits, pour
se reconnoître en défilant pendant la nuit.
vrai que l'armure de fer à l'usage de l'In-
, comme de la Cavalerie, ne permettoit gué-
ort des habits *uniformes*. Le pot en tête &
let a été l'équipage du Fantassin jusqu'en 1614.
ie jusqu'en 1622.

un Mémoire de l'Hôtel de Ville de Paris,
.nt les préparatifs qui se firent en cette année
entrée du Roi, il est dit qu'on fut chez tous
rchands Fourbisseurs & Quincailliers, pour
e état de ce qu'ils pourroient fournir de corce-
ant blancs que noirs, pour armer la Bour-

'étoit point d'abord les Colonels, ni les Ca-
:s, qui habillerent leurs Soldats, lorsqu'il se
un grand Armement; le Roi obligeoit les Vil-
son Royaume de fournir chacune certain nom-
'habits de Soldat, qui consistoit alors en un
au-corps de drap de Vire, ou de Château-
rd, en bas de chausses, & en souliers.

mi les Titres de l'Hôtel de Ville de Paris, se
ent plusieurs Lettres du Roi, écrites pour de-
ler de semblables fournitures; & notamment en
. le Roi demanda à cette Ville trois mille pai-
'habits, & il en fut fourni quinze cens paires
livres 15. sols par juste-au-corps, & quinze
paires de bas de chausses aussi de drap, à 2.
s 12. sols. De façon que l'habillement complet
Soldat, à l'exception des souliers, revenoit à
ivres 7. sols. Quand la taxe des Villes ne suf-
: pas pour l'habillement entier des Troupes d'un
.ement, le Roi fournissoit le reste.

ı cette année 1653. Louis XIV. donna pour sa
alerie des Manteaux qui coûterent 19. livres pie-
On a dans les Titres du même Hôtel de Ville le
tificat donné par Jean Archambault, Valet de
.mbre-Tailleur du Roi, daté du Camp de la
:helle le 11. Janvier 1628. pour avoir reçu du
r de Laître, l'un des Echevins de Paris, 5329
its, & 5198. paires de souliers.

:et Echevin étoit chargé de rassembler le contin-
que plusieurs Villes devoient fournir pour faire

le nombre de ces habits exigés ; & ces Villes qui fournirent étoient.

Paris, 2400. habits de bure grise, & 100. autres de serge rouge cramoisi. Meaux, 50. habits. Langres, 100. habits ; & ainsi des autres, comme Reims, Soissons, Melun, Beauvais, Dreux, Amiens, Abbeville, Senlis, Noyon, Troyes, & Compiegne. La Ville de Paris fut même obligée de faire un emprunt à constitution, pour pouvoir fournir son contingent.

Une autre Lettre du Roi écrite à la Ville de Paris en 1647. lui demande en assistance 1600. paires d'habits complets, chacun composé d'un pourpoint long en forme de juste-au-corps de drap de Vire, doublé de Revêche, avec le haut-de-chausses de même, un bonnet, des bas & des souliers, pour être le tout distribué aux Troupes destinées à hiverner sur la Frontiere.

L'*uniforme* dans les Troupes ne fut pas d'abord bien observé. La preuve en est que le Roi en 1638. voulant faire une levée de 3000. hommes de pied, s'adressa à la Ville de Paris, laquelle aussi-tôt manda aux Colonels des Quartiers de faire recherche de ceux qui voudroient s'enrôler, indiquant pour lieux d'enrôlement l'Hôtel-de-Ville, Saint Jacques de l'Hôpital, le Prieuré de Saint Martin des Champs, ausquels lieux se devoient trouver des Commissaires pour recevoir les enrôlemens, & donner à chaque Enrôlé 6. francs d'entrée de Service, & 8. sols à dépenser par jour jusqu'à l'Armée, où ils devoient trouver des armes, & une montre toute prête.

Il falloit donc qu'alors l'*uniforme* des Troupes ne fût pas encore observé avec régularité, puisqu'on ne promet aux Enrôlés que les armes & la paye, & qu'il n'y est point parlé d'habillement.

Aussi dans la levée d'un Régiment qui se fit à Paris devant l'Hôtel de Ville, pour le Maréchal de la Force, il n'est parlé pour ustensile qui se donnera à chaque Soldat, que de corcelet, de bandouliere, de pique, de mousquet & souliers, sans autre habillement, avec 8. sols par jour de paye à chaque Soldat, & le pain, qui devoit être fourni par un Entrepreneur, moyennant 24. deniers par ration.

La police pour la levée de ce Régiment, ainsi que pour d'autres qui se levoient de semblable maniére,

Ti-tôt qu'un Régiment étoit levé, on l'en-
r dans un Fauxbourg jusqu'à ce qu'il fût
r, & pour la facilité de trouver des hom-
obligeoit chaque Corps de Métier de don-
e des Artisans hors de chez les Maîtres,
alloit enlever dans les lieux où ils se reti-
n obligeoit même les Nobles & les Bour-
cuser le nombre de leurs Domestiques, &
oit ceux qu'on jugeoit être superflus.

sous Louis XIV. que les premiers *uniformes*
iers & de toutes les Troupes du Roi ont
é à être portés régulierement. Auparavant
iers n'en avoient pas comme à présent, & les
Cavaliers & Dragons, portoient des habits
entes couleurs.

Officiers par une Ordonnanee de 1737. sont
de porter toûjours l'habit *uniforme* pendant
qu'ils sont au Corps, soit en garnison dans
es, ou en marche, comme le plus décent &
convenable pour les faire connoître & respec-
Soldats.

I FORME des Charretiers des Vivres. Com-
Charretiers & Muletiers des Vivres doivent
uniforme, les Munitionnaires se pourvoient
'entrée de la Campagne d'un nombre suffisant
ots & de bonnets de treillis blanc croisé bor-
un galon de laine bleuë, garnis de boutons de
, dont deux pardevant, & trois à chaque man-
le bonnet à la Dragonne ayant un W sur les
de devant, & une houpe à la pointe. Le dou-
, & la houpe de laine blanche.

OILE, est un assemblage de pieces de toiles,
elquefois de pieces d'étoffes qu'on attache aux
es & aux étais pour prendre le vent, qui doit
ser le Vaisseau.

aque *voile* emprunte son nom du mât où elle est
reillée : ainsi l'on dit, *voile* du grand mât, du
er, de l'artimon, du perroquet, & ainsi du reste.
ez MAST.

OILE, se prend souvent pour le Vaisseau
ne.

OILE quarrée, ou à trait quarré, c'est-à-dire,
est coupée à quatre côtés, comme sont presque
tes celles de l'Océan.

OILE latine, *voile* à tiers point, ou à oreille
Lievre, c'est-à-dire de figure triangulaire, comme

celles d'artimon & des étais, & comme sont presque toutes les *voiles* de la Méditerranée, & particulierement celles des Vaisseaux de bas-bord, qui vont à voiles & à rames.

VOILE de vingt cueillies. *Voyez* CUEILLIES.

Jet de *voiles*, est l'appareil complet de toutes les *voiles* d'un Vaisseau. Faire *voiles*, c'est partir, & mettre à la mer. Se tenir sous *voiles*, c'est quand les *voiles* sont appareillées & déployées. Porter toutes ses *voiles*, c'est les avoir toutes appareillées, & toutes au vent. Ferler les *voiles*, c'est les avoir toutes pliées, & n'en porter aucunes. Forcer de *voiles*, c'est les déployer toutes, & les faire servir. Empeser, ou mouiller la *voile*, c'est jetter de l'eau sur une *voile* qui est un peu usée, dont la toile est si claire par les cueilles du milieu que le vent passe au travers, de sorte qu'étant empesée ou mouillée, son tissu se resserre, & prend mieux le vent. On empese les *voiles*, en jettant de l'eau dessus avec l'écope, qui est une pelle creuse.

Régler ses *voiles*, c'est déterminer s'il faut porter plus ou moins de *voiles*, selon que le vent est plus ou moins forcé. Faire petites *voiles*, serrer de *voiles*, c'est ne porter qu'une partie de ses *voiles*. Donner toute une *voile* au vent, c'est la porter toute, sans la carguer, ou bourser. Vaisseau fin de *voiles*, bon voilier, leger à la *voile*, qui va bien à la *voile*; c'est-à-dire, qui avance beaucoup, & fait bien du sillage. Vaisseau pesant à la *voile*, ou pesant de *voile*, mauvais *voilier*; c'est-à-dire, qui n'avance guéres.

VOILE enverguée, c'est-à-dire appareillée à sa vergue.

VOILE appareillée, c'est-à-dire prête à faire route.

VOILE de rechange, c'est-à-dire réservée, & préparée, pour suppléer à celles qui sont enverguées.

VOILIER, ou TREVIER.

VOILIER: Vaisseau bon *Voilier*, Vaisseau mauvais *Voilier*, c'est-à dire qui est fin, ou qui est pesant de voile. Le meilleur *Voilier* d'une Flotte ne sçauroit faire par jour trois ou quatre lieuës de plus que ce que fera le plus pesant de voiles, supposant que l'Equipage de deux Vaisseaux manœuvre également: car le défaut du mauvais *Voilier* vient de son gabarit, & de sa mauvaise construction.

VOILURE

VOILURE, eſt la maniere de porter les voiles pour prendre le vent. On ne va jamais ſur mer qu'à trois ſortes de *voilures*, à ſçavoir de vent arriere, de vent largue, & de vent de bouline.

VOITURES. *Voyez* EQUIPAGES, & CHARIOTS.

VOLÉE: La *volée* d'une piéce de canon eſt à peu près cette partie qui prend depuis les tourillons juſqu'à la bouche. Une piéce a ſa *volée* & ſa culaſſe, qui eſt autant que ſi l'on diſoit ſa tête & ſa queuë. On dit: Tirer une *volée* de canon, c'eſt un coup de canon.

Tirer à toute *volée*, c'eſt élever la piéce, & la tirer en raſe campagne, ſans lui donner d'objet, ni de but; & l'on meſure cette portée depuis la piéce juſqu'à l'endroit où le boulet a roulé, & s'eſt arrêté.

Le boulet, dit-on, a trois mouvemens dans la ligne qu'il décrit en l'air, laquelle ligne s'appelle parabolique ou courbée; ſçavoir, le violent ou droit, qui eſt en ſortant de la piece; le mixte, qui eſt celui du milieu de ſa portée qui commence à ſe courber; & le naturel ou perpendiculaire, qui eſt à la fin. Le boulet, aprés être tombé, roule encore quelque tems.

VOLET, eſt une petite bouſſole, ou petit compas de route, qui eſt ordinairement à l'uſage des Barques & des Chaloupes.

VOLONTAIRES, ſont des Perſonnes de qualité, qui ſans avoir un Emploi fixe dans les Troupes commandées, ſe jettent dans les occaſions périlleuſes où la gloire ſeule les invite.

VOUTE ou VOUTIS du Vaiſſeau: c'eſt la partie exterieure de l'arcaſſe, conſtruite en *voute*, au-deſſus du gouvernail. Le fronton ou cartouche qui porte les armes du Prince, eſt placé au-deſſus de la *voute*.

VOYAGE de long cours, terme de Marine: c'eſt une Navigation qui paſſe mille ou douze cens lieues, telle que celle de l'Amérique, ou des Indes Orientales, à la différence des petites traverſées.

VOYE d'eau, eſt un paſſage des vagues qui entrent dans le corps du Vaiſſeau, par quelque ouverture ou débris du bordage.

USTENSILE, eſt une fourniture dûë à chaque Soldat par l'Hôte qui le loge. Elle conſiſte au

lit garni de linceuls, au pot, au verre, à l'écuelle, à une place au feu, & à la chandelle de l'Hôte. Quelquefois l'*ustensile* est fournie en argent, & payée par les Habitans des lieux où est la Garnison.

USTENSILE des Magazins. Sous ce mot j'entends tout ce dont on ne peut donner le détail, & qui doit se trouver dans un Magazin d'Artillerie, comme acier, fer, clous, poids, balances, *&c.* C'est à celui qui commande dans le lieu à les faire placer commodément, & dans des lieux où ils puissent se conserver toûjours, pour être en état de servir.

Le Garde-Magazin doit faire provision de noir & d'huile, pour écrire avec un pinceau sur les tonnes, barils, planches, & autres endroits, les noms de chaque chose.

Les *ustensiles* des Magazins des Vivres sont des rateaux, des vans, des pelles de bois, des boisseaux, des sacs, *&c.* qui tous doivent être rangés dans un lieu sec.

WLLANS : M. le Maréchal de Saxe en a levé ces années dernieres un Régiment, avec l'agrément de la Cour.

C'est une Troupe de Cavalerie legere, composée de Polonois & de Tartares, montés sur des chevaux de ces deux Nations. Ils font un Service pareil à celui des Hussards, qu'ils surpassent en bonté, soit par l'armure, soit par la vitesse de leurs chevaux, qui quoique de même taille à peu près, leur sont supérieurs en legereté, & beaucoup plus durs à la fatigue.

Ce Régiment est de 1000. hommes, les Officiers compris, & forme deux sortes de Troupes, sçavoir des *Wllans*, au nombre de 500. Ceux-ci sont armés d'une lance de cinq à six pieds, au bout de laquelle est un petit étendart de taffetas d'un pied & demi en quarré, qui sert à effrayer, par le sifflement qu'il fait en voltigeant, le cheval de celui que le *Wllan* attaque. Sa lance est suspenduë du côté droit à une espece de bandouliere qu'il a autour du corps, & vers le milieu à une courroie qui tient aux sangles du cheval. Il la met en arrêt, en l'appuyant sur la pointe du pied, & porte le coup avec le pied même si adroitement, qu'il manque rarement son Adversaire.

L'habillement est verd & rouge, composé d'une

rte rouge, d'une culotte verte à la Turque, end jusqu'à la cheville du pied, & monte e de la hanche, sur laquelle il porte une ou écharpe. L'habillement de dessus est une e simarre Turque, qui lui tombe au gras de e; il est verd, avec de petits paremens rou-bonnet à la Hussarde verd, & revers rouge, de fourrure. Ses autres armes consistent en e & des pistolets.

500. hommes qui restent sont des Dragons de verd, paremens & revers rouges, bou-nes, armés & montés à peu près comme nos s, mais montés un peu plus bas, & sur des che-us vîtes. Le Roi de Pologne a plusieurs Ré-de *Wllans*. Dans ces Régimens, ces Dra-nt les Valets des *Wllans*, & se nomment s.

façon de se battre des *Wllans* est par petits ns, telle que celle des Hussards, qu'ils déso-ls forment un Escadron avec la même faci-'ils le rompent. Ils affectent souvent de fuir ngager l'Ennemi à se débander, ce qui ne e pas de lui être funeste, parce que quand il rté du gros, le *Wllan* fait volte-face, le joint nent par la vitesse de son cheval, & a l'avan-eul à seul, que l'on a sur lui en Troupe ser-

Dragons se forment & restent en Escadrons nt que les *Wllans* chargent, pour leur faciliter iement derriere eux, s'ils viennent à être poussés, rêter l'Ennemi. Ils sont extrêmement adroits à e des embuscades.

là ce qu'un des Aides de Camp de M. le Maré-Comte de Saxe, m'a fait le plaisir de me commu-des *Wllans*, Troupes qui, avant la présente e, ne nous étoient pas plus connues que les *doures* de la Reine d'Hongrie, espéce de Hussards, l'envie du gain & de s'enrichir fait plutôt mar-que l'amour de la gloire.

Y

YAC, eſt un Bâtiment ponté, qui porte ordinairement un grand mât d'avant, & un bout de beaupré. Il eſt mâté en fourche, & porte une corne comme le Heu, & une voile d'étai. Il tire peu d'eau, & eſt excellent pour courir de petites bordées, & ſert ordinairement à de petites traverſes, & à des promenades.

YEUX de Bœuf : en terme de Marine, on appelle ainſi les poulies qui ſont vers le raccage, contre le milieu d'une vergue, & qui ſervent à manœuvrer l'itaque.

Il y a un *œil de bœuf* au milieu de la vergue de civadiere, quoiqu'il n'y ait point là de raccage, parce que cette vergue ne s'amene point ; mais dans un Combat on la met le long du mât pour un abordage de franc-étable.

YEUX de Pie, ou MAILLES. Ce ſont des trous ou des œillets le long du bas de la voile audeſſus de la ralingue, pour y attacher les bonnettes maillées.



STE HISTORIQUE DES REGIMENS
FANTERIE, CAVALERIE, ET DRAGONS,

c les Noms des Colonels & Mestres de Camp qu'ils ont eus jusqu'à présent.

INFANTERIE.

ICARDIE. Ce Régiment, composé de trois Bataillons, est le premier de tous. Il n'y a que le Régiment des Gardes Françoises & Tes * qui ayent le pas devant lui, quand à l'Ar- ils sont de Service ensemble. *Picardie* fut créé s l'ancien titre de *Vieilles Bandes* par Henri II. commencement de 1558. & a été le premier Ré- nent formé après le Combat de Saint-Quentin en 57. Par un Réglement de Louis XIII. en 1616. il roule point, & commande seul. Il a eu pour Co- nels, *Blaise de Montluc*, Colonel-Genéral, en 58. *Philippe Strozzi*, Seigneur d'Epernay, pre- ier Colonel en 1567. & depuis Colonel-Général 1569. de *Sevillac*, en 1580. du *Hallier*, en 589. depuis Maréchal de *Lhopital* en 1617. le aron de *Saint-Blancart*, frere du Maréchal de *Bi- on*, en 1598. de *Zamet*, en 1616. de *Liancourt*, n 1622. François de *Bethune*, Duc d'*Orval*, en 1625. Louis de *Bethune*, Duc de Charost, en 1633.

* *Aux mots de* GARDES FRANÇOISES & SUISSES *j'ai parlé de ces deux Régimens, & des Colonels qu'ils ont eus jusqu'à présent : j'y renvoie le Lecteur.*

de *Breauté*, en 1638. de *Brichanteau*, Marquis de *Nangis*, en 1640. de la *Viéville*, en 1646. de *Pradel*, en 1648. de *Brichanteau*, Marquis de *Nangis*, en 1653. le Comte de la *Marck*, en 1672. le Marquis de *Bourlemont*, en 1675. le Marquis d'*Harcourt* en 1677. Duc & Maréchal de France en 1703. le Prince d'*Epinoy*, en 1691. de *Rohan-Guemenée*, Prince de Montbazon, en 1702. de *Rohan-Guemenée*, Prince de Montauban son frere, en 1716. M. le Chevalier de *Vassé* en est Colonel, depuis 1734.

L'uniforme de ce Régiment est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, doubles poches en long, boutonnieres en pattes d'oyes, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux, dont un blanc, qui est le Drapeau de la Colonelle, & croix blanche, de même qu'aux huit Drapeaux d'ordonnance tous rouges. Il a de plus Prevôté, ou un grand Etat Major.

II. CHAMPAGNE, composé de trois Bataillons, fut créé sous Henri II. en 1558. Il roule avec Navarre & Piémont, suivant l'Ordonnance de Louis XIV. du 19. Fevrier 1666. & une autre Ordonnance du même Roi du premier Avril 1708. N'ayant pu avoir la liste des Colonels de ce Régiment, je ne connois que M. le Duc de la *Trimouille* mort en 1741. & M. le Marquis de *Bellefonds* qui lui a succédé.

Son uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, poches en long, chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance verts, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major, composé d'un Prévôt, son Lieutenant, un Greffier, cinq Archers, & un Exécuteur de Justice, comme dans Picardie, & dans les autres Régimens où il y a Prévôté, avec un Aumônier, un Maréchal des Logis, & un Chirurgien major.

III. NAVARRE, composé de quatre Bataillons, fut créé sous Henri II. en 1558. Il provient de l'ancienne Légion de Guienne.

Il eut pour premier Colonel le Baron de *Duras*, en 1558. Ensuite il fut employé en Guienne, sous le titre de Bande. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, Gouverneur de Guienne, en forma un Régiment, & y nomma pour Colonel M. de *Tilladet*.

mort d'Antoine Roi de Navarre le 17. No-
1562. aux Andely en Normandie, ce Ré-
ut employé à garder le jeune Roi de Na-
enri son fils, qui, quand il fut déclaré Roi
ce en 1589. l'y amena, & lui promit de s'en
l roule avec Champagne & Piémont, sui-
Ordonnances de Louis XIV. du 19. Fevrier
premier Avril 1708. Depuis M. de *Tilla-*
Régiment a eu pour Colonels: de *Varil-*
n 1589. de la *Limaille*, tué au Siége d'A-
en 1597. de *Boesse*, en 1598. le Baron de
llant, en 1604. le Maréchal de *Themines*,
7. Jacques de *Saulx* de *Tavannes*, tué au
e Montauban, en 1621. le Marquis de *Pal-*
tué au Siége de Saint Antonin, en 1622. le
is de *Tavannes*, en 1626. le Marquis de
Simon, en 1630. le Marquis de *Themines*,
Siége de Mardick, en 1646. Jean d'*Estrées*,
Maréchal de France, en 1646. le Marquis
vardin, en 1663. le Marquis de *Caraman*,
Siége de Nimegue, en 1672. le Marquis
ert, en 1673. le Marquis de la *Vieuville*,
77. le Chevalier de *Souvré*, ci-devant Lieu-
t-Colonel, en 1682. le Duc de la *Roche-Guyon*,
688. le Marquis de *Maulevrier*, en 1696. le
e de la *Baune-Pionzac*, ci-devant Lieutenant-
nel, en 1706. le Marquis de *Gassion*, en 1709.
e Comte de *Mortemart* est Colonel de ce Régi-
t depuis 1742.

on uniforme est habit complet gris-blanc, bou-
de cuivre ronds sur bois, poches en grand
on à neuf boutons chacune, & chapeau bordé
. Ce Régiment a douze Drapeaux. Celui de la
onelle est blanc, & une croix blanche semée de
s de lis d'or, avec cinq Armes de Navarre en or
milieu, & aux quatre branches, ainsi que dans
croix blanches des onze Drapeaux d'ordonnan-
de soie feuilles-mortes. Il a Prevôté, ou un grand
t Major.

V. PIÉMONT. Ce Régiment est composé de
tre Bataillons. Il est fait mention sous le regne
Louis XII. en 1498. des Bandes noires de Pié-
ont, appellées communément la *Grande Verge*.
mme les Souverains alors n'avoient point de Trou-
s réglées en tems de paix, & qu'ils en avoient en
ns de guerre, ces mêmes Bandes noires furent sur

ce pied jusqu'en 1515. que François I. les prit à sa solde, suivant l'accord fait par le Duc de Gueldre, qui marcha avec elle la même année en Piémont, & elles ont toûjours été à la solde des Rois de France, tant qu'elles ont servi de-là les Monts pendant les Guerres d'Italie, dont nos Rois étoient Souverains d'une bonne partie.

En 1521. le Comte de *Saint-Paul*, à la tête des Bandes Noires, prit d'assaut la Ville d'Hesdin. En 1528. M. de Lautrec, Général de l'Armée d'Italie, envoya les Bandes Noires commandées par *Baillon*, devant Melfe, lors du Siége de Naples. En 1542. Charles de *Cossé*, Seigneur de *Brissac*, étoit Colonel des vieilles Bandes Noires. On ne sçait pas les noms des Colonels qui l'ont précédé. L'origine du Régiment de Piémont se perd dans l'Histoire des Bandes Noires, qui étoit son ancien nom. Henri II. allant en personne en 1552. secourir les Electeurs contre l'Empereur, avoit dans son Armée vingt Enseignes ou Drapeaux, qui ont toûjours été noirs, des vieilles Bandes de Piémont, & le même Roi les mit en Régiment sous le nom de Piémont, à leur retour en-deça des Monts, lorsqu'il forma le Régiment de Picardie, en 1558.

Depuis Charles de *Cossé*, Seigneur de *Brissac*, ce Régiment a eu pour Colonels : le jeune Comte de *Brissac* qui lui succéda, & qui fut tué en 1569. à l'attaque de Mucidon ; la *Riviere* de *Petayllé*, tué au Siége de Brouage ; *Honoux*, tué à la défense de Poitiers ; *Dentefort* ; d'*Esgueries*, en 1572. le Duc d'*Epernon*, en 1598. de *Lioux*, en 1604. de *Vaucelles*, en 1606. le Comte de *Nanteuil*, depuis Maréchal de *Schomberg*, en 1610. *Richelieu*, en 1611. *Fontenai-Mareuil*, en 1617. le Comte de *Clermont-Tonnerre*, en 1637. de *Senecé*, en 1641. tué à la Bataille de Sedan ; d'*Andelot*, fils du Maréchal de Chatillon ; de *Pauliac* ; de *Vassé* ; de *Saveuse*, en 1654. tué près de Maubeuge ; de *Chavigny-Bouthillier*, en 1659. de *Chavigny-Bouthillier*, en 1663. la *Meilleraye*, en 1667. de la *Macline*, en 1675. le Marquis de *Rebé*, en 1680. tué à Nerwinde, en 1693. le Comte de *Lux*, depuis Duc de *Chatillon*, en 1693. le Chevalier de *Luxembourg*, aujourd'hui Maréchal de *Montmorency*, en 1700. le Marquis de *Fervaques*, en 1704. le Duc de *Louvigny*, depuis Duc de *Grammont*, en 1711. mort Colonel des

Françoises, en 1741. le Marquis de Fer- après le Duc de *Grammont*, reprit le Ré- 1716. le Comte de *Maulevrier*, en 1719. omte de la *Massais* en est Colonel depuis

giment roule avec Champagne & Navarre, les Ordonnances de Louis XIV du 19. Fe- 66. & du premier Avril 1708. Son uniforme habit gris-blanc, poches en pattes, demi-, paremens noirs, boutons de cuivre, cha- ordé d'or. Les Officiers & Sergens portent emens de velours noir. Il y a douze Dra- Celui de la Colonelle est blanc, & les onze nnance tous noirs, & croix blanches. Il a té, ou grand Etat Major.

NORMANDIE. Ce Régiment est de qua- taillons, & fut levé en Normandie sous Louis en 1616. par le Maréchal d'*Ancre*, & mis au du cinquiéme des six vieux Corps en 1727. la protection du Connétable de Luynes. Son rme est un habit-complet gris-blanc, boutons in plats, & chapeau bordé d'argent. Les Offi- ont pris les paremens de velours noir en 1738. Régiment a douze Drapeaux Celui de la Colo- est blanc, les onze d'ordonnance sont jaunes, roix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Ma- M. le Marquis de *Taleyran* en est Colonel de- s 1737.

VI. LA MARINE. Ce Régiment fut formé le Cardinal de Richelieu des restes des Compa- ies franches de la Marine sous Louis XIII. en 27. Il a eu rang de sixieme des six vieux Corps 1635. par la faveur du Cardinal de *Mazarin*, qui étoit Mestre de Camp. M. le Marquis d'*Aubigny* est Colonel depuis 1737.

L'uniforme de ce Régiment est habit complet, gris- lanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé 'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens e velours & de panne noirs de tout tems. Il est com- osé de quatre Bataillons.

VII. BOURBONNOIS. Ce Régiment est composé de trois Bataillons. Il fut créé & formé des anciennes Bandes de Montferrat en 1584. sous Hen- ri III. au nom de M. de *Nerestang*, premier Colo- nel. Puis a été *Nerestang*, de la même famille, sous Henri IV. en 1595. *Chappes*, sous Louis XIII. en

1611. Ensuite *Silly*, *Castelnau*, & *Refuge*. Il a eu le nom de la Province de *Bourbonnois*, sous Louis XIV. en 1672. Il roule avec *Rohan* & *Auvergne*, suivant l'Ordonnance du feu Roi du 28. Fevrier 1666. Il a aujourd'hui pour Colonel M. de la *Motte* Brigadier, qui a succedé à M. le Duc de l'*Espare*.

L'uniforme est habit complet gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance bleus & violets par opposition, & croix blanche. Il a Prevôté, ou Etat Major.

VIII. ROHAN. Ce Régiment qui est de trois Bataillons, portoit à sa création le nom de *Baligny* son premier Colonel, sous Henri IV. en 1595. Ensuite quatre Marquis de *Rambures*, freres ou cousins, en ont été Colonels. Deux Comtes de *Feuquieres* l'ont été jusqu'en 1697. Ensuite M. le Marquis de *Leuville* jusqu'en 1718. M. le Duc de *Richelieu* jusqu'en 1738. C'est aujourd'hui M. le Duc de *Rohan*. Ce Regiment a toujours porté le nom de son Colonel. Il roule avec *Bourbonnois* & *Auvergne*, suivant l'Ordonnance du 28. Fevrier 1666. L'uniforme est un habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il y a neuf Drapeaux; celui de la Colonelle est blanc. Les huit d'Ordonnance, jaunes & violets, par opposition. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

IX. AUVERGNE. Ce Regiment est de deux Bataillons. Il fut créé sous Henri IV. en 1606. Il s'appella du *Bourg*, du nom de son premier Colonel; ensuite l'*Epinasse* en 1610. sous Louis XIII. Il eut le nom de la Province d'*Auvergne*, avec le Drapeau blanc en 1635. Il roule avec *Bourbonnois* & *Rohan*, suivant l'Ordonnance du 28. Fevrier 1666. M. le Marquis de *Clermont* en étoit Colonel en 1740. C'est aujourd'hui M. le Duc de *Duras*. L'uniforme est un habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Il a six Drapeaux, dont un blanc, qui est celui de la Colonelle. Les cinq d'ordonnance, violets & noirs, par opposition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

X. MONACO. Ce Regiment qui est de trois Bataillons, a été créé sous Henri IV. en 1609. & s'appelloit *Rozan* du nom de son premier Colonel, Il a été l'*Esdiguieres*, ensuite *Sault* & *Tessé*. Sous

Louis XIII. en 1615. il a eu l'Etat-Major, & a toûjours porté le nom de son Colonel. Ci-devant il étoit *Tallard*. Depuis 1739. il a pour Colonel M. le Prince de *Monaco*. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance sont aurores & violets par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il a Prevôté, ou Etat Major.

XI. BOUJOLS. Ce Regiment est composé de trois Bataillons. Il a eu pour premier Colonel en 1610. sous Henri IV. *Vaubecourt* le pere, ensuite *Vaubecourt* le fils. Les autres Colonels ont été d'*Espagny*, *Bandeville*, *Vaubecourt* petit-fils, *Nettancourt*, *Mailly*, *Beuil*, *Brosse*, *Boufiers*, *Remiencourt*, ci-devant Prince de *Pons*, auquel a succédé M. *Gaston* de Lorraine, Comte de *Marsan*, en 1735. C'est aujourd'hui M. le Duc de *Boujols*. L'uniforme est habit complet gris blanc, poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc : les huit d'ordonnance sont rouges & violets par opposition, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major.

XII. DU ROI. Ce Regiment qui est de quatre Bataillons, est le sixiéme des Petits vieux Corps, parce que *Saint-Vallier*, à présent *Artois*, lui céda son rang lors de sa création en 1662. C'est le premier qui ait eu des Grenadiers en 1667. Il a été mis en quatre Bataillons en 1691 & n'a point d'autre Inspecteur que le Roi, ou son Colonel-Lieutenant. M. le Marquis d'*Angeau* en a été le premier Colonel-Lieutenant en 1662. Messire *René de Becdelievre*, Chevalier, Marquis de *Saint-George*, Brigadier des Armées du Roi, tué à la Bataille de Saint-Denis près Mons, le 14. Août 1678. a été un des premiers Colonels-Lieutenant de ce Régiment. M. le Duc de *Biron* l'est depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, doublure, veste, culote & bas bleus, boutons de cuivre, gances de laine aurore de trois en trois, sur l'habit & la veste jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'or. Il a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle est croix blanche semée de fleurs de lis d'or. Les onze Drapeaux d'ordonnance sont rouges & verts par opposition, & croix blanches, aussi semées de fleurs de lis d'or. Il a Prevôté ou grand Etat-Major, & de plus à sa suite un Aumônier, un Maréchal des Logis, un Maître de Mathématiques, un Maître

de Dessein, un Maître d'Armes, un Chirurgien Major, entretenus & payés par le Roi.

XIII. ROYAL. Ce Régiment étoit au Service de Louis XIII. en 1615. avant celui de l'*Altesse*, qui étoit au Service de *Gaston* Duc d'Orléans, en 1622. Il fut incorporé dans celui de *Royal*, & il en forma le second Bataillon. Il a eu pour Colonels Messieurs le Duc d'*Arpajon* & le Marquis de *Pierrefite*, qui l'ont commandé ensemble. Il avoit alors deux Drapeaux blancs. Quand un de ses Colonels a quitté, il n'a plus eu qu'un Drapeau blanc. Ce Régiment a eu la place du Régiment du Roi, qui en premier lieu avoit celle du Régiment de Lorraine. *Royal* est aujourd'hui de trois Bataillons. Le Roi en est Colonel, & M. le Marquis de *Courtenvaux-Montmirel*, Colonel-Lieutenant depuis le mois de Mars 1740. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens, veste & culote bleus, boutons d'étain plats, deux poches en long à cinq boutons, collet bleu, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc; les huit d'ordonnance violets & feuilles mortes par opposition, & croix blanches aussi semées de fleurs de lis d'or.

XIV. ROYAL-POITOU. Ce Régiment qui s'est signalé en 1744. au passage des Alpes en différentes occasions, a obtenu du Roi le titre de *Royal-Poitou*. Il fut créé en 1616. au nom du Vicomte d'*Hostel*, qui fut son premier Colonel. Il étoit lors de sa création de six Compagnies à 100. hommes chacune. M. du *Plessis-Praslin*, de la même famille, en a été Colonel en 1660. Sous Louis XIV. en 1682. il a eu le nom de la Province de Poitou. M. le Comte de *Bonneval* en est Colonel depuis 1723. Il est de trois Bataillons. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance bleus & rouges par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XV. LYONNOIS. Ce Régiment, qui est de trois Bataillons, fut créé par Louis XIV. en 1660. au nom de la Province dont il porte le nom. La Maison de *Villeroy* y a jusqu'en 1734. toûjours fourni un Colonel. C'est le seul Régiment de Province dont les Tambours portent la livrée du Colonel, au lieu de celle du Roi. M. de *Scepeaux*, Marquis de Beaupreau, en est Colonel depuis 1734. Il a neuf Drapeaux: celui de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance bleus & noirs par opposition, & croix

blanches. Il a grand Etat-Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

XVI. DAUPHIN. Ce Regiment qui est de de deux Bataillons, fut créé par Louis XIV. en 1667. pour Monseigneur le premier Dauphin. Il a eu le rang du Regiment de *Linieres*, qui avoit été auparavant *Estrades*. M. le Marquis de *Beringhen* en a eté le premier Colonel Lieutenant en 1667. Monseigneur le Dauphin, depuis sa naissance en 1729. en est Colonel, & M. le Comte de *Maillebois* en est Colonel Lieutenant. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance, ondés de rouge, de bleu & de jaune, aux Armes de M. le Dauphin, bordés de blanc & de jaune, en croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

XVII. GONDRIN. Ce Regiment qui est de deux Bataillons a été levé en 1610. sous Henri IV. par *Castel Bayar*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Montausier*, *Crussol*, d'*Antin*, *Gondrin* en 1702. en 1704. la *Gervaisée*. M. le Duc d'*Antin* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, ses cinq d'ordonnance aurores, & verts par opposition, & croix blanches.

XVIII. TOURAINE. Ce Regiment qui est de trois Bataillons, fut levé sous Louis XIII. par *Timoleon de Congressans*, Baron du Plessis-Joigny, en 1625. Il fut reformé en 1626. & formé de nouveau par le même premier Colonel, & les dix mêmes Capitaines en 1627. Le Baron de *S. Offange*, premier Capitaine, lors de sa création en 1625. en fut Mestre-de-Camp en 1634. tué en 1635. dans la Valteline M. de la *Freseliere* le remplaça. Celui-ci le fut par M. d'*Amboise* en 1639. M. de *Carcado* lui succéda en 1650. sous Louis XIV. Il a été *Chambellan* en 1654. *Montaigu* & la *Freseliere* freres, jusqu'en 1657. que ce Regiment a pris le nom de la Province de Touraine. M. le Prince de *Tyngry*, qui a succedé à M. le Duc de *Luxembourg* en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'etain, poches en long, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la

Colonelle eſt blanc : les huit d'ordonnance aurores, verts, bleus & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

XIX. ANJOU. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1604. ſous Henri IV. par M. de *Nemond*, Gentilhomme Lorrain. Il a été *Duras*. Louis XIV. le donna à M. le Comte de *Roſan*, troiſiéme frere de M. de *Duras*. Il fut tué en Candie à la tête de ce Regiment en 1669. Louis XIV. le donna enſuite à Philippe de France, Duc d'Anjou, & pour en former le Regiment d'Anjou, il détacha dix Compagnies des anciens Regimens qui furent incorporées dans celui de *Roſan*. Le Roi en eſt Colonel. M. de *Rochechouard Fodoas*, Colonel Lieutenant a ſuccédé à M. le Marquis d'*Armentieres*. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc : les cinq d'ordonnance ſont à deux quarrés, ondés aurore & rouges, & deux autres rouges & bleus, bordure à carreaux rouges, bleus & aurores, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt gris-blanc ; paremens bleus, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

XX. EU. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé ſous Henri IV. en 1604. par M. de *Lemond*, Gentilhomme Lorrain. Sous Louis XIII. en 1633. il a été *Turenne*. Du *Maine* ſous Louis XIV. Depuis 1675. juſqu'en 1636. M. le Comte d'*Eu* Lieutenant Général en eſt aujourd'hui Colonel, & M. le Marquis de *Chambonas* Colonel Lieutenant. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance ſont jaunes & rouges, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds à trois ſur la manche & trois ſur la poche, paremens bleus, poches en travers, & chapeau bordé d'or.

XXI. COURTINES. Le Prince de *Phalsbourg*, premier Colonel de ce Regiment qui eſt de trois Bataillons, l'emmena en France ſous Henri IV. en 1596. Il avoit la paye etrangere, & paremens verts, qu'il a gardés juſqu'en 1687. Sous Louis XIV. il a été long-tems *Nettancourt*, enſuite *Dampierre*, pere & fils en ont été Colonels. Il eſt devenu *Humieres*, enſuite *Charoſt*. Depuis 1712. juſqu'en 1734. il a eté *Saillans-d'Eſtaing*. M. le Comte de *Noailles* en a été Colonel depuis 1734. juſqu'en

1744. que M. de *Courtines* lui a succedé. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, poches en écusson à 7. boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance tous verts, avec une lozange blanche dans chaque quarré, & croix blanches.

XXII. MONTMORIN. Quand ce Regiment qui est de deux Bataillons, fut créé, il étoit Liégeois. M. de la *Bloquerie* en 1640. sous Louis XIII. en fut le premier Colonel. Les autres Colonels ont été Messieurs de *Gramont*, *Louvigny*, *Guiche*, *Coaquin*, *Tourville*, *Meuse* pere en 1705. *Choiseul-Meuse*, fils en 1734. & depuis 1738. M. le Marquis de *Montmorin*. L'uniforme est un habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, poches en long, ouvertes de deux pattes à chaque côté, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance verts & violets, par opposition & croix blanches.

XXIII. BRANCAS. Henri IV. crea ce Régiment, qui est de deux Bataillons, des Bandes du Perche, au château des Marches en Savoye, au nom de *Graville*, premier Colonel en 1595. Il fut *Grancey* en 1599. jusqu'en 1707, qu'il se nomma la *Chenelay*, puis *Souvré* en 1730. La famille de *Grancey*, qui est éteinte, a gardé ce Régiment cent huit ans, de pere en fils, dont deux ont été Maréchaux de France. M. le Duc de l'*Auraguais* qui en est aujourd'hui Colonel, a succédé à M. le Marquis de *Souvré*, Maréchal de Camp. L'uniforme est habit gris blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à queuë, poches en travers, façonnées & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les cinq d'ordonnance noirs & rouges, par opposition & croix blanches.

XXIV. LA REINE. Louis XIV. donna le nom de la *Reine* au Régiment d'*Uxelles*, qui avoit été créé en 1635. sous Louis XIII. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, a eu pour premier Colonel M. de *Rubempré*. Six Compagnies du Regiment de Limosin & autant de celui de Mazarin y furent incorporées en 1661. La Reine en est Colonel depuis 1725. M. le Chevalier de *Tessé* en est Colonel-Lieutenant. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance verts & noirs, par opposition, les croix blan-

ches, semées de fleurs de lys d'or, avec quatre couronnes au milieu. Il a Prévoté ou grand Etat Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, façonnés, & chapeau bordé d'argent.

XXV. LIMOSIN. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, porta à sa création en 1622. sous Louis XIII. le nom de son premier Colonel qui étoit *Calvisson*. Il le donna à M. de *Monpezat* son neveu, qui le remit à son fils, tué au siége de Luxembourg. M. le Marquis de *Bouligneux* en fut Colonel & sous lui en 1684, il prit le nom de *Limosin*. Il fut donné ensuite à M. le Marquis de *Givry*; & en 1706. M. de *Philippes* en fut Colonel jusqu'en 1734. que M. le Duc de *Nivernois* en est Colonel. L'uniforme est gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre doubles & plats. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance verts, rouges & aurores dans chaque quarré, par opposition, & croix blanches.

XXVI. ROYAL DES VAISSEAUX. Louis XIV. a donné à ce Régiment qui est de trois Bataillons, le nom de *Royal des Vaisseaux* & s'en fit Colonel. Il fut créé en 1635. sous Louis XIII. & s'appelloit *Foix*. Il porta le nom du Duc de *Candale*, qui en fut Colonel depuis 1649. jusqu'en 1659. sous ce Colonel, il fut augmenté de plusieurs Compagnies. Il s'appella ensuite *Vaisseau Mazarin*, du nom du Cardinal, qui s'en fit Colonel. Après la mort de ce Ministre, arrivée en 1661. il s'appella *Vaisseau Provence*. M le *Bret* en a été le premier Colonel Lieutenant en 1659. ensuite le Marquis de *Candeleux*, tué au siége d'Oberkric. M. le Comte de *Mailly*, le Marquis de *Nevet*, le Marquis d'*Entragues*, tué à Cremone en 1702. le Marquis de *Montendre*, tué à la bataille de Luzara en 1702. le Marquis de *Guerchy*, *Colande*, & le Chevalier de *Marcieu*, ont été Colonels Lieutenans de ce Régiment, & M. le Comte de *Guerchi* l'est depuis 1734. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance jaunes, verts, rouges & noirs, par opposition, des croix blanches, semées de fleurs de lys d'or & un Vaisseau en or, au milieu de chaque croix. L'uniforme est gris blanc, paremens bleus de roi, poches en long, veste rouge, boutons de cuivre plats à queuë, & chapeau bordé d'or.

XXVII.

XXVII. ORLEANS. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, fut créé sous la minorité de Louis XIV. en 1645. pour Monsieur, Duc d'Orléans, frere unique du Roi. Il s'appella alors *Anjou*, & M. le Marquis d'*Annesy* en fut premier Colonel Lieutenant, ensuite M. le Marquis d'*Aubijoux*, M. le Comte de *Bailleul* jusqu'en 1697. M. le Marquis de *Brancas* en 1697. M. le Marquis de *Villemeneux* en 1706. le Marquis de *Juigné* en 1722. tué à la bataille de Guastalla le 19. Septembre 1734. M. le Comte de *Clermont Gallerande* en 1734. M. le Comte de *Boudeilles* en est aujourd'hui Colonel Lieutenant, & M. le Duc d'Orleans, Colonel depuis 1723. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, quatre sur chaque manche, quatre sur chaque poche & chapeau bordé d'un large galon d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les 5. d'ordonnance bleus & feuilles mortes par opposition & croix blanches, il a Prevôté ou grand Etat Major.

XXVIII. LA COURONNE. Ce Régiment qui est de trois Bataillons, fut créé par Marie-Anne d'Autriche en 1643. sous la minorité de Louis XIV. elle lui donna le nom d'*Artois*. M. le Duc de *Vitri* en fut le premier Colonel jusqu'en 1666. ensuite le Marquis de *Genlis*. Au siége de Mastrick en 1673. le Roi content de ses services, l'honora du titre de la *Couronne*. Messieurs de *Genlis*, quatre freres en ont été successivement Colonels Lieutenans, jusqu'en 1693. Le Marquis de *Saint-André* l'a été jusqu'en 1698. le Marquis de *Polastron*, tué à Almanza jusqu'en 1707. le Chevalier de *Tessé* jusqu'en 1712. le Comte de *Polastron* jusqu'en 1734. le Duc de *Charot*, tué en 1735. près de Treves, & M. le Duc d'*Havré* l'est depuis 1735. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance bleus, avec la couronne de France en or, au milieu de chaque croix blanche. Il a Prevôté ou grand Etat Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain tournés, & chapeau bordé d'argent.

XXIX. BRETAGNE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1644. sous la minorité de Louis XIV. M. de *Castelneau* en fut le premier Colonel, ensuite M. le Maréchal d'*Hocquincourt*. Il a eu le nom de la Province de Bretagne en 1658. M.

le Marquis de *Crillon* en est Colonel depuis 1738. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, avec les armes de Bretagne en or, & cette devise, *Potius mori, quàm vinci.* Les deux d'ordonnance sont aurores & noirs par opposition, & croix blanches, semées d'hermines noires. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort larges & tournés, poches en long, manches en botte, & chapeau bordé d'or.

XXX. GARDES LORRAINES. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été formé par une ordonnance de Louis XV. le 6. Avril 1740. Il est sur le pied François & à la solde de Sa Majesté, & sert à la Garde ordinaire du Roi de Pologne & sous ses Ordres, au lieu de trois Compagnies de bas Officiers qui avoient été détachées de l'Hôtel Royal des Invalides. Ce Régiment a eu pour premier Colonel M. le Prince de *Beauveau.* L'uniforme est habit jaune; comme le reste de la Maison du Roi de Pologne. Il a deux Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc & croix blanche. L'autre d'ordonnance est dans la Compagnie du Colonel en second. Il a Prevôté ou grand Etat Major, composé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumonier, d'un Chirurgien Major, d'un Prevôt, d'un Greffier, de cinq Archers & d'un Executeur de justice.

XXXI. PERCHE. Le Prince Thomas de Savoye, créa en Piémont ce Régiment qui est d'un Bataillon, pour le Prince de *Carignan* son fils. Il le forma de ses Gardes en 1643. & lui donna le nom de *Carignan.* Il servit en Piémont & dans l'Armée du Prince Thomas en 1645. à la bataille de Mora & au siége de Vigevano : le Baron de Laval d'Issere y fut tué. En 1649. ou environ, ce Régiment passa en France; il y servit en 1653. il reservit en Italie jusqu'à la paix des Pyrenées en 1659. Le Prince de *Carignan* le ramena en France, & le Duc de Savoye en fit présent à Louis XIV, qui le conserva à la paix, sur le pied de Régiment étranger. En 1666. il passa en Canada, avec le Régiment de *Balthazar*, Suisse. M. de *Balthazar* y passa & y mourut. M. de *Salliere*, Capitaine de ce Régiment en fut Colonel, & s'appella *Salliere.* Pour M. le Prince de Carignan, il ne passa point en Canada. Ces deux Régimens y resterent cinq ou six ans, au bout desquels ils revinrent en France avec les Drapeaux, les Officiers & les deux Compagnies Colonelles seulement, composées

de soixante hommes chacune. Le reste des Soldats de ce Régiment eurent ordre de rester & de s'établir dans le Canada. Le Régiment de *Carignan* avoit le rang bien avant celui de Baltazar, depuis *Salliere*. Il fut rétabli en 1671. mais à 16. Compagnies sur le pied François. Pour celui de *Salliere*, il ne fut point rétabli, mais sa Compagnie Colonelle fut incorporée avec son Drapeau blanc à la suite de la Colonelle de Carignan. M. le Comte de *Soissons*, fils du Prince de Carignan, eut ce Régiment appellé Soissons. Il le vendit en 1691. au Marquis de *Lignerac*.

Ce fut dans ce tems que le Roi lui donna le nom de la Province du *Perche*. M. de *Cotteron*, tué devant Turin en 1705. en fut Colonel en 1704. M. de *Ceberet*, Colonel de Poitou, eut ce Régiment trois mois après. M. le Marquis de *Rieux* en fut Colonel en 1718. jusqu'en 1738. M. le Marquis de Livry l'est aujourd'hui. Le Drapeau blanc de *Saliere* a resté au Régiment de Perche jusqu'en 1720. Il fut suprimé, & la Compagnie mise sur le pied ordinaire des Compagnies, suivant le rang de son Capitaine. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & bleus, par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, poches en long, & chapeau bordé d'argent.

XXXII. ARTOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1610. sous Henri IV. & eut pour premier Colonel *Beaumont-Saint-Vallier*. Il se trouva à l'expédition de Candie en 1670. Il y changea de rang sous Louis XIV. & prit celui du Régiment *Royal*. Il a eu le nom de la Province d'*Artois* en 1673. Il a eu en 1734. M. le Duc de *Lauragais* pour Colonel. M. le Marquis de *Salles* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, manches en bottes, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, par opposition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XXXIII. AUBETERRE. Ce Régiment est d'un Bataillon. Le Maréchal *Gassion* sous Louis XIII. en 1634. emmena en France un Régiment Suedois, composé de six Compagnies d'Infanterie, qui fut augmenté de six autres levées dans le Pays de Lié-

ge. Il en fut Colonel jusqu'en 1647. qu'il fut tué au siége de Lens. Louis XIV. donna ce Régiment à M. de *Palluau Clerambaut*. Il a été *Sourches*, *Harcourt*, d'*Humieres*, la *Chatre*, *S. Sulpice* (les deux freres en ont été Colonels) *Lanois*, *Louvigny* en 1702. *Rochechoüard* en 1734. M. le Chevalier d'*Aubeterre* en est Colonel depuis 1743. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont verts par opposition & croix blanches. L'uniforme est gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, chapeau bordé d'argent.

XXXIV. D'ESTAINVILLE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé par Louis XIV. en 1651. il étoit *Vendôme*, ensuite *Berry*, *Barrois*, est redevenu *Vendôme*. Après d'*Auroy* & M. d'*Estainville* en est aujourd'hui Colonel. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance feuilles mortes, verts, bleus & violets, par opposition & croix blanches. L'uniforme en est gris blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats & chapeau bordé d'argent.

XXXV. LA SARRE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé sous Louis XIV. en 1651. M. de la *Ferté Senneterre* en a été le premier Colonel. Il a eu le nom de la *Sarre* en 1685. M. d'Audibert de *la Sarre* en est Colonel depuis 1734. Il porte habit gris blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux autres rouges & noirs, par opposition, & croix blanches.

XXXVI. LA FERE. Ce Régiment créé en 1651. sous Louis XIV. & qui est d'un Bataillon étoit au Cardinal de Mazarin. Il a été en pied en 1657. M. le Marquis de *Bouzols* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont rouges, bleus & violets, par opposition & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XXXVII. ALSACE. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, fut créé sous Louis XIII. en 1635. au nom de la Province d'*Alsace*. En 1661. il étoit de 20. Compagnies. Il est sur le pied de Régiment étranger. M. le Comte de *Nassau* en a été premier Colonel. M. le Prince *Frederic des deux Ponts* en est au-

jourd'hui Colonel. L'uniforme est habit bleu, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'un large galon d'argent. Il a 24. Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc, les 23. d'ordonnance sont verts & bruns, par opposition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major, un Tambour Major, un Auditeur, un Prevôt, un Greffier, deux Archers, un Executeur de Justice.

XXXVIII. ROYAL-ROUSILLON. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé sous Louis XIV. en 1655. & s'appelloit *Catalan-Mazarin*. Il étoit alors composé de 300. hommes. Il a eu aprés la mort du Cardinal Mazarin le nom de la Province de Rousillon. Ceux qui l'ont commandé, sont le Marquis de *Ximenes* en 1672. son fils aîné en 1701. tué au combat d'Oudenarde en 1708. le Marquis de *Ximenes* son frere, qui l'a eu jusqu'en 1729. le Comte, depuis Duc de *Biron*. Le Marquis d'Haussonville en est Colonel Lieutenant depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Il a Prevôté ou grand Etat Major. Le Drapeau de la Colonelle est blanc & croix blanche, semée de fleurs de lys d'or, ainsi que les deux d'ordonnance qui sont bleus, rouges, verts, & feuilles mortes, par opposition.

XXXIX. CONDÉ. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, fut créé en 1661. sous Louis XIV. pour la Maison de *Bourbon-Condé*. Il n'étoit alors que de sept Compagnies. M. de *S. Nimant* en a été le premier Colonel Lieutenant. M. Le Marquis de la *Tournelle* l'a été en 1740. M. de *Sabran* l'est aujourd'hui, & M. le Prince de *Condé*, Colonel. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance bleus & ventre de biche, par opposition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or.

XL. BOURBON. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, eut à sa création sous Louis XIV. en 1667. le nom d'*Enguien*. Le Marquis de *Thermes* en fut le premier Colonel Lieutenant. Il a eu ensuite le nom de la Maison Royale de *Bourbon*. M. le Comte de *Charolois* en est Colonel depuis 1710. M. le Vicomte de la *Tour Dupin*, Colonel Lieutenant depuis

1740. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance bleus, rouges, feuilles mortes & noirs par opposition. Il a Prevôté, ou grand Etat Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, unis, doubles poches en long, à neuf boutons, & chapeau bordé d'argent.

XLI. BEAUVOISIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut levé en 1667. sous Louis XIV. par le Comte de *Sainte Maure*, au nom de la Province de Beauvoisis. Il en fut premier Colonel. M. le Comte de la *Vauguion* l'est depuis 1732. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & aurores, par opposition & croix blanches. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons d'étain plats, doubles poches en long, six boutons à chaque patte, & chapeau bordé d'argent.

XLII. ROUERGUE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1667. pour le Comte de *Montperoux*, qui en fut le premier Colonel. En 1671. il eut le nom de la Province de Rouergue. Les Colonels ont été le Comte de *Malause-Bourbon*, le Marquis de *Cavillac*, de *Rigaulet*, le Comte de *Guitaut*, le Marquis de *Montrevel* son frere, jusqu'en 1735. Le Marquis de *Berville*, fils en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, colet rouge, paremens rouges, manches en botte, poches en travers, boutons de cuivre tournés, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts : une lozange rouge, au milieu des quarrés, & croix blanches.

XLIII. BOURGOGNE. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, a été créé au nom de la Province de Bourgogne, par Louis XIV. en 1668 Le Comte de *Roussillon* en a été le premier Colonel. Le Marquis de *Chamilly* en 1669. depuis Maréchal de France. Le Comte de *Chamilly* en 1678. Le Marquis de *Dreux* en 1698. Le Marquis de *Soyacour* en 1704. Le Marquis de *Feuquieres* en 1724. Le Marquis d'*Herouville* en 1728. Le Comte d'*Herouville* de *Claye* son fils, l'est aujourd'hui. Ce Régiment fait prisonnier de guerre à Egra en 1743. n'étoit que d'un Bataillon. Le Roi en 1744. a permis qu'on en levât un second. Le Drapeau de la Colonelle est blanc,

femé de fleurs de lys d'or, & croix de Bourgogne blanches. Les cinq d'ordonnance sont blancs, femés de fleurs de lys d'or, & croix de Bourgogne en travers. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, façonnés sur bois, poches en travers & chapeau bordé d'or.

XLIV. ROYAL MARINE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1669. & formé des Compagnies franches de la Marine. Il fut destiné à servir sur mer. En conséquence ses Capitaines pouvoient quitter leurs Compagnies, pour servir en qualité de Lieutenans de Vaisseaux. Ce que plusieurs firent. Ce Régiment a aussi servi par détachement sur les Vaisseaux. Depuis il a été fixé à servir sur terre. M. le Marquis de *Lavardin* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Lorge* en est Colonel Lieutenant depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain, & chapeau bordé d'argent Le Drapeau de la Colonelle est blanc, croix blanches & femées de fleurs de lys d'or, les deux d'ordonnance sont bleus & aurores, & croix blanches, femées de fleurs de lys d'or.

XLV. VERMANDOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1670. sous Louis XIV. Il le nomma l'*Amiral*, pour servir sur mer. M. le Chevalier de *Tessé* en étoit Colonel en 1740. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance, jaunes, rouges, verts & violets, par opposition. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XLVI. SAXE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut levé en 1670. sous Louis XIV. *Ferdinand de Furstemberg* en fut le premier Colonel Allemand. Le Cardinal le donna au Roi, lorsqu'il vint en France. Il a été *Spare*, *Greder*, Allemans, M. le Maréchal de Saxe en est Colonel depuis 1720. L'uniforme est habit & petit colet bleu, doublure, paremens, veste & culotte jaunes, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Il a seize Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc, femé de fleurs de lys d'or, avec un soleil éclairant un monde, & ces mots: *Nec pluribus impar.* Les 15. d'ordonnance sont bleus. Ils ont trois fleurs de lys d'or, couronnées, deux palmes d'or au milieu de chacun; une petite bordure blanche, une grande par carreaux verts, blancs

& rouges autour. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XLVII. ROYAL-ARTILLERIE. Louis XIV. pour la garde de l'Artillerie créa ce Régiment sous le nom de *Fusiliers*, en 1670. Il lui donna le titre de *Royal-Artillerie* en 1673. M. le Duc du *Maine*, premier Lieutenant-Général, en a été le premier Colonel-Lieutenant, commandant en chef depuis 1670. jusqu'en 1736. Le Roi en est Colonel, & M. le Comte d'*Eu*, Lieutenant-Général, Colonel-Lieutenant, commandant en chef.

L'uniforme est habit bleu, doublure, paremens, veste, culotte & bas rouges, manches en bottes, poches en travers, boutons de cuivre ronds dorés, chapeau bordé d'or, & cocarde noire Ce Régiment est de cinq Bataillons, de huit Compagnies chacun. Il y a cinq Lieutenans-Colonels, cinq Aides-Majors, quarante Capitaines, quarante Capitaines en second, quarante premiers Lieutenans, quarante Lieutenans en second, & quatre-vingt Soulieutenans.

Les Compagnies, suivant l'Ordonnance du Roi de 1737. sont de soixante-dix hommes, dont il y a deux Cadets, quatre Sergens, quatre Caporaux, quatre Anspessades, dix huit Sapeurs, autant de Canoniers & de Bombardiers, deux Tambours, neuf Apprentis, & vingt-sept Fusiliers. Ce Régiment a quinze Drapeaux, trois par Bataillon, dont cinq sont Drapeaux blancs Colonels & croix blanches, semées de fleurs de lis d'or. Les dix Drapeaux d'ordonnance sont aurores & verts, tafetas changeant & aurores & rouges, de même par opposition, dans les quarrés des Drapeaux. Ce Régiment, dans chacun de ses cinq Bataillons, a un Aumônier, & un Chirurgien Major

Il y a cinq Compagnies de Mineurs, qui servent séparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie de Mineurs a pour Officiers un Capitaine, un premier Lieutenant, & deux Soulieutenans. Elles sont composées de cinquante hommes, compris trois Sergens, trois Caporaux, trois Anspessades, deux Cadets. Le reste consiste en seize Mineurs, douze Apprentis, & un Tambour.

Il y a aussi cinq Compagnies d'Ouvriers, qui servent séparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment

giment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie d'Ouvriers a un Capitaine, un Lieutenant, un second Lieutenant, quarante hommes, dont trois Maîtres Ouvriers, neuf autres, huit Apprentis, & un Tambour.

XLVIII. ROYAL-ITALIEN. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1671. partie en Italie, partie en Piémont, au nombre de quatre mille hommes, par M. *Magalotti*, qui en fut premier Colonel-Lieutenant. Les autres ont été le Comte d'*Albergotti*, le Marquis d'*Albergotti* son neveu, le Marquis de *Monti* jusqu'en 1738. le Prince de *Carignan* jusqu'en 1740. le Marquis de *Monti*, neveu de M. le Marquis de *Monti*, l'est aujourd'hui.

L'uniforme est habit gris-brun à la Prussienne, colet, veste, culotte, & manches fenduës, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il y a trois Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, & croix blanche, semée de fleurs de lis d'or, ainsi qu'aux croix des deux Drapeaux d'ordonnance, qui sont rouges & bruns dans chaque quarré par opposition. Ce Régiment a un Aumônier, un Interprête, un Maréchal des Logis, & Prevôté, ou grand Etat Major.

XLIX. LANGUEDOC. Ce Régiment, créé au nom de la Province de Languedoc en 1642. sous Louis XIV. & qui est d'un Bataillon, fut tiré du Régiment Catalan-Mazarin, dit depuis Royal-Roussillon. M. le Comte de *Duglas* en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance violets & feuilles mortes, par opposition, & croix blanches.

L. BROGLIE. Ce Régiment fut levé en 1673. sous Louis XIV. pour le Marquis d'*Huxelles*. qui fut son premier Colonel. Les autres ont été du *Plessis-Belliere*, *Montsoreau*, *Vaudreuil*, le Chevalier de *Sourches*, *Saint Simon* en 1718. le Marquis de *Puyzuion* en 1734. & à présent le Chevalier de *Broglie*.

L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, manches ouvertes, & chapeau bor-

dé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans deux quarrés, & rouges & violets aux deux autres.

LI. MEDOC. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1673. sous Louis XIV. par M. le Marquis de *Saint-Genies*, qui en fut le premier Colonel. Les autres ont été de la *Motte*, le Maréchal de *Navailles*, de *Montaud* son fils, d'*Hamilton*, de *Jargey*, qui eut le bras cassé au Siége de Philisbourg. Jusques-là il a porté le nom de ses Colonels. Il a eu celui de la Province de Medoc, sous M. de *Montendre* de la *Rochefoucaud*. Messieurs de *Chamillard*, de *Vilennes*, & le Duc de *Crussol*, en ont été Colonels jusqu'en 1729. M. le Comte de *Lannion* l'est depuis 1739. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & feuilles mortes, par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent.

LII. BONNAC. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1674. sous Louis XIV. par le Maréchal d'*Albert*, qui en fut le premier Colonel. Il a été deux fois *Gandalus*, ensuite *Clairambault*, *Mirabeau*, *Gensac* en 1711. *Duras* en 1734. & M. le Marquis de *Bonnac* en est aujourd'hui Colonel. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance rouges, jaunes, verts & noirs, par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre larges & plats, & chapeau bordé d'or.

LIII. SEGUR. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé sous Louis XIV. en 1674. par M. le Marquis de *Castre*, Commandant en Languedoc. Il en fut le premier Colonel. Ensuite Messieurs de *Morangis*, le Duc de *Louvigny-Grammont* en 1705. de *Bacqueville* en 1711. le Duc de la *Trimouille* en 1728. le Marquis de *Tessé* en 1731. & *Senneterre* en 1734. de *Chaillou* en 1739. M. le Marquis de *Segur* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit complet gris-blanc, les poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & noirs, par opposition, & croix blanches.

LIV. ROYAL-COMTOIS. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Marquis de *Listenois*, qui en fut le premier Colonel. Il

685. le nom de *Royal-Comtois*. M. le Mar-
Froulay fils en est aujourd'hui Colonel-Lieu-
L'uniforme est habit gris-blanc, paremens
boutons de cuivre ronds, poches en long, &
bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est
semé de fleurs de lis d'or, & croix de Bour-
lanches en travers. Les deux d'ordonnance
rores, semés de fleurs de lis d'or, & croix
rgogne rouges en travers. Il a Prevôté, ou
Etat Major.
TRAMIL. Ce Régiment, qui est d'un Ba-
, fut levé en 1674. par le Marechal de *Schom-*
qui en fut le premier Colonel. *Schombert* le
a été ensuite Colonel. Les autres ont été,
, *Blinville*, *Maulevrier* freres, du *Fort* le
and, *Lionne* & *Monconseil*. M. le Marquis
mil en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est
complet gris-blanc, boutons de cuivre unis &
, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la
elle est blanc, les deux d'ordonnance sont à
és blancs & à quarrés rouges & verts, par op-
on, & croix blanches.
I. PROVENCE. Ce Régiment, qui est
Bataillon, fut levé en 1674. par le Comte de
an, qui commandoit en Provence, pour pas-
Messine. Il étoit alors de vingt-une Compa-
. M. le Vicomte d'*Aubeterre* en est Colonel de-
1738. L'uniforme est habit gris-blanc, pare-
s rouges, boutons de cuivre ronds, chapeau
dé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est
c; les deux d'ordonnance sont rouges & noirs
s les quarrés, avec une lozange au milieu de
cun, & noirs & rouges par opposition, & croix
nches.
LVII. LAVAL. Ce Régiment, qui est d'un
aillon, fut levé par le Maréchal de *Vivonne* en
76. en Sicile. Il en fut le premier Colonel. Il a
Thyanges en 1688. *Mortemart* en 1702. *Laval* en
12. *Tonnay-Charante* en 1729. *Mortemart* en 1731.
il est aujourd'hui *Laval*. L'uniforme est habit
is-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre &
étain jaunes & blancs par intervalle, & chapeau
ordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle
t blanc, les deux d'ordonnance sont ondés de rou-
e, & dans les quatre quarrés il y a des fonds blancs
des croix blanches.

LVIII. BIRON. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé sous Louis XIV. en 1677. par M. de *Piettemont*, qui en fut le premier Colonel. Il fut tué la même année à la Bataille de Cassel. Il a été *Famechon*, *Isenghien* Flamand, en 1697. *Mailly* Vallon, en 1717. M. le Marquis de *Gontaut-Biron* en est Colonel depuis 1735. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance isabelles & noirs, & croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LIX. NICE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé sous Louis XIV. en 1678. par M. de *Saint-Laurent*, qui en fut le premier Colonel. Il fut formé des débris des Régimens de Genevois & Chablais, que le Duc de Savoie avoit donnés au Roi pour la guerre d'Hollande. Il portoit le nom de *Saint-Laurent*. Il a pris celui de *Nice* en 1687. Le Marquis de *Serraro*, fils de M. de *Saint-Laurent*, en a été Colonel en 1706. le Marquis de *Serraro* son second fils, en 1716. & le Marquis de *Serraro* son troisiéme, en 1721. jusqu'en 1724. M. le Marquis d'*Anlezy* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges, traversés en ondes bleues dans les quarrés, & bordures bleues aux croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LX. PENTHIEVRE. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, fut levé en 1684. pour M. le Comte de *Toulouse*, qui en a été Colonel jusqu'en 1737. M. le Duc de *Penthievre* son fils, grand Amiral, lui a succédé. Le premier Colonel-Lieutenant a été M. de *Surville*, en 1684. M. de *Cadrieux*, M. d'*Hautefort*, M. d'*O*, M. le Vicomte de *Coëtlogon* l'est depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons d'étain plats, avec moulure, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, & des croix blanches avec quatre ancres aux branches. Aux cinq Drapeaux d'ordonnance il y a aussi des croix blanches, ils sont verts & feuilles mortes par opposition, avec les traverses de même couleur dans chaque quarré des Drapeaux. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LXI. GUIENNE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1684. au nom de la Province de Guienne. Le Comte de *Blanzac* en a été le premier Colonel, le Comte d'*Arling* en 1702. le Marquis de *Brezé* en 1718. juſqu'en 1738. M. le Chevalier de *Dreux* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, poches en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & iſabelles, par oppoſition, & croix blanches.

LXII. LORRAINE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de ce Duché Souverain. M. d'*Hocquincourt* en a été le premier Colonel. M. de *Montbarrey* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre à trois ſur la manche, & trois ſur la poche qui eſt en travers, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance verts & gris de lin, par oppoſition, & croix blanches.

LXIII. FLANDRES. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de Flandres. M. de *Sens* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Montmorency* l'eſt depuis 1739. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons moitié de cuivre & moitié d'étain; un blanc & un jaune, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & jaunes, rayés par oppoſition, & croix blanches.

LXIV. BERRY. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de Berry en 1684. M. de *Goësbriant* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Molac-Carcado* l'étoit en 1735. Il a eu pour ſucceſſeur M. *N.* L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre tournés, doubles poches en long à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance ſont violets & iſabelles, rayés par oppoſition, & croix blanches.

LXV. BEARN. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bearn*. M. de *Montchevreuil* en fut le premier Colonel. M. le Marquis de *Valence* l'eſt depuis 1734.

L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, trois sur chaque manche, trois sur chaque poche en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance isabelles & rouges, par opposition, & croix blanches.

LXVI. HAYNAULT. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Haynault*. M. de *Pompone* en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Custine* Colonel du Regiment, ci-devant *Noailles* en étoit Colonel. M. N... l'est de cette année 1744. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance bleus & aurores, en pointe dans les quarrés, par opposition, & croix blanches.

LXVII. BOULONNOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Vibraye* en a été le premier Colonel. M. *Damas* Comte de Ruffey en est Colonel depuis 1736. L'uniforme est habit gris-blanc, doublure, paremens & veste bleus, boutons de cuivre ronds, poches en écusson à six boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont verts, les quatre traverses violettes & isabelles, par opposition, avec des croix blanches.

LXVIII. ANGOUMOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, fut formé sous Louis XIV. en 1684. au nom de la Province d'*Angoumois*. Il avoit été auparavant le Bataillon du Regiment de *Champagne*. M. de *Bellefonds* en a été le premier Colonel, ensuite M. de *Thouy*, M. de *Luc* à la paix de *Riswichk*, qui le vendit en 1702. à M. le Marquis du *Plessis-Belliere*. M. de *Puymorand* eut ce Regiment en 1707. M. de *Coastanscourt* en 1705. M. le Marquis de *Rocosel*. M. le Duc de *Fleury* en 1734. M. le Comte de *Rupelmonde* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont aurores & violets, dentelés, par opposition, & croix blanches.

LXIX. PERIGORD. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la

Province de *Perigord*. M. de *Chamarande* en a été le premier Colonel, M. de *Chemeraut* en 1693. M. de *Lambert* en 1696. M. de *Boisset* en 1709. M. de la *Luzerne* en 1711. M. le Chevalier de la *Luzerne* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaune, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans le milieu des quarrés, le reste rouge, jaune, vert & rouge changeant, par opposition, & croix blanches.

LXX. XAINTONGE. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Xaintonge*. M. le *Camus* en a été le premier Colonel. M. le Duc d'*Olonne* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, verts & rouges, dans les quarrés par opposition, & croix blanches.

LXXI. BIGORRE. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Bigorre*. M. le Chevalier *Pelst* en a été le premier Colonel, M. de *Seuil* en 1703. M. le Marquis de *Lenebron* en 1708. M. le Marquis de *Maupeou* en 1719. M. le Chevalier de *Maupeou* en est Colonel depuis 1740. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, manches coupées, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges, jaunes & verts par bandes, & par opposition, les croix en sont blanches.

LXXII. FOREST. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Forez*. M. de *Chemerault* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier *Choiseul-Meuse* en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance aurores. Ils ont quatre traverses noires dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXIII. TOURNAISIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Brouilly* en a été le premier Colonel. M le Marquis de la *Chetardie* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc,

paremens rouges, manches en bottes, petits boutons ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes par bandes dans les quarrés opposés, & les croix blanches.

LXXIV. CAMBRESIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été formé du troisiéme Bataillon du Regiment de Piemont en 1684. au nom de la Province de *Cambresis*. M. le Marquis de *Chateau-Renault* en a été le premier Colonel, les autres ont eté M. le Comte *Montbrun* : M. le Marquis de *Prelle* tué à la tête de ce Regiment à la surprise de Cremone en 1702. M. le Marquis d'*Arville* en 1708. M. le Comte de *Ponts Chavigny* en 1732. M. le Marquis de la *Chastre* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc : les deux d'ordonnance rouges, verts, jaunes dans les quatre quarrés par opposition, & les croix blanches

LXXV. FOIX. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Foix*. M. de *Blainville* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Boudeville* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, colet & paremens rouges, poches en travers, la pate bordée d'une languette rouge, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts & isabelles, en triangles, par opposition, avec des croix blanches.

LXXVI. BRESSE. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bresse*. M. le Comte de *Carcado* l'aîné en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Carcado* en est Colonel depuis 1733. L'uniforme est habit & petit colet gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts & jaunes, par bandes dans les quarrés, & par opposition avec des croix blanches.

LXXVII. LA MARCHE. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. M. le Maréchal Duc de *Biron* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Givry*, M. le Marquis de la *Fer-*

té, M. le Marquis de *Senneterre*, M. le Marquis de *Bellefont*, & M. de *S. Pern* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit & petit colet gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, rouges, & feuilles mortes, par bandes croisées dans les quarrés, avec des croix blanches.

LXXVIII. QUERCY. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Quercy*. M. d'*Amanzé* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Saulx* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & violets, par bandes dans les quarrés avec des croix blanches.

LXXIX. NIVERNOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Nivernois*. M. de *Lasse* en a été le premier Colonel, M. le Marquis d'*Avary* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont bleus, feuilles mortes & isabelles, par bandes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXX. BRIE. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Brie* en 1684. M. le Duc de *Charost* en a été le premier Colonel. M. le Duc d'*Agenois* l'étoit en 1739. M. N... l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, petits boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance rouges, avec une bande jaune en travers dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXXI. SOISSONNOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de *Soissonnois*. M. le Prince de *Monaco*, Duc de Valentinois en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Chaumont* en 1696. M. le Comte de *Courtaumer* la même année. M. le Chevalier de *Tavanes* en 1725. M. le Prince de *Tingris* en 1730. jusqu'en 1738. M. le Comte de *Donge* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau

bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc ; les deux d'ordonnance bleus, avec des traverses jaunes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXXII. ISLE DE FRANCE. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, fut levé au nom de la Province de l'*Isle de France* en 1684. & M. le Duc d'*Antin* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Crussol* l'est depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance isabelles & noirs, en pointe dans chaque quarré, & croix blanches.

LXXXIII. VEXIN. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vexin*. M. le Chevalier d'*Hautefort* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Puisegur* en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, en pointe dans les quarrés, par opposition, & croix blanches.

LXXXIV. AUNIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province d'*Aunis*. M. le Vicomte de *Polignac* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Brancas Loudun* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, bordes autour, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance rouges, verts, les traverses isabelles dans quatre quarrés, par opposition, & croix blanches.

LXXXV. BEAUCE. Ce Régiment qui n'est que d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Beauce* en 1684. M. de *Lauxiere* en a été le premier Colonel, M. le Duc de *Caumont* en étoit Colonel en 1734. M. le Marquis de la *Force* en 1744. vient d'avoir pour successeur M. le Chevalier de *Rochechouart*. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaunes & ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance noirs & bleus, en pointes dans les quarrés, par opposition, & croix blanches.

LXXXVI. DAUPHINÉ. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la

Province de *Dauphiné*. M. le Chevalier de *Carcado* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Vaubecourt* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, petits boutons de cuivre soudés, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont rouges, verts & isabelles par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXVII. VIVARAIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vivarais*. Il a eu pour premier Colonel M. de *S. Pater*. M. le Marquis de *Rougé* en étoit Colonel en 1738. C'est aujourd'hui M. du *Barail*. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches demi-écusson à cinq boutons & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verds de mer & aurores, taffetas changeant par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXVIII. LUXEMBOURG. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de *Luxembourg* en 1684. M. de *Brancas* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Broglie* l'est depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain plats & un rond au milieu, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, par bandes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXIX. BASSIGNY. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bassigny*. M. de *Mailly* en a été premier Colonel. M. le Chevalier de *Pons* en est Colonel depuis 1740. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance en taffetas changeant, rouge & aurore, vert & aurore, en ziguezague, dans les quatre quarrés, par opposition, avec des croix blanches.

XC. BEAUJOLOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut levé en 1685. au nom de la Province de *Beaujolois*. Ce Régiment & ceux qui suivent, n'ont point de rang réglé par aucune ordonnance. Ils n'ont que celui du tems de leur création. M. de *Betulle* a été le premier Colonel de *Beaujolois*. M. le

Chevalier de *Besons* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre unis, poches en long & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont rouges & verts, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCI. PONTHIEU. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé & enrégimenté en 1685. au nom de la Province de *Ponthieu*. Il fut envoyé en Sicile en 1692. du tems de la guerre d'Hollande. M. le Comte de *Lomont* en fut le premier Colonel, M. le Vicomte de *Joyeuse* l'est depuis 1740. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont aurores, les traverses vertes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCII. LA MARCK. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, étoit à sa création en 1688. *Solre*. Il a été *Bouflers*, la *Valliere*, *Vaujours*. Il est redevenu la *Valliere*, & M. le Comte de la *Marck* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à trois sur la manche & trois sur la poche, jusqu'à la taille seulement, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges, avec les traverses vertes dans les quarrés, & croix blanches.

XCIII. GUISE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1689. pour M. le Comte de *Tessé*, depuis Maréchal de France, qui en a été le premier Colonel. Il étoit *Montmorency* en 1731. *Beaufremont* en 1740. M. le Prince de *Guise* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & blancs, rayés en travers, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCIV. FLEURI. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Chevalier de *Fleury*.

XCV. ROYAL SUEDOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Comte de l'*Espare*. Il portoit auparavant le nom de ses Colonels. Il a été créé en 1690 son premier Colonel a été M. *Leisler*, *Sparre* & *Senck* en 1714. jusqu'en 1734. & ensuite d'*Appelgrehn*. L'uniforme est habit, veste & culote bleus, paremens rouges, colet rouge,

bordé d'un galon blanc, poches en travers, boutons d'étain plats, manches coupées, bordées d'un galon blanc, boutonnieres blanches, & chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, les quinze d'ordonnance ſont bleus. Il y a une fleur de lis d'or dans chacun des quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XCVI. BULKELAY Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a paſſé en corps, d'Irlande en France en 1690. Milord *Moncashel* en a été le premier Colonel juſqu'en 1694. Il a été *Léé*, pere & fils, juſqu'en 1733. que M. de *Bulkelay* Lieutenant Général en eſt Colonel. Il a haute paye. L'uniforme eſt habit rouge, paremens verts, boutonnieres blanches, des deux côtés, boutons d'étain, manches en bottes, colet vert, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes, & croix blanches, les ſept d'ordonnance ſont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

XCVII. CLARE Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, eſt ſur le pied François. Il fut créé en 1690. pour Milord *Daniel Obrien*, Vicomte de *Clare*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Léé*, *Talbeau*. Il eſt redevenu *Clare*, enſuite *Morgan Obrien*. Milord *Clare*, fils & petit fils des deux Colonels de ce nom, en eſt Colonel depuis 1718. Ce Régiment a paſſé en France avec Dillon. Il a haute paye. L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens jaunes, boutons d'étain, petites manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Il a une couronne d'Angleterre en or dans chaque quarré, avec une harpe en or, au milieu de la croix blanche, ainſi que les deux Drapeaux d'ordonnance, qui ſont rouges & jaunes, & croix rouges bordées de blanc

XCVIII. DILLON Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a paſſé en France avec *Clare*. Il a la haute paye. Milord *Dillon* pere, en a été le premier Colonel en 1690. juſqu'en 1733. que Milord *Dillon* ſon fils en eſt Colonel. L'uniforme eſt habit rouge, paremens noirs, boutons de cuivre jaunes, manches en botte & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, il a une couronne d'Angleterre en or, dans chaque quarré. Les deux Dra-

peaux d'ordonnance ſont rouges, noirs & croix rouges, bordées de blanc.

XCIX. MONTBOISSIER. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1691. Il a eu pour premier Colonel M. le Maréchal de *Noailles* qui ſervoit alors Chef de Brigade dans l'Armée de Catalogne. Ses autres Colonels ſont M. le Comte de *Noailles*, tué ſur le Rhin en 1702. de *Beaufremé* l'aîné, tué à la défenſe de Landeau en 1704. ſon frere tué à l'attaque de Bruxelles en 1708. *Pervin*, *Montfort* en 1719. le Duc de *Picquiny* en 1721. le Marquis de *Rosnyvinen* en 1733. & M. le Chevalier de *Montboiſſier* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats bordés, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, rayés en travers dans les quatre quarrés, & croix blanches.

C. CHARTRES. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1691. pour M. le Duc de *Chartres*, depuis Duc d'*Orléans*. Le premier Colonel Lieutenant fut M. le Chevalier de l'*Eſtrade*, tué à la bataille de *Stinkerque* en 1692. enſuite le Marquis de *Pluvaux*, puis le Marquis d'*Arpajon* en 1694. Le ſecond Bataillon de ce Regiment a été créé en 1701. M. le Comte d'*Eſtampes* a ſuccedé à M. le Comte d'*Arpajon* en 1709. Ce Regiment a pris le nom d'*Eſtampes* en 1724. celui de la *Ferté Imbault* en 1731. Il a repris le nom de *Chartres* depuis 1737. que M. le Duc de *Chartres* en eſt Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges en bottes, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance ſont rouges avec une bordure bleue autour de chaque Drapeau, & croix blanches.

CI. BLAISOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1692. au nom de la Province de *Blaiſois*. M. le Comte d'*Evreux* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Pereuſe* en eſt Colonel depuis 1735. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain ronds bordés autour, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & rouges, les ſautoirs jaunes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

ASTINOIS. Ce Regiment qui est d'un
a été créé au nom de la Province de *Gas*-
692. M. le Vicomte de *Pudon* en a été le
olonel. M. le Comte de *Roussillon* l'étoit en
de *Gouy* en est aujourd'hui Colonel. L'u-
t habit gris-blanc, paremens rouges, bou-
tin plats, manches ouvertes & chapeau
rgent. Le Drapeau de la Colonelle est
deux d'ordonnance sont noirs, & les
n pointe sont moitié jaunes & vertes dans
quarrés, & croix blanches.

CONTI. Ce Regiment qui est de deux
, porta à sa création en 1692. le nom de
qui étoit celui de son premier Colonel. Il
723. celui de la Maison royale de *Conti*.
nce de *Conti*, Lieutenant-General, en est
depuis 1727. M. de la *Carte* en a été Colo-
enant. Ce Regiment vacant par la mort de
euville, a depuis le mois de Novembre
our Colonel Lieutenant M. de *Sailly*. L'uni-
t habit gris-blanc, paremens rouges, bou-
tain ronds, manches ouvertes & chapeau
argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc,
d'ordonnance rouges & isabelles dans les
uarrés, par opposition, & croix blanches. Il
té ou grand Etat-Major.

AUXERROIS. Ce Regiment qui est d'un
n, a été créé en 1692. au nom de la Province
rrois. M. de *Vaussieux* en a été le premier Co-
M. le Marquis de *Conflans* en étoit Colonel
. c'est aujourd'hui M. de *Montcalin*. L'uni-
est habit gris-blanc, paremens rouges, bou-
étain, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau
Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance
fond jaunes, & ont des façons dans les quatre
bleues & rouges, & croix blanches.

AGENOIS. Ce Regiment qui est d'un Ba-
, a été créé au nom de la Province d'*Age*-
n 1692. Son premier Colonel a été M. de *Choi*-
eaupré, M. le Comte de *Malauze Bourbon*.
orme est habit gris-blanc, paremens rouges,
ns d'étain, manches coupées & chapeau bor-
rgent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc,
eux d'ordonnance aurores & violets, façon-
ans les quatre quarrés, & croix blanches.

I. SANTERRE. Ce Regiment qui est d'un

Bataillon, a été créé en 1692. M. le Chevalier de *Soissy* en a été le premier Colonel. M. le Marquis d'*Escars* l'est depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts, & feuilles mortes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVII. DESLANDES. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1693. au nom de la Province *Deslandes*. Il a eu pour premier Colonel M. le Comte de *Mailly* la Houssaye, le Comte de *Midelbourg* en 1704. le Comte de *Boissieux* en 1716. le Marquis de *Brun* en 1730. le Marquis de la *Salle* en 1738. M. de *Villeneuve* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort gros & plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVIII. ROOTH, Irlandois. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, étoit le Regiment des Gardes de Jacques II. Roi d'Angleterre, arrivé en France en 1689. Après la paix de Riswick en 1697. il prit le nom de Milord d'*Orington* qui en fut le premier Colonel, M. de *Rooth* fils en est Colonel depuis 1733. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, culotte & veste bleus, boutons de cuivre jaunes, bas blancs, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, il a un J. & un R d'or couronnés au milieu de la croix blanche, les deux Drapeaux d'ordonnance sont blancs & croix rouges au milieu de chaque croix. Il y a une couronne d'Angleterre & un lion au-dessus en or. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

CIX. BERWICH, Irlandois. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a eu pour premier Colonel en 1698. le Milord *Fitz-James* de *Bervvich* depuis Maréchal de France, tué au dernier siége de Philisbourg M le Comte de *Fitz-James* en est Colonel depuis 1729. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, culotte & veste blanches, boutons d'étain, bas blancs & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance à fonds verts, croix rouges, bordées de blanc, les traverses rouges dans les quatre quarrés,

rés. Il a Prevôté ou grand Etat - Major.

CX. ENGUIEN. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, fut créé en 1706. pour feu M. le *Duc*, qui s'appelloit alors M. le Duc d'*Enguien*. Il en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Charolois* l'a eu jusqu'en 1710. M. le Comte de *Clermont* l'a depuis ce tems. Les Colonels-Lieutenans ont été M. le Comte de *Saint-Aulaire* en 1706. tué à la Bataille de Romershein sur le Rhin en 1709. le Marquis de *Lassay* jusqu'en 1726. M. le Comte de *Laigle* l'est depuis ce tems. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, doubles poches en long, cinq boutons d'étain à chaque patte & sur les manches, avec virole autour relevée, & chapeau bordé d'un large galon d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les cinq d'ordonnance feuilles mortes, bleus, noirs & rouges dans les quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXI. ROYAL-BAVIERE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, a été créé en 1709. & formé d'un Bataillon du Régiment d'Alsace Allemand, pour le Chevalier de *Baviere*, qui en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Baviere*, Lieutenant-Général, en est encore aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit bordé de blanc, petit colet, doublure, veste & culotte bleus, paremens noirs, bas blancs, boutons d'étain, manches ouvertes, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Il a seize Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, il a une vierge peinte au milieu de la croix blanche. Les quinze d'ordonnance sont bleus, & les croix blanches semées de fleurs de lis d'or, avec une bordure autour de chaque Drapeau à carreaux bleus & blancs. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXII. ROYAL-CORSE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, a été créé en 1739. sous Louis XV. & a pour Colonel M. le Comte de *Vienne*. Par une Ordonnance du 10. Octobre 1740. S. M. a réglé les rangs des Officiers du Régiment *Royal-Corse*, sous le titre d'Infanterie Italienne-Corse. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens & veste verts, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance verts, semés de fleurs de lis d'or dans les croix blanches, avec cette devise : *Per hæc regnum & imperium*. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXIII. LOWENDAL. Ce Régiment, qui est

d'un Bataillon, a été créé en 1744. sous Louis XV. & a pour Colonel M. *N*.

CXIV. ROYAL-LORRAINE. D'un Bataillon, créé en 1744. sous Louis XV. & a pour Colonel M. *N*.

CXV. GRASSIN. Ce Régiment, levé à Paris au commencement de 1744. est composé de Dragons, de Hussards & de Fantassins. M. de *Grassin* en est Colonel. Ce Régiment s'est signalé en plusieurs occasions en Flandres.

CXVI. BETTENS, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé sous Louis XIV. en 1671. Il étoit *Kerlac* à sa création *Manuel*, en 1695. *Villars-Chandieu*, en 1700. *May*, en 1723. M. de *Bettens* Lieutenant-Général, en est Colonel depuis 1739. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étains plats jusqu'à la poche, qui est en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Les Sergens portent l'habit rouge, veste, & les paremens bleus bordés d'argent. Il y a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lis d'or, & croix blanches. Les sept d'ordonnance à flammes rouges, jaunes & bleues, par opposition, & croix blanches. Suivant l'Ordonnance du Roi en 1737. il est de deux Bataillons, & dans chacune des huit Compagnies il y a un Chirurgien, un Frater & un Prevôt. Dans les Compagnies où les Capitaines ne servent point au Corps, il doit y avoir deux Lieutenans, au lieu d'un. C'est de même dans les Regimens Suisses ci-après.

CXVII. SCEDORFF, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé en 1672. sous Louis XIV. sous le nom de *vieux Stoppa*. Il a été *Brendlé* en 1710. Depuis 1738. M. de *Fogely Scedorff* en est Colonel. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain, façonnés d'une rosette jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, avec des croix blanches, où sont pour devise ces mots en or : *Auxilium nostrum à Domino*. Les sept d'ordonnance sont à flammes bleues, rouges & blanches par opposition, & croix blanches.

CXVIII. DIESBACK, Suisse. Ce Régment, qui est de deux Bataillons, a été créé en 1689. Il étoit *Salis*, ensuite *May*. Il a été après *Buisson*. M.

le Comte de *Diesback*, Maréchal de Camp, en est Colonel depuis 1721. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain façonnés differemment jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lis d'or, & croix Blanches, où est écrit en or : *Fidelitate & honore.* Les sept d'ordonnance sont à flammes rouges, bleues, jaunes & noires, & croix blanches, où est écrit la même devise en or sur chaque Drapeau.

CXIX. WITTEMER, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé en 1673. sous Louis XIV. Il a été *Greder*, Pere & Fils, jusqu'en 1714. M de *Wittemer* Brigadier en est Colonel depuis 1734. L'uniforme de ce Régiment est rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain le long de l'habit, poches en long, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les sept d'ordonnance à flammes jaunes & violettes, & croix blanches, avec bordures blanches & violettes autour des Drapeaux.

CXX. VIGIER, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé en 1672. M. de *Chiffre* a été son premier Colonel. Il a depuis porté le nom d'*Hessy*; après il a été *Bourguy*, & en 1737. *Tschoudy*. M. de *Vigier* Brigadier en est Colonel depuis 1740. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain, avec bordure autour jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, & croix blanches, avec une Annonciation au milieu. Les sept d'ordonnance sont à flammes bleuës, jaunes & blanches, par opposition, & croix blanches.

CXXI. COURTEN, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été levé en 1689. par M. Etienne *Courten*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Courten* Pere en 1723. M. de *Courten* Brigadier en est Colonel depuis 1724. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain d'autre façon qu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, ondé de flammes, & croix blanches : les sept d'ordonnance sont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

CXXII. MONNIN, Suisse. Ce Régiment, qui

eſt de deux Bataillons, a été créé en 1671. Il étoit *Salis*. *Lorlier*, *Reinold*, *Caſtellas*, & *Bettens* en 1722. M. de *Monnin* Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1739. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain plats, poches en travers à cinq boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, croix & flammes blanches : les ſept d'ordonnance ſont à flammes jaunes & noires, par oppoſition.

CXXIII. LA-COUR-AU-CHANTRE, Suiſſe. Ce Régiment a été levé en 1677. par le jeune *Stoppa* ou *Stoup*, qui en a été le premier Colonel. Il eſt de deux Bataillons. Il a été *Surbeck* & d'*Hemel*, enſuite *Beſenvald*, en 1729. M. de la *Cour-au-Chantre* Brigadier en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain bordés autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes blanches, & croix blanches. Les ſept d'ordonnance ont des croix blanches, & ſont ondés de flammes bleues & jaunes, par oppoſition.

CXXIV. TRAVERS, Griſon. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été formé à Bedfort pendant le quartier d'Hiver de 1734. & 1735. pour M. le Baron de *Travers* d'*Orſtenſtein* Brigadier, qui en eſt le premier Colonel. L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Lieutenant-Colonel de ce Régiment a rang de Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or. Il a pour deviſe en or : *Fortiter & prudenter*. Les ſept Drapeaux d'ordonnance ſont à flammes blanches & noires par oppoſition, & croix blanches.

CXXV. KARRER, Suiſſe. Ce Régiment, créé en 1719. qui eſt d'un Bataillon, a été tiré en 1721. du ſervice de terre, pour entrer au ſervice de la Marine, où il ſert actuellement. La Compagnie Colonelle eſt toûjours en garniſon à Rochefort. Les trois autres Compagnies ſont ſur les Vaiſſeaux du Roi, & dans les Colonies Françoiſes de S. M. M. le Chevalier de *Karrer* de Soleure en a été le premier Colonel, M. le Chevalier de *Karrer* fils l'eſt depuis 1736. Ce Régiment eſt compoſé de quatre Compagnies, deſquelles on tire ſeize Soldats, pour former celle des Grenadiers de 64. hommes, y compris deux

Sergens, deux Caporaux, un Anspessade & un Tambour. La Colonelle a trois cens cinquante hommes: les trois autres Compagnies sont à deux cens hommes chacune, compris trente-deux Officiers, soldats, Sergens, Trabans, Tambours & Fifres. Il y a quatre Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lis d'or, & croix blanches & ces mots pour devise: *Fidelitate, & honore terrâ & mari*: les trois d'ordonnance sont à flammes rouges, bleues & jaunes, par opposition, aux mêmes croix blanches & devises. Les Compagnies de ce Regiment appartiennent au Colonel qui en est seul Titulaire. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens & culotte bleus, bas blancs, poches en long, veste bleue croisée, avec doubles boutons & boutonnieres blanches, manches en bottes, petit colet bleu, boutons d'étain façonnés, & chapeau bordé d'argent.

CAVALERIE LÉGÉRE FRANÇOISE ET ETRANGERE.

I. COLONEL-GÉNÉRAL. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, fut créé sous Louis XIII. en 1635. des premieres Compagnies d'Ordonnance. Son Etendart la *Cornette blanche*, est le premier Etendart de France, & la Compagnie *Colonel Général*, est seule montée sur des chevaux gris. Quand l'Armée est rangée pour marcher, & que le Regiment *Colonel-Général* se mettant en marche, passe devant la ligne de la Cavalerie, les Regimens montent à cheval & saluent de leurs Etendarts la *Cornette blanche*, qui ne salue que le Roi, les Princes du Sang, le Colonel General, & les Generaux d'Armée Maréchaux de France. Depuis une Ordonnance de Louis XIV. de 1705. les Directeurs & Inspecteurs Generaux ne se mêlent point de ce Regiment. Il y a six Etendarts de soye, deux par Escadron: il y en a un blanc à franges d'argent, les cinq autres sont noirs, semés de fleurs de lis d'or & d'argent, avec des tours d'Auvergne d'un côté, soleil & devise du Roi en or; & au revers est une colomne de feu marchant devant les Israëlites, avec ces mots: *Certum monstrat iter*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme est habit & doublure rouge, paremens & bavaroise de panne noire, boutons de cuivre dorés, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, bu-

fle à boutons de cuivre, culotte de peau de chevre; manteau & doublure rouge, chapeau bordé d'or fin, cocarde blanche & noire; l'équipage du cheval de drap rouge bordé d'un galon noir & blanc. M. le Prince de *Turenne* en est Colonel General depuis 1740. par la démission volontaire de M. le Comte d'*Evreux* qui continue de faire les fonctions de cette charge pendant huit ans, & qui l'exerce depuis 1705. le Colonel Lieutenant est M. le *Gendre de l'Ormoy*.

II. MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, fut formé sous Louis XIII. de l'ancienne Compagnie d'Ordonnance du *Mestre-de-Camp Général*, qu'avoit eu M. de la *Valette* sous Charles IX. en 1568. Ce Regiment a six Etendarts de soye rouge, soleil & devise du Roi en or : *Nec pluribus impar*, semés de flammes d'or, brodés & frangés d'or. L'uniforme est un habit & doublure gris de fer, paremens & revers de panne noire, boutons de cuivre jaune, à quatre boutons de cuivre, manches en botes, aiguillettes plattes de laine, aurores & noires, bandouliere & ceinturon de peau jaune, manteau gris de fer, doublé de rouge, chapeau bordé d'or fin, cocarde noire. L'équipage du cheval de drap verd, les Etendarts brodés sur les housses, & chaperons de drap verd, bordés de la livrée du *Mestre-de-Camp Général*. M. le Marquis de *Clermont Tonnerre*, Lieutenant est Mestre-de-Camp General depuis 1736.

III. COMMISSAIRE-GÉNÉRAL. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, fut formé sous Louis XIV. de celui de M. de d'Esclainvilliers, qui fut le premier Commissaire General par commission en 1654. & en charge en 1656. M. le Marquis de *Bissi* Brigadier né, est *Commissaire Général* depuis 1736. L'uniforme de ce Regiment est habit, manteau & doublure, gris-blanc, paremens & revers de panne noire, boutons de cuivre, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, bufle à boutons de cuivre, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin. L'équipage du cheval, de drap rouge bordé. Il y a six Etendarts, le premier est de soye bleue, semé de fleurs de lis d'or sans nombre, & les cinq autres de soye rouge, un soleil d'or & devise du Roi d'un côté, & de l'autre une écrévisse sur terre, avec ces mots : *Retrocedere nescit*, bordés & frangés d'or.

IV. ROYAL. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit au Cardinal de *Richelieu* sous Louis XIII. Après sa mort en 1642. il eut le titre de *Royal*. Le Roi en est Mestre de-Camp, M. le Comte de *Beuvron* en étoit Mestre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Marquis d'*Esquevilly* l'est aujourd'hui. Il y a dans ce Regiment, six Etendarts de soye bleue, soleil au milieu, & fleurs de lis brodées d'or, devise du Roi : *Nec pluribus impar*, & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau bleus, paremens, revers & doublure rouge, boutons de cuivre, & sur le bufle, bandouliere blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval de drap bleu bordé.

V. DU ROI. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu pour premier Mestre-de-Camp, M. le Comte de *Vivone*, depuis Maréchal de France sous Louis XIII. en 1635. M. le Marquis de *Piez* l'a eu depuis 1650. jusqu'en 1656. qu'il fut tué au siége de Valenciennes. Louis XIV. en fit alors son Regiment, & mit pour Mestre-de-Camp Lieutenant M. le Marquis de *Matignon*. M. le Comte de *Vienne* l'a eu jusqu'en 1693. M. le Comte de *Broglie*, Marechal de France, jusqu'en 1705. Louis XIV. en donna l'agrément à M. le Marquis de *Fournez*. M. le Comte de *Fournez* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1734. Ce Regiment à six Etendarts d'un gros de Tours bleu, en soleil d'or, & devise du Roi : *Nec pluribus impar*, d'un côté, & de l'autre semés de fleurs de lis d'or sans nombre, bordés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons sur bois, de cuivre jaune en rosette, bufle à boutons jaunes, bandouliere & ceinturon de peau jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin, l'équipage du cheval est de drap bleu bordé.

VI. ROYAL ETRANGER. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été levé en 1635. sous Louis XIII. A sa création il devoit être le premier Regiment de la Cavalerie Allemande en France. Il a eu pour premier Mestre-de-Camp Lieutenant M. le Comte de *Roye*. M. le Marquis de *Charleval d'Auneuil* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1740. Il a pour uniforme habit & manteau bleus, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, bufle à agraffes jaunes, bandouliere

blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval est bleu bordé. Il y a six Etendarts dans ce Regiment, qui sont de soye bleue, on y voit un soleil au milieu, des fleurs de lis avec la devise du Roi, & ils sont brodés & frangés d'or.

VII. CUIRASSIERS DU ROI. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu en 1666. pour premier Mestre-de-Camp Lieutenant, M. le Comte de *Vilquier*. M. le Marquis d'*Havrincourt* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1734. L'uniforme est habit, veste & manteau bleus du Roi, paremens & doublure rouges, boutons d'étain, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'argent fin: l'équipage du cheval, est bleu bordé. Il y a six Etendarts de soye bleue, soleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, avec la devise du Roi, brodés & frangés d'or.

VIII. ROYAL CRAVATES. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été levé en 1664. sous Louis XIV. par M. le Duc de *Vivonne*, qui en a été le premier Mestre-de Camp Lieutenant. A sa création il s'appelloit *Balthasard*. M. de *Pont S. Pierre* en étoit Mestre-de-Camp Lieutenant en 1725. C'est aujourd'hui M. de *Cernay*. L'uniforme est habit & manteau bleus, doublure, paremens rouges, boutons d'étain, boutonnieres blanches, bufle à boutons d'étain, bandouliere blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un galon d'argent fin, large de trois doigts. L'équipage du cheval est bleu bordé. Il y a six Etendarts de soye bleue bordés, & frangés d'or, soleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins & devise du Roi.

IX. ROYAL ROUSILLON. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu le nom de *Royal Rousillon* la même année de sa création en 1667. sous Louis XIV. Il a eu pour premier Mestre-de-Camp Lieutenant M. de *Montelard*, ceux qui lui ont succedé sont M. le Comte de *Montfort*, le Marquis de *Praslin*, depuis Maréchal de France; le Marquis de *Bonnelles*, de *Chemereuil*, de *Sommercy*, le Marquis de *Courtanvaux*, & depuis 1718 M. le Prince de *Croy* en est Mestre-de-Camp Lieutenant. L'uniforme est habit, manteau de drap bleu du Roi, doublure, paremens & retroussis rouges, boutons de metal

petits carreaux, petite bandouliere
ée de blanc, bufle & culotte de peau
hapeau bordé d'argent fin, & aiguil-
quipage du cheval est bleu bordé de
x Etendarts de soye bleue, soleil au
du Roi & fleurs de lis brodées & fran-
argent, de même chaque côté.

L PIE'MONT. Madame Royale
present à Louis XIV. de ce Regiment
rance en 1670. il est de trois Esca-
lui donna le nom de *Royal Piémont.*
e en étoit alors Mestre-de-Camp Lieu-
ite Messieurs de *Rivarolles*, le Comte
present Vicomte de *Bonne*, de *Ma-*
l'en 1724. de *Germinon* jusqu'en 1725.
a *Feuillade* mort en Italie en 1735. M.
e *Cossé* en est aujourd'hui Mestre-de-
nant. L'uniforme est habit & manteau
lure, paremens & bavaroises rouges jus-
he, bouton d'étain plats, bufle à bou-
re, bandouliere large, blanche & pi-
e de peau, aiguillettes plates bleues &
chapeau bordé d'argent fin. L'équipage
st rouge bordé de blanc. Ses six Etendarts
e bleue, soleil, devise du Roi en or au
atre fleurs de lis aux coins, brodées &
or.

YAL ALLEMAND. Ce Regiment qui est
scadrons, a été créé en 1671. sur le pied
mpagnies, à cinquante chevaux chacune.
omte de *Konigsmark* en a été le premier
-Camp Allemand, jusqu'en 1688. M. de
a succédé, M. le Comte de *Nassau-Sar-*
1693. M. de *Quadt* en 1712. M. le Prince
u Sarbruck en 1737. M. le Prince de *Hesse*
jourd'hui Mestre-de-Camp Lieutenant. Ce
t étranger a eu le titre de *Royal* en 1688.
oustrait en 1727. de la revue des Directeurs
cteurs Generaux. Il y est rentré en 1737.
me est à la Polonoise, robe & manteau de
u, doublés de rouge, petits paremens rou-
roussés en patte, garnis de brandebourg &
de soye rouge, blanche & bleue, veste de
carnat, bordée d'un galon de fil blanc à bou-
tain, culotte de peau, bonnets à la Polo-
avec une peau d'ours noire autour & le dessus

rouge, bandouliere jaune étroite de trois doigts & piquée. L'équipage du cheval est de drap bleu bordé de blanc. Il y a deux cadets par Compagnie. Il est composé de douze Compagnies à 4. par Escadrons. Les six Etendarts sont de soye bleuë, soleil & devise du Roi, brodés en or, & frangés d'or des deux côtés suivant les ordonnances du Roi du 8. Janvier & 28. Fevrier 1737. Il a Prevôté ou grand Etat-Major, composé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumônier, d'un Chirurgien Major, d'un Prevôt, de son Lieutenant, d'un Greffier, de quatre Archers, & d'un Exécuteur de Justice.

XII. ROYAL DES CARABINIERS. Il y eut douze premiers Regimens de Cavalerie, dits *Carabiniers*, créés en 1635. par Louis XIII. Ils furent supprimés, & Louis XIV. les rétablit en 1690. en mettant une Compagnie dans chaque Regiment de Cavalerie. Mais en 1693. le même Roi forma de ces Compagnies un Regiment composé de cinq Brigades sous le titre de *Royal des Carabiniers*. M. le Duc du *Maine* premier Lieutenant Général en a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant, commandant en chef depuis 1693. jusqu'au 10. Mai 1736. Le Roi en est Mestre-de-Camp, M. le Prince de *Dombes* Lieutenant Général, Mestre-de-Camp Lieutenant, commandant en chef depuis le 20 Mai 1736. A la tête de chaque Brigade, il y a un chef de Brigade Mestre-de Camp, un Lieutenant Colonel, un Major, un Aide Major, huit Capitaines, huit Lieutenans, quatre Cornettes & huit Maréchaux des Logis, avec 200. Carabiniers, qui composent deux Escadrons par Brigades, y compris 16. Brigadiers, huit Trompettes, un Tymballier, & quatre Etendarts.

Les Chefs des cinq Brigades depuis la création de ce Regiment jusqu'à present ont été :

Dans la premiere.

MESSIEURS.

Du Mesnil,
D'Aubeterre,
De Verneuil,
De Sanguin,
De la Motte,
De Malezieu.

Dans la seconde.

MESSIEURS,

De Rozel,
Des Grieux,
De Valcourt,
De Guery.

Dans la troisiéme.

MESSIEURS,

De Courcelles,
D'Imecourt,
De Rouvrai,
De Pardhaillan,
De Vichi-Chamron,
De Brassac.

Dans la quatriéme.	*Dans la cinquiéme.*
MESSIEURS,	MESSIEURS,
De Resigny,	D'Achy,
De l'Etang,	De Clois,
De Puzol,	De Fredeau,
De la Marck,	De Parabere,
De Premont,	De Crecquy.
De Montmorency.	

Les vingts Etendarts sont de soye bleuë, soleil d'or, semés de fleurs de lis d'or, & devise du Roi : *Nec pluribus impar.* Ils sont brodés en or, & frangés d'or & d'argent, suivant les susdites ordonnances du Roi du 8. Janvier, & du 28. Fevrier 1737. Il y a Aumônier, & cinq Chirurgiens Majors à la suite de ce Regiment. L'uniforme est habit, petit colet & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés de trois en trois sur l'habit, un bordé d'argent fin sur les manches, & sur les épaulettes, bandouliere blanche, bordée d'un galon de fil blanc, ainsi que le ceinturon, veste de bufle, culotte de peau & chapeau bordé d'un large galon d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval est de drap bleu bordé d'argent fin.

XIII. ROYAL POLOGNE Ce Regiment qui est de trois Escadrons a été levé au commencement des guerres d'Hollande en 1672. par M. de *Sainte Ruë* qui en a été le premier Mestre-de-Camp. Il a été *Cossé*, *Brissac* & *Monteils*. En 1725. il a eu le titre de *Stanislas*, & rang après le Regiment de la Reine. M. le Chevalier de *Wiltz* en a été premier Mestre-de-Camp Lieutenant en 1725. jusqu'en 1738. & par une Ordonnance du Roi du 30. Mars 1737. ce Regiment a eu le titre de *Royal Pologne*, & rang convenable à ce titre après le Regiment *Royal des Carabiniers*, & avant tous les autres qui sont actuellement sur pied. Le Roi de *Pologne*, Duc de Lorraine & de Bar en est Mestre-de-Camp depuis 1725. & M. le Prince de *Talmont* Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1738. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau de drap bleu, doublure, petit colet & paremens rouges, aiguillette blanche & bleuë, boutons blancs des deux côtés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau chapeau bordé d'argent fin. L'equipage du cheval bleu avec des galons blancs, entrelassés de bleu. Les six Etendarts sont de soye bleuë, soleil & devise du Roi en

or au milieu, femé de fleurs de lis, brodées en or & frangées d'or.

XIV. LA REINE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1635. pour la Reine *Anne d'Autriche*, Epouſe de Louis XIII. depuis Regente du Royaume en 1643. Enſuite M. de *Nantouillet* en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant, enſuite M. le Comte de *Rouſſillon*, M. le Comte de *Rochebonne*, M. le Comte de *Choiſeul*, M. le Comte de *Treſſan*, M. le Marquis *Cayla*. M. le Marquis de *Beauveau*, M de *Galiſſet* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant; les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, ſemés de fleurs de lis d'or, le chiffre de la Reine, Marie Princeſſe de Pologne, couronné & brodé en or & en argent aux quatre côtés, & frangés d'or & d'argent. L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure & paremens bleus du Roi, boutons de cuivre jaunes, plats & ſur le bufle, bandouliere jaune & large, bordée d'un galon de fil blanc, culotte de peau, aiguillette plate d'un galon blanc, & chapeau bordé d'or fin, l'équipage rouge, bordé d'un grand galon de la livrée de la Reine, avec une fleur de lis jaune aux houſſes & chaperons.

XV. DAUPHIN. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé en 1658. au nom de M. le premier Dauphin d'une Compagnie d'Ordonnance, qui depuis long-tems étoit d'un Eſcadron & qui ſe nommoit Compagnie d'Ordonnance du *Dauphin*. M. de *S. Gelais* en étoit Capitaine Lieutenant, & M. *Cornelius Suedois* en a été premier Lieutenant Colonel. Quand ce Regiment a été créé par Louis XIV. M. de *S. Gelais* en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant. Monſeigneur le *Dauphin* dès à ſa naiſſance le 4. Septembre 1729. en eſt Meſtre-de-Camp & M. le Marquis de *Volvire* Meſtre de Camp Lieutenant depuis 1738. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau bleu, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, de chaque côté de trois en trois, bufle à boutons de même, bandouliere blanche, piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval bleu, bordé d'un galon aurore; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or, quatre fleurs de lis, & quatre dauphins brodés en or & en argent aux coins & frangés d'or.

XVI. DAUPHIN ETRANGER. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été créé par Louis XIV. en 1666. au nom de M. le premier Dauphin. M. de *Montclarre* a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment. Monseigneur le *Dauphin* en est Mestre-de-Camp depuis 1729. M. le Marquis de *Polignac* en a été Mestre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Comte de *Soyecourt* l'est aujourd'hui; les six Etendarts sont de soye bleue, soleil & devise du Roi en or d'un côté, de l'autre des fleurs de lis, & des dauphins sans nombre brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau bleu du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, bufle, bandouliere jaune étroite, aiguillette plate & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est bleu, bordé de blanc.

XVII. BRETAGNE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été formé de la Compagnie d'Ordonnance de M. de *Paulmy*, qui en a été le premier Mestre-de-Camp en 1666. Il a été la *Roche-Sur-Yon* Prince du Sang, M. le Duc de Bourgogne l'eut en 1686. lorsque les Princes de *Conti* allerent en Hongrie, M. d'*Augé* en fut Mestre-de-Camp, ensuite M. le Marquis d'*Houdelot*, pere du Lieutenant Géneral d'apresent en fut le premier Mestre de-Camp Lieutenant en cette même année 1686. M. le Marquis de *Puigion*, M. le Duc de *Bethune*, M. le Marquis de *Brassac*, M. le Marquis de *Janson*, M. le Comte de *Gassion*, & aujourd'hui M. le Marquis de *Poyenne* en est Mestre-de Camp Lieutenant. Les six Etendarts sont de soye bleue d'un côté, & de l'autre un phenix sur un bucher étendant les ailes, & ces mots pour devise: *In regnum & pugnax*, trophées aux coins & bordure semée de fleurs de lis d'or, brodées & frangées d'or. L'uniforme est habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés, bufle & bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin de trois doigts; l'équipage du cheval est bleu bordé.

XVIII. ANJOU. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu le nom d'*Anjou*, Prince du Sang en 1688. le Roi en est Mestre-de-Camp, M. le Marquis de *Vogué* Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1736. Il fut créé sous Louis XIV. en 1666. M. de *Balrois*

de Choisi en a été le premier Mestre-de-Camp, ensuite feu M. le Maréchal Duc de *Villars*, M. le Marquis de *Blanchefort*, fils de M. le Maréchal de *Crequy*, M. le Comte d'*Auros*, M. le Marquis de *Curton Chafave*, M. le Marquis d'*Escorail*, M. le Marquis de *Sonnoye*, M. le Duc de *Gontaut*, M. le Marquis de *Bissy*. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre façonnés, bufle bandouliere jaune & large, aiguillette plate aurore, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'or fin ; l'équipage du cheval est bleu bordé d'aurore ; les six Etendarts sont de soye bleuë du Roi, soleil & devise du Roi en or, & aux coins une fleur de lis d'or, au revers semés de fleurs de lis, aux quatre coins une couronne de Prince de France avec un écusson à trois fleurs de lis brodées & frangées d'or.

XIX. BERRY. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, à sa création en 1674. étoit *Roussillon*. M. le Comte d'*Ille* en 1674. en a été le premier Mestre-de-Camp. Il est *Berry* depuis 1690. M. le Prince de *Croy* d'*Havré* en a été Mestre-de-Camp Lieutenant en 1738. c'est aujourd'hui M. le Marquis de *Voyer*. Les six Etendarts sont de soye bleuë, soleil & devise du Roi en or, les Armes de Berry & fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or. L'uniforme est habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain en bossette, bufle, bandouliere blanche étroite, aiguillette ronde & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est bleu, bordé d'un galon bleu & blanc.

XX. ORLEANS. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été amené de Piémont en France en 1690. par M. le Grand-Prieur de *Valencey* qui en a été le premier Mestre-de-Camp, M. le Duc d'Orleans en est Mestre-de-Camp depuis 1723. M. le Marquis de *Graville* Brigadier en a été Mestre-de-Camp Lieutenant en 1734. c'est aujourd'hui M. le Comte de *Montauban*. Les six Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi en or, les Armes d'Orleans, fleurs de lis brodées d'or aux coins, & frangées d'or. Ce Regiment a pour uniforme, habit & manteau gris-blanc, doublure paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc des deux côtés,

boutons de cuivre, bandouliere jaune & culotte de peau, chapeau bordé d'argent ;uipage du cheval est rouge bordé de blanc.

CLERMONT. Ce Regiment qui est de :adrons, a été créé en 1666. Il a eu pour Mestre-de-Camp M. de *Beaupré*; il a été ; en 1684, il a eu le nom de *Clermont* en & ce rang en 1724. M. le Comte de *Cler-* ieutenant-Général, en est Mestre de-Camp 1709. M. le Chevalier de *Villefort* en a été de-Camp Lieutenant en 1724 M. le Comte *ine* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit, re & manteau gris-blanc, paremens rouges, s de drap gris-blanc, bufle à boutons de cui- ındouliere blanche, culotte de peau, & cha- ɔordé d'argent fin. L'équipage du cheval est bordé ; les six Etendarts sont de soye rouge, ın soleil & devise du Roi brodés en or, au re- ſt une campagne, & dans le lointain, s'éléve tit soleil d'or & ces mots : *Spes altera metis*, s & frangés d'or.

.II. CONDÉ. M. le Comte de *Chamilly*, ,s Maréchal de France, a été le premier Mes- e-Camp Lieutenant de ce Regiment créé sous ; XIV. pour la Maison de Condé en 1666. de trois Escadrons, M. le Prince de Condé ſt Mestre-de-Camp depuis le 20. Janvier 1740. e Comte de la *Guiche* en est Mestre-de-Camp ıtenant depuis le 21. Fevrier 1740. Les six Eten- s sont de soye bleuë, soleil & devise du Roi en au revers ventre de biche, est un soleil brodé ırgent qui allume un bucher en pleine campa- , avec ces mots : *Da materiam*, *splendescam*, dés & frangés d'argent. L'uniforme est habit & ıteau de gris-blanc de deux en deux tout du g, bufle à boutons de cuivre, bandouliere blan- :, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. quipage du cheval est ventre de biche, l'écusson Prince brodé en soye, bordé d'un galon velouté ımoisy.

XXIII. BOURBON. Ce Regiment qui est de ɔis Escadrons, fut créé sous Louis XIV. en 1666. s'appella *Enghien* jusqu'à la mort du *Grand Condé* ı 1686. qu'il prit le nom de *Bourbon*, M. le ointe de *Charolois* en est Mestre-de-Camp depuis 710. & M. le Marquis de *Crussol* Mestre-de-Camp

Lieutenant depuis 1730. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, busle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est rouge bordé ; les six Etendarts sont de soye bleue, soleil & devise du Roi en or, quatre fleurs de lis brodées en or aux coins, & frangées d'or.

XXIV. CONTI. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1666. d'*Humieres*. Il a été *Villeroy* depuis 1676. jusqu'en 1733. M. le Prince de *Conti* Lieutenant Général, en est Mestre-de-Camp, & M. le Comte de *Choiseul*, Mestre de-Camp Lieutenant depuis 1739. Les six Etendarts sont de soye jonquille, soleil & devise du Roi en or d'un côté, de l'autre un aigle volant à travers les foudres & les éclairs, & ces mots pour devise: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme est habit, doublure, paremens & boutons de drap gris de fer cendré, manches en bottes, busle sans boutons, bandouliere de busle piquée, aiguillette aurore, culotte de peau, manteau blanc doublé de même, & chapeau bordé d'or fin. L'équipage du cheval est ventre de biche, & l'écusson du Prince brodé aux coins.

XXV. PENTHIEVRE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1674. sous Louis XIV. M. d'*Heudicourt* en a été le premier Mestre-de-Camp ; il a porté le nom de *Toulouse* en 1693. il est *Penthievre* depuis 1737. que M. le Duc de *Penthievre*, Grand-Amiral en est Mestre-de-Camp. M. le Marquis de *Crenay* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1736. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons jaunes, busle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin : l'équipage du cheval est rouge, bordé de la livrée du Prince ; les six Etendarts sont de soye cramoisie, soleil d'or & devise du Roi : au travers un homme armé, sur un cheval ailé, & ces mots : *Terrâ marique*, brodés & frangés d'or.

XXVI. SAINT-SIMON. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu pour premier Mestre-de-Camp en 1666. M. de *Coulange* ; il a été *Bordage*, ensuite du *Maine* en 1688. Il est *S. Simon* &

a ce rang depuis 1736. M. le Marquis de *S. Simon*, fils aîné en est Mestre-de-Camp depuis 1737. ses six Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or ; l'uniforme est habit doublure & manteau gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin : l'équipage du cheval est rouge bordé.

XXVII. DU RUMAIN. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1666. M. de *Tilladet* en a été le premier Mestre-de-Camp. Il a été *Souvré*, *Beringhen*, *Conti* en 1718. il a eu ce rang sous Louis XV. en 1727. il étoit *Ancezune* en 1734. M. le Comte du *Rumain*, en est Mestre-de-Camp depuis 1740. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons gris-blanc, bufle à agraffes, bandouliere jaune, culotte de panne rouge, bas blancs & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est jaune bordé ; les six Etendarts sont de soye jaune, soleil & devise du Roi en or, au revers dans un quarré nuancé est un aigle qui s'éléve dans les airs malgré les vents & la foudre, & ces mots : *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent.

XXVIII. BRIONNE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1666. *Montelarre*, ensuite *Narbonne*, du *Tronc* jusqu'en 1718. *Villars* jusqu'en 1735. il a été *Rohan*, & M. le Comte de *Brionne* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp ; les six Etendarts sont de soye blanche, soleil & devise du Roi d'un côté, de l'autre ils sont de soye rouge avec une devise, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain, bufle & boutons de cuivre, bandouliere jaune & large, aiguillette rouge & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est rouge bordé d'un galon à carreaux rouges & blancs.

XXIX. BEAUCAYRE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu en 1666. pour premier Mestre-de Camp M. le Marquis de la *Valette*. Le Prince *Camille* de Lorraine l'a eu en 1689. le Prince *Charles de Lorraine*, le Prince de *Lambesq de Lorraine* en 1708. il a été *Beaucayre* en 1730. M. le Marquis de *Beaucayre* en 1736. a succedé à son

oncle dans la charge de Meſtre-de-Camp de ce Régiment. L'uniforme eſt habit, colet & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons blancs de trois en trois, bufle à boutons de même, bandouliere jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt de drap verd, bordé d'un galon de livrée ; les ſix Etendarts ſont de damas verds, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXX. BRANCAS. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1672. & a eu pour premier Meſtre de-Camp M. le Chevalier de *Grignan*, enſuite M. le Marquis de *Grignan*, M. *Fleche* en 1704. M. le Duc de *Luynes* en 1717. M. le Duc de *Chevreuſe* en 1732. M. le Duc d'*Ancenis* en 1737 juſqu'en 1739. que M. le Chevalier de *Brancas* a ce Regiment ; ſes ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or : c'eſt le ſeul Regiment de Cavalerie, dont les Etendarts de ſoye cramoiſie, ayent des bourſes blanches. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un large galon d'or fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé.

XXXI. TAILLERAND. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été à ſa création en 1672. *S. Aignan*, enſuite *Rohan*, redevenu *S. Aignan* a été *S. Simon Ruffec* en 1717. *Sabran* en 1738. & M. le Vicomte *Taillerand* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé ; les ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, au revers un lion d'argent, & ces mots : *Noli irritare leonem*, brodés & frangés d'or.

XXXII. CLERMONT-TONNERRE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *Foucault*, enſuite *Quinſon* en 1672. *Châlons*, *Gouſier*, d'*Egmond* en 1699. des *Marets* en 1704. *Gêvres* en 1709. *Gêvres* Comte de *Trêmes* en 1726. juſqu'en 1740. que M. de *Clermont Tonnerre* en eſt Meſtre de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens & doublure

rouge, boutons d'étain d'Allemagne sur bois des deux côtés jusqu'à la poche, la patte rouge pour la bandouliere, bufle bordé de blanc, à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est rouge brodé.

XXXIII. CHABRILLANT. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1672. du *Gast*, *Villequier* en 1690. *Momain*, *Belleocueil* jusqu'en 1711. & la *Tour*. M. le Marquis de *Chabrillant* en est Mestre-de-Camp depuis 1738. L'uniforme est habit & manteau gris, doublés de rouge, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc demi plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est rouge, bordé de blanc: les six Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi brodés & frangés d'or.

XXXIV. D'EGMOND. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, à sa création en 1672. n'étoit que d'un Escadron, & eut pour premier Mestre-de-Camp, M. de *Valavoire*. Il a été *Vivans* en 1672. *Vivans*, fils en 1689. *Heudicourt* en 1702. *Lorraine* en 1719. *Lordat*, *Rosen* en 1738. M. le Comte d'*Egmond* l'a eu en 1741. M. le Marquis d'*Egmond* son frere en est Colonel depuis 1744. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons plats de métal blanc, bufle à petits crochets, bandouliere jaune & étroite, aiguillette plate mêlée de jaune & de noir, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est jaune, bordé d'un grand galon de panne noire: les six Etendarts sont de damas jaune, soleil & devise du Roi en or d'un côté, de l'autre un rosier fleuri & boutonné, & ces mots: Qui s'y frotte s'y pique; en Latin: *Pungit aggredientes*, brodés & frangés d'or.

XXXV. BEAUVILLIERS. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1666. du *Plessis-Beliere*: il a été *Rabeliere*, ensuite la *Tournelle* en 1693. la *Feuillade* & *Cayeux* en 1705. M. le Duc de *Beauvilliers S. Agnan* en étoit Mestre-de-Camp en 1734. M. le Marquis de *Beauvilliers* son fils en est Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit gris-blanc, doublure & paremens rouges,

boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage rouge bordé : les six Etendarts sont de soye aurore, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVI. GRAMMONT. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1666. Il étoit *Thianges*, M. le Prince de *Talmont* l'a eu en 1693. ensuite M. le Duc de la *Trimoüille* ; le Prince de *Turenne* en 1710. M. le Comte de *Grammont* l'est depuis 1735. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, aiguillette ronde à deux cordons rouges & verts, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, & l'équipage rouge bordé ; les six Etendarts sont de soye jaune, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVII. DANDLAU. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été créé en 1674. M. le Chevalier *Duc*, Gentilhomme Piémontois en a été le premier Mestre-de-Camp. Il a été *Roguespine*, *Sully* en 1701. *Vaudrey* en 1706. *Chatellerault*, & M. le Comte *Dandlau* en est Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain tournés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage est rouge bordé ; les quatre Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVIII. LA VIEFVILLE. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été à sa création en 1674. *S. Sylvestre*, *Bercourt*, *Usez*, *Marsillac* en 1709. la *Roche-Guyon* en 1712. la *Roche-Foucault*, la *Roche-Guyon* en 1726. la *Rochefoucault*, *Durfé* en 1731. du *Chatelet* en 1734. d'*Harcourt Beuvron* en 1738. *Fleury* en 1738. M. le Marquis de la *Viefville* en est aujourd'hui Mestre de-Camp. L'uniforme est habit, colet & manteau gris-blanc, paremens, revers & doublure rouges, boutons de drap gris-blanc, boutonnieres blanches de deux en deux, jusques aux poches, bufle à doubles pates & agraffes, bandouliere jaune à boucles de cuivre, surtout gris-blanc & paremens à la Prussienne, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin ; l'é-

équipage du cheval eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi d'un côté, de l'autre un Grenadier fleuri, & ces mots : *Floret & ornat*, brodés & frangés d'or & d'argent.

XXXIX. MAUGIRON. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1674. *Melac*, *Larrard* en 1690. *S. Germain-Beaupré*, *Brion*, *Saſſenage* en 1721. M. le Comte de *Maugiron* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain d'Allemagne, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XL. S. JAL. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1666. il a été *Thury*, *S. Vellery* en 1674. *S. Lievier* en 1691. de *Bens* en 1696. de *Ruffé de Marſillac* & *Montrevel* en 1704. le Marquis de *Vogué* Meſtre-de-Camp de ce Regiment depuis 1734. vient de s'en démettre, & le Roi vient d'en donner l'agrément à M. le Chevalier de *S. Jal.* L'uniforme eſt habit croiſé avec un retrouci, & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge bordé de blanc, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLI. VINTIMILLE. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1672. M. le Duc de *Foix* en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il a été *Biron* en 1674. M. le Comte de *Vintimille* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1739. ſes quatre Etendarts ſont de ſoye verte, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, aiguillette plate, blanche, noire, rouge & verte, culotte de peau, chapeau bordé d'argent ; l'équipage eſt rouge bordé.

XLII. LA ROCHEFOUCAULT. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour pre-

mier Mestre-de-Camp en 1682. M. le Comte de *Tallard*. Il a été *Duras* en 1697. *Villequier* en 1710. la *Motte Houdancourt* en 1723. *Brissac* en 1734. M. le Duc de la *Rochefoucault* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & petits revers de drap rouge, un grand colet blanc, & dessus un petit colet rouge, manches à l'Allemande, boutons blancs de Strasbourg large & plats, bufle bordé de noir à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin; l'équipage jaune, bordé d'un galon noir: les quatre Etendarts sont de soye jaune bordés de noir, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XLIII. PRINCE CAMILLE. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été créé en 1672. pour M. le Comte d'*Illes*. Il a été *Bezons* en 1675. *Baviere* en 1692. *S. Pouange* en 1696. *Bougard* en 1721. *Aumont* en 1728. M. le Prince *Camille* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp; les quatre Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens ouverts, & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage est rouge bordé.

XLIV. BROGLIE. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a eu pour premier Mestre-de-Camp en 1672. M. *Liegeois*. Il a été *Pu segur* en 1675. *Tournefort* en 1696. *Givry* en 1699. *Bezons* & *Beringhen*, *Vassé* en 1730. M. le Chevalier de *Broglie* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre jaune des deux côtés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est rouge bordé; les quatre Etendarts sont de soye cramoisie, soleil devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XLV. CHABOT. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, étoit à sa création en 1666. *Melun*, la *Feronays* pere en 1679. son frere jusqu'en 1709. qui le rendit à M. le Comte de la *Feronays*. M. le Marquis de la *Feronais* l'a eu en 1720. M. le Che-

ot en est aujourd'hui Mestre-de-Camp.
de ce Regiment est habit & manteau
doublure & paremens rouges, boutons
lats, bufle à boutons de cuivre, ban-
une, culotte de peau, chapeau bordé
i, l'équipage du cheval est rouge bordé;
Etendarts sont de soye rouge, soleil &
oi, brodés & frangés d'or.

FOUQUET. Ce Regiment qui est de
drons, a été à sa création en 1673. *Vau-
nbac* en 1675. ses neveux en 1693. de
1694. *Germinon*, de *Lorges*, *Durfort*.
n 1720. M. *Fouquet de Rochefoliere* en
de-Camp depuis 1740. les quatre Eten-
de soye rouge, soleil & devise du Roi,
frangés d'or. L'uniforme est habit, petit
oublure gris-blanc, paremens & revers rou-
tons de drap gris-blanc, manches coupées,
outons de cuivre, bandouliere jaune, man-
-blanc, doublé de rouge, culotte de peau,
bordé d'argent fin; l'équipage est rouge &

.I. D'HEUDICOURT. Ce Regiment
de deux Escadrons, a été à sa création en
Iontauban, *Beringhen* en 1672. *Livry* en
Clermont d'Amboise en 1689. *Barthillac* en
enon.ourt en 1706. le Comte d'*Heudicourt*
aujourd'hui Mestre de Camp; les quatre E-
s sont de soye verte, soleil & devise du Roi
au revers les Armes d'*Heudicourt*, fond de
, bandes de sable & carneaux d'argent,
es mots: *Si fractus illabitur orbis*, brodés
gés d'or. L'uniforme est habit & doublure
anc, manteau blanc doublé de rouge, pare-
& revers rouges, boutons d'étain de trois en
les deux côtés, manches en bottes, bufle à
ns de cuivre, bandouliere de bufle, culotte de
, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du
l est rouge & bordé de vert.

.VIII. CHEPY. Ce Regiment qui est de
Escadrons, a été à sa création en 1672. *Seyssac*
ourt en 1676. son frere en 1693. ensuite *Mon-*
in, *Forbin* en 1702. *Chepy* pere, en 1708. M.
omte de *Chepy* en est Mestre-de-Camp depuis
. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc,
mens, revers & doublure rouges, boutons de

métal blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé ; les quatre Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi en or, au revers ces mots : *Bella felicitas* : brodés & frangés d'or.

XLIX. FIENNES. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, étoit à sa création en 1673. *Lançon*, *S. Simon* en 1676. du *Bordage* en 1693. *Bouzols* en 1704. *Brissac* en 1727. *Cossé* en 1729. jusqu'en 1735. M. le Marquis de *Fiennes* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, paremens, doublure & revers rouges, boutons de drap gris-blanc de deux en deux, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé ; les quatre Etendarts sont de soye, ponceau bordé de noir, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

L. LEVY. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, à sa création en 1674. a été *Broglie*, *Charlus* en 1676. *Levy* en 1684. la *Vaupaliere* en 1704. du *Bessay* en 1706. *Norion* en 17.3. *Charlus* en 1717. *Levy* en 1723. M. le Comte de *Levy Chateau Morand* en est Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit, manteau & doublure gris-blanc, paremens & revers de l'habit rouges, boutons de cuivre sur bois façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé : les quatre Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi en or, au travers une vierge & ces mots : *Aide Dieu au second Chrétien-Levy*, brodés & frangés d'or.

LI. BARBANÇON. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, étoit en 1674. à sa création *Givry*, ensuite *Courtebonne* en 1677. *Barentin* en 1696. *Villepreux* en 1717. *Ruffec S. Simon* avant M. le Marquis de *Barbançon* qui en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, d'étain, demi ronds façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé ; les quatre Etendarts sont de soye

aurores,

aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

LII. SALUCES. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu en 1673. pour premier Meſtre-de-Camp M. *Streff.* Il a été *Romainville* en 1676. *Wiltz* pere en 1696. *Wiltz* fils, *Marteville* en 1704. *Roye* en 1719. *Luc* en 1725. *Puyſieulx* en 1734. M. le Marquis de *Saluces* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp, ſes quatre Etendarts ſont de ſoye rouge bordés de noir. Il a un ſoleil & la deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or, au revers eſt un lion, & ces mots pour deviſe: *Animo major, quàm viribus.* L'uniforme eſt habit, petit colet, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain tournés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau de chevre, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt vert & bordé.

LIII. ROZEN ALLEMAND. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, entra au ſervice de Louis XIII. en 1639. à la mort du Duc de *Saxe-Weymar*, il étoit alors de mille chevaux, & appartenoit à *Remhold de Rozen* premier Meſtre-de-Camp, qui fut fait Lieutenant-Général des Armées du Roi. Après ſa mort en 1667. Louis XIV. le donna à *Conrade de Rozen* ſon neveu, depuis Maréchal de France en 1703. Ce Regiment fut licencié en 1668. à la paix de Nimegue. Il fut remis ſur pied en 1671. par le même *Conrade de Rozen*, qui le ceda en 1682. au Comte de *Rottembourg* ſon gendre, qui le vendit en 1696. à Charles de *Rozen* ſon beau-frere, fils du Maréchal, puis en 1709. il fut au Comte Alexandre de *Rottembourg* ſon neveu, petit-fils du Maréchal, qui le vendit en 1720. au Comte d'*Helmſtad* ſon beau-frere: celui-ci l'a remis au Marquis de *Rozen* Brigadier, petit-fils du Maréchal en 1729. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, fort larges du haut en bas, boutons de drap gris ſur bois, bufle à boutons de cuivre, bandouliere étroite de peau jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin; l'équipage du cheval eſt jaune & bordé de noir: les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, il y a le ſoleil & a deviſe du Roi en or, aux quatre coins eſt un oph[illegible] d'Armes, le quarré eſt bordé en argent, le

revers eſt bordé même avec trophées aux coins, au milieu eſt un roſier fleuri en ſoye, & ces mots au-deſſus : *Flores cum in armis*, ils ſont brodés & frangés d'or. Ce Regiment à Prevôté ou grand Etat-Major.

LIV. NOAILLES. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons a eu pour premier Meſtre-de-Camp en 1688. feu M. le Maréchal de *Noailles*. Il a été d'*Ayen* en 1694. à preſent il eſt *Noailles*, M. le Duc d'*Ayen* Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1730. L'uniforme eſt habit, paremens, doublure & manteau de drap rouge, boutons de cuivre ſur bois façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge. Il y a le ſoleil & la deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

LV. PONS. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1689. Le Cardinal de *Furſtemberg* le donna à Louis XIV. il a été *Courcillon* en 1704. *Bethune* en 1710. & *Bethune* en 1734. depuis 1735. M. le Vicomte de *Pons* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, bufle à boutons de cuivre, bandouliere de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval, eſt vert & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye iſabelle : il y a un ſoleil & deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

LVI. FITZ-JAMES Irlandois. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé ſur le pied François en 1698. de deux Regimens Irlandois de Cavalerie levés en 1692. Il a été *Schaldon Nugent* Irlandois en 1716. M. le Duc de *Fitz-James* Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1733. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & revers bleus à la Bavaroiſe, boutons d'étain de deux en deux, bufle à boutons de cuivre, bandouliere de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'argent, les houſſes & chaperons jaunes bordés de blanc.

LVII. LYNDIN. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, fut donné en 1701, à Louis XIV. M. le

Marquis de *S. Genies* en a été le premier Mestre-de-Camp Hussard, le Baron de *Rattky* en 1707. aujourd'hui M. *Lyndin*. L'uniforme est habit ou pelisse, veste, manteau & culotte bleus, doublure rouge, bonnet de drap rouge, garni de peau d'ourson, petits boutons de cuivre ronds & gances plates & rondes pour boutonnieres, cartouche & bandouliere de cuir de roussy, une autre pour la carabine; l'équipage du cheval est bleu avec une fleur de lis aurore, aux coins en pointe & bottines noires; les quatre Etendarts sont de soye bleuë en pointe fendus par le bas, soleil & fleurs de lis brodés & frangés d'or.

LVIII. D'ASFELD. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été formé en 1707. de deux Compagnies des Gardes du Roi d'Espagne, que le Prince de *Lorraine de Vaudemont* emmena en France de Milan. Le Marquis de *Monchy d'Hocquincourt* en a été le premier Mestre-de-Camp, jusqu'en 1738. que M. le Marquis d'*Asfeld* l'a eu. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, & bordé uni, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est rouge & bordé; les quatre Etendarts sont de soye aurore, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

LIX. BERCHINY HUSSARD. Ce Regiment créé en 1719. sous Louis XV. & qui est de deux Escadrons, a eu pour premier Mestre-de-Camp, M. le Comte de *Berchiny*, qui l'a levé en Turquie & l'a emmené en France. La même année il fut envoyé dans les Cevennes au sujet de la contagion. L'uniforme est pelisse & veste bleues, brandebourgs de fil blanc, doublure de peau d'agneau noire, petits boutons d'étain ronds, culotte bleue, bonnet rouge garni de peau d'ourson, manteau rouge, & brandebourgs de laine blanche, le surplus est comme au Regiment de *Lindyn* Hussard; l'équipage du cheval est rouge avec des fleurs de lis aurores & bordé de blanc; un des quatre Etendarts est de soye blanche en pointe fendu par le bas, & trois fleurs de lis d'or. Les trois autres sont bleus, de même, brodés & frangés d'argent.

LX. DAVID HUSSARD. Ce Regiment qui est d'un Escadron, a été formé à Strasbourg en 1734. pour le Comte d'*Esterhazy* qui en a été le

premier Meſtre-de-Camp. M. *David* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit ou peliſſe, & manteau bleu, veſte, culotte & bonnet ventre de biche, garnis de peau d'ourſon, bandouliere de cuir de rouſſi. L'équipage de cheval eſt ventre de biche, avec le chiffre du Roi aux coins ; il a deux Etendarts de ſoye, dont un eſt blanc, l'autre bleu, tous deux en pointe & fendus par le bas, avec un ſoleil & deviſe du Roi de chaque côté, ils ſont brodés & frangés d'argent.

LXI. POLERESKY. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été levé dans le commencement la preſente année 1744. M. de *Poleresky* en eſt Meſtre-de-Camp. Je n'en connois point l'uniforme ni les Etendarts, non plus que des Regimens ſuivans, qui ſont de la même création.

LXII. SAXE VOLONTAIRE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre de-Camp M. *Kundelk*.

LXIII. DEAUSOBRE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre-de-Camp M. de *Tſengery*.

LXIV. ROUGRAVE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a eu pour premier Meſtre-de-Camp M. *Bernard de Chaurieux*.

LXV. GRASSIN. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre-de-Camp M. *Graſſin*.

DRAGONS.

I. COLONEL-GÉNÉRAL. M. le Comte de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, a été le premier Colonel General des Dragons, & a eu ce Regiment en 1668. qui eſt de quatre Eſcadrons, & qui fut formé ſous Louis XIV. de la moitié du Regiment du Roi Dragons. M. le Marquis de *Tilladet* a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment en 1668. La Compagnie Colonel-Général eſt ſeule montée ſur des chevaux gris. M. le Comte de *Coigny* Maréchal de Camp eſt Colonel Général depuis 1734. M. le Marquis de *Femur* Brigadier, eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment

depuis le 27. Fevrier 1727. L'uniforme est habit & manteau rouge, doublure, paremens, veste & culotte bleus, boutons d'étain façonnés, boutonnieres blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, cordon du fourniment, & cartouche de peau piqués de blanc, bas blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval est bleu bordé de blanc, avec les attributs du Général; ce Regiment à quatre Guidons de soye, un est blanc semé de fleurs de lis d'or, avec le chiffre du Roi couronné au milieu & semé de flammes d'or sans nombre, & les trois autres cramoisis, de même brodés & frangés d'or.

II. MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, étoit à sa création *Tessé* en 1684. M. le Duc de *Chevreuse* en est Mestre-de-Camp Géneral depuis 1736. Les quatre Guidons sont de soye à double fond, bleu & blanc, le bleu est semé de fleurs de lis brodées en or, & sur le blanc est écrit ces mots: *Victoria pinget*, ils sont bordés & frangés d'or. L'uniforme est habit, manteau, doublure, paremens, veste & culotte rouges, boutons d'étain sur bois, & boutonnieres blanches, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc, avec six Guidons bordés aux coins qui se croisent.

III. ROYAL. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, fut créé en 1667. & partagé en 1668. pour former le Regiment du Colonel General. M. le Duc de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, en fut le premier Mestre-de-Camp Lieutenant, le *Roi* en est Mestre-de-Camp, & M. le Duc de *Fleury* Colonel Lieutenant. Les quatre Guidons sont de soye blue, soleil d'or de chaque côté, semé de fleurs de lis brodées en or, & frangées de même. L'uniforme est habit & manteau bleus, doublure, paremens, culotte & veste rouges, garnis de boutonnieres blanches de deux en deux de chaque côté, avec un grand & petit galon de fil blanc sur la veste, boutons d'étain façonnés, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval est bleu & bordé d'un grand & petit galon blanc,

IV. LA REINE. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Chevalier d'*Hocquincourt* en 1673. la *Reine* en eſt Meſtre-de-Camp, M. *Durrey* Marquis du *Terrail* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1740. L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agrémens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain ſur bois, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé de blanc : les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, les armes de la Reine au milieu, ſemés de fleurs de lis brodées d'or & frangées d'or & d'argent.

V. DAUPHIN. M. le Marquis de *Sauvebeuf* a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment créé en 1673. pour Monſeigneur Louis Dauphin de France, fils aîné de Louis XIV. M. le *Dauphin* à ſa naiſſance en eſt Meſtre de-Camp. M. le Marquis de *Vaſſé* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant, c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Puiguion*. Les quatre Guidons ſont de ſoye bleuë, ſemés de fleurs de lis & de dauphins avec un ſoleil au milieu, & deviſe Latine : *In periculo ludunt*, brodés en or & argent, frangés de même. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agremens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain façonnés, bonnet tout blanc bordé de bleu, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

VI. ORLEANS. Ce Regiment qui a été créé ſous Louis XV. en 1718. pour la Maiſon d'*Orleans*, eſt de quatre Eſcadrons. M. le Marquis de la *Fare* en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant; enſuite M. le Marquis de *Trenel*; c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Boufflers* depuis 1737. M. le Duc d'*Orleans* premier Prince du Sang en eſt Meſtre de-Camp depuis 1723. ce Regiment a eu ce rang par Ordonnance du Roi de la même année de ſa création. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & veſtes bleus, boutons d'étain ſur bois, boutonnieres de fil blanc, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, *&c.*

de peau piqués de blanc, culotte rouge & bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire; l'équipage du cheval est rouge bordé de bleu; les quatre Guidons sont de soye rouge, semés de fleurs de lis d'or, un Hercule au milieu, sur sa massue, couvert & ceint de la peau d'un lion, avec des lauriers, & ces mots : *Nomen laudesque manebunt*, & le chiffre d'*Orleans* couronné au haut, brodés & frangés d'or & d'argent.

VII. BEAUFREMONT. M. de *Listenois* de la branche aînée de *Beaufremont* forma ce Regiment en 1673. qui est de quatre Escadrons : il en fut le premier Mestre-de-Camp, son frere lui succeda en 1674. Il fut *Grammont* en 1688. *Pessac* en 1696. redevint *Listenois* en 1699. *Beaufremont* en 1710. frere du precédent *Listenois*, & pere du Mestre-de-Camp d'aujourd'hui. L'uniforme est habit, manteau, doublure & paremens rouges, veste ventre de biche à doubles boutonnieres, boutons d'étain sur bois gaudronnés, bonnet ventre de biche, bordé de pluche bleue, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent & cocarde noire; l'équipage du cheval est ventre de biche bordé de blanc; les quatre Guidons de ce Regiment sont de soye bleuë, chargés d'un soleil d'or & devise du Roi en or d'un côté, de l'autre verré d'or & de gueule, avec le cri de la Maison de *Beaufremont*, Dieu aide *au premier Chrétien*, brodés & frangés d'or.

VIII. DE SURGERE. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, a été créé en 1673. il étoit *Firmaçon*, ensuite *Barbezieres* en 1678. d'*Estrades* en 1692. *Bel-Isle* en 1705. *Bonnelles* en 1709. d'*Armenonville* en 1727. M. le Marquis de *Surgere* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp; les quatre Guidons sont de soye rouge, devise du Roi en or, brodés & frangés en or. L'uniforme est habit, manteau, doublure, paremens, veste & culotte rouges, boutons d'étain façonnés, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc.

IX. VIBRAYE. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, a été créé en 1674. Il a eu pour premier Mestre-de-Camp, M. de *S. Sadoux* il a été *Pinsonnel* en 1677. *Gobert* en 1690. d'*Arbert* en

1700. Vidame d'*Amiens* en 1701. du *Heron* en 1702. *Bourneuf* & *Vassé* en 1705. *Epinay* en Novembre 1705. iusqu'en 1734. M. de *Vibraye* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp ; les quatre Guidons de ce Regiment sont de soye rouge, devise du Roi en or, au travers deux couronnes de laurier, jointes ensemble sur le fond bleu, & ces mots : *Pro gemino certamine*, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit, manteau & paremens rouges, veste bleue, boutons d'étain unis, boutonnieres blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire ; l'équipage du cheval est bleu, bordé de blanc.

X. L'HOPITAL. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, a été formé en 1674. Il étoit du *Fay*, la *Lande* en 1678. *Verac* en 1696. *Kailus* & *Beaucourt* en 1716. *Vitry* en 1725. M. le Marquis de l'*Hopital Sainte-Meme* en est Mestre-de-Camp depuis 1739. Les quatre Guidons sont de soye bleue, devise du Roi en or, au revers un coq brodé d'argent, aux Armes de l'*Hopital Vitry*, & ces mots, *Vigil & audax*, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit, manteau & culottes rouges, doublure, & veste de même, paremens & colet bleus, boutons d'étain façonnés, & boutonnieres rouges, bonnet orange doublé d'une pluche bleue, bordé de bleu, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire : l'équipage du cheval est orange, bordé d'une livrée de soye bleue & blanche.

XI. HARCOURT. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, a été formé en 1674. à *Mastrick* de Compagnies Franches & de Compagnies de Liegeois. Il a été la *Bretêche* en 1675. *Chevilly* en 1682. *Kailus* en 1688. *Lautrec* en 1696. *Roche-Pierre* en 1720. M. le Chevalier d'*Harcourt* en est Mestre-de-Camp depuis 1728. Ce Regiment avoit pris à la guerre des tymbales, qu'il a long-tems conservées, mais le Roi les a supprimées. Ses quatre Guidons sont de soye cramoisie d'un côté, devise du Roi brodée en or, le revers de damas jaune avec un nuage d'où sort la foudre qui brule un Château, & ces mots : *Fulgere citius*, brodés & frangés d'or d'argent. L'uniforme est habit, manteau, paremens, veste & culottes rouges, doublure jaune,

boutonnieres blanches de deux en deux, rouge bordé de blanc, ceinturon, &c. qués de blanc, bas blancs, chapeau bordé n, cocarde noire : l'équipage du cheval bordé de jaune & rouge.

ICOLAI. Ce Regiment qui est de quaons, a été *Nicolai* à sa création en 1674. n 1676. *Senneterre* en 1692. *Bellabre* en *lo* en 1728. M. le Marquis de *Nicolai*, fils u jusqu'en 1731. M. le Chevalier de *Ni-* est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforbit, manteau & culote rouges, doublumens & veste vertes, boutons d'étain demi boutonnieres blanches, bonnet rouge douert & bordé de blanc, ceinturon, &c. de qués de blanc, bas blancs, chapeau bordé fin, cocarde noire ; l'équipage du cheval bordé de blanc : les quatre Guidons sont verte, devise du Roi en or, brodés & d'or.

. LA SUZE. Ce Regiment qui est de Escadrons, a été levé en 1676. par M. *Au-* qui en a été le premier Mestre-de-Camp. Il *Asfeld* en 1678. son frere l'a eu en 1689. *efort* en 1690. & *Sommeri* en 1707. M. le de la *Suze* en est Mestre-de-Camp depuis Les quatre Guidons sont de soye rouge, devise i en or, brodés & frangés d'or. L'uniforme bit, manteau, doublure, paremens, veste & rouges, boutons d'étain de Strasbourg ar- & façonnes, & agremens gris, boutonnieres , bonnet tout rouge bordé, ceinturon de peau de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'arin, & cocarde noire ; l'équipage du cheval est ordé d'un grand galon de la livrée du Mestreamp.

V. EGMONT. Ce Regiment qui est de e Escadrons, fut levé par la Maison de *Condé* 76. M. de *Barbezieres* en fut le premier Mese-Camp Lieutenant. Il a été *Fimarcon* en 1678. *briand*, *Condé* en 1710. *Mailly* en 1740. M. omte d'*Egmond* en est Mestre-de-Camp depuis . Les quatre Guidons sont de soie cramoisie, se du Roi, semés de fleurs de lis, brodés & frand'argent. L'uniforme est habit, manteau, dou-

blure, culote & veste rouges, paremens de cramoisie, boutons de cuivre façonnés, [illegible]nieres blanches, bonnet rouge doublé de [illegible]moisie, bordé de blanc, ceinturon, &c. [illegible] piqués de blanc, bas blancs, chapeau [illegible] fin, cocarde noire; l'équipage du cheval [illegible] bordé de blanc.

XV. LANGUEDOC Ce Regiment [illegible] de quatre Escadrons, a été créé au nom de [illegible]vince du *Languedoc* en 1676. M le Ch[illegible] *Ganges* en a été le premier Mestre-de-Cam[illegible] XIV. l'a rétabli en Languedoc en 1684. M [illegible]te de *Rannes* en est Mestre de-Camp depuis [illegible] Les quatre Guidons sont de soie bleue, de [illegible] Roi, semés de fleurs de lis d'or, brodés [illegible] d'or. L'uniforme est habit & manteau ble[illegible] blure, paremens, veste & culote rouges [illegible]tons d'étain façonnés, boutonnieres blanches [illegible]net bleu doublé de rouge & bordé de blanc [illegible]turon jaune, bas blancs, chapeau bordé [illegible] fin & cocarde noire; l'équipage du cheval [illegible] bordé de blanc.

XVI. DU ROI. Regiment créé en 17[illegible] le Comte de *Creil* en est le premier Mestre-de-[illegible]

XVII. SEPTIMANIE. Nouveau Regi[illegible] de Dragons, levé dans la Province de Langue[illegible] 1744. qui a pour premier Mestre de Camp M [illegible] Duc de *Fronsac*, fils de M. le Duc de *Richel*[illegible]

Fin du second Volume.

De l'Imprimerie de GISSEY.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01195 7514

